



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

**BIBLIOTHÈQUES
UNIVERSITAIRES**

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact bibliothèque : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr
(Cette adresse ne permet pas de contacter les auteurs)

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



HUMANITÉS
NOUVELLES



UNIVERSITÉ DE LORRAINE
ÉCOLE DOCTORALE HUMANITÉS NOUVELLES-FERNAND BRAUDEL
CENTRE DE RECHERCHE SUR LES MÉDIATIONS (CREM)

Thèse de doctorat

Présentée et soutenue publiquement pour l'obtention du titre de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Mention : « Sciences de l'Information et de la Communication »

Par **Mme Kiné Gueye NGOM**

Sous la direction de **Mme Anne PIPONNIER**, professeure émérite en Sciences de l'Information et de la Communication, CREM, Université de Lorraine

**IMPÉRATIFS DE TRANSPARENCE ET ÉCOLOGIE MARINE. LES
ENJEUX DE LA COMMUNICATION DES ACTEURS GAZIERS DU
SÉNÉGAL**

Le 17 décembre 2024

Membres du jury

Présidente du jury et rapporteure

Mme Clémentine Hugol-Gential, Professeure des
Universités, Université de Bourgogne, Dijon

Rapporteure

Mme Marieke Muller Stein, Maîtresse de Conférences,
ENSTA Bretagne, Brest

Examineurs

M. François Allard-Huver, Maître de Conférences,
Université Catholique de l'Ouest, Angers

M. Luc Descroix, Directeur de Recherche, Institut de
Recherche pour le Développement (IRD), Paris

M. Mor Faye, Maître de Conférences CAMES,
Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal

M. Nicolas Hubé, Professeur des Universités,
Université de Lorraine, Nancy

In memoriam

*À la mémoire de mon Défunt Père, Djibril, que les vagues et la brise de Teng Geej bercent
son sommeil.*

Remerciements

À vous qui avez éclairé ma route et donné sens à mes pas, je veux exprimer ma gratitude.

À ma mère, dont l'amour est un refuge.

À mon époux, dont l'amour et l'amitié ont toujours été les forces vives qui m'ont guidée vers l'accomplissement de mes objectifs, je rends hommage pour son soutien inébranlable.

À mes sœurs et mes frères, piliers silencieux, je dois tant.

À mes chères amies, grâce à qui j'ai su préserver le sourire au cœur des épreuves qui ont marqué ces dernières années.

Je remercie du fond du cœur professeure Anne Piponnier pour l'excellence de son encadrement, pour sa patience et son regard juste.

Je remercie le directeur du CESTI, professeur Mamadou Ndiaye, pour ses conseils avisés.

Mes remerciements vont également au CREM, ainsi qu'à l'école doctorale Humanités Nouvelles-Fernand Braudel.

J'exprime ma gratitude au Professeur Ibrahima Thiaw, directeur du laboratoire URICA, pour son accompagnement.

Je remercie professeure Marième Pollèle Ndiaye, dont les orientations ont été judicieuses pour la concrétisation de ce projet.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de ce travail, en particulier celles qui m'ont généreusement accordé de leur temps précieux pour la conduite des entretiens. Il m'est impossible de ne pas mentionner ici Thialy Faye, dont la bienveillance et la générosité dans la mise en relation au sein de la société civile sénégalaise ont été inestimables.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à Monsieur le journaliste Seyni Diop, qui a facilité la mise en relation avec les parties prenantes de cette étude au sein de la commune de Cayar.

Aux membres du jury, j'exprime mes remerciements les plus sincères pour avoir accepté d'évaluer ce travail.

À toutes et à tous, ma reconnaissance et ma gratitude.

Je dédie ce travail à ma maman, lumière infinie !

Résumé

La gentrification et l'industrialisation des espaces côtiers, la surpêche, l'épuisement des ressources halieutiques, les pollutions marines d'origines diverses et le réchauffement climatique témoignent de l'ampleur de la crise environnementale au Sénégal. En voie d'exploitation de gisements en gaz *offshore*, la préservation de la mer et des ressources naturelles s'impose comme un défi majeur à relever dans le but de tirer profit des revenus de ces projets. En raison de la signature de multiples conventions et partenariats internationaux, mais aussi de la demande sociale en information de plus en plus importante, l'adoption de la transparence devient un impératif pour l'État sénégalais. Les informations médiatiques portant sur les politiques de gouvernance sont plus axées sur la transparence financière que sur l'écologie. Ce qui nous invite à questionner la place de la transparence dans la conception des communications publiques et son effet en matière d'engagement social, notamment au service de l'environnement. Cette thèse vise à analyser les interactions entre la transparence potentielle dans les communications et la promotion de la préservation de l'environnement marin au Sénégal. Elle a été réalisée au moyen d'entretiens semi-directifs effectués *in situ* auprès des acteurs locaux et d'une analyse de contenu d'articles issus de la presse en ligne. En montrant les déficits de transparence dans les communications, les résultats révèlent les problèmes de communications, en particulier participatives et environnementales, qui exacerbent l'intérêt social pour l'écologie quant à l'exploitation de projets extractifs. L'étude apporte également la lumière sur la dissonance entre les promesses de transparence dans les mesures de gouvernance et la transparence perçue au travers des communications. En raison des lacunes inhérentes à la transparence des communications qui marginalisent les enjeux écologiques, les initiatives communicationnelles échouent à catalyser l'engagement public en faveur de la sauvegarde de l'environnement marin.

Mots clés : transparence, communication, écologie marine, gaz naturel, gouvernance, Sénégal

Abstract

The gentrification and industrialization of coastal areas, overfishing, depletion of fishery resources, various sources of marine pollution, and climate change all bear witness to the magnitude of the environmental crisis in Senegal. As the country prepares to exploit offshore gas deposits, the preservation of the sea and natural resources emerges as a major challenge to be addressed in order to fully benefit from the revenues generated by these projects. Given the signing of numerous international conventions and partnerships, along with an increasingly strong social demand for information, the adoption of transparency has become an imperative for the Senegalese state. However, media coverage of governance policies is more focused on financial transparency than on ecological matters. This invites us to question the role of transparency in public communications and its impact on social engagement, particularly in the service of environmental issues.

This thesis aims to analyze the interactions between potential transparency in communications and the promotion of marine environmental preservation in Senegal. It was conducted through semi-structured interviews carried out in situ with local stakeholders, and a content analysis of articles from the online press. By highlighting transparency deficits in communications, the results reveal communication problems, particularly in participatory and environmental domains, which intensify public interest in ecology in the context of extractive projects. The study also sheds light on the dissonance between the promises of transparency in governance measures and the transparency perceived through public communications. Due to inherent gaps in communication transparency, which marginalize ecological issues, communication initiatives fail to catalyze public engagement in favor of marine environmental preservation.

Keywords: transparency, communication, ecology marine, natural gas, governance, Senegal.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
LA PROBLÉMATIQUE DE LA TRANSPARENCE DE LA COMMUNICATION DES ACTEURS GAZIERS POUR L'ÉCOLOGIE MARINE AU SÉNÉGAL.....	11
<i>Première Partie</i>	<i>40</i>
<i>Approche conceptuelle : les enjeux communicationnels de la gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement</i>	<i>40</i>
<i>Chapitre I.....</i>	<i>41</i>
<i>Les enjeux communicationnels de la crise climatique</i>	<i>41</i>
I-1- Les vacarmes autour du climat. Nature et enjeux des controverses.....	42
I-2- Crise climatique et communication au Sénégal : un couplage pour la résilience des écosystèmes marins.....	57
<i>Chapitre II</i>	<i>69</i>
<i>Écologie au Sénégal : approche historique, culturelle et communicationnelle</i>	<i>69</i>
II-1- Écologie : entre impératifs politique et socio-environnemental	70
II-2- Communications de la transition écologique : une approche anthropologique	86
<i>Chapitre III</i>	<i>112</i>
<i>Communications et exploitation des ressources extractives</i>	<i>112</i>
III- 1- La gouvernance africaine des ressources naturelles	114
III- 2- Exercice de transparence dans la gouvernance des gaz au Sénégal : effet sur la communication	138
<i>Deuxième Partie.....</i>	<i>165</i>
<i>Impact des limites de la transparence dans les communications relatives à l'exploitation des ressources naturelles sur la préservation de l'environnement au Sénégal.....</i>	<i>165</i>
<i>Chapitre IV</i>	<i>166</i>
<i>Positionnement épistémologique et pratique du terrain de recherche.....</i>	<i>166</i>
IV- 1- Présentation socioculturelle du terrain de l'étude	167
IV- 2- Approche théorique et méthodologique de la recherche sur les enjeux de la transparence des communications sur les questions liées à l'écologie marine	180
<i>Chapitre V.....</i>	<i>209</i>
<i>La balance entre la transparence dite et la transparence perçue</i>	<i>209</i>
V-1- La transparence : entre défis de gouvernance et obligation de communication....	210
V-2- Les limites de la gouvernance écologique : la partie émergée de l'iceberg	247
<i>Chapitre VI</i>	<i>267</i>
<i>Croisement des données expérimentales et des articles de presse.....</i>	<i>267</i>
VI-1-L'analyse de contenu des discours sur la gouvernance de gaz naturels	268
VI-2- L'impact écologique de la transparence mythique.....	301
CONCLUSION GÉNÉRALE	331

Table des figures

Figure 1 : Carte des blocs Saint-Louis Offshore Profond et Cayar Offshore Profond.....	21
Figure 2 : Projet de loi sur le littoral	85
Figure 3 : Liens entre l'économie bleue et les ODD	122
Figure 4 : Cartographie des zones d'étude	173
Figure 5 : Appréciation du niveau de la transparence par les parties prenantes	237
Figure 6 : Organigramme présentant les impacts de l'exploitation pétrolière et gazière offshore sur l'écosystème marin (basé sur un tableau de Patin, 1999)	253
Figure 7 : Schéma d'influence des fuites de gaz sur les espèces marines.....	254
Figure 8 : Thèmes principaux autour de la transparence	279
Figure 9 : Lexèmes liés à la transparence	281
Figure 10 : Mots utilisés avec le terme « environnement »	291
Figure 11 : Les cooccurrences en lien avec les dérivés du mot « environnement »	292

Table des tableaux

Tableau 4 : Tableau de la répartition des pirogues de Cayar en 2020	169
Tableau 1 : Récapitulatif des objectifs et des participants aux entretiens	200
Tableau 2 : Le détail de l'échantillon de l'étude	201
Tableau 3 : Récapitulatif du codage des articles	206
Tableau 5 : Synthèse des activités de communication de la société civile	221
Tableau 6 : Bilan des réceptions sur la gouvernance	234
Tableau 7 : Grille des contextes d'usage de la « gouvernance ».....	274

Table des annexes

Annexe A : Carte des ressources naturelle de l'Afrique	361
Annexe B : Carte des côtes du Sénégal.....	362
Annexe C : Tableau toponymique et topographique de quelques lieux dits (du sacré) de l'île de Niodior.....	363
Annexe D : Maam Kumba Lambay	364
Annexe E : Répartition géographique de la population de nos terrains d'étude	365
Annexe F: Synthèses de contenus presse	367
Annexe G : Guide d'entretien pour les enquêtes exploratoires.....	417
Annexe H : Guides d'entretien pour les enquêtes proprement dites	419
Annexe I : Accès aux différents articles constituant notre corpus	435
Annexe J : Caractéristiques du corpus presse	439
Annexe K : Tableau d'informations sur les mots associés à transparence.....	441
Annexe L : Tableau d'informations sur les mots associés à l'environnement.....	443
Annexe M : Le détail des concordances en relation avec les dérivés de « environnement ». 445	

Sigles et acronymes

AJE : Action pour la Justice Environnementale
AMP : aire marine protégée
BAD : Banque Africaine de Développement
BM : Banque Mondiale
CEA : Commission Économique pour l'Afrique
CEDEAO : Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest
CES : Convergence des Écologistes du Sénégal
CESE : Conseil Économique Social et Environnemental
CESTI : Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information
CLPA : Coordination du Conseil Local de Pêche Artisanale
CN-ITIE : Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
CNSCL : Comité National de Suivi du Contenu Local
CRODT : Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye
CSE : Centre de Suivi Écologique
DEEC : Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
DEFCCS : Direction des Aires communautaires protégées, Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols
DPVE : Direction de la Planification et de la Veille Environnementale
FCFA : franc des colonies françaises d'Afrique
FDES : Fédération Démocratique des Écologistes du Sénégal
HASSMAR : Haute Autorité chargée de la coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la protection de l'environnement Marin
ISRA : Institut Sénégalais de Recherche Agricole
ITIE : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
IUPA : Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture
OCB : organisation communautaire de base
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique
ONG : Organisation non gouvernementale
OSC : Organisation de la société civile
OSIDEA : Observatoire de Suivi des Indicateurs de Développement Économique en Afrique
OSIWA : *Open Society Initiative for West Africa*
OUA : Organisation de l'Unité Africaine
UA : Union Africaine
UE : Union Européenne
UGB : Université Gaston Berger
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
PAES : Parti Africain Écologiste du Sénégal
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PRCM : Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine
PSE : plan Sénégal émergent
RES : Rassemblement des Écologistes du Sénégal-Les Verts
RPER : Rassemblement Pour l'Écologie et la République
SDPS : Service Départemental des Pêche et de la Surveillance
SHS : Sciences Humaines et Sociales
SIC : Sciences de l'Information et de la Communication
UCAD : Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
ZEE : zone économique exclusive

INTRODUCTION

Depuis l'antiquité, les mers servent d'espaces cruciaux pour vitaliser la communication, le commerce et la production de biens et de services. Elles représentent un enjeu stratégique pour la politique et l'économie des États. Dans son processus d'industrialisation autonome, la Grande-Bretagne, en amont de la révolution industrielle avait mis en place des barrières douanières et une réglementation discriminatoire du fret maritime afin de protéger l'économie britannique de la concurrence étrangère au moyen d'un contrôle draconien des voies de commerce maritime réservées exclusivement à ses navires (Meier & Stiglitz, 2002). Dans les sociétés contemporaines marquées par l'interdépendance économique et la gouvernance globale, les politiques économiques protectionnistes ne semblent pas avoir totalement disparu, cependant elles sont devenues moins discriminatoires et ont laissé place à l'ouverture des frontières aux marchés internationaux. Par exemple, en dépit de son adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 2001, la Chine est souvent critiquée pour son protectionnisme persistant, marqué par des tarifs douaniers élevés, une attitude hostile à l'égard des investissements étrangers, et une promotion vigoureuse de son économie locale¹. Ces mesures visant à protéger l'économie chinoise de la concurrence internationale ont, de fait, engendré des relations conflictuelles avec un de ses partenaires internationaux de premier plan, les États-Unis, qui ont répondu par la mise en place de politiques protectionnistes rigoureuses², en guise de rétorsion. Au cœur de la mondialisation³, la gouvernance stratégique et l'exploitation profitable des mers s'avèrent être un défi majeur pour les États cherchant à s'affirmer dans l'arène économique mondiale. La convoitise de réputation positive, d'innovation technologique et infrastructurelle, de création d'emplois, de ressources humaines de qualité, de croissance économique, mais aussi de souveraineté économique se place parmi les ambitions cardinales qui motivent tant les entreprises que les États à susciter ou à perpétuer leur positionnement favorable sur la scène internationale. La compétitivité internationale ne se circonscrit pas exclusivement à des défis socio-économiques, elle renferme aussi des implications socio-environnementales.

¹ Accès : <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/la-fievre-protectionniste-vis-vis-de-pekin-ne-peut-quaugmenter-2107911> (Consulté le 02 septembre 2024).

²² Accès : <https://www.alternatives-economiques.fr/christian-chavagneux/biden-un-protectionnisme-de-papier/00111149> (Consulté le 02 septembre 2024).

³ « La mondialisation est l'intégration poursuivie de l'économie mondiale, comme conséquence d'un flux accru d'échanges commerciaux, d'idées et de capitaux, et de l'émergence de réseaux de production entre divers pays permise par les investissements des entreprises exerçant leurs activités au-delà des frontières nationales » ((Meier & Stiglitz, 2002, 197). Cette mondialisation, qui est au stade de la globalisation depuis les années 1989 à la suite de l'effondrement des économies socialistes, transcende des enjeux économiques en ce qu'elle transforme notre rapport à l'espace et au temps influençant les dynamiques politiques, juridiques, culturelles et organisationnelles des pays du monde (Morin, 2011).

Arrêtons-nous ici sur quelques notions indissociables qu'il convient, *hic et nunc*, de clarifier pour fournir une meilleure lecture des réalités et modèles économiques des sociétés contemporaines. C'est avec l'émergence d'une économie nationale industrielle, vers la fin du XVIII^e siècle que l'économie avait commencé à être perçue comme un concept intégrant la notion de « gouvernement » et qui visait à « [...] guider et valoriser l'utilisation des biens matériels et immatériels de la nation pour améliorer et développer la richesse du pays » (Petrella, 2015, p. 104). Considéré comme régulateur économique, l'État instaura la souveraineté nationale sur la monnaie, donnant ainsi naissance à une économie financière en pleine expansion (*Ibid.*). Ce qui marqua, selon Petrella (2015), la transition d'une économie perçue comme la gestion patrimoniale des biens (*la richesse stock*) vers un système axé sur la gouvernance des ressources dans le but d'accroître les revenus, posant les fondements de l'économie moderne. En se concentrant sur les défis des sociétés modernes⁴, l'économie propulse le développement pour réduire les inégalités sociales et améliorer la qualité de vie des populations. Elle fournit les méthodes et les opportunités de développement, mais aussi rend compte du niveau de croissance. « La notion du développement englobe les multiples développements de la prospérité, du bien-être, l'amélioration générale des conditions de vie, la réduction des inégalités, la paix sociale, la démocratie » (Morin, 2011, p. 23). Généralement associé à la croissance économique, le développement embrasse une panoplie d'aspects sociaux et humanitaires pour l'amélioration des conditions de vie. C'est un idéal commun de transformation structurelle et qualitative vers lequel tous les pays du monde aux histoires et aux objectifs individuels aspirent à converger.

À travers le prisme du temps, alors que le concept de développement s'étend avec les progrès intellectuels pour englober une multitude de domaines et s'associer à diverses idées et interprétations, les réflexions critiques à son égard gagnent en intensité. Tout d'abord, l'idée de développement sous-entend l'*occidentalisation* (*Ibid.*), laissant entrevoir la présomption de la supériorité des coutumes et des mœurs de l'Occident. Cette hégémonie culturelle, qui a commencé à être imposée avec la colonisation, transformait subtilement les pratiques et traditions des autres régions du monde, érigeant l'Occident en modèle dominant et universel.

⁴ Nous entendons ici par moderne ce qui est actuel, de notre époque. Il est à préciser que l'envergure de ce terme va au-delà de l'usage que nous en faisons. En considérant son dérivé « modernité » provenant du latin « *modernus* » de « *modo* » qui signifie récemment, le moderne désigne « une époque, une civilisation, une conception de l'humanité indissociable de notre culture et notre culture européenne » (Clément & al., 2000, p. 292). La modernité, trouvant ses racines au XVI^e siècle au sein de la culture européenne, dans laquelle le protestantisme et les sciences expérimentales se développent avant de s'imprégner profondément de la philosophie et des principes du siècle des Lumières, est guidée par l'optimisme et la foi au progrès, tant de valeurs partagées par les philosophes du XVIII^e, excepté Rousseau (*Ibid.*).

Plus tard, « cette vision évolutionniste et rationalisante de la dynamique sociale a eu un succès tel qu'elle a été adoptée par la presque totalité des nations fraîchement décolonisées. Le tour de force a été de poser les sociétés occidentales comme des référents et de disqualifier toutes les trajectoires et formes d'organisation sociale autres » (F. Sarr, 2016, p. 21). En fait, en projetant une image exemplaire de l'Occident, le développement a caché nombre de maux et de tares qui témoignent de la crise de la civilisation⁵ occidentale, en particulier européenne et américaine, comme l'égoïsme, le mal-être psychique, les inégalités de classe, les pollutions et les problèmes démographiques, politiques et religieux (Morin, 2011). À l'inverse, dans les sociétés non occidentales comme en Afrique, le développement fait la négation des cultures endogènes et propose « [...] aux Africains de reproduire un modèle préfabriqué de société où leur culture locale n'avait pas de place prévue et/ou elle est trop souvent évaluée négativement » (F. Sarr, 2016, p. 25). Ensuite, au cours du XX^e siècle, l'établissement de l'État du *welfare*⁶ désigné comme « État social » ou « État protecteur » avait promis un système de sécurité sociale qui devait permettre d'accéder aux soins de santé et à diverses aides sociales pour l'amélioration des conditions de vie, le respect de la dignité humaine et la lutte contre la pauvreté (Petrella, 2015). Cet espoir, qui grandissait avec les processus de décolonisation, fut abandonné dès le début des années 1970 avec la crise financière internationale, marquée par l'avènement d'un système financier et fiscal fondé sur des mesures capitalistes (*Ibid.*). En conséquence de quoi, la Banque mondiale imposa aux pays du Sud les Politiques d'Ajustement Structurel (PAS) promues par des dirigeants des pays du Nord, exacerbant davantage les fragilités économiques de ces régions (*Ibid.*). Les politiques et les stratégies de développement pour la croissance économique sont ainsi conçues par et pour certaines régions ou catégories sociales privilégiées. De surcroît, au lieu de refléter fidèlement les besoins et les défis réels dans les pays pauvres, l'idéologie du développement légitime des théories et des actions qui ne sont pas en adéquation avec les réalités vécues par les populations (F. Sarr, 2016). Les appellations « pays du Nord » et « pays du Sud » ne désignent pas seulement une distinction géographique, elles reflètent un phénomène socio-économique ancré dans les dynamiques mondiales de développement. En effet, elles mettent en évidence le contraste entre les « pays du Nord » considérés comme des nations industrialisées avec une prospérité économique et un accès privilégié aux ressources, et

⁵ Le mot « civilisation » est souvent employé pour désigner la culture, mais *le Larousse* en ligne définit comme étant l'« action de civiliser un pays, un peuple, de perfectionner les conditions matérielles et culturelles dans lesquelles vit un peuple ». Cette acception montre que le mot traduit l'idée de progrès ou d'avancement social ou culturel d'un peuple. En effet, le terme « civilisation » comporte une connotation négative en ce qu'il « s'oppose alors à l'état sauvage et à la barbarie » (Clément & al., 2000, p. 73).

⁶ Notre traduction : bien-être.

les « pays du Sud » appartenant aux régions en voie de développement confrontées à des défis économiques et sociaux de taille (Meier & Stiglitz, 2002). C'est au début des années 1980 qu'émerge dans les pays du Sud une prise de conscience accrue de l'échec des politiques de développement, accompagnée d'une reconnaissance croissante du besoin fondamental de « vivre bien », plutôt que de se développer (Escobar, 2024). Enfin, les théories des sciences économiques et celles portant sur le développement présentent la croissance comme pouvant être perpétuelle. « Les deux termes sont à la fois fin et moyen l'un de l'autre. Or, comme l'a dit Kenneth Boulding [...] « quiconque croit qu'une croissance exponentielle peut durer toujours dans un monde fini est ou un fou, ou un économiste » (Morin, 2011, p. 23). Cette pensée économiste et utopique portée sur la croissance conduit les nations à demeurer de manière incessante dans un système capitaliste, où la recherche de profit et la compétitivité économique se placent au centre des préoccupations sociopolitiques. Dans cette logique, dans son ouvrage *Au nom de l'humanité : l'audace mondiale*, Petrella (2015, p. 100) soutient la thèse selon laquelle « l'argent [qui] tue la valeur absolue de la vie acquiert toute sa pertinence ». Il laisse voir que la primauté accordée aux intérêts financiers et économiques tend à galvauder la valeur de la vie humaine (incluant des aspects liés à la dignité, au bien-être⁷, à la morale, à la solidarité...), en la réduisant à des considérations monétaires. D'ailleurs, l'auteur utilise l'expression « au nom de l'argent » pour décrire l'aura de la théocratie monétaire (le dieu-argent) qui est devenue plus populaire que le Dieu traditionnel (le Dieu des croyants). Dans sa critique du nouvel ordre mondial, au sein duquel la richesse définie par le PIB est l'indicateur de la valeur d'une nation, Petrella (2015) éclaire sur la manière dont les valeurs humaines et éthiques, les droits fondamentaux et les biens communs sont sacrifiés afin de *devenir ou rester riche*.

Étant donné que la production de richesses dépend largement des ressources de l'environnement⁸, celles-ci subissent les conséquences du nouveau système économique mondial, parce que la manière dont elles sont exploitées impacte significativement leur disponibilité et leur qualité. La finitude des ressources naturelles⁹ est devenue aujourd'hui un

⁷ « La notion de bien-être a été tout particulièrement pensée et théorisée par les économistes (Pareto, Arrow). Elle s'inscrit dans les courants de la théorie du choix social qui a pour objet d'analyser la relation entre préférences individuelles et décisions collectives, et de déterminer s'il est possible de dériver les préférences collectives des préférences individuelles » In <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/bien-etre>. Le bien-être appréhendé comme tout ce dont dispose un être vivant pour jouir de bonnes conditions d'existence. Il est aujourd'hui associé à des facteurs en lien avec la santé, l'alimentation, l'éducation, le cadre de vie, la paix, les relations sociales, l'économie etc.

⁸ Ensemble d'espèces biotiques (vivant) et abiotiques (non vivant) qui détermine le milieu et offre à une espèce les conditions de vie (Dictionnaire de l'écologie, 1999).

⁹ « Sources de matière et d'énergie accessibles économiquement dans l'environnement naturel sous forme primaire avant leur transformation par l'activité humaine. Une ressource naturelle peut être renouvelable à l'échelle humaine

phénomène observable, manifestée par la raréfaction ou la disparition de ressources naturelles terrestres et océaniques. Cette diminution compromet la disponibilité des matières premières essentielles au développement industriel. De plus, bien que les origines du réchauffement des climats, de la déformation physique des écosystèmes¹⁰ et de la perte de biodiversité ne cessent de diviser l'opinion internationale, la thèse selon laquelle ces dégradations environnementales résultent des activités économiques, notamment liées à l'industrie, au transport, l'agriculture, est très répandue. Conscients des enjeux des ressources naturelles dans la production et l'échange de biens et de services, à partir des années 1970, les économistes ont intégré l'environnement dans leur calcul et leur réflexion visant la recherche de profit. L'écologie économique a ainsi vu le jour dans le dessein de mesurer l'impact des pollutions en termes économique et faciliter la connaissance et la compréhension des implications des décisions économiques (Fontanel, 1979). Certains résultats des recherches des économistes axées sur l'écologie confirment l'importance des ressources naturelles dans la production de richesses et l'enjeu économique de réutiliser les pollutions des activités économiques pour dépolluer, tandis que d'autres critiquent ces résultats précédents et montrent que la production qui maximise le bien-être et la lutte contre la pollution ne produit pas de bénéfice (*Ibid.*). Bien que les résultats propices à la protection de l'environnement aient suscité des divergences au sein de l'opinion scientifique et politique, ils ont néanmoins joué un rôle déterminant dans l'établissement des fondements théoriques du modèle de développement économique actuel, qui traite des préoccupations sociales et environnementales (Barracchini, 2004), à savoir le Développement Durable (DD).

L'Afrique se distingue par son environnement riche en potentialités propres de développement grâce à ses ressources naturelles. Dans les sous-sols africains gisent d'immenses biens naturels : or, chrome, diamant, cuivre, cobalt, manganèse, fer, uranium, pétrole¹¹, charbon, gaz¹², platine, etc. Son climat offre les conditions de vie favorables à ses

(biomasse animale ou végétale, eau) ou non (ressources métallique, minéraux, ressources énergétique fossile, uranium) » Insee (2021). Accès : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2198> (Consulté le 22 juin 2021).

¹⁰ Un écosystème est appréhendé comme « un ensemble d'être vivants qui vivent au sein d'un milieu ou d'un environnement spécifique et interagissent entre eux au sein de ce milieu et avec ce milieu » In <https://youmatter.world/fr/definitions/ecosysteme-definition-enjeux/>. Cependant, d'un point de vue scientifique, « tout écosystème est constitué par l'association de deux composantes en constante interaction l'une avec l'autre : le biotope et la biocénose. Le biotope est l'environnement physico-chimique, inerte, dit « abiotique » (littéralement « sans vie »). Il englobe toutes les composantes extérieures aux êtres vivants : le sol, l'air, l'eau, la lumière, le climat, etc. La biocénose est la communauté vivante, constituée par la totalité des êtres vivants qui peuplent le biotope : bactéries, champignons, végétaux et animaux » (*Le Larousse* en ligne).

¹¹ Encore appelé or noir, le pétrole est une ressource et une énergie fossile. Il est obtenu grâce à un forage (Bret-Rouzaut & Favennec, 2011).

¹² Le gaz est une ressource naturelle qui peut être présente dans une roche poreuse. Encore appelé gaz fossile elle est recueillie par forage (Bret-Rouzaut & Favennec, 2011).

ressources animales et végétales. De plus, le fait que 38 des 54 pays africains soient des États côtiers et que leurs zones maritimes sous juridictions s'étendent sur 13 millions de kilomètres carrés (Nations Unies, 2016) représente un atout stratégique pour la souveraineté de ses États, le développement du commerce international, du tourisme et de l'économie bleue. Par ailleurs, les eaux maritimes du continent constituent un écrin de richesse environnementale comprenant une diversité de ressources halieutiques, des gisements¹³ d'hydrocarbures¹⁴, des minéraux précieux, etc. Cependant, malgré toutes leurs opportunités environnementales, la majorité des pays africains éprouvent des difficultés à progresser vers le statut de pays développés. En plus, bien qu'elle ne soit pas fortement industrialisée et que ses émissions en gaz à effet de serre ne s'élèvent qu'à 3,4% des émissions mondiales (Janicot & al., 2015), l'Afrique figure parmi les régions où les crises environnementales dégradent les écosystèmes, notamment marins. Le réchauffement et l'acidification des océans émanant de pollutions naturelles ou anthropiques transforment les habitats en perturbant l'équilibre écologique des espèces marines. Ces perturbations environnementales entraînent des répercussions sur l'économie, la santé, le cadre de vie et les sources de subsistance des communautés. Les conséquences des crises environnementales se conjuguent avec les défis sociaux du continent tels que la pauvreté, les inégalités sociales, le chômage, les problèmes d'accès à l'eau et à la terre, la santé (CEA, 2018), entre autres. Par exemple, dans le cas spécifique du Sénégal, la raréfaction des ressources halieutiques, affectant la baisse des revenus issus de la pêche artisanale, menace tout un secteur d'activités primaires qui se veut inclusif (Fontana, 2013). Par ailleurs, dans les zones littorales du pays, l'érosion côtière oblige les populations à l'exode (ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2015). Ce qui compromet la continuité de leur activité économique et perturbe leur mode de vie. En effet, au Sénégal, les communautés côtières ont des identités et des pratiques culturelles enracinées dans leur environnement marin et côtier (Sène, 1989). Le déplacement des populations côtières engendre alors une rupture des liens culturels et sociaux établis avec les paysages marins, ainsi que la perte de savoirs ancestraux. En plus, face aux problèmes de gestion des pêches et à une crise sociale et économique grandissante, les jeunes

¹³ « Un gisement est constitué d'une accumulation de pétrole ou de gaz dans les pores d'une roche sédimentaire, le réservoir. Les gisements sont donc situés dans les bassins sédimentaires, c'est-à-dire dans des dépressions à la surface du globe où se sont accumulés des sédiments pendant plusieurs millions à quelques centaines de millions d'années » (Bret-Rouzaut & Favennec, 2011, p.63).

¹⁴ « Dans le langage courant, on parle d'hydrocarbure pour faire référence au pétrole ou encore au gaz naturel. Plus scientifiquement, on appelle hydrocarbure (HC) — ou carbure d'hydrogène —, des molécules organiques exclusivement composées de carbone et d'hydrogène. Leur formule brute s'écrit donc C_nH_m , n et m étant des nombres entiers naturels » In <http://www.futura-sciences.com/sciences/definitions/chimie-hydrocarbure-13053/> (Consulté le 19 février 2019).

cherchent une voie pour obtenir de meilleures conditions de vie et des opportunités de stabilité économique à travers l'émigration clandestine vers l'Europe (Dème & Ndiaye, 2022).

En vue de répondre à ses nombreuses urgences économiques et sociales, le Sénégal entreprend pour la première fois des projets d'exploitation de ressources en gaz naturels en partenariat avec des compagnies étrangères. L'exploitation d'hydrocarbures offre une occasion favorable pour attirer des investissements stratégiques, créer des emplois, atteindre l'autosuffisance énergétique, développer des entreprises locales, tout en soutenant la croissance économique du pays (Davis & Mihalyi, 2021). Elle peut également stimuler la conception ou la mise en œuvre de projets de développement pouvant porter sur la santé, l'éducation et les infrastructures au moyen des revenus tirés des ressources. Cependant, Kloff & Wicks (2004) pointent les faiblesses et menaces, souvent attribuables à des lacunes dans la gouvernance de ces ressources extractives. Les auteurs soulignent les problèmes suivants, qui retiennent toute notre attention :

- la quête de pétrole engendre des conflits en Afrique, où des vols massifs, souvent liés à des groupes terroristes et mafieux, sont fréquents, notamment au Nigeria ;
- des groupes rebelles utilisent le pétrole volé pour financer leurs armes, exacerbant la corruption et la fraude, problèmes qui se propagent à d'autres secteurs ;
- ailleurs, les compagnies pétrolières, attirées par des accords plus avantageux, quittent l'Asie pour l'Afrique, pour profiter des conditions plus lucratives offertes par les gouvernements africains.

En outre, durant toutes les phases d'exploration et d'exploitation de ressources pétrolières ou gazières, se présentent des risques de pollutions (Bret-Rouzaut & Favennec, 2011). L'anticipation et la prévention des risques socio-environnementaux, afin de saisir pleinement les opportunités offertes par les ressources fossiles tout en préservant la biodiversité marine, s'imposent désormais comme une priorité des politiques gouvernementales sénégalaises. À cet effet, en raison des diverses lacunes de gouvernance, surtout celles concernant l'information et la communication, qui sévissent dans les institutions locales et dans la gestion des affaires publiques, le pays a apporté des innovations et/ou réformes pour stimuler l'efficacité et la rentabilité de l'exploitation des ressources en gaz naturels. En considération de la réglementation internationale qui encadre le secteur extractif, mais aussi des menaces de fraudes et corruption, le Sénégal place la transparence au centre des décisions stratégiques pour

encourager la bonne gouvernance¹⁵. D'ailleurs, la transparence devient une valeur revendiquée et le sujet privilégié dans les communications publiques des acteurs¹⁶ concernés par les projets gaziers. Toutefois, on observe une insuffisance des questions environnementales dans les discours relatifs à la gouvernance des ressources naturelles, celles-ci semblent être reléguées au second plan par rapport aux aspects financiers. Ce constat s'ajoute aux obstacles liés à la connaissance et à l'appropriation des dispositifs politiques et réglementaires inhérents à l'écologie au Sénégal souvent entravés par une « insuffisance de communication » et un manque de vulgarisation adéquate (ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2015). En plus, nombre d'informations associées à la stratégie de communication des institutions publiques ou directement à l'écologie marine et/ou à la gouvernance des ressources naturelles restent globalement confidentielles ou inaccessibles. C'est la combinaison de toutes ces observations qui amène la présente recherche à porter son intérêt à la transparence des communications en vue de découvrir son impact sur la prise de décision et sur l'adoption de comportement visant la préservation de l'environnement. Dans un contexte sénégalais en pleine exploration de gisements gaziers, l'étude des communications permet d'analyser le rôle d'une communication porteuse des valeurs de transparence dans la participation et l'engagement des acteurs à inciter la prise de décisions écologiques et les pratiques durables. S'inscrivant dans les sciences de l'information et de la communication (SIC), cette recherche trouve sa pertinence en ce qu'elle examine les dynamiques complexes de communication portant sur des questions extractives et leurs effets sur les comportements individuels et collectifs vis-à-vis de l'environnement.

Pour éclairer notre cadre de recherche, nous choisissons de commencer notre réflexion avec la présentation détaillée de la délimitation de notre objet d'étude axé sur la transparence des communications. Cette démarche s'accompagne d'une justification quant à l'orientation retenue et à la définition de nos objectifs, des questions et des hypothèses de recherche. Par ailleurs, nous montrons l'intérêt de cette investigation, tant dans le contexte sénégalais que dans le cadre des SIC. Cette approche ouvre la voie à la présentation du développement de l'étude,

¹⁵ « La bonne gouvernance (généralement associée à la démocratie) conduit normalement à la croissance économique et au développement durable (Kararach, 2014). Par implication, la mal gouvernance (incluant un régime autocratique) compromet la croissance économique et la durabilité » (CEA, 2018, p. 22). La bonne gouvernance est un modèle stratégique et universel de développement. Appliquée dans un projet d'exploitation de ressources naturelles, elle peut permettre la prise de décisions de développement qui promeuvent la durabilité des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

¹⁶ Nous entendons par « acteur » (au sens de Friedberg & Crozier, 1977), un individu qui librement contribue à la construction du projet social qu'est l'exploitation des ressources naturelles. En ce sens l'acteur est entendu comme étant une partie prenante (concept que nous approfondissons plus loin) à la gouvernance.

laquelle est divisée en deux grandes parties, chacune d'elles se décomposant en trois chapitres distincts.

La première partie traite des fondements théoriques et des concepts utiles à la connaissance des implications de la communication dans le contexte de la gouvernance des ressources gazières et de l'environnement. Le chapitre I propose une approche historique du changement climatique en montrant comment son origine et sa réalité ont généré des discordes au sein des sphères politiques et scientifiques. Il montre les enjeux de la communication dans la défense des positions et des perspectives propres à chaque protagoniste du débat climatique. En explorant l'impact du changement climatique sur les écosystèmes marins du Sénégal, tout en passant en revue les politiques de résilience mises en place, ce chapitre met en lumière la manière dont l'absence de controverse contribue à renforcer la crédibilité des communications institutionnelles, bien que celles-ci soient empreintes de diverses limites. Le chapitre II examine la genèse de l'écologie politique, en particulier dans le contexte sénégalais, en scrutant l'impact des facteurs culturels, environnementaux et politiques qui ont façonné son émergence. Après avoir étudié, à travers l'interprétation des narrations culturelles, l'influence des croyances et des savoirs fondés sur la cosmogonie¹⁷ des traditions locales, cette section dévoile la complexité conceptuelle de la communication environnementale. Elle explique les sources sociales et politiques des échecs dans les médiations écologiques, ainsi que les insuffisances et l'inefficacité des stratégies de communication visant à susciter un changement de comportement vers des pratiques protectrices de l'environnement au Sénégal. Le chapitre III met en avant l'intérêt de la communication dans la gouvernance des industries extractives. En parcourant l'histoire et les divers contextes d'usage du terme, il révèle comment la législation internationale et africaine en matière de gouvernance des industries extractives conditionne sa mise en œuvre au Sénégal. Ce chapitre aborde aussi le concept et les méthodes de gouvernance de l'économie bleue, et fournit une analyse de ce modèle économique en donnant des exemples au travers des expériences de pays africains. Par ailleurs, il illustre en quoi la transparence dans la gouvernance des ressources gazières peut être décisive dans l'élaboration des communications, y compris les controverses, au Sénégal.

La deuxième partie se focalise sur les interactions entre la communication transparente et la préservation de l'environnement. Le chapitre IV, qui l'entame, définit les fondements

¹⁷ Du grec « *kosmos* » qui renvoie à l'ordre de l'univers ou au monde (Clément & al., 2000), la cosmogonie « est le récit symbolique de la création du monde. Chaque religion ou courant spirituel développe sa propre cosmogonie, basée sur des mythes, des traditions ou des allégories » In <https://www.jepense.org/difference-cosmologie-cosmogonie/> (Consulté le 27 août 2024).

théoriques et méthodologiques de la recherche. Cette sous-partie décrit le contexte social et culturel spécifique dans lequel la recherche de terrain est menée. Elle présente les caractéristiques des communautés, des traditions, des pratiques et des structures sociales, et une cartographie du terrain. Cette présentation montre en quoi ces éléments contextuels et l'état de la gouvernance des pêches agissent sur les perceptions, les réactions et les interactions des individus ou des populations concernées par l'étude. Cette section recense une panoplie de documents englobant des informations relatives à l'actualité du terrain et les théories des SIC ainsi que celles d'autres disciplines. Elle insiste sur l'utilité de cette démarche dans l'orientation et l'enrichissement de notre argumentation et la validité de nos résultats. Ce chapitre montre que notre étude de terrain a été effectuée au moyen d'entretiens semi-directifs. Parallèlement, il révèle que l'analyse d'un corpus de presse issu de sources disponibles sur Internet a permis de diversifier, approfondir et vérifier nos résultats. Le chapitre V cherche à évaluer l'écart entre ce que les organisations gouvernementales et les compagnies gazières déclarent comme étant transparent, par le biais de la communication institutionnelle, et ce que les parties prenantes perçoivent réellement. En se concentrant sur les motivations et les modalités de communication, ce chapitre analyse la perception et l'influence de la communication impliquant plusieurs acteurs. Elle révèle aussi que la préservation de l'environnement et les communications l'encourageant figurent parmi les principales lacunes perçues dans la gouvernance des ressources gazières. Le chapitre VI propose une analyse de contenu permettant d'étudier les contextes d'usage des thématiques soulevées dans les articles et la charge sémantique de la transparence et de l'écologie dans les discours. Il démontre que cette analyse renforce les résultats de la recherche qui dévoilent les enjeux sociaux et écologiques liés aux disparités entre les discours sur la transparence diffusée et la manière dont celle-ci est effectivement appréhendée par le public. Enfin, ce dernier chapitre termine en fournissant une interprétation croisée des résultats des deux méthodes de recherche utilisées.

LA PROBLÉMATIQUE DE LA TRANSPARENCE DE LA COMMUNICATION DES ACTEURS GAZIERES POUR L'ÉCOLOGIE MARINE AU SÉNÉGAL

L'Afrique est un continent principalement caractérisé par un environnement bien ensoleillé aux composantes naturelles très diversifiées. Elle est le théâtre d'une grande biodiversité. Ses terres sont fertiles, ses sous-sols renferment une grande variété de minerais, et ses eaux maritimes regorgent d'un trésor difficilement estimable. En guise d'aperçu, l'Afrique de l'Ouest, à elle seule, « comporte des bassins sédimentaires qui renferment l'essentiel des gisements d'hydrocarbures, de calcaires (ciment), de gypse (plâtre) de phosphates, et des gisements d'or, de diamant, de fer, de manganèse, de bauxite, de cuivre, de zinc, tandis que les gisements d'uranium peuvent être liés au socle lorsqu'ils sont de type primaire (Sénégal, Mali, Guinée) ou aux formations sédimentaires lorsqu'ils sont de type secondaire (Niger) » (BSR-AO/CEA, 2016, p. 7). Et le continent est riche de 7,5 % des réserves de pétrole et 7,6 % des réserves de gaz du monde (Krolik & Moumouni, 2021). Pourtant, à ce jour, l'importance et la diversité des richesses de l'Afrique restent méconnues, d'ailleurs les cartes¹⁸ les représentant sont imprécises et incomplètes selon les propos de Paulo De Sa¹⁹ recueillis par France 24.

L'environnement africain, notamment marin présente de réelles opportunités en matière d'économie labellisée "bleue"²⁰. D'abord, il recouvre d'énormes ressources halieutiques, constituant généralement la première source d'activités économiques des populations riveraines. Ensuite, tout comme dans ses sous-sols, dans ses fonds marins, l'Afrique détient de nombreux gisements fossiles tels que le pétrole et le gaz. Enfin, l'environnement marin de l'Afrique favorise diverses autres activités à savoir, notamment le tourisme et le commerce, donc le transport international. Cette "économie bleue" peut constituer une réelle source de croissance économique pour l'Afrique si elle est bien gouvernée. En effet, elle « [...] peut jouer un rôle essentiel dans la transformation structurelle de l'Afrique, la croissance économique durable et le développement social » (Nations Unies, 2016, s.p.). En guise d'exemple concret, grâce à ses immenses façades marines, la participation du continent sur le marché du commerce mondial s'avère active. « Plus de 90 % des importations et des exportations africaines transitent par la mer » (*Ibid.*, p. 5). Cette affirmation reflète la réalité de l'importance des mers et des ports africains pour le commerce international et le développement économique du continent,

¹⁸ Dont celle de Anadolu Agency (AA) datant de 2017. Cf. Annexe A : Carte des ressources naturelle de l'Afrique

¹⁹ Porteur du projet de la Banque Mondiale, *la carte à un milliard de dollars*, destiné à fournir les moyens informationnels sur l'ensemble des matériaux géologiques de l'Afrique. Pour plus de détails voir : <https://www.youtube.com/watch?v=FnRItwi2wQY> (Consulté le 13 mars 2022).

²⁰ L'économie bleue a été envisagée pour la première fois par Gunter Pauli (un entrepreneur et conférencier belge). « Le concept de l'économie bleue recouvre une nouvelle vision de l'exploitation économique des ressources des océans, lacs, fleuves et autres étendues d'eau. Avec l'économie « verte », il offre un cadre pour une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables » (CEA, 2016, p. 13).

s'inscrivant dans l'économie bleue (*Ibid.*), un modèle économique basé sur l'exploitation des écosystèmes océaniques, maritimes et d'eau douce qui se veut responsable et durable (Pauli, 2019).

Malgré ses copieuses et diverses ressources naturelles et sources d'opportunité de développement multiples, la plupart des pays africains restent pauvres. C'est l'exemple du Sénégal dont le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant (hbt) est de « 1447 \$ USD » en 2019²¹. Pays riverain de l'océan Atlantique, situé à la pointe la plus occidentale de l'Afrique, le Sénégal occupe une superficie de 196 712 km². Le pays est connu pour ses plages de sable blanc, ses réserves naturelles, ses parcs nationaux et ses sites historiques. Il se distingue par son climat tropical en ses deux périodes : saison sèche et saison des pluies. Ce climat offre de bonnes conditions de vie aux forêts, savanes, espèces animales, ornithologiques, etc., et favorise le système hydrologique du pays. Par ailleurs, le positionnement géographique du pays en bordure de l'océan offre un potentiel environnemental à caractère marin conséquent. « La façade maritime côtière du Sénégal s'étend sur 700 km et sa zone économique exclusive couvre près de 275 000 km² » (ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2015, p. 49). Ainsi, le pays dispose d'une grande variété de faunes et de flores marines ; il est doté aussi d'un riche patrimoine culturel et historique lié à la mer. La pêche et l'aquaculture sont des secteurs importants de l'économie sénégalaise et le pays est également un important fournisseur de produits de la mer pour le marché international. De plus, le Sénégal est un site de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux marins et de tortues marines, et il abrite, également, des récifs coralliens et des mangroves qui sont essentiels à la biodiversité marine (*Ibid.*).

Selon l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) (2018), la population sénégalaise, en moyenne, est jeune (19 ans). Elle s'élève à 15 726 037 d'habitants, avec une densité de 80 hbts/km². Le Sénégal est réputé être un des pays les plus pacifiques de l'Afrique. Dans le rapport sur l'évaluation de la paix dans le monde, en 2018, de l'*Institute of Economics & Peace*, le Sénégal est classé au dixième rang des pays les plus pacifiques de l'Afrique²². En 2015, le pays a eu un taux d'alphabétisation de 57,67%. De plus, le patrimoine

²¹ Les données l'économie et la population de la république du Sénégal sont consultables sur le lien : <https://www.populationdata.net/pays/senegal/> (Consulté le 28 avril 2021).

²² L'intégralité du classement des pays du monde est disponible sur le lien : <https://www.agenceecofin.com/securite/0706-57576-classement-2018-des-pays-les-plus-pacifiques-au-monde-une-performance-en-demi-teinte-pour-lafrique> (Consulté le 25 septembre 2018).

culturel²³ et le patrimoine naturel²⁴ du Sénégal figurent parmi ceux de l'Afrique de l'Ouest les mieux représentés au niveau mondial. Le Sénégal présente globalement tous les critères sociaux souhaités pour le développement socio-culturel et le bien-être d'une société.

D'une manière générale, les conditions sociales et environnementales du Sénégal sont très favorables au développement de la pêche, de l'agriculture et de l'élevage, qui constituent globalement le secteur primaire du pays. Elles favorisent aussi l'attractivité du pays face aux partenariats et/ou investissements internationaux, au tourisme, au commerce, etc. Autrement dit, le pays a toutes les potentialités socio-environnementales pouvant permettre son développement. Ce qui nous amène à orienter nos réflexions sur la gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles du Sénégal.

Depuis les années 1850, l'exploitation jugée anarchique des ressources naturelles et leur raréfaction impactent, au plan mondial, les systèmes sociaux et économiques des États. Par conséquent, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement souligne que « la dégradation de l'environnement et la mauvaise gestion des ressources naturelles sont elles-mêmes des facteurs de risque sous-jacents des conflits, sapant ainsi la stabilité et les possibilités de développement durable » (Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 2014, p. 13). Autrement dit, cette exploitation anarchique des ressources naturelles a entraîné une série de problèmes environnementaux, tels que la déforestation, la pollution des eaux et des sols, la perte de biodiversité et le changement climatique. Ces problèmes ont des conséquences négatives sur les systèmes sociaux et économiques des États, car ils entraînent une baisse de la productivité agricole, une augmentation des coûts de production et une hausse des prix des produits alimentaires. De plus, ils peuvent provoquer des instabilités socioéconomiques et des conflits entre les États, car ils peuvent créer des tensions entre les pays voisins qui se disputent les ressources naturelles.

²³L'article 1 de la Convention du patrimoine mondial désigne le patrimoine culturel comme suit : a) les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments qui ont une valeur et un intérêt exceptionnels du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ; b) des groupes de bâtiments : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur et un intérêt exceptionnels du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ; c) les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, et les zones comprenant les sites archéologiques, qui sont d'une valeur et d'une importance exceptionnelles du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique » UNESCO (2011). Accès : <https://whc.unesco.org/en/glossary/484/> (Consulté le 20 mars 2020).

²⁴« Le patrimoine naturel, comprend les monuments naturels, les formations géologiques et physiographiques et les zones délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées ainsi que les sites naturels ayant une valeur du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle. Sont notamment visés les parcs naturels, les réserves, les parcs zoologiques, les aquariums et les jardins botaniques » (UNESCO (1972), In ANSD (2016)).

Comme la plupart des pays du monde, le Sénégal connaît le phénomène du changement climatique. On distingue, à l'échelle globale, des transformations du milieu naturel dues à la perte de la biodiversité et à la hausse notable des températures. Face à cette crise climatique mondiale liée au réchauffement de la planète, comme beaucoup de pays de l'Afrique, le Sénégal reste, particulièrement, vulnérable. Cette situation de faiblesse face aux dérèglements climatiques pourrait s'expliquer, selon le rapport du ministère sénégalais de l'Environnement (2015), par la position géographique et les rapports de proximité du pays avec l'océan. Parmi les conséquences les plus directes et flagrantes des scénarii du changement climatique au Sénégal, nous pouvons retenir la propagation de certaines maladies affectant les espèces humaines, animales et végétales. On note aussi l'accentuation de la paupérisation des populations s'expliquant par la fragilité des secteurs primaires. D'abord, l'agriculture sénégalaise connaît aujourd'hui de grandes difficultés s'expliquant par l'inaccessibilité et/ou la qualité des eaux, la salinisation et l'acidité des terres qui s'observent particulièrement au niveau des régions de Fatick, de Kaolack et du sud du pays, la perturbation des conditions climatiques qui conditionne la pluviométrie et les températures... Ensuite, l'élevage pâtit énormément des effets dus au changement climatique avec la disparition de certaines espèces animales. Ce fléau peut être justifié par la perte de forêts et de savanes, la sécheresse, la mauvaise qualité des eaux continentales, etc. Enfin est la pêche qui se range parmi l'une des principales activités humaines subissant les conséquences rédhibitoires de la crise environnementale. Au Sénégal, on observe la disparition de nombreuses espèces halieutiques (dont nous éluciderons et débattrons de ses origines dans notre cadre théorique) s'expliquant principalement par de fortes variations des températures et la salinisation notées au niveau de l'océan Atlantique. Bref, le changement climatique est un facteur concluant pouvant expliquer les difficultés de gouvernance des ressources environnementales.

Cependant, au Sénégal, le phénomène du changement climatique a été un facteur probant pour encourager la bonne gouvernance de l'environnement. En effet, c'est avec la crise environnementale que le Sénégal et nombre de pays du monde se sont engagés dans la préservation de l'environnement. C'est avec la signature de l'accord de Rio de Janeiro de juin 1992 que l'État du Sénégal s'est impliqué dans la lutte mondiale contre la dégradation de l'environnement et de ses ressources naturelles. Avec la ratification de cet accord, le pays a érigé la cause environnementale au centre de ses préoccupations politiques et de développement économique. Cette promesse a commencé à se concrétiser avec la définition d'un cadre juridique matérialisé par l'expression du Code de l'Environnement de 2001. Ce dernier est le résultat ultime d'un long processus de codification et d'une démarche intégrée remontant à la

création du Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement en 1993 par le *décret n°93-885 du 4 août 1993*. De plus, le Sénégal a commencé depuis l'alternance politique (2001) à intégrer la dimension du développement durable en matière d'environnement, dans tous ses plans, à travers des politiques à caractère écologique.

S'il est vrai que l'engagement du Sénégal au service de l'environnement est de plus en plus manifeste particulièrement au niveau médiatique, il n'en demeure pas moins qu'au niveau politique et institutionnel, le bilan de la gouvernance environnementale du Sénégal reste problématique. À cet égard, nous avons fait deux remarques pouvant expliquer l'origine de ce bilan négatif : la non-application de la législation environnementale et la prééminence des discours sur les actions écologiques. Ces problèmes impliquent apparemment des défaillances relatives à l'éducation, à la sensibilisation et au traitement des informations à caractère écologique par les médias.

On constate, d'ailleurs, que même les organisations spécialisées ou actives dans la protection de l'environnement sont souvent confrontées à des problèmes sérieux de transmission et/ou de vulgarisation d'informations, notamment écologiques. Selon le ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (2010), *l'insuffisance de la communication interactive entre producteurs ruraux et structures chargées de la gestion et de la conservation de la biodiversité* est une cause notable et tragique d'ordre intentionnel et scientifique de la perte de la biodiversité au Sénégal. Ces obstacles à caractère informationnel et communicationnel impactent la prise de conscience des problèmes et des enjeux environnementaux.

Par ailleurs, il est à noter qu'au Sénégal « la corruption dans le secteur public est couramment reconnue comme un problème important [...] » (Banque Mondiale et CERFE, 2011, p. 54). Dans le pays, les cas de corruption se présentent comme un phénomène récurrent, voire habituel. Du reste, d'après l'Office National de la lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) (2017), au Sénégal, la corruption est perçue comme « [...] un phénomène bien connu (99%) et bien répandu (taux cumulé de 91%) [...] ». En sus, « l'analyse de l'environnement de la corruption selon les secteurs montre que, à en croire les interviewés, le secteur public est le plus touché par la corruption (93%) » (*Ibid.*, p. 75).

Au chapitre de la gouvernance des ressources naturelles au Sénégal, des cas de corruption s'observent dans plusieurs domaines, à savoir les secteurs forestier, maritime, de la pêche, minier, etc. Les systèmes de corruption reposent sur plusieurs acteurs, mais aussi bon

nombre de mécanismes. Le Forum Civil²⁵ (2006) désigne ces mécanismes sous le jargon de « fonctionnalités » et les définit comme étant d'ordre « politique », « économique » et « social ». « La fonctionnalité économique de la corruption découle du fait que l'interaction des acteurs se fonde sur des rationalités économiques. [...] La fonctionnalité politique de la corruption trouve son explication dans l'utilisation des pouvoirs et des prérogatives que l'on détient dans la gestion des ressources naturelles dans l'atteinte d'objectifs clientélistes. La fonctionnalité sociale de la corruption réside dans son utilisation à des fins de reproduction sociales » (*Ibid.*, p. 213). La présence de la corruption dans la gouvernance des biens environnementaux présente des effets négatifs sur les potentialités d'émergence économique et sociale du pays. Pendant la troisième assemblée générale annuelle de l'Association des Autorités Anti-Corruption (AAAC), le président de la République du Sénégal, a déclaré que la corruption « est un phénomène insidieux et pernicieux, et freine notre atteinte de la morale. Mais aussi empêche les autorités de faire face aux crimes transnationaux et favorise l'accaparement des ressources par une minorité »²⁶. Les corruptions liées aux ressources naturelles sont des obstacles majeurs à l'efficacité des institutions publique et à la justice sociale. Elles sont à même d'engendrer des instabilités sociales et de freiner toute tentative d'émergence du pays, comme ce fut le cas dans bon nombre de pays africains.

Ces pratiques corruptrices laissent visualiser un pan important des limites de la gouvernance des ressources environnementales, parmi lesquelles la faiblesse de la communication et/ou de la transparence dans le système de gestion. Là-dessus, *United States Agency for International Development* (USAID)²⁷ (2007) identifie « la limitation de la transparence et de l'accès aux informations gouvernementales » (USAID, In OFNAC, 2017, p. 34-35), parmi les éléments pouvant expliquer les cas de corruption en général.

Le fait que la corruption dans la gouvernance des ressources naturelles soit sous-tendue par divers facteurs politico-socioéconomiques peut renseigner sur la complexité des défis gouvernementaux et nationaux de lutte contre la corruption. Néanmoins, le Gouvernement de la république a manifesté, depuis 2001, son ambition d'éradiquer les pratiques corruptrices que connaît le pays. En effet, le 21 décembre 2001, le Sénégal est devenu signataire du protocole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, acte qui a promis et régi la

²⁵ Le Forum civil est une association de la société civile sénégalaise créée en 1993. Site Internet de l'association : <https://forum-civil.sn/>

²⁶ Pour plus de détails sur cet avis du président de la République du Sénégal à propos de la corruption voir : https://www.dakaractu.com/Macky-Sall-De-toutes-les-formes-de-corruption-celle-qui-touche-aux-ressources-naturelles-est-l-une-des-plus-graves_a151329.html (Consulté le 02 juin 2018).

²⁷ Notre traduction : Agence des États-Unis pour le Développement International.

création d'une institution de lutte contre la corruption. En plus, le pays a réitéré son investissement au service de la transparence à travers la signature de la Convention des Nations Unies contre la corruption en 2003, et plus tard celle de l'Union Africaine (UA) sur la prévention et la lutte contre la corruption en 2005. C'est en 2012 que l'Office National de la lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) fut institué avec comme mission « [...] la prévention et la lutte contre la fraude, la corruption, les pratiques assimilées et les infractions connexes, en vue de promouvoir l'intégrité et la probité dans la gestion des affaires publiques » (*Loi n° 2012-30 du 28 décembre 2012 portant création de l'Office national de la lutte contre la Fraude et la Corruption*).

En même temps, la société civile²⁸ du Sénégal s'est, elle aussi, engagée dans une démarche apparemment motivée et inclusive visant à lutter contre la corruption dans la gouvernance des ressources naturelles. Ces organismes non gouvernementaux se présentent comme des représentants des populations, auprès des autorités gouvernementales ou non pour la lutte contre la corruption. Ils encouragent, mais aussi exercent de la pression sur les décideurs afin qu'ils veillent efficacement à la transparence et à la droiture des gestionnaires des ressources environnementales.

Cependant, malgré toutes les mesures stratégiques et opérationnelles prises par le Gouvernement pour garantir à la population sénégalaise la bonne gestion de l'environnement et des ressources naturelles, le Sénégal fait face à d'importants défis écologiques. À l'échelle macro, le pays est confronté à de réels problèmes de pollution. Au reflet de la capitale, Dakar, dans les quartiers de la banlieue sénégalaise s'observe un déficit flagrant dans la gestion des déchets (ménagers, routiers, industriels...) et de certaines eaux de surface, notamment au niveau de la Baie de Hann²⁹, entre autres hypothèques. À cette question s'ajoutent des types de pollution sonore lors des cérémonies (festivités religieuses, baptêmes, mariages...) et de l'air (en 2018, Dakar a été classée deuxième ville la plus polluée au monde par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)³⁰), les inondations, qui menacent, annuellement, durant l'hivernage, le cadre de vie de la banlieue dakaroise. Tous ces problèmes écologiques sont à l'origine de pathologies familières au Sénégal telles que le paludisme, la bilharziose, la dengue

²⁸ Nous entendons par société civile toutes structures non commerciales dont l'activité appartient en propre au citoyen du Sénégal.

²⁹ Les causes de des pollutions de Bain de Hann sont disponibles sur le lien : <https://lequotidien.sn/rejets-industriels-et-domestiques-hann-fosse-septique-de-dakar/> (Consulté le 09 décembre 2018).

³⁰ Pour découvrir les conséquences, notamment sanitaires de la pollution de l'air de Dakar en 2018 voir : <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/2019/01/la-pollution-de-lair-fait-tousser-dakar> (Consulté le 15 janvier 2019).

(grippe tropicale), la colique... Cette gestion hypothétique de l'environnement qui impacte le cadre de vie se présente comme un frein au développement économique du pays.

Certains comportements inciviques et déviances de la société sénégalaise dans ses relations à l'environnement s'expliquent, visiblement, par la non-application du Code de l'environnement par le citoyen et par une faiblesse d'exercice de contrôle par les autorités en charge de la question. De plus, ces pollutions pourraient être rapportées, comme indiqué plus haut, à un problème d'ordre communicationnel relatif à la connaissance et à la sensibilisation sur les enjeux du cadre juridique portant sur l'environnement.

L'absence ou la faiblesse de la prise de conscience des enjeux socio-économiques de la crise environnementale contemporaine par le citoyen sénégalais, le retard du pays en matière de gouvernance environnementale, devant des exigences économiques croissantes, commencent à mobiliser tant bien que mal les citoyens sur cette question. Plaidant en faveur de la sauvegarde de l'environnement et d'une meilleure gestion des ressources naturelles, ceux-ci interviennent comme des aiguillons à l'endroit des géants industriels, des leaders politiques et économiques et des organisations en général, par le biais de divers moyens et canaux de contestation (conférences, écrits scientifiques ou de grand public, marches, usages des réseaux sociaux numériques, photographies, peintures, musiques, pièces de théâtre, etc.).

Face à une population galopante, avec des besoins publics croissants, l'urgence pour le Sénégal est de lever tout obstacle pouvant retarder ou freiner son développement économique. En nous référant aux problèmes environnementaux évoqués ci-dessus, la situation écologique du pays pourrait être un facteur déterminant et expressif pouvant expliquer pour une grande part ses difficultés d'émergence. Le Plan Sénégal Émergent (PSE), cadre de référence des politiques d'émergence économique et sociale du Sénégal à l'horizon 2035, entend développer des programmes de prise en compte des préoccupations environnementales. À cet égard, « dans le secteur de l'environnement, le Sénégal s'est engagé à intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et à inverser la tendance notée par rapport à la déperdition de ressources environnementales. Il poursuit notamment l'objectif de réduction de la perte de biodiversité » (République du Sénégal, 2014, p. 85). Cependant, après quelques mois d'exécution, les résultats de l'analyse du PSE obtenus grâce à la Grille d'Analyse du Développement Durable de la Francophonie (GADD-F)³¹ montrent que « [...] la dimension

³¹ D'après un rapport du GADD publié sur le site de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) (In www.ifdd.francophonie.org), le GADD est « un outil de questionnement systémique selon six dimensions (sociale, écologique, économique, culturelle, éthique et de gouvernance) qui permet d'évaluer dans quelle mesure une politique, une stratégie, un programme ou un projet favorise l'amélioration des conditions humaines ».

écologique est faiblement considérée dans le PSE avec une évaluation moyenne de 58%. On peut noter que seuls les aspects liés à la biodiversité (62%) et à l'utilisation de l'énergie (66%) sont moyennement prises en compte » (ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2015, p. 191). Il ressort clairement de ces résultats d'analyse de la mise en place du PSE, que malgré ses enjeux socio-économiques, l'"écologie" est insuffisamment prise en compte par le référentiel du projet national de développement sur le moyen et long terme. Ce qui donne à observer un écart considérable entre les actions et les discours à volonté écologique.

Dans ses projets à la fois socioéconomiques et environnementaux, le pays avait entamé depuis quelques années la recherche d'hydrocarbures, en délivrant des permis de recherche³² à des compagnies étrangères spécialisées dans ce domaine. Avec une biodiversité copieuse, ces recherches n'ont pas été vaines. D'une part, du pétrole a été découvert par Cairn Energy³³ sur Sangomar³⁴ "offshore"³⁵ profond (estimé entre 475 et 641 millions de barils) à la fin de l'année 2014. D'autre part, des gaz naturels ont été découverts par Kosmos Energy³⁶; dans un premier temps en 2015, à Saint-Louis³⁷ "offshore" profond (17 à 20 TCF³⁸ ou 500 milliards m3) ; dans un second temps en 2016, sur Cayar³⁹ "offshore" (5 TCF ou 140 milliards m3). À la suite de ces deux découvertes de gisements en gaz, Kosmos Energy a commencé un processus de négociation de contrats de partage de production des blocs *Saint-Louis Offshore Profond* et *Cayar Offshore Profond* avec la compagnie britannique BP⁴⁰. « À la conclusion de ces accords, soumis à l'approbation du Gouvernement, BP détient une participation d'environ 60 % dans les blocs sénégalais. Ses partenaires Kosmos et Société des pétroles du Sénégal (PETROSEN) détiennent respectivement 30 % et 10 % »⁴¹.

³²Le Gouvernement a octroyé des permis d'une durée de quatre ans, renouvelables deux fois pour des périodes de trois ans, à des compagnies par décret. Un permis « [...] confère à son titulaire « le droit exclusif d'exécuter tous les travaux, y compris le forage, ayant pour objet la recherche et la mise en évidence de gisements d'hydrocarbures » In <http://itie.sn/liste-des-permis/>.

³³ Cairn Energy est une firme internationale d'exploitation et de production d'énergie basée à Édimbourg, au Royaume-Uni. Au Sénégal, elle est représentée par sa filiale "*Capricorn Senegal Limited*".

³⁴ Communément appelée la pointe de Sangomar, elle est située dans le delta du Saloum et commence là où s'arrête la petite côte à l'Ouest du Sénégal.

³⁵ « Le terme « offshore » signifie « au large des côtes » en anglais. Une exploitation d'hydrocarbures, pétrole et/ou gaz, est donc dite « offshore » lorsqu'elle se trouve en pleine mer. Elle est opérée à partir de plateformes, fixes ou flottantes ancrées au fond de la mer » In <https://www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/petrole> (Consulté le 11 septembre 2018).

³⁶ Compagnie internationale spécialisée sur les hydrocarbures, basée aux USA.

³⁷ Située au nord du Sénégal, Saint-Louis, ancienne capitale du Sénégal marque la frontière avec la Mauritanie.

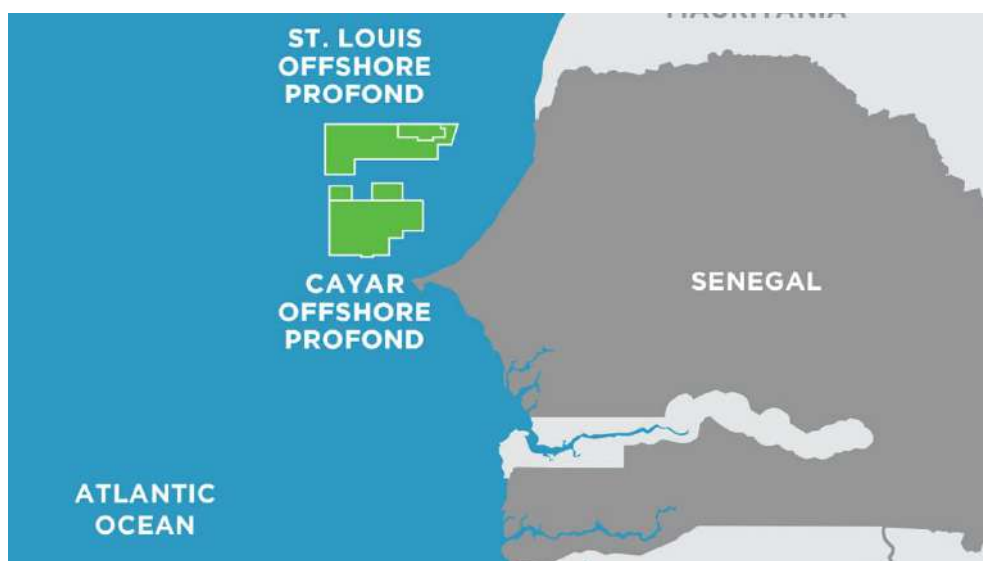
³⁸ Le TCF renvoie à "*Trillion Cubic Feet*" (billions de pieds cubes).

³⁹ Cayar (ou Kayar) est un petit village côtier situé à 60 km de Dakar. Les côtes de Cayar sont connues au Sénégal pour leurs ressources maritimes diverses et abondantes.

⁴⁰Site de BP Sénégal : https://www.bp.com/fr_sn/senegal/home/who-we-are.html.

⁴¹ Pour plus de détail voir : <https://itie.sn/apercu-du-secteur-2/projet-gazier/> (Consulté le 17 mai 2023).

Figure 1 : Carte des blocs Saint-Louis Offshore Profond et Cayar Offshore Profond



Source : Kosmos Energy, s.d.

Aubaine pour le Sénégal, mise en œuvre dans le cadre du programme d'urgence et de réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD)⁴², l'exploitation des gaz naturels débutera probablement en 2024 d'après le discours du président Macky Sall à l'occasion de la fin de l'année 2017. Ces découvertes pourront être d'un soutien considérable à l'économie du pays susceptible d'être avantagée par une croissance et la diversification de ses sources. Les performances, selon les déclarations du président du Sénégal « [...] seront encore meilleures quand l'exploitation prochaine des ressources pétrolières et gazières [...] viendra en appoint aux autres secteurs stratégiques pour amplifier la croissance et le développement »⁴³. Avec les gisements découverts à Sangomar et à Saint-Louis sans compter ceux de Cayar, il est attendu « [...] plus de 300 milliards par an, ce qui n'est pas négligeable comme contribution à l'urgence du pays » (ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2015, p. 72).

D'ores et déjà, avec l'octroi des permis, l'activité extractive commence à faire recette avec les bonus, les redressements, les retenues sur bénéfice non commercial, les retenues à la source sur salaires, les appuis à la formation et à la promotion de la recherche et de l'exploitation, etc. En 2017, la contribution du secteur des hydrocarbures dans le budget de

⁴² Le 25 septembre 2015, il a été offert aux États la possibilité d'adopter un ensemble de dix-sept objectifs de développement durable afin de lutter contre la pauvreté en prenant en compte l'avenir des générations futures à travers la préservation de la planète.

⁴³ La retranscription intégrale du discours de l'opinion du Président Macky Sall est disponible sur le lien suivant : https://senego.com/integralite-du-discours-de-fin-dannee-du-president-macky-sall-2_612854.html#google_vignette (Consulté en août 2018).

l'État s'est élevée à « 19 milliards FCFA » (Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), 2018). Soit une augmentation de plus de 15 milliards FCFA par rapport à l'année 2013, durant laquelle, ce secteur avait émis un apport de 3 milliards 155 millions 408 100 FCFA dans les comptes de l'État. Les activités extractives "*offshore*" sont susceptibles de fournir un coup de pouce concluant à l'économie du Sénégal, en encourageant le développement socio-économique et, ainsi, être une issue projetant le pays hors du rang des pays du tiers-monde.

De surcroît, si elles sont bien gouvernées, les activités pétrolières et gazières pourront permettre quelques importantes mutations structurelles sociales. De nouvelles spécialisations et créations d'emplois pour la jeunesse sénégalaise sont mises sur pied pour répondre aux demandes d'expertises et de mains-d'œuvre des industries extractives. Le Gouvernement du Sénégal, en collaboration avec ses partenaires du secteur extractif, a administré, par le décret du 27 décembre 2017, la première formation spécialisée dans le domaine des hydrocarbures. Appelé Institut National du Pétrole et du Gaz (INPG), cet institut de formation a pour missions de « [...] de développer l'expertise nationale et de favoriser l'emploi des sénégalais et sénégalaises dans les secteurs pétrolier et gazier »⁴⁴. En plus, en signant leurs contrats d'exploitation, les compagnies pétrolières se sont engagées à prioriser et employer les compétences sénégalaises dans leurs ressources de management. Ainsi, selon le communiqué du Ministre de l'Énergie et du Développement des Énergies renouvelables (2017) rien qu'avec les activités de l'exploitation du gaz découvert à Saint-Louis, il est attendu « 30 000 emplois stables ». D'après celui-ci, l'extraction du pétrole quant à elle générera « 700 » « emplois permanents » relatifs à l'exploitation de la plateforme et de la nouvelle raffinerie.

Par ailleurs, ces découvertes peuvent constituer un éventuel levier de développement socio-économique en ce qu'elles renforcent et réactualisent les projets d'émergence, voire de développement durable du pays. De même, l'exploitation du pétrole et du gaz est plausiblement un facteur pouvant donner un nouvel essor à l'image du pays sur la scène internationale. Il est attendu des découvertes, une reconfiguration des conditions de vie des Sénégalais et une meilleure attractivité du pays sur le plan mondial.

À ce jour, les récentes découvertes du pays tiennent en haleine l'opinion publique et constituent un sujet de prédilection pour les médias. Les retombées de ces hydrocarbures seront-elles être utilisées pour le financement d'autres secteurs d'activités économiques ? L'exportation du pétrole et du gaz, l'approvisionnement et l'autosuffisance du

⁴⁴ La présentation de l'INPG est disponible sur le lien : <https://www.inpg.sn/inpg/presentation/> (Consulté le 17 février 2019).

pays en énergie, la construction d'infrastructures relatives aux transports, la création d'emplois, et l'investissement pour le développement des secteurs primaires, notamment la pêche et l'agriculture, sont parmi les problématiques prédominantes qui animent les débats⁴⁵ sociaux, politiques et économiques de la sphère médiatique sénégalaise.

En nous invitant dans une logique de constatation du secteur de l'exploitation pétrolière et gazière dans le monde, les médias produisent des récits factuels et tragiques pour les politiques et les économies des États concernés. À l'instar de quelques pays africains qui ont eu à exploiter des ressources pétrolières, gazières et minières, nous remarquons clairement qu'il n'est pas rare que ces gisements bouleversent la stabilité sociale, politique et économique de ces États. Le Ghana, l'Angola, le Nigéria, la Guinée Équatoriale, le Soudan, le Congo-Brazzaville et le Tchad sont des exemples très éloquentes des potentiels impacts négatifs de l'exploitation des ressources naturelles, notamment fossiles ou minières. En effet, dans ces pays, les découvertes de ressources naturelles ont toujours été accompagnées ou suivies de guerres civiles, corruptions, coups d'État, conflits géopolitiques, catastrophes écologiques, etc. Paradoxalement, elles accroissent ou perpétuent, donc, la pauvreté à cause des chaos de diverses natures qu'elles engendrent et qui affectent l'économie de ces pays. C'est "la malédiction des ressources naturelles" encore appelée "malédiction des matières premières"⁴⁶.

Les menaces liées à l'exploitation du pétrole et du gaz émanent généralement d'une déficience ou d'un dysfonctionnement du dispositif de gouvernance des ressources naturelles. Manque de transparence dans la gestion de la manne, affaissement de la démocratie, négligence des autres secteurs d'activités et un déficit de protection de l'environnement sont les principales causes de ces formes de malédictions qui renversent les économies des États producteurs de pétrole et de gaz, notamment africains. Ces fragilités connues dans le secteur extractif engagent et impactent l'environnement socio-économique des sociétés impliquées. L'expérience de plusieurs pays en développement, surtout africains, a montré, en effet, qu'il y a « une forte interrelation entre l'exploitation des ressources pétrolières et la pauvreté, la corruption, les défis socio-économiques et environnementaux, les inégalités et l'instabilité politique » (Aidara, s.d., s.p.). Pour prévenir et contourner les risques socio-économiques et environnementaux, le

⁴⁵ Nous faisons référence au débat public. « Il est employé pour désigner la réunion de deux ou plusieurs personnes convoquées pour échanger des avis à propos d'un certain sujet de société, dans un lieu public, c'est-à-dire un lieu où la parole se diffuse auprès d'un auditoire » (Charaudeau, 2017, p. 26).

⁴⁶ Pour une définition exhaustive de la "malédiction des ressources naturelles" voir : <https://espace-mondial-atlas.sciencespo.fr/fr/rubrique-contrastes-et-inegalites/focus-1F02-malediction-des-ressources.html> (Consulté le 04 mars 2019).

Sénégal s'oriente dans une logique prospective⁴⁷ relative à l'exploitation du pétrole et du gaz. Politiques, scientifiques, journalistes, médias, organismes privés, société civile, organisations, en général, tous, paraissent être investis dans la bonne gouvernance des gisements découverts. En effet, depuis la fin de l'année 2014, ces derniers, avec des objectifs différents, s'investissent progressivement dans des activités de formation, d'échange, d'étude, de propositions d'idées autour des questions de gouvernance des gisements d'hydrocarbure découverts. Volontairement ou non, ces activités se manifestent par des actions de communication, notamment de relations publiques pour informer et sensibiliser autour des enjeux de gouvernance des hydrocarbures "offshore", sous forme de rapports, livres, comptes rendus, articles, reportages... Ces acteurs impliqués participent à la prise de conscience de la société et présentent des plaidoiries aux gouvernements et aux compagnies pétrolières et gazières pour la gouvernance efficace et transparente de l'exploitation des énergies fossiles⁴⁸.

Anticiper et prévenir tous les risques dans le but de maximiser les opportunités futures autour des ressources fossiles devient une priorité dans de la politique gouvernementale sénégalaise. Pour ce faire, il est nécessaire de définir un cadre de gouvernance draconien afin d'éviter les obstacles relevés dans la gestion des ressources environnementales au Sénégal, précédemment évoqués. Nous faisons référence spécifiquement à la corruption et au non-respect d'exigences environnementales. Il s'agit de faire du "benchmarking" en se référant aux pays qui ont pu relever le défi de l'entreprise d'exploitation de ressources minérales, tels l'Arabie Saoudite, la Norvège et le Canada.

Le Gouvernement a établi un cadre de gouvernance des hydrocarbures régi par le Code Pétrolier du Sénégal. Ce dernier, en accord avec le droit pétrolier international légifère sur l'environnement pétrolier du Sénégal par la *Loi 98-05 du 08 janvier 1998 et du décret n°98-810 du 06 octobre 1998*⁴⁹. En vertu de ce cadre juridique, des instances décisionnelles et de contrôle régulent l'environnement des activités extractives. Ainsi, sous l'autorité du Gouvernement du Sénégal, le ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables nouvellement appelé ministère du Pétrole et des Énergies met en œuvre toutes les politiques relatives à la disponibilité des hydrocarbures (approvisionnement, recherche et

⁴⁷ Nous entendons par prospective une démarche scientifique, innovante et rationnelle qui vise à préparer le futur en se basant sur le présent.

⁴⁸ On appelle « énergie fossile » l'énergie générée par la combustion du charbon, du pétrole ou du gaz naturel. Ces combustibles, riches en carbone et hydrogène, proviennent d'un long processus de transformation de matières organiques enfouies dans le sol, durant des millions d'années, ce qui vaut l'appellation "fossiles" (Bret-Rouzaut & Favennec, 2011).

⁴⁹ Ce décret fixe les modalités et conditions d'application de la loi n° 98-05 du 5 janvier 1998 portant le code pétrolier sénégalais.

exploitation). Ce ministère est l'autorité chargée de superviser l'activité de PETROSEN⁵⁰, de la Direction des Hydrocarbures et des Combustibles Domestiques (DHCD)⁵¹, de la Lettre de Politique de Développement l'Énergie (LPDSE)⁵² et du Comité d'Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz (COS-PETROGAZ)⁵³. De même, ce ministère est l'organe responsable de GES-PETROGAZ⁵⁴, une structure créée en vue de matérialiser les prises de décision de COS-PETROGAZ. L'organisation et le transfert des compétences dans différentes institutions publiques facilitent la coordination maîtrisée des activités extractives en vue d'une gouvernance rentable. Néanmoins, la gouvernance des hydrocarbures par l'État est remise en question par certains leaders d'opinion, dont quelques autorités du secteur des hydrocarbures, de la société civile, de l'opposition et même du Gouvernement.

D'abord, au début de la gouvernance des projets d'exploitation de gisements fossiles, nombreux sont ceux qui ont critiqué et taxé le Code Pétrolier du Sénégal d'être désuet et peu pertinent dans le contexte actuel de découvertes d'hydrocarbure. Ils ont appelé à la réactualisation du Code Pétrolier. Tant il est vrai que, lors des ateliers ou débats tel celui du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) (11 avril 2017) sur *les enjeux de l'exploitation du pétrole et du gaz*⁵⁵ qui a vu notre participation, la mise à jour du Code Pétrolier a été fortement préconisée. Par suite de quoi, le Gouvernement s'est mobilisé dans le processus d'élaboration d'un nouveau Code Pétrolier qui a été adopté en 2019 par la *Loi n°2019-03 du 1er février 2019*. En effet, « le code de 1998 était obsolète, au regard des gisements de pétrole et de gaz découverts. Le code a été élaboré dans un contexte de chute du prix du baril, 20 dollars »⁵⁶. Il ne répondait pas aux besoins structuraux, car il ne prenait pas en compte les évolutions des contextes politiques, géopolitiques, environnementaux et économiques de ces découvertes d'hydrocarbure. C'est pourquoi lors de la Conférence⁵⁷ sur la divulgation de

⁵⁰ Créée en mai 1981, PETROSEN est une société anonyme détenue à 99% par l'État et à 1% par la Société Nationale de Recouvrement. Elle est chargée de l'application des politiques pétrolières.

⁵¹ La DHCD est chargée de veiller à l'accessibilité et à l'approvisionnement du pays en hydrocarbures, en combustibles domestiques et en biocarburants.

⁵² Elle fixe les objectifs suivants : intensification de la promotion du bassin sédimentaire, amélioration du cadre législatif et réglementaire, renforcement des capacités de production et sécurisation des capacités des conditions de stockage.

⁵³ Organe d'assistance de la présidence de la république dans la définition de la politique de développement du secteur pétrolier et gazier. Il est aussi chargé de la supervision du secteur des hydrocarbures.

⁵⁴ Site Internet : <https://energie.gouv.sn/ges-petrogaz/>.

⁵⁵ Cette journée d'ateliers sur les questions pétrolières et gazières a vu la participation de divers acteurs spécialisés ou intéressés par ce domaine. Organisée par le CESE, elle a été une réelle opportunité pour la mobilisation de moyens, en vue d'accélérer les dynamiques de transformations structurelles de l'économie du Sénégal.

⁵⁶ Pour plus de détails voir : https://www.setal.net/Legislation-Petrole-et-Gaz-Le-Senegal-se-reajuste-pour-profiter-de-sa-manne_a62672.html (Consulté le 04 juin 2018).

⁵⁷ Cette conférence d'ampleur africaine a été organisée par l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), du 31 octobre au 2 novembre 2018, dans l'objectif de pousser des réflexions sur les mesures à mettre en application pour profiter de la manne.

l'identité des propriétaires réels des entreprises extractives, le président de la République du Sénégal a informé sur l'état des lieux du processus réformiste du cadre juridique du secteur pétrolier qui est en cours de révision depuis 2016. En conséquence de quoi, en 2020, le Sénégal a adopté la *Loi n°2020-06* portant sur le Code gazier. Celui-ci « fixe la réglementation relative à la valorisation des ressources gazières, dans le respect des normes de qualité des gaz naturels, de sécurité, de préservation et de protection de l'Environnement, dans une perspective de développement durable » (*Loi n°2020-06 portant Code gazier*). Le Code Gazier intervient en complément du Code Pétrolier et intègre exclusivement des aspects sécuritaires et de préservation de l'environnement.

Ensuite, la pertinence de la répartition des responsabilités à plusieurs organismes sous la tutelle du ministère du Pétrole et des Énergies préoccupe vivement une bonne partie de l'opinion publique. À ce propos, l'administrateur de programme gouvernance économique à *Open Society Initiative for West Africa* (OSIWA) trouve l'établissement de COS-Pétrogaz inutile, car « il ne sera d'aucune valeur ajoutée au secteur »⁵⁸. Il préconise plutôt de « [...] réformer et renforcer la Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN) et aller résolument vers la mise en place d'une autorité indépendante de régulation du pétrole et du gaz » (*Ibid.*).

Enfin, les contrats suscitent moult débats désapprobateurs. Pour d'aucuns, le contenu des licences et contrats ne profite pas aux intérêts de l'État. À ce sujet, le Gouvernement répond par les réformes prises en charge par le Code Pétrolier. « Avec ce nouveau Code, la part de PETROSEN va passer de 10 à 30%, le bonus et la redevance ont été introduits et les taxes superficielles augmentées »⁵⁹. D'après cette source, le nouveau Code va permettre à l'État de « maîtriser les opérations pétrolières et les revenus issus du pétrole ». Pour d'autres, il y a une grande opacité de l'État en ce qui concerne les contrats pétroliers. En général, des actes non-dits ou inintelligibles ou encore publiés après impacts paraissent être des faits très récurrents dans le secteur. Les affaires de l'ancien inspecteur des impôts et de l'ex-ministre du Pétrole et des Énergies du Sénégal, qui ont poussé les hauts cris pour donner suite à leurs arrêts de fonction renommés entre "limogeage" et "démission", sont très illustratives.

Pour l'ancien inspecteur des impôts, Sonko (2017), le Gouvernement du Sénégal est coupable de non-respect des principes de ses lois relatives aux secteurs du pétrole et des impôts. Il défend dans son ouvrage *Pétrole et Gaz au Sénégal* l'idée que le Gouvernement se soit rendu

⁵⁸ Accès : <http://www.osiwa.org/fr/synthese-sur-les-defis-de-la-gouvernance-des-ressources-petrolieres-et-gazieres-du-senegal/efis-de-la-gouvernance-des-ressources-petrolieres-et-gazieres-du-senegal/> (Consulté le 26 septembre 2017).

⁵⁹ Accès : <https://www.pressafrik.com/%E2%80%8Brevision-du-code-petrolier-de-1989-le-bonus-et-la-redevance-introduits-dans-le-nouveau-code-a181624.html> (Consulté le 15 juillet 2018).

complice de « fraude fiscale » dans l'affaire de Pétro Tim⁶⁰. D'après lui, cette société pétrolière n'a pas respecté ses engagements contractuels. Considérant cet état de fait, il alerte sur le devenir du projet d'exploitation des gisements d'hydrocarbure découverts.

« Cet état de fait prépare à n'en point douter quand surviendra la période d'exploitation, une évasion ou une fraude fiscale à grande échelle. Ce qui sera d'ailleurs facilité par la très grande porosité de notre administration fiscale confrontée à des difficultés tels le manque d'effectifs en quantité et en qualité, le clientélisme dans la gestion des carrières, mais aussi et surtout la gestion malsaine des grands dossiers, qui instaure toujours un climat de suspicion de corruption et, plus grave encore, démoralise les agents sérieux et intègres » (Sonko, 2017, p. 77)

S'il s'avère que le Gouvernement ait compromis les biens du peuple en dissimulant un acte corruptif telle une fraude fiscale, il est essentiel que les citoyens exercent de la pression sur les autorités afin de les amener à respecter leurs engagements de mandataire. Mais pour cela, il est nécessaire de faire la lumière sur les contours de la gouvernance des ressources pétrolières et gazières. Les contestations de Sonko à travers son militantisme ont fait l'objet de nombreux débats médiatiques qui ont suscité beaucoup d'échos. D'ailleurs, il a été désigné "homme de l'année" en 2016 par « les sites Xalima.com, Dakarmatin.com et Nettali.sn, l'émission « *ça me dit mag* » de la 2STV, la radio RFM entre autres » (*Ibid.*, p. 9).

Thierno Alassane Sall, quant à lui, a arrêté sa fonction de ministre du Pétrole et des Énergies le 02 mai 2017, date de la signature du contrat portant autorisation pour la société Total dans l'exploration de gisements fossiles sur les côtes⁶¹ sénégalaises. L'ancien ministre du Pétrole et des Énergies avait ce jour-là refusé de signer le dossier de Total qu'il avait jugé moins-disant par rapport aux différentes offres. Dans une logique contestataire et/ou explicative, il invitait le public à consulter les contrats pétroliers, tout en pointant du doigt vers des points spécifiques. « Regardez l'article 22 du contrat de PetroTim, de "Far Limited", sur le bloc de Sangomar et regardez l'article 22 du contrat signé avec Total, vous verrez la différence [...]. On voit, en comparant les offres, que l'offre qui a été finalement retenue était loin derrière des offres bien meilleures »⁶². Ainsi, pour des raisons non justifiées par ce dernier, le

⁶⁰ « PETRO-TIM Limited est une société de droit des Îles Cayman ayant son siège à Georges Town, Grand Cayman. Elle est une filiale de Petro Asia Ressources Ltd, société de droit Hongkongais dont l'unique actionnaire est monsieur Wong Jong Kwang » (Sonko, 2017, p. 79).

⁶¹ Cf. Annexe B : Carte des côtes du Sénégal

⁶² Accès : https://www.dakaractu.com/AFFAIRE-TOTAL-SCANDALE-PETROTIM-BRADAGE-DES-RESSOURCES-DU-PAYS-ETHIQUE-EN-POLITIQUE-Thierno-Alassane-Sall-crache-du_a160271.html (Consulté le 30 novembre 2018).

Gouvernement aurait sacrifié et bradé les potentielles ressources fossiles. Son combat a très peu mobilisé l'opinion publique sénégalaise.

Toutefois, il est judicieux et nécessaire d'avoir un regard critique sur les scandales liés à ces deux anciens responsables en se demandant ce qui avait motivé leurs engagements publics. S'agissait-il de l'expression de citoyens engagés à défendre les intérêts du Sénégal ou seulement de stratégies pour gagner en notoriété ou d'un besoin de légitimation sur la scène politique ? D'autant plus que Ousmane Sonko comme Thierno Alassane Sall ont, par la suite, manifesté, chacun de son côté, la volonté d'être président de la République du Sénégal lors des élections présidentielles de 2019.

Avec la participation des acteurs de la société civile et des médias, notamment Internet à travers les communautés de ses réseaux sociaux numériques tels que Facebook et Twitter, nombreuses ont été les pétitions pour la bonne gouvernance des hydrocarbures. En effet, pour contourner les événements fâcheux de la gouvernance de l'environnement, en particulier la corruption et le manque de contrôles environnementaux, qui affectent le développement du pays, mais aussi pour prévenir de possibles formes de "malédiction des matières premières", il est impératif que les citoyens s'impliquent, en tant qu'acteurs, dans la gouvernance des ressources naturelles. Actifs, depuis la découverte des gisements "offshore", nombreux sont ceux qui militent pour leur inclusion et l'établissement d'une politique de transparence dans le secteur extractif. En effet, il est du droit du Citoyen et du devoir de la République du Sénégal labellisée démocratique d'informer et de communiquer avec transparence sur les ressources pétrolières et gazières. De plus, la nouvelle Constitution du Sénégal stipule à travers son *Article 25-1* que « les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie. L'exploitation et la gestion des ressources naturelles doivent se faire dans la transparence et de façon à générer une croissance économique, à promouvoir le bien-être de la population en général et à être écologiquement durables [...] » (*Loi constitutionnelle n° 2016-10 du 05 avril 2016 portant révision de la constitution*). Autrement dit, la gestion transparente des ressources naturelles pourrait garantir aux populations qui en sont globalement propriétaires d'avoir un cadre de vie prospère et écologique sur le long terme. Ce qui renseigne sur la responsabilité indispensable de la population pour le contrôle de la gouvernance transparente et écologique des ressources naturelles.

Le mot « transparence » renvoie, selon les domaines, à différentes acceptions et fait l'objet de nombreux débats entre les auteurs. Le sociologue Richard Sonnett en s'inspirant des expériences sociales qui ont marqué son enfance à Chicago montre dans son ouvrage *Respect : de la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité* publié en 2003 comment la pratique de la

transparence dans les relations et les institutions sociales contribue à cultiver le respect. Pour lui, la transparence est une posture où l'individu s'imprègne ouvertement de l'ordre établi et cherche à trouver des connaissances claires et explicites pour remettre en les présupposés tacites et les représentations ordinaires (Sonnett, 2003). « En droit, la transparence renvoie globalement aux modalités de communication d'une information. Elle intervient de deux manières, soit pour prévoir les conditions de sa diffusion, soit pour contrôler celui qui en dispose. Dans ce dernier cas, la transparence impose des obligations d'information à un acteur, public ou privé., qui conserve et réutilise lui-même des données [...] » (Kerléo, 2023, p. 17-p. 27). Cela requiert la mise en pratique d'un système juridique à même de réguler à la fois la transmission et la gestion de l'information. Pour Zamoum (2014, p. 21-p. 34), dans la communication publique la transparence « constitue un outil de bonne gouvernance surtout qu'elle permet un accès libre à l'information publique et au droit de savoir. De plus, la transparence ne se limite pas uniquement au niveau informationnel, mais aussi à la procédure de prise de décision et de la participation de la société civile ainsi que celle des médias dans les débats et les discussions sur les résultats et les performances des organisations publiques ». La transparence est alors un pilier de communication ouverte, de renforcement des relations, de promotion de la responsabilité et de la participation démocratique dans les structures publiques. Han (2017) présente la transparence comme un phénomène de la société contemporaine caractérisée par une quête permanente de visibilité des individus et des informations. « La société de transparence » promeut une image positive de soi, une culture de l'exposition et la clarté absolue, des tendances exacerbées par les technologies modernes et la communication numérique. La transparence est aussi souvent assimilée à une initiative mondiale pour la bonne gestion des ressources pétrolières, gazières et minières⁶³ parmi d'autres variétés de signification. La transparence est souvent appréhendée comme un pilier crucial dans chaque système de management, qu'il soit organisationnel, social, environnemental, etc. Étant généralement identifiée comme contraire au caractère de ce qui est caché ou opaque, la transparence renvoie à « l'idée de clarté » (Libaert, 2003). Ainsi, la transparence sous-tend un caractère relationnel qui peut s'entretenir à travers tous les modes de communication qui interpellent les sens. La transparence engage la perception. C'est en ce sens que Libaert (2003), montrant l'importance du regard par rapport aux caractéristiques de la transparence, indique « [...] qu'un objet n'est transparent que dans le cadre d'une relation, d'une durée, de

⁶³ Accès : <https://eiti.org/fr>

caractéristiques précises ». La transparence ne peut donc exister que dans le cadre d'une communication, au sens de la relation entre l'émetteur et /ou le récepteur et à l'objet.

Conçue comme un idéal des systèmes de communication, la transparence est ce qui permet d'apporter de la clarté au contenu ou au support de l'information de manière à rendre sa réception aisée. « Plutôt qu'une faculté de mise en lumière, la transparence doit donc être définie comme un processus relatif d'accessibilité de données informationnelles » (*Ibid.*, p 18). Que ce soit en matière de quantité ou de qualité de l'information, la transparence renforce et facilite les capacités de la communication. Par ailleurs, dans la société actuelle marquée par l'usage intensif des technologies d'information et de communication (Miège, 1995), toute insuffisance ou absence d'informations et de communications peut être considérée comme un problème de transparence. Parce que « la société de transparence est une société d'information » (Han, 2017, p. 73). Le flux d'information et de communication peut déterminer le niveau de transparence. Cependant, d'après Han (2017) pour qui ce qui est transparent est « positif », il faut que l'information se départisse de toute « négativité » pour être transparente. Han (2017) illustre en faisant référence aux travaux de Sonnett (1979) et en examinant « la société de l'intime ». L'intimité, qui autrefois caractérisait la sincérité et la vérité, est devenue aujourd'hui prépondérante dans les débats des sphères publiques, favorisant l'exposition de la vie privée et la culture de la transparence. À l'instar de cette société moderne, la société de transparence valorise l'exposition de soi en dissipant les sentiments critiques et les images négatives. Ce qui n'est pas sans impact dans la manière dont l'information est reçue et perçue. Définissant l'information comme « un langage positivé, opérationnalisé », il reprend la métaphore d'Heidegger sur l'usage de la langue comme « une langue du *Ge-Stell*, du dispositif ». Pour ce dernier, « parler est mis au défi de répondre en tout sens à la mise en disponibilité de ce qui est. La parole ainsi mise en position devient information » (Heidegger 198, In Han, 2017, p. 73). Le langage fait référence à la production d'une information accessible et claire. Dans ce que Han (2017) appelle la société de la transparence, l'information disponible devient un dispositif de contrôle et de manipulation de la réalité. Toutefois, il indique qu'en raison de son utilisation excessive, et de ses implications négatives sur la vie privée à l'ère du numérique, la transparence est dévaluée. La transparence impose des principes à l'information et à la communication, que sont la vérité, la clarté et toutes caractéristiques positives susceptibles d'apporter un plus positif à la relation. Nous concevons ainsi qu'une communication transparente est une communication accessible, claire, facile à comprendre, vraie et qui ne comporte aucune ambiguïté.

Pourtant, comme nous l'avons précédemment évoqué, bon nombre de pays d'Afrique, à l'instar du Sénégal, sont en retard en matière de transparence dans la gestion de la gouvernance du secteur public. Cela est dû à plusieurs facteurs, notamment le manque de ressources financières et humaines, le manque de formation et de sensibilisation des acteurs du secteur public, la mauvaise gestion des finances publiques et l'insuffisance de volonté politique pour mettre en place des mécanismes de transparence (CEA, 2016). Ce qui justifie en partie la récurrence des pratiques de fraude, de corruption, ainsi que les difficultés de développement économique, social et environnemental.

Au chapitre de la gouvernance des ressources naturelles, notamment fossiles, la transparence est très souvent considérée par le grand public comme un modèle ou un idéal à adopter. Elle est un exemple prisé d'éthique et de bonne gouvernance qui sont parmi les principes du développement durable (Audouin, Courtois & al., 2009). La transparence est un facteur encourageant, la disponibilité et l'accessibilité de l'information au public. En outre, elle facilite la communication en ce qu'elle informe, motive, et implique les parties prenantes. C'est-à-dire que la communication transparente est source d'inclusion. Grâce à elle, une tierce personne pourrait facilement prendre connaissance des enjeux de l'exploitation pétrolière et gazière et contribuer à la bonne gouvernance du secteur en se positionnant comme militant, chercheur, porteur de projet, demandeur d'emploi, etc.

Les populations, face aux crises économiques et environnementales, s'intéressent apparemment à la gestion du patrimoine environnemental et des biens publics en général. Donc, avec la forte pression de celles-ci, le soutien des organisations de la société civile et l'obligation de respecter ses engagements démocratiques au travers de la transparence politique et des principes de l'Initiative pour la Transparence des Industries extractives, le Gouvernement investit dans la transparence. La mise en place d'une telle politique, pouvant garantir la bonne gouvernance du secteur avec des conséquences déterminantes pour la prise de conscience et la compréhension des enjeux des projets d'exploitation de ressources fossiles, est au profit de la société sénégalaise.

En amont de ses projets d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures, le Sénégal a en effet adhéré à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) et a créé un Comité National (CN) en charge de son fonctionnement et de son suivi. Désigné sous le sigle CN-ITIE, ce Comité « [...] veille à la publication régulière de toutes les recettes tirées de l'exploitation des industries extractives ainsi que de tous les paiements versés à l'État par les sociétés parties prenantes dans le périmètre de l'ITIE sur le territoire sénégalais » (*Décret n° 2013-881 du 20 juin 2013 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National*

de l'Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives (CN-ITIE)). Avec cette initiative, le Gouvernement a établi un cadre de gestion des secteurs minier, pétrolier et gazier qui se veut transparent et inclusif. Il entend offrir « [...] aux citoyens la possibilité d'exercer un contrôle sur l'utilisation de ces ressources » (*Ibid.*). Ce qui confère aux parties prenantes les moyens d'information et de communication transparents et légaux pour anticiper sur les risques environnementaux et lutter contre d'éventuelles tentatives de corruption en exerçant minutieusement un contrôle sur l'évolution des activités et leurs rapports quant à l'écosystème, mais aussi en surveillant toutes les transactions financières.

Pour faire preuve de respect des principes de l'ITIE, du Code Pétrolier et de la nouvelle Constitution, le pays a mis en œuvre d'importantes actions de transparence. Avant tout, en octobre 2016, l'État a commencé la publication, sur le site officiel du Gouvernement, des contrats de recherche et de partage de production d'hydrocarbures⁶⁴, qui le lie avec les compagnies pétrolières. Les contrats pétroliers ayant fait l'objet de controverses tumultueuses et de scandales (politiques et financiers), ces publications ont été considérées comme une avancée non négligeable en matière de transparence dans la gouvernance des ressources naturelles. Elles ont permis de faire la lumière sur quelques zones d'ombres du secteur. Cette action de communication a offert la possibilité de faire cesser certaines rumeurs et permis aux populations dès lors informées de prendre parti sur des sujets relatifs aux contrats pétroliers. Par suite de cette volonté, le Gouvernement a montré sa détermination à promouvoir les échanges avec la société civile et l'ensemble des acteurs des secteurs concernés (maritime, gazier, pétrolier, politique, financier, des assurances, des transports et socio-environnemental en général). C'est dans ce sillage qu'il a été tenu *la concertation nationale sur l'exploitation du pétrole et du gaz*⁶⁵ le 12 juin 2018. Ce dialogue a vu la participation massive des institutions de la république (l'Assemblée nationale, le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), le CESE, etc.), des institutions publiques et privées représentées par les syndicats et le patronat, des médias, de l'opposition, de la société civile, notamment les associations religieuses, féministes et de jeunes... Pour le Président de la République du Sénégal (2018), cette rencontre s'inscrit dans son ambition d'assurer « une gestion "inclusive", "sereine" et "durable" des ressources pétrolières et gazières par la maîtrise des enjeux sécuritaires, géostratégiques et économiques »⁶⁶. La concertation nationale a permis aux gouvernants de

⁶⁴ Accès : <http://www.energie.gouv.sn/content/contrats>.

⁶⁵ Accès : <http://cospetrogaz.sn/concertation/> (Consulté le 15 mai 2020).

⁶⁶ Accès : https://www.dakaractu.com/Concertation-Nationale-Petrole-et-Gaz%C2%A0-Macky-sans-Opposition%C2%A0_a153303.html (Consulté le 20 juin 2018).

recueillir un ensemble d'opinions, de critiques, d'orientations et de solutions portant sur la gouvernance du pétrole et du gaz. Et, elle a été, par ailleurs, une occasion d'informer les Sénégalais sur l'état des lieux des projets d'exploitation des hydrocarbures, mais aussi de fournir une palette d'informations au gouvernement, favorisant la prospective, pour une gouvernance efficace et sûre du secteur pétrolier et gazier.

Lors de nos enquêtes exploratoires, nous nous sommes intéressée exclusivement aux informations relatives aux questions gazières (car nous portons notre étude sur les acteurs des gaz naturels). À cet effet, nous avons interviewé des agents de Oxfam, du Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière Marine (PRCM), de la Radio Communautaire de Cayar, du Conseil Local de Pêche Artisanale (CLPA), de Kosmos Energy et de BP, mais aussi des pêcheurs, des mareyeurs et des transformatrices à Cayar. Parmi ces acteurs, seuls les agents de Kosmos Energy et de BP, qui sont des acteurs chargés de l'exploitation d'hydrocarbures, semblaient avoir une bonne connaissance sur la gestion du secteur pétrolier et gazier. Les associations de la société civile nous ont indiqué une insuffisance, voire un manque d'informations portant sur le gaz du Sénégal. Ce déficit d'informations laisse entrevoir un pan important des interactions autour de l'exploitation des gisements en gaz naturels caractérisé par un manque de transparence ou bien de communication transparente.

Parmi les organisations publiques, les associations de la société civile sont celles qui agissent tant bien que mal pour l'adoption de la transparence et la gouvernance inclusive dans le secteur gazier. Elles organisent répétitivement, à intervalles réguliers, des ateliers d'études, des formations, des enquêtes de terrains, des échanges avec les collectivités locales afin d'encourager la communication, mais aussi la gouvernance transparente et inclusive des ressources communes. Ces acteurs de la société civile participent au processus de la prise de conscience des populations face aux enjeux de l'exploitation gazière et de la transparence dans la gouvernance des ressources fossiles.

Dans la gouvernance des ressources naturelles, en particulier des hydrocarbures, une communication transparente qui intègre les parties prenantes peut être un facteur déterminant. Elle peut être une source de motivation à même de mobiliser les populations et l'ensemble des acteurs dans la gestion. En effet, la communication transparente des flux d'informations peut contribuer à minimiser des risques et pratiques de corruption et de fraude, mais aussi de pollution dans le secteur de l'environnement.

Au Sénégal, comme dans la plupart des pays de l'Afrique bénéficiant d'une façade maritime, la mer joue un rôle essentiel et stratégique sur les plans social, économique et environnemental. La mer est d'une importance capitale dans les relations géopolitiques, le

commerce international, la mondialisation de l'économie et des marchés, le tourisme, les industries culturelles et sportives, les industries extractives, le domaine nutritionnel, entre autres domaines d'activités au Sénégal. Malheureusement, aujourd'hui, l'environnement marin du pays subit de nombreuses atteintes dévastatrices. D'une part le phénomène du changement climatique n'épargne pas le milieu marin, en ce qu'il provoque la rareté, voire la disparition de certaines espèces maritimes, l'érosion côtière, l'élévation du niveau de la mer, entre autres. D'autre part, les activités humaines telles que la pêche industrielle qui racle les fonds marins ; certaines industries, activités agricoles et côtières, etc., qui rejettent leurs déchets toxiques nuisent à la biodiversité et à la qualité de l'eau de la mer, les impacts négatifs de trafics maritimes et l'occupation anarchique des zones côtières et l'extraction excessive des sables de plage entraînant l'avancée de la mer, sont autant de facteurs qui sévissent sur l'écosystème marin. À ces calamités marines se joignent les répercussions de pollutions potentielles des activités extractives.

En effet, lorsqu'il s'agit d'exploitation de gisements fossiles en mer, certaines inquiétudes jaillissent, à savoir les attaques sur l'environnement, notamment marin. Elles motivent deux préoccupations récurrentes quand on aborde la question des activités extractives : l'une quant aux impacts sur la biodiversité marine et l'autre quant aux impacts sur les conditions de vie des populations riveraines.

Les activités extractives, notamment "*offshore*", sont connues pour avoir des impacts très polluants sur l'environnement marin. Elles sont susceptibles de dévaster la qualité des eaux des surfaces marines et l'harmonie de vie et la disponibilité de la faune et de la flore marines par différentes pollutions qu'elles peuvent engendrer. L'on peut ici citer l'exemple de la célèbre tragédie de pollution marine⁶⁷ survenue dans le golfe du Mexique précisément dans la Zone Économique Exclusive (ZEE) des États-Unis en 2010. Celle-ci a provoqué une marée noire sans précédent et a, par conséquent, affecté l'activité de la pêche dans la zone. Eu égard aux menaces que présentent les activités extractives *offshore*, le Sénégal est aujourd'hui confronté à un important défi de protection de l'environnement marin et des espèces marines. Le Coordonnateur du Conseil Local de Pêche Artisanale (CLPA) nous a rapporté que les pêcheurs de Cayar ont remarqué, depuis le début des opérations des projets d'exploitation de gaz, que les poissons se raréfient au niveau des côtes ; parce que les installations *offshore* provoquent des bruits et de la lumière susceptibles de faire disparaître la faune maritime. Kloff et Wicks (2004) Ce qui conforte l'opinion selon laquelle les bruits et les vibrations, les déchets de production

⁶⁷ La plateforme « *deepwater horizon* » qui servait de support de forage à des puits profonds appartenant à BP dans le golfe du Mexique, avait explosé.

solides et liquides, l'accroissement de la turbidité de l'eau lié au dragage, la perturbation des fonds marins, l'évitement de la zone par la faune marine comme des poissons et les mammifères marins à cause du bruit lié à la construction, les vibrations et la présence d'équipements érigés, et les invasions possibles d'espèces exotiques transportées par les eaux de ballast des navires d'assistance / de soutien et des pétroliers, constituent autant d'impacts généraux qu'incluent les activités extractives. Cela pourrait donner raison au propos d'un pêcheur qui nous dit : « nous pêcheurs de Cayar, nous pensons que l'exploitation de leur minerai a perturbé les poissons. C'est ce qui rend ces temps-ci notre activité difficile »⁶⁸. L'activité extractive risque de provoquer des transformations négatives du milieu marin, en affectant les conditions de vie des poissons. « Malgré son importance pour le développement économique du pays, en général, et de la région de Saint-Louis, en particulier, le gaz reste un danger scientifiquement prouvé pour la population aquatique : aussi bien lors de la phase d'exploration qu'à celle de l'exploitation. Car chacune des phases est nuisible et contient son lot de danger pour la faune et la flore aquatique » (Niass, In CESTI, 2017, p. 31). En effet, les activités extractives présentent plusieurs menaces environnementales. Ces dernières peuvent avoir des conséquences néfastes sur les activités économiques connexes à l'environnement marin. Nous faisons allusion à la pêche principalement. Ainsi, parmi les grands défis actuels de taille du Sénégal, celui de concilier exploitation d'hydrocarbures et activités de pêche est primordial.

En outre, les activités extractives exposent le Sénégal à de grands challenges sécuritaires. C'est-à-dire, maîtriser les risques d'accident socio-environnementaux pouvant survenir à n'importe quelle phase de l'activité, proposer aux mains-d'œuvre un cadre de travail sécurisé, mais aussi amoindrir les probabilités des impacts sanitaires sur les espèces maritimes et humaines, devenues aujourd'hui une problématique qui trouve toute sa pertinence. D'ailleurs, avec les risques sociaux et environnementaux et les enjeux sécuritaires susceptibles de se produire durant les phases d'exploitation et de production d'hydrocarbures, certains acteurs mettent, d'ores et déjà, en train des projets de sécurisation, pendant que d'autres s'engagent dans un militantisme écologique, et que d'autres encore lancent des projets de transparence portant sur les possibles impacts environnementaux.

Face à l'urgence écologique, les impacts des activités pétrolières et gazières suscitent différentes positions. Parmi les débatteurs nous relevons des leaders politiques, écologistes, écologues, environnementalistes, Organisations Non Gouvernementales (ONG), des économistes, anthropologues, etc. Leurs avis sont partagés entre optimisme et pessimisme

⁶⁸ Enquêtes effectuées lors de nos études exploratoires en avril 2018 avec un pêcheur membre du CLPA de Cayar.

quant à la capacité du Sénégal à prévenir les risques environnementaux et à concilier, entre autres, activités économiques liées à la mer et exploitation de gisements *offshore*, bien que ces acteurs soient tous d'accord sur le niveau très élevé de risques d'impacts polluants. Lors de notre interview⁶⁹ avec la coordonnatrice de suivi-évaluation, capitalisation et communication du Partenariat Régional pour la Conservation des zones côtières et Marines en Afrique de l'Ouest (PRCM), celle-ci nous a dit : « nous sommes conscients que les activités extractives en général ont de nombreuses conséquences sur la biodiversité marine ». Il est alors impératif pour le Gouvernement d'anticiper et de prévenir les risques socio-environnementaux. Ceci devrait passer par la veille environnementale. *« S'il n'y a pas assez de contrôle au niveau de la plateforme en ce qui concerne la gestion des déchets, cela peut causer énormément de dégâts sur le milieu marin. L'État doit veiller rigoureusement sur cet aspect »*⁷⁰.

Devant les inquiétudes qu'attisent les projets d'exploitation des produits extractifs, le Sénégal a déployé ses dispositifs pour la sécurisation de l'environnement du milieu marin en particulier. La sécurité de son environnement pétrolier et gazier par la prise en compte du facteur "humain" et "écologique" s'avère pour lui une urgence. À cet égard, pour se préparer à l'exploitation prochaine d'énergies fossiles, le Gouvernement sénégalais a planifié d'importants programmes stratégiques et opérationnels s'adossant à la loi sénégalaise portant sur les Codes de l'Environnement et celle sur les hydrocarbures en vue d'être réactualisée. En corollaire, le ministre de la Pêche et de l'Économie maritime, lors de sa visite à Cayar en 2018, a soutenu que le secteur de la pêche du Sénégal ne vivra pas d'impact négatif émanant de l'exploitation pétrolière et gazière. D'après lui, le Gouvernement veillera à ce que « [...] la pêche continue à exister, mais également l'exploitation *offshore* du pétrole et du gaz »⁷¹. Les dirigeants ont pris l'engagement de faire le nécessaire à travers le déploiement de mécanismes de gouvernance stratégique, mais aussi de contrôle permanent afin de concilier activités extractives et pérennité de la sécurité de l'environnement et de la biodiversité marine. Pour arriver à piloter efficacement l'exploitation des hydrocarbures en mer sans compromettre les conditions de vie de la biodiversité marine et le bien-être des riverains, l'État comme les populations doit exercer un contrôle sur les activités extractives.

⁶⁹ Cet entretien fut effectué lors de nos enquêtes exploratoires le 24 avril 2018.

⁷⁰ Accès : <https://afrique.latribune.fr/afrique-de-l-ouest/senegal/2018-10-24/petrole-et-gaz-offshore-senegalais-faillies-et-innovations-d-un-plan-inedit-de-gestion-environnemental-794985.html> (Consulté le 15 janvier 2019).

⁷¹ Accès : <https://lequotidien.sn/peche-rencontre-ministre-acteurs-de-la-peche-cayar-sur-un-ocean-despoir/> (Consulté le 02 décembre 2018).

Comme susmentionné, au Sénégal on remarque une faible prise de conscience des urgences environnementales. Face à l'enthousiasme et à l'euphorie que suscitent les découvertes de gisements est ce déficit d'éveil écologique sur les menaces environnementales que présente l'exploitation des gaz qui n'est guère pour inquiéter certains. Ce qui peut renseigner sur une insuffisance d'information et de communication sur les enjeux environnementaux des activités extractives au Sénégal.

Pourtant, pour soutenir le Gouvernement dans son ambition d'établir une gestion des ressources fossiles respectueuses de l'environnement, à travers les fondations, associations de la société civile et les ONG, les populations tentent de se mobiliser dans des actions ayant pour finalité la transparence, l'inclusion et la promotion de l'écologie dans la gouvernance des hydrocarbures. Ces organisations mènent des campagnes d'information, de communication et de formation destinées aux collectivités territoriales et locales, aux journalistes, aux activistes et militants, aux acteurs de la pêche, etc. Parmi ces organisations de la société civile, nous pouvons retenir Oxfam, OSIWA, Le Forum Civil, Amnesty International, le PRCM, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de L'Homme (RADDHO), Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), entre autres. Les compagnies pétrolières et gazières contraintes par des exigences de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) se joignent aux initiatives des acteurs de la société civile et des ONG. En guise d'exemple, en 2018, Kosmos Energy et BP ont organisé des activités d'informations et de formations sur les enjeux de la question gazière dans les environs de Cayar et de Saint-Louis.

Devant l'anxiété quant à la pollution marine que peut causer l'exploitation gazière au Sénégal, le chargé des relations extérieures et du volet Responsabilité sociale d'entreprise de Kosmos Energy⁷² nous affirme qu'une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) est en cours depuis le mois de décembre de l'année 2017. Cependant, au travers de nos lectures et de nos interviews, nous notons que nombreux sont les acteurs qui déclarent soit qu'aucune étude d'impact n'a été effectuée, soit qu'ils ne sont pas au courant. De même, nous avons remarqué que la question écologique portant sur la mer ressort faiblement dans les discours des acteurs pétroliers et gaziers. De surcroît, les autorités publiques en charge de la protection de l'environnement marin ne se prononcent quasiment pas sur les risques marins des activités extractives. Ce qui laisse soupçonner des problèmes de transparence portant sur l'écologie marine.

⁷² Entretien effectué dans le cadre de nos enquêtes exploratoires avec un agent Kosmos Energy, le 09/02/2018.

Entre défis économiques et environnementaux, l'exploitation pétrolière et gazière peut être une hypothèque pour les politiques nationales portant sur la protection de l'écosystème, notamment marin. La transparence est considérée comme « moteur » de combats écologiques et un moyen pour « sensibiliser sur les atteintes environnementales » (Libaert, 2003). La prise en compte de la transparence comme un impératif peut être alors une solution aux urgences écologiques.

Aujourd'hui le Sénégal est confronté à de vrais enjeux de transparence et d'inclusion dans la protection de l'environnement marin quant à la gouvernance des énergies fossiles. Voilà ce qui nourrit notre intérêt de porter cette recherche sur la transparence axée sur l'écologie marine. Cette orientation de la recherche nous motive à poser la question de recherche suivante : en quoi la communication des acteurs sur la question de l'extraction des gaz en milieu marin est-elle transparente et comment (dans quelle mesure) peut-elle contribuer à la préservation de l'environnement marin durant les phases précédant l'exploitation ?

À l'image des pays expérimentés dans le domaine extractif, l'exploitation des ressources fossiles entraîne des enjeux géopolitiques, économiques, concurrentiels et sociaux qui interrogent la question de la transparence dans la communication des acteurs, notamment ceux préoccupés par les aspects environnementaux. Ces problèmes de communication se manifestent à travers des formes d'insuffisance, d'opacité et de restriction d'informations pouvant entraîner d'importantes crises socio-politiques et environnementales. C'est pourquoi notre recherche ambitionne d'apporter la lumière sur les rôles que peut jouer l'établissement d'une communication transparente par les acteurs gaziers (gouvernement, compagnies gazières, organisations de la société civile, personnes morales ou physiques dont les activités sont liées à la mer et aux populations) dans l'écologie marine durant les phases précédant l'exploitation. À partir de cette question de recherche, nous formulons les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : La transparence axée sur la gestion des ressources gazières est globalement appréhendée comme étant la résultante de l'accessibilité des informations et des communications. Autrement dit, la plupart des acteurs conçoivent que la transparence est déterminée par la disponibilité des informations, la fréquence et la fluidité de la communication à travers divers supports.

Hypothèse 2 : Les populations riveraines considèrent que l'exploitation des ressources gazières est compatible avec une pérennité du développement socio-économique. Elles témoignent d'une sympathie à l'égard des projets extractifs susceptibles de faciliter le développement économique. C'est-à-dire que l'exploitation des gaz *offshore* bénéficie d'une acceptation sociale.

Hypothèse 3 : La faible prise de conscience écologique est due à une déficience de communication et de transparence des institutions publiques et des entreprises extractives. Ce phénomène engendre une faiblesse de la participation et du contrôle des parties prenantes. La faiblesse de la communication et de la transparence entrave les relations entre les acteurs gouvernants, les compagnies gazières et les populations qui se sentent dès lors exclues et dans l'incapacité de contrôler la gouvernance des ressources naturelles. En d'autres termes, la communication et la transparence encouragent l'éveil des citoyens sur les risques environnementaux que présente l'exploitation des gaz naturels.

Hypothèse 4 : La transparence dans la communication des acteurs gaziers contribue à la préservation de l'environnement. En effet, la communication transparente est un pilier de sensibilisation, de mobilisation, de veille et de dénonciation des menaces et attaques environnementales, mais aussi de crédibilité. Elle peut permettre au Sénégal de prévenir et d'anticiper les risques sociaux et environnementaux découlant des activités extractives par le biais de la promotion de l'écologie marine.

Première Partie

Approche conceptuelle : les enjeux communicationnels de la gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement

Chapitre I

Les enjeux communicationnels de la crise climatique

À partir du vingtième siècle se manifeste un dérèglement général des conditions climatiques dans plusieurs régions de la planète Terre. Appelé changement climatique, ce phénomène de réchauffement des climats⁷³ confronte les hommes à des conditions météorologiques extrêmes. Les corollaires de ces perturbations climatiques sont énormes et souvent caractérisés comme apocalyptiques : hausses et/ou baisses notables des températures sur le plan mondial, ouragans, fontes des glaces, montées des eaux marines, raréfactions des eaux douces, disparitions de certaines espèces animales et végétales, sécheresses, incendies, tsunamis, inondations, éruptions volcaniques, séismes, tremblements de terre, entre autres. Ces dangers climatiques mettent les sociétés du XX^e et du XXI^e siècles dans une situation de détresse et de stress climatiques permanents avec des enjeux sociaux et économiques planétaires. Les conséquences des changements climatiques sont multiples et variées, et peuvent être à court terme, à moyen terme ou à long terme.

Pourtant le changement climatique ne fait pas consensus : il est l'objet de controverses autour desquelles s'affrontent différents leaders d'opinion et porte-paroles (médias, scientifiques, politiques, militants, industriels, etc.). « Les controverses climatiques se caractérisent par des discussions persistantes et publiques de chercheurs de différentes disciplines scientifiques qui soutiennent des arguments différents dans l'interprétation des variations du système climatique de la Terre » (D'Apollonia, 2014, p. 20). Les controverses autour du changement climatique sont principalement liées à la manière dont les différents acteurs perçoivent et interprètent les données scientifiques. Elles portent sur des questions telles que la responsabilité humaine dans le changement climatique, l'efficacité des mesures prises pour réduire les sources et les conséquences du changement climatique. L'enjeu est ainsi de trouver un consensus décisionnel et universel pouvant permettre de sortir de la crise climatique. Cela implique d'établir des principes de vie communs et des politiques écologiques qui constituent de véritables défis de communication publique à relever.

⁷³Le climat renseigne sur les conditions de l'atmosphère, d'un milieu donné de la terre selon une période définie sur le long terme, basées sur des statistiques. Il se veut « [...] la synthèse des conditions atmosphériques à long terme d'un lieu » (Tabeaud, 2012, p. 13). La science qui étudie le climat est la climatologie. D'après Tabeaud (2012), la climatologie est liée à la météorologie par l'emploi « des mêmes données » et se différencie d'elle par « [...] un souci du long terme et non du futur très proche et par un souci de spécialisation ».

I-1- Les vacarmes autour du climat. Nature et enjeux des controverses

La question du climat devient une des préoccupations majeures des sociétés contemporaines, anxieuses pour leur confort et leur survie et ceux des générations à venir. Le climat est à l'origine de nombreux conflits sociaux et de la vulnérabilité des milieux et des ressources naturelles. C'est un phénomène qui obère les capacités de développement social et économique. La crise climatique affecte, en effet, de nombreux aspects de la vie humaine et qui a des conséquences sur l'environnement, la santé et le bien-être des populations. Elle est liée à l'augmentation des températures moyennes, à la fonte des glaciers, à la montée du niveau des mers et à l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes. La question de l'adaptabilité socio-économique face à la crise climatique est devenue, aujourd'hui, l'une des plus grandes problématiques sociétales à fort enjeu. En réalité, les conséquences du changement climatique, qui sont nombreuses et variées, deviennent de plus en plus visibles et les populations sont de plus en plus vulnérables face à ces changements. Pour répondre à cette problématique, il est apparu essentiel et urgent pour les scientifiques et les politiques de saisir les origines et les causes de cette crise des climats qui sévit dans le monde entier. Ainsi, l'évolution du climat a fait l'objet de nombreuses études et de recherches, mais aussi de controverses. Les premières controverses sur le changement climatique remontent à la fin des années 1950, période pendant laquelle le phénomène était devenu plus observable (D'Apollonia, 2014) et avait, dès lors, commencé à susciter l'inquiétude de la communauté scientifique. Les scientifiques avaient déjà mis en garde contre les conséquences potentielles du changement climatique, notamment l'augmentation des températures, la fonte des glaciers et la montée du niveau de la mer, alors que les politiciens étaient encore réticents.

Fortes d'enjeux économique, géopolitique et social de taille, les négociations autour du changement climatique ne sont pas toutes concluantes et se présentent comme sources de divergences, voire de conflits d'idées et de communications. Les enjeux de ces négociations sont énormes et les intérêts divergents. Ainsi se dessinent des positions contradictoires et conflictuelles.

I-1-1-La guerre pour le climat : origines et armes de défense

Avec ses impacts reconnus par la plupart des acteurs socio-climatiques comme étant funestes, le changement climatique devient un sujet de controverses entre leaders et/ou mouvements d'opinions, scientifiques, organisations et États. « La controverse correspond bien à la *controversia* de la rhétorique en ce que, contrairement à la *disputatio*, elle permet une confrontation argumentée avec l'espoir de faire accepter, par le public tiers, une vérité contre une autre » (Charaudeau, 2017, p. 32). Elle est ainsi différente de la discussion qui se déroule dans la sphère privée et qui n'est pas antagonique, et du débat qui, certes, confronte des points de vue dans la sphère publique, mais nécessite à la fois la présence d'un régulateur, de plusieurs participants qui cherchent à avoir raison et une image positive (Charaudeau, 2017). Les controverses sur le changement climatique regroupent divers acteurs à savoir les scientifiques et les experts du climat, les gouvernements, les politiques, les entreprises publiques et privées, les médias et les citoyens. Les acteurs climatiques jouent chacun un rôle distinct dans ces échanges motivés par des opinions divergentes.

Leurs controverses peuvent être analysées sous deux angles, selon que le phénomène climatique et ses origines sont reconnus ou non. Si le changement climatique est reconnu par le public, les controverses portent sur la manière de le gérer et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cas, les scientifiques focalisent leurs études sur le climat et ses effets sur l'environnement et la société. Les gouvernements prennent des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'attaquer aux causes du changement climatique. Les entreprises sont responsables de la production et de l'utilisation des combustibles fossiles qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre. Les médias informent le public sur les questions liées au changement climatique et en encouragent les citoyens à prendre des mesures pour réduire leurs émissions. Enfin, les citoyens qui sont les principaux acteurs de la controverse climatique, car ils sont les plus susceptibles d'être affectés par les effets du changement climatique et peuvent prendre des mesures pour réduire leurs émissions, et qui interviennent sur des aspects divers de la question. Si le phénomène climatique et ses origines ne sont pas reconnus, les controverses portent sur la validité des preuves scientifiques et sur la manière dont le changement climatique est perçu par le public. Les controverses concernent ici la validité des données scientifiques et le rôle de l'homme dans le changement climatique. En somme, les principales controverses concernent l'existence du phénomène de changement climatique, la responsabilité des États et des entreprises dans la lutte contre le changement

climatique, les moyens à mettre en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les mesures à prendre pour atténuer les effets du changement climatique. Prenant en compte l'impact des controverses sur les relations intergouvernementales, la responsabilité des entreprises et la perception du phénomène pouvant influencer sur les comportements sociaux face à l'évolution des climats, nous choisissons de concentrer notre analyse sur la nature des controverses dans le cas où l'existence du changement climatique est discutée.

Débattue dans les instances politiques et géopolitiques, la problématique climatique est conviée dans les chapitres de développement social et économique. Mais, les controverses sur les problèmes climatiques révèlent des appréhensions divergentes sur les causes et les effets concrets du phénomène. Les échanges conflictuels, voire venimeux, laissent discerner deux camps : les défenseurs et les sceptiques au phénomène de changement climatique. Dans cette guerre pour le climat, maintes stratégies défensives sont employées par les deux camps. Mais, pour nous approprier des tensions soulevées par les questions climatiques, il nous paraît primordial de revenir sur leurs origines.

I-1-1-1- Les origines des divergences

Les observations et recherches sur l'évolution et les impacts du climat mondial ne sont pas nouvelles. Le Roy Ladurie (2013) a démontré l'historique des variations climatiques ces derniers 3500 ans sur la période commençant 1400 ans avant J. Christ jusqu'à l'an 1800, marquée par des intervalles d'épisode chaud, doux et froid. Ce qui témoigne de l'ancienneté du phénomène climatique. En Europe, dès la fin du XVI^e siècle, sont observées successivement des perturbations météorologiques extrêmes affectant les productions agricoles et la création des premiers journaux météorologiques⁷⁴ pour aider les agriculteurs à prévoir et gérer leurs récoltes. C'est à partir du XIX^e siècle que différents scientifiques (météorologues, climatologues, écologues, historiens, historiographes, etc.) ont commencé à accorder à cette question un intérêt capital. Aujourd'hui, les travaux portant sur le climat mondial constituent une histoire spatio-temporelle décrite par des auteurs tels que F. Mauelshagen (2010). Historien de l'environnement, F. Mauelshagen présente dans son ouvrage *"Klimagechichte der Neuzeit"* (2010) un historique relatif au développement des connaissances sur le climat. À cet effet, il

⁷⁴ Accès : <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/277001-le-climat-une-profonde-rupture-par-emmanuel-le-roy-ladurien> (Consulté 20 mars 2022)

propose « [...] lors d'un remarquable passage de ce livre, une brève chronologie « millésimale », restée peu connue jusqu'à présent, mais tout à fait intéressante, de la naissance précisément et des premiers développements de l'histoire du climat, à partir du XIX^e siècle ; il s'agit de l'histoire ou de l'historiographie du climat concernant pour l'essentiel nos deux derniers millénaires et surtout le second depuis l'an mil » (Le Roy Ladurie, 2013, p. 17). C'est d'ailleurs avec le développement des recherches sur le climat qu'« en 1896, le Suédois Svante Arrhenius émet [...] l'hypothèse qu'une augmentation de la concentration atmosphérique en CO₂ entraînerait des rétroactions pouvant expliquer l'avancée et le recul des âges glaciaires » (Arrhenius, In Mouhot, 2012, p. 27). Mais à cette période, beaucoup d'acteurs climatiques ne prédisaient, ni ne s'attendaient à un réchauffement imminent et global de la planète. Soudain, au cours du XX^e siècle, le réchauffement climatique fit irruption et se manifesta comme un avènement tragique pour nombre des acteurs du climat.

Spencer Weart, historien des sciences, publie en 2008 un ouvrage démontrant la découverte du changement climatique en se basant sur la genèse et les résultats de nombreux travaux de recherche remontant sur des siècles. Son livre permet de déceler trois périodes correspondant à des approches différentes, voire divergentes. D'abord en 1830, les premières intuitions et prémisses du phénomène de réchauffement climatique ont émergé à quelle occasion ? Pourquoi ? Ensuite, en 1900, une période marquée par le scepticisme scientifique voit les théories sur l'effet de serre⁷⁵ estompées et la thèse de S. Arrhenius S. précédemment citée invalidée par les scientifiques qui s'intéressaient encore à cette problématique. Ceux-ci ne croyaient pas que le dioxyde de carbone pouvait avoir un tel effet sur le climat et remettaient en question la responsabilité humaine sur le réchauffement de la planète. Enfin, durant la guerre froide, plus précisément dans les années 1950, les fonds alloués à la recherche scientifique et sécuritaire qui s'intéressaient aux dynamiques des milieux atmosphériques et océaniques ont permis de financer et de développer les études sur le climat. Coïncidant avec la disponibilité de l'ordinateur, artefact qui facilite les progrès de la science et permet, de fait, des mesures et calculs à plus grande échelle, la thèse du réchauffement climatique est devenue plus vérifiable avec des estimations spatio-temporelles à l'appui.

Le réchauffement des climats à l'échelle mondiale est un phénomène intrinsèquement lié aux émissions de gaz à effet de serre. Ce dernier est un gaz naturel et indispensable à la vie sur terre. Les gaz à effet de serre constituent un filtre permettant de piéger la chaleur provenant

⁷⁵ « On appelle gaz à effet de serre les molécules dont la présence dans l'atmosphère peut ne pas dévier l'équilibre thermique de la terre » (Safa, 2013, p. 43).

du soleil dans les couches basses de l'atmosphère et de réguler les températures terrestres. « La partie basse de l'atmosphère est donc plus élevée sans effet de serre » (Trotignon, 2009, p. 12). Sans lui, la température moyenne de la Terre serait alors beaucoup plus basse et la Terre serait invivable. Hervé Le Treut et Jean-Marc Jancovici (2001) montrent aussi l'importance inexorable de l'effet de serre dans la régulation des températures de la surface de la planète qui serait sans lui de « -18°C et non de 15°C ». Mais, depuis quelques décennies, l'on remarque un accroissement de la concentration de ces gaz à effet de serre dans l'atmosphère ; phénomène qui influe fortement sur la pondération des conditions climatiques. Dénommé réchauffement climatique, ce phénomène d'augmentation des températures sur la surface de la Terre devient objet de nombreuses controverses.

Au cœur des polémiques sur le climat, sont débattus les perturbations climatiques, leurs effets et conséquences sur les potentialités de développement. Ces controverses se tiennent essentiellement dans des sphères dites scientifiques. Mais elles sont souvent reprises dans la sphère publique, où différents acteurs, mouvements d'opinion, politiques, groupe de pression, médias interviennent, et deviennent alors de caractère social (D'Apollonia, 2014). En effet, les scientifiques nourrissent les échanges en fournissant des informations ou des données sur les origines et les réalités du phénomène, en proposant des solutions pour lutter contre le changement climatique. Et s'y distinguent deux sources de conflits : d'une part la réalité et d'autre part l'origine du réchauffement climatique. Mais, les pensées et postures critiques quant aux questions climatiques ne sont pas une nouveauté ; nous l'avons vu en partant des travaux de Spencer Weart (2008). Chacune des parties cherche à défendre des positions différentes, à persuader et avoir la sympathie ou encore le soutien du grand public.

Dans un climat social caractérisé par l'adversité, chaque clan cherche à se démarquer et à se crédibiliser. Ainsi, divers matériaux de légitimation sont déployés pour véhiculer une image positive porteuse de confiance et susceptible de faire adhérer le grand public à son point de vue, voire son idéologie sur le climat.

I-1-1-2- Les adversaires du combat pour le climat : motivations et postures.

Les défenseurs de la thèse du changement climatique sont des scientifiques, politiques ou citoyens qui défendent l'existence du changement climatique et son origine anthropique. Pour eux, c'est l'Homme et ses activités sociales et économiques qui sont à l'origine du désastre

climatique qui fait des ravages sur la planète. D'ailleurs, pour la plupart des défenseurs de cette thèse, c'est à l'orée de la révolution industrielle qu'a commencée la montée en puissance des transformations des conditions climatiques. La révolution industrielle aurait alors occasionné l'augmentation des gaz à effet de serre et créé les conditions favorables au déséquilibre des climats mondiaux, avec le déferlement d'activités nécessitant la consommation d'énergies fossiles telles que le charbon, le pétrole et le gaz. De surcroît, selon Le Treut et Jancovici (2001, p. 25), « depuis le début de l'ère industrielle, au XVIII^e siècle, la composition chimique de l'atmosphère s'est modifiée de manière brutale : en moins de deux siècles, la teneur en CO₂ a augmenté de 30%, le méthane a plus que doublé, certains oxydes d'azote ont vu leur teneur s'accroître de manière exponentielle, et d'autres gaz ont fait leur apparition ». Les défenseurs du changement climatique sont convaincus que le phénomène est une réalité et qu'il est urgent d'agir pour le contenir. Fédérés et mobilisés pour la cause climatique, États, scientifiques, politiques et écologues, avertis des conséquences de ce phénomène jugé néfaste aux systèmes de développement économique contemporains, se regroupent au sein du Groupe d'Experts Intergouvernemental pour le Climat (GIEC). Institué depuis 1988, le GIEC étudie et fournit des connaissances sur les causes, les évolutions et les conséquences des changements climatiques, mais aussi propose des mesures drastiques issues de négociations de l'ensemble des acteurs concernés. D'ailleurs, « *during its three decades of existence, the IPCC has shed light on climate change, contributing to the understanding of its causes and consequences and the options for risk management through adaptation and mitigation* »^{76 77}. Le GIEC et ses partisans sont à l'origine de nombreuses initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et ils promeuvent des solutions durables pour lutter contre le changement climatique. Ils sont également à l'origine de nombreuses campagnes de sensibilisation et de mobilisation pour encourager les citoyens à adopter des comportements plus responsables et à prendre des mesures pour réduire leur empreinte carbone.

Les sceptiques au changement climatique, encore appelés climatosceptiques, quant à eux, encouragent le déni du changement climatique et/ou de son origine anthropique. En effet, constitués de scientifiques, d'hommes politiques, de citoyens/militants, mais aussi de leaders économiques et industriels, nombre d'entre les climatosceptiques remettent en question les thèses défendues par le GIEC sur les problématiques climatiques. On peut discerner deux

⁷⁶ Notre traduction : au cours de ses trois décennies d'existence, le GIEC a mis en lumière les fondamentaux du changement climatique, contribuant à la compréhension de ses causes et conséquences et des options de gestion des risques par l'adaptation et l'atténuation.

⁷⁷ Accès : <https://www.ipcc.ch/sr15/about/foreword/> (Consulté le 12 février 2020).

catégories de climatosceptiques. D'une part, il y a ceux qui réfutent l'existence de périls du climat planétaire accusant les activités de développement et sociales d'en être à l'origine. D'autre part, il existe des climatosceptiques qui croient en la réalité du phénomène, mais qui contestent son origine anthropique. Ils recourent à divers arguments scientifiques permettant de démontrer la véracité de leurs propos et de bloquer l'expansion et la crédibilité des idéologies et politiques climatiques et sociales du GIEC. En fait, des climatosceptiques défendent l'idée que les changements observés relèvent de l'ordre naturel du fonctionnement du climat mondial. « Le réchauffement climatique serait tout simplement une conséquence naturelle du cycle immuable de notre planète, qui alterne entre phases de glaciation et hausse des températures »⁷⁸. En outre, selon les climatosceptiques, « les fondements scientifiques qui établissent la responsabilité humaine sur l'impact environnemental sont trop fragiles pour être absolus »⁷⁹. En fait, ils estiment aussi les modèles climatiques trop imprécis pour être à même de prédire l'impact de l'Homme sur le climat. Pour d'autres, même si réchauffement il y avait, l'impact de l'activité humaine serait moindre face à l'influence du soleil sur les conditions climatiques sur terre. Après des années de recherches sur la thermo-physique, la réflexivité des infrarouges et l'effet de serre, François Gervais⁸⁰ (2018) s'oppose aux idées défendues par les défenseurs du changement climatique à travers son ouvrage à l'intitulé négationniste : *L'innocence du carbone : l'effet de serre remis en question*. Il plaide vraiment en faveur du carbone accusé à tort, et soumis à la vindicte de l'Homme et dénonce l'exagération urgentiste et le défaitisme des discours des croyants. Les climatosceptiques sont également critiques envers les politiques climatiques et sociales du GIEC, qu'ils considèrent comme une tentative de contrôle des populations et des économies par les gouvernements. Ils soutiennent que ces politiques sont inefficaces et coûteuses et qu'elles ne sont pas adaptées aux réalités locales. Ils soutiennent également que les politiques climatiques et sociales du GIEC sont basées sur des données scientifiques incomplètes et imprécises. Enfin, les climatosceptiques soutiennent que le réchauffement climatique est une tendance naturelle et qu'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures pour le contrer. D'après eux, les efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sont inutiles et coûteux.

⁷⁸ Accès : <https://nowyouknowproject.com/rechauffement-climatique/avis-climatosceptiques/> (Consulté le 16 avril 2022).

⁷⁹ Accès : <https://www.geo.fr/environnement/qui-sont-les-climato-sceptiques-et-sur-quelles-theories-se-basent-ils-193907> (Consulté le 03 mars 2023).

⁸⁰ Au début de la décennie dernière, il candidate et est accepté comme étant relecteur critique et examinateur du cinquième rapport du GIEC.

Au travers de nombreuses études sur l'évolution du climat, des prises de paroles médiatisées et des communications institutionnelles, les climatologues⁸¹ et les climatosceptiques essayent, chacun de son camp, de remporter la bataille pour le climat. Cette situation sociale constellée de contradictions et de batailles discursives sur problématiques climatiques configure ici une arène publique. Celle-ci « est coproduite comme un forum de discussions : le fait que les points de conflit aient à être défendus et justifiés et que les positions adverses doivent être critiquées et invalidées implique des opérations d'évaluation, de délibération et de jugement » (Cefaï, 2016, p. 25-p. 64). La communication devient une arme décisive pour atteindre cet objectif de crédibilité et d'acceptation sociale. La guerre pour le climat devient ainsi une guerre de communication.

I-1-2- Les conflits sociaux pour le climat : une bataille de la communication

La démocratisation des technologies de pointe et le développement des espaces, des acteurs et de la fréquence des interactions sociales incluant la croissance de la quantité et de la variété des informations disponibles sont un enjeu crucial pour les problématiques climatiques. À la course de crédibilité et de partisans se révèlent les retombées de la « société de l'information » ou « société de communication » qui reconfigurerait notre rapport à l'information et nos modalités de communication. Pourtant, cette société de l'information fait l'objet de nombreuses critiques en SHS, en particulier en SIC. « Dans les années 70, la « société de l'information » consistait en un credo politique et économique qui annonçait la sortie de la crise pétrolière ; elle est convoquée par la suite dans les milieux scientifiques, qui l'abordent généralement de façon déterministe ; enfin, elle pénètre de façon sensible les sphères médiatiques » (Labelle, 200, p. 65-p.79). Cette vision optimiste de la société de l'information qui promet la facilité du partage de connaissance, l'efficacité, la productivité, le progrès économique, l'amélioration de la qualité de vie des individus et des communautés, grâce à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication expose le concept émergent à nombre d'interrogations et de jugements défavorables. Ceci peut être corrélé au

⁸¹ Le mot climatologue désigne un « spécialiste de la climatologie » (*Le Larousse* en ligne). Donc il peut être défini comme étant un spécialiste qui étudie l'évolution des climats. Cependant, dans les controverses relatives au changement climatique, l'opinion publique emploie majoritairement le terme « climatologue » pour désigner les croyants au changement climatique. Sachant que les négateurs du changement climatique peuvent être aussi être des spécialistes de la climatologie, nous désignons dans la présente recherche les défenseurs du changement climatique sous le terme de « croyant » afin de préserver l'impartialité tout en évitant toute confusion.

caractère des fondements imprécis du concept (Miège, 1995). En effet, « le caractère incertain des notions, empêchant d'identifier des questions essentielles, mais distinctes comme celle de l'organisation des médias, celle des logiques industrielles de tel ou tel secteur, celle des formes de démocratie ou celle des modalités de circulation des savoirs apparaissait à tous comme un piège [...] » (Jeanneret, 2005, p. 125-p.126). Cette difficulté à définir les questions essentielles et à les distinguer est un obstacle majeur à la discussion et à la prise de décision autour des problématiques sociales, en particulier informationnelles et communicationnelles. Enfin, pour Neveu (2011), la société de la communication est un « mythe » né d'une catégorie de l'élite de la société occidentale pour justifier certaines pratiques sociales liées à l'usage des TIC. Ici nous nous limitons à concevoir la société de l'information comme étant une société marquée par *le poids grandissant des TIC et le développement des activités de communication* (Miège, 1995). Cette société, qui place la communication dans une approche holistique en accordant aux principaux acteurs (émetteur, récepteur et canal) une place motrice, semble influencer sur les débats portant sur le changement climatique. En fait, dans les controverses sur le sujet opposant les acteurs du climat, on décèle une forme de guerre apparente de communication qui érige les cinq promesses de la société de communication définies par Neveu (2011), que sont : l'abondance, la démocratisation, l'autonomie des individus, la mondialisation et la contraction de l'espace-temps, au premier rang dans leurs politiques de communication. Fortement marquée par une approche empirico-fonctionnaliste des médias de masse focalisée, en l'occurrence, celle issue des travaux de Paul Lazarsfeld (1944) sur la formation des opinions durant les campagnes électorales et de Carl Hovland (1953) sur la persuasion des petits groupes et la constitution des opinions individuelles, cette société actuelle, qui abrite aussi les polémiques climatiques, met en avant les concepts de médiation et de réception. Les outils médiatiques utilisés dans cette société moderne « [...] constituent l'une des parties du « tout » social, y assurant des fonctions essentielles comme la transmission de la culture et de l'héritage social ; le contrôle de l'environnement ; la mise en relation des composantes de la société ; la distraction... » (Miège, 1995, p. 22). Conscient de ces enjeux dans les processus d'influence et de persuasion, chaque adversaire, membre d'un "champ" – au sens de Bourdieu – en cours de constitution, pense sa communication en termes de rapports de force et de compétitivité au centre des débats sur le climat mondial ; l'information et la communication maîtrisées deviennent ainsi un facteur décisif. La communication stratégique, adaptée et pertinente, est un élément central de l'art de la guerre pour le climat.

Entre l'appel à la foi et celui du déni, la communication est une arme redoutable à même d'affaiblir l'adversaire. Par sa dimension intergouvernementale, le GIEC déploie une politique de communication en vue d'informer, de sensibiliser ou de tisser des liens ou de renouer les relations avec sa cible. Cet investissement relatif à la communication recherche ambitieusement la légitimité, la confiance, mais aussi l'adhésion du public. En 2016, le GIEC déclare que « la communication tient une large part dans les travaux du GIEC et contribue de manière essentielle à sa mission, qui est de fournir aux décideurs et aux autres parties prenantes des informations scientifiques rigoureuses et objectives sur le changement climatique et ses conséquences » (GIEC, 2016, p. 2). La communication institutionnelle du GIEC, portée à des fins d'image et de changements sociaux, a recours à de multiples canaux, notamment les rapports et les nombreux sommets gouvernementaux qui font l'objet d'importantes publicités généralement médiatisées à l'échelle internationale (*Ibid.*). La communication marquée par un engagement manifeste au service du climat mondial et des changements sociaux a contribué, sans doute, à son obtention du prix Nobel de la paix⁸², en 2007.

Toutefois, la communication du GIEC n'a pas toujours été à la hauteur et a, par moment, été au profit des climatosceptiques. La mémoire collective se souvient de l'attitude communicationnelle du GIEC devant les scènes médiatiques conflictuelles provoquées par le "*climategate*"⁸³. Accusant le groupement international d'actes frauduleux et de manque de transparence dans les discours, celui-ci a littéralement troublé, voire fait capoter les résultats du sommet de Copenhague en 2009. Du point de vue de la communication, la posture de l'organisme a été appréhendée comme étant fragile ou incompétente. Il avait, en effet, tout simplement disparu des radars. Les soupçonnant d'avoir le syndrome de la citadelle d'assiégé, Thierry Libaert (cité dans Roux-Duffort (2010)), conçoit que le GIEC n'a pas assez compris les

⁸² Accès : https://www.assemblee-nationale.fr/12/controle/delat/dates_cles/prix_nobel_2007.asp (Consulté 12 mars 2020)

⁸³ Faisant allusion au "*watergate*", scandale qui a valu la démission du président américain Richard Nixon en 1964, le "*climategate*" est une crise informationnelle liée à une affaire de courriels de l'Unité de Recherche sur le Climat (CRU) de l'Université d'*East Anglia* ; un établissement qui a pour objectif de faciliter les compréhensions scientifiques sur le changement et l'avenir climatique. Le CRU est le principal fournisseur de données scientifiques du GIEC. À l'en croire, beaucoup de publications, scientifiques ou non, « en novembre 2009, un hacker a rendu publics 6500 fichiers dont 1073 courriels » (Cambre J., 2019, s.p.). Ces mails du CRU justifieraient la falsification et la non-véracité des données climatiques que publie le GIEC. En plus, parmi les mails était celui de Phil Jones, un ancien directeur du CRU qui démissionna temporairement durant les enquêtes portant sur l'incident informationnel. Dans sa correspondance électronique, ce dernier dit : « je viens de terminer l'utilisation de l'astuce de Mike dans Nature qui consiste à ajouter les données réelles de température pour chacune des séries des 20 dernières années (c'est-à-dire de 1981 à maintenant) et depuis 1961 avec celles de Keith (NDT : Briffa), pour cacher le déclin » (Cambre. J. *Ibid.*). On peut donc lire dans ses propos une tentative de manipulation de données pour camoufler le déclin des températures mondiales post 1961. Malgré son écho d'ampleur médiatique et internationale, les auteurs n'ont pas remis en question la véracité des accusations qui pèsent sur eux.

enjeux communicationnels de la crise à laquelle il est confronté. Après une gestion du conflit jugée chaotique par les courants d'opinions majeurs, due vraisemblablement à une insuffisance de communication de crise, qui fut l'apanage des climatosceptiques, l'organisme élabore « [...] une première ébauche d'une stratégie de communication présentée à la 34^e session du GIEC à Kampala (14-19 novembre 2011) [...] » (Libaert, 2013, p. 95) et « [...] a réussi à s'ouvrir davantage et à formaliser une stratégie digne de ce nom. Un directeur de la communication a été recruté, et même si les moyens restent insignifiants face à l'enjeu, une ouverture s'est opérée » (*Ibid.*). Aujourd'hui, le GIEC semble assimiler la place capitale et décisionnelle de la communication dans les processus de développement d'une réputation positive à même de promouvoir l'acceptation sociale. Ce sont sans doute les retombées de cet éveil sur les enjeux fonctionnels de la communication qui lui ont valu l'image perçue relativement positive se matérialisant par la sympathie et l'adhésion d'un public important malgré toutes les crises auxquelles elle a été confrontée. Le GIEC regroupe aujourd'hui 195 états membres, dont le Sénégal. Beaucoup de sondages d'opinion sur la croyance publique au changement climatique et à ses effets sociaux révèlent que, globalement, le scepticisme occupe une faible place sur le plan mondial. C'est ce que prouvent les résultats de l'enquête, réalisée en octobre 2017 par l'IFOP et commanditée par le Fonds Mondial pour la nature (WWF⁸⁴), portant sur l'opinion publique mondiale vis-à-vis de la problématique du changement climatique. Cette étude ciblant principalement la France, les USA, l'Allemagne, l'Italie, la Chine et l'Australie démontre, en effet, que dans tous ces pays sauf en Chine, les citoyens se préoccupent fortement des effets de la crise climatique. En sus, « dans l'ensemble des pays interrogés, une très grande majorité des interviewés considère que la plupart des scientifiques estiment que le réchauffement climatique est en train de se produire (entre 63% et 79%) » (IFOP, 2017, p. 7). À l'instar de beaucoup de pays de l'Afrique, le Sénégal, qui vit lourdement les impacts du fléau, adopte massivement l'idéologie du GIEC. Des travaux sur la perception de la réalité et des conséquences du changement climatique comme celles de Mbaye (2015), Faye & *al.* (2019), Kosmowski & *al.* (2015), entre autres, confirment la croyance des Sénégalais à ce phénomène environnemental. Mais, le caractère non parfait des résultats et l'affirmation du climatoscepticisme de certaines autorités politiques comme les présidents de la Russie, du Brésil et celui sortant des États-Unis, au profit du camp du doute recoupe, *de facto*, le manque de crédibilité. La communication des sceptiques au réchauffement climatique met l'accent sur des limites pouvant laisser soupçonner

⁸⁴ L'organisation non gouvernementale de protection de l'environnement communément connue sous ce sigle anglais qui signifie littéralement Word Wildlife Fund.

un manque de sérieux ou de transparence de la part des croyants. De fait le ton alarmiste, les moyens et les supports, à travers lesquels les partisans du GIEC informent et entretiennent leurs relations au public, font l'objet de moult critiques : informations incomprises, rapports prolixes et volumineux, une présence limitée sur les réseaux sociaux numériques... *A contrario*, les climatosceptiques ont désormais de puissants alliés à leur côté entérinant de plus en plus leur position sur la scène publique.

Devant le côté balbutiant de la communication des croyants, un public dit conservateur appartenant à la politique, à la science, ou simplement engagé dans les affaires mondaines, nommé climatosceptique, émerge et suscite l'intérêt médiatique. Dans toutes les controverses sociales concernant la croyance, la perception et/ou la relation des sociétés au phénomène climatique et à ses conséquences, le scepticisme trouve sa place. La notoriété des partisans du doute face au changement climatique peut s'expliquer par leur présence considérable dans les médias. D'après une étude d'une centaine d'articles de la presse écrite ou celle en ligne publiés entre 2000 et 2016, *“here we show via direct comparison that contrarians are featured in 49% more media articles than scientists”*⁸⁵ (Petersen & al., 2019, s.p.). Généralement, les négateurs du changement climatique prisent le canal Internet, contrairement aux défenseurs qui ont une communication digitale déficitaire. Consterné devant les habitudes communicationnelles de la corporation des climatologues, Libaert (2011) s'exprime sans ménagement : « il n'y a rien sur les réseaux sociaux. C'est étonnant de constater dans quel monde vivent l'état-major du GIEC et clairement son président, en ne se référant qu'aux médias traditionnels. C'est sans compter sur l'existence des blogs, forums, et force des réseaux sociaux on line »⁸⁶. Les climatosceptiques déploient des politiques de communication numérique stratégiques capables de faciliter la divulgation de leurs informations et leur notoriété en vue d'impacter l'opinion. Dans une recherche portant sur la place des climatologues et des climatosceptiques sur Internet, effectuée sur la base de mots clés, Denis Delbecq confirme : « le plus étonnant, c'est que les climatosceptiques figurent d'une manière générale en meilleure place que les climatologues dans ce classement » (Delbecq, In Libaert, 2010, p. 165). Cet étonnement est d'autant plus concevable que les climatosceptiques sont moins organisés que ceux qu'ils dénomment « réchauffistes ». Essaimés en *Think Tanks*, associations professionnelles ou lobbies, ils constituent des contre-mouvements sur le changement climatique et placent la communication

⁸⁵ Ici, nous montrons par comparaison directe que les négateurs sont présentés dans 49% plus d'articles médiatiques.

⁸⁶ Accès : <https://www.tlibaert.info/communication-rechauffement-climatique/> (Consulté le 24 février 2020).

comme principal levier pour agir sur les opinions. Pour atteindre leurs objectifs, ils développent des interactions par le biais de productions scientifiques (ouvrages et rapports), mais aussi de leur présence, médiatique : ainsi ils partagent de la connaissance et diffusent des messages attentatoires à la légitimité des discours du GIEC et de ses membres qui seraient proprement politisés et dénués de toute valeur scientifique. Un manque d'éthique scientifique qui expliquerait la manipulation et l'opacité de leurs données communiquées à l'instar du "*climategate*". En outre, dans leurs expressions du déni du réchauffement des climats mondiaux, les sceptiques accusent les convaincus de porter des philosophies anti-démocratiques et même misanthropes. Les climatologues seraient ainsi contre le développement du système économique capitaliste, mais aussi opposé aux modes de civilisation des sociétés dites développées. Autrement dit, les partisans du GIEC lutteraient contre les libertés individuelles et sociales. En plus, certains sceptiques ont utilisé, dès la fin des années quatre-vingt, coïncidant avec le déclin du socialisme, la pastèque pour désigner les spécificités des écologistes. Cette communication allégorique est aussi exprimée dans l'ouvrage de l'éditorialiste et climatosceptique américain, James Delingpole "*Watermelons : The Green Movement's True Colors*"⁸⁷ qui décrit l'imposture des écologistes et des climatologues. Prolifèrent aussi des contre-discours sur le réchauffement climatique fondés sur une théorie « complotiste » visant à affaiblir ou à freiner le développement technologique, industriel et énergétique de certains pays. C'est l'exemple du célèbre tweet du président américain Donald Trump : "*The concept of global warming was created by and for the Chinese in order to make U.S. manufacturing non-competitive*"⁸⁸ qui précéda son allocution du 01 juin 2017 sur la sortie officielle des USA de l'accord de Paris. Cependant, une opinion partagée se fait jour accusant les pays comme les USA de vouloir éluder leurs responsabilités environnementales et économiques face aux principes « pollueurs-payeurs »⁸⁹ et aux nouvelles exigences environnementales qui encadrent maintenant les libertés du développement, notamment industrielles. « Il est vrai que l'esprit inspirateur du rapport [...] » de la Commission de Brundtland, *Notre avenir à tous* « [...] a dérangé une bonne partie du monde du business et un

⁸⁷ Pastèques : les vraies couleurs du mouvement vert.

⁸⁸ Notre traduction : le concept du réchauffement climatique a été créé par et pour les Chinois afin de rendre le secteur manufacturier américain non compétitif. Accès : <https://twitter.com/realDonaldTrump/status/265895292191248385>

⁸⁹ Adopté en 1972 par l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), ce principe a pour objectif d'imputer à tout pollueur la responsabilité de quelconque risque ou dégradation sur l'environnement en vue d'encourager le respect des exigences environnementales. Autrement dit, le pollueur supporte « le coût des mesures qu'il est légalement tenu de prendre pour protéger l'environnement, telles que des mesures destinées à réduire les émissions de polluants à la source et des mesures destinées à éviter la pollution en traitant de façon collective les effluents de l'installation polluante et d'autres sources de pollution » (OCDE, 1992).

certain nombre d'États étroitement liés à l'économie capitaliste de marché tels que les États-Unis » (Petrella R., 2015, p. 39). Voilà une des raisons, entre autres, qui peuvent davantage nourrir le doute vis-à-vis des propos climatosceptiques.

Si l'on procède à l'analyse de la communication des climatosceptiques, on peut identifier des limites qui font obstacle à leur réputation et à la diffusion de leurs idées. D'abord, malgré une importante visibilité, les négateurs de l'idée d'un réchauffement du climat occupent une place réduite dans les grands médias, pendant que « les sciences du climat et le GIEC font toujours autorité, les climatologues restent très consultés par les journalistes, tandis que les climatosceptiques et leurs idées demeurent marginaux dans les médias généralistes – grâce notamment à la très forte mobilisation de journalistes spécialisés » (Guillemot, 2014, p. 343). Et malgré les tendances fortes de numérisation des informations, les médias traditionnels maintiennent leur rôle déterminant dans les processus de construction et de médiation de l'information et de l'opinion publique. De surcroît, devant les phénomènes informationnels présents sur Internet, dénommés *fake news*, les médias traditionnels restent plébiscités et la référence en matière de fiabilité des informations. Si nous prenons l'exemple de la France, « [...] les Français accèdent en priorité à l'information par la télévision (48 %, dont 65 % des plus âgés) et Internet (32 %), les deux médias qu'ils jugent les moins crédibles. Si la radio (50 %) recueille toujours le plus de confiance, la presse écrite (46 %) et la télévision (40 %) gagnent deux points, alors qu'Internet (23 %, contre 39 % en 2015) atteint son plus bas niveau de crédibilité »⁹⁰. Le cas du Sénégal étaye davantage cette tendance médiatique, du fait de la non-démocratisation et des difficultés d'accès aux technologies de l'information et de la communication et au réseau Internet. Les médias traditionnels tels que « [...] la radio et la télévision arrivent en tête des habitudes de fréquentation média au Sénégal, avec chacune un taux de pénétration de 75%. Elles sont suivies en cela de la presse écrite et d'Internet qui ont des taux de pénétration respectifs de 54% et de 30% »⁹¹. Ensuite, le manque d'organisation collective et de communication structurelle et les argumentaires portant souvent des thèses personnelles et parfois contradictoires limitant les pratiques discursives des climatosceptiques. Ce qui peut nuire dès lors au ciblage, donc engendrer une inadéquation des messages envoyés ou supports de diffusion employés. Enfin, la communication continuelle, qui dément les propos

⁹⁰ Accès :

https://www.clemi.fr/fileadmin/user_upload/Barometre_La_Croix_confiance_des_francais_dans_les_medias.pdf (Consulté le 13 mai 2021).

⁹¹ Accès : <http://www.cnra.sn/do/radio-et-television-faits-et-chiffres/> (Consulté le 13 mai 2021).

des défenseurs de la thèse du changement climatique et appelle au doute, porte atteinte à l'expression des allégations des climatosceptiques. D'ailleurs, il est réputé que : « la stratégie de la fabrication du doute est une technique de relations publiques mise au point et employée avec succès aux États-Unis pendant deux décennies par l'industrie du tabac, puis par d'autres secteurs d'activités comme l'industrie extractive (amiante) et l'industrie chimique, et, depuis vingt ans, par différentes industries dont l'activité serait impactée par des politiques de maîtrise des émissions de GES » (Godard O., 2012, p. 62).

Les controverses sur le changement climatique jouent un rôle majeur dans la production de savoirs scientifiques, parce que chaque partie cherche à avoir un impact sur les opinions à travers une information de sensibilisation et éducative. Cependant, au Sénégal comme dans nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest, celle-ci reste encore déficitaire. « Beaucoup reste donc à faire en termes d'information, éducation et communication à destination du grand public sur ce thème des changements climatiques en Afrique de l'Ouest, d'autant que les événements climatiques extrêmes et les changements climatiques à occurrence lente sont déjà très inquiétants et ne devraient qu'empirer à l'avenir » (Centre Régional de Agrhymet, In Jokkale, s.d., p. 5). Dans le cadre d'une étude portant sur l'état des lieux des connaissances liées au changement climatique, Climate Analytics (2018) identifie des limites affectant la capacité à modéliser avec précision les projections, la compréhension de la différence entre variabilité naturelle du climat et changement climatique et effets anthropiques, le repérage des impacts et des risques climatiques encourus. L'insuffisance de productions de connaissances et d'informations pourrait s'expliquer par la faible importance du climatoscepticisme au Sénégal. Par conséquent, au Sénégal, on identifie une faiblesse notoire de débats publics et de controverse au sujet du changement climatique.

Que l'on soit croyant ou sceptique au changement climatique, un constat unanime est que l'humanité vit l'ère des extrêmes climatiques⁹². Comme nous l'avons vu, le Sénégal est un des espaces géographiques où les changements climatiques sévissent d'une façon accélérée. Cette observation et notre volonté de contribuer à l'avancée des travaux sur la préservation de l'environnement exigent de ne pas être dans le déni. « Ici la communication environnementale est vue comme façonnant la compréhension de l'environnement et de la nature ainsi que des problèmes environnementaux » (Catellani, Espuny & al., 2019, s.p.). En effet, notre

⁹² Accès : https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/climat/l-ere-des-extremes_158650 (Consulté le 30 décembre 2021)

contribution à la disponibilité des savoirs, notamment en communication environnementale, peut alerter, sensibiliser et renforcer les croyances locales au réchauffement du climat et est susceptible d'influencer la perception et le comportement des citoyens du monde face aux phénomènes climatiques et aux mesures pour la réduction des émissions de GES. Les communications sur le réchauffement climatique informent et sensibilisent sur le phénomène. Elles peuvent de ce fait avoir un impact considérable sur les croyances, perceptions et comportements sociaux, mais aussi sur les décisions politiques. Au Sénégal, malgré leur insuffisance, les communications sur le changement climatique peuvent-elles permettre de déceler et de mettre en évidence certaines conséquences du problème environnemental en confirmant sa réalité ?

I-2- Crise climatique et communication au Sénégal : un couplage pour la résilience des écosystèmes marins

Comme dans la plupart des pays du Sud, l'écosystème sénégalais est soumis aux phénomènes de changement climatique depuis le siècle dernier. Ces perturbations d'ordre climatique ont des répercussions drastiques sur l'ensemble de la biocénose (organismes vivants) et du biotope (organismes non vivants). Faune, flore, climats, océans, lacs, humains et ressources naturelles de manière globale subissent l'impact du réchauffement climatique. En effet, le pays a vécu nombre des phénomènes d'instabilité de la pluviométrie se matérialisant par des précipitations parfois excédentaires ou déficitaires. C'est l'exemple des années entre 1931 et 1993 (Ndong, 1995), des épisodes d'augmentation des températures de 1960 à 2000 entraînant une sécheresse inouïe durant cinq ans à partir de 1968, d'érosion côtière se manifestant par un recul constant des traits des côtes, de raréfaction de certaines espèces végétales et animales (ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2015), pour ne citer que cela. Devant ces fléaux climatiques, le Sénégal a établi des programmes publics, mais ceux-ci sont confrontés à des problèmes de gestion, notamment en matière d'information et de communication, comme expliqué *infra*.

Les impacts du changement climatique affectent la performance des principales activités économiques du pays, à savoir le tourisme, l'agriculture, l'élevage et la pêche. Toutefois, compte tenu du poids lourd de la crise climatique sur les écosystèmes marins, les activités

dépendant de l'exploitation de la mer et les populations riveraines sont particulièrement vulnérables.

I-2-1- Les impacts sur l'environnement marin au Sénégal

À l'échelle mondiale, le milieu océanique et marin est hyper sensible aux phénomènes de réchauffement des climats, peut-être parce qu'il joue un rôle moteur dans la régulation des climats : « l'océan a absorbé plus de 90 pour cent de l'énergie supplémentaire générée entre 1971 et 2010 et 30 pour cent des émissions anthropiques de dioxyde de carbone » (FAO, 2018, p. 5) et est, de fait, en interrelation continue avec l'atmosphère. Alors, toute dérégulation des conditions de la couche gazeuse entourant la terre ou de l'air agit inexorablement sur les écosystèmes et la biodiversité marins. D'ailleurs, le danger réside dans le fait que « Le réchauffement dû aux émissions anthropiques mondiales qui ont eu lieu depuis l'époque préindustrielle jusqu'à présent persistera pendant des siècles, voire des millénaires et continuera de causer d'autres changements à long terme dans le système climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer, avec des impacts associés à ces modifications (*degré de confiance élevé*) [...] » (GIEC, 2019, p. 5). L'environnement marin ouest-africain écope de multiples dommages collatéraux à ce phénomène. C'est l'exemple du Sénégal dont la zone marine et côtière demeure très vulnérable à cause des impacts du réchauffement climatique.

I-2-1-1-Vulnérabilités socio-environnementales

L'utilisation du mot vulnérabilité dans les discours publics exprime un état de faiblesse ou d'impuissance. Selon le CNRTL, il est emprunté au latin *vulnerabilis* « qui peut être blessé ». Le terme vulnérable est défini dans le dictionnaire *Le Robert de poche* (2008) comme quelque chose ou quelqu'un « qui peut être facilement atteint, attaqué ». Il caractérise ainsi une situation de fragilité, de précarité ou de faiblesse devant un fait déterminé. La vulnérabilité est théoriquement utilisée de manière multiforme selon les contextes discursifs et les appartenances disciplinaires. Par exemple :

Le domaine médical : la vulnérabilité correspond au risque de développer ou d'aggraver des incapacités, le risque étant lié à son âge, à son état physique ou mental.

La notion de vulnérabilité rend compte d'un état instable qui risque de se dégrader, la dégradation elle-même dépendant de l'état de la personne et des facteurs de fragilité. En 2007, le conseil national de l'ordre des médecins définit la vulnérabilité, comme pouvant toucher les patients issus de tout milieu, et à tout âge, elle est une situation d'une « personne qui ressent ou est confrontée à un vécu d'exclusion » ; le domaine socio-économique : il identifie la précarisation du rapport à l'emploi et du rapport à la société pouvant éroder les supports utilisés et utiles pour trouver sa place dans la société et y agir ; le domaine humanitaire relève le risque inhérent au traumatisme des catastrophes naturelles, des guerres [...] ; le domaine philosophique par la réflexion morale et la vigilance éthique (Marie Liendle, In Monique Formarier & *al.*, 2012, p. 304-306).

En se référant à la définition conceptuelle de la vulnérabilité proposée par Marie Liendle (2012), le terme recouvre une belle fortune sémantique et peut avoir des acceptions pouvant être différentes selon les domaines. Les idées qui ressortent de différentes définitions selon les domaines recensés par l'auteure sont les notions d'exclusion, de pauvreté et de précarité. Celles-ci reflètent des états sociaux abstraits ou physiques connotés défavorables à la vie d'un individu ou d'un collectif. Ainsi, on pourrait parler de vulnérabilité du système éducatif face à la Covid 19 qui a vu la cessation des enseignements en présentiel dans de nombreux pays en 2020 et qui a occasionné des risques de démotivation et de décrochage, notamment chez les lycéens, ou bien de vulnérabilité des personnes en situation de handicap pour exprimer les difficultés de celles-ci à s'intégrer dans des instances sociales, professionnelles ou sportives. De discipline en discipline, le champ sémantique du concept s'élargit et devient polysémique. Très usité dans les sciences humaines et sociales, le terme caractérise diverses propriétés de la réalité humaine et des faits de société. Cet usage sémantique permettant de définir et de saisir les rapports entre individus ou collectifs et sociétés sert conjointement de moyen de vulgarisation du mot (Thomas, 2010) qui bénéficie dès lors d'une importante popularité disciplinaire. Sur ce, devant l'avènement des problèmes et défis environnementaux, les chercheurs en Sciences de l'Environnement n'hésitent pas à s'approprier le vocabulaire pour désigner la nature des impacts (immédiats ou non) et des rapports sociétaux à l'environnement. « Il implique de s'intéresser à la capacité plus ou moins importante de la société à « encaisser » l'évènement (résistance), à gérer l'éventuelle crise qui en découle et à retrouver un fonctionnement « normal », relativement proche de son état initial (résilience) » (Becerra, 2012, p. 1). Le concept amène à représenter la potentialité d'une société à faire face à des perturbations d'ordre naturel, climatique, anthropique ou accidentel. Dans les Sciences de l'Environnement, la vulnérabilité renvoie ainsi à la capacité de résilience et caractérise l'aptitude d'une personne morale ou physique à faire face à une situation de risque. D'après Mathis, Frioux & *al.* (2016),

la dimension sociale est un levier crucial dans la détermination de la vulnérabilité. D'ailleurs, l'exposition sociale aux aléas environnementaux diffère selon les positions géographiques et les critères sociaux et économiques. Par exemple les intempéries pluviométriques dans la capitale sénégalaise en 2020 ont provoqué des inondations, des destructions d'infrastructures et de maisons dans les périphéries telles que Keur Massar où des milliers de personnes se sont retrouvées sans abri tandis que dans d'autres localités dakaroises plus nanties, les gens profitaient de l'air frais et des vertus de la pluie.

I-2-1-2- Les principaux impacts sur les espaces marins

Au chapitre du réchauffement climatique, le milieu marin et ses contours sont particulièrement vulnérables. En mer, des modifications perturbatrices du fonctionnement du système océanique et maritime ont été observées au niveau planétaire. « L'océan se réchauffe, devient plus acide et moins fécond. La fonte des glaciers et des calottes glaciaires entraîne une élévation du niveau de la mer et les phénomènes côtiers extrêmes sont de plus en plus intenses », soutient le GIEC dans son *communiqué de presse* du 25 septembre 2019. De plus, le *Rapport du GIEC*, publié au terme de la 50^e session, tenue du 2 au 6 août 2019 à Genève, alerte sur les événements extrêmes plausibles pouvant commotionner les écosystèmes marins si les mers continuaient à réchauffer et à augmenter de niveau. Par conséquent, en Afrique, en raison de la forte concentration humaine et des infrastructures dans les métropoles littorales et côtières, le niveau de vie modeste, et la haute relation socio-culturelle et économique à l'environnement marin, les populations feront les frais du changement climatique. D'importantes perturbations occasionnées par les réchauffements du climat en mer sont d'ores et déjà identifiées au niveau des zones littorales et côtières particulièrement sensibles à ce phénomène. Au Sénégal, les paysages littoraux et les côtes sont exposés à la crise climatique et ses corollaires. Concernant les principales attaques physiques sur les milieux côtiers et marins causées par le dérèglement climatique, le ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (2006) décrit le réchauffement des eaux marines, l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation des houles et la modification du phénomène d'*upwelling*. Ces facteurs mettent en danger les organismes aquatiques et leurs habitats. Ils présentent aussi des conséquences négatives sur les communautés côtières menacées d'inondation et de perte de terres.

La vulnérabilité des côtes sénégalaises aux changements climatiques a fait l'objet de quatre études. Les deux premières études sont des études globales qui ont essayé d'estimer la vulnérabilité de l'ensemble des zones côtières mondiales à une élévation du niveau marin de 1 m et qui se sont appuyées en grande partie sur des bases de données mondiales. Pour le Sénégal, il a ainsi été estimé qu'il faudrait protéger 1350 km de côtes avec un coût total de protection de 1596 millions de dollars US. Sur cette base, le Sénégal a été classé au 45^e rang des pays vulnérables à une accélération de l'élévation du niveau marin, sur les 181 pays examinés (Misdorp et al, 1990). Dans la deuxième étude qui a considéré un niveau maximum d'inondation de 6 m, on a estimé la superficie de la zone à risque à 7450 km² dans laquelle se trouveraient environ 3,7 millions d'habitants à l'horizon 2020 (Hoozemans & al., 1993). Ces résultats classaient le Sénégal comme le 8^e pays le plus vulnérable à l'échelle mondiale. Les coûts de protection ont été réévalués à 3623 millions de \$ US, soit un coût annuel de 1,72% du Produit National Brut. Enfin, cette étude a estimé la superficie des écosystèmes côtiers à risque : 20 600 ha de marais salés, 104 100 ha de zones intertidales et 364 300 ha de mangroves. La troisième étude (Dennis & al., 1995) a utilisé 4 scénarios d'élévation du niveau marin (0,2 ; 0,5 ; 1 et 2 m d'ici 2100) et déterminé la superficie des terres susceptibles d'être perdues, les populations et la valeur économique à risque et, enfin, les coûts de protection (ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, 2006, p24-25).

Le Sénégal est ainsi classé au rang des pays les plus vulnérables face au changement climatique. Le réchauffement climatique met en danger l'écosystème et les conditions de subsistance des littoraux et des côtiers. Il entraîne la transformation des habitats et la fragilité, voire la perte de la biodiversité dans l'environnement marin. Le réchauffement des climats marins et la modification des systèmes d'upwelling du niveau de la mer modifient en cascade les conditions de vie dans l'environnement marin. D'une part, le réchauffement des eaux marines favorise le développement des agents toxiques. Les faunes marines écoupent, par conséquent, des attaques modifiant leurs composantes, dégradant leur santé, ou favorisant la raréfaction de certaines espèces. Par ailleurs, Janicot & al. (2015) déclarent qu'avec la hausse des températures marines, les poissons et les invertébrés marins migrent à la recherche de températures propices à leur développement. D'autre part, la modification des *upwellings* modifie, de fait, la variété et l'abondance des ressources halieutiques, sans compter le manque à gagner avec la diminution de la pluviométrie qui affecte les apports d'éléments continentaux favorables à la vie marine (Réseaux sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO), In ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2016). Ainsi au Sénégal, parmi les conséquences du changement climatique à lourds enjeux socio-économiques, on note l'amointrissement de la diversité et l'accroissement de la raréfaction des ressources halieutiques. Par ailleurs, l'élévation du niveau de la mer entraîne l'augmentation des hauteurs de houle. Cette dernière « est caractérisée par une hauteur de creux, une longueur d'onde, une

période et une direction de propagation. Elle est produite par l'action du vent à la surface de l'eau » (Oliveros, 1985, p. 1). Le déferlement des houles est à l'origine des nombreuses érosions au niveau des côtes marines. Au Sénégal, un grand nombre de paysages côtiers est depuis des décennies sujet à ce phénomène. Des habitations, cimetières, industries, et autres établissements humains ont été ainsi effacés de la carte sénégalaise. À titre d'illustration, « À Yoff, Rufisque ou encore Bargny, anciens villages traditionnels lébous et ports de pêche, on observe un important recul du trait de côte sur plusieurs dizaines de mètres. Le transport naturel de sédiments par les courants s'est accéléré entraînant une perte grandissante de plage, alors que l'amplification de la houle provoque de manière récurrente et aggravée des inondations marines avec des conséquences désastreuses comme la destruction d'habitations et de matériels de pêche » (Weissenberger & *al.*, 2016, p. 15). Ce phénomène est aussi observé sur le long de la petite côte sénégalaise, mais aussi dans la ville traditionnelle sénégalaise, Saint-Louis, où l'intensification des houles ronge des plages et des terres, et provoque l'effondrement des maisons sur la langue de Barbarie depuis quelques années. En effet, « l'érosion côtière pose la question de la vulnérabilité sociale, surtout celle des populations pauvres ou relativement démunies » (Ibid.). En outre, le réchauffement des eaux de mer provoque l'augmentation de la teneur en sel. Ainsi, l'accentuation du phénomène climatique provoque l'élévation de la salinité des eaux. C'est le cas des stations côtières de Saint-Louis, Cayar, Thiaroye et Mbour où l'on a observé un processus de salinisation graduel durant la période entre 1970 et 1997 (Sambou & *al.*, In ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2016). Ainsi, sous la pression des aléas climatiques (diminution du débit des fleuves (Malou & *al.*, 1998), la sécheresse et son effet sur le niveau de piézométrie⁹³ (Aguiar & *al.*, 2010), le déficit de la pluviométrie (Ndong, 1995) et les propriétés physiques favorables, « le Sénégal est confronté à une invasion, par les eaux marines, des fleuves, des nappes phréatiques et des sols » (ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature, 2006, p. 23). À cet effet, la fertilité des terres servant à la culture rizière dans le Nord et le Sud, l'abondance et la vie des ressources halieutiques des eaux fluviales de la Gambie, du Saloum et de la Casamance et la qualité des eaux des nappes phréatiques (Janicot & *al.*, 2015) sont menacées par l'invasion de l'eau de mer à même d'éroder les activités locales et la santé des populations et des ressources naturelles. Déjà « dans de nombreux villages de Casamance littorale, les agriculteurs abandonnent

⁹³ « La piézométrie est la mesure de profondeur de la surface de la nappe d'eau souterraine » Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines en Centre-Val de Loire. In <http://sigescen.brgm.fr/Qu-est-ce-que-la-piezometrie-239.html>.

certaines parcelles dans les zones les plus basses parce qu'ils n'arrivent plus à les dessaler avant la mise en culture » (Descroix & al., In Descroix, Djiba & al. 2015, p. 83).

Les interrelations environnementales sont telles que les impacts biophysiques du changement climatique bouleversent le bien-être des Hommes. La qualité de vie et les moyens de subsistance des sociétés côtières sont réellement affectés par le dérèglement des climats en mer et ses conséquences directes et indirectes. Les principales activités à intérêt économique stratégique dans les zones côtières tels la pêche, l'agriculture et le tourisme, et la santé des populations sont plus que jamais vulnérables devant le réchauffement des climats qui viennent s'ajouter aux problématiques environnementales existantes. En effet, les côtes et littoraux « [...] concentrent une multitude d'activités (économiques, sociales, culturelles) et les écosystèmes sont exposés à l'érosion côtière, conséquence des changements climatiques et des différentes formes d'intervention de l'homme » (ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2015, p. 52), pour ne citer que cela. De fait, pour parer aux attaques des changements climatiques affaiblissantes et continuer à bénéficier des potentialités de son environnement marin, le Sénégal a établi un ensemble de politiques publiques et un cadre réglementaire. Ceux-ci ont fait l'objet d'importantes communications.

I-2-2- Les communications sur le changement climatique

Comme nous l'avons étudié plus haut, la communication est un instrument incontournable dans les démarches de sensibilisation et de persuasion sur la croyance à l'existence et aux conséquences du réchauffement climatique. La thématique environnementale a émergé tardivement dans les recherches en SIC : c'est seulement à partir des années 1990 que les chercheurs en communication vont s'intéresser à l'environnement et vont donner naissance aux premières publications articulant communication et environnement (Grenon, 2015). Le fleuron des politiques publiques sur le changement climatique sera conduit par des programmes de communication environnementale. Bien que les premières recherches académiques sur la communication en lien avec le changement climatique ou l'environnement soient récentes et les productions encore modestes, au Sénégal, les autorités environnementales ont très tôt pressenti la place capitale que peut avoir la communication dans les chantiers de lutte contre l'augmentation des gaz à effet de serre. Elles se consacrent à partir des années 2000 à la production de rapports sur l'état de l'environnement et les stratégies d'adaptation, à la création de sites institutionnels d'informations environnementales, à la conception de nombreux

campagnes et supports de communication pour la sensibilisation et la formation aux changements climatiques. Ces communications accompagnent la mise en œuvre de la législation et les politiques publiques de lutte contre le réchauffement climatique.

I-2-2-1- Les stratégies d'adaptations au changement climatique au Sénégal

Avec la sécheresse des années 1970 qui a favorisé les migrations des habitants ruraux vers la façade océanique et la reconversion de nombreux agriculteurs en pêcheurs exposant les aires maritimes à un risque d'épuisement de ressources et d'incapacité à faire face aux facteurs de stress (Weissenberger & al., 2016), le Sénégal a pris très tôt conscience de l'importance stratégique de son environnement marin dans les processus de résilience économique face à l'accroissement considérable de la population. Encouragé par l'émergence des opinions internationales des ONG (comme Greenpeace, les Amis de la Terre, l'UICN) et des mouvements politiques occidentaux au service de la préservation de l'environnement, mais aussi par les modifications des conditions pluviométriques et météorologiques à l'échelle locale, le pays adopte et communique aussitôt sur des mesures protectrices de son milieu marin et de ses ressources. La période des années 80-90 est marquée par l'élaboration de plusieurs mesures réglementaires pour protéger les espaces littoraux. C'est pourquoi Marie-Christine Cormier-Salem (2013) identifie et caractérise cette période comme étant celle de la protection du patrimoine du littoral. Ainsi dès 1981, le Sénégal signait la Convention d'Abidjan, relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu des zones côtières ainsi que son protocole relatif à la coopération dans la lutte contre la pollution en cas de situation critique, qui entrera en vigueur en 1984. De plus, en 1992, il monte au filet pour la réduction des gaz à effet de serre et le réchauffement des climats avec la ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le changement climatique adoptée lors du sommet de Rio, mais celle-ci ne prendra effet qu'en 1994. Cette dernière convention fera l'objet d'un message de solidarité et de confiance adressé à la communauté internationale, intitulé *Communication initiale du Sénégal à la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC)* publié en novembre 1997 par le ministère de la Protection de la Nature. Cette communication a permis de mettre en évidence les impacts et vulnérabilités observés et les politiques élaborées pour faire face aux réchauffements climatiques. Elle sera suivie de la conception d'une Stratégie Nationale de Mise en Œuvre (SNMO) qui semble vouloir répondre

au besoin en matière de développement tout en prenant en compte le facteur de changement climatique. D'après Mohamadou Sall, Al Assane Samb & al. (2011), elle a les objectifs suivants :

- l'intégration des préoccupations liées aux changements climatiques dans les politiques de développement ;
- le renforcement des capacités nationales par l'appui institutionnel et la formation des ressources humaines ;
- l'identification de stratégies d'atténuation et d'adaptation pour les secteurs vulnérables ;
- la mobilisation de ressources financières disponibles par la conception de projets ;
- la mise en place de bases de données sur les changements climatiques ;
- l'information, la sensibilisation et l'implication de tous les acteurs.

Par ailleurs, conformément aux engagements déjà pris sur les questions climatiques, le Sénégal ratifie le protocole de Kyoto lors de la COP 3 en 1997. En foi de quoi il confirme son engagement dans la lutte pour la réduction des gaz à effet de serre. De surcroît, préoccupé par la difficile atténuation des impacts du changement climatique, le pays intègre pour la première fois la question de l'adaptation et publie son Plan d'Actions National pour l'Adaptation aux changements climatiques (PANA) : « dans les zones côtières, on peut considérer 4 types d'options : les options technologiques, les options de gestion des ressources naturelles, les options légales et institutionnelles et des options de renforcement des capacités » (ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, 2006, p. 27). Conjointement, les ONG, les associations de la société civile, les instituts de recherche, les partenaires internationaux et financiers, et les médias locaux exercent un rôle déterminant dans la production et le partage de connaissances, la sensibilisation et la formation des acteurs locaux. D'importants programmes de communication sur la problématique climatique ont été entrepris pour informer, conscientiser et former les populations, notamment rurales, aux dispositifs d'adaptations aux attaques climatiques. En outre, le ministère de l'Environnement a entrepris d'énormes programmes visant à renforcer la résilience et l'adaptation des sociétés littorales. Nonobstant, la performance et l'efficacité des moyens sénégalais pour pallier les attaques climatiques sont discutées.

I-2-2-2- La communication : le talon d'Achille des politiques de lutte contre la crise climatique au Sénégal

Les matériaux de lutte contre l'expansion du réchauffement climatique et de ses impacts dans le milieu marin sont aujourd'hui importants. Mais, nous observons des limites rédhibitoires à l'action de la gouvernance des espaces littoraux quant aux changements climatiques. D'abord, le bon fonctionnement des politiques de lutte contre le changement climatique est lacunaire : « Dans plusieurs conventions régionales, dont celle d'Abidjan, plusieurs éléments ne sont pas suffisamment pris en compte, il en est ainsi de la nécessité d'avoir une approche intégrée des zones côtières et des changements climatiques » (Sall, Samb, & al. 2011, p. 115). Ensuite, à ces déficiences fonctionnelles s'ajoute le problème de la mise en œuvre de certaines législations qui ne sont pas respectées, ou bien qui ne sont tout simplement pas appliquées : « au Sénégal, la législation existante n'est pas adéquatement appliquée » (Weissenberger & al., 2016, p33) ; cette faille agit comme un obstacle aux résultats escomptés. Enfin, les politiques publiques pléthoriques de lutte contre le changement climatique ne sont pas toujours à la hauteur du défi. Tous ces problèmes d'ordre opérationnel et fonctionnel peuvent émaner de failles relatives au suivi et au contrôle informationnels, car « les solutions à une adaptation réussie peuvent prendre, entre autres, la forme d'instruments de traitement et de communication de l'information, tels que les systèmes d'information géographique, les bases de données et observatoires » (Sall, Dièye & al. 2011, p. 44). Ceci peut s'expliquer par d'autres problèmes de fonctionnement telle l'insuffisance de moyens techniques et instrumentaux : par exemple, la difficulté des modèles climatiques à modéliser les températures océaniques (Climate Analytics, 2018), la carence de ressources humaines qualifiées dues à une déficience de formation spécialisée sur la problématique (ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2016) et la difficulté de mobilisation de ressources financières pour la tenue des projets d'atténuation des risques liés aux réchauffements climatiques (Mohamadou Sall, Al Assane Samb & al. 2011). Ces lacunes inhérentes à l'activité des programmes de gestion et d'adaptation aux changements climatiques sont susceptibles de peser sur l'éveil des consciences sur ses enjeux.

Les limites de la communication sur les projets d'adaptation aux changements climatiques au Sénégal sont multiformes. À ce sujet, l'ouverture de la brèche de Saint-Louis en 2003 peut être éclairante : « Cette brèche, de 4 mètres au départ, a atteint 5 200 mètres de large en février 2015, changeant les caractéristiques biophysiques de la zone » (Sambou, 2020, s.d.).

Autrement dit, l'ouverture de la brèche a été source d'accentuation des vulnérabilités socio-environnementales que subit le milieu social et géographique de Saint-Louis. La gouvernance du milieu et des ressources marines montre des limites : la consultation et l'inclusion du public dans les systèmes de prise de décision et le management de certains politiques et programmes d'adaptation au changement climatique ne sont ni automatiques ni normatives. Dans un entretien avec le journaliste spécialisé sur les questions de développement durable, Moustapha Sène nous a révélé les raisons de l'échec de la brèche de Saint-Louis. Selon lui, le Gouvernement du Sénégal a décidé et effectué secrètement la construction de la brèche sans prendre l'avis des communautés littorales de Saint-Louis. Ce qui explique l'énervement des saint-louisiens après l'échec de la brèche qui a emporté des vies, une bonne partie des habitats socio-économiques et des biens publics. D'après lui, la principale cause de l'échec de ce dessein d'ordre socio-environnemental a été le manque de transparence et de communication inclusive. Les problèmes d'information et de communication peuvent être un frein aux projets établis d'adaptation et d'atténuation des aléas environnementaux. En effet, la communication informative et inclusive est un outil d'aide à la décision dans une démarche de gouvernance positive, et une dimension intégrante à la prévention et à la gestion des risques (Maximilien Debia e Joseph Zayed, 2003). De plus, la communication se veut un vecteur favorisant la réceptivité et l'acceptation des projets organisationnels et publics de luttas contre la péjoration des climats. Aussi encourage-t-elle la sensibilité et même l'implication des sociétés aux programmes à visée environnementale. Malheureusement, la faiblesse de la communication sur nombre de programmes de lutte contre le changement climatique retarde l'éveil des consciences citoyennes et la mobilisation des parties prenantes. Mohamadou Sall, Al Assane Samb et Al. (2011) en étudiant les effets de variations climatiques sur les populations des sites de Nguèye Nguèye, Gandiole, Delta du fleuve Sénégal et Ourosogui au Sénégal, identifient une déficience des systèmes de communication. Dans leur liste de déficits relatifs à la mise en œuvre des programmes d'adaptation au changement climatique, ils relèvent l'insuffisance en matière de visibilité qui s'explique par le manque de communication et de vulgarisation des programmes. Par conséquent, nous observons un manque d'implication des acteurs concernés au Sénégal.

Conclusion intermédiaire

L'augmentation des températures moyennes de la surface de la Terre est une problématique publique complexe qui sépare, au niveau international, les opinions des scientifiques, des politiques, des médias et des populations. Par le biais de politiques de communication, celle-ci voit, de fait, la constitution d'opinions publiques divergentes formées principalement autour de la croyance et des conséquences du phénomène environnemental. Quand le GIEC tire la sonnette d'alarme pour la réduction des gaz à effet de serre et le changement des rapports à l'environnement, les climatosceptiques, eux, appellent à la contestation des idéologies transmises par les partisans du GIEC. Cependant, malgré leurs apports encourageant la production permanente de connaissances scientifiques et la recherche de solutions à cette problématique de société, les débats claniques semblent être mal posés. « Ce n'est pas la confiance dans la réalité du changement climatique, mais le cadrage même du problème qui est en cause ici » (Guillemot, 2014, p. 349). Que les citoyens du monde croient au changement climatique ou pas, aujourd'hui, les discussions gagneraient en légitimité à être focalisées sur les sujets de développement et d'égalité des chances des générations et des pays.

Néanmoins, malgré la bipolarisation des débats internationaux sur le réchauffement climatique, au Sénégal, les communautés scientifique, politique, journalistique et civile semblent, en majorité, adhérer aux déclarations du GIEC. D'autant plus qu'au Sénégal, les impacts du changement climatique paraissent criants et fragilisent en l'occurrence les capacités des sociétés riveraines à la mer. Mais dans la lutte contre le changement climatique, la communication peut être un moteur de bonne gouvernance des paysages marins. Au Sénégal, ces derniers subissent, malgré les efforts apparents de l'État, perte de la biodiversité marine, érosions, inondations, et salinisation des eaux et des terres. L'amélioration des politiques de communication contribuerait à l'éveil, la formation, la participation des sociétés dans la gouvernance environnementale, mais aussi à la prise de décision et à l'acceptabilité sociale des programmes d'adaptations aux impacts observés. C'est pourquoi il nous semble nécessaire de montrer l'impact de la communication et des relations sociales dans la construction de la prise de conscience de l'environnement marin. Cette approche serait susceptible d'agir sur les modes de gouvernance en vue de court-circuiter les impacts éventuels de l'exploitation des gaz naturels.

Chapitre II

Écologie au Sénégal : approche historique, culturelle et communicationnelle

Au Sénégal, beaucoup d'aléas environnementaux sont considérés comme des effets du changement climatique. Cependant, il est à noter que certains des phénomènes, ayant un impact sur le fonctionnement des systèmes environnementaux et sociaux comme les érosions côtières, sont des réalités naturelles antérieures au réchauffement des climats, et résultent d'autres facteurs d'origine humaine. En effet, le transit de sédiment sableux et la diminution progressive des traits des côtes sénégalaises ont des explications relevant essentiellement d'agents naturels comme anthropiques (Thior, Sané & Dièye, 2019) amplifiés par le réchauffement des climats dans les écosystèmes marins. Comme nous l'avons énoncé dans notre état de l'art, les paysages marins du pays sont asservis à plusieurs facteurs dégradant leurs structures naturelles et la biodiversité qui s'y abrite.

Face à la fragilité recrudescente des milieux et des ressources naturelles, il ressort des principaux moyens de préservation de l'environnement proposés par les politiques, les scientifiques et les défenseurs de l'environnement, le changement des rapports sociaux à l'environnement. Ceci implique de modifier les systèmes de développement économique, les modes et styles de consommation et de vie, les habitudes et comportements d'individus dans le quotidien des sociétés. Mais, les politiques de préservation de l'environnement encourageant des changements sociaux ne peuvent être efficacement conçues et respectueusement appliquées sans la compréhension des cultures⁹⁴ et des sociétés dans leurs complexités. Aussi devient-il primordial d'identifier et de nous approprier les motivations et les fondements sociopolitiques des stratégies d'intervention dans la protection de l'environnement.

⁹⁴Nous nous appuyons ici sur la définition de la culture proposée par l'Unesco : « La culture est l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances » (UNESCO, 1982, s.p.). Elle renvoie à l'ensemble des caractéristiques propres et partagés par les membres d'un groupe, d'une tribu ou d'une société.

II-1- Écologie : entre impératifs politique et socio-environnemental

En Afrique de l'Ouest, des sociétés comme celles au Sénégal font face de plus en plus à des crises environnementales : altération de la santé des espèces animales et végétales, tarissement des ressources naturelles, notamment non renouvelables, perte de la biodiversité, augmentation des températures ayant de forts impacts environnementaux, pollutions, etc. Ces problématiques environnementales ne sont pas sans avoir de répercussion sur la vie des habitants qui sont en interaction de manière directe ou indirecte avec leur milieu. En effet, pour répondre à ses besoins graduels, du caractère physiologique à celui d'accomplissement de soi (Maslow, 1954), l'individu vit aux dépens de son environnement. L'eau, les aliments que nous mangeons nous viennent de la nature et le sommeil, les sentiments d'amour, d'amitié, de sécurité, d'estime de soi et d'accomplissement ne peuvent s'entretenir que dans un environnement permettant la vie saine et stable. Nous avons vu comment la montée des eaux de mer affecte les moyens de survie économique et les conditions de vie sociale des populations. C'est pourquoi toutes ces causes environnementales de déséquilibres pouvant avoir des origines humaines sont à même de paupériser et d'impacter négativement le bien-être des sociétés. Ainsi, au Sénégal, la question de la préservation de l'environnement devient un sujet largement discuté par les pouvoirs politiques.

II-1-1- Origine et définition de l'écologie politique

Le mot écologie est souvent employé comme synonyme d'« environnement » au sens de milieu. Mais cette acception est très réductrice de la dimension sémantique du terme. L'écologie recouvre différentes acceptions d'autant plus qu'on lui réfère divers attributs. On distingue par exemple l'écologie scientifique de l'écologie politique. Cette différence de sens pourrait s'expliquer par l'évolution de l'histoire des problématiques socio-environnementales. En effet, au vu des crises environnementales, l'écologie apparaît sous une forme nouvelle d'action qui cherche à défendre l'environnement en agissant sur les consciences publiques et politiques pour faire prendre en compte les impacts des sociétés humaines modernes sur l'environnement. Cette écologie est associée aux questions relatives à la gestion de la cité, mais

aussi à la protection de l'environnement. Ces principaux acteurs ont une double casquette : celle d'écologiste (plaidant pour la cause environnementale) et de politique (ayant une activité relative aux affaires publiques).

II-1-1-1-Approche historique de l'écologie politique

Originellement, le mot « écologie » trouve sens et matière à discussion dans les sciences de la nature telles que la botanique et la zoologie. Fondé sur les termes grecs "*oikos*" (maison) et "*logos*" (science), le terme va acquérir une dimension scientifique à partir du 19^e siècle. La paternité scientifique du terme a longtemps été attribuée à Charles Darwin, fondateur de la théorie de l'évolution. Mais il est désormais admis qu'elle revient au biologiste et zoologue allemand, Ernst Haeckel. Le terme, apparaît pour la première fois en 1866, dans son ouvrage *Generelle morphologie der organismen*⁹⁵ pour signifier « la science de l'économie, des habitudes, du mode de vie, des rapports vitaux externes des organismes » (Drouin, 1993, p. 20). Cette confusion peut s'expliquer par le fait que Ernst Haeckel fut un adepte des écrits de Darwin avec qui il entretenait un dialogue ⁹⁶ scientifique, de longue date. Pourtant, à l'époque de son invention, l'écologie était considérée comme un néologisme sans impact sur l'évolution des savoirs scientifiques, notamment en sciences naturelles et biologiques et en concurrence avec des termes comme la mésologie⁹⁷ et l'hexicologie⁹⁸ (*Ibid.*). Ces derniers ont des objets d'étude similaires à ceux de l'écologie. C'est en 1956 que le mot écologie apparaît en tant que branche de la biologie qui s'intéresse aux rapports des êtres vivants avec leur milieu naturel (*Ibid.*). Ainsi, appréhendée comme la science de l'habitat et du cadre de vie, l'écologie permet,

⁹⁵ Notre traduction : morphologie générale des organismes.

⁹⁶ Ernst Haeckel a été inspiré par la théorie de l'évolution de Darwin. Parallèlement, Darwin a admis que Haeckel qu'il qualifie de brillant naturaliste, a joué un rôle essentiel dans le développement de ses recherches en ces propos glorifiants : « La conclusion que l'homme est, avec d'autres espèces, le co-descendant de quelque forme ancienne inférieure et éteinte, n'est en aucune façon nouvelle. Lamarck était, il y a longtemps, arrivé à cette conclusion, que plusieurs naturalistes éminents ont soutenue récemment ; par exemple Wallace, Huxley, Lyell, Vogt, Lubbock, Büchner, Rolle, etc., et surtout Hæckel. Ce dernier, outre son grand ouvrage intitulé *Generelle Morphologie* (1866), a récemment (1868 avec une seconde édition en 1870) publié sa *Natürliche Schöpfungsgeschichte*, dans laquelle il discute complètement la généalogie de l'homme. Si cet ouvrage avait paru avant que mon essai eût été écrit, je ne l'aurais probablement jamais achevé. Je trouve que ce naturaliste dont les connaissances sont, sur beaucoup de points, bien plus complètes que les miennes, a confirmé presque toutes les conclusions auxquelles j'ai été conduit » (Charles Darwin (1871), In Debourdeau, 2016, p. 37).

⁹⁷ La mésologie est l'étude ou la science des milieux. Elle est créée par le médecin Charles Robin (1821-1885), disciple d'Auguste Comte (Berque, 2014).

⁹⁸ L'hexicologie est un terme proposé par le médecin et zoologiste britannique, Saint-Georges Mivart (1880) pour désigner les rapports entre les organismes et leur environnement (Berque, 2014).

autrement dit, de « [...] définir les études consacrées aux relations entre les êtres vivants et de ceux-ci avec le milieu où il se trouvent » (Dictionnaire de l'écologie, 1999, p. 7). Aujourd'hui, le terme d'écologie est entré dans le langage courant et est invoqué sous les registres social, politique, environnemental et culturel. La popularisation du terme met en jeu sa légitimité et la scientificité du concept est même remise en question, car l'écologie est entrée dans différents domaines et disciplines. Et on lui confère plusieurs attributs n'appartenant pas aux seuls champs scientifiques, mais aussi politiques, économiques et/ou sociaux. Au cours de son développement, l'écologie se préoccupe, en effet, de plus en plus des questions de la vie en société. Mais l'écologie s'était-elle vraiment désintéressée dès l'origine des problématiques sociales ? Si nous nous focalisons sur l'acception de l'écologie précédemment donnée, la réponse serait non. Car, dans l'idée de société, il y a le milieu et les individus (*Le Petit Larousse*, 2007), qui sont des objets de recherche de l'écologie. En fait, la société peut désigner le milieu ou l'écosystème dans lequel vit un ensemble d'individus qui interagissent entre eux et avec les autres éléments de l'environnement pour se procurer les conditions de vie. Les humains sont un maillon déterminant dans la composition des êtres vivants de la planète qui, sans leurs facultés cognitives, se différencieraient difficilement des animaux et ne s'érigeraient pas au-delà de leur état de nature (Rousseau, 1763). Mais, cette raison, qui libère l'humain de l'état primitif, l'amène à dominer les autres êtres vivants et composantes de la nature. Avec le renouvellement des générations de plus en plus denses, le développement de l'ingéniosité humaine et le désir de l'homme d'assouvir des besoins vitaux et de modernité, les autres éléments de l'environnement, avec qui il avoisine, se trouvent confrontés à des formes de dangers croissants. Par conséquent, au cours du XIXe siècle, sous la plume des écrivains, notamment en littérature et en art, s'expriment les peines de la nature. Ces auteurs étaient, notamment des philosophes, poètes et romanciers comme Le Brun (1806) et Darwin (1859) qui, en militant pour leurs courants littéraires, notamment le naturalisme et le réalisme, alarmaient déjà sur les abus de l'humanité sur le milieu et sur les risques de perte de la santé humaine et des êtres vivants sur terre, à savoir les végétaux et les animaux, mais aussi des minéraux qui sont à l'origine de la vie. Malgré ces alertes, la première moitié du XXe siècle a été un tournant marqué par l'encouragement de l'anthropocentrisme et/ou de la supériorité de l'Homme sur les autres composantes de l'environnement. D'ailleurs, « en dépit de Darwin qui montra que l'homme est un primate issu d'une longue évolution animale, les sciences du XXe siècle maintiennent la disjonction homme/animal et culture/nature » (Morin, 2011, p. 81). Cette époque avait vu se succéder des événements tragiques tels que les deux guerres mondiales qui

avaient mobilisé des armes destructrices à forts impacts humains et économiques. Au lendemain de ces conflits, les estimations en perte de vies humaines étaient immenses et les impacts démographiques, sanitaires, environnementaux et économiques colossaux laissant des régions réduites à néant. Il devenait pressant de redresser les systèmes sociaux en instaurant un climat de paix qui pouvait garantir la protection de l'humanité et des richesses naturelles. Ainsi, naquit, selon Debourdeau (2016), dès la fin des années 1960, l'idée de *nous n'avons qu'une seule Terre* pour sensibiliser aux problèmes environnementaux. Coïncidant avec la multiplication des catastrophes industrielles à l'instar de l'incendie de mine en 1962 à Centralia aux États-Unis qui aura des répercussions environnementales sur une période de 50 ans et l'échouement du superpétrolier Torrey Canyon en 1967, au Seven Rocks, qui a provoqué une marée noire étendue sur les côtes anglaises et françaises, une forme de sensibilité environnementale des leaders et institutions politiques s'opère.

II-1-1-2- Genèse et définition de l'écologie politique

Pour régler des problématiques sociétales manifestes, il devient fondamental de comprendre les relations des humains avec leur milieu et vice-versa. Les chercheurs en Sciences Humaines et Sociales et ceux de l'écologie sont appelés à travailler conjointement sur les relations de l'individu en tant qu'être vivant à l'environnement. À l'ère de la domination de l'environnement naturel par l'Homme, le milieu est menacé de dégradation et d'épuisement de ses ressources. À cet égard, « l'écologie développe les analyses d'adaptations de l'homme au milieu naturel et au milieu humain » (Fontanel, 1979, p. 13) devant les risques de vulnérabilités sociales et environnementales. Sous l'influence des mouvements sociaux et des décideurs politiques, l'écologie a commencé à mener des réflexions sur les impacts du système industriel et ceux de l'homme sur son milieu naturel. Dès 1969, s'observe un nouveau tournant « [...] en Californie, une jonction entre l'écologie scientifique et la prise de conscience des dégradations du milieu naturel, non seulement locale (lacs, rivières, villes), mais, désormais, globales (océan, planète), affectant les nourritures, les ressources, la santé et le psychisme des êtres humains eux-mêmes » (Hulot & Morin, 2007, p. 23 - 24). Cette connexion a pour objectif de produire des connaissances visant à faire comprendre le lien entre les atteintes environnementales et la vie humaine dans la perspective du changement ou tout simplement de la protection de l'environnement. Elle se veut une activité à la fois citoyenne et intellectuelle dont les acteurs

ont divers statuts sociaux. Cette nouvelle écologie qui s'ouvre désormais aux problématiques de société « [...] porte donc sur un complexe où les interactions entre parties constituent un système global dont les qualités (émergent) rétroagissent sur les parties. C'est la première science qui ressuscite la relation entre les hommes et la nature » (Morin, 2011, p. 82). La nouvelle pensée, mariant, en inter-dépendance, l'homme à l'environnement, véhicule des messages faisant prioritairement la promotion de la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. À cet effet, des questions relatives à la santé humaine, les systèmes de développement économique qui sont devenus industriels, la pollution, la finitude des ressources naturelles et la vie des générations prochaines commencent alors à avoir une portée influente dans les débats publics. Parmi les premières retombées de cette écologie préservatrice de l'environnement est l'essor des mouvements écologiques qui deviennent de plus en plus présents dans la scène et le débat publics. Les organisations militantes se donnent pour mission de préserver l'environnement et dénoncent les impacts du développement de la société industrielle. Mais elles se constituent même de manière disparate : d'aucuns prônent l'écologie du système industriel et d'autres, l'écologie du changement de société. « [...] Les écologistes du système industriel pensent que « l'internalisation » dans le monde économique des problèmes écologiques conduit à la résorption progressive du problème posé, les écologistes favorables au changement de société considèrent que les solutions aux questions de l'environnement ne peuvent être trouvées, à terme, que dans une transformation plus ou moins radicale du mode de production » (Fontanel, 1979, p. 44). Pour défendre à la fois des intérêts économiques et environnementaux, c'est par le biais des écologistes industriels que l'écologie entre dans la scène politique (*Ibid.*). On assiste alors dès les années 1970 à la création des partis politiques verts en Europe, dont *People* né en 1972 en Angleterre est parmi les premiers à avoir vu le jour. Devant des réponses virulentes des milieux aux attaques anthropiques, les partis écologiques qui se démocratisent progressivement gagnent des voix dans de nombreux pays. Ils vont influencer l'organisation de la première conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue en 1972 à Stockholm⁹⁹. Cette rencontre, qui a réuni 113 pays, a été le symbole des premières marques d'une prise de conscience et d'une volonté internationale de lutter contre les attaques environnementales. Avec le déferlement des mouvements

⁹⁹ « La déclaration de Stockholm a placé les questions écologiques au rang des préoccupations internationales et a marqué le début d'un dialogue entre pays industrialisés et pays en développement concernant le lien qui existe entre la croissance économique, la pollution de l'indivis mondial (l'air, l'eau, les océans) et le bien-être des peuples dans le monde entier » In <https://www.un.org/fr/conferences/environment/stockholm1972> (Consulté le 09 décembre 2020).

sociopolitiques tels que les partis politiques, les associations dites vertes (écologiques) et les ONG, et le développement des études scientifiques sur l'écologie politique, une idéologie ou doctrine connue sous les noms d'« environnementalisme » ou d'« écologisme » se répand. De fait, c'est un ensemble de théories et de principes véhiculant des pensées et des attitudes, comportements exemplaires et respectueux des ressources naturelles et de l'environnement, que portent les divers acteurs de l'écologie politique.

Du point de vue scientifique, les chercheurs en SHS promeuvent massivement la pensée de l'écologie politique. Peut-être parce qu'elle intègre la relation humaine/humain et humain/environnement, l'écologie politique aborde des sujets qui recoupent les objets d'études des SHS : l'humain, la culture, la société, le développement, la santé, le changement climatique, les crises environnementales, etc., et interpelle les chercheurs en sociologie, philosophie, anthropologie, science politique, SIC, etc. Toutefois, le dialogue entre écologistes et scientifiques est difficile à construire. Les scientifiques reprochent aux écologistes de proposer des débats mal cadrés. C'est pourquoi « les universitaires se trouvent généralement coupés des écologistes, soit qu'ils ne fournissent que des éclairages partiels, comme la sociologie, qui le fait depuis longtemps, cependant, il convient de le souligner, soit que « l'écologie politique » dont ils discutent soit largement hors-sol [...]. Réciproquement la littérature écologiste ne cite que rarement les travaux académiques » (Flipo, 2013, p. 10), qui font des critiques souvent défavorables à ses causes (*Ibid.*). Nous pouvons dire en quelque sorte que la célèbre formule de Platon « nul n'entre ici s'il n'est géomètre » endoctrine les scientifiques et les pousse à adopter une posture fermée aux contributions des écologistes. Mais bien que relativement divisées, les activités des sciences et celles des mouvements et partis écologistes distillent progressivement l'écologie politique dans les pensées politiques au plan international. Ce qui nous amène à la question de savoir comment nombre de pays africains, confrontés à des défis d'urgences alimentaires et économiques, en arrivent à ériger les problématiques écologiques au cœur de leurs priorités sociopolitiques.

La littérature et les productions scientifiques sur l'écologie politique ont durant longtemps omis le terrain africain. Les effets destructeurs de la modernisation et de l'industrialisation ont, tout d'abord, motivé la montée en puissance de l'écologie politique dans les sociétés de l'Amérique du Nord, identifiées comme berceau des préoccupations environnementales (Rodary, 2011), avant leur propagation en Europe. Pourtant, l'Afrique, qui a été parmi les victimes de la société industrielle de l'Europe en quête permanente de matières premières, de main-d'œuvre et de débouchés, a subi les dommages environnementaux de la

colonisation. D'ailleurs, pour promouvoir la dynamique économique du système industriel, les puissances coloniales n'ont pas hésité à introduire l'écologie coloniale en se référant à ce que Ferdinand (2020) dénomme « l'habiter colonial »¹⁰⁰. Cette écologie coloniale s'est traduite par une protection des écosystèmes et des ressources naturelles, menée sans aucun égard pour le bien-être des populations indigènes de l'empire colonial, perçues, selon la pensée coloniale, comme ayant des pratiques destructrices pour l'environnement (Pinton, 2014). À cet égard, « à côté de l'exploitation de ces ressources, l'aventure coloniale contribue à la mise en avant par les scientifiques de leur diversité comme des nécessités de leur conservation pour servir leurs propres intérêts » (Pinton, 2014, p. 427). Malgré les contributions du terrain africain dans le récit de l'évolution des théories et actions pour la protection de l'environnement, l'Afrique reste marginalisée par de nombreux écrits pionniers de la pensée écologique. « C'est par les travaux d'historiens que le continent africain a finalement pu être replacé dans les évolutions de la question environnementale » (Rodary, 2011, p. 20). Pourtant, Rodary (2011) soutient qu'à cette époque les actions menées figuraient parmi les politiques de conservations de la nature¹⁰¹ observées à l'orée du XIXe siècle, lesquelles excluaient la paysannerie, les pratiques des habitants et les potentialités de croissance économique des populations indigènes. Mais, au lendemain de la décolonisation, les problématiques foncières et d'exploitation des ressources naturelles en Afrique, associées à celles climatiques, qui croissent au niveau local et presque partout ailleurs dans le monde, durant le XXe siècle, motivent les africains à devenir acteurs de l'écologie.

II-1-2- Les politiques de préservation de l'environnement marin au Sénégal

Au Sénégal, les écosystèmes marins fournissent plusieurs services contribuant particulièrement à la résilience alimentaire et économique, malgré l'accroissement incessant du nombre d'habitants. Cependant, ce milieu subit d'énormes atteintes limitant ses apports socio-économiques. Les mers sont de plus en plus polluées ; elles sont le réceptacle de divers agents

¹⁰⁰ Ferdinand entend de ce concept comme « [...] un processus violent et misogyne, une manière terrible d'habiter la Terre portée par le colonisateur pour qui les autres humains sont déshumanisés, et les terres colonisées et les non-humains y habitant valent moins que ses désirs » (Ferdinand, 2020, p. 52-56).

¹⁰¹ « Par commodité, nous pouvons définir comme « nature », tout ce qui dans l'environnement des hommes possède des déterminations causales propres, qu'ils peuvent utiliser, favoriser, détourner mais non pas supprimer » (Drouin, 1993, p. 179).

toxiques à même de nuire à la vie dans les eaux marines : hydrocarbures, micro-plastiques, matières organiques et déchets industriels, etc. Les ressources halieutiques sont soumises à différentes formes de surexploitations ou bien d'exploitations non responsables de la part des pêcheurs artisanaux et surtout de ceux industriels. Les constructions et les installations, notamment industrielles, en bordure de mer n'en font pas moins en matière d'impacts environnementaux. Face à l'effet chronique de ces attaques sur l'environnement marin, les activités à forte valeur économique telles que le tourisme et la pêche en payent les frais. De ce fait, les populations riveraines et côtières sont menacées de paupérisation, de maladies sévères et d'abandon de leurs patrimoines culturels et culturels. Pour apporter une solution à ces risques, les défenseurs de l'environnement travaillent à ériger l'écologie dans les politiques publiques de développements économique et social.

II-1-2-1- Histoire de l'écologie politique au Sénégal

Pour le moment, au Sénégal, comme dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, les productions de connaissances scientifiques et les recherches sur l'écologie politique se font encore rares. Peu de chercheurs, notamment en SHS, s'intéressent aux problématiques de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques organisatrices de la vie politique et sociale. Néanmoins, la pensée de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles s'est considérablement imposée dans les sphères et les débats politiques sénégalais ces dernières décennies, en raison des événements successifs de pollution, de réchauffement climatique et de perte de la biodiversité associés aux contraintes économiques de plus en plus pressantes. Un effet boule de neige alimente alors la mobilisation des sensibilisés aux questions environnementales dans la vie politique. Le multipartisme intégral, instauré en 1981 au Sénégal, qui donne le droit à chaque citoyen de créer un parti politique, ouvre le spectre politique aux écologistes.

Les écologistes se manifestent une première fois, le 02 décembre 1992, avec la création du Parti Africain Écologiste du Sénégal (PAES). Dans un processus d'instauration de la démocratie libérée de la dictature et de la question de la résilience économique, l'apparition du PAES a suscité de l'espoir face à la sécheresse, la déforestation, la perte de la faune sauvage et ornithologique, la pollution des eaux continentales, la raréfaction des ressources halieutiques aggravée par la pêche industrielle, la fréquence accélérée des accidents industriels, entre autres,

dommages socio-environnementaux. « Un tel contexte politique représentait donc une réelle opportunité pour l'émergence d'un mouvement écologique, à condition que celui-ci se montre à même de distiller un message réellement démarqué, dans la forme et sur le fond, de celui des formations politiques traditionnelles » (Gérard J., 1994, p. 78). Autrement dit, l'innovation en matière de contenus et de registres de communication a été l'originalité du nouveau parti politique animé par une sensibilité environnementale. La communication a été un matériau catalyseur de la sympathie et de l'adhésion publiques aux actions des écologistes. C'est pourquoi malgré la jeunesse du parti et l'insuffisance de notoriété de ses leaders auparavant méconnus dans le monde politique, le PAES, représenté par son président Aboubacry Dia, s'engageait à être candidat aux campagnes présidentielles de février 1993.

La campagne présidentielle des écologistes fut ainsi lancée sans les moyens logistiques nécessaires et surtout sur une base programmatique minimale réduite à quelques idées de forces autour de la lutte contre la désertification. Ils ont alors orienté principalement leur message sur l'impératif de campagnes de reboisement intensif pour combattre la dégradation des sols et l'agonie des paysanneries, pour ensuite régler les autres questions grâce aux principes de l'éco-développement et du mutualisme (déjà présent dans le premier projet de Dia). Ils ont ainsi dénoncé les différentes atteintes à l'environnement du Sénégal sans pour autant détailler les moyens à mettre en œuvre pour y remédier (*Ibid.*, p. 81).

Mais, malgré un projet politique et environnemental pertinent dans un contexte caractérisé par des pertes de la biodiversité vulgarisées par des communications contestataires et sensibilisatrices, le parti politique annonce, à la veille des élections, l'annulation de sa candidature pour des raisons de jeunesse du parti et de manque de moyens, notamment logistiques. Ces dernières sont mécrues et contredites par Gérard (1994) qui avance des raisons d'ordre communicationnel, car à quelques jours du retrait de sa candidature, à la télévision, les candidats aux élections présidentielles débattaient et le leader du PAES n'avait pas été à la hauteur. « Absolument pas préparé pour faire face aux vieux routiers de la politique présents sur le plateau de cette émission, Aboubacry Dia n'a pas su présenter son message » (*Ibid.* p. 82). Cependant, la communication politique de proximité et médiatisée véhiculant des messages d'alerte et des idées de projets salvateurs contre les problèmes socio-environnementaux actuels a, tant soit peu, eu une fonction stimulante dans le processus d'acceptation sociale et de crédibilisation du discours des écologistes dans les sphères politiques.

Deuxièmement, en 1999, le deuxième parti écologiste du Sénégal est né sous l'appellation : Rassemblement des Écologistes du Sénégal-Les Verts (RES). Comme son nom l'indique, le

RES est un parti qui rassemble les écologistes du Sénégal autour de valeurs éco-citoyennes¹⁰² ou bien préservatrices de l'environnement.

Ce que nous voulons, c'est construire un Sénégal démocratique, avec un Cadre de vie placé sous la férule permanente de l'écocitoyenneté en partage et mise en œuvre par des citoyens informés, formés, éduqués à la Citoyenneté active comme force de transformation sociale, et comme élément vivifiant indispensable pour un Sénégal Vert, Divers et Solidaire, respectant l'Environnement, la Démocratie et les Droits humains, engagé dans la réalisation de l'Union Africaine¹⁰³.

Contrairement au PAES, le RES et son leader Ousmane Sow Huchard ne candidatent pas aux élections présidentielles, mais il est à la quête de députés. Après une première candidature aux élections législatives de 2001 qui était non concluante, le parti a présenté une deuxième fois en 2007 une liste au scrutin et obtenu un siège à l'Assemblée nationale. Ce qui permit d'introduire les préoccupations écologiques au cœur des débats, des propositions, des amendements et des votes des parlementaires à même de légiférer et de contrôler les actions du Gouvernement sénégalais. Conformément à sa mission de fédérateurs des écologistes à l'échelle nationale et internationale, le RES adhéra à la Fédération des Verts Africains¹⁰⁴ créée à Kampala (Ouganda) en 2010.

Troisièmement, en 2005, Amadou Mayoro Fall, ancien secrétaire général du PAES et du parti socialiste sénégalais, fonde le Rassemblement pour l'Écologie et la République (RPER). Ayant comme projet de promouvoir l'écologie tout en respectant les principes de la république, le parti travaille sur la bonne gestion des ressources environnementales, surtout en eau, les valeurs de la citoyenneté, le développement économique et social. En 2009, à la suite de sa participation aux élections régionales, municipales et rurales, le RPER remporte les voix de la commune de Pout. En outre, le parti qui a adopté en 2007 la Charte des Verts mondiaux¹⁰⁵ s'engage dans les élections présidentielles de 2012 qui marquent la fin du règne du Parti Démocratique Sénégalais.

¹⁰² Assemblage de l'abréviation du mot écologie et citoyen. Un éco-citoyen est alors un citoyen qui respecte les exigences environnementales et qui promeut la préservation de son milieu de vie. Éco-citoyen caractérise ici des principes dans un territoire respectueux des droits et des devoirs du citoyen par rapport à l'environnement.

¹⁰³ Accès : <https://reslesverts.skyrock.com/> (Consulté le 18 mars 2020).

¹⁰⁴ Qui est Une fédération des partis verts de l'Afrique.

¹⁰⁵ « Les Verts mondiaux ont été créés en avril 2001 à Canberra (Australie), en tant que réseau de partenariat des partis politiques et mouvements politiques Verts du monde entier, sur la base d'un texte de principes politiques et de propositions d'action, la Charte des Verts mondiaux, dont la rédaction commune avait commencé dès 1996 à l'initiative des Verts australiens » In <https://www.globalgreens.org/fr/news/4i%C3%A8me-congr%C3%A8s-des-verts-mondiaux> (Consulté le 19 mai 2020).

Quatrièmement, le parti d'opposition, la Fédération Démocratique des Écologistes du Sénégal (FDES), est créé en 2008. Membre de la Fédération des Verts Africains, le parti a comme leader El Ali Haïdar, un homme de terrain engagé particulièrement dans la protection et la restauration de la mangrove sénégalaise. D'après Pape Meissa Dieng, la FDES « [...] est singulier parmi les partis verts indépendants, car nous avons une autonomie financière. Nous sommes, en effet, financés par Océanium Dakar, une association de protection de l'environnement dirigée par l'activiste écologiste sénégalais d'origine libyenne Haïdar El Ali. Cette organisation travaille en particulier à la lutte contre la surpêche, au reboisement et à la création de zones marines protégées » (Reinert, 2011, p. 62)

Cinquièmement, en 2016, l'ancien secrétaire général de la Fédération Démocratique des Écologistes du Sénégal, Papa Meissa Dieng, crée la Convergence des Écologistes du Sénégal (CES), un parti membre des Verts Mondiaux. « La Convergence des Écologistes du Sénégal prend part à la lutte pour l'alternative au modèle dominant. Nous devons sortir de la civilisation thermo-industrielle, et faire prendre conscience que l'écologie sera la pensée dominante au XXI^e siècle... »¹⁰⁶ dit Papa Meissa Dieng dans une interview accordée à *Dakaractu* en 2019. La CES ambitionne de faire contribuer son action politique à la préparation de l'avenir d'un Sénégal émergeant et durable.

Cependant, la majorité des partis écologistes du Sénégal ne mène pas des activités permanentes ou encore est dans une relative inertie ; le reste ne conduit des activités que durant les préparatifs électoraux. Malgré leurs actions, l'écologie occupe encore une faible place dans les débats politiques sénégalais. L'éveil des consciences publiques sur les problématiques écologiques est faible, car les actions de communications et la production de connaissances destinées à sensibiliser la population restent insuffisantes.

II-1-2-2- L'écologie politique en action au Sénégal

Compte tenu du fait que la création du premier parti politique écologiste sénégalais remonte à trois décennies, on peut imaginer que les fondements des politiques de gestion de l'environnement remontent aux années 1990. Mais les premières préoccupations gouvernementales datent du lendemain de l'accession à l'indépendance du Sénégal qui a été

¹⁰⁶ Accès : https://www.dakaractu.com/La-Convergence-des-Ecologistes-du-Senegal-un-parti-ecologiste-fort-au-Senegal-une-histoire-qui-begaie-Par-Pr-Papa-Meissa_a167493.html (Consulté le 22 mars 2019).

consacré à l'administration postcoloniale des affaires publiques. Après avoir subi la domination et l'écologie coloniales au détriment de ses populations, le Sénégal était appelé à instaurer un système de gestion de l'environnement indépendant, émancipé et profitable pour l'économie et le bien-être social. Pour ce faire, la gestion foncière, l'autosuffisance alimentaire, l'accès à l'eau potable et la gestion des ressources naturelles, en général, ont occupé une place stratégique dans les politiques postcoloniales du pays. De surcroît, l'ardeur de la sécheresse, qui a frappé le pays à la fin des années 1960, et qui a stérilisé âprement les sols et tué la faune et la flore, par conséquent les activités de la paysannerie, a affecté l'économie et la dynamique des migrations locales. Les nombreux problèmes environnementaux postcoloniaux ont ainsi été des maillons qui ont motivé l'attention gouvernementale pour la question environnementale. Cet intérêt politique se traduit par l'élaboration d'un ensemble de politiques et de lois sur l'environnement et les ressources naturelles. « Depuis son accession à la souveraineté internationale en 1960, le Sénégal s'est attelé à mettre en place une administration moderne, mais aussi un droit moderne. C'est précisément là que résident toutes les conditions politiques, juridiques et institutionnelles de l'existence du droit de l'Environnement marin et côtier » (Bonnin & al., 2016, p. 28-29)

L'environnement marin et côtier constitue un des principaux potentiels naturels du pays. Il a suscité très tôt beaucoup d'attentions dans la gestion des affaires environnementales. Les fondements des politiques publiques sur l'environnement marin s'appuient, notamment sur des réglementations internationales en matière d'aménagement du territoire. Le Sénégal a ratifié en 1961 la *Convention sur la mer territoriale et la zone contigüe* qui expose les limites des territoires marins et le cadre de la souveraineté des États côtiers. Il signe en 1982 la *Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer*¹⁰⁷ qui affirme à nouveau les textes de la précédente convention. La souveraineté des États côtiers « [...] s'étend non seulement sur la colonne d'eau, mais également sur l'espace aérien qui la surplombe, le fond et le sous-sol de la mer (Art. 2 CMB) » (Bonnin & al., 2016, p38.). La convention des Nations Unies des États côtiers définit les territoires maritimes, les droits et les obligations des États côtiers, en particulier, en matière de protection, de lutte contre la pollution et d'exploitation des ressources maritimes (Nations Unies, 1994). En accord avec les textes internationaux, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) – devenue l'Union Africaine (UA) – défend que les frontières définies par l'administration coloniale doivent être acceptées comme telles par les États (Bonnin M. & al., 2016). Cette logique contraint le Sénégal à hériter des délimitations des zones maritimes effectuées avant son indépendance par l'autorité coloniale française. De ce fait, les espaces

¹⁰⁷ Cette convention est encore appelée Convention de Montego Bay.

maritimes du Sénégal et ceux de la Guinée-Bissau, ancienne colonie portugaise ont été bornés par un accord conclu entre la France et le Portugal en avril 1960 à la suite de négociations débutées en septembre 1959 (*Ibid.*). À partir d'avril 1960, le Sénégal indépendant va coopérer avec le reste de ses pays voisins pour définir ses frontières maritimes. À cet effet, il procède à la délimitation des espaces maritimes avec la Mauritanie en 1971 par une décision prise lors de la Conférence interministérielle sénégal-mauritanienne, avec la Gambie par accord en 1975 et avec le Cap vert par traité en 1993 (*Ibid.*). La Guinée-Bissau accède à l'indépendance en 1973 et invite le Sénégal, en 1977, à réviser l'accord franco-portugais sur les territoires marins, mais les négociations ne seront pas concluantes et vont déboucher sur une gestion commune de leur espace maritime qui portera ses fruits avec le *Protocole d'Accord ayant trait à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence de Gestion et de Coopération entre la République du Guinée – Bissau*, créée par l'Accord du 14 octobre 1993, ratifié à Bissau, en 1995 (*Loi n°1995/16 du 24 août 1995*).

Dans la lignée de l'administration moderne de la mer et des ressources qui lui sont inhérentes, le Sénégal a ratifié plusieurs accords dans le cadre de Conférences des Parties, la *Convention Internationale de l'Organisation maritime Internationale (OMI)*¹⁰⁸, la *Convention d'Abidjan* et la *Convention de Ramsar*¹⁰⁹. Au-delà de l'effet de la réglementation internationale, la gestion moderne de l'environnement marin au Sénégal sera influencée par la montée en puissance et la pression des mouvements d'opinions et des partis verts. Par conséquent, l'État va intégrer de plus en plus l'environnement, notamment la préservation des écosystèmes marins, dans le système de management des politiques publiques. Pour ce faire, il institue des organisations compétentes pour la gestion, la sauvegarde et l'exploitation de l'environnement et de la biodiversité marins et côtiers. Aujourd'hui, les principales institutions publiques en charge de la gestion et de la protection de l'environnement marin sont :

– le ministère de l'Environnement et du Développement Durable qui prépare et exécute les politiques publiques relatives à la veille, au contrôle, à la lutte contre la pollution et à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles (*Décret n° 2020-2214*). Le

¹⁰⁸ La Convention de l'OMI, entrée en vigueur en 1958, définit en son Art.1 le but de l'Organisation qui est « d'instituer un système de collaboration entre les gouvernements dans le domaine de la réglementation et des usages gouvernementaux ayant trait aux questions techniques de toutes sortes qui intéressent la navigation commerciale internationale, d'encourager et de faciliter l'adoption générale de normes aussi élevées que possible en ce qui concerne la sécurité maritime, l'efficacité de la navigation, la prévention de la pollution des mers par les navires et la lutte contre cette pollution » In <https://www.imo.org/fr/about/HistoryOfIMO/Pages/Default.aspx> (14 Consulté le 22 mars 2020).

¹⁰⁹ La convention de Ramsar a 168 parties qui se sont engagées à i) assurer l'utilisation rationnelle de leurs zones humides, ii) inscrire des sites sur la liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

Ministère comporte, entre autres, dans son organigramme le Centre de Suivi Écologique (CSE), la Direction de l'Environnement et des Établissements classés (DEEC), la Direction de la Planification et de la Veille Environnementale (DPVE), la Direction des Aires marines communautaires protégées, la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS).

– la Haute Autorité chargée de la coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la protection de l'environnement Marin (HASSMAR) qui « est investie d'une responsabilité générale de coordination dans tous les domaines relatifs à la sécurité, à la sûreté et à la protection de l'environnement, dans les eaux maritimes et fluviales sous juridiction sénégalaise » (*Décret n° 2006-322 du 7 avril 2006 portant création de la Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin (HASSMAR)*).

En complément de ces institutions gouvernementales interviennent des services spécialisés dans les affaires maritimes comme la Direction des Pêches Maritimes, les Ports autonomes, la Direction de la Marine Marchande, l'Agence Nationale des Affaires Maritimes etc. Mais, force est de constater qu'au Sénégal la gestion afférente au milieu marin et à son exploitation est répartie de manière plurisectorielle. Les compétences en matière de gouvernance de l'environnement marin sont, en fait, décentralisées en plusieurs autres institutions publiques. Ainsi, interviennent le ministère de la Pêche et de l'Économie maritime¹¹⁰, le ministère de l'Eau et de l'Assainissement¹¹¹, le ministère des Forces Armées¹¹²,

et veiller à leur conservation, iii) coopérer pour les zones humides transfrontières et autres intérêts communs (Ramsar, 2015.).

¹¹⁰ Il a la charge de la pêche maritime, de la gestion et de l'exploitation des Fonds marins, des infrastructures portuaires, de la protection et de la surveillance des activités de pêche en mer.

¹¹¹ Sur le plan de l'assainissement, le ministère de l'eau et de l'assainissement de la gestion des déchets et de la lutte contre la pollution des espaces marins et côtier, concernant la dimension hydraulique, le ministère applique la politique gouvernementale sur le projet de dessalement de l'eau de mer s'inscrivant dans le but d'atteindre l'objectif 6 du Développement Durable (visant l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement).

¹¹² *Le Décret n° 2003-651 du 12 août 2003* crée au sein de la Gendarmerie une Section spéciale chargée de la Protection de l'Environnement. Elle a pour missions d'interdire « l'extraction illicite de sable marin ; toute forme de pollution (terrestre, atmosphérique, marine) quels qu'en soient les auteurs et les moyens utilisés ; la pêche à l'explosif ou avec des filets et autres matériels non réglementaires ; la déforestation ; l'exploitation de carrière sans autorisation administrative; etc. » ; la section participe également à la sécurité et à la salubrité des monuments historiques et des sites touristiques dans sa zone traditionnelle de compétence. En outre, elle peut être mise en œuvre pour des missions de police administrative ou judiciaire nécessitant l'emploi de moyens spécialisés ou de techniques particulières d'investigation » (*Décret n° 2003-651 du 12 août 2003*).

le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)¹¹³ et le ministère du Pétrole et des Énergies¹¹⁴.

Pour aiguiller les institutions compétentes à mettre en pratique efficacement les politiques publiques de préservation de l'environnement marin, des règlements juridiques sont posés. Ils réglementent et soumettent les administrations publiques au respect des actes exécutoires, mais aussi aux décisions des parlements. Au Sénégal, la réglementation nationale sur la protection de l'environnement marin s'accorde aux cadres législatifs supra. Pour accompagner les priorités environnementales relatives aux installations classées et aux pollutions des eaux, de l'air et par les sons, le Sénégal a élaboré son premier Code de l'Environnement par la *Loi n° 83-05* du 28 janvier 1983. Mais, le contenu de ce Code a été considéré comme limité et pas assez contraignant pour préserver l'environnement marin. L'évolution des politiques nationales et des règlements internationaux et nationaux relatifs à la gestion des écosystèmes et des ressources naturelles va motiver le Sénégal à adopter un nouveau Code de l'environnement en 2001. La *Loi n°2001-01* du 15 janvier 2001, qui met en place le Code de l'environnement, définit des mesures préventives et protectrices de l'environnement marin.

Ce cadre réglementaire est enrichi par un ensemble de textes juridiques portant sur le droit de l'environnement marin et côtier. Il comprend la *Loi n° 85-14* du 25 février 1985 portant délimitation de la mer territoriale, de la zone contiguë et du plateau continental ; le Code de l'Urbanisme, créé par la *Loi n°88-05* du 20 juin 1988, actualisé le 20 août 2008 par la *Loi 2008-43* ; le Code Pétrolier établi par la *Loi n° 98-05* du 8 janvier 1998 amélioré par la *loi n°2019-03* du 1er février 2019 ; le Code de la pêche maritime défini par la *Loi n° 98-32* du 14 avril 1998 qui sera revisité en 2015 par la *Loi n° 2015 18* du 13 juillet 2015 portant Code de la Pêche maritime ; etc. Concernant des difficultés spécifiques ayant trait aux changements climatiques et aux différentes pressions exercées sur les environnements bordant les mers, l'État émet des actes visant à renforcer le cadre réglementaire existant. La création du projet de loi sur le littoral s'inscrit dans cette logique. Nous présentons ci-dessous les objectifs dudit projet.

¹¹³ Sur le plan environnemental, la CESE étudie et propose des politiques environnementales à travers une approche interactive et collaborative avec les communautés locales et les organismes similaires étrangers.

¹¹⁴ Ce ministère a parmi ses missions la responsabilité d'exécuter et de contrôler les politiques de gouvernance extractive en mer mais aussi de veiller au respect des réglementations ayant trait avec la préservation de l'environnement marin.

Figure 2 : *Projet de loi sur le littoral*

La pression due à la croissance démographique, aux effets des changements climatiques et à la pollution constituent des facteurs de dégradation du littoral, tout en entraînant le ralentissement des activités économiques qui s'y exercent. C'est fort de ce constat que le Ministère de l'Environnement a initié le processus d'élaboration d'un projet de loi pour assurer une gestion intégrée du littoral.

Ce projet de loi vient en complément des textes juridiques déjà existants. Il s'agit notamment de la :

- Loi n°76-66 du 2 juillet 1966 portant Code du domaine de l'Etat ;
- Loi n°96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales ;
- Loi n°2002-22 du 16 août 2002 portant Code de la marine marchande.

L'objectif principal de ce projet de loi est d'assurer l'équilibre entre l'exploitation, l'aménagement et la protection du littoral, pour que celui-ci conserve son intégrité et ses fonctions essentielles de lieu de résidence, de production et de divertissement. Cette loi s'inspire d'abord des principes qui gouvernent une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, y compris celle du littoral, notamment :

- Le principe « pollueur-payeur » ;
- le principe de précaution (l'absence de certitudes scientifiques ne doit pas empêcher l'adoption de mesures) ;
- le principe de réparation des dommages causés à l'environnement ;
- le principe de participation (participation du public à la prise de décision) ;
- le principe qui gouverne l'utilisation collective du littoral, notamment les principes de liberté, d'égalité et de gratuité ;
- les principes qui gouvernent l'utilisation privative du littoral, notamment le principe de la liberté du commerce et de l'industrie ;
- le principe de la précarité et de la révocabilité des titres d'utilisation des dépendances du littoral.

Le projet de loi préconise entre autres :

- la préservation et le développement des activités économiques maritimes ;
- le maintien des équilibres environnementaux ;
- la mise en place d'un cadre de concertation appelé « Organe National de gestion du Littoral » (ONL) ;
- la mise en place d'un fonds destiné au financement des activités de protection du littoral ;
- la systématisation des évaluations environnementales avant toute activité sur le littoral.

Le projet de loi tient compte, dans son élaboration, du plan national d'aménagement du territoire et des schémas directeurs d'aménagement du territoire ; des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme ; des plans directeurs d'urbanisme et des plans d'urbanisme de détail.

En termes de sanctions, le projet de texte impose également des sanctions dissuasives, allant jusqu'à prévoir des peines privatives de liberté.

Source : ministère de l'Environnement et du Développement Durable (2015)

Toutefois, bien que le processus d'élaboration soit enclenché depuis 2011, le Projet de Loi sur le Littoral est toujours à l'état de conception. Ce qui peut traduire un manque de volonté politique. D'ailleurs, cette hypothèse est souvent défendue par l'opinion publique sur les sujets de gouvernance environnementale. En l'occurrence, le secrétaire général du Réseau des Parlementaires pour la Protection de l'Environnement (REPES) défend qu'« à chaque fois que nous poussons le Gouvernement pour l'adoption de la loi sur le littoral, il nous dit qu'il est dans

le circuit à la présidence ou dans tel ministère. C'est devenu un jeu de yoyo et au même moment, il y a un accaparement féroce du littoral »¹¹⁵.

Finalement, au Sénégal, l'écologie considérée comme idéologie ou comme projet de société est malaisée du fait des failles dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, en particulier des lacunes de suivi et de contrôle de l'application du cadre juridique, ce qui affecte directement sur le niveau d'éveil des consciences et d'acceptation ou d'implication des citoyens dans les programmes de protection ou de restauration des écosystèmes marins. Pour contribuer à lever ces freins à la bonne gouvernance des milieux marins et côtiers et de leurs composantes naturelles, il semble prudent de s'interroger sur les contenus des communications qui régissent l'écologie au Sénégal et de visiter les paramètres anthropologiques, notamment culturels qui peuvent influencer les changements.

II-2- Communications de la transition écologique : une approche anthropologique

Le partage et l'accessibilité des informations constituent un facteur déterminant pour promouvoir le développement. S'ils sont bien managés, les systèmes d'échanges d'information peuvent, en effet, contribuer à atteindre des résultats satisfaisants en matière de gestion des affaires sociales. Là où, « le manque d'information adaptée est un important aspect du syndrome du sous-développement. Car il est généralement admis qu'une bonne information a un impact positif sur le développement économique et sur la gouvernance locale (UNDP, 2001) » (Sall & Dièye, 2011, p. 41). Mais pour répondre aux impératifs d'une bonne information, les acteurs de la gouvernance intègrent de plus en plus dans leurs mécanismes de communication une approche participative mobilisant les différents acteurs de la société.

Pour atteindre les objectifs de développement, les questions de communication publique, qui s'inscrivent toujours dans un contexte bien déterminé, prennent en compte les réalités sociales. Les textes littéraires et de recherche sur la réalité socioculturelle traditionnelle démontrent qu'au Sénégal les écosystèmes environnementaux renferment une dimension sacrée qui intervient sur les rapports sociaux au milieu.

¹¹⁵ Accès : <http://news.adakar.com/h/76108.html> (Consulté le 19 mars 2018)

Les communications sur l'écologie au Sénégal se basent sur des réalités sociales sénégalaises, mais aussi sur des paramètres de communication universels et recommandés par les normes internationales en matière de communication portant sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Ces communications sont à même d'opérer des changements au niveau environnemental et social.

II-2-1- Les communications environnementales

L'écologie politique actionne des mécanismes qui promeuvent des changements au niveau des modèles politiques et économiques, mais également des manières de se comporter ou des habitudes chez les individus. En plus, elle promeut des modèles de société visant à prévenir, sécuriser et maintenir la santé et la disponibilité de la biodiversité. Un de ses matériaux de prise de décision privilégiés est de se concentrer sur les actions exercées par les humains sur l'environnement et les répercussions que celles-ci peuvent avoir sur la vie sociale. L'écologie sensibilise sur les impacts nuisibles de la croissance quantitative et effrénée sur l'environnement et propose en parallèle de réformer les modèles de développement et de sociétés, en intégrant les exigences environnementales.

Au centre des réflexions, négociations et politiques de lutte contre le changement climatique, la pollution, ou encore l'exploitation abusive ou non respectueuse des ressources naturelles mêlant des changements sociaux, sont soulevés des questionnements portant sur les procédés de transmission, d'accessibilité et d'intelligibilité des informations sur les enjeux sociaux des problèmes, mais aussi sur les matériaux facilitant l'acceptabilité et l'acceptation des politiques de préservation ou de restauration de l'environnement.

Pour ce faire, dans les processus de changements, les messages véhiculés ne contiennent pas seulement des informations sur la nature des crises, mais aussi sur les politiques de développement et les moyens pour atteindre des objectifs réformistes.

II-2-1-1- Analyse socio-anthropologique des discours sur le développement durable

L'écologie s'active dans une lutte hardie contre les déchets toxiques agricoles, industriels, ménagers, etc., l'épuisement des énergies non renouvelables, le réchauffement

climatique, la raréfaction, voire la disparition des espèces animales et végétales, et la conjonction de diverses activités humaines polluantes occasionnées par le processus déchaîné de mondialisation, d'occidentalisation et de développement (Edgar Morin, 2011), qui menacent l'équilibre des habitats naturels et l'humanité. Son alliance avec la politique décrit les méthodes de développement et les civilisations modernes, propose et sensibilise sur la nécessité impérieuse de réformer les projets et les visions en matière de développement. En fait, l'écologie politique milite pour un système de développement respectueux de l'environnement en prenant en compte le bien-être des espèces animales, végétales et humaines. Elle invite, à travers des actions de développement, au changement social. Mais, cette ambition de l'écologie à établir une révolution du système de développement et des modes de vie se présente comme la cause d'une des critiques majeures qui lui sont faites. Pourtant, les changements sociaux, qu'entraîne l'application des préceptes et des mesures écologiques en matière de développements social, politique, économique, et environnemental, sont juste systématiques eu égard au fait qu'en socio-anthropologie, le développement est appréhendé comme étant une forme de changement (Olivier de Sardan, 1995). Cependant, les évolutions provoquées par le développement de l'écologie se particularisent par leur caractère multidimensionnel et transversal impliquant plusieurs aspects de la vie sociale. « Fondamentalement, les processus de changement social veulent nous emmener à un endroit où nous ne nous sommes jamais rendus auparavant » (Eguren, 2011, p. 2), c'est-à-dire, dans le cas présent, à une société écologique, où les préoccupations humaines sont indissociables de celles de la nature. Ces changements sont appelés à entrer en interaction avec les visions de la vie et du futur, les façons de penser, les identités, les paramètres culturels, les entités sociales, etc. D'autant plus que les changements au niveau social transforment quatre dimensions : la dimension individuelle et interne (le moi), la dimension individuelle et externe (les relations), la dimension collective et interne (les modèles culturels), et la dimension collective et externe (les institutions structurelles) (*Ibid.*). C'est pourquoi la transition vers l'écologie exige la prise en compte des caractères sociaux et culturels pour une bonne définition des modalités de changements sociaux. La socio-anthropologie ou anthro-po-sociologie qui édifie des ponts transdisciplinaires en fusionnant « les traditions de la sociologie de terrain (école de Chicago) et de l'anthropologie de terrain (ethnographie) pour tenter une analyse intensive et in situ des dynamiques de production/transformation d'ensembles sociaux de nature diverse, prenant en compte les comportements des acteurs, comme les significations qu'ils accordent à leur comportement » (*Op. cit.*, p. 10). La connaissance et la maîtrise des liens entre la nature et les phénomènes

socioculturels facilitent les procédures de la gestion des préoccupations liées à l'environnement naturel, physique et social, et leurs conséquences sociales inquiétantes. Les socio-anthropologues emploient essentiellement des techniques qualitatives de recherche de données (Olivier de Sardan, 1995) comme l'observation, l'entretien, la comparaison pour, par exemple, déceler la complexité des problématiques en l'occurrence socio-environnementales afin de proposer des actions réfléchies et adaptées au contexte et aux réalités socioculturels. Anne Mathieu et Brigitte Rémy (2012), en confrontant leur hypothèse : « selon le groupe professionnel auquel elle appartient, une personne a un point de vue particulier sur la réalité. Ses pratiques comme ses façons de concevoir les choses dépendent des actions qu'elle réalise. Et dès lors, dans un groupe professionnel, il s'établit par le dialogue entre ses membres, une conception du monde particulière, en éternelle évolution » (Mathieu et Rémy, In Poirot-Delpech et Raineau, 2012, p. 133) à la réalité de terrain, utilisent les méthodes de la socio-anthropologie pour la confirmer et concluent en recommandant l'identification des rapports entre les agriculteurs et l'érosion dans le pays de Caux, et l'analyse des procédés et des acteurs d'informations environnementales.

Dans le cadre de la gestion protectrice des milieux environnementaux et humains, les savoirs socio-anthropologiques, qui questionnent les réalités socio-environnementales, peuvent contribuer à faciliter la compréhension des problèmes et la sensibilité aux enjeux des phénomènes environnementaux contemporains en vue d'établir l'intervention au changement. La socio-anthropologie encourage alors en même temps les processus d'acceptabilité des évolutions et de transmission des informations, en apportant des données relatives aux structures mentales et comportementales de la vie collective.

D'après Edgar Morin (2011), pour atteindre des objectifs de changements des dynamiques de développement qu'il dénomme *voie*, il faut procéder à des réformes relatives de la pensée qui passent inévitablement par l'éducation. Pour ce faire, la détention de l'information scientifique et des moyens propres pour la formation du public paraît être une nécessité permettant de fournir des enseignements crédibles à même de sensibiliser aux enjeux de l'impératif du changement. Vu les critiques faites à la production industrielle quantitativiste, les 24 pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) ont démontré, au lendemain de l'établissement du principe *pollueur-payeur*, que « les ressources de la Terre ne sont pas illimitées et l'empreinte écologique de l'activité humaine dépasse la capacité biologique de la Terre d'y répondre sur le plan environnemental (Club of Rome, 1972) » (Tremblay, 2007, p. 12). Ainsi, une incompatibilité entre ce mode de croissance

économique et la préservation des ressources naturelles est défendue. *The Limits to Growth*¹¹⁶, Rapport du Club de Rome (1972), confirme, en réalité, les thèses dénigrantes et défavorables à la société industrielle et de consommation. *Ipso facto*, les défenseurs de l'environnement dont les ONG, les mouvements écologistes, les partis politiques, les scientifiques, etc., qui émergent, s'attellent dès la fin des années 1970 à la mission d'informer, de sensibiliser et d'éduquer sur les valeurs écologiques, dans l'objectif d'encourager la prise de conscience dans la perspective du changement. C'est ce qui a valu la montée en puissance des conférences internationales sur les questions environnementales à partir de la seconde moitié du siècle dernier, lesquelles établissent des réformes pour le compte de l'écologie. L'éveil des consciences sur les problèmes de l'environnement en expansion (augmentation de l'effet de serre, déforestation, épuisement des énergies non renouvelables, pollutions industrielles, acidité des puits et des terres, etc.) entraîne les écologistes (défenseurs de l'environnement) à la convoitise d'un nouveau modèle de développement. Ce dernier répondrait aux besoins de développements économique et social, sans nuire, à l'équilibre environnemental. Le Développement Durable (DD) fut la réforme de la politique de croissance et de progrès promue pour soutenir les projets sociaux du présent et de l'avenir. La notion *sustainable development*¹¹⁷ apparaît pour la première fois en 1987 dans un document de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) (Libaert, 2010), mais sa définition officielle remonte au rapport de Brundtland en 1987, une référence historique écrite par la Commission Mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Selon la définition donnée par ce rapport, le DD prend en compte le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement (Baracchini, 2004). Ainsi, il concilie la recherche de profit pérenne et la protection durable de l'environnement, encourage l'équilibre et l'équité au sein de la société dans le respect de la pluralité des cultures, et garantit la protection des écosystèmes et des ressources naturelles. « Ces trois facteurs de croissance ont la même importance, puisque seule leur intégration harmonieuse pourra garantir le bien-être actuel et celui des générations futures » (Baracchini, 2004, p. 3 ». Ils sont appelés à entrer dans une perpétuelle relation d'interdépendance pour assurer aux générations un environnement vivable, viable et équitable, et ce sur le long terme.

La nouvelle conception du développement s'impose progressivement et matérialise la volonté des acteurs de développement d'opérer un changement de modèle. En mobilisant les pouvoirs politiques, économiques, sociaux et environnementaux, le DD se veut la promesse

¹¹⁶ Limite de la croissance

¹¹⁷ Notre traduction : Développement Durable.

d'un environnement sain et d'un bien-être social durables. L'écologie est alors un tiers du DD. En d'autres termes, le Développement durable recèle le développement de l'écologie. Ainsi, nous pouvons relever un lien intrinsèque entre le DD et l'écologie pouvant rendre difficile leur discernement. D'ailleurs chez certains auteurs le DD est la continuité directe de l'écologie.

On peut ainsi lire chez l'historien des idées Olivier Meuwly : *le développement durable n'est pas apparu du jour au lendemain. [Il] n'a pas été inventé par la Commission Brundtland. [...] Le développement durable a d'abord caractérisé la vision politique et sociale de l'écologisme fondamentaliste, plus connu sous le nom anglophone de deep ecology. [Celle-ci] s'est propagée surtout aux États-Unis au sein de la mouvance soixante-huitarde, si désireuse de rompre avec les habitudes sociales héritées de leurs parents [...]. Il est dès lors impossible de se colleter avec le développement durable en dehors du terreau dans lequel il a germé, terreau marqué par une pensée profondément écologiste et peu soucieuse d'envisager la durabilité autrement que comme une soumission à un enseignement voué au triomphe de l'idéologie verte* (Felli, 2008, p. 11).

Une lecture compréhensive et superficielle de notre argumentaire sur l'origine des deux concepts pourrait amener notre lecteur à soutenir lui aussi cette thèse. Pourtant d'autres auteurs défendent sans sourciller l'antithèse : le DD n'est pas la continuité de l'écologie et se différencie nettement d'elle. En sus, il n'en manque pas des arguments capables de l'appuyer. D'abord, on peut considérer que l'écologie est un *facteur sine qua non* du DD alors que le développement en soi est de loin d'être une priorité pour l'écologie. Ensuite, là où l'écologie s'intéresse principalement à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles sans mettre l'accent sur l'économie et la durabilité, le DD lui se focalise attentivement sur le nécessaire besoin de développement ou de croissance des générations actuelles, mais aussi de celles du futur. Enfin, le DD intègre des principes comme l'équité, la solidarité, la participation et l'efficacité économique, contrairement à l'écologie. En plus, Romain Felli (2008) qui nomme le DD d'*écologie par en haut* et l'écologie politique d'*écologie par en bas*, en critiquant le DD, démontrent par le biais de nombreux arguments l'opposition et la discontinuité des deux concepts.

Quoique, le développement durable a apporté à l'écologie une valeur sans précédent dans la vie socio-économique. D'ailleurs, « si l'écologie des années 90 apparaît plus crédible et d'un poids social plus important, c'est d'abord par son réalisme gestionnaire, qui s'affirme prêt à travailler au sein de la société contemporaine en utilisant toutes ses ressources technologiques pour mieux piloter son équilibre de Qualité de Vie et de survie, par une osmose mieux gérée avec son Environnement naturel et humain » (Cathelat, In Libaert, 1992, p. 18). Les projets

impliquant des réformes ou des évolutions sociales ont intégré les réalités économiques, les moyens matériels et immatériels de développement, le contexte environnemental, les valeurs socioculturelles, et les cadres réglementaires et politiques pour être socialement acceptables. « La nature nécessairement interculturelle (culture de classe incluse) de l'intervention de développement devrait en effet impliquer que le dispositif organisationnel et procédurier conduisant le projet, ses finances et sa technologie puisse s'adapter aux réalités du contexte local pour avoir quelque chance de réussir » (Bouju, 2011, p. 6). Car les problématiques liées aux besoins et les enjeux en matière de développement ou de réformes varient d'un contexte social à un autre. Aujourd'hui, c'est grâce à la prise en compte des réalités du contexte d'application que le DD comme l'écologie ont un impact grandissant et réformateur dans les politiques publiques des États au niveau mondial. Mais, quid de la place de la communication dans ces processus de changement ?

II-2-1-2- Communication écologique : la clé du changement

Les nouvelles donnes instaurées pour la protection des ressources naturelles et leurs habitats, à partir des années 1980, ont induit de grandes réformes tant sur la gestion de la vie politico-économique que sur le quotidien des populations. Elles engagent la construction d'un nouveau paradigme dans les relations de l'humain à l'endroit de l'environnement. Elles ciblent tous les acteurs du système social allant du simple citoyen au dirigeant étatique. En outre, les principes portant sur le projet de société durable et en charge de la préservation de l'environnement interviennent à bien des égards. Aborder les questions d'écologie revient donc, aujourd'hui, à parler de développement, de solidarité, d'égalité, de protection du patrimoine culturel, de participation, d'engagement, de subsidiarité, de précaution, de prévention, de santé, de démocratie, etc. C'est-à-dire qu'elles impliquent divers changements à l'échelle sociale. Pour amener les populations, qui peuvent parfois sous l'effet de la prudence ou de la résistance être fermées aux évolutions ou bien aux changements, procéder à des méthodes communicatives pourrait être efficace. L'idée serait de prendre en compte les savoirs socio-anthropologiques sur la population dans le choix des politiques et des moyens de communication, afin de faire comprendre, de faire prendre conscience, de susciter l'intérêt et de convaincre à adopter progressivement le changement. Car les processus de changements sociaux passent, entre autres, par des formations individuelles et des autoréflexions pour

transformer le moi ; l'instauration d'instances d'échange et de participation des parties prenantes en vue de transformer les relations, des campagnes de sensibilisation, de plaidoyers et de communication de masse pour *transformer les modèles culturels* ; la promotion des processus de contrôle social (Eguren, 2011). La communication devient un élément facilitateur du processus de changement.

Sur les questions relevant du social, les SIC sont pertinentes et apportent, en général, des contributions motrices. Elles agissent par le biais de la communication, en particulier sociale, qui, étant conçue d'un point de vue philosophique de l'homme et de la société « [...] vise à mettre les individus et les groupes sociaux en relation les uns avec les autres dans une perspective d'autonomie et de responsabilité » (Collet, 2004, p. 102). La communication pourrait alors jouer un rôle important dans les problématiques écologiques. Les SIC se sont très tôt emparées des problématiques environnementales. Les premières interrogations en SIC portant sur les communications en lien avec l'environnement émergent aux États-Unis dans les années 1970 et vont influencer les recherches francophones (Catellani, Espuny & al., 2019). Elles sont nées avec l'agrandissement de la crise écologique qui mobilise des acteurs épars, dont les chercheurs. Mais, il est nécessaire de souligner que des chercheurs comme Grenon (2015) conçoivent que les SIC comme nombreuses sciences en SHS tardent à s'approprier les questions environnementales. Les premières recherches se préoccupent des actualités d'alors comme l'empreinte industrielle, le changement climatique, les relations entre les sociétés et la nature et les perspectives de protection de l'environnement. « Leurs écrits (Sachs, 1993 ; Meadows & al., 1973 ; Morin, 1982) font une critique acerbe de notre développement industriel et de notre rapport à la nature et aux sciences, et proposent de nouveaux modèles de société » (Grenon, 2015, p161-163). La diversification des études en SIC sur le thème environnemental attendra jusqu'au lendemain du sommet Rio de Janeiro pour constater la dimension écologique (faune, flore, habitat), la dimension sécuritaire (risques, gestion/déchets, eau, air) et les dimensions économique, sociale et culturelle (*Ibid.*). « Le premier groupe de travail sur la communication environnementale, de la science et du risque est constitué par l'International Association for Media and Communication Research en 1988, et la première Conférence sur la communication et l'environnement (COCE) a lieu en 1991 ; le domaine s'enrichit progressivement, en se subdivisant en sous-secteurs » (Catellani, Espuny & al., 2019, s.p.). Actuellement, le champ de la communication environnementale s'élargit et se popularise.

Les recherches sur la communication environnementale accordent aussitôt une importance de taille aux phénomènes sociaux et publics relevant, notamment de la politique, de

la religion, de la culture et de l'éducation. Elles s'intéressent aux systèmes politico-économiques, aux relations, aux réactions émiques et aux comportements des acteurs sociaux vis-à-vis à l'environnement. Avec le développement des politiques environnementales et des changements en vue, les mouvements et partis écologistes et les ONG propulsent la nécessité de communiquer sur des sujets socio-environnementaux. En réalité, c'est même grâce aux groupes environnementaux tels les ONG que les critiques rhétoriques sur les questions environnementales diverses relayées au début par le journal *Science Communication* (qui paraît pour la première fois en 1979) (Catellani, Espuny & al., 2019), vont être vulgarisées. Les défenseurs de l'environnement exploitent très largement la dimension complexe de la communication en usant même son pan sémiologique spécifiquement des signes éloquents et militants. Ils recourent à la couleur et/ou à l'adjectif *vert*, symbole incontesté de l'environnement et au préfixe *éco* du grec « *oikos* » qui désigne l'habitat, pour indiquer des domaines, des choses ou encore des phénomènes qui connaissent ou méritent des évolutions, ou pour alerter sur des problèmes écologiques. Ainsi, une vague verte ou écologique s'observe petit à petit à l'échelle internationale à partir des années 1980 et constitue un signe majeur de l'évolution grandissante des consciences sur les problèmes environnementaux. En 1992, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement réaffirme la place centrale de la protection de l'environnement et des ressources naturelles dans le DD et adopte le programme international d'actions 21, plus connu sous l'appellation anglaise *agenda 21*. Pour atteindre les objectifs en matière de solidarité et de démocratie participatoire de l'agenda 21, la communication a été très vite perçue par les Nations Unies et les ONG comme une commande d'exécution, de réussite et de performance du projet de société intergénérationnelle qui regroupe plusieurs dimensions de la vie sociale. La communication et le DD « expriment la même idée centrale que l'on retrouve dans l'étymologie même de *communicare*, c'est-à-dire la mise en commun, idée indiquée également dans la démarche de regroupement de domaines jusque-là pensés distinctement » (Libaert, 2010, p. 19-20). Nous comprenons ici pourquoi l'écologie, qui n'est qu'une dimension du DD, est souvent conçue comme étant son synonyme. L'écologie et le développement évoquent tous l'idée de mettre en relation, donc de communication. Et la communication intègre, elle aussi, l'environnement, car elle met en relation l'émetteur avec ce qui l'environne (Libaert, 2010). Donc, en tant qu'acteur, pour que l'environnement prenne vie, il faut qu'il interagisse avec les autres acteurs de la communication. Autrement dit, pour qu'il y ait un développement durable, il faut essentiellement implanter un cadre communicationnel. Conjointement, la communication prend

en compte ce maillon qui environne pour avoir la possibilité de se tenir, mais aussi pour s'inscrire dans un environnement (système). Les acteurs de la communication sont en relation complexe où il n'y a pas de frontières, « tout cela s'inscrit plutôt vers une vision éco-systémique, c'est-à-dire s'inscrivant dans un système ouvert » (*Ibid.*, p. 161-162). Cette conception éco-systémique de la communication offre à la communication une place capitale dans les politiques de gestion et de préservation de l'environnement. Dans le système des Nations Unies, un programme international de la communication a été établi, dès 1994, pour accompagner le développement des communautés. « La communication pour le développement consiste à prévoir, dans le cadre des projets, des activités d'enseignement et de mobilisation pour renforcer les processus qui permettent aux collectivités et aux individus qui en font partie d'acquérir de nouvelles connaissances et de nouvelles idées et d'analyser les décisions et les mesures prises » (Mezzalama, 1995, p. 15). Par conséquent, en 2015, avec l'adoption de l'agenda 30 qui ficelle les 17 objectifs du développement durable, la communication, qui voit, de fait, son champ d'intervention élargi, se positionne comme un vecteur d'application et de réussite du plan d'action pour les populations, la planète et la prospérité. Bien managée, la communication, qui s'inscrit dans les démarches de développement intergénérationnel et de préservation de l'environnement et des ressources naturelles, peut aider à répondre aux attentes des populations au niveau local, leur faire accepter les politiques les plus réformatrices et les faire participer aux processus de décision et de mise en œuvre.

Dans le monde des organisations, la communication environnementale accompagne les actions pour la valorisation et la promotion des humains et de l'environnement dans les activités de l'entreprise, une préoccupation de longue date, introduite, dès le début des années 1950 par des auteurs américains via le concept de *corporate social responsibility*¹¹⁸ (Capron & Quairel-Lanoizelée, 2010). Ainsi, sur une base volontaire ou normative¹¹⁹, les entreprises considèrent l'impact de leurs activités sur leurs cibles (internes et externes) et sur l'environnement. Au cours de son élargissement, la notion de cibles a cédé sa place à celle de *stakeholders* (parties prenantes), montrant la primauté du facteur humain dans de la RSE. « Issue des sciences de gestion, la théorie des *stakeholders* a été progressivement préemptée par la recherche en sciences de l'information et de la communication, au point de devenir incontournable dans l'organisation des relations publiques, l'élaboration des stratégies de communication et la

¹¹⁸ Notre traduction : Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

¹¹⁹ La norme ISO 26000 de l'Organisation Internationale de Normalisation, publiée en novembre 2010, définit les lignes directrices en matière de responsabilité sociale des entreprises.

détermination des cibles » (Libaert, 2010, p. 26-27). La communication des organisations, qui s'approprient rapidement ce concept, renforce l'application, le respect et la connaissance publique des enjeux de la RSE. Le concept de parties prenantes est aussi présent dans le DD qui prône le principe de la participation des populations aux prises de décision. « La participation de la population constitue un enjeu de communication central qui nécessite l'appropriation des objectifs du développement durable par chaque groupe social – à l'échelle globale » (Tremblay, 2007, p. 42). La communication pour le développement durable devient la communication participative. Dans les organisations, ce type de communication, qui intègre toutes les parties prenantes du DD, cible les publics internes et externes, les partenaires socio-économiques, etc. Elle priorise l'échange et le dialogue entre les parties prenantes. Elle supprime la finalité consensuelle de la communication pour permettre le désaccord et le conflit (Libaert, 2010).

Outre la dimension participative, les communications sur les questions d'environnement apportent d'importantes évolutions dans les mécanismes de communication connus traditionnellement. Les entreprises communiquent sur les impacts environnementaux de leurs activités, leurs politiques et leurs actions écologiques, mais aussi visent à assumer leur responsabilité sur les collaborateurs et la communauté. La communication environnementale à un enjeu prépondérant sur l'image et la réputation de l'entreprise. « L'image est ici fortement impliquée dans les décisions économiques et politiques extérieures concernant l'entreprise. Une entreprise, dont la réputation de pollueur est établie, pourra difficilement obtenir de la part des pouvoirs publics et des élus locaux une nouvelle autorisation d'implantation, voire d'extension » (Libaert, 1992, p. 175). Le revers de la médaille est que des entreprises polluantes et non respectueuses des exigences environnementales se sont longtemps cachées sous le label vert. La communication environnementale leur a servi de masques pour camoufler leurs impacts environnementaux dans l'objectif de dorer leur image et permis de se crédibiliser pour favoriser leurs activités. Le *greenwashing*¹²⁰ ou l'éco-blanchiment s'est alors positionné comme un frein au changement et à l'établissement des principes de développement durable. C'est pourquoi, aujourd'hui, la communication environnementale se veut transparente. Le mensonge de plusieurs entreprises, associations, collectivités, etc., sur la réalité de leur organisation instaure un climat de méfiance du public à l'égard des communications d'entreprises véhiculant des promesses, des actions, des alertes, des messages de sensibilisations sur les comportements à

¹²⁰ Il consiste à peindre en vert l'image de l'entreprise non exemplaire. Ce phénomène trompeur priorise des objectifs marketing ou de relations publiques sur le respect des normes environnementales.

adopter en lien avec l'environnement. Pour contrer l'avancée des informations à l'encontre de la nécessité impérieuse de faire prendre conscience des impacts organisationnels ou industriels sur l'environnement, de changer de modèle d'activités et de faire évoluer les comportements de consommation, les enseignes s'essayent à la communication par la preuve. « L'ensemble des acteurs de la société attend donc des entreprises une information complète et transparente afin de s'assurer qu'elles ne représentent pas un danger pour la collectivité » (Baracchini, 2004, p. 122). La communication environnementale est appelée alors à devenir une forme de communication transparente, qui vise à instaurer un climat de confiance entre l'organisation et ses parties prenantes. La communication environnementale accorde les faits aux messages. Les informations en découlant sont donc vraies, accessibles, et ouvertes. « Un dialogue avec les principales parties prenantes basé sur les faits est au cœur d'une communication responsable et crédible » (Tremblay, 2007, p. 104). Aujourd'hui, la maturité des entreprises en matière de responsabilité environnementale paraît telle que même leurs communications prennent en compte leur propre impact sur l'environnement, étant donné que toute action même de communication a un impact sur le milieu, en termes de pollutions sonores, visuelles, ou liées aux transports, aux déchets, d'utilisation de ressources naturelles, etc. On parle d'éco-communication qui vise à prendre en considération l'effet écologique de la communication de la phase de conception à celle de la mise en œuvre, tant sur le fond que sur la forme. « Dans un paysage économique et social en profonde mutation et marqué par de nouveaux enjeux [...], il est temps de laisser place à une communication plus responsable, plus sensible aux enjeux écologiques, davantage à l'écoute des citoyens, tout en intégrant la notion d'urgence et en s'interrogeant autant sur la manière de délivrer les messages qu'à leur contenu... »¹²¹. Ainsi, la communication responsable se veut exemplaire, elle sensibilise à la conscience écologique, instaure la confiance et conduit à l'acceptation sociale du changement.

Toutefois, de nombreuses critiques peuvent être formulées sur la communication environnementale. Après trente années de pratiques au sein des collectivités et des organismes, la communication environnementale tarde à faire évoluer les imaginaires et à conduire au changement. Il existe toujours des sceptiques à la réalité du changement climatique, les pollueurs continuent à polluer et des communautés entières sont toujours réfractaires au changement de modes de vie et de modèles de société. Ceci résulte de plusieurs facteurs : beaucoup de sociétés et d'organisations font de la communication environnementale sans se baser sur les réalités socioculturelles ; le manque d'inclusion et de participation citoyenne dans

¹²¹ Accès : <https://communication-responsable.ademe.fr/> (Consulté le 26 mai 2021).

les programmes de développement ; certains activités, produits ou services sèment le doute ou contredisent la communication censée être responsable qui les promeut ; etc. En outre, très souvent les systèmes de communication sont loin d'être transparents, mais donnent l'impression de l'être (Libaert, 2010) laissant des interstices à la méfiance et au doute. Les communications sur l'environnement ou le développement durable exposent les entreprises à la méfiance du public sur la réalité de leurs engagements et aux risques de perte de crédibilité, ce que Libaert (2010) nommerait un effet *boomerang*.

Dans beaucoup de pays africains à l'instar du Sénégal, la communication environnementale reste sans grand écho. Il n'existe quasiment pas de productions doctorales sur le champ. Cependant à la section communication de l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis et au CESTI de l'UCAD quelques rares disciplines en lien avec la communication environnementale intègrent les maquettes et commencent à influencer modestement les recherches (mémoires). Par conséquent, du côté des organisations (institutions gouvernementales et publiques, associations, ONG ...), aucune évolution en matière de communication n'est observée. Malgré l'application de politiques de développement durable, les pensées communicationnelles n'ont pas évolué. La communication accompagnant les projets environnementaux s'effectue toujours dans sa version traditionnelle hypothéquant les projets locaux de développement durable. De plus, de manière générale, la prise de conscience aux problématiques environnementales, notamment marines, paraît déficitaire à cause d'une insuffisance de sensibilisation et de communication sur les enjeux de la protection des écosystèmes, et de l'éducation environnementale (ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2010). Ces difficultés en matière de communication sont identifiées tant auprès des institutions étatiques qu'auprès de la société civile. En outre, ceci entraîne des difficultés à mobiliser, à impliquer les communautés locales dans les processus de gouvernance (*Ibid.*) et à les faire adhérer au changement social. Dans ce sillage, nous nous questionnons sur la pertinence et l'adaptabilité des projets écologiques en étudiant les savoirs endogènes.

II-2-2- Les communications sur l'anthropologie socio-environnementale

Interroger la place de la communication dans les processus de transition écologique nous conduit, par conséquent, à questionner les liens existants entre écologie et communication, puisque chacun de ces concepts évoque l'idée de relation. Rappelons-le, le concept d'écologie

est à l'origine l'étude des relations entre les éléments de la nature et leur milieu. De surcroît, l'avènement de l'écologie politique incite à améliorer les relations de l'homme à la nature. Nous voyons ici que la seule différence fondamentale qui existe entre les deux concepts est une dissemblance d'acteurs de la relation parce que la communication, notamment interhumaine, se fait entre des hommes et l'écologie entre les hommes et la nature. Cependant, si nous considérons les propos que voici : « le monde est en nous, en même temps que nous sommes dans le monde. Nous ne sommes pas des extra-vivants, des extra-animaux, ou des extra-primates, mais bel et bien des super-vivants, des super-animaux, des super-primates » (Morin, 2011, p. 81), alors la nature et l'homme sont indissociables. Ainsi, nous pouvons dire que la communication comme l'écologie offrent la possibilité d'établir le dialogue et/ou la négociation entre les humains et l'environnement dans l'objectif d'améliorer nos relations à l'environnement ou encore les conditions de vie avec les autres éléments de la nature. Ainsi, la considération des savoirs indigènes, des réalités, des valeurs culturelles et les identités culturelles intrinsèquement trempées dans les rapports sociaux à l'environnement (conçu dès lors comme l'altérité de l'homme) se présente comme décisive dans les processus d'établissement de la politique de gouvernance environnementale et des systèmes de communication devant aller avec.

Dans les sociétés africaines, la nature est considérée comme un ensemble vivant, expressif et en interaction avec les hommes. Pour dépasser la crise environnementale et son corollaire, les anthropologues et les chercheurs décoloniaux comme Sène (1989), Ferdinand (2016), F. Sarr (2016), Escobar (2023), etc., critiquent l'universalisme monologique et proposent de penser les solutions aux problèmes écologiques sur la base des cosmologies¹²² traditionnelles et des relations culturelles des sociétés à leur milieu. Ces dernières sont narrées par des récits, lesquels sont des sources de médiations de l'écologie.

II-2-2-1- Médiations culturelles et écologiques au Sénégal

En Afrique, à l'instar de nombreuses théories, les fondements de la pensée écologique sont inspirés du *logos* occidental. Les perspectives de changement inhérentes aux projets de

¹²² La cosmologie désigne un « discours rationnel sur la formation et la structure de l'univers ; la cosmologie s'oppose en ce sens à la cosmogonie, récit mythique non rationnel des origines du monde » (Clément & al., 2000, p. 93).

sociétés écologiques sont également imaginées sur la base de savoirs, de valeurs et de civilisations occidentales. Autrement dit, l'approche de l'écologie politique en Afrique n'est pas fondée sur les pensées et les réalités propres au continent. Pourtant, les politiques de préservation de l'environnement et les projets de développement durables préconisent la prise en compte des réalités culturelles. Bien qu'elle ne figure pas en tant que telle parmi les ODD, la culture est présente d'une manière expressive ou non dans plusieurs des dimensions du développement durable. Les théoriciens décoloniaux recommandent de se départir des méthodes et des connaissances héritées de la colonisation ou basées sur une seule logique de pensée omettant la valeur de l'histoire, des cultures, et les réalités cosmogoniques africaines. Car, « pour éviter les pièges de la bibliothèque coloniale, un recours aux ressources des cultures africaines doit aussi se faire au travers d'une connaissance de celles-ci fondée sur les propres critères gnoséologiques de ces cultures ; c'est-à-dire au travers de points de référence issus de ces cultures mêmes » (F. Sarr, 2016, p. 111). C'est à partir du retour aux cultures, et aux racines que peut émerger de la ressource fertile et utilitaire pour les sociétés africaines. Les anthropologues ont longtemps accordé de l'intérêt aux dynamiques environnementales et aux liens existants entre la nature et l'homme. Les travaux de référence portant sur la théorie de l'écologie culturelle¹²³, comme ceux de André-Georges Haudricourt & Louis Hédin (1943), Claude Lévi-Strauss (1958), Philippe Descola (2005), etc., témoignent de la place fondamentale des objets environnementaux dans la science anthropologique. En nous concentrant sur les travaux de Melville J. Herskovits (1950), nous pouvons déceler les structures de la culture qui renseignent sur la complexité du concept et sur le rapport entre espaces et constructions culturelles, mais aussi identitaires. « Il est essentiel de connaître la structure d'une culture si l'on veut comprendre la façon d'agir de ceux qui en sont les représentants ; le comportement n'a pas de sens pour qui ne tient pas compte de la forme prise par la coutume » (Herskovits, 1950, p. 13). En fait, le milieu conditionne ou modèle la culture qui agit sur les attitudes et les comportements sociétaux. Dans cette logique, tout changement de cadre spatial, sur une échelle temporelle, engendrerait une transformation culturelle, parce que chaque milieu comporte un patrimoine culturel. Il serait improductif de penser la protection d'un environnement donné sur la base de paradigmes construits et influencés par une culture étrangère. Les pensées décoloniales invitent à renouer avec d'autres façons de penser le temps, l'espace et la relation

¹²³ « Branche de l'anthropologie qui étudie les différences entre cultures en fonction de leur environnement physique » (*Le Larousse* en ligne). Elle s'intéresse alors à la relation environnement et culture.

entre l'humanité et l'environnement, que celles établies par les savoirs universels. Confronté à une double fracture de la modernité distinguant les phénomènes du postcolonialisme et de l'environnementalisme et les mouvements écologistes qui omettent l'histoire de l'esclavage et occultent les minorités, Ferdinand (2016) propose une *écologie décoloniale*. Pour l'auteur l'écologie décoloniale remet en question le *colonialisme environnemental* qui traduit la domination politique d'un groupe ou d'un État sur un autre sans participation démocratique ; le *legs hétérotopique de la colonisation* qui influence les modes de penser, les espaces et les identités des populations ; un *habiter colonial* qui est différent de la manière d'habiter les îles des Caraïbes et qui vise l'enrichissement d'une minorité sans se soucier du bien-être de la majorité ; et la *topographie politique marronne* ou encore la *fracture marronne* renvoyant à une manière spécifique d'habiter la terre, des responsabilités politiques centralisées et non partagées occultant la préservation des ressources naturelles et des humains. Selon Ferdinand (2016), pour aborder des réflexions salvatrices des problèmes environnementaux, il faut *penser l'écologie depuis le monde des Caraïbes*, ce qui implique de se baser exclusivement sur les cultures et les ressources du territoire. De même, il serait impertinent de penser l'écologie du Sénégal depuis un territoire autre que le monde sénégalais. Un retour au passé et aux modes de vie traditionnels, aux patrimoines sociaux et culturels est alors nécessaire pour fonder utilement le présent et le futur du Sénégal sur des préceptes écologiques.

Les narrations¹²⁴ permettent de véhiculer des informations sur l'histoire, les valeurs, les traditions, les croyances, etc., et de distinguer les identités des différentes cultures d'une société, étant donné que la culture elle-même fait référence aux comportements, à la morale, et à la vision des affaires mondaines. L'identité culturelle indique un ensemble de caractéristiques distinctes qui rendent la culture d'un groupe authentique. L'identité culturelle est plurielle, parce qu'elle résulte de l'addition de l'ensemble des identités singulières aux cultures des milieux fréquentés par les membres de la société. Cela peut s'expliquer, par ailleurs, par le fait que « la culture rassemble en elle un double capital : d'une part, un capital cognitif et technique – de savoirs et de savoir-faire qui peut être transmis à toute société, et, d'autre part, un capital spécifique qui constitue les traits de son identité originale et nourrit une communauté singulière par référence à ses ancêtres, ses morts et ses traditions » (Morin, 1973, p. 183). L'identité

¹²⁴ Le dictionnaire *Larousse* désigne la narration comme étant l'« action de relater, de rapporter quelque chose ». La narration renseigne sur l'organisation du récit ou bien de l'histoire. « Ressortissent à l'analyse de la narration l'ensemble des choix techniques de présentation des données narratives, tels que le mode (première personne ou narration impersonnelle), le point de vue, le rythme, le rythme narratif, etc. » (Jarrety, 2001, p. 238). La narration est une source d'information et de médiation sur des réalités sociales, culturelles, environnementales, etc.

culturelle agit sur le développement de la personnalité et interagit, voire influe, par conséquent, les attitudes, les comportements et les critères émotionnels des individus. Elle est alors l'expression des traits par lesquels les membres de chaque groupe social se distinguent et se repèrent. L'identité sociale est, elle aussi, sous le conditionnement des informations relevant de la culture. Comme dans une société vivent des individus organisés partageant des critères, des modes de vie, des valeurs, des comportements, des visions, etc., communs, les narrations de la culture des personnes, des groupements, des institutions et de toutes entités existantes, qui s'y opèrent, entraînent les interactions, le soubassement de la création de l'identité sociale. Cette dernière permet à l'individu d'avoir un sentiment d'appartenance et de s'identifier à une société donnée. *Ipso facto*, les narrations se veulent des médiations, car elles s'entremêlent dans la relation des individus avec les réalités sociales dans l'objectif de faciliter l'adoption et le respect des valeurs et des croyances socioculturelles. Ces médiations peuvent servir à faire appréhender ou à faciliter les rapports et les secrets de l'harmonie et de la cohésion sociale des sociétaux ou de ceux-ci avec le monde extérieur. « Ainsi, le mythe, le rite, la magie, la religion assurent un compromis, non seulement avec l'environnement extérieur, mais aussi avec les puissances noologiques, c'est-à-dire *un compromis interne, à l'intérieur de l'esprit humain*, avec ses propres fantasmes, son propre désordre, sa propre *ubris*, ses propres contradictions, sa propre nature critique » (*Ibid.*, p. 159). Au Sénégal, les relations entre les humains et l'environnement sont décrites par des narrations, lesquelles sont véhiculées par des formes de récits oraux et écrits, dont des contes, des mythes, des proverbes, des essais. Toutefois, les récits prépondérants sont oraux, en raison de la tradition orale. Historiquement, les narrations africaines, notamment sénégalaises, étaient faites par la voix du griot. Celui-ci est un porte-parole traditionnel, doué en art oratoire et détenteur de connaissances sur les mémoires culturelles et sociales. C'est ce que nous apprend, d'ailleurs, le personnage de Djibril Tamsir Niane (1960), Mamadou Kouyaté en ces propos : « [...] nous sommes les sacs à paroles, nous sommes les sacs qui renferment des secrets plusieurs fois séculaires. L'art de parler n'a pas de secret pour nous ; sans nous les noms des rois tomberaient dans l'oubli, nous sommes la mémoire des hommes ; par la parole nous donnons vie aux faits et gestes des rois devant les jeunes générations » (Niane, In Falq et Kane, 1974, p. 62). Dans les sociétés traditionnelles ouest-africaines, en particulier, mandingues et sénégalaises, le griot a toujours eu l'influence de maître de la parole et de gardien de la tradition orale. Le griot est en outre, un médiateur culturel et social, dès lors qu'il permet de connaître, de s'approprier les vérités, les secrets, les croyances et les codes sociaux, et/ou de conserver l'histoire et les mœurs ancestrales. Ce médiateur recourt à divers outils tels que le

mythe, la musique, la louange, le conte... Ceux-ci peuvent être les moteurs de la performance des médiations sociales, notamment environnementales. L'effet des narrations des griots est tel qu'elles sont souvent reprises et vulgarisées par des non-griots par le biais de divers récits sociaux. C'est la raison pour laquelle, au Sénégal, les récits permettent de plusieurs manières de répondre aux questions environnementales contemporaines.

Les récits africains renseignent sur la dimension symbolique et sacrée de l'environnement. Les croyances ancestrales et traditionnelles érigent l'environnement et les ressources naturelles au rang de sacré. D'ailleurs, d'après Falq et Kane (1974), dans la stratification des religions autochtones, la nature est considérée comme la seconde divinité après Dieu. En effet, d'après l'imaginaire de la plupart des sociétés africaines, en l'environnement sont des pouvoirs surnaturels. Des histoires métaphysiques et le caractère spirituel de l'environnement sont différemment narrés par de nombreux récits. Pour certains auteurs, ces forces surnaturelles, appréhendées comme étant des génies ou des dieux, sont les intermédiaires entre Dieu et les hommes. Parce que « les rapports de l'homme traditionnel avec Dieu peuvent être multiformes ; nombreux sont les dieux que l'on respecte ; il existe pourtant un Être suprême que l'on juge trop éloigné des hommes pour lui vouer un culte direct. Cet être suprême est redoutable, mais il accepte qu'on le prie. Il est donc indispensable de trouver des intermédiaires efficaces » (Bâ, In Falq et Kane, 1974, p. 214). Pour d'autres, ces déités agiraient comme des dieux suprêmes qui édicteraient directement les lois de la nature et de la société. Quoi qu'il en soit, les sociétés traditionnelles africaines croient en des forces sacrées et surnaturelles, qu'elles soient appréhendées comme des dieux secondaires ou pas. D'ailleurs, les peuples traditionnels croient que chaque milieu naturel abrite une divinité, un génie, ou un ancêtre. En Afrique de l'Ouest, le mythe est parmi les récits les plus éloquents et influents sur les croyances populaires en ce qu'ils permettent de représenter de manière imagée les dieux, les esprits, et/ou les ancêtres qui habitent l'environnement. D'ailleurs, les mythes nous informent sur les codes socio-environnementaux à respecter et sur les peines à subir par l'homme s'il arrivait à transgresser ces règles. I. Sarr (2018) a dressé, à ce sujet, un panorama des génies de l'environnement de l'île de Niodior¹²⁵ avec leurs particularités à travers un tableau toponymique et topographique de quelques lieux dits sacrés¹²⁶.

¹²⁵ Île située en face de la pointe de Sangomar dans le Sine-Saloum.

¹²⁶ Cf. Annexe C : Tableau toponymique et topographique de quelques lieux dits (du sacré) de l'île de Niodior

Diop (1958) raconte, à travers le destin pathétique de Sarzan¹²⁷ (qu'il avait rencontré au Soudan), le pouvoir des dieux de l'environnement et des ancêtres africains. Tirailleur revenu dans son village natal après une quinzaine d'années avec le titre de sergent, avec comme objectif d'apprendre la civilisation des blancs à ses parents, proches et compatriotes, Sarzan a commis des sacrilèges. Il a brisé les canaris et renversé les statuettes qui étaient dans le bois sacré de son village, ridiculisé les sacrifices culturels offerts aux ancêtres, traité de *manières sauvages* de nombreuses pratiques faites dans le village et la tradition, coupé des branches de l'arbre sacré qui protège le village et les cultures... Ainsi, il a offensé les croyances ancestrales et a récolté la colère des esprits qui vont l'habiter et le rendre fou. Par la voix de Sarzan, les esprits ont renseigné sur l'immortalité, l'omniprésence des morts (ancêtres), la sacralité de l'environnement en l'occurrence la forêt, et sur la relation contractuelle entre les ancêtres et les génies de l'environnement. En réalité, c'est pour éviter un sort pareil et pouvoir vivre dans un climat de paix que nombre de communautés traditionnelles sénégalaises entretiennent le pacte des ancêtres avec les esprits de la nature. Si nous nous focalisons sur une observation des croyances et des comportements des peuples de la mer au Sénégal, nous identifierons la place des forces supra naturelles dans l'imaginaire et la tradition des peuples dits de l'eau du Nord au Sud du pays. À titre d'exemple, aux îles de la Madeleine réside *Leuk Daour Mbaye* le génie protecteur de Dakar, le large de Yoff est habité par *Maam Njaare*, l'île de Gorée est sous la protection de *Maam Kumba Castel*, à Rufisque le propriétaire de la mer est *Maam Kumba Lambaay*, à Saint-Louis le génie tutélaire est *Mame Kumba Bang* (Sène, 1989). D'après les populations côtières, ces figures symboliques et surnaturelles auraient signé des pactes de cohabitation avec les ancêtres, que les générations actuelles et futures sont tenues à révéler et à renouer. Dans un essai de critique d'un récit de mythe tel celui portant sur l'être supra naturel de Rufisque¹²⁸, on peut déceler que « les clauses de ce contrat sont posées par référence à l'espace qui a été pour un moment l'objet et le témoin d'une joute oratoire entre les deux personnages » (Sène, 1989, p. 38). La prise d'effet et le respect du contrat socio-environnemental sont conçus comme une garantie de protection, de réussite, de santé et de bonheur pour tous les habitants de l'espace (*Ibid.*). Les récits sont ancrés dans l'imaginaire des

¹²⁷ Déformation du mot sergent par les autochtones de Dougouba, un village du Mali.

¹²⁸ Pour éviter de nous éloigner de nos cordes en nous avançant dans une analyse littéraire et complexe du mythe dans les sociétés côtières sénégalaises mais aussi pour permettre une lecture plus complète et objective de notre analyse, nous proposons un extrait du récit de Andràs Zemleni (1968) repris par la thèse de Moustapha Sène (1989). Cf. Annexe D: *Maam Kumba Lambay*

peuples et leur servent d'éléments de compréhension et d'explication des faits sociaux et environnementaux. Une femme écailleuse de poissons nous déclare au travers d'un entretien informel, tenu au village traditionnel de Yoff, en 2017, que le génie local interdit et détruit systématiquement toute tentative de construction de digues en mer. Il protège, à cet effet, les riverains contre les possibles avancées de la mer. Nous pouvons comprendre ici que les villages traditionnels et côtiers du Sénégal appréhendent que tous les phénomènes sociaux et/ou environnementaux aient une explication surnaturelle en lien avec ledit contrat. La relation contractuelle avec les ancêtres et les esprits de l'environnement est véhiculée par divers récits mythiques.

Par ailleurs, la musique pratiquée par les griots peut aussi militer au service de la préservation de l'environnement. À travers leurs arts musicaux, ils racontent des histoires sur la culture, dont les croyances mythiques, mais aussi alertent, sensibilisent et forment sur des problématiques environnementales. Au Sénégal, la liste des musiciens engagés pour le compte de l'écologie, et qui s'activent en particulier dans la lutte contre les pollutions naturelles, mais aussi anthropiques, est aujourd'hui longue. Parmi les précurseurs et porte-étendards, nous avons Youssou Ndour engagé depuis 1984 avec sa chanson « *maral* »¹²⁹ (sécheresse) qui recherche l'action collective et publique pour protéger les populations rurales des conséquences de la grande sécheresse qu'a connue le Sénégal dans les années 1968-1986. En outre, les photographes, les peintres, les sculpteurs, les écrivains, entre autres acteurs de la culture, commencent à se mobiliser fortement au service de l'écologie.

Il existe de nombreux contes, romans, fables, musiques, on-dit, œuvres imagées, entre autres, qui relatent les liens symboliques qui existent entre les hommes et l'environnement. Ces récits culturels ont pour fonction de faire l'intermédiation entre les résidents et leur milieu, au sens où ils favorisent la compréhension et l'application des termes du contrat socio-environnemental. Ces médiations culturelles agissent sur les identités sociales et amènent fréquemment à adopter des comportements particuliers, voire respectueux, vis-à-vis des composantes de l'environnement en l'occurrence marin.

¹²⁹ Ndour (1984-1985). In https://www.youtube.com/watch?v=K0WgamR--p4&list=PL9m1jM9KAX67hSkECL8Y_b-Na3HQFZHAR.

II-2-2-2- Effets des communications environnementales dans les zones côtières au Sénégal

Les médiations culturelles précédemment développées exercent un rôle d'alerte et incitent aussi à l'engagement face aux problématiques de dégradation de l'environnement marin et de tarissement des ressources y abritant. En informant sur le pacte signé par les ancêtres, les pratiques culturelles, la relation d'interdépendance entre ces derniers et l'environnement, et le pouvoir des génies de l'environnement, on sensibilise, en réalité, sur les enjeux culturels, mais aussi écologiques. Que ce soit par respect à la tradition ou par crainte pour leur destinée, les populations riveraines concèdent une haute importance à l'environnement. Les incantations, les prières, les offrandes, les sacrifices, les cérémonies culturelles, etc., destinés aux esprits du milieu, attestent de la considération et de la primauté accordées à l'environnement par les populations. Cet attachement au milieu naturel amène certains peuples à développer des comportements exemplaires ou à appliquer des règles mythiques à portée écologique, bien que dans leur imaginaire, le génie de la mer, qui d'ailleurs les protège, est à même de se défendre des potentielles atteintes. Parmi les actions écologiques promues par les peuples traditionnels est la limitation des captures à travers l'application des directives mythiques interdisant les sorties en mer les mercredis et les vendredis. « Selon les croyances locales, le travail était banni durant ces jours (mercredi, vendredi), et quiconque ne les respectait pas devait s'attendre à des malédictions » (N. Niang, 2011, p. 205). Cette coutume ancestrale est toujours d'actualité chez certains villageois de Ngaparou et de Cayar et contribue, *de facto*, à la lutte contre la pêche artisanale excessive et la raréfaction de certaines pélagiques.

Parallèlement, les problématiques environnementales constatées globalement ces dernières décennies ont des impacts sociaux se répercutant sur les capacités de subsistance des sociétés sénégalaises. *Ipsa facto*, nous observons que les changements au niveau des écosystèmes constituent une source naturelle de sensibilisation et d'éveil de conscience aux problèmes environnementaux. Les résultats d'études qualitatives de terrain effectuées en 2016 dans les communes environnant le Lac de Guiers (principale source d'eau douce au Sénégal) confortent l'idée que plusieurs populations riveraines sont informées sur le changement climatique et les pollutions, d'abord par leurs propres observations des mutations du milieu avant l'Office du Lac de Guiers (nouvellement appelé Office des Lacs et des Cours d'eau). En effet, c'est par le biais d'observations, d'idées discutées, développées et partagées au niveau local, que les indigènes arrivent à se faire des opinions communes et sensibilisatrices pouvant leur permettre de contribuer à la conception ou à la mise en œuvre des politiques publiques, si

la démarche participative est au rendez-vous. Autrement dit, l'environnement communique et sensibilise de lui-même sur les vulnérabilités qu'il subit. L'appréhension des populations de ces expressions environnementales est susceptible de promouvoir un éveil de conscience, des changements de comportements sociaux ou encore des lobbyings pour pousser les gouvernants à l'acte de contrôle et de protection des écosystèmes marins et côtiers.

D'un autre côté, les actions écologiques des politiques au Sénégal, portées par différentes communications, ne sont pas sans enjeux. En fait, les politiques publiques, elles, font, en général, objet de nombreuses communications médiatisées (communiqués, débats, articles, rapports, etc.) ou de proximité (campagnes de sensibilisation, ateliers publics de formation, etc.). Les mouvements écologiques, les instituts de recherche, comme le Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) de même que les laboratoires universitaires de recherches intéressés et les ONG alarmées par les risques de pertes de la biodiversité et de dégradation graduelle des milieux naturels ne sont pas en reste en matière de communication publique. Ils informent, sensibilisent et alertent le public sur les dangers environnementaux actuels ou en perspective à travers divers supports d'informations et de communications. Ce qui agit mentalement sur les publics et suscite des jugements, des avis, des aprioris ou encore des convictions chez ces derniers. Cependant, il est à noter que ces opinions, qui peuvent être publiques, médiatiques ou scientifiques, sont évolutives et propres à un sujet ou groupe social donné, et dépendent très fortement du niveau d'accès aux informations et de la pertinence du contenu de celles-ci.

À la phase de projet ou dès son adoption, chaque texte est vulgarisé auprès du public par les institutions compétentes. En plus, la plupart des textes législatifs et réglementaires sont, à cet effet, disponibles sur le site du Gouvernement sénégalais¹³⁰, pour faciliter aux citoyens l'accès aux informations juridiques (codes, lois, constitutions, décrets, conventions, et traités et accords internationaux). Pourtant, malgré les efforts en matière de communication, beaucoup de lois inhérentes à la gestion et à la préservation de l'environnement et des ressources marines restent sans influence ou méconnues. Ce qui démontre des limites prépondérantes en matière de communication. Ces failles de communication infèrent que nombre de lois en vigueur ne sont pas respectées ou appliquées. Par exemple, en dépit des mesures de lutte pour la cessation de l'extraction du sable marin dans quelques endroits littoraux du pays, comme Malika, par Arrêté ministériel n° 6305 MMITPME-DMG en date du 8 juin 2009, l'exploitation du sable de mer continue d'être menée de façon clandestine. Ce qui implique une insuffisance de contrôle

¹³⁰ Accès : www.sec.gouv.sn.

et/ou de rigueur de la gouvernance environnementale, susceptible de galvauder et d'affaiblir les engagements gouvernementaux de lutte contre la dégradation de l'environnement côtier et le tarissement des ressources naturelles. « Ces prélèvements persistent essentiellement du fait du déficit du personnel préposé à la surveillance des côtes, de la difficulté à faire appliquer les sanctions et de la forte demande qui fait du sable de mer une activité très rentable » (ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, 2010, p. 39). Mais, les débats sur le phénomène de dragage irraisonnable du sable marin, qui menace les littoraux d'érosion côtière et des pertes de maisons, mais aussi d'activités économiques (le maraîchage, la transformation de poisson, la pêche à cause des problèmes de parage des pirogues), sensibilisent et favorisent la prise de conscience chez les populations riveraines qui s'engagent d'une manière croissante dans cette lutte. Elles contestent même, par moments, certaines politiques publiques de l'État, à l'instar du projet de remblaiement de la plage de Saly par l'extraction du sable marin de la Pointe Sarène, en alertant sur le risque d'érosion et les conséquences potentielles. Le coordonnateur du CLPA de la localité défend que « si en agissant ainsi, les autorités pensent refaire de Saly la cité qu'elle était, elles devraient comprendre qu'il y a le risque de faire disparaître Pointe Sarène, Joal-Fadiouth et même Djiffère seraient touchés, car le courant de mer va vers le Sud »¹³¹. Force est de constater que les chercheurs, les ONG et les associations de la société civile jouent un rôle déterminant dans les processus de sensibilisation, d'alerte et d'éveil des consciences sur les problématiques écologiques. D'ailleurs, la prise de conscience aux attaques environnementales et aux limites de la gestion des ressources naturelles est telle que ces acteurs sociaux audient l'action de contrôle gouvernemental pour l'exécution et le respect des lois. Sur ce, dans certains cas, des membres de la société civile sénégalaise n'atermoient pas à porter plainte contre l'État, comme ce fut le cas devant la multiplication des déclassements de terres du domaine public maritime et des constructions immorales sur le littoral dakarois. Après un combat de longue date des citoyens sensibilisés et engagés contre la privatisation abusive du littoral, le déferlement des bétonisations autorisées par les gouvernants, qui jonchent la corniche de Dakar, motive, en 2020, des organisations publiques telles que Action pour la Justice Environnementale (AJE), Observatoire de Suivi des Indicateurs de Développement Économique en Afrique (OSIDEA), Amnesty International Sénégal, ONG OMART, Afrika Jom Center, Luttons Contre l'Indiscipline au Sénégal et Non Aux Murs, à se regrouper en Coalition des Citoyens Actifs pour la Protection de l'environnement et du Littoral

¹³¹ Accès : <https://www.enqueteplus.com/content/pointe-sarene-les-populations-s%E2%80%99opposent-%C3%A0-l%E2%80%99extraction-du-sable-marin> (Consulté le 11 février 2019).

(Coalition CAPEL) et ouvrir un dispositif d'adhésion citoyenne¹³² à une plainte contre l'État. L'argumentaire de la plateforme met l'accent sur la violation de l'Art. 25-2 de la Constitution de 2001, révisée en 2016, qui exige des pouvoirs publics la protection et la bonne gestion de l'environnement et des ressources naturelles appartenant au peuple, ainsi que le non-respect des textes fonciers en particulier la *loi n° 76-66 du 2 juillet 1976* qui défend absolument la privatisation des terres du Domaine Public maritime. Ce type d'affaires conflictuelles impliquant l'État dans le bradage et le non-respect des textes sur la protection des écosystèmes marins est le constat de l'écart entre les discours et les faits qui constituent une des principales difficultés de gouvernance écologique pouvant s'expliquer, entre autres, par « le déficit de communication, d'information et de sensibilisation par rapport aux rôles et responsabilités des différents acteurs explique, en partie, le manque de synergie des interventions dans le secteur pour la prise en charge des problèmes environnementaux avec, en particulier, l'absence d'un mécanisme de gestion de la transversalité de l'environnement et des ressources naturelles » (ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2015, p. 70).

Conclusion intermédiaire

Face aux urgences environnementales, l'écologie a élargi ses domaines d'étude pour s'ouvrir aux questions politico-sociales. Cette préoccupation autour des problématiques purement sociales se veut la promesse d'un environnement à l'abri des pollutions anthropiques à travers le changement de paradigme social. L'écologie politique a gagné promptement du terrain au plan international sous l'impulsion des actions médiatisées des écologistes. Au cœur des questions dominantes traitées par les écologistes, l'idée est de proposer et faire accepter des règles ou des réformes préservatrices de l'environnement. Avec le concours des chercheurs en SHS, des associations, des ONG, et des partis politiques écologistes, les combats pour la préservation ont commencé à faire écho au sein de l'opinion publique sénégalaise depuis presque trois décennies. L'intégration des problématiques environnementales dans les politiques publiques et la législation du Sénégal a été influencée par l'engagement des écologistes. À ce propos nombre de mesures de lutte contre la perte de la biodiversité et la

¹³² Accès : <https://www.change.org/p/environmental-protection-agency-action-judiciaire-pour-la-protection-et-la-r%C3%A9appropriation-du-littoral-du-s%C3%A9n%C3%A9gal> (Consulté le 23 juin 2020).

dégradation des écosystèmes marins et littoraux ont été entreprises pour anticiper ou stopper les vulnérabilités socio-marines.

L'accélération des phénomènes de changement climatique a tiré la sonnette d'alarme pour faire agir les décideurs climatiques et politiques du monde. De fait, le développement durable a été choisi comme étant l'idéal écologique à adopter pour lutter contre la crise environnementale qui est d'actualité partout dans le monde. Les projets sociaux de développement doivent, ainsi, être durables, solidaires, et respectueux de l'environnement. Mais pour communiquer efficacement sur un projet de société réformateur et, en conséquence, l'adapter adéquatement à une échelle locale, la connaissance de l'histoire environnementale et des fondements des identités culturelles s'avère fondamentale.

Au Sénégal, les médiations portant sur les croyances mythiques et la culture contribuent à sensibiliser sur la préservation de l'environnement. Objet sacralisé, l'environnement est voué à être respecté et préservé par les sociétés. En fait, dans leur conception du lien avec le milieu, il y a une forme de déterminisme qui défend que l'environnement organise et dicte les lois sociales. Cependant, malgré leur capacité à avoir un fort impact sur les identités culturelles, les médiations mythiques ou culturelles peinent à faire changer les comportements à l'endroit de l'environnement, et ce à l'échelle macro. Ce qui pourrait s'expliquer par une insuffisance de promotion et de médiation des produits culturels de la part des acteurs de la culture. Alors que, « plus de sciences de technologie ne nous sortirent de la crise écologique actuelle tant que nous n'aurons pas trouvé une nouvelle religion ou que nous n'aurons pas repensé à l'ancienne » (Lynn White (1967), In Drouin, 1993, p. 183).

Ces déficits de communication soulevés se produisent également à bien des égards dans la gouvernance de l'environnement et des ressources marines et se répercutent sur le niveau de prise de conscience du problème, le militantisme citoyen, mais également l'efficacité des résultats des programmes publics, notamment ceux en rapport avec l'application du développement durable. De plus, comme évoqué depuis le chapitre sur le changement climatique, la maîtrise des espaces maritimes, le respect citoyen de la réglementation en vigueur, l'insuffisance des connaissances sur les problématiques marines (Bonnin & al., 2016), entre autres, posent de réelles difficultés à l'écologie marine. En outre, il est à noter que la communication qui prend de plein fouet les questions de développement durable est aujourd'hui remise en question au Sénégal, car il existe un important décalage entre les discours et les faits en matière de préservation de l'environnement. La place de la transparence dans les

communications publiques et l'harmonisation des projets d'exploitation des gaz en perspective et de la préservation de l'environnement nous interrogent à cet effet.

Chapitre III

Communications et exploitation des ressources extractives

Des différentes politiques de préservation du milieu et de la biodiversité marins, nous pouvons déduire que le Sénégal accorde une importance de taille à l'écologie. Toutefois, comme développées dans les précédents chapitres, les actions écologiques tardent à produire des résultats perceptibles. Les écosystèmes marins sont de plus en plus sujets de moult vulnérabilités socio-environnementales : augmentation des températures de l'eau de la mer, déformation des sédiments causée par les agents naturels (houle et nature des roches principalement) et anthropiques (industriels, agricoles et ménagers) occasionnant l'érosion des côtes, les pollutions, la raréfaction, voire la disparition de certaines espèces de la faune marine et par conséquent, la dégradation de la santé et de l'économie des populations dépendantes des ressources marines, pour ne citer que ceux-là. Néanmoins, sous l'aiguillon des urgences énergétiques et surtout économiques, le pays investit dans un des plus grands projets connus comme à hauts risques environnementaux : l'exploitation de gisements d'hydrocarbures. Ressources non renouvelables, le pétrole et le gaz en mer sont, aujourd'hui, taxés de polluants et, en même temps, menacés d'épuisement.

Pourtant, dans la lutte pour la neutralité climatique¹³³, le Sénégal a ratifié en 2015 l'accord de Paris et s'est engagé depuis lors à réduire son empreinte carbone. Cette convention préconise la transition énergétique qui appelle à la modification des modes de production et d'approvisionnement en énergies et prône le recours aux énergies renouvelables. En d'autres termes, la transition énergétique signifie « [...] se défaire des énergies fossiles : charbon, pétrole, et gaz pour éliminer les émissions de CO₂ » (Safa, 2013, p. 57). Ainsi, le lancement du Sénégal dans l'extraction de pétrole et de gaz *offshore* peut être appréhendé comme un véritable paradoxe face aux politiques environnementales. Toutefois, en toute impartialité et sans aucune volonté de plaider en faveur des politiques publiques extractives du Sénégal, d'ailleurs, il nous

¹³³ Notion adoptée depuis la COP 21, « elle vise à équilibrer les rejets anthropiques de gaz à effet de serre et leur élimination par les puits. Autrement dit, à atteindre une situation « ZEN » (« Zéro Émissions Nettes ») dans laquelle le flux des émissions entrant dans l'atmosphère s'équilibre avec celui qui s'en échappe » (C. Perthuis, 2021, s.p.).

serait difficile de trouver des arguments à même de justifier un non-respect des engagements environnementaux, très peu sont les pays qui respectent le pacte énergétique et écologique. En guise d'exemples, les grandes puissances en énergies fossiles comme la Russie, la Chine, l'Australie, les États-Unis et l'Arabie Saoudite rechignent à réduire leurs émissions de gaz carbonique et à respecter en fait leurs engagements en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Henri Safa (2013) démontre, à ce propos, *la tromperie* et les incohérences dans la transition énergétique, qui peuvent être éclairées par l'évolution sémantique du terme qui passe de l'abandon des énergies fossiles au désinvestissement dans le nucléaire, qui est jugée être une source d'énergie non polluante. Qu'est-ce qui a dû motiver certains États à se désinvestir de leurs engagements dans la transition énergétique et écologique ? Il n'en manque pas des éléments de réponse : l'exploitation des énergies fossiles est réputée être une activité onéreuse ; l'économie fait inexorablement les frais du changement de modèle d'approvisionnement en énergie (Gras, 2015) ; le système de mise en valeur des énergies renouvelables et propres a un important coût financier, en effet, « ces énergies coûtent cher à la production, généralement beaucoup plus cher que les autres sources que sont les énergies fossiles, le nucléaire ou l'hydraulique » (*Ibid.*, p. 81) ; des risques de pénurie d'énergies¹³⁴ se présentent, à défaut d'avoir recours au *back-up* qui sont des réserves d'énergie constituées de gaz (*Ibid.*) ; dès lors, la propreté et la durabilité même du système énergétique dit vert et renouvelable sont remises en question ; etc.

Dans le dessein de l'émergence, l'exploitation des ressources naturelles fossiles à forts enjeux économiques se présente comme une aubaine pour sortir du rang des pays sous-développés. Institutions publiques gouvernementales, entreprises publiques et privées nationales, compagnies exploitantes, parlementaires, Organisations de la Société civile (OSC), médias, centres de recherche, experts indépendants nationaux comme internationaux essayent de travailler en synergie dans l'objectif d'établir un mode de gouvernance des ressources fossiles porteur de réussite. La transparence dans la gouvernance et la communication multi-acteurs sont parmi les défis phares à relever pour écarter toutes malédictions potentielles des ressources naturelles. Ce faisant, pour tirer profit de son potentiel environnemental, le Sénégal s'inspire de l'expérience d'autres pays pour établir l'arsenal de gouvernance idoine.

¹³⁴ « Le problème principal de ces énergies renouvelables, c'est qu'elles sont intermittentes » (Safa, 2013, p. 59), parce qu'elles sont dépendantes des phénomènes météorologiques variables et incertains.

III- 1- La gouvernance africaine des ressources naturelles

Exploiter les ressources naturelles est un exercice qui met à l'épreuve les capacités d'un État à gouverner d'une manière rentable. Généralement entrepris pour répondre à des besoins essentiels et permanents, il nécessite un mode de gestion rigoureux et pointilleux sur les normes de gouvernance, étant donné que ce type de projet présente autant d'opportunités que de menaces inhérentes à l'économie, la politique, la diplomatie, le social et à l'environnement. « Correctement utilisées, ces ressources peuvent conduire à une prospérité accrue pour les générations actuelles et à venir ; mal utilisées ou gaspillées, elles peuvent entraîner une instabilité économique, des conflits sociaux et des dégâts environnementaux de longue durée » (*Natural Resource Governance Institute*, 2014, p. 5). Pour s'assurer que les ressources naturelles font l'objet d'une utilisation responsable, il est important de mettre en action un modèle de gouvernance fondé sur des politiques et des pratiques efficaces et durables. Dans les références bibliographiques que nous avons consultées, l'apparition du mot *gouvernance* a été très souvent itératif. Nous aussi, nous n'avons cessé inconsciemment d'employer d'une façon itérative le terme par souci de précision dans nos propos. Ainsi, il convient de nous appesantir sur le terme afin de faire comprendre sa charge sémantique et démontrer son importance dans notre étude.

III-1-1- La gouvernance, de quoi parle-t-on ?

La gouvernance est un terme qui apparaît fréquemment dans les débats portant sur les relations internationales, la direction d'un gouvernement ou encore dans la gestion des biens et/ou entreprises publics. En plus, la gouvernance est associée à plusieurs dimensions de la vie pour ne pas parler seulement de secteurs ou de domaines d'activités ; on entend même parler de gouvernances émotionnelle, instinctive, relationnelle, cognitive et comportementale, etc. Le sens commun l'entend comme la manière de gérer ou de mener un projet, quelle qu'en soit la nature. Mais le terme de gouvernance renferme différentes acceptions qui trouvent leur source à travers son évolution historique et ses domaines d'application. Bien qu'elle s'utilise avec des thématiques contemporaines, voire d'actualités, la gouvernance est un vieux concept.

III-1-1-1- Une approche théorique et pratique de la gouvernance

Les acceptions étymologiques du mot données par plusieurs auteurs dont Joumard (2009), Pitseys (2010) et Maugeri (2014) lui trouvent une filiation avec le terme *gouvernement*. Ce dernier émane du latin *gubernare* qui veut dire diriger un navire ou tenir un gouvernail (Morfaux (1980). Le mot gouvernance apparaissait pour la première fois en France entre le XIII^e et le XIV^e siècles et désignait l'art de gouverner par allusion au gouvernement (Pitseys, 2010). La gouvernance renvoyait déjà à un ensemble de méthodes, de procédés ou de manières de faire destinés à conduire la gestion des affaires publiques (*Ibid.*). Le mot a effectué plusieurs voyages linguistiques (Joumard, 2009) qui lui ont progressivement permis de conforter ou d'élargir son champ sémantique. « Il est passé au 14^e siècle dans la langue anglaise, donnant naissance au terme *governance* (action ou manière de gouverner). Le portugais *governança* dérive également du mot français et a revêtu des acceptions très similaires dans les sphères politico-administrative et domestique. L'espagnol *gobernanza* daterait à peu près de la même époque, mais il aurait surtout été employé au sens de "gouvernement" » (Joumard, 2009, p. 9). La gouvernance a été ainsi mise en œuvre dans les espaces politiques pour désigner la manière de gouverner d'un gouvernement. « La langue française identifia progressivement cet art de gouverner à l'action administrative de l'État, jusqu'à ce que le mot refasse surface à partir des années septante dans la littérature managériale » (Pitseys, 2010, p. 214). En effet, associé à l'action des institutions politiques et sociales de la monarchie française dénommées l'Ancien Régime, le vocable de la gouvernance fut abandonné durant une bien longue période et ne refit surface qu'à une époque récente avec une forte influence anglo-saxonne. *Ipso facto*, la gouvernance s'intéressait hautement à des problématiques entrepreneuriales, en réapparaissant au travers des expressions *corporate governance* (gouvernance d'entreprise) ou encore *good corporate governance* (bonne gouvernance d'entreprise), et a pu avoir un impact certain sur la gestion des ressources humaines dans les entreprises (Pitseys, 2010). Employée avec l'épithète bonne, la gouvernance se prétend une action entrepreneuriale effective et positive. « À partir des années septante, le langage du management s'inspire des sciences humaines et considère l'entreprise comme une institution sociale davantage qu'un organisme mécanique » (*Ibid.*, p. 214 - 215). L'ensemble des acteurs de l'entreprise et leurs interactions complexes seront érigés au rang de leviers d'émergence. L'intégration du concept de gouvernance contribuera à faire tomber en désuétude petit à petit le système taylorien en introduisant une instance de reconnaissance individuelle et collective (*Ibid.*) et de défense des intérêts des parties prenantes,

des méthodes de favorisation du relationnel, et d'adhésion des employés à la culture de l'entreprise¹³⁵. Les mécanismes de coordination promus par la gouvernance façonnent dès lors le système de management des entreprises, notamment les processus de prise de décisions et les politiques de l'entreprise qui intègrent désormais l'ensemble du public interne. « La gouvernance désigne ici clairement un processus et non une institution ou une structure, un système en réseau régissant les relations d'acteurs réunis avec l'objectif d'engendrer un profit ou une meilleure gestion » (Joumard, 2009, p. 10). La gouvernance accorde alors le pouvoir à une catégorie d'acteurs, définit les liens entre les différents agents d'une institution.

Toutefois, des auteurs comme Perret (2001) attribuent des origines managériales à la gouvernance et lui allouent une signification quasi opposée à celle de Jourmard (2009). « On peut définir schématiquement la gouvernance comme la capacité d'une société à se gouverner au moyen d'institutions, de systèmes de représentation, de processus de négociation, de décision et de contrôle, etc. » (Perret, 2001, p. 93). En d'autres termes, la gouvernance serait un ensemble de compétences, notamment institutionnelles pouvant permettre de conduire une entité sociale. De fait, la gouvernance puisée du management occupe de nos jours une place capitale dans la vie politique en l'occurrence les manières de penser l'organisation ou la direction d'une société ou d'un pays. La gouvernance d'un objet social ou public mobilise également ici un ensemble d'acteurs comme les médias, les institutions publiques ou privées, les collectivités, la société civile (ONG, les Organisations Communautaires de Base (OCB), OSC), les instituts de recherches, etc., dans l'objectif de penser et mettre en place un cadre propice à la relation entre différentes parties prenantes pour une gestion qualitative et réussie. Dans une conjoncture marquée par l'*affaiblissement démocratique*, la gouvernance peut être un moyen de *rendre le pouvoir au peuple* (Joumard, 2009). Grâce à l'adoption d'une démarche collective et participative, la gouvernance est capable de concourir à l'établissement de la démocratie.

Le terrain sénégalais a apporté sa contribution dans l'enrichissement du terme et proposé un sens proche à celui de Perret (2001). D'après le dictionnaire *Le Robert* (en ligne), la gouvernance renvoie au Sénégal à *des services administratifs d'une région* ou à *un édifice où ils se trouvent*. Il est à préciser que cette acception est absente dans de nombreux dictionnaires ou encyclopédies et n'est pas, pour l'heure, démocratisée sur le plan international. Pourtant, elle détermine le système d'organisation des territoires aux moyens de la décentralisation et de

¹³⁵ Nous entendons par culture d'entreprise est un ensemble de traits distinctifs qui font l'identité d'une entreprise et la rendent unique.

la déconcentration. « Le Sénégal a une forte tradition d'organisation administrative qui se traduit par un important maillage du territoire national, symbolisé par la présence, dans toutes les circonscriptions administratives de représentants de l'État aussi bien en milieu urbain que rural »¹³⁶. La gouvernance entendue sous cette forme vise à apporter à chaque territoire les techniques et moyens d'une gestion efficace de ses projets ou affaires capable de promouvoir le progrès. Toutefois, la gouvernance est aussi appréhendée au Sénégal comme la façon de gouverner un projet, un bien ou un programme public. Ainsi, il ne serait pas surprenant d'entendre parler dans un contexte sénégalais de gouvernance (art de gouverner) de la gouvernance (services administratifs) d'une région déterminée.

Il est nécessaire de préciser *id et nunc* que la gouvernance n'est pas forcément gage de réussite. En fonction des procédés, des techniques déployées et des facteurs du contexte d'application, la gouvernance d'une organisation ou d'une société donnée peut avoir des résultats négatifs ; les insuccès et faillites d'entreprises, les conflits sociaux, les pollutions de l'environnement tenaces, la pauvreté, et les pertes de démocratie et/ou de l'état de droit sous certains régimes ne sont pas *ex nihilo*. Mais dans la pratique entrepreneuriale, par exemple, l'échec est souvent appréhendé comme un facteur de relance et de redynamisation d'une entreprise. Pour réussir une entreprise, il faut éviter de trouver l'*ultrasolution* c'est-à-dire « des solutions qui se débarrassent non seulement du problème, mais aussi de tout le reste – un peu comparable à cette vieille plaisanterie de carabins : opération réussie, patient décédé » (Watzlawick, 1988, p. 7). Alors, si les retombées ne sont pas niées et sont considérées, les expériences orchestrées par la gouvernance défailante pourront probablement favoriser la motivation et des choix à même de promouvoir à l'avenir l'accomplissement en vue de la réussite ou du développement du projet. En cas d'échec, la motivation à adopter un *comportement d'accomplissement* résulte de facteurs émotionnels tels que la honte, et l'anxiété à éprouver de la honte est une valeur incitative à éviter l'échec (Fenouillet, 2017). En outre, « L'expérience que le sujet a de l'activité va lui permettre d'avoir une estimation plus fine de la probabilité qu'il a d'atteindre le but fixé comme réussite » (*Ibid.* p. 31- 68). Ce qui constitue un levier stratégique d'organisation des idées du sujet et de gouvernance pour le développement de son travail.

¹³⁶ Accès : <https://interieur.sec.gouv.sn/administration-territoriale/politique-de-gouvernance-interieure> (Consulté le 09 mars 2022).

Le concept de gouvernance a été introduit dans l'agenda international par la Banque mondiale à la fin des années 1980. La vision du développement qui prédominait à cette période faisait prévaloir sa dimension économique au sens étroit et le paradigme du marché. La gouvernance, définie dans un cadre très circonscrit comme « la façon dont le pouvoir est exercé lors de la gestion pour le développement des ressources économiques et sociales » (Banque Mondiale, 1992), était essentiellement appréhendée dans ses implications techniques, managériales et fonctionnelles. L'approche se confinait au champ de la gouvernance économique (Razafindrakoto & Roubaud, In Caron & Châtaigner, 2017, p. 316 - 317).

La gouvernance se mêle alors des questions de développement depuis des décennies maintenant. Elle est conçue comme un dogme reconnu en matière de politiques de croissance ou de développement socio-économique, comme-ci elle était un catalyseur de qualité ou de développement de projets et/ou d'institutions publiques. D'ailleurs, la faible prise en considération de la gouvernance dans la mise en œuvre des politiques publiques a été une des critiques majeures faites aux OMD (*Ibid.*). Sur ce, pour pallier ces lacunes de pilotage des politiques de développement, l'avènement du projet de société durable, qui devient un concept en vogue à l'échelle internationale, octroie une place de haut niveau à la gouvernance. Le sens du mot reste certes inchangé, mais il sera influencé par les préceptes du DD. Si l'on se réfère à la définition conceptuelle précédemment élaborée, la gouvernance du DD pourra être traduite comme la façon de diriger un projet social, politique, économique ou environnemental dans l'optique du développement des générations présentes et futures. L'élévation de la gouvernance par le DD est telle qu'elle est tacitement énoncée dans l'ODD 16, *paix et justice, des institutions efficaces*¹³⁷. Les questions relatives à la gouvernance y « [...] sont abordées et intégrées dans des domaines bien spécifiques qui ne nécessitent pas l'utilisation du terme lui-même » (Razafindrakoto & Roubaud, In Caron & Châtaigne, 2017, p. 319). Des institutions efficaces sous-tendent la mise en œuvre d'un art et de techniques de direction prometteuses de performance, le propre de la gouvernance. Il convient de souligner que par crainte d'ingérence politique, certains États ont eu à manifester une opposition à l'intégration des questions de gouvernance, en particulier démocratique dans les ODD, mais son association avec des questions d'ordre prioritaire (paix et sécurité) contribua à son acceptation à une échelle

¹³⁷ Efficace fait référence à quelqu'un ou quelque chose « qui remplit bien sa tâche, qui atteint son but, qui aboutit à des résultats utiles » (Larousse, s.d.). Et la notion d'efficacité est généralement employée pour signifier le caractère d'une personne ou une chose qui produit un résultat escompté ou bien qui atteint son objectif. L'efficacité renvoie à un jugement ou une évaluation sur l'utilité ou les résultats d'un objet par rapport à ses objectifs (Fortier, 2020). Quant aux équipes de direction des grandes entreprises notamment privées, il existe plusieurs modèles d'efficacité mais seules 9 études portent, pour l'heure, sur elles. Peut-être le pourquoi du fait qu'elle est faiblement définie (*Ibid.*).

mondiale (*Ibid.*). Razafindrakoto & Roubaud (2017) nous enseignent que l'Afrique a été la première région du monde à adopter et à promouvoir la thématique de la gouvernance dans les questions du DD.

L'objectif 16 du DD est reconnu comme innovant au sens où il s'engage dans la promotion de projets durables et respectueux de l'environnement et l'intromission des notions d'éthique en lien avec le DD dans la direction des entreprises de sociétés. Pour ce faire, le caractère institutionnalisé et nouveau de la gouvernance adjoint prioritairement aux principes éthiques et classiques de la gouvernance, notamment l'efficacité et la participation et /ou la considération des préoccupations des parties prenantes aux principes du DD. Le plan d'action du XXI^e siècle qui se veut durable insiste sur la mobilisation et la participation des *stakeholders* des institutions nationales et internationales. « L'Agenda 21 (Nations Unies, 1992) inclut une partie complète [...] sur le rôle des « principaux groupes » (femmes, enfants et jeunes, ONG, collectivités locales, travailleurs et syndicats, etc.) et précise [...] que « l'un des principaux éléments indispensables à la réalisation du développement durable est une large participation du public à la prise de décisions » » (Combe, 2015, s.p.). Penser la gouvernance du DD implique alors la définition du rôle et de la responsabilité de chaque acteur dans les processus décisionnels et de transformation des discours politiques en actions concrètes. Ainsi, apporter de la valeur à la démarche participative nécessite un cadre d'organisation permettant la circulation et le partage d'informations afin de faciliter le choix et l'opérationnalité des décisions, et la relation entre acteurs. Autrement dit, la gouvernance inclut le principe de transparence qui « [...] vise la transmission d'un certain nombre d'informations objectives destinées à aider le citoyen dans son choix politique. Elle est destinée à fournir un environnement d'information permettant à l'acteur de se déterminer en toute rationalité » (Pitseys, 2010, p. 226). L'intégration de la transparence dans la gouvernance offre aux acteurs et participants la possibilité de considération de leurs opinions et le droit au contrôle de l'action politique et publique. Le modèle de gouvernance durable peut être, par conséquent, un espoir de lutte contre les pots-de-vin et la corruption dans les institutions gouvernementales. En effet, « la transparence et la responsabilisation sont des conditions indispensables pour assurer une bonne gouvernance et, par ricochet, réduire la corruption » (Nations Unies, 2016, s.p.). La bonne gouvernance conçue comme l'idéal en matière de schéma de gouvernance devient un objectif à atteindre dans la conduite des projets de DD. De ce fait, « la « bonne gouvernance » inclut souvent les critères suivants : présence d'un État de droit, absence de corruption, équité, responsabilité, imputabilité, efficacité, transparence, participation » (Lacroix & Arnaud, 2012,

p. 24). Elle engage la création de processus politiques et économiques favorables au DD (CEA, 2016). Il est à noter qu'aujourd'hui la bonne gouvernance est employée à bon escient pour faire référence à la gouvernance, alors que dans les faits ces derniers critères ne sont pas ou sont peu pris en considération par les organisations. C'est une réalité qui donne souvent à croire que toute gouvernance est une bonne gouvernance. *Ipsa facto*, en Afrique, par exemple, malgré l'adoption de l'ODD 16 et d'une soi-disant bonne gouvernance, la corruption ne cesse d'obérer les potentialités de développement. Ainsi, avoir une connaissance approfondie du cadre africain de gouvernance des ressources naturelles devient utile pour une lecture intelligible des décisions politiques et des ordonnances mises en œuvre au niveau local, et de certains réussites et échecs de pilotage des programmes de développement. Compte tenu de l'objet de notre recherche, nous centrons notre analyse sur l'environnement marin. Pour ce faire, nous allons tenter de passer en revue les lignes directrices de la gouvernance des ressources naturelles marines en Afrique de l'Ouest et leurs enjeux dans la situation économique et sociale de la région.

III-1-1-2- Gouvernance bleue, un espoir de développement durable pour Afrique

Les environnements marin et côtier soutenaient traditionnellement l'économie et la stabilité sociales dans les sociétés africaines. Pour faire face aux défis de résilience sociodémographique et économique, beaucoup d'institutions et de chercheurs en planification du développement¹³⁸ préconisent la promotion et la gouvernance des activités économiques en lien avec l'exploitation des océans, des mers et des côtes répondant au nom d'économie bleue. « Le concept de l'économie bleue assume que la bonne santé des eaux douces et des écosystèmes océaniques ouvre la voie à une économie basée sur l'eau et qu'elle garantit aux îles et aux pays côtiers, comme aux pays enclavés, le bénéfice de leurs ressources naturelles » (Nations Unies, 2016, p. 6). En effet, c'est une économie qui exploite les environnements marins, côtiers, fluviaux, lacustres et phréatiques en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations environnantes. Encore appelée économie océanique, l'économie bleue est donc un modèle pour la croissance économique qui combine les activités que sont la pêche,

¹³⁸ « La planification du développement suppose la formulation d'un programme d'action national en vue d'atteindre des objectifs de développement » (CEA, 2015, p. 3). Elle détermine les stratégies, les plans et les moyens pour atteindre le développement.

l'aquaculture, les transports maritimes au long cours et à courte distance, le tourisme de croisière, le dessalement, la navigation et le port de plaisance, le transport fluvial, la protection de l'environnement marin, la biotechnologie, l'exploitation des énergies renouvelables en mer, les exploitations minière, pétrolière et gazière *offshore*, et toutes autres activités économiques connexes à l'exploitation des écosystèmes océaniques. Ce modèle basé sur l'économie océanique se veut durable, et tient compte des réalités et des éventuelles préoccupations sociales et environnementales. C'est dans ce sens qu'il s'engage pour la qualité et la biodiversité des ressources en eau et leur habitat, et « [...] promeut la conservation des écosystèmes aquatiques et marins, l'utilisation et la gestion durables des ressources qu'ils abritent, et elle se fonde sur les principes d'équité, de développement avec faible émission de carbone, d'efficacité énergétique et d'inclusion sociale » (Nations Unies, 2016, p. 7). Ces principes fondamentaux sont ceux du DD, mais le modèle de l'économie bleue se base également sur de nouvelles règles de développement qui prévoient des changements dans les rapports aux déchets et aux activités économiques.

L'économie bleue ne recycle pas, ne protège plus. Une nouvelle réalité s'impose : elle régénère. Elle ne se propose pas de faire moins mal. Elle s'engage à faire du bien, tout particulièrement le bien commun. C'est là son apport capital. Elle consiste à s'assurer qu'un écosystème maintient les règles de son évolution afin que tous puissent bénéficier des flux infinis de la Nature en matière de créativité, d'adaptabilité, et d'abondance. Mettre en pratique les concepts d'économie bleue, c'est aussi faire de sorte que les décisions de millions d'acteurs prennent le pas sur le dirigisme d'une poignée de décideurs, sur les monopoles de quelques multinationales ou le conservatisme des États (Pauli, 2019, p. 12-13).

L'économie océanique se veut une démarche économique respectueuse de l'environnement, responsable et exemplaire qui agit pour la régénération des déchets et la réduction de l'empreinte carbone des entreprises dépendantes du monde bleu. Elle est aussi une économie inclusive¹³⁹ qui permet la participation des différents acteurs dans les instances organisationnelles et/ou politiques de communication décisionnelle. En plus, l'économie océanique se présente comme un véritable atout pour l'atteinte des ODD, au sens où elle s'engage dans l'économie, le social et l'environnement qui constituent les trois dimensions du

¹³⁹ Qui permet à tout un chacun d'être acteur économique, car les services et les produits sont vendus à des prix abordables. Contrairement à l'économie verte qui implique l'exclusion de certaines catégories sociales compte tenu de la cherté des biens et services verts (écologiques), l'économie bleue est une économie qui se base sur l'accessibilité des consommateurs à l'offre, tout en préservant l'environnement (Pauli, 2019).

DD. D'ailleurs, d'après les Nations Unies (2016), il existe plusieurs connexions possibles entre l'économie bleue et les ODD.

Figure 3 : Liens entre l'économie bleue et les ODD

GAINS potentiels d'un bon développement de l'économie bleue	Objectifs de développement durable	EFFETS NÉGATIFS potentiels d'un mauvais développement de l'économie bleue
Amélioration des revenus et création d'emplois	1  POUVOIR D'ACQUIESCENCE	Conflits territoriaux, marginalisation
Accroissement de la production alimentaire durable Amélioration de la distribution alimentaire	2  SECURITE ALIMENTAIRE	Augmentation du gaspillage alimentaire Marchandisation nocive de la nourriture
Meilleure qualité de l'eau Meilleur financement des services de santé Sécurité professionnelle renforcée des marins	3  SAUVEGARDE DE LA VIE	Pollution Pertes de revenus pour le pays
Renforcement des infrastructures de savoir Meilleur financement du secteur éducatif Renforcement des qualifications	4  CONNAISSANCE, CULTURE ET ÉDUCATION	Délocalisation des emplois qualifiés Réticence à investir localement dans la formation et l'éducation exode des cerveaux
Promotion de l'égalité des droits aux ressources de l'économie Meilleure participation à la prise de décision	5  ÉGALITÉ	Creusement des inégalités salariales Généralisation du fossé entre les revenus
Financement accru de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement distribution d'eau d'origine locale	6  EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	Pollution de l'eau Absence d'eau d'origine locale dans la distribution
Meilleur accès aux énergies renouvelables Élargissement des connaissances de base pour la construction et l'entretien des infrastructures	7  ÉNERGIE PROPRE ET ÉCONOMIQUE	Recours accrus aux sources d'énergie carbonées Déplacements de populations Impacts environnementaux
Création d'emplois Diversification de l'économie	8  TRAVAIL DÉCENT ET ÉCONOMIE	Concentration des richesses Dépendance excessive à la croissance quantitative
Amélioration des infrastructures Progrès technologiques	9  INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES	Impacts environnementaux Dépendance excessive envers les technologies
Meilleure répartition des bénéfices Plus forte implication des parties prenantes	10  ÉQUITÉ	Gestion entrepreneuriale figée Concentration du pouvoir
Amélioration de la distribution d'eau Accès aux énergies renouvelables propres en milieu urbain	11  VIABILITÉ DES VILLES ET DES HUMAINS	Pression accrue sur les réserves d'eau Pollution
Fin des subventions inefficaces aux carburants fossiles Commerce plus équitable des biens et des services	12  CONSOMMATION RESPONSABLE ET PRODUCTION DURABLE	Méthodes de production non durables Augmentation des déchets
Transition vers une économie bas carbone Résilience aux aléas climatiques	13  CLIMAT ET ÉCOSYSTÈMES	Renforcement de l'intensité carbone Dégradation des côtes et vulnérabilité Accrue au changement climatique
Meilleure santé des écosystèmes aquatiques et marins Pêche durable et renforcement des stocks de poisson	14  ÉCOSYSTÈMES MARINS	Surexploitation des ressources aquatiques et marines Atteintes à l'environnement
Sécurisation de l'approvisionnement en eau Partage transfrontalier durable des ressources en eau	15  ÉCOSYSTÈMES D'EAU DOUCE	Pollution par les nutriments Pertes de biodiversité
Amélioration de la gouvernance Promotion de la paix et de la sécurité sur le continent	16  PAIX, JUSTICE ET FORCES DE SÉCURITÉ	Conflits d'accès aux ressources Échec à implanter et renforcer lois et règlements Malédiction des ressources
Partenariat renforcé entre l'administration, le secteur privé et la société civile Coopération continentale renforcée	17  COOPÉRATION INTERNATIONALE	Carence des partenariats Bureaucratie paralysante

Source : Auteurs. Les icônes utilisées sont celles des Nations Unies : <https://sustainabledevelopment.un.org>

La figure ci-dessus démontre qu'en raison de la manière dont elle est gouvernée, l'économie bleue peut influencer positivement ou négativement les résultats des 17 ODD. Ainsi, une bonne gouvernance du développement de l'économie bleue est catalyseur de succès pour les ODD ; au contraire, un mauvais pilotage des projets portant sur l'économie bleue peut constituer des obstacles à l'atteinte des ODD. Ce qui démontre le rôle central du monde bleu et de ses composantes dans le développement des projets de société durables.

En plus du potentiel lacustre et fluvial du continent, « trente-huit des 54 pays que compte l'Afrique sont des États côtiers » (Nations Unies, 2016, s.p.). C'est pourquoi la promotion de l'économie bleue par les décideurs politiques et économiques peut constituer un facteur à même « [...] d'atténuer la dépendance des pays africains à certains acteurs tiers au continent, constituer un panel de solutions africaines aux problèmes africains et décloisonner des systèmes économiques entre pays africains »¹⁴⁰, lutter de manière durable contre la pollution de l'écosystème océanique, et promouvoir le DD dans le continent. Informés et sensibilisés sur les enjeux socio-économiques de l'économie bleue, nombre d'États à l'instar de ceux de l'Afrique de l'Est incorporent l'économie bleue dans leurs stratégies nationales de développement. Les Seychelles ont adopté un modèle économique basé essentiellement sur la mise en valeur du monde bleu qui environne leurs 115 îles, et ont lancé en 2018 la première *obligation bleue souveraine*¹⁴¹ au monde pour financer leurs projets marins et halieutiques durables. Les fonds à hauteur de 15 millions de dollars « levés grâce à l'émission obligataire serviront, notamment à financer l'extension des aires marines protégées, l'amélioration de la gouvernance des ressources halieutiques prioritaires et le développement de l'économie bleue des Seychelles »¹⁴². Les autres États africains, notamment ceux de l'Ouest transitent aussi vers l'économie bleue pour soutenir le développement de leur économie.

¹⁴⁰ Accès : <https://ideas4development.org/economie-bleue-realite-afrique/> (Consulté le 16 novembre 2021).

¹⁴¹ « Une obligation souveraine est une obligation émise à moyen/long terme par un État dans une devise autre que la sienne et qui prévoit le remboursement à 100% du capital à l'échéance » In <https://www.globalnegotiator.com/commerce-international-exterieur/dictionnaire/obligation-souveraine/>.

Une obligation bleue souveraine quant à elle implique une dette pour financer des projets bleus qui la rembourseront. « Une obligation bleue est un instrument d'emprunt émis par des États, des banques de développement ou d'autres institutions pour lever des capitaux auprès d'investisseurs afin de financer des projets marins et océaniques aux retombées positives pour l'environnement, l'économie et le climat » In <https://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2018/10/29/sovereign-blue-bond-issuance-frequently-asked-questions> (Consulté le 20 août 2021). C'est un outil financier visant à protéger et à durabiliser les écosystèmes et les ressources marines.

¹⁴² Accès : <https://www.banquemonde.org/fr/news/press-release/2018/10/29/seychelles-launches-worlds-first-sovereign-blue-bond> (Consulté le 10 novembre 2021).

Toute gouvernance des ressources naturelles requiert une organisation au moyen d'un arsenal de lois et d'un ensemble de politiques publiques. D'ailleurs, elle « s'entend comme l'ensemble des processus, règles, politiques, normes et mécanismes qui, délibérément, déterminent la prise et l'exécution des décisions » (CEA, 2018, p. 21). La gouvernance des habitats et des ressources bleues de l'Afrique n'échappe pas à cette règle. Des institutions comme l'UA, les Nations Unies, la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)¹⁴³, l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)¹⁴⁴, la Banque Mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement (BAD), la CEA, les États, les OSC, les médias spécialisés sur les questions sociétales et économiques concourent mutuellement à l'élaboration d'un cadre de gouvernance des ressources naturelles bleues propice à la croissance de l'économie africaine. Par leur fait, la gouvernance africaine de l'économie bleue est dirigée par des instruments mondiaux, continentaux, nationaux et locaux. On distingue quelques initiatives fondamentales qui s'inscrivent dans la vision africaine du développement comme celles ci-après.

- L'Agenda 2063 de l'UA : un programme africain de transformation de l'économie et du social qui s'inscrit dans la réalisation de la vision panafricaine de l'intégration, la paix, la prospérité, de l'Afrique (UA, 2015). Cet agenda place l'économie bleue dans les objectifs prioritaires à même d'accélérer de manière durable la croissance économique de l'Afrique. Il prévoit aussi qu'à l'horizon 2023, « la valeur ajoutée de l'économie bleue - pêche, tourisme côtier écologique, produits marins de la biotechnologie et les opérations portuaires – émergera » (UA, 2015, p. 26). Pour ce faire, ce schéma et plan directeur du développement africain stipule des stratégies et des techniques de gouvernance et des moyens de financement de l'économie bleue.
- La stratégie maritime intégrée de l'Afrique 2050 : compte tenu de l'apport du monde bleu dans la création de richesse, le développement du social, de la sûreté et la sécurité, et des opportunités et défis communs à tous les États africains, à la demande des chefs d'État, l'UA a élaboré de manière concertée avec un ensemble d'acteurs étatiques, politiques, universitaires,

¹⁴³ « La CEDEAO a pour objectif de promouvoir la coopération économique et politique entre les États » In https://ecowas.int/?page_id=1284&lang=fr.

¹⁴⁴ « Créée le 10 janvier 1994 à Dakar, l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a pour objectif essentiel, l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production, ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire » In <http://www.uemoa.int/fr/presentation-de-l-uemoa>.

organisationnels (organisations gouvernementales et non gouvernementales, organisations internationales, OSC, etc.) (UA, 2012) un programme de gouvernance des affaires maritimes à l'horizon 2050. « La vision générale de la Stratégie AIM 2050 vise à favoriser la création d'une plus grande richesse des océans et des mers d'Afrique en développant une économie bleue florissante, durable, sécurisée et respectueuse de l'environnement » (UA, 2012, p. 12). La stratégie AIM 2050 expose les avantages socioéconomiques de l'économie bleue et d'une croissance bleue pour les futures générations de l'Afrique (CEA, 2018).

- La stratégie pour l'économie bleue en Afrique : « L'élaboration de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique s'inscrit dans le prolongement de la Conférence sur l'économie bleue durable [...]. Les dirigeants africains réunis à cette conférence ont demandé instamment à l'Union africaine de travailler avec les parties prenantes concernées à l'élaboration d'une stratégie de l'économie bleue pour l'Afrique, qui sous-tendra le développement durable et l'utilisation viable des ressources aquatiques en Afrique » (UA, 2019, s.p.). Par conséquent, le document élaboré est constitué de programmes stratégiques qui visent à faciliter et favoriser la gouvernance et la croissance des projets relatifs à l'économie bleue en Afrique. Elle s'aligne ainsi à son agenda 2063 qui insiste sur le rôle significatif de l'économie bleue dans la transformation socioéconomique et durable du continent.

- La stratégie africaine de gouvernance des océans : en 2015, « les ministres africains de l'Environnement ont convenu « de mettre au point une stratégie de gouvernance pour les mers et les océans qui baignent le continent africain, qui soit conforme à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et aux conventions pour les mers régionales, pour la gestion efficace des ressources marines partagées de la région » (PNUD, 2020, p1). La stratégie, qui est pensée d'une manière évolutive, prévoit de mettre en œuvre une approche multisectorielle entre différentes parties prenantes dans laquelle les discussions sont ouvertes en vue d'une gouvernance efficace de l'économie bleue.

- La Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique : en considération des défis socioéconomiques et environnementaux de l'Afrique, les chefs d'États africains ont adopté en 2016 la Charte de Lomé. Cette dernière assure la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, des aspects en lien avec l'ODD 16 (paix, sécurité et institutions efficaces). La charte définit un ensemble de termes et d'expressions dont l'économie bleue, présente la promotion de l'économie maritime, l'économie bleue/marine, florissante et durable comme un de ses objectifs phares, propose une des mesures de prévention et de lutte contre la criminalité en mer, œuvre pour la mise en place d'un cadre de

gouvernance maritime¹⁴⁵ congruente au contexte africain et aborde la coopération entre secteurs et acteurs (nationaux, régionaux et internationaux) de l'économie bleue (charte de Lomé, 2016). Ces initiatives, qui sont complémentaires, ne sont pas les seuls mécanismes de gouvernance des projets portant sur l'économie bleue. D'autres éléments de direction et de conservation des environnements océanique et marin, dont la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les conventions et programmes pour les mers régionales en Afrique, l'initiative du bassin du Lac Nil¹⁴⁶, la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture (CPSR)¹⁴⁷, l'Agenda 2030 des Nations Unies de 2015 (les ODD), et des politiques sectorielles conditionnent également le développement de l'économie bleue en Afrique. En fait, il n'existe pas un guide de gouvernance commun à tous les secteurs d'activités marines, alors que pour les exploitations minière, pétrolière et gazière on peut trouver les mêmes mesures et plans d'action.

III-1-2- Les socles de la gouvernance minérale en Afrique

Les ressources minérales de l'Afrique réparties dans les surfaces et/ou profondeurs des environnements continentaux et marins servent de combustibles ou substances énergétiques, minerais métalliques¹⁴⁸ et minerais non métalliques¹⁴⁹. L'exploitation de ces ressources, considérées pour la plupart comme étant épuisables, est stratégique dans nombre de sociétés africaines animées par une quête effrénée de croissance socio-économique. Eu égard à la demande mondiale de minéraux de plus en plus élevée depuis l'an 2000 due à l'expansion industrielle et l'urbanisation de la Chine (CEA & UA, 2011), l'exploitation des ressources minérales peut aujourd'hui faciliter le développement économique et fournir une place compétitive aux offres africaines en matières premières dans le marché international. Pour ce faire, la mise en place d'un modèle de gouvernance concluant est fondamentale. Novice dans l'exploitation des ressources gazières, le Sénégal a mobilisé, dès l'annonce des découvertes en

¹⁴⁵ La gouvernance maritime « désigne le cadre national et international, légal et réglementaire, et les processus d'exécution connexes qui garantissent une utilisation pacifique et durable des mers pour le commerce, l'alimentation, l'énergie, et les matières premières » (Charte de Lomé, 2016, p. 6).

¹⁴⁶ Accès au site Internet de l'initiative du bassin du Lac Nil : <https://nilebasin.org>.

¹⁴⁷ Le rapport du cadre politique et stratégique de la réforme est téléchargeable sur le lien : <https://bi.chm-cbd.net/sites/bi/files/2020-05/Cad-%20polit-strat-refor-pech-aquac-afrique.pdf> (Consulté le 11 avril 2019).

¹⁴⁸ Les minerais métalliques sont constitués de « métaux de base (cuivre, plomb, zinc), métaux d'alliage (chrome, cobalt, fer, molybdène, nickel, manganèse, tungstène), métaux de plomb (or, argent, platine) et métaux rares (lithium, tantale, béryllium, gallium ; germanium, mercure, cadmium, indium, terres rares) » In https://www.pairform.fr/doc/17/138/500/web/co/grain1_1_1.html.

¹⁴⁹ Les minerais non métalliques ne comprennent pas des métaux. On les appelle les minéraux industriels (*Ibid.*).

hydrocarbures, des ressources stratégiques et techniques dans la planification et la réglementation pour s'engager dans cette nouveauté en matière de gouvernance. Quand il s'agit de l'exploitation des ressources extractives, la transparence est perçue comme étant un facteur décisif de gouvernance positive. La gouvernance des ressources en hydrocarbure du Sénégal est influencée par les connaissances et les enseignements acquis à travers la pratique de l'extraction par certains pays africains, mais aussi par les politiques et les textes légiférant sur le secteur de l'exploitation des ressources minérales à l'international, plus particulièrement en Afrique.

III-1-2-1- Les Politiques publiques et réglementaires de la gouvernance des ressources naturelles en Afrique

Dans les industries extractives, un cadre de gouvernance a été mis en place à l'échelle continentale en raison des enjeux socioéconomiques et environnementaux des ressources extractives. Connu sous l'appellation de la Vision Minière Africaine (VMA), ce cadre de gouvernance global conçu en 2009 par la commission de l'UA, la BAD et la CEA dirige les projets africains d'exploitation des ressources minières. L'élaboration de la VMA formalise la volonté de l'Afrique d'intégrer le secteur minier dans le développement des économies locales (UA, 2009). Elle « a pour objectif d'assurer une exploitation optimale, transparente et équitable des ressources minières du continent en tant que socle de croissance et de développement socioéconomiques durables » (UA, 2015, p. 7). Pour parvenir à un tel résultat, l'UA a élaboré un ensemble d'actions à réaliser, dans des intervalles de temps, tant sur le plan national, régional que continental (UA, 2009). À court terme ou sur une période inférieure à 5 ans, les actions à mettre en œuvre ont pour buts de promouvoir la gouvernance des ressources naturelles et l'équité transgénérationnelle, améliorer le cadre institutionnel et renforcer les capacités de mise en œuvre de la Vision, encourager la création de petites exploitations minières communautaires et artisanales résilientes ou *Artisanal and Small-scale Mining (ASM)*, réaliser des progrès en faveur de l'égalité des genres et le renforcement des capacités des femmes, renforcer les capacités de marchandage de l'Afrique, promouvoir une exploitation minière sûre et responsable ainsi qu'une intendance de matériel, accroître le niveau et la qualité des données sur les ressources potentielles, améliorer la participation du public dans le secteur minier, lutter contre les violations des droits humains et le risque pour les ressources naturelles d'alimenter

les conflits, améliorer les infrastructures physiques et les infrastructures liées à la connaissance, renforcer les capacités, mobiliser des capitaux, optimiser les options d'utilisation des terres et promouvoir une bonne gestion environnementale et la responsabilité sociale, et mettre en valeur le potentiel des partenariats (UA, 2009). À moyen terme, le cadre d'actions s'étalant sur une période comprise entre 5 et 20 ans a pour objectifs de renforcer le respect des normes, des législations, des codes, etc., développer des infrastructures socioéconomiques, favoriser la migration latérale/valeur ajoutée en amont, et améliorer la chaîne de valeurs et maximiser la diversification des économies (*Ibid.*). À long terme c'est-à-dire sur un espace de temps supérieur à 20 ans, les actions de la Vision ambitionnent de maximiser les effets d'entraînement et multiplicateurs de l'économie locale, renforcer la Recherche et le Développement (R&D), développer une économie industrialisée africaine diversifiée, vibrante et compétitive sur le marché mondial, intégrer les blocs économiques régionaux (*Ibid.*) En somme, la VMA propose de délaisser le modèle de mise en valeur des ressources naturelles hérité de la colonisation et promeut un nouveau paradigme d'exploitation des ressources minières basé prioritairement sur les compétences et les marchés africains. Celui-ci a pour ambition de favoriser l'équité et la croissance socio-économiques, et la compétitivité de l'Afrique sur le marché mondial. La VMA décrit également les lignes directrices de gouvernance et de promotion durables des ressources naturelles en Afrique. Cependant, étant donné son caractère volontaire, il appartient à chaque État de concevoir sa vision minière nationale tout en s'alignant à la VMA.

Au niveau sous régional ouest-africain, la CEDEAO et l'UEMOA ont élaboré chacune des politiques et réglementations applicables au secteur minier. D'une part la CEDEAO a adopté un cadre politique et réglementaire. D'abord, en 2009, elle approuve par vote la directive portant sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier. Comme son nom l'indique, la directive a pour objectif de créer un cadre harmonieux de gouvernance d'exploitation des ressources minières, de développement macroéconomique, et qui rappelle aux États comme aux compagnies minières leur responsabilité, mais assure aussi le suivi de la mise en œuvre des politiques et des stratégies de chaque État membre en vue de favoriser l'équité sociale, le respect des droits de l'homme, la transparence, la protection de l'environnement et des communautés locales (Directive sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier, 2009). Ensuite, les États membres de la commission adoptent, en 2012, la Politique de Développement des Ressources Minérales de la CEDEAO (PDRMC) qui ne se cantonne pas seulement à l'exploitation des ressources minières mais aborde les opérations pétrolières et gazières à forts enjeux économiques et socio-

environnementaux en Afrique de l'Ouest. Élaborée dans l'objectif de renforcer la précédente directive, elle inclut un plan d'action. La vision générale de la PDRMC « est de promouvoir l'exploitation du capital de ressources minérales, de contribuer à une croissance économique durable et à un développement socio-économique intégré dans la région » (CEDEAO & CEA, s.d., p. 44). Enfin, dans le but de se conformer aux dispositions des traités révisés portant sur la gouvernance et le développement des affaires extractives dans la région, la CEDEAO adopte en 2019 la *Loi-Modèle de la CEDEAO sur l'exploitation minière et le développement des ressources minérales*. La « loi modèle sur l'exploitation minière et le développement des ressources minérales complète la Politique de développement des ressources minérales de la CEDEAO, afin d'améliorer la compétitivité du secteur minier en vue d'un développement socioéconomique bien diversifié, durable et intégré des États membres » (*Loi-Modèle de la CEDEAO sur l'exploitation minière et le développement des ressources minérales*, 2019, p. 6). D'autre part, l'UEMOA définit en 2000 la politique minière commune (UA, 2009), qui a pour principaux objectifs l'instauration d'un climat propice aux investissements miniers, la diversification de la production minière, la transformation sur place de substances minérales, la coexistence des mines industrielles et de l'artisanat minier, et la préservation de l'environnement. Par la suite, avec l'adoption du Code Minier Communautaire (*Ibid.*) par son conseil des Ministres en 2003, l'UEMOA crée un cadre réglementaire pour le secteur minier ouest-africain. Ce code minier est complété par le droit – Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)¹⁵⁰ – qui fournit aux investisseurs, entreprises et États membres un socle juridique et judiciaire sécuritaire et commun afin d'encourager ainsi le développement des marchés et de l'économie dans la sous-région.

En outre, l'exploitation de ressources minérales en Afrique s'inspire et se conforme à un certain nombre de textes extracontinentaux comme la Loi sur les Mesures de Transparence dans le Secteur Extractif du Canada (LMTSEC)¹⁵¹, les directives européennes Comptable et

¹⁵⁰ Site de l'OHADA : <https://www.ohada.com/>.

¹⁵¹ Édifiée en 2014 par le parlement canadien et entrée en vigueur en juin 2015, « la présente loi a pour objet de mettre en œuvre les engagements internationaux du Canada en matière de lutte contre la corruption par la prise de mesures applicables au secteur extractif, notamment pour favoriser la transparence et imposer l'obligation de faire rapport sur des paiements faits par des entités » (Article 376 du chapitre 39 des Lois du Canada 2014). Le Canada s'est engagé à enrayer la corruption dans le secteur extractif mondial en adoptant une mesure de transparence visant à informer publiquement les populations sur les revenus que les gouvernements tirent des ressources naturelles.

Transparence¹⁵², et la loi Dodd-Frank¹⁵³. Il existe aussi des cadres et initiatives internationaux de gouvernance des ressources extractives qui contraignent les États africains. D'une part, le processus de Kimberley a été établi en 2003, par un ensemble d'acteurs tripartites et internationaux du diamant composés des États, de la société civile et de l'industrie mondiale du diamant, pour éradiquer le commerce des « diamants du sang » ou des « diamants de guerre » qui « sont des diamants bruts utilisés par les mouvements rebelles ou leurs alliés afin de financer des conflits armés visant à déstabiliser des gouvernements légitimes »¹⁵⁴. Cette instance garantit aux consommateurs que les diamants qu'ils achètent ne financent pas les conflits de guerre comme ce fut le cas en Angola, au Libéria, en Sierra Leone, au Congo et en République de Centrafrique. Dans cette logique, « le Processus de Kimberley (PK) est un accord exécutoire qui impose des conditions strictes à chaque participant. Le Système de Certification du Processus de Kimberley (SCPK) sécurise l'expédition des diamants bruts en certifiant qu'il ne s'agit pas de diamants de conflits »¹⁵⁵. Ce mécanisme de gouvernance encourage ainsi la transparence et lutte contre la "malédiction des ressources naturelles" dans les industries extractives. D'autre part, l'ITIE composée de quatre-vingt-trois pays africains, soit près de la moitié des pays membres, est une norme mondiale qui contribue à renforcer la gouvernance des industries extractives¹⁵⁶. L'ITIE fournit des informations aux populations, décideurs, investisseurs, gouvernements, acteurs de la société civile, réformateurs, universitaires et journalistes au travers des publications et communications officielles afin de leur permettre de comprendre le secteur des industries extractives et de proposer des idées et réformes en vue d'élaborer un cadre de gouvernance respectant les principes de transparence et de redevabilité. Pour ce faire, « les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent faire une description du cadre juridique et de la fiscalité applicables aux industries extractives. L'information fournie doit comporter une description succincte du régime fiscal applicable dont le niveau des dotations fiscales s'il

¹⁵² En juin 2013, sous la pression de la société civile le parlement européen a adopté un texte de loi qui traduit la directive comptable qui comporte des dispositions sur la transparence des industries extractives et forestières. « Les États membres doivent imposer aux émetteurs actifs dans les industries extractives ou l'exploitation des forêts primaires d'établir et de publier sur une base annuelle un rapport sur les sommes versées aux gouvernements. Entre autres éléments, ce rapport devrait présenter des informations selon une ventilation par pays et par projets » (Projet de Loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne en matière économique et financière, 2014, p. 30).

¹⁵³ Les États-Unis ont adopté en 2010 la loi historique dite Dodd-Frank (*Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*) sur la régulation du marché financier, qui oblige les entreprises extractives cotées en bourse de publier leurs paiements aux gouvernements. Ce qui devrait permettre aux populations d'avoir les moyens informationnels nécessaires pour surveiller et contrôler les actions étatiques de gouvernance des ressources naturelles, et lutter en même temps contre les pratiques corruptives.

¹⁵⁴ Accès : <https://press.un.org/fr/2018/ag12002.doc.htm> (Consulté le 11 mai 2022).

¹⁵⁵ Accès : <https://www.kimberleyprocess.com/fr/what-kp> (Consulté 11 mai 2022).

¹⁵⁶ Accès : <https://eiti.org/fr/documents/litie-en-afrique> (Consulté le 14 mai 2022)

y a lieu, des lois et de la réglementation relatives à la matière, des différents types de contrats et de licences qui régissent les activités d'exploration et d'exploitation du pétrole, du gaz et des minéraux et des explications sur le rôle et les responsabilités des entités de l'État concernées »¹⁵⁷.

À ces stratégies de gouvernance s'ajoutent des politiques et réglementations nationales pour l'exploitation et la mise à profit des ressources naturelles dans chaque État africain. Tout compte fait, force est de souligner que le cadre politique et réglementaire africain sur les ressources naturelles ne prend que peu en considération le développement des ressources pétrolières et gazières. Par conséquent, les éléments politiques et réglementaires auxquels se réfèrent les exploitations de gisements en hydrocarbure peuvent être inadaptés. Par ailleurs, d'importantes critiques sont émises par l'opinion publique envers le mode de gouvernance des ressources naturelles. Premièrement, à l'échelle continentale, les moyens déployés pour faciliter la réalisation de la VMA et parvenir par conséquent au changement des orientations politiques sont appréciés comme étant insuffisants. Dans les perspectives formulées par la VMA, il est reconnu que : « les politiques, législations et réglementations destinées à faciliter la participation équitable des opérateurs économiques et des communautés locales doivent être peaufinées, ainsi que les instruments pour améliorer la distribution des revenus (provenant des redevances, es taxes sur les revenus, des taxes foncières, etc. » (UA, 2009, p. 38). Sur ce, la VMA priorise le renforcement des mécanismes de développement de l'efficacité et de la transparence dans la gestion des revenus issus du secteur minier (*Ibid.*). « Toutefois, huit ans après sa création, des questions demeurent sur la lenteur de la mise en œuvre de la VMA et sur sa capacité à réaliser les buts qui lui valent son existence » (Oxfam, 2017, p. 2). Deuxièmement, au niveau sous régional, les délais fixés par la CEDEAO pour l'harmonisation des politiques nationales des ressources minérales n'ont pas été respectés ; de ce fait l'adoption du Code Minier intégré a été retardée (CEDEAO & CEA, s.d.). Troisièmement, à l'échelle internationale, le processus de Kimberley et l'ITIE présentent tous les deux des lacunes pour faire respecter leurs principes se matérialisant par le manque de transparence persistant dans le secteur des industries extractives. Amnesty International soutient que « le Processus de Kimberley dégage les entreprises de toute responsabilité d'enquêter sur leurs propres chaînes d'approvisionnement pour vérifier l'absence d'atteintes aux droits de la personne ou de financement de groupes armés. En conséquence, les atteintes aux droits humains continuent de

¹⁵⁷ Accès : <https://eiti.org/fr/exigences-itie> (Consulté le 14 mai 2022).

passer inaperçues et les consommateurs ignorent dans quelles conditions les diamants qu'ils achètent ont été extraits »¹⁵⁸. Quant aux manquements de l'ITIE, le rapport de *Revenu Watch Institute* (2011) est très clair sur la participation minimale des parties prenantes de l'Initiative, le niveau moyen de l'efficacité du *Multi-Stakeholder Group* (MSG)¹⁵⁹ selon l'opinion publique et les problèmes relationnels entre parties prenantes, tant de facteurs laissant entrevoir des limites de fonctionnement à même d'impacter les résultats des actions visant à établir la transparence dans le secteur extractif.

Pour contourner le phénomène de "malédiction des ressources naturelles" qui sévit dans nombre de pays africains, outre les États, d'autres acteurs concourent à la bonne gouvernance, notamment à la promotion de la transparence dans l'exploitation des ressources naturelles.

III-1-2-2- Les parties prenantes de la gouvernance de l'exploitation des ressources minérales

De la définition de la stratégie à son opérationnalisation, la pratique de la gouvernance est un tout complexe qui nécessite l'intervention d'un ensemble d'acteurs. Ceux-ci sont des individus et des groupes d'individus qui sont concernés par le projet ou ne serait-ce qu'une des activités de celui-ci. Ces acteurs sont les *stakeholders* qui signifient littéralement *les détenteurs d'enjeux* (Maugeri, 2014). Parties prenantes est la notion consacrée en français pour désigner ce public qui peut exercer une influence directe ou indirecte sur le projet. Dans le cadre d'une structure organisationnelle et selon la nature de son activité, les parties prenantes peuvent être un public interne (dirigeants, salariés, actionnaires, syndicats, etc.) comme un public externe (les prospects, les clients, les fournisseurs, les partenaires, les populations environnantes, les pouvoirs publics, les intermédiaires, les médias, entre autres). Elles constituent le public avec lequel l'organisation est en perpétuelle interaction. L'intérêt, l'implication et l'opinion de ces acteurs sont capitaux dans la gouvernance des activités de l'organisation. Dans les projets qui nécessitent des opérations de longue haleine et à fort impact social et environnemental, en l'occurrence l'extraction de ressources minérales, diverses parties prenantes se positionnent au cœur de la gouvernance. Elles sont composées des compagnies multinationales, des entreprises nationales spécialisées dans l'exploitation des ressources minérales, de l'État et de ses pouvoirs publics, des populations locales, de la société civile, des institutions de recherche en lien avec

¹⁵⁸ Accès : <https://www.amnesty.fr/focus/le-processus-de-kimberley> (Consulté le 16 mai 2022).

¹⁵⁹ Notre traduction : groupe multipartite.

les problématiques portant sur les industries d'extraction et les enjeux socio-économiques et environnementaux, et des médias, etc. La participation de ces différents acteurs à l'exploitation de ressources extractives permet d'établir un modèle de gouvernance basée sur la concertation et la négociation. Chaque partie prenante joue un rôle central dans la réussite des activités extractives.

Les compagnies multinationales

Ce sont des compagnies internationales chargées de l'exploitation des ressources minérales dans la plupart des pays africains. Les États de l'Afrique collaborent avec celles-ci par manque de moyens financiers et de techniques spécialisées (Halland & al., 2016) devant l'impératif d'exploiter les ressources naturelles pour répondre aux besoins socio-économiques. La coopération pour l'exploitation des ressources se fait sur la base d'un contrat qui concède à une compagnie le droit exclusif d'explorer et d'exploiter les ressources minérales sur un espace déterminé (*International Senior Lawyers Project (ISLP) & al., 2014*). « La complexité des grandes opérations multinationales oblige les pays riches en ressources naturelles à développer des capacités institutionnelles suffisantes pour établir et gérer des dispositifs contractuels, juridiques et fiscaux efficaces, et pour surveiller les activités des entreprises » (Halland & al., 2016, p. 3). Aujourd'hui, ces sociétés multinationales sont contraintes de respecter les principes, les conventions, et les textes et lois juridiques applicables dans l'environnement à exploiter et dans leur pays d'appartenance. Ainsi, elles sont tenues de respecter leurs responsabilités envers les populations environnantes. Pour ce faire « les compagnies pétrolières devront se fier à des effectifs spécialisés concernant l'engagement communautaire et optimiser leur communication avec le grand public » (Marcel, 2016, p. 8). Cette perspective participative est susceptible d'encourager les communautés mises en confiance par le biais d'informations et communications à prendre part aux processus de suivi et de contrôle des opérations des compagnies multinationales. Ces compagnies étrangères « [...] doivent considérer la corruption comme un problème se faisant toujours plus onéreux au fil du temps » (*Ibid.*, p. 12) et promouvoir, à cet effet, le professionnalisme et la transparence. Dans le cadre de la RSE, elles sont dans l'obligation de gérer les risques socio-environnementaux et d'assumer leur responsabilité en cas d'accidents ou de conflits sociaux.

Les entreprises nationales

Dans le secteur de l'exploitation d'hydrocarbures, les Compagnies Pétrolières Nationales (CPN) sont aussi appelées par l'anglais *National Oil companies* (NOC). Ces compagnies sont des entreprises publiques qui se différencient des compagnies internationales par leur appartenance à un État. « L'établissement d'entreprises nationales d'exploitation des ressources naturelles a été motivé par divers objectifs, commerciaux et non-commerciaux » (Halland & al., 2016, p. 45). En effet, c'est dans le but de contrôler d'un point de vue économique et politique les opérations pétrolières et/ou gazières que des États riches en ressources naturelles ont créé les CPN (Mazzucchi, 2016). Elles permettent aux États de produire des recettes, créer des emplois et construire des infrastructures sociales. « Les NOC sont ainsi très souvent un employeur majeur et la base de la richesse nationale, que celle-ci serve à stabiliser l'économie nationale (fonds de garantie des retraites en Norvège) ou à créer un système de subventions quasi universel (Algérie, Venezuela¹, pays du Golfe, etc.) » (Mazzucchi, 2016, p. 50-57). Les compagnies nationales sont ainsi un outil de soutien des intérêts sociopolitiques et économiques des États. D'ailleurs, Halland & al. (2016) soutiennent que les CPN ont trois fonctions essentielles : la *gestion des aspects commerciaux de la participation de l'État au secteur extractif*, le *développement des compétences spécialisées dans le secteur extractif* et l'*optimisation de la valeur pour les actionnaires (que l'État détienne une partie ou la totalité des actions)*. Pour mettre en œuvre des CPN garant de transformation structurelle, mais aussi de la protection de l'environnement, les États s'engagent de plus en plus pour la gouvernance efficace des CPN, car « une CPN mal gérée peut souvent aggraver les problèmes de gaspillage et de corruption et priver le pays de précieuses ressources » (Heller & al., 2014, p. 3).

L'État et ses pouvoirs publics

« L'État est l'ensemble des institutions (politiques, juridiques, militaires, administratives, économiques) qui organisent une société sur un territoire donné » (Clément & al., 2000, p. 149). Autrement dit, l'État est un regroupement de personnes morales qui exercent une autorité sur les populations d'un territoire. La population, le territoire et la souveraineté sont ainsi les principaux éléments constitutifs sans lesquels l'État n'existe pas. D'après le Conseil Constitutionnel de la France¹⁶⁰, l'État a pour rôle d'édicter les règles de droit, garantir la sécurité et l'ordre publics, rendre la justice, définir la politique de défense et conduire les opérations militaires, définir et mener la politique étrangère. Sur ce, dans les projets d'exploitation

¹⁶⁰ Accès : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/le-role-de-l-etat> (Consulté le 14 mars 2023).

d'hydrocarbures, l'État se mue en organe chargé de définir les politiques publiques et réglementaires portant sur la mise en valeur des ressources naturelles, autoriser l'exploitation des gisements qui existent sur le territoire dans le cas où ceux-ci seraient la propriété de l'État, gouverner, coordonner et faire le suivi et le contrôle des opérations extractives pendant toute la chaîne de production. « La gestion efficace et durable des ressources naturelles ne peut se passer d'une stratégie nationale qui soit à la fois inclusive et exhaustive » (*Natural Resource Governance Institute*, 2014, p. 7). C'est avec le concours de leurs pouvoirs publics, c'est-à-dire l'ensemble des institutions qui constituent un gouvernement, que les États engagés dans les projets extractifs s'adonnent à la gouvernance participative de l'exploitation des ressources en hydrocarbure dans l'objectif de défendre leurs intérêts politiques, socio-économiques et environnementaux.

Les populations locales

Les ressources naturelles cohabitent avec les Hommes, et forment ainsi des composantes de l'environnement. Modifier un élément composant l'environnement conduit inévitablement à porter atteinte à tout le système environnemental. Les projets d'exploitation des ressources naturelles présentent de nombreux risques et dangers pour les populations environnantes. Ces dernières sont des acteurs stratégiques dans la gouvernance des projets extractifs. En effet, l'instauration d'un modèle de gouvernance des ressources incluant les populations locales, leurs opinions, leurs avis et éventuellement leur participation peut être garant d'acceptabilité sociale. « L'acceptabilité sociale désigne, plus ou moins spontanément, l'acceptabilité de décisions ou de projets par le public ou, plutôt, par le grand public, qui se différencierait alors de la contestation organisée « professionnelle » (Chaskiel, 2018, s.p.). L'implication des populations est à même d'établir une gestion pacifique et réussie de l'exploitation des ressources. Les populations peuvent être représentées par des parlementaires et des regroupements d'individus telles que les collectivités territoriales, les OSC, les organisations communautaires de base, les mouvements citoyens, etc.

La société civile

La société civile est un concept ancien qui fut employé à l'origine dans l'antiquité grecque. Aristote la désignait par le « [...] nom de « koinonía politikè » (« société citoyenne », et plus tard, en latin : « societas civilis ») une assemblée sans hiérarchie dominante, composée de personnes partageant les mêmes points de vue, ce qu'on appelait alors « polis », c'est-à-dire, la

société citoyenne ou politique » (Cvetek & Daiber, 2009, p. 6). Elle était employée pour indiquer des configurations sociales et politiques. À partir du XVIII^e siècle, elle acquiert sa signification moderne qui renvoie à une société dans laquelle les populations ont le droit à la parole (Cvetek & Daiber, 2009). Au cours du temps, le terme devient polysémique et est couramment utilisé pour désigner l'opinion publique, le mode de fonctionnement d'un groupement d'intérêts, l'élite, le citoyen, le peuple, etc. (Michelle Lecolle & Camille Noûs, 2020). Nous définissons ici la société civile comme un groupement d'individus à caractère non lucratif et non gouvernemental, en nous appuyant sur la définition qu'en donnent Nina Cvetek & Friedel Daiber : « la société civile est considérée comme "un domaine au sein de la société, qui est apparu entre les sphères étatique, économique et privée – ou encore : entre État, marché et famille. Ce domaine est considéré comme un espace public composé, de nos jours, par un grand nombre de groupements plus ou moins indépendants de l'État, plus ou moins bien organisés, dotés de différentes formes d'organisation telles que les groupes d'initiative, les clubs ou les associations" » (Cvetek & Daiber, 2009, p. 8). C'est ce caractère institutionnel par lequel nous l'entendons qui nous donne également à la définir comme étant synonyme à une (OSC). Dotées généralement d'une liberté d'expression, les OSC se positionnent comme des intermédiaires entre l'État et les citoyens pour défendre les intérêts individuels et collectifs. C'est pourquoi dans *les directives pour une gouvernance efficaces chez les producteurs émergents de pétrole et de gaz*, il est recommandé aux gouvernements et aux compagnies d'engager des formations et des processus d'information et de communication auprès de la société civile, de responsabiliser et consulter les OSC afin de lutter contre la corruption et d'anticiper sur des problèmes ou conflits, les inviter à prendre part et à partager leurs préoccupations et opinions sur les contrats de partage de production, etc. (Marcel, 2016) en vue d'établir une gouvernance efficace.

Les médias

Le XXI^e siècle est marqué par l'expansion des médias qui ont connu des mutations considérables avec l'avènement de l'Internet et le développement des technologies. Ces changements identifiés par l'usage grandissant des multimédias et la propension à l'interactivité dans les environnements médiatiques influent sur la façon de penser les médias et leurs différents acteurs. Ce constat ne nous amène pas forcément à nous interroger sur l'origine de la construction et l'évolution des artefacts, mais exigent plutôt de nous questionner sur le rôle et l'impact de ceux-ci dans la société. D'autant plus que l'on distingue l'inversion ou la confusion

des rôles des acteurs de la communication : selon les cas, l'émetteur ou le récepteur se substitue au média et le média devient soit émetteur soit récepteur. Plusieurs chercheurs se sont inspirés des travaux de Marshall McLuhan (1967) pour penser le déterminisme technologique. Dans l'ouvrage de McLuhan (1967), les médias sont des facteurs explicatifs et déterminants des changements que l'on peut observer en société. Ainsi, le déterminisme technologique postule que « le progrès technique, le type de production ou l'émergence des médias électroniques, par exemple, auraient des effets directs sur la vie au travail, la structure des organisations ou la dynamique de la vie domestique » (Doray & Millerand, In Bouchard & al. 2015, p. 66-p.69). Les médias auraient un impact sur les organisations sociales, les interactions en société, et ce, à tous les niveaux. Avec Internet, les enjeux de l'influence médiatique sur le quotidien sont de plus en plus perceptibles. Les organisations sociales sont contraintes d'entrer en communication avec leurs publics, dont les journalistes, *via* les médias pour se faire connaître, accepter, développer leurs activités, et ainsi maintenir leur existence. Dans le cadre de l'exploitation des ressources naturelles, les organisations publiques, les compagnies pétrogazières, la société civile et tous les autres acteurs concernés sont appelés à utiliser les médias pour informer et communiquer avec le grand public en vue d'assurer une gouvernance participative et transparente.

La liste des acteurs de l'exploitation des gisements naturels citée n'est pas exhaustive. Il existe d'autres acteurs concernés directement ou indirectement selon l'évolution du projet. Nous pouvons y ajouter les assurances, les banques, les sociétés de transport, les distributeurs, les raffineurs, les industries pétrochimiques, et tous les secteurs d'activités susceptibles de subir un impact positif ou négatif de l'exploitation des ressources naturelles et de leurs retombées financières, sociopolitiques et environnementales. Pour établir un cadre d'exploitation des ressources naturelles, garant de développement économique et social et court-circuiter les conflits sociaux et toutes les éventuelles malédictions des matières premières, il est important que les parties prenantes à tous les niveaux soient intégrées, engagées et responsabilisées (UA, 2015). Dans ce contexte, la communication peut être un facteur probant du niveau de transparence dans la gestion des ressources naturelles, notamment gazières. Mais la valeur de la communication autour des projets d'exploitation des ressources naturelles dépend de la façon dont ceux-ci sont gouvernés.

III- 2- Exercice de transparence dans la gouvernance des gaz au Sénégal : effet sur la communication

Au même titre que le pétrole, le gaz naturel est une ressource en hydrocarbure présent dans le sous-sol marin. De même, « le pétrole et le gaz se forment à partir de la même matière chimique et dans les mêmes contextes géologiques » (Ndoa, 2018, p. 21). À partir des matières organiques issues de débris d'animaux et de végétaux en l'occurrence marins, qui sont essentiellement composés de « carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène »¹⁶¹ se forme un minéral sur des millions d'années d'un processus sédimentaire (Ndao, 2018). En fait, certaines matières organiques se sont retrouvées dans des endroits où l'oxygène se fait rare, « et sont ainsi protégées de l'action des bactéries aérobies. Ces déchets se sont mêlés aux sédiments (sables, argile, sel, etc., puis se sont accumulés, ont été enfouis et ont subi une première modification due à l'action de micro-organismes anaérobie » (Bret-Rouzaut & Favennec, 2011, p. 65). Cette première étape de modification aboutit « [...] à la formation d'un composé solide appelé kérogène, disséminé – vu sa faible proportion – sous forme de petits filets dans la partie minérale. Cette dernière s'appellera la « roche mère » »¹⁶². Sous l'effet de l'enfouissement et de l'augmentation de la température de l'ensemble sédimentaire, ce kérogène se transformera « [...] en hydrocarbure par craquage thermique : les longues chaînes moléculaires se cassent, l'oxygène et l'azote sont éliminés pour ne laisser que des molécules formées de carbone et d'hydrogène. À partir d'un seuil de 60°C environ, le Kérogène se transforme en pétrole, encore appelé huile. À partir de 90°C, l'huile est à son tour craquée, et donne du gaz dit humide, puis du gaz sec » (Bret-Rouzaut & Favennec, 2011, 65). Les hydrocarbures de la roche mère sont appelés à subir des migrations vers des réservoirs rocheux et à circuler dans des systèmes aquifères pour enfin se retrouver piégés à l'intérieur d'une roche-réservoir où ils vont s'accumuler jusqu'à former un gisement, appelé piège pétrolier (*Ibid.*).

Face aux problèmes sociétaux tels que la pénurie d'énergie, le chômage, la décroissance ou encore la pauvreté, l'exploitation des gisements d'hydrocarbures se présente comme une alternative. Elle est source d'énergie abondante et peut créer des emplois et contribuer à l'économie nationale. Les États collaborent souvent avec des compagnies multinationales pour procéder à l'exploitation de gisements d'hydrocarbure qui comprend des étapes complexes et

¹⁶² Accès : <https://jancovici.com/transition-energetique/petrole/comment-se-forment-petrole-gaz-et-charbon/> (Consulté le 12 décembre 2022).

successives nécessitant une certaine expertise et de hautes technologies. Ces étapes de l'exploitation d'hydrocarbures sont les suivantes : l'exploration des hydrocarbures (recherche de gisement à même d'être exploité, au moyen de techniques d'exploration géologique, géophysique et sismique), le développement et l'exploitation des gisements (forage des puits futurs producteurs et installations des matériels de production), les forages de développement (faits à la suite du forage exploratoire, ils utilisent des technologies et des procédures spécifiques pour exploiter des réserves connues d'hydrocarbure), et le traitement des effluents (processus de séparation et de traitement de l'eau, de l'huile et du gaz afin de soumettre les hydrocarbures aux normes environnementales et aux conditions requises pour l'exportation) (Bret-Rouzaut & Favennec, 2011). Il est à noter que les auteurs s'accordent sur les procédés de l'exploitation d'hydrocarbures (localisation, extraction et traitement d'hydrocarbures), mais divergent sur la manière dont ceux-ci sont schématisés. Contrairement à Bret-Rouzaut & Favennec (2011) certains auteurs ne considèrent que l'exploration et la production d'hydrocarbures, d'autres la recherche et l'exploration, la production et le raffinage, et il existe même des auteurs qui intègrent et appréhendent le stockage, le raffinage et l'utilisation comme des étapes séparées de l'exploitation d'hydrocarbures. Nous constatons que cette différence de schématisation ne repose que sur la dissemblance d'approche et de préférence entre les auteurs. Tout au long de ce processus d'exploitation, en l'occurrence les phases précédant la production d'hydrocarbures, les parties prenantes engagées s'essayent au respect des principes de responsabilité et de transparence pour garantir l'exploitation durable des ressources. Les parties prenantes nourrissent des communications entrant généralement dans le cadre des politiques de gouvernance des ressources naturelles.

III-2-1- La communication publique sur l'exploitation des gaz au Sénégal

La coordination de projets d'exploitation d'hydrocarbures mobilisant divers acteurs multisectoriels nécessite l'entretien des relations entre ceux-ci. Pour ce faire s'effectuent des communications au moyen de techniques et d'outils à même de faciliter la collaboration et le travail en synergie des différents acteurs concernés pour la réussite du projet extractif. Ces communications peuvent porter sur différents aspects de la gouvernance ou des enjeux de l'exploitation des gisements de ressources. En effet, elles peuvent aborder des questions générales relatives aux politiques publiques et réglementaires. Les sujets sur la préservation de

l'environnement, la sécurité, la santé des populations, la responsabilité des partenaires, les contrats, le développement local et durable, l'économie, l'innovation technologique, etc., sont susceptibles d'être évoqués dans les communications. Celles-ci peuvent également intégrer des questions spécifiques sur la gestion et la régulation de l'exploitation des gisements en hydrocarbure, la collaboration pour la répartition des bénéfices, ou la prévention des risques sociaux environnementaux, entre autres.

La gouvernance de ressources susceptibles de promouvoir de grands changements économiques et sociétaux suscite l'intérêt des acteurs et la mise en place de mécanismes de communication adaptés pour encourager leur implication et leur engagement. Ces acteurs de l'exploitation et de la gouvernance des ressources orchestrent et entretiennent les systèmes de communication publique autour du projet extractif. « La communication publique est, à maints égards, une traduction organisationnelle d'une préoccupation de management » (Bessières, In Ghosn, Bendahan & al. 2020, p. 24). Elle promeut et soutient les objectifs et les initiatives stratégiques d'une organisation. Dans le cadre du management des affaires étatiques, la communication publique est l'expression de politiques publiques.

III-2-1-1- Les stratégies nationales de communication pour la gouvernance des ressources fossiles

Depuis l'annonce de la découverte des gisements d'énergie fossile, l'opinion publique et les parties prenantes s'interrogent sur les enjeux du développement de projets extractifs. Les questions portent essentiellement sur les impacts économique, social et environnemental de l'exploitation des ressources naturelles. Le Gouvernement « a donc souhaité qu'une information citoyenne puisse y répondre en toute transparence afin d'apporter des réponses claires aux citoyens sénégalais »¹⁶³. Aussi, a-t-il le devoir de fournir aux citoyens des informations détaillées et à jour sur les ressources naturelles, conformément à la Constitution sénégalaise¹⁶⁴ qui reconnaît le droit à l'information comme un droit fondamental et inaliénable. Le Gouvernement a eu l'ambition d'informer et de communiquer avec les citoyens sur les mesures prises pour protéger et gérer les ressources naturelles. De plus, la déclaration de Rio

¹⁶³ <https://www.presidence.sn/gaz-petrole>

¹⁶⁴ <https://www.sec.gouv.sn/publications/lois-et-reglements/loi-ndeg-2001-03-du-22-janvier-2001-portant-constitution-modifiee>

sur l'environnement et le développement stipule que : « les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les États devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable »¹⁶⁵. C'est dans cette logique que le Gouvernement du Sénégal, signataire de la charte de Rio et engagé pour la transparence des industries extractives, manifeste la volonté d'associer les différentes parties prenantes, notamment les populations dans la prise de décision concernant la gouvernance de leurs ressources naturelles. Cette approche de gouvernance participative « entend également tenir compte des attentes et besoins spécifiques de la société et des coalitions ou groupes d'intérêt qui la constituent, réintroduisant les questions de bien commun et d'intérêt général dans la réflexion sur le développement économique » (Maugeri, 2014, p. 33). Elle vise à promouvoir une grande participation des parties prenantes dans le processus de prise de décision, en mettant l'action sur la création de valeurs pour elles et en reconnaissant leurs rôles dans la création de bien-être et de prospérité. La prise de décision basée sur la participation des parties prenantes constitue un des éléments clés de la bonne gouvernance pétrolière et gazière (Kloff, Wicks & al., 2010). Chacune de ces parties prenantes, ayant des intérêts et des objectifs différents, peut influencer sur la gouvernance. C'est pourquoi il convient d'établir des méthodes d'implication et de coordination des intérêts et des objectifs des différents acteurs du projet d'extraction de gaz *offshore*.

Dans le cadre des projets publics de développement, telle l'exploitation d'hydrocarbures, la communication participative est un outil utile pour atteindre cet objectif de gouvernance. La communication participative « facilite le dialogue entre différents intervenants réunis autour d'un problème de développement ou d'un but commun, afin d'identifier et de mettre en œuvre une initiative concrète visant à résoudre le problème ou atteindre le but fixé, et qui soutient et accompagne cette initiative » (Bessette, 2004, p. 10). Elle permet de réunir, d'informer et d'écouter les différents acteurs afin d'établir un cadre de dialogue constructif et productif pour la gouvernance. Pour ce faire, les stratégies de communication doivent offrir des moyens d'expression aux parties prenantes, un cadre de réception des opinions et des informations, doléances, et attentes des citoyens par les gouvernants, et créer des instances de dialogues pour les intervenants (Bessette, 2004). Il s'agit d'une forme de communication publique interactive qui encourage les participants à partager leurs idées, leurs opinions et leurs

¹⁶⁵ Accès : <https://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm#three> (Consulté le 11 mars 2020).

expériences pour une meilleure prise de décisions de gouvernance. La communication publique basée sur la participation des différents acteurs est susceptible de développer la relation entre ceux-ci et de permettre le travail en synergie pour atteindre des objectifs communs. « La communication participative pour le développement veut promouvoir la participation de la communauté aux initiatives de développement grâce à l'utilisation stratégique de la communication » (Bessette, 2004, p. 25). Elle peut contribuer également à créer un sentiment d'appartenance et de responsabilité, et à renforcer la confiance entre les parties prenantes. Ce qui peut aussi promouvoir l'acceptabilité sociale des politiques publiques de développement. La communication participative peut également aider à améliorer la qualité des services publics et à promouvoir l'engagement des citoyens. L'engagement est un processus de participation et de responsabilité qui implique les attitudes et les comportements de l'individu. Comme dans le béhaviorisme¹⁶⁶, « on s'intéresse donc ici à l'interaction milieu/organisme » (Rubans, Moch & al., 2009, pp. 475-482). Les théories de l'engagement étudient, entre autres, les facteurs qui motivent les individus à s'impliquer et/ou à persévérer dans leurs efforts. Bien que la communication puisse concourir à encourager les citoyens à s'engager par la création d'un sentiment d'appartenance et la responsabilité collective, la communication, notamment persuasive n'amène toujours pas à l'engagement (Rubans, Moch & al., 2009). « Le modèle de la communication engageante part du postulat que « les informations mises en avant lors d'une campagne de persuasion ont plus de chances d'être entendues si elles sont précédées de l'obtention d'un comportement préalable engageant » » (Rubans, Moch & al., 2009, pp. 475-482). En fait, l'information persuasive permet de compléter des connaissances déjà acquises par l'acte d'engagement préparatoire qui précède et prépare le public à être plus réceptif (*Ibid.*). En comparaison des exemples de formes d'acte préparatoire engageant (*badge, signer un contrat d'engagement, dresser une liste d'arguments allant dans le sens du comportement défendu*) donnés par Ruban et Moch (2009), dans un contexte d'exploitation d'hydrocarbures, l'acte préparatoire engageant peut passer par la publication des permis d'exploitation et des contrats et l'affichage de l'enseigne des compagnies pétrolières concernées. La communication engageante peut jouer un rôle important pour créer une relation positive entre les citoyens et les institutions publiques.

¹⁶⁶ Le béhaviorisme est « la position selon laquelle il faut s'en tenir à l'étude systématique des comportements et des rapports qui existent entre les stimulations et les réponses de l'organisme » (Clément & al., 2000, p. 47). Il soutient que les comportements sont le résultat d'expériences et d'interactions avec l'environnement.

Dans ses communications, le Gouvernement du Sénégal met l'accent sur les avantages économiques et sociaux que pourrait engendrer l'exploitation de ces gisements et sur les mesures de gouvernance des ressources naturelles. Il priorise également la divulgation des politiques publiques et les lois et les textes juridiques adoptés dans le cadre de la gouvernance des ressources. Ce qui paraît témoigner une intention d'informer en vue de rechercher la participation des parties, car « lorsqu'ils sont bien informés, les citoyens sont également mieux à même de discuter des orientations stratégiques du pays avec le gouvernement. Par ailleurs, compte tenu de l'impact transformateur de la gouvernance des ressources naturelles pour les citoyens, il est critique de gérer les attentes du public. Il est donc essentiel de mettre en place une stratégie de communication efficace et des relations entre le Gouvernement et la société civile » (Natural Resource Governance Institute, 2014, p. 11). Pour l'instant, il n'existe aucune stratégie nationale de communication sur l'exploitation des hydrocarbures *offshore* au Sénégal. Cependant, les institutions gouvernementales chargées de la gouvernance de l'exploitation de gaz naturels en mer, notamment le ministère du Pétrole et des Énergies du Sénégal et ses institutions annexes et PETROSEN, mettent en œuvre des mécanismes de communication. Leurs actions de communication confortent la volonté politique du pays à gouverner les ressources en hydrocarbure dans la transparence. Elles sont apparemment conçues pour informer le public et encourager la participation des parties prenantes. La communication publique sur la gouvernance de gaz naturels a différents objectifs et prend plusieurs formes selon l'organisme concerné et le public visé. Ces communications comprennent des outils d'information tels que des bulletins d'information, des sites Web¹⁶⁷ et des publications de rapports d'activités. Les institutions gouvernementales utilisent également la radio, la télévision et la presse pour partager des informations et des mises à jour, et sensibiliser les citoyens. Ces canaux d'information peuvent servir à transmettre aux parties prenantes des informations détaillées et à jour, et à les sensibiliser sur l'exploitation de gaz naturels en mer. Les communications publiques des institutions gouvernementales incluent aussi des outils de participation et d'interaction comme des conférences de presse, des séminaires, des ateliers, des audiences et consultations publiques, des médias sociaux, dont le cadastre pétrolier¹⁶⁸ (une plateforme numérique interactive qui fournit des informations variées sur les activités

¹⁶⁷ Nous pouvons citer les sites suivants :

- Ministère du Pétrole et des Énergies du Sénégal : <https://energie.gouv.sn/>
- PETROSEN: <https://www.petrosen.sn/index.p/les-missions-de-structure/>
- COSPETROGAZ : <http://www.cospetrogaz.sn/#projetdeloi>

¹⁶⁸ Cadastre pétrolier du Sénégal : <https://cadastrepetrolier.sec.gouv.sn/dashboard>.

pétrolières et gazières) et des réseaux sociaux numériques institutionnels. Ces outils de communication participative peuvent permettre de recueillir les opinions des différents acteurs en vue d'une prise de décisions éclairées. Au Sénégal, bien que des institutions dressent des modèles de communication visant à inciter la participation des citoyens à la gouvernance, le concept de la communication participative n'est pas, à ce jour, démocratisé dans les organisations. Ce fait peut s'expliquer par le niveau faible des formations et des recherches en communication participative au Sénégal.

Si ces actions de communication ouvertes sont bien mises en œuvre, elles peuvent édifier un environnement de communication harmonieux où les différents acteurs développeront des relations de confiance et se sentiront écoutés, motivés et responsabilisés. Elles peuvent renforcer également la perception positive des politiques et actions de transparence de l'exploitation de gaz naturels par les parties prenantes. La communication des institutions gouvernementales est complétée et animée par la participation des différentes parties prenantes de l'exploitation d'hydrocarbures.

III-2-1-2- La place des parties prenantes dans le système de communication publique

Compte tenu de la diversité des parties prenantes du projet, les communications autour de l'exploitation d'hydrocarbures nécessitent la participation de plusieurs acteurs. Quand les parties prenantes sont institutionnalisées, l'environnement politique et législatif régit leurs pratiques communicationnelles. En effet, elles sont tenues de façonner leurs communications selon les mesures et les réglementations relatives à la gouvernance des ressources gazières en vigueur au Sénégal. En fonction du domaine et de l'intérêt pour le projet extractif, l'essence et la forme de la communication des acteurs diffèrent. Même si dans le domaine de l'extraction gazière, les acteurs communiquent généralement sur les avantages socioéconomiques et environnementaux du projet, il faut reconnaître que les objectifs de communication ne sont jamais les mêmes.

BP et son partenaire Kosmos Energy, les compagnies en charge de l'exploitation des gisements de gaz naturels en mer ont mis en œuvre un système de communication pour collaborer et maintenir le lien avec ses partenaires, dont l'État, les entreprises locales et les organisations citoyennes. Conformément aux codes pétrolier et gazier du Sénégal, les compagnies titulaires de licence d'exploitation sont responsables de la mise en œuvre des

politiques de gouvernance et doivent veiller au respect des règles applicables au secteur extractif au Sénégal. *L'article 24 de la loi portant sur le Code Gazier* du Sénégal stipule que la compagnie exploitante doit fournir, à l'organe de régulation, des informations sur la technique, la méthode, les matériaux et les mesures à mettre en œuvre, et ce en aval de toute activité. De même, « tout titulaire de licence ou de concession informe le ministre chargé des hydrocarbures de tout changement ou perturbation susceptible d'affecter la chaîne d'approvisionnement en gaz naturel » (Loi portant sur le Code Gazier, 2020). BP et son partenaire ont également le devoir de transmettre au ministère du Pétrole et des Énergies et à l'organe de régulation du Sénégal des informations détaillées sur son plan prévisionnel d'approvisionnement en gaz (*Ibid.*). « Le titulaire doit fournir, sous forme de rapports périodiques, des statistiques d'activités et des états des dépenses engagées. De tels rapports permettent également à l'État de suivre l'évolution du personnel local engagé dans les opérations pétrolières » (Bret-Rouzaut & Favennec, 2011, p. 196). Ces normes témoignent de la contrainte de l'entreprise exploitante à communiquer et à coopérer avec le Gouvernement dans le cadre du projet d'extraction de gaz naturel. Dans ce sillage, les compagnies exploitantes maintiennent le contact avec les institutions de gouvernance pour les informer et les rendre compte sur ses activités gazières. Elles ont mis en œuvre d'importantes politiques de communication auprès des parties prenantes, en vue de contribuer à la mise en exercice des politiques publiques en matière de transparence et de responsabilisation. Celles-ci entrent aussi dans le cadre de la RSE. En effet, face aux dégâts humains, sociaux et environnementaux (Maugeri, 2014) qui leur sont imputés, les entreprises, notamment pétrogazières accordent une importance capitale aux attentes du public en matière de responsabilité sociale, environnementale et économique. « Toute la question évidemment est d'identifier ces parties prenantes, les valeurs, intérêts et aspirations qui sont les leurs, et les satisfaire tout en demeurant financièrement performant » (Maugeri, 2014, p. 36). En tant que partie intégrante de sa stratégie de RSE, au Sénégal, les compagnies BP et Kosmos Energy s'engagent à garantir que leurs politiques de communication sont mises en œuvre de manière efficace et cohérente vis-à-vis des politiques publiques. Ainsi, à la recherche de légitimité ou d'une image positive, BP, qui est le titulaire principal, informe le public sur ses activités et ses actions RSE. Ainsi, dans le cadre de ses politiques de sécurité et d'engagement local, un plan de communication a été mis en œuvre pour informer et communiquer avec les communautés de pêche. « Les annonces radio, affiches, dépliants, messages WhatsApp et réunions ciblées sont utilisés pour tenir la communauté informée de l'avancement des travaux

et des mesures de sécurité à prendre »¹⁶⁹. Les messages transmis par le biais de ces canaux permettent aussi de sensibiliser les communautés sur les risques socio-environnementaux que présentent les travaux extractifs en mer. Les systèmes de communication de l'entreprise portant sur la transparence et l'implication sociale peuvent favoriser l'acceptation de ses activités et sa cohésion sociale. Dans cette logique, l'entreprise communique aussi sur ses actions de relations publiques, notamment les investissements pour le développement social, économique et environnemental, et les parrainages et les dons. Ses différentes actions pour la participation citoyenne et la communication auprès du public sont synthétisées, illustrées par des images et/ou des vidéos et rendues accessibles sur son site Internet. La compagnie y vulgarise aussi ses valeurs et ses codes de conduite, notamment l'éthique et la transparence, les rapports d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES), les politiques de contenu local, notamment en matière de programme national de formation et de développement de la main-d'œuvre, de chaîne d'approvisionnement et d'investissement social. La compagnie transmet également des informations par le biais de communiqués de presse, conférences de presse, formation des acteurs locaux, publications de rapport. En outre, BP a lancé en mai 2022, *GTA Gazette*, un bulletin trimestriel « qui fournit des mises à jour sur le projet GTA et les activités de contenu local »¹⁷⁰.

La société civile joue un rôle déterminant dans la construction et la mise en œuvre d'un modèle ouvert de gouvernance des ressources naturelles au Sénégal. Au travers des OSC, la société civile s'engage à contribuer à l'établissement d'un cadre de gouvernance des ressources gazières propice. Pallemmaerts & Moreau (2004) assignent à la société civile, entre autres fonctions, des fonctions de l'ordre de la communication à savoir : la fonction d'alerte, la fonction de légitimation, et la fonction de sensibilisation, d'éducation, et d'information du public. Cette responsabilité communicationnelle incite les OSC à promouvoir la communication et à encourager le dialogue entre les différents acteurs. Par ailleurs, au Sénégal, la participation et l'implication de la société civile à la gouvernance des ressources en hydrocarbure ne sont perceptibles pour l'opinion publique qu'au moyen de processus de communication. Les communications des OSC autour de l'exploitation de gaz naturels sont globalement axées sur des questions d'intérêt général comme la répartition des revenus, la création d'emplois, la protection de l'environnement et la transparence des processus. La société civile s'efforce à sensibiliser les décideurs et les populations sur les enjeux socio-

¹⁶⁹ Accès : https://www.bp.com/fr_sn/senegal/home/community.html (Consulté le 11 septembre 2023).

¹⁷⁰ Accès : https://www.bp.com/fr_sn/senegal/home/news/gta-gazette.html (Consulté le 11 septembre 2023).

environnementaux liés à l'exploitation de gaz naturels et à encourager les politiques et les pratiques responsables. En effet, selon leurs expériences et leurs connaissances sur l'industrie extractive, les OSC, notamment les ONG peuvent soutenir le Gouvernement en proposant des informations ou des idées stratégiques (Pallemarts & Moreau, 2004). Par ailleurs, en jouant leur rôle d'alerte et de relais des informations scientifiques auprès de l'opinion publique et du gouvernement, les OSC « contribuent à les mettre à l'ordre du jour politique et font pression sur les administrations publiques et décideurs politiques » (*Ibid.*, p. 11). Elles peuvent ainsi influencer et participer à la formulation ou à l'amélioration des stratégies de développement des hydrocarbures, à la mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel, et à la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des différentes activités liées aux hydrocarbures et à la promotion des principes de transparence et de responsabilité. Pour ce faire, les OSC utilisent divers méthodes et outils de communication comme les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer, les conférences, la formation et l'éducation des acteurs, les médias sociaux, etc. Elles peuvent également initier des processus de dialogue entre différents acteurs afin de promouvoir leur participation. Il s'agit de faire le lien entre les gouvernants et les citoyens en vue de la prise en compte des propositions et des attentes de chaque partie pour la prise de décisions efficaces, et de susciter la confiance et l'engagement des citoyens. Les mécanismes de communication de la société civile peuvent également faire la médiation des politiques de développement auprès des citoyens et déterminer l'acceptabilité sociale des programmes publics et l'action civique. La communication des OSC peut encourager de même la coopération intersectorielle, la rétroaction entre l'État et les communautés et, ainsi, la gouvernance participative.

Au Sénégal, l'ITIE s'engage aussi dans le processus d'échange et de mise en relation des différentes parties prenantes. Incluant l'État, la société civile et les entreprises extractives publiques et privées, l'ITIE fait le pont entre les différentes parties prenantes en vue de faciliter l'inclusion de chaque partie et le respect des exigences en matière de transparence. Sur son site Internet, elle met à disposition du public un panel d'informations (contrats, licences, recettes, législation et réglementations, rapports d'activités, guide pour la société civile...) sur le secteur pétrogazier. L'ITIE participe aussi à la divulgation et à l'accessibilité des données publiées par chaque collège du groupe multipartite. Dans cette optique, en 2014, elle a mis en œuvre une stratégie et un plan de communication pour le comité national, l'objectif est d'« accroître la transparence et la redevabilité dans les industries extractives en vue d'accroître l'efficacité de la gestion des politiques de l'État dans le secteur extractif au Sénégal et la transparence sur les conditions contractuelles et les paiements reçus de la part des opérateurs miniers. Un autre enjeu

de la communication est de susciter le débat public sur la gestion des industries extractives au Sénégal » (T. Niang, 2015, s.p.). Afin d'atteindre ces objectifs, l'ITIE a recours à divers moyens et outils de communication ouverts et utilise la langue locale pour assurer l'accessibilité des messages à tous, recueillir la participation du public au processus communicationnel et renforcer ainsi la transparence (*Ibid.*).

Une minorité d'instituts universitaires commencent à développer des programmes de recherches et à organiser des instances de communication scientifique sur la question de l'exploitation des ressources en hydrocarbures. Ils ont pour ambition de sensibiliser aux enjeux liés aux industries d'hydrocarbures en fournissant des informations et des connaissances scientifiques sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques des activités d'exploitation des hydrocarbures. Ce qui peut participer à la transparence du secteur et motiver le public à s'engager à la mise en place d'un modèle de gouvernance efficace.

Si les parties prenantes communiquent de manière transparente, elles peuvent permettre aux citoyens de comprendre les enjeux et de participer à la prise de décisions éclairées. Une communication transparente implique de fournir des informations précises et complètes sur les plans environnemental, social et économique. Pour ce faire, il est important que les acteurs s'assurent que le public ait accès à des informations de qualité sur les risques et les avantages de l'exploitation des hydrocarbures, ainsi que sur les effets à court et à long termes. La profusion des informations et la diversité des mécanismes de communication alimentent les opinions et ouvrent la voie aux débats publics sur l'industrie fossile. Se crée alors un environnement de communication où les acteurs ont la possibilité de s'informer et d'exprimer de façon argumentée leurs points de vue.

III-2-2- La transparence des controverses sur les ressources naturelles. Quels enjeux écologiques ?

Les questions environnementales, sociales et économiques liées à l'exploitation gazière sont très complexes et impliquent des prises de décisions politiques et gouvernementales. Ce qui interpelle l'espace public qui peut être à la fois les quatre filiations proposées par Miège (2010) : un espace commun et décisionnel (pensée grecque et développée par Arendt), un espace de publicisation des opinions et des débats (pensée des Lumières prolongées et développé par Habermas), un espace médiatique (pensée libérale), un espace oppositionnel

stimulant l'espace public privé et faisant pression sur le pouvoir politique (pensée oppositionnelle et alternative). L'espace public est un espace dans lequel se développent des liens sociaux et des communications. D'ailleurs, c'est là où se forment et se confrontent « des opinions publiques politiques et désormais sociétales, plus particulièrement dans les domaines et champs suivants : culture et innovation scientifiques et techniques, débats relevant de la *privacy*, débats portant sur les problèmes de genre, féminisme, religions et société, actions environnementales et développement durable, droits humains, les handicaps, et les autres problèmes publics plus intermittents : déontologie des médias... » (Miège, 2010, p. 102). Les phénomènes de société, telle l'exploitation des ressources naturelles, sont traités dans l'espace public dans lequel les différents acteurs se font face pour défendre leurs intérêts. Comment assurer que l'exploitation gazière est rentable et durable ? Comment garantir les droits des populations locales et défendre leurs intérêts ? Comment réduire les autres impacts environnementaux liés à l'exploitation gazière ? Comment s'assurer que les entreprises d'exploitation gazière sont responsables et respectent les normes environnementales et sociales ? Voilà des questions qui sont fréquemment soulevées au Sénégal.

Partant du raisonnement de Miège (2010), c'est dans cet espace public, qui n'est pas que physique et géographique, mais qui peut être virtuel, selon la sphère communicationnelle (notamment les canaux), que fait la médiation des politiques publiques et réglementaires du projet extractif, des systèmes de communications et de sensibilisation des parties prenantes, des politiques de contenu local, des actions relevant de la RSE de l'entreprise exploitante, etc. Ainsi, les citoyens sensibilisés, les gouvernants, les agents des compagnies et entreprises privées trouvent chacun intérêt à prendre part aux échanges afin d'informer, sensibiliser et/ou se renseigner sur un sujet déterminé. Par ailleurs, en raison des conséquences économiques et socio-environnementales, l'exploitation des ressources naturelles alimente nombreuses controverses. Celles-ci permettent souvent de voir la position discursive des acteurs devant un phénomène ou un sujet social. « La controverse est alors envisagée comme une entrée privilégiée pour saisir des désaccords dans l'espace public, et non pas comme un synonyme de conflit, dispute, polémique, différend, etc. » (Carlino & Stein, 2019, p. 9). Elle est un moyen de confrontation et de compréhension des points de vue et des opinions divergentes dans une sphère publique. Les controverses sont réputées être essentielles pour garantir le respect des principes de la démocratie et de la transparence dans la gouvernance des industries extractives. Les controverses peuvent par ricochet permettre de promouvoir la gouvernance environnementale quant à l'exploitation des hydrocarbures. Nous allons d'abord analyser les

rapports entre la controverse et la transparence, et le rôle et les enjeux de la transparence dans les controverses autour de l'exploitation des gaz. Ensuite, nous allons aborder le rôle que peuvent jouer les controverses dans la préservation de l'environnement marin.

III-2-2-1-La place de la transparence dans les controverses sur l'exploitation de gaz naturels

Au Sénégal, au sujet de l'exploitation des hydrocarbures, la transparence est un des principaux sujets de prédilection des compagnies, des acteurs de la société civile, des médias et des pouvoirs publics. Considérée comme un outil indispensable pour lutter contre la corruption et soutenir la bonne gouvernance (CEA, 2018), elle est omniprésente dans les politiques de gouvernance et dans les discours des parties prenantes de l'exploitation d'hydrocarbures. En effet, elle est vue comme une sorte de panacée pouvant permettre d'anticiper et de prévenir les problèmes de gouvernance potentiels à même d'engendrer la "malédiction des ressources naturelles". C'est d'ailleurs pourquoi la transparence est appréhendée comme étant l'indicateur de bonne gouvernance dans les industries extractives. Également considérée comme « élément clé du fonctionnement des démocraties, la transparence est le leitmotiv de la communication des administrations et des institutions politiques » (Dymytrova, In Catellani & al., 2015, 149). Appliquée à la communication publique, la transparence, qui se réfère à la divulgation volontaire et à l'accès à l'information, peut influencer d'une façon positive sur la relation de l'institution avec le Citoyen (*Ibid.*). En effet, « la transparence peut avoir des conséquences importantes sur l'image d'une organisation et sur la perception qu'ont les différents publics intéressés ou touchés par ses activités » (Tremblay, 2007, p. 91). Elle peut avoir également un impact significatif sur la légitimité de l'entité et peut créer des liens basés sur la confiance (Dymytrova, In Catellani & al., 2015). Par conséquent, dans la gouvernance des ressources naturelles, les parties prenantes institutionnalisées semblent axer leurs politiques de communication sur la transparence. Elles intègrent ainsi la controverse dans leurs mécanismes de communication. « La controverse répond, selon Dascal, à un phénomène d'ordre discursif, appartenant à la catégorie du dialogue, qui s'inscrit plus largement dans les échanges linguistiques, écrits (comptes rendus, correspondances, rapports critiques, etc.), ou oraux (débats publics, colloques, etc.) » (D'Apollonia, 2014, p. 15). Elle est une forme de communication interpersonnelle qui permet aux participants de s'exprimer librement et de défendre de façon claire leurs points de vue respectifs. Ici la controverse est vue comme un

moyen de communication externe qui met en exergue les problématiques institutionnelles et d'intérêt public dans l'espace public. « Si l'espace public peut être défini comme un dispositif de médiation accompagnant le fonctionnement collectif et public d'une société, cet espace de médiation n'est possible que si le plus grand nombre d'individus dispose des informations nécessaires à l'échange, la discussion et la prise de décision sur les sujets dits d'intérêt général » (Miège, 2010, p. 76-p.77). De fait, l'espace public est une sphère au sein de laquelle s'applique les principes de transparence se traduisant par l'accessibilité des informations et la capacité du Citoyen à prendre part au débat public. Cette caractéristique discursive qui s'applique aux échanges de l'espace public peut donner à croire que toute controverse est transparente. Pour lever les éventuelles incertitudes sur la nature de la controverse, il convient de connaître sa structuration et ses modalités discursives.

Comme tout échange, la controverse qui s'inscrit dans une situation de communication a un objectif spécifique. Celui-ci découle d'une situation problématique qu'on peut observer à l'issue d'une enquête. « Ce travail de définition de la situation problématique enveloppe un effort de résolution : les acteurs ne sont pas mus par une visée de « savoir pour le savoir », mais de savoir en tant qu'il donne un pouvoir d'action : « *doing is knowing, knowings doing* » (« faire c'est savoir, savoir c'est faire ») » (Cefaï, 2016, p25-p64). Ce travail de contextualisation est donc un processus qui permet de comprendre les enjeux et les intérêts d'entreprendre un échange, et de trouver des solutions discursives pour résoudre le problème. La controverse, qui est un échange entre deux individus ou des groupes sociaux, présente un enjeu capital qu'est la défense des points de vue (conviction ou savoir) entre les débatteurs (Charaudeau, 2017). Chacun des intervenants cherche à imposer son point de vue ou son idée et à convaincre au travers de l'argumentation (*Ibid.*). Dans ce genre discursif, chaque acteur joue un rôle. En référence au rôle familial, celui-ci « est un modèle abstrait statut légal, chronologique ou sexuel d'un membre de la famille (mère, mari, fils, sœur, etc.) ; ce modèle définit certains comportements souhaités, permis ou interdits concernant la personne qui l'assume » (Jackson, In Watzlawick & Weakland, 1981, p. 41). Le rôle est construit à partir de normes sociales ou culturelles et désigne des attentes, des droits et des obligations qui sont attachés à celui qui débat. En raison de l'intérêt et de la situation de communication, l'acteur de la controverse adapte son comportement discursif pour arriver à persuader son auditoire. Par exemple, dans le cadre des controverses scientifiques se déroulant dans des sphères plus ou moins fermées (colloque, atelier, conférence, séminaire), la nature de la controverse n'est plus la même dès qu'elle est vulgarisée dans une revue, un magazine ou un journal et le scientifique peut se

positionner en expert. « Les situations de communication et donc les contrats de parole qui s'y attachent ne sont pas les mêmes : l'identité des instances de production et de réception, la finalité discursive, et la thématique traitée diffèrent » (Charaudeau, 2017, p. 55). L'environnement de communication influe grandement sur la nature de la controverse. D'ailleurs, « toute controverse a un *ancrage institutionnel* de mise en visibilité et/ou en audibilité pour un public qui peut être spécialisé ou profane » (Charaudeau, 2017, p. 31). S'inscrivant dans le registre de la communication des organisations instituées, la controverse confronte des contre-arguments dans l'espace public dans le but de favoriser le dialogue et de trouver des solutions aux problèmes soulevés par le débat. L'ancrage institutionnel de la controverse se manifeste par la mise en place de dispositifs de médiation (Miège, 2010) et de mécanismes de surveillance et de contrôle du déroulé des argumentations pour s'assurer que l'échange ne dérape pas, et que les engagements des acteurs sont respectés.

Chaque intervenant a été désigné comme étant le porte-parole du groupe auquel il appartient. « Le porte-parole est à entendre dans le sens de la représentation/représentativité (la représentation symbolique d'une parole dans une autre et la représentativité au sens statistique, voire de la délégation politique) » (Carlino & Stein, 2019, p. 151). Il est chargé de la défense des points de vue et des intérêts de son groupe d'appartenance. Pour ce faire, il veille à ce que ses interventions soient claires, cohérentes et compréhensibles, en vue de la persuasion du public. Cependant, cet aspect structural de la controverse invite à remettre en question sa transparence, car le porte-parole peut à travers sa communication trahir la pensée ou le point de vue du groupe (*Ibid.*). Un autre acteur est le public, « lui qui se trouve en position de spectateur-auditeur-lecteur de la controverse, est là pour évaluer, à sa mesure, la teneur des arguments, en attente de ce qui lui permettrait de *trancher*, c'est-à-dire de prendre parti, de porter un jugement, de décider, de résoudre un problème, ou simplement de se faire une opinion » (Charaudeau, 2017, p. 32). Le public se constitue alors à la fois en jury et en juge. C'est lui qui réceptionne les discours divergents, les analyse, les interprète et juge de ce qui est perceptible comme vrai ou faux. « Dans la controverse se joue la détermination de la vérité, jeu qui consiste à trouver les moyens de démontrer l'argumentation adverse et d'affirmer un point de vue devant s'imposer à tous » (*Ibid.*, p. 29). La controverse peut servir de cadre de résolution de conflit au moyen du dialogue et de la négociation. En fait, elle est un débat qui a pour objectif de déterminer la vérité¹⁷¹. Mais « Il ne peut [...] exister de vérité que par la prise en compte des

¹⁷¹ « Dewey en effet considère que la vérité renvoie à une action, qui doit être vérifiée, testée, prouvée, confrontée » (D'Apollonia, 2014, p. 112). En ce sens la controverse est le cadre propice pouvant légitimer une vérité.

contextes d'actions concrètes » (D'Apollonia, 2014, p. 112). La vérité est en corrélation avec une situation bien déterminée, elle peut alors évoluer avec le temps en raison des changements de contexte. La dynamique de la vérité dépend aussi de la perspective de l'observateur qui n'est personne d'autre que le public. La vérité est une notion qui rapproche la controverse de la transparence. Parce que la vérité est une condition *sine qua non* de la transparence (Libaert, 2003). D'ailleurs, avec le temps, la transparence s'est transformée en une vertu qui a remplacé la vérité (Krolik & Moumouni, 2021). La transparence est considérée comme un moyen pour éradiquer les rumeurs et le mensonge qui peuvent nuire aux relations et à la productivité des organisations sociales.

Les controverses suscitent des opinions qui peuvent avoir des conséquences importantes sur une institution. Elles ont un enjeu de légitimité et de crédibilité (Charaudeau, 2017). La controverse peut être inscrite dans le cadre de la communication visant la transparence, étant donné qu'elle se déroule dans un espace ouvert au public et qu'elle vise la démonstration de la vérité. Les instances d'échange transparentes peuvent permettre aux citoyens d'avoir assez d'informations et de connaissances nécessaires pour résoudre les problématiques sociales. « Une controverse est ainsi traversée par des dynamiques communicationnelles et peut être appréhendée comme un révélateur des modalités d'organisation du débat public autour de certains enjeux de société » (Badouard & Mabi, 2015, p. 145-p.151). La controverse est une forme de médiation de convictions ou d'idées antagonistes sur une problématique donnée. Elle est aussi un vecteur d'enjeux socio-politiques, institutionnels et symboliques. Les échanges sur des projets gouvernementaux tels que l'exploitation de gaz *offshore* s'incluent dans la communication politique et la communication des organisations qui promeuvent l'ouverture et la bonne gouvernance. L'image et la réputation du porte-parole, et du groupe représenté (gouvernement, opposition, OSC, compagnies gazières, etc.) sont mises en jeu. Ainsi, les échanges permettent certes de représenter les points de vue contradictoires et les incertitudes devant un auditoire et dans l'espace public, mais l'objectif de chaque intervenant est de dominer son adversaire et de sortir du débat avec une image positive. Charaudeau (2017) appelle ce genre discursif le débat. Ce dernier définit aussi le débat comme étant un mot pouvant renvoyer à la discussion, à la polémique et à la controverse. Le débat est similaire à la controverse, car toutes les deux notions renvoient à la présentation d'arguments et de contre-arguments en vue de la compréhension des sujets et de l'élargissement des perspectives. Néanmoins, Rennes (2016) trouve une différence dimensionnelle et critérielle aux deux termes. « La controverse apparaît donc comme une sous-catégorie de la forme de débat dont elle partage les propriétés

générales, tout en ayant comme propriété spécifique d'être polarisée » (2016, p. 21-p.48). Nous choisissons d'adopter la définition donnée par Charaudeau qui décrit que (2017, p. 11) « la controverse est davantage marquée par une opposition contradictoire et un développement argumenté ». Ainsi, nous appréhendons la controverse comme étant le débat. De surcroît, au Sénégal, les formes d'échange qui se traduisent par l'argumentation des points de vue opposés dans l'objectif d'établir la vérité sont appelées le débat ou le débat public. C'est pourquoi dans les rapports de gouvernance des institutions gouvernementales, des OSC, des entreprises publiques et privées, et même de l'ITIE, on y note l'absence de l'emploi du mot « controverse » et peut y souligner la mention du terme « débat ».

La disponibilité des informations au travers des débats peut favoriser la transparence. « L'accès aux informations améliore la transparence dans l'administration et permet de l'auditer. La loi doit nécessairement obliger l'administration à publier les informations fondamentales » (Ngaido, In Krolik & Moumouni, 2021, p. 96). L'accessibilité des informations encourage les citoyens à la participation à la prise de décision et les motive à surveiller les gouvernants et à leur imposer des exigences de redevabilité et de transparence. Les débats peuvent donc être révélateurs de vérité sur la manière dont les ressources naturelles sont gouvernées. « Le fondement des controverses étant langagier, les études discursives peuvent apporter un éclairage sur le rôle que les controverses sont susceptibles de jouer dans une société démocratique » (Charaudeau, 2017, p. 98). Les études portées sur les discours permettent de comprendre la construction et la perception de la controverse par le public, et son importance dans la société. Par ailleurs, dans le contexte d'exploitation des gaz naturels, la vérité n'est pas toujours la finalité des controverses, mais plutôt la légitimité et/ou le renforcement de la transparence. En ce sens, « le COJES mène diverses activités dont des débats sur les questions d'actualités qui visent à créer un espace de participation de ses membres dans le débat public et de faciliter la compréhension des enjeux de la problématique à l'opinion » (T. Niang, 2015, s.p.). Défini comme le Collectif des journalistes économiques du Sénégal, le COJES propose ainsi des débats ouverts et neutres sur l'exploitation des hydrocarbures (*Ibid.*). De même, lors des réunions de la commission du CESE portant sur *les enjeux et opportunités d'une gestion durable des ressources naturelles, en particulier le gaz et le pétrole*, « le débat public a beaucoup tourné autour de la question de la transparence des contrats de recherche et des contrats de partage de production déjà signés par le Gouvernement. Il a également suscité des interrogations sur la gestion de ces ressources importantes, sur l'optimisation et l'utilisation des revenus qui seront générés par l'exploitation prochaine du pétrole et du gaz » (Conseil

Économique, Social et Environnemental, 2017, p. 78). Le débat public porté sur les questions de transparence et de gouvernance des hydrocarbures a permis d'informer le public sur les mesures de gouvernance, de relever les attentes et les recommandations du public et de faire participer celui-ci à la prise de décision (*Ibid.*).

Quelles que soient la charge sémantique et la finalité du débat public, elle a un enjeu important en matière de transparence. La transparence, qui se traduit selon le sens commun par l'accessibilité des informations et des données avant la clarté et la vérité, devient une conséquence du débat public ou de la controverse. « La transparence comme forme et modalité de communication (mais aussi comme contenu des discours et valeur affichée) se réalise comme un impératif éthique, un « devoir faire savoir », et réciproquement un « pouvoir savoir » » (Catellani & al., 2015, p. 8). La transparence est, en effet, souvent considérée comme une valeur morale et éthique qui vise à rendre les informations accessibles et compréhensibles pour tous.

Au travers des débats publics autour de la gouvernance des projets d'exploitation de gaz naturels en mer, on identifie une récurrence, voire une itération dans l'emploi du terme transparence dans les discours des parties prenantes. « [...] La transparence traduit une attitude et se situe davantage dans le registre de la promesse en communication que de la divulgation d'information » (Dymytrova, In Catellani & al., 2015, p. 149). Le discours institutionnel sur la transparence est un engagement à communiquer de façon honnête, ouverte, claire et précise.

S'ils sont promus, la transparence des débats publics peut permettre au Citoyen de connaître les activités des pouvoirs publics et des entreprises, et de surveiller leur comportement. Elle peut être également un moyen pour contraindre les décideurs à assumer leur responsabilité et à promouvoir la participation des citoyens à la prise de décision (CESE, 2017). La transparence est un principe fondamental pour l'instauration de la démocratie et elle est considérée comme un moyen de promouvoir la justice et l'équité sociale. « Cette démocratie induit d'instaurer un espace public de dialogue et une confiance entre les acteurs engagés dans des processus de décision, *a fortiori* lorsqu'ils ne possèdent pas les mêmes savoirs et savoir-faire » (Chouteau & al., In Catellani & al., 2015, p. 231). Ils peuvent également concourir à améliorer la relation entre les différentes parties prenantes et à créer un cadre approprié au développement des stratégies et politiques de gouvernance environnementale. Quel peut-être l'influence de la controverse dans la promotion de la participation des citoyens dans la protection de l'environnement et la responsabilité de l'entreprise exploitante et des gouvernements ? Comment la controverse peut-elle aider à encourager la conciliation des activités économiques, notamment la pêche et l'exploitation de gaz *offshore* ?

III-2-2-2- La controverse : l'agora écologique

L'exploitation des ressources naturelles présente de nombreux enjeux. Les gisements en hydrocarbure offrent de nouvelles perspectives de progrès économique pour les pays qui les exploitent. Ils représentent également une opportunité de création d'emplois et de croissance économique au profit des populations locales. À l'instar de la Norvège qui a un modèle de croissance économique basée sur l'exploitation et l'exportation de ressources en hydrocarbure. « Grâce à une taxe de 78 % sur les compagnies pétrolières, des dividendes et des licences d'exploitation, la Norvège capte une partie conséquente des revenus pétroliers et gaziers qui sont ensuite stockés dans le fonds de pension gouvernemental. Le fonds souverain norvégien investit ainsi ses 1,2 trillion d'euros (soit 250 000 euros par Norvégien) dans plus de 9000 entreprises et se garantit de ce fait un confortable filet de sécurité »¹⁷². Mais l'exploitation d'hydrocarbures en mer peut avoir de conséquents impacts sur l'environnement. Les pollutions protéiformes engendrées par les activités d'exploration et d'exploitation sur les habitats marins risquent de perturber la faune et la flore (Gueye, 2018). Ces risques environnementaux peuvent avoir des conséquences délétères sur les activités économiques des communautés riveraines. En cas d'accident, suivi de marée noire, les dommages peuvent être plus notables. L'explosion du *Deepwater* en 2010, qui a provoqué la mort d'une grande diversité de ressources halieutiques, a causé une interdiction de pêcher¹⁷³, pendant plusieurs mois, dans les eaux fédérales impactées par la pollution. En sus, si les ressources naturelles sont mal gouvernées, il est susceptible qu'il ait des conflits sociaux pouvant être belliqueux. « Le film populaire *Blood Diamond* d'Edward Zwick, paru en 2007 pour dénoncer le marché des diamants de conflits, démontrait comment la gestion des ressources pétrolières, minières et gazières de nombreux pays en développement (PED) révèle de grands enjeux pour la sécurité transnationale » (Himbe, In Krolik & Moumouni, 2021, p. 284). Ainsi l'expérience d'autres pays en matière de gouvernance de ressources naturelles, qui dépeint les enjeux socio-économiques, environnementaux et politiques, avertit l'opinion publique sénégalaise sur les menaces sociétales que présente l'exploitation des gisements pétrogaziers. Mis en garde, certains politiques, journalistes, membres de la société civile, acteurs économiques, élus, chercheurs et

¹⁷² <https://portail-ie.fr/analysis/4245/la-strategie-gaziere-de-la-norvege-entre-maximisation-des-profits-et-hedging-energetique> (Consulté le 27 janvier 2023).

¹⁷³ <https://wwz.cedre.fr/Ressources/Accidentologie/Accidents/Deepwater-Horizon/Impacts> (Consulté le 12 septembre 2022).

écologistes s'engagent dans la préservation de l'environnement marin à l'ère de l'exploitation d'hydrocarbures *offshore*. Ils se mobilisent pour sensibiliser, lancer des alertes et accompagner les citoyens dans la gouvernance de l'exploitation des ressources gazières. Sur ce, la controverse est un espace public idoine pour débattre de problématiques sociétales, surtout environnementales.

C'est à partir des années 1970 que les études des chercheurs en SHS portant sur les controverses ont commencé à paraître (Carlino & Stein, 2019), coïncidant avec le déferlement des préoccupations sur développement durable (Tremblay, 2007) et des mouvements et discours sur la préservation de l'environnement (Fontanel, 1979). Les débats ont été marqués par une polarisation de points de vue, voire d'affrontement d'idéologies (Allard-Huver, 2021) sur les questions environnementales et ont suscité, aussitôt, l'intérêt des SIC.

Alors que les travaux sur les controverses constituent historiquement une tradition de recherche importante et féconde pour de nombreuses disciplines (sociologie des controverses, sciences politiques, sciences du langage, etc.), les Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) témoignent d'un dynamisme important sur ce sujet d'autant plus lorsqu'il croise la question de l'environnement et du développement durable (Carlino & Stein, 2019 ; Catellani & al., 2019 ; Pascual Espuny, 2014). Ce sillon de recherche semble être caractérisé par la diversité des objets (eau, pollution, nucléaire, pesticides, publicité, etc.), des approches méthodologiques (analyse des discours, approche sémio-politique, ethnographie participante, etc.) tout comme des ancrages théoriques mobilisant et empruntant des concepts à de nombreuses autres disciplines (sciences politiques, sociologie, philosophie, sciences du langage, etc.) (Allard-Huver, 2021, s.p.).

Les SIC étudient alors une multiplicité d'objets de recherches portant sur la thématique environnementale et ont recours à diverses approches méthodologiques et théoriques. Les études des controverses s'inscrivent dans le spectre analytique et méthodologique des recherches en communication environnementale (Catellani, Espuny & al., 2019). Au sujet des crises environnementales, les chercheurs en SIC traitent de plusieurs aspects de la controverse, dont les impacts des pollutions sur le changement des politiques publiques, les systèmes de médiation, l'effet des débats sur l'opinion publique, et les rôles des médias et des acteurs. Elles ont également « enrichi la compréhension des dispositifs médiatiques qui organisent les confrontations de points de vue » (Rennes, 2016, p. 21-p.48). Dans le cadre des présents travaux, nous portons notre intérêt sur le rôle des controverses supposées être transparentes sur la prise de décision écologique pour la minimisation des impacts des activités gazières sur l'environnement et les communautés riveraines.

Dès l'annonce de la première découverte de gisement de gaz en mer, une catégorie d'écologistes, d'experts et de chercheurs en géologie, océanographie, biologie marine, gestion des impacts environnementaux et en socio-économie ont manifesté leurs inquiétudes devant les gisements de ressources naturelles en vue d'être exploitées. Leurs préoccupations sont liées à la sécurité environnementale et à la protection de la biodiversité et des habitats marins. À cet effet, ils ont partagé leur appréhension *via* divers moyens et outils de communication afin de sensibiliser et d'alerter le public aux dangers liés aux activités extractives. Ces communications n'ont pas apparemment eu d'effet direct sur le comportement du public qui d'ailleurs n'a démontré aucune réticence face au projet politique. De surcroît, le 01 juin 2018, l'écrasante majorité des députés ont voté, presque sans débats et opposition, la loi autorisant l'exploitation du gisement gazier de Grande Tortue/Ahméyim (GTA), ce qui démontre « [...] encore une fois, que l'exploitation pétrolière et gazière est l'option prise par les autorités sénégalaises malgré toutes les menaces potentielles que cette activité comporte sur les écosystèmes marins et côtiers déjà durement impactés par la surpêche, la pollution, le changement climatique, entre autres »¹⁷⁴. Confrontée à une situation socio-économique précaire et une forte pression des finances publiques, malgré les alertes et les sensibilisations de certains acteurs, l'exploitation des hydrocarbures est restée attrayante et a suscité de l'euphorie chez les Sénégalais. « L'information est donc nécessaire, pour augmenter les connaissances notamment, mais elle n'est pas suffisante ; pour passer à l'acte, l'obtention d'un premier acte est une piste d'action » (Rubans, Moch & al., 2009, p. 475-p.482). Cependant, les informations sur le caractère polluant des projets extractifs semblent stimuler des débats publics (controverse) à l'initiative de certaines parties prenantes qui ont exercé probablement une influence sur la perception publique des projets extractifs.

Les institutions universitaires et de recherche tiennent des débats (forums, colloques, ateliers, conférence, etc.) pour éclairer le public avec des points de vue scientifiques sur les enjeux et les défis socio-environnementaux du projet extractif. Les controverses sont souvent organisées autour d'un thème spécifique et se font par des présentations, des débats et des questions-réponses. Elles peuvent s'effectuer aussi au moyen de la publication d'articles scientifiques. D'autres parties prenantes de la gouvernance gazière comme les associations, les entreprises pétrolières et les organisations gouvernementales peuvent participer aux débats en confrontant leurs connaissances et expériences de terrain avec celles des scientifiques. Comme

¹⁷⁴ Accès : <https://www.greenpeace.org/africa/fr/les-blogs/2251/exploitation-petroliere-et-gaziere-au-senegal-de-nouvelles-menaces-sur-les-ecosystemes-marins-et-cotiers/>.

dans les controverses sur les Organismes Génétiques Modifiés (OGM) qui comportent des aspects économique, politico-juridique, éthique, « et qui ne cesse d’interroger la science pour qu’elle arrive à déterminer le degré de nocivité de ces organismes et éventuellement leurs modalités d’application » (Charaudeau, 2017, p. 56), les controverses sur l’exploitation d’hydrocarbures font aussi constamment des relances à la science. Les points de vue de la science servent davantage pour « [...] renforcer telle partie en présence que pour trancher le débat » (*Ibid.*). Au sujet de cette problématique environnementale, la controverse qui invite les chercheurs dans l’espace public tend à renforcer les points de vue protecteurs des écosystèmes marins. Les débats peuvent évoquer des sujets tels que les impacts environnementaux, les risques pour la santé et la sécurité, les enjeux sociaux et économiques, et les politiques de gouvernance. Ils peuvent également aborder des présentations sur les technologies et les pratiques de l’industrie du pétrole et du gaz et leurs empreintes sur l’environnement, ainsi que des échanges sur les moyens de réduire les impacts négatifs et d’améliorer la durabilité. L’institut Confucius de l’UCAD¹⁷⁵, l’Université Gaston Berger (UGB)¹⁷⁶ de Saint-Louis, Gorée Institute, Afrikajom Center, entre autres, tendent à promouvoir des activités de confrontation d’idées et d’opinions en vue de renforcer la compréhension publique des risques environnementaux relatifs à l’exploitation des ressources pétrogazières et impliquer les parties prenantes. Les débats scientifiques sont souvent relayés sur les réseaux sociaux et sur les médias traditionnels (télévision, radio et presse), ce qui leur octroie davantage un caractère social (D’Apollonia, 2014). Les débats médiatisés peuvent avoir des enjeux informationnels, cognitifs et comportementaux chez le public. « En matière de protection de l’environnement, c’est la communauté scientifique qui joue un rôle essentiel dans l’identification des problèmes écologiques, leurs causes et effets, et la signalisation de ces problèmes à l’opinion publique et aux décideurs politiques » (Pallemaerts & Moreau, 2004, s.p.). Toutefois, nous avons constaté une insuffisance des recherches, publications et communications sur les impacts environnementaux des industries pétro-gazières au Sénégal et leurs gestions. Ce qui peut influencer la disponibilité des communications sur les aspects de la présentation et de la gestion des risques environnementaux au sein de la sphère publique. Ces déficits de données et discours

¹⁷⁵ L’institut Confucius a organisé, en octobre 2022, les tables rondes sur *hydrocarbures et développement durable/soutenable* qui ont inclus la session *enjeux sur les écosystèmes marins et côtiers (pollutions, gestion et traitement des déchets)*. In <https://www.umi-source.uvsq.fr/tables-rondes-hydrocarbures-et-developpement-durable-soutenable-dakar-senegal-2> (Consulté en 14 décembre 2022).

¹⁷⁶ L’UGB a tenu en juin 2022 un forum sur *la gouvernance des ressources pétrolières et gazières au Sénégal : opportunités et défis pour un développement territorial durable* et en mars 2023 un colloque international sur *le Sénégal et les hydrocarbures « penser les hydrocarbures pour ne pas les subir »*.

scientifiques sur la dimension environnementale peuvent être expliqués par la nouveauté du phénomène d'exploitation d'hydrocarbures *offshore* dans le contexte sénégalais. Quoique les économistes se sont d'ores et déjà emparés de la question sociétale et ont produit de nombreux travaux scientifiques généralement médiatisés.

La société civile joue un rôle important dans les controverses environnementales. Étant « l'ensemble des citoyens qui hors de la sphère politique et étatique, et dans la diversité de leurs appartenances professionnelles et sociales constituent la société et expriment leur volonté de participation » (Joumard, 2009, p. 26), la société civile représente les opinions et les intérêts des populations sur l'industrie gazière. Les acteurs de la société civile, notamment les ONG, s'engagent dans la protection de l'environnement et le respect des droits de l'Homme. « Les ONG ont très souvent une fonction d'alerte et de relais entre la communauté scientifique, d'une part, et l'opinion publique et les gouvernements de l'autre » (Pallemmaerts & Moreau, 2004, s.p.). Dans le cadre de leurs actions de défense des intérêts du Citoyen, les acteurs de la société civile participent à des débats publics autour des projets extractifs. Les débats montrent la polarisation des discours des acteurs. D'un côté, le Gouvernement et les compagnies titulaires axent leurs discours sur les avantages économiques du projet extractif, et de l'autre côté la société civile qui, insiste, certes, sur la distribution des revenus aux communautés locales, mais met l'accent sur les risques socio-environnementaux de l'exploitation des gaz en mer. D'un point de vue global, les discours de la société civile au Sénégal ne semblent pas s'opposer aux projets extractifs. Ce qui peut conforter la volonté du Gouvernement d'exploiter les ressources naturelles. Par ailleurs, ces discours peuvent informer et alerter l'opinion publique sur les éventuels impacts environnementaux de l'exploitation en perspective. Les débats publics sont parmi leurs « actions de vulgarisation des nouvelles connaissances scientifiques, de sensibilisation des citoyens et de médiatisation des problèmes, elles contribuent à les mettre à l'ordre du jour politique et font pression sur les administrations publiques et décideurs politiques » (*Ibid.*). Outre les ONG, les syndicats, les OCB et les mouvements sociaux sont à même de contribuer à informer et à faire entendre la Voix des citoyens dans la gouvernance des gisements de gaz naturel.

Les médias confrontent souvent les points de vue des différentes parties prenantes de la gouvernance à travers des articles et des émissions en donnant la parole au public. Cependant, il existe peu de médias qui traitent des questions d'impacts de l'exploitation d'hydrocarbures, voire environnementaux. « Les études de médias ont montré de longue date que ces derniers n'étaient pas neutres dans leur manière de traiter d'une controverse, et participaient activement

à sa construction » (Badouard & Mabi, 2015, p. 145-p.151). Ils mettent souvent l'accent sur certains sujets en en minimisant d'autres, définissent les acteurs légitimes à prendre la parole, orientent les sens à donner aux controverses, et accordent plus d'importance à certains acteurs que d'autres (*Ibid.*). Ainsi, les médias peuvent être taxés d'être partiaux et de ne représenter que les points de vue qui soutiennent leur intérêt ou leur position. Par conséquent, « ils contribuent à définir le calendrier des événements et à établir une hiérarchie entre les sujets. Cette fonction de structuration de la vie sociale est d'autant plus manifeste que les lecteurs et auditeurs n'ont pas la possibilité de prêter attention à la multitude des messages diffusés » (Miège, 1995, p. 26). Cette fonction d'agenda peut influencer l'opinion publique et orienter le débat public sur l'exploitation des hydrocarbures. En fonction de l'intérêt porté à l'environnement et de leur relation avec les parties prenantes, les médias peuvent promouvoir les débats publics autour des risques de pollutions liées à l'exploitation de gaz naturels pour la prise de décision et l'action écologiques.

Au Sénégal, parmi les principaux aspects socio-environnementaux des débats autour des impacts potentiels de l'exploitation des gaz apparaissent la santé et le devenir des activités économiques telles que le tourisme, l'agriculture, l'élevage et la pêche. Dans le cadre de cette thèse, nous avons choisi de porter notre étude sur la pêche. Les activités de pêche occupent une part de 3,2% du PIB sénégalais¹⁷⁷. En plus, « en 2015, les produits halieutiques constituent la plus importante part de la valeur des exportations totales, soit 10,7% » (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2018, p. 220). La pêche est un levier important de croissance économique. Elle est aussi un outil de lutte contre le chômage et la précarité économique des communautés locales. « La pêche génère aujourd'hui près de 63 000 emplois directs (pêcheurs) aux nationaux dont 94% sont fournis par la pêche artisanale. La pêche crée aussi de nombreux emplois connexes et occupe près de 15% de la population active sénégalaise soit environ 600 000 personnes contribuant ainsi largement à la résorption du chômage »¹⁷⁸. Elle permet en effet de créer des emplois directs et indirects, notamment dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche. Elle contribue également à l'amélioration des conditions de vie des populations côtières, en leur offrant des possibilités d'emploi et de revenus. Toutefois, d'après les discours des scientifiques, des acteurs de la société civile et des médias engagés sur les questions d'écologie, l'exploitation d'hydrocarbures présente de réels dangers pour l'activité de pêche. Les pêcheurs de Saint-Louis, interviewés par France 24, en

¹⁷⁷ Accès : <http://spcsrcp.org/fr/s%C3%A9n%C3%A9gal> (Consulté le 20 mai 2019).

¹⁷⁸ Accès : <http://spcsrcp.org/fr/s%C3%A9n%C3%A9gal> (Consulté le 20 mai 2019).

octobre 2022, se plaignent de la raréfaction des poissons depuis le début de l'exploration avec l'installation de la plateforme en plein centre de l'habitat des poissons¹⁷⁹. Devant ces points de vue alarmants, les compagnies exploitantes et l'État continuent de tenir un discours rassurant et apaisant l'opinion publique. Ainsi, se pose la question de déterminer la place de la transparence dans les débats publics qui font la promotion de la préservation de l'environnement et de la conciliation des activités extractives avec la pêche.

Conclusion intermédiaire

L'Afrique est un terreau avec un énorme potentiel en ressources naturelles. Pour cette raison, l'économie des pays africains est fortement tributaire de la mise en valeur des ressources naturelles. Les exploitations minières et pétrolières rapportent à elles seules des milliards de dollars de revenus annuels (Mailey, 2015). En dépit de toute cette masse de richesses, l'Afrique ne parvient pas à se hisser au rang des régions du monde développées. Concernant les emplois précaires, le chômage, l'insuffisance alimentaire, le faible taux d'alphabétisation, l'inégalité hommes-femmes, la mortalité maternelle et infantile, et les inégalités de revenus, l'Afrique bat des records à l'échelle mondiale (CEA, 2018). Il existe plusieurs explications à la difficile croissance de l'Afrique au regard de ses ressources. Mailey (2015) met cette performance lacunaire de l'Afrique en liaison avec la gouvernance antidémocratique et illégitime. Ce qui conduit en général à l'intensification des corruptions, des inégalités sociales, l'appropriation du pouvoir présidentiel, les conflits sociaux, tant de facteurs qui peuvent faire aller à reculons l'économie du continent. De plus, « la dépendance de beaucoup d'économies africaines à l'égard des ressources naturelles – et la faible corrélation entre ces ressources et les autres secteurs économiques – explique l'incapacité de ces pays à propager la croissance vers les autres secteurs et dans l'ensemble de la population » (CEA, 2018, p. 11). Tout bien considéré, la difficulté de l'Afrique à prospérer de ses ressources naturelles est plausiblement due à une gouvernance défailante. Ainsi, dans la perspective de développer son économie bleue au moyen de l'exploitation d'hydrocarbures, le Sénégal peut esquiver la "malédiction des

¹⁷⁹ <https://www.youtube.com/watch?v=aLX4Msi-3Q0&t=90s> (Consulté le 11 novembre 2022).

ressources naturelles" grâce à la bonne gouvernance. Celle-ci se traduit par la mise en application de principes de développement durable tels que la participation et la transparence.

Le Sénégal a adopté d'importantes politiques publiques et institutionnelles, et des textes législatifs pour une gouvernance des ressources naturelles profitable pour l'économie et les citoyens du Sénégal. Ces mesures de gouvernance semblent accorder une place majeure à la participation des parties prenantes et la transparence dans les procédures de gouvernance des ressources fossiles. L'intégration des différents acteurs et porteurs d'intérêt aux hydrocarbures inclut une gouvernance transparente. De même, l'application de la transparence ne peut se faire que par l'établissement d'un environnement ouvert et interactif dans lequel les acteurs concernés participent ensemble, directement ou indirectement, pour divers intérêts, objectifs et logiques (Samb, 2015) à la gouvernance progressiste. « Aujourd'hui, la transparence extractive se dévoile comme un principe itératif dans le secteur extractif. Ce principe se comprend comme le vecteur permettant de constituer autant que de permettre l'application des règles de la bonne gouvernance du secteur extractif, pour combattre le secret et l'opacité » (Himbe, In Krolik & Moumouni, 2021, p. 289). La transparence est aussi nécessaire pour garantir que les revenus issus de l'exploitation des hydrocarbures sont utilisés de manière responsable et équitable. Elle peut aider également à la protection de l'environnement et à la défense des intérêts des citoyens. La mise en application d'un mode de gouvernance incluant la participation des parties prenantes et la transparence dans la chaîne de valeur passe par la liaison étroite avec des mécanismes de communication interinstitutionnelle, multi-acteurs et interactive. L'introduction de la transparence dans la communication peut avoir un enjeu de participation, mise en confiance, engagement du public et de bonne gouvernance (efficacité, équité, obligation de rendre compte). Dans ses politiques de bonne gouvernance des ressources en hydrocarbure, le Sénégal s'est engagé à promouvoir la transparence à travers la communication. Les politiques de communication mises en œuvre déploient divers moyens et outils de communication institutionnelle et interhumaine, dont la controverse. Les débats accordent la parole aux différentes parties prenantes et peuvent ainsi rendre perceptibles les préoccupations des populations et les problèmes environnementaux auxquels elles font face.

La transparence se présente aussi comme un message redondant dans les communications sur les ressources naturelles. Cependant « l'omniprésence du discours de la transparence pourrait nous faire oublier que nos sociétés et organisations sont en réalité très opaques » (Libaert, 2003, p. 93). En effet, les entreprises se servent très souvent du discours pour dissimuler des informations ou fausser la perception des faits (Ibid.). Bien que ce soit « au

nom de la transparence que les communications institutionnelles conventionnelles obligent les organisations à la recette traditionnelle du *walk-the-talk*, qui demande la convergence entre les paroles et les actes organisationnels » (Raaz, In Catellani & al., 2015, p. 76). p. 76). Tout discours sur la transparence doit ainsi être accompagné de preuve. Ce qui consiste à mettre en œuvre une communication institutionnelle cohérente et crédible. Par ailleurs, l'on remarque que dans le contexte sénégalais, les controverses sur la protection de l'environnement quant à la gouvernance des hydrocarbures se déroulent dans une ambiance stable, révérencieuse et paisible. Alors qu'à l'échelle internationale, notamment occidentale, *les nouvelles formes et pratiques de communication* sont à l'origine de tensions ; « elles conduisent la transparence à devenir l'enjeu des disputes au cœur du système d'évaluation et de gestion du risque mis en place par les organisations au sein de la sphère publique, notamment par les acteurs institutionnels et industriels » (Allard-Huver, In Catellani & al., 2015, p. 32). Ce qui suscite encore des interrogations autour de la place et de l'enjeu des communications pour la préservation de l'environnement marin. Qu'est-ce que les parties prenantes entendent par la transparence ? Quels sont les moyens établis en matière de communication pour répondre à l'impératif de transparence ? Quel est l'impact de cette éventuelle communication sur la préservation de la transparence ? Comment la communication transparente peut-elle influencer la protection de l'environnement marin et la conciliation de l'activité de pêche avec l'exploitation de gaz naturels ? C'est à l'ensemble de ces questions que la partie suivante va tenter de répondre.

Deuxième Partie

Impact des limites de la transparence dans les communications relatives à l'exploitation des ressources naturelles sur la préservation de l'environnement au Sénégal

Chapitre IV

Positionnement épistémologique et pratique du terrain de recherche

Concernant l'étude des questions sociétales telles que l'exploitation d'hydrocarbures, les Sciences de l'Environnement fournissent des éléments de compréhension des interactions entre les éléments de la nature, notamment l'Homme et le reste de l'écosystème. « Les Sciences de l'Environnement comprennent des disciplines des sciences physiques (comme la géologie, la science des sols, la géographie physique, la chimie et les sciences de l'atmosphère), des sciences de la vie (comme l'écologie, la biologie de la conservation, la biologie de la restauration et la biologie des populations), des sciences sociales (comme la géographie humaine, l'économie, le droit, sciences politiques et anthropologie) et sciences humaines (philosophie, éthique) » (Ha & Schleiger, 2022, s.p.). C'est par le biais d'une approche interdisciplinaire, incluant des théories et des méthodologies des Sciences Physiques, des Sciences de la Vie et des SHS, que les Sciences de l'Environnement étudient et identifient les problèmes environnementaux pour y apporter des solutions (*Ibid.*). À ce titre, il est difficile de marquer la frontière entre les SHS et les Sciences de l'Environnement. Quant aux projets d'extraction d'hydrocarbures, les Sciences de l'Environnement, en particulier les Sciences Physiques et les Sciences de la Vie renseignent, de fait, sur les procédés géologiques, les matériaux méthodiques et techniques des activités d'exploration et de production (Bret-Rouzaut & Favennec, 2011). Elles mènent aussi des évaluations pour déterminer les impacts environnementaux, et aider à développer des stratégies et des technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants associés à l'exploitation des hydrocarbures. Cependant, les Sciences Physiques et les Sciences de la vie trouvent leurs limites à l'étude des relations et des interactions entre parties prenantes, mais aussi des perceptions et des comportements des populations au sujet des projets extractifs et à leurs éventuels impacts ; et ce, malgré le caractère étroit de leurs frontières avec les SHS. Les SIC étudient les phénomènes environnementaux au moyen de la communication environnementale.

« Sur le plan le plus général, la communication environnementale peut être décrite comme un champ d'études qui se situe à l'articulation des théories de la communication et des théories de l'environnement dans le but d'analyser le rôle et l'influence de la communication dans les problématiques environnementales » (Kane, 2022, s.p.). Elle étudie la constitution des discours, le rôle des médias et les processus d'information et de médiatisation des phénomènes environnementaux, mais aussi la nature des liens entre les parties prenantes de la gouvernance écologique. L'opinion, la perception et le comportement des populations au sujet des problèmes sociétaux, affectant à la fois l'environnement et les conditions de subsistance de celles-ci, sont, aussi, tant d'objets étudiés par la communication environnementale. Pour ce faire, les chercheurs en SIC font appel à des théories éparses d'un point de vue disciplinaire et à des méthodes de recherche connues en SHS.

IV- 1- Présentation socioculturelle du terrain de l'étude

Les chapitres précédents fournissent des informations concernant l'environnement physique, les ressources naturelles, les préoccupations sociétales, le rapport société-environnement, les politiques de développement et les systèmes de gouvernance de l'environnement marin et des ressources extractives. En d'autres termes, ils présentent le terrain de notre étude, portant sur les possibles impacts de la transparence des communications inhérentes à l'exploration des gaz *offshore* sur l'environnement marin, qu'est le Sénégal à l'échelle macro. Ce qui témoigne de la largeur du terrain, et par conséquent de la multiplicité et de la diversité du public concerné. Nous avons précédemment montré au travers du tableau 2 que notre terrain a été réparti en zones d'étude. Parmi celles-ci, nous dénombrons Dakar où nous avons effectué 17 interviews. Le choix de Dakar est expliqué par le fait que c'est la capitale du Sénégal. De surcroît, « Dakar concentre à elle seule 80 % des entreprises industrielles et commerciales »¹⁸⁰. La plupart de nos entretiens avec les institutions publiques et privées, les OSC, les indépendants et les compagnies pétrolières ont été tenus à Dakar, et ce, tant pour les enquêtes exploratoires que pour les enquêtes proprement dites. Les zones de l'étude, qui ont nécessité une immersion, ont été sélectionnées en raison de leur appartenance géographique

¹⁸⁰ <https://askan.co/2022/02/14-regions-du-senegal-a-la-dynamique-entrepreneuriale-tres-differente/> (Consulté le 02 mai 2023).

aux côtes à hauteur des champs gaziers de Cayar et de Saint-Louis. Nous avons tenu 42 entretiens dans ces zones d'étude, partagés en deux parties égales pour chacune ; soit 21 interviews à Cayar et 21 interviews à Saint-Louis. Nous focalisons cette partie sur les réalités socioculturelles des lieux dans lesquels nous nous étions immergée à savoir Dakar et Saint-Louis, en vue de présenter des éléments de compréhension du contexte de l'étude.

IV-1-1- Description du terrain

« La phénoménologie, la sociologie compréhensive, l'ethnométhodologie, la cognition distribuée ont toutes attiré notre attention sur la relation circulaire qui existe entre une activité (une pensée, une action ou une communication) et le contexte dans lequel elle prend son sens » (Paillé & Mucchielli, 2016, p. 40). Ces approches soulignent que le sens d'une activité dépend du contexte qui, lui aussi, est influencé par l'activité. Ainsi, pour comprendre la relation circulaire entre l'activité d'extraction de gaz naturels en mer et les zones côtières, mais aussi entre les communications des parties prenantes et les comportements des riverains, il est nécessaire de connaître les différents facteurs historiques et culturels du terrain. Ils incluent des informations sur les lieux où l'enquête a eu lieu, sur les participants à l'enquête, leurs valeurs, leurs pratiques, et sur les différents mécanismes culturels pouvant expliquer les modalités d'interactions des populations entre elles et avec leur environnement physique. Ce qui permet de comprendre les cibles de l'enquête et le terrain d'immersion.

IV-1-1-1- Présentation ethnologique de Cayar

Cayar est une commune qui appartient administrativement à la région de Thiès. La commune de Cayar se situe sur la grande côte sénégalaise, précisément au Nord-Ouest de Thiès et au Nord-Est de Dakar. « Elle occupe un site de façade maritime sur plus de 3 km d'extension avec sur plus d'un km, un arrière-pays se développant sur un secteur dunaire et en zone inter dunaire » (Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Thiès, 2020, s.p.). Bordée et ouverte à l'océan Atlantique, la ville de Cayar s'étend sur une superficie de 1604 ha (*Ibid.*). Elle est découpée en sept quartiers ou villages ; à savoir : Darou Salam, Keur Abdou Ndoye,

Mbawane, Ndiokhop Guedji, Point Rond, Tanty Yoff et Thiossane. D'après les données¹⁸¹ mises à notre disposition par un agent de l'ANSD, Cayar comptait 29 284 habitants en 2021. La commune est très dynamique et offre une variété d'activités et d'attractions, en raison de ses sites historiques et culturels.

Considérée comme un village traditionnel, la population de Cayar est composée principalement de *lébous*, une ethnie assimilée à l'ethnie *wolof*. Les communautés *lébous* comme les *wolofs* pratiquent des activités traditionnelles telles que la pêche et l'agriculture (Sène, 1989). Ces peuples sont essentiellement présents dans la Presqu'île du Cap-Vert, dans la petite côte, et à Saint-Louis. À Cayar, la population s'active dans les activités agricoles, mais la pêche et ses activités connexes restent la principale source de revenus des habitants. D'ailleurs « Cayar est l'un des centres de pêche artisanale les plus importants sur près de 176 sites de débarquement que compte le Sénégal. Le nombre de pirogues est estimé à environ 1 200 dont une moyenne de 550 pirogues actives pendant la campagne de pêche et de 300 en saison dite morte » (Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Thiès, 2020, s.p.). En 2020, la production totale de la pêche incluant une variété d'espèces de poissons (73,81% de petits pélagiques, 24,92% de démersales côtières et 1,27% de mollusques) s'est élevée à 30 298 tonnes soit une valeur commerciale de 17 126 741 270 FCFA (*Ibid.*). Zone stratégique pour la pêche, Cayar accueille depuis toujours des pêcheurs saisonniers venus d'autres horizons du Sénégal comme Saint-Louis, Mboro et Yoff.

Tableau 1 : Tableau de la répartition des pirogues de Cayar en 2020

Armement piroguier	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
Pirogues locales	411	991	835	822	1,214	971	685	556	546	561	458	636
Pirogues saisonnières	374	59	69	48	48	218	1,513	278	83	57	22	32

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Thiès, 2020, s.p.

En 2020, les pirogues locales comme les pirogues saisonnières ont été présentes tout au long de l'année. Mais, selon les mois, nous pouvons identifier de grandes variations du nombre

¹⁸¹ Nous avons eu ces données sur la population de Cayar à la suite d'une discussion improvisée avec un agent de l'ANSD en septembre 2021 à Saint-Louis.

de pirogues saisonnières présentes dans la localité. Par exemple, en juillet, il y a une forte présence de saisonniers matérialisés par 1513 pirogues alors qu'en novembre seules 22 pirogues saisonnières sont présentes sur les côtes de Cayar. Fervente croyante à l'existence du génie de la mer, la majorité des pêcheurs interrogés interprètent les conditions météorologiques et les mettent en lien avec l'esprit surnaturel qui réside dans la mer. « Les wolofs tissent facilement des liens de cause à effet entre les accidents, les calamités naturelles, les échecs et la conduite immorale de l'individu. Qu'un incendie ravage un quartier, qu'une épidémie se déclare, que la sécheresse compromette les récoltes, c'est avant tout la faute de ceux qui s'adonnent à la débauche. Il faut alors avoir recours à des sacrifices expiatoires, collectifs ou individuels conseillés aussi bien par les guides religieux musulmans que par les guérisseurs maîtres du culte des RAP¹⁸² » (Sène, 1989, p. 19). En outre, ces croyances au surnaturel les conduisent à adopter habituellement des comportements responsables. La pêche y est culturellement régie par des normes et des pratiques responsables et protectrices des écosystèmes marins. Les saisonniers doivent eux aussi se soumettre aux lois culturelles et mettre en application le code de la pêche du Sénégal. C'est en raison du non-respect de ses lois que les pêcheurs autochtones entrent fréquemment en conflit avec les pêcheurs allochtones à Cayar. D'ailleurs, en début avril 2023 avaient éclaté de violentes altercations par suite d'utilisation de nanofilaments (interdits par le code de la pêche) par les pêcheurs de Mboro. Le président du CLPA de Cayar soutient qu'« à Cayar, non seulement nous avons la culture de ne pas pratiquer cette forme de pêche, mais aussi, et surtout, nous l'interdisons dans nos eaux et ces pêcheurs qui nous viennent de Mboro font fi de cette loi. Nous nous sommes opposés énergiquement à ces violations et cela a débouché sur un conflit »¹⁸³. Ces affrontements entre les pêcheurs de Cayar et de Mboro avaient causé plusieurs blessés et d'énormes dégâts matériels à Cayar.

IV-1-1-2- Présentation ethnologique de Saint-Louis

La ville de Saint-Louis a été anciennement la capitale de l'Afrique-Occidentale Française (AOF) et la capitale du Sénégal. « Elle est située au nord du Sénégal sur le fleuve du même nom, à une trentaine de kilomètres de l'embouchure, au bord de l'océan Atlantique tout

¹⁸² Notre traduction : génie.

¹⁸³ Accès : https://www.senepius.com/societe/affrontements-entre-pecheurs-de-cayar-et-de-mboro-plusieurs?_ga=2.75255058.146832132.1686142602-881335855.1686142601 (Consulté le 06 mai 2023).

près de la frontière avec la Mauritanie »¹⁸⁴. La région se trouve à 270 km de Dakar et s'étend sur 19034 km² (Service Régional de la Statistique et de la démographie de Saint-Louis, 2020). « La région de Saint-Louis est composée depuis le découpage opéré en 2002, des départements de Dagana, Podor et Saint-Louis. Par ailleurs, l'acte III de la décentralisation qui sous-tend la communalisation intégrale a fait passer le nombre de communes de 19 à 38 » (Service Régional de la Statistique et de la démographie de Saint-Louis, 2020, p. 14). Saint-Louis est répartie en 41 collectivités locales (*Ibid.*). Selon les données recensées par le Service Régional de la Statistique et de la démographie de Saint-Louis (2020), en 2018, la population totale de la région de Saint-Louis s'élevait à 1036009 habitants.

Considérée comme l'une des plus vieilles villes du Sénégal, la commune de Saint-Louis reste un territoire phare du pays. « La situation de la ville sur une île à l'embouchure du fleuve Sénégal, son plan urbain régulier, son système de quais et son architecture coloniale caractéristique confèrent à Saint-Louis sa qualité particulière et son identité »¹⁸⁵. L'île environnée par la lagune « Langue de Barbarie » et le fleuve est, en fait, caractérisée par des rues parallèles et perpendiculaires et une architecture coloniale. Elle est répartie en deux parties ou quartiers : le Nord et le Sud. Le Nord abrite des maisons coloniales généralement rénovées et des bâtiments publics récents alors qu'on trouve des maisons plus modestes au Sud.

Selon les données recensées et mises à notre disposition par l'ANSD, en 2013, le département et la commune de Saint-Louis comptaient 33 quartiers et une population totale de 209732 habitants. Les saint-louisiens, appelés « *ndomou Ndar* »¹⁸⁶, se distinguent généralement par leurs habits et leurs identités culturelles. En effet, la notion de « *ndomou Ndar* » « renvoie au raffinement, à l'éducation, au sens de l'hospitalité et à la façon de parler si particulière des natifs de la ville. Les Saint-Louisiens se reconnaissent facilement, dans leur façon de parler, de se comporter, de se vêtir. Ces signes distinctifs se retrouvent même dans l'art culinaire. Les traditions, notamment festives, sont fortes » (Hadir-Aïdara, 2019, s.d.). La majorité de sa population est d'origine sénégalaise, mais certains saint-louisiens ont des ancêtres français, mauritaniens, ivoiriens, cap-verdiens, soudanais et libanais (*Ibid.*) ; la ville est cosmopolite¹⁸⁷. Bien qu'elle ne soit pas ethniciste, on y retrouve des *wolofs*, des *peuls*, des

¹⁸⁴ Accès : <https://www.hoteldelapostesaintlouis.com/saint-louis/> (Consulté le 07 mai 2023).

¹⁸⁵ Accès : <https://whc.unesco.org/fr/list/956/> (Consulté le 07 mai 2023).

¹⁸⁶ Notre traduction : fils de Saint-Louis.

¹⁸⁷ Du grec « *cosmopolitês* », l'adjectif cosmopolite désigne quelqu'un ou quelque qui est apte « [...] à s'adapter à la culture et aux mœurs les plus variées » (Clément & al., 2000, p. 93).

toucouleurs, etc. (*Ibid.*). Néanmoins, le wolof y est l'ethnie dominante, représentée par 55% de la population locale¹⁸⁸.

D'après Sène 1989, au Sénégal, les communautés riveraines à la mer partagent les mêmes symboles et croyances cosmiques. Ainsi, les habitants de la ville de Saint-Louis entretiennent avec les populations de Cayar les mêmes relations et les mêmes croyances à l'environnement personnifié et sacralisé. Dans les imaginaires et croyances populaires, *Mame Kumba Bang*, le célèbre génie tutélaire du fleuve et de la mer de Saint-Louis protège la ville et ses habitants. Les noyades, les accidents, et nombres de phénomènes sociaux malencontreux y sont souvent interprétés comme un mécontentement du génie et jugulés par des cérémonies cultuelles et des sacrifices (Sène, 1989).

Saint-Louis est une région côtière qui bénéficie d'importants paysages naturels. Au-delà de ses richesses marines et fluviales, Saint-Louis abrite un remarquable lac appelé le Lac de Guiers. Situé à l'est de Saint-Louis, ce lac alimenté par le fleuve Sénégal est la principale source d'approvisionnement en eau douce de Dakar et de plusieurs localités du pays. Il est également un habitat naturel pour une variété d'espèces végétales et animales. La région est réputée aussi pour ses larges plages de sable blanc, ses dunes, ses variétés d'espèces ornithologiques et halieutiques, entre autres. Saint-Louis est également connue pour ses monuments historiques, les nombreux festivals et événements culturels qu'elle organise. C'est un territoire où se développent diverses activités économiques comme la pêche, l'artisanat, l'élevage, l'agriculture et le tourisme. L'activité de pêche artisanale y est particulièrement dynamique et contributeur de développement économique. En 2018, la région de Saint-Louis comptait 5 700 pirogues et 17 960 pêcheurs (Service Régional de la Statistique et de la démographie de Saint-Louis, 2020). Avec une zone maritime riche en poisson, le département de Saint-Louis concentre l'essentiel des activités de pêche maritime artisanale. La pêche artisanale y est généralement effectuée par des pêcheurs locaux ; en effet, d'après le Service Départemental des Pêche et de la Surveillance (SDPS) de Saint-Louis¹⁸⁹, entre 2020 et 2022 il y a eu une absence totale de pirogues saisonnières. Alors que l'on comptabilisait, par exemple en 2022, une présence moyenne de 1182 pirogues locales. 56 682 420 kg de tonnage débarqué ont été enregistrés dans le département en 2022, soit une valeur commerciale de 22 715 663 800 de

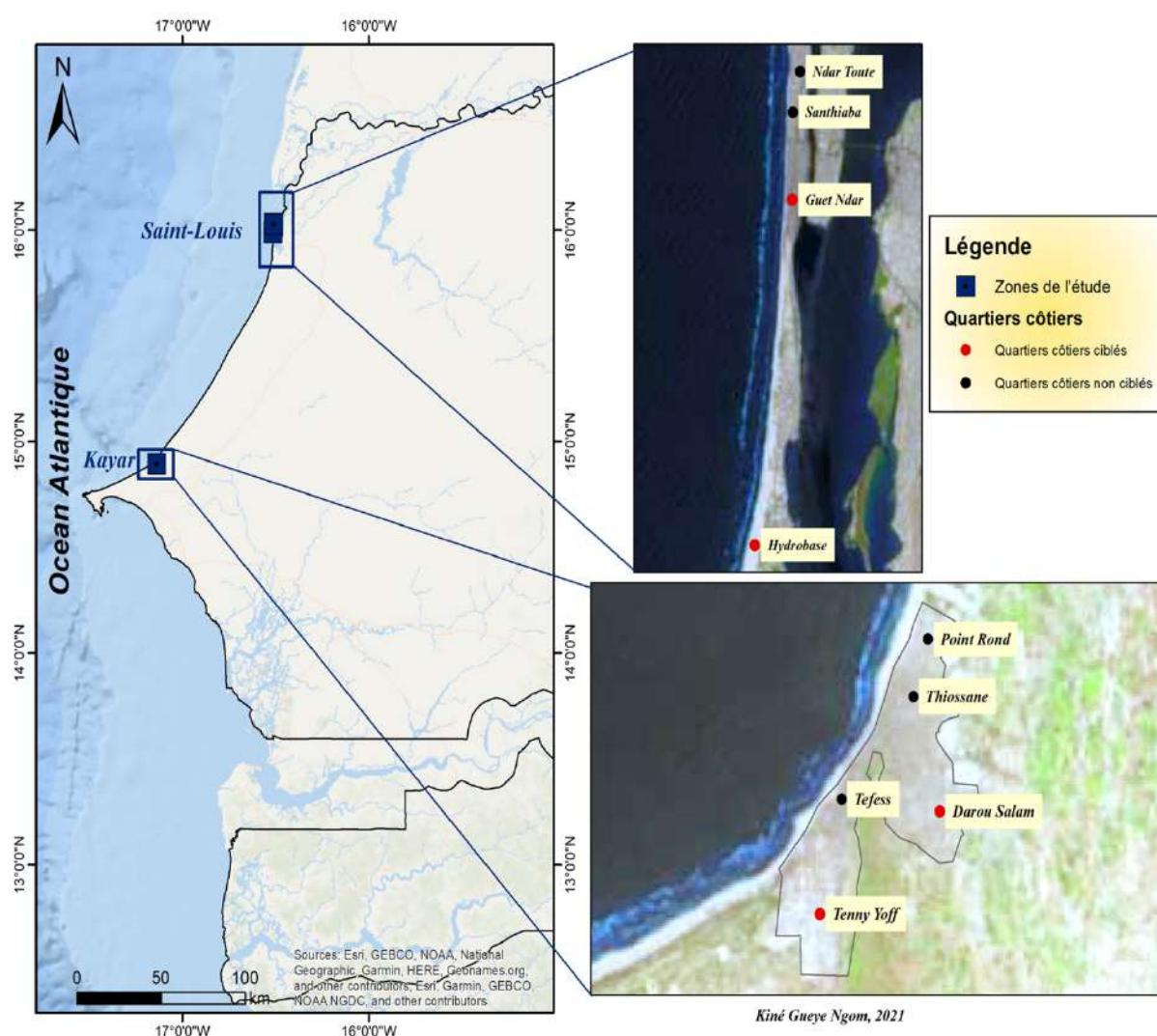
¹⁸⁸ <http://www.regions-francophones.org/actualite/3922/5606-le-departement-de-saint-louis-senegal.htm> (Consulté le 01 mars 2022).

¹⁸⁹ Les données sur la pêche maritime de Saint-Louis en 2022, citées dans le paragraphe référé, nous a été fournies à la suite d'une demande officielle adressée par courriel au Service Départemental des Pêche et de la Surveillance (SDPS) de Saint-Louis.

FCFA (SDPS de Saint-Louis). 6 994 620 kg du poisson débarqué sont destinés à la consommation locale, le reste est partagé entre le mareyage (34 894 850 kg), la transformation artisanale (3 076 850 kg) et la transformation industrielle (11 716 100 kg).

La connaissance du découpage géographique et des traits socioculturels des populations de Cayar et de Saint-Louis a été décisive pour le choix de l'activité de pêche, mais aussi pour délimiter le périmètre de notre étude. En raison de notre intérêt d'étude, il a été nécessaire de cibler les communautés non sur la base de leur proximité à la mer, bien que ce critère soit déterminant, mais sur le nombre de pêcheurs et/ou personnes impliquées dans les activités connexes à la pêche. Nous avons également pris en compte le fait que certaines communautés sont plus vulnérables que d'autres, en raison de leur plus grande dépendance à la pêche pour leur subsistance. La carte ci-dessus présente les territoires où nous avons mené notre enquête à Cayar et à Saint-Louis.

Figure 4 : Cartographie des zones d'étude



Cette carte présente l'intégralité des sites de pêche ciblés dans le cadre de notre recherche. Nous avons sélectionné à Cayar Darou Salam et Tenny Yoff. Dans la région de Saint-Louis, nous avons choisi le département et la commune de Saint-Louis, notamment les quartiers de Guet Ndar et d'Hydrobase. Ces quartiers sélectionnés ne sont pas les localités qui concentrent le plus d'habitants (ANSD, 2021)¹⁹⁰, mais ils comprennent plus de pratiquants de la pêche. Dans ces quartiers, les pieds dans l'eau, habitent les riverains de l'exploitation des gaz *offshore* qui sont susceptibles de nous renseigner sur leurs constats sur les possibles changements de l'environnement physique et impacts sur leurs activités de pêche, et sur les communications qui leur sont adressées par les gouvernants et les compagnies gazières.

IV-1-2- Situation locale de la pêche

Au Sénégal, la pêche est source de bien-être et de nourriture pour de nombreuses familles ; d'ailleurs le *thiebou dieune* ¹⁹¹ est la principale spécialité culinaire et le plat national. « On estime que la faune aquatique assure entre 15 et 20 pour cent de toutes les protéines animales. Le poisson a une haute valeur nutritive et constitue un complément précieux dans les régimes alimentaires pauvres en vitamines et en sels minéraux essentiels »¹⁹². Grâce à ses protéines animales, la consommation de la faune marine est reconnue pour ses bienfaits nutritionnels et peut permettre de prévenir certains risques de maladie. En plus, devant l'accroissement de la population sénégalaise, la pêche contribue à la sécurité alimentaire et de réduire la dépendance vis-à-vis des importations alimentaires. Selon l'ANSD (2016), en 2013, la consommation locale de poissons issus de la pêche artisanale était de 32518 tonnes. La pêche artisanale généralement faite en petit groupe social est appréhendée comme un moyen de cohésion et de paix sociales. Nous avons vu, dans le précédent chapitre, que la pêche est un moteur d'équilibre de la balance commerciale et de croissance économique.

Il nous paraît déterminant de formuler ici une synthèse du cadre de gouvernance des pêches, notamment artisanales, en vue de permettre une meilleure lisibilité de nos résultats de

¹⁹⁰ Cf. Annexe E : Répartition géographique de la population de nos terrains d'étude

¹⁹¹ Notre traduction : riz au poisson. Pour plus d'informations voir : https://www.lemonde.fr/les-recettes-du-monde/article/2018/07/17/thieboudienne-senegalais-la-recette-de-marc-dufumier_5332680_5324493.html (Consulté le 10 juillet 2020).

¹⁹² Accès : <https://aquaculture-aquablog.blogspot.com/2010/10/liberalisation-du-marche-du-poisson-les.html> (Consulté le 08 novembre 2019).

recherche. Étant le secteur d'activité choisi pour étudier la perception des riverains des éventuels impacts de la phase exploratoire et leurs attitudes et comportements à l'égard des communications sur les projets gaziers, la connaissance des politiques publiques et des lois qui le régissent et des difficultés auxquelles il est confronté est nécessaire pour produire du sens à partir de données de terrain.

IV-1-2-1- Le cadre de gouvernance des pêches maritimes

En raison de la valeur socioculturelle et économique de la pêche, c'est au lendemain des indépendances qu'ont été élaborées les premières politiques de pêche au Sénégal. En 1979, le Sénégal a signé un accord de pêche bilatéral avec l'Union Européenne (UE) en vue de maîtriser l'exploitation européenne des eaux marines sénégalaises ; cet accord a été renouvelé maintes fois¹⁹³. Il en est de même de l'octroi des licences de pêche par le gouvernement. Le permis annuel de pêche est obligatoire pour tous les pêcheurs industriels et artisans (nationaux ou étrangers) désirant exercer dans les eaux maritimes sous juridiction. La flexibilité du Gouvernement devant ses partenaires sollicitant une autorisation de pêche peut être interprétée comme une volonté d'exercer un contrôle sur les comportements des pêcheurs nationaux et internationaux dans la Zone Économique Exclusive (ZEE) du Sénégal, mais aussi de mettre un frein aux pêches illicites avec ses dangers sur l'économie et l'environnement.

Le Sénégal a, par ailleurs, décentralisé les compétences en matière de gouvernance de la pêche à des Groupements d'Intérêts Économiques (GIE) interprofessionnels pour venir en appui aux collectivités territoriales et aux institutions publiques initialement en charge du bon fonctionnement des affaires de la pêche. C'est dans l'optique de favoriser la cogestion et le transfert des compétences que le Sénégal a institué par *Arrêté Ministériel n°9077 du 8 octobre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) maritime*. Les rôles délégués aux CLPA sont définis dans l'article 12 de cet arrêté ministériel comme suit :

de donner un avis sur toute question qui lui aurait été soumise par le ministre chargé de la Pêche ; d'organiser les pêcheurs de la localité de manière à prévenir, réduire et régler en premier ressort les conflits au niveau local ; de participer au suivi, au contrôle et à la surveillance de la pêche et de ses activités annexes en rapport avec les structures locales et nationales compétentes ; d'organiser les acteurs de la pêche artisanale afin

¹⁹³ <http://spc.srp.org/fr/s%C3%A9n%C3%A9gal> (Consulté le 8 novembre 2019).

qu'ils puissent assister l'administration dans les opérations de suivi et de contrôle des activités de pêche ; de faire des propositions de mesures conservatoires pour l'aménagement et la gestion des pêcheries artisanales, des ressources exploitées et de leurs habitats ; de faire des propositions de plans d'aménagement et de gestion des pêcheries locales pour la gestion durable des ressources et la conservation de l'écosystème marin au niveau local ; d'assurer l'information des acteurs de la pêche artisanale sur toutes les mesures relatives à la pêche maritime et à la culture marne de leur localité ; de donner des avis sur la gestion des infrastructures communautaires ; de participer à la gestion de l'impact socio-économique des mesures de gestion et de conservation sur l'ensemble des membres de la communauté ; de donner un avis sur les demandes de permis d'exercice des métiers liés à la pêche artisanale (*l'arrêté ministériel n° 9077 du 8 octobre 2010*).

Dans les missions attribuées aux CLPA on décèle des aspects cruciaux inhérents à la favorisation de la rétroaction et de la gouvernance inclusive qui se présentaient comme des obstacles à l'efficacité de la gestion du secteur de la pêche. Les CLPA sont chargés de promouvoir la participation des pêcheurs et des différents acteurs du secteur à la prise de décision et à la mise en œuvre des politiques et des programmes de pêche durable. Ils ont aussi pour missions de faciliter la gestion des conflits et le suivi et le contrôle des pêches. Les CLPA sont également appelés à faciliter les communications et la collaboration entre les parties prenantes.

L'engagement du Gouvernement au service de la protection du milieu et de l'activité de pêche se concrétisera à travers des communiqués, au terme du cinquième congrès mondial des parcs de Durban, qui stipule « [...] que l'État du Sénégal avait décidé de la création d'Aires Marines Protégées (AMP) pour mieux gérer ses ressources halieutiques. Ainsi en 2004, 5 aires marines protégées ont été créées par décret du n° 2004-1408 du 4 novembre 2004 » (N. Niang, 2011, p. 55). Ces aires marines protégées ont pour principaux objectifs la conservation et la pérennisation des ressources halieutiques. « Outils de protection et de gestion spatiale de la biodiversité, les AMP sont un champ stratégique d'interaction entre l'utilisation durable des ressources et cette biodiversité » (Serge, Boncoeur & Gascuel, 2003, p. 19). Ces derniers montrent ici assurément les gains factuels dont les pêcheurs peuvent bénéficier grâce aux APM.

Dans l'objectif, de réformer le secteur de la pêche, le Gouvernement met le domaine de la pêche sous la houlette d'une Lettre de Politique Sectorielle pour le Développement des Pêches et de l'Aquaculture (LSPDPA). « Cette LPSDPA, dont l'ambition est de réformer la gouvernance du secteur et du système actuel de gestion, devrait, à terme, lever les contraintes

culturelles, politiques, institutionnelles, de coordination, d'organisation et de disponibilité de ressources humaines avant d'engager les actions prioritaires de réformes et de développement durable de la pêche et de l'aquaculture sur la période 2016 – 2023 » (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2018, p. 212). Avec l'administration de cette Lettre, l'État s'essaye dans la maîtrise des ressources humaines du secteur de la pêche et dans le management de l'opérationnalisation de ses politiques publiques de pêche. Mais ceci n'est possible que grâce à l'établissement d'un rigide cadre juridique accompagné d'une politique de communication dans le secteur de la pêche.

Le Sénégal, un des premiers exportateurs de produits halieutiques dans la région ouest-africaine, manifeste à travers ses discours portant sur ses politiques de développement un dessein ferme de promouvoir le secteur de la pêche. Dans cette volonté, le Sénégal a adopté plusieurs lois et règlements pour réglementer la pêche maritime. Pour parvenir à un tel résultat, à partir du 19 mai 1965, le Sénégal a annoncé des mesures visant à soutenir le secteur de la pêche au travers de la *Loi n° 65-32* substituée par la *Loi n°2010-09* portant sur la police des ports maritimes. Le 28 janvier 1983, le Sénégal a adopté un Code de l'Environnement, qui a été revisité d'abord en 2001 puis en 2019. Le Code de l'environnement définit des éléments centraux pour la protection de l'environnement marin et des ressources naturelles qui y sont abritées. En 1998, l'adoption du Code de la pêche maritime a régi pour une période de dix-sept ans le secteur de la pêche maritime sénégalais. Actualisé en 2015, celui-ci définit des règles applicables aux personnes physiques et morales en vue de garantir une gestion des ressources halieutiques conforme aux exigences de l'agenda 30¹⁹⁴. D'ailleurs, celui-ci consacre son objectif quatorzième ODD à *la conservation et à l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources halieutiques*. L'ODD 14¹⁹⁵ encourage la réglementation des pêches ; il interdit les subventions nuisibles à la pêche et encourageant la surcapacité, la surpêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ; et il garantit aux pratiquants de la pêche artisanale l'accès aux ressources marines et aux marchés. En outre, devant le phénomène de réchauffement des climats, le Sénégal a mis en œuvre, en 2016, un *plan national d'adaptation du secteur de la pêche et l'aquaculture face au changement climatique à horizon 2035*. Ainsi, des mesures d'adaptation ont été élaborées, à la suite d'entretiens et de concertations avec les parties prenantes engagées dans la gouvernance de la pêche et dans la lutte contre le changement

¹⁹⁴ Accès : <https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC155049/> (Consulté le 09 mai 2023).

¹⁹⁵ Accès : <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd14-conserver-et-exploiter-de-maniere-durable-les-océans-les-mers-et-les> (Consulté le 09 mai 2023).

climatique (ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2016). Elles ont pour objectif d'améliorer l'aménagement et la gestion des pêcheries, préserver les ressources halieutiques et leurs habitats ; de valoriser les ressources halieutiques, renforcer les capacités de l'administration et des autres acteurs de la pêche sur les aspects relatifs au changement climatique ; d'améliorer la sécurité des communautés côtières et les infrastructures liées à la pêche ; de renforcer les moyens d'existence des communautés côtières ; de renforcer les recherches sur les relations changement climatique-pêche, et la promotion administrative et avec les parties prenantes ; et d'améliorer l'information, la sensibilisation et la communication sur la pêche et le changement climatique (*Ibid.*).

Pour être en phase avec ses stratégies et ses politiques de gouvernance relatives à la pêche, le Sénégal semble être déterminé à améliorer le cadre juridique du secteur à travers des lois, des décrets ou des arrêtés ministériels. Cependant, depuis quelques années, à l'échelle nationale, l'on observe une régression de la production des activités de pêche artisanale. Les stocks de ressources halieutiques, par exemple, ont accusé une baisse de 50 %, voire 80% comparés aux quantités de poissons des années 1960 (ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2016). En réalité, le sous-secteur de la pêche artisanale au large du littoral sénégalais « [...] traverse une situation difficile qui s'est traduite par une baisse de son poids dans le Produit Intérieur Brut (PIB) qui passe de 1,7% en 2012 à 1,4% en 2015 » (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2018, p. 12). Aussi le cadre législatif comme les politiques publiques du secteur de la pêche, notamment artisanale, ne manquent pas d'être remis en question par l'opinion publique et les communautés de pêche.

IV-1-2-2- Les manquements de la gouvernance de la pêche artisanale

Conscient des enjeux stratégiques du littoral et de la place prédominante de la pêche artisanale dans le système socio-économique et quant aux politiques socio-environnementales, l'État s'engage dans ses discours à protéger et à promouvoir l'activité des pêcheurs artisans. En effet, « l'importance des pêches artisanales comme moteur du développement durable est aujourd'hui unanimement reconnue. Des estimations réalisées en 2010 par la FAO indiquent que ces pêches contribuent à environ la moitié des captures globales de poisson marin et d'eau douce et que 2/3 de leurs productions sont destinées à la consommation humaine directe » (Diouf, In Fontana & Samba, 2013). Cependant, la gouvernance de la pêche au Sénégal est

confrontée à des défis importants, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques et de pratiques efficaces pour gérer les ressources halieutiques. D’abord les institutions de pêche présentent des manquements qui font obstacle à leur bonne gouvernance. D’une part, la mise en œuvre des principes opérationnels des AMP est épineuse. Dème, Failler & al. (2021) ont fait une étude de perception des comités locaux de gestion des AMP au Sénégal qui dévoile des fragilités organisationnelles et des incohérences dans la gestion participative et la gouvernance directive. Les principaux obstacles constatés par les auteurs peuvent ainsi être mis en lien avec le manque de coordination entre les acteurs, le manque de financement, le manque de formation et de sensibilisation, l’absence de mécanismes de reddition de comptes et le manque de participation des communautés locales. D’autre part, les CLPA aussi font face à d’importantes difficultés de fonctionnement et de gouvernance. Sur ce, Dème, Patrice & al. (2022) souligne des dysfonctionnements liés au non-respect des statuts juridiques des CLPA, l’absence d’instance de réunion statutaire, un déséquilibre de fonctionnements entre les différents bureaux ou commissions, un climat de travail conflictuel et un manque de transparence financière et managériale. Par ailleurs, « les pêcheurs sont conscients des failles organisationnelles des CLPA et du système de surveillance participative défectueux, qui se heurtent à des problèmes de logistique et de moyens financiers » (*Ibid.*, s.p.). Ensuite, la pêche illicite, non réglementée et/ou non contrôlée, ne cesse de causer de nombreux défis de gouvernance du secteur. *Ipso facto*, « la pêche sénégalaise est dans une situation de surexploitation sévère et [...] si des actions courageuses et vigoureuses ne sont pas prises, le secteur de la pêche risque de s’effondrer dans le moyen terme » (ministère de l’Environnement et du Développement Durable, 2016). Une des principales causes de cette situation est la pêche industrielle, notamment illicite. En guise d’exemple, en 2023, Greenpeace a alerté sur la présence d’un bateau-usine russe, sans licence de pêche, dans les eaux sénégalaises ; à cet égard, la présidente des femmes transformatrices de poisson à Mbour avance qu’« *ils vont en haute mer racler les fonds, ce qui ne permet pas aux poissons de descendre jusque dans la zone où l’on accède au terreau. Quand ces gros bateaux viennent dans nos eaux, ils pêchent tout ce qui est juvénile, tous les poissons que nous consommons et transformons* »¹⁹⁶. Cette déclaration souligne l’impact négatif des bateaux-usines sur les pêcheurs locaux et leurs moyens de subsistance. Ces bateaux sont, en fait, capables de pêcher en grandes quantités et à des profondeurs importantes et ils accèdent à des stocks de poissons qui ne sont pas accessibles aux pêcheurs locaux. À ce

¹⁹⁶ Accès : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230219-p%C3%A0che-dans-les-eaux-s%C3%A9n%C3%A9galaises-un-bateau-usine-russe-s%C3%A8me-le-trouble> (Consulté le 14 avril 2023).

propos, les artisans pêcheurs accusent les chalutiers, détenteurs de permis, de ne pas respecter les délimitations des zones réservées à la pêche industrielle et d'aller à la recherche d'espèces côtières (N. Niang, 2011) ; ce qui provoque l'indisponibilité des ressources pour les petits pêcheurs et entrave l'activité de pêche artisanale. La concurrence entre les chalutiers et les pêcheurs artisans entraîne des collisions entre les bateaux de la pêche industrielle (Ibid.) et les pirogues. Ce qui laisse entrevoir un manque de suivi et de contrôle de l'exploitation halieutique des chalutiers étrangers dans la ZEE du Sénégal. Enfin, il surgit de l'opinion des sphères publiques et médiatiques, une remarque fréquente qui est relative à un écart majeur entre les textes réglementaires et la réalité du terrain. L'utilisation perpétuelle des monofilaments, interdits par le titre 3 de la Loi n° 2015-18 du 13 juillet 2015 portant le Code de la pêche maritime, en est un exemple expressif. Le président de la Plateforme des Acteurs de la Pêche Artisanale au Sénégal (PAPAS) déclare que « le problème le plus urgent dans le secteur et auquel il faut trouver une solution rapidement est l'utilisation des monofilaments. L'État doit appliquer le règlement sur l'interdiction des monofilaments comme prévu dans le nouveau Code de la pêche adopté en juin 2015 [...]. J'invite le ministre de la pêche à appliquer la loi à la lettre »¹⁹⁷. Le problème d'application de cette loi de pêche est, en sus, actuellement à l'origine de nombreux conflits entre pêcheurs, comme nous les avons précédemment mentionnés. À cela s'ajoute le fait que les pêcheurs artisans sont confrontés à un manque de formation aux mesures de sécurité, à la gestion durable des ressources marines et à une insuffisance de moyens de communication à bord de pirogue (Niang, 2011). Tous ces problèmes, ajoutés aux facteurs climatiques et météorologiques, aux pollutions naturelles, industrielles, entre autres, rendent le sous-secteur de la pêche artisanale vulnérable.

IV- 2- Approche théorique et méthodologique de la recherche sur les enjeux de la transparence des communications sur les questions liées à l'écologie marine

L'environnement suscite, de plus en plus, de l'intérêt en SIC, avec l'anthropisation matérialisée par l'intensification des phénomènes de changements climatiques et de pollutions

¹⁹⁷ Accès : <https://www.greenpeace.org/africa/fr/les-blogs/2400/senegal-les-pecheurs-artisans-prennent-la-parole/> (Consulté le 12 décembre 2019).

diverses. Les SIC se sont saisies de l'environnement depuis les années 2000, et ce, au-delà de la communication environnementale devenue « un phénomène sociétal » (Allard-Huver, 2021). À cet égard, les recherches et les productions scientifiques en communication environnementale se diversifient d'une façon remarquable, en raison de la variété des questions environnementales qui pluralise davantage les objets d'étude des SIC, par exemple les changements climatiques, la RSE, la gestion des crises environnementales, la conservation de la biodiversité et le développement durable. De leur côté, les Sciences de l'Environnement ont développé un ensemble de théories permettant de comprendre les relations entre organismes environnementaux, les processus naturels et humains qui influencent le fonctionnement des écosystèmes, et la manière dont les activités anthropiques sont susceptibles de modifier les habitats, la biodiversité et le climat. Ce qui nous a offert le cadre de références nécessaires pour contextualiser et élucider les implications de la recherche.

Notre recherche s'appuie sur les méthodes de recherche utilisées en SIC pour répondre aux questions qu'elles soulèvent. L'état de l'art sur la communication portant sur la responsabilité, la durabilité et l'écologie et les implications environnementales des activités extractives en mer fournit essentiellement les assises théoriques qui ont permis de définir les concepts phares dans notre recherche, de décider des modalités de sa réalisation et d'argumenter les résultats de terrain.

IV-2-1- Cadrage théorique

Pour étudier l'influence de la transparence des communications dans la préservation de l'environnement marin, cette recherche sur la communication environnementale s'intéresse à divers aspects de la vie publique et sociale traités par les SIC. Pour cette raison, elle est constituée d'un cadrage pluridisciplinaire articulant les connaissances issues des SHS, notamment des SIC, et des Sciences de l'Environnement. Afin de définir et de formuler notre problématique de recherche, nous avons, dans un premier temps, adopté une combinaison de méthodes de recueil d'informations. La recherche d'informations s'est effectuée au moyen de ressources documentaires *offline* et *online*. D'une part, nous avons eu recours à une collection de documents physiques : ouvrages spécialisés, articles scientifiques, rapports, journaux, comptes-rendus et d'émissions de radio. Cette documentation a été renforcée par des séminaires, colloques, journées d'étude et formations auxquels nous avons participé. D'autre

part, nous avons consulté des documents dématérialisés (articles scientifiques ou non, revues, livres, rapports, presse en ligne, émissions de radio, des *podcast*¹⁹⁸, films-documentaires etc.) sur Internet par le biais des sites, notamment d'organismes et d'entreprises concernés par le sujet. L'Espace Numérique de Travail de l'Université de Lorraine (ENT) et les systèmes de recherche d'articles scientifiques tels qu'Hyper Articles en Ligne (HAL) et Google Scholar ont été parmi nos principaux outils de recherches de données. Nous avons également utilisé les réseaux sociaux afin de savoir ce qui se dit et ce qui se fait en lien avec l'exploration du gaz *offshore*. Par ailleurs, nous avons fait de la veille d'information au moyen de Google Alertes afin de connaître l'état des politiques de transparence et de préservation de la mer quant à l'exploitation du gaz et les opinions publiques qui en résultent. Les informations recueillies nous ont facilité le ciblage d'acteurs auprès desquels nous avons mené nos entretiens exploratoires.

Les livres, rapports et articles scientifiques ont orienté et documenté le cadre théorique de notre recherche fondée essentiellement sur des écrits d'auteurs issus majoritairement des SHS, notamment des SIC et des sciences environnementales (écologie, océanographie, géologie, mais aussi climatologie). Ils sont renforcés par des articles de journaux, des films-documentaires, des émissions de radio ; ceux-ci offrent, en outre, à la thèse une approche basée sur l'actualité, et des exemples illustrés et concrets. Afin de définir les références utilisées dans le cadre théorique, nous présentons, d'abord les ressources théoriques sur l'environnement, ensuite celles autour du concept de la transparence.

Ce récit sur le cadrage théorique n'est qu'une synthèse des références qui ont servi de supports pour développer notre réflexion et/ou pour conforter nos idées. Il n'est donc pas exhaustif et omet des références bibliographiques que nous avons consultées et/ou citées.

IV-2-1-1- Conceptualisation de l'écologie marine

L'étude de l'enjeu des phénomènes de communication pour la lutte contre la dégradation de l'environnement marin s'appuie inéluctablement sur des données appartenant

¹⁹⁸ « Un podcast audio est un enregistrement numérique, généralement en format MP3, disponible gratuitement sur Internet. Il est mis à la disposition du grand public, par épisode, et sans tenir compte des frontières sauf peut-être de l'incompréhension de la langue. Celui qui l'a créé (le podcasteur) peut être un professionnel (chaîne de radio, artiste, politicien...) ou un simple particulier qui veut partager une passion ou des connaissances » (Podcast France, s.d.).

aux Sciences de l'Environnement. En effet, cette recherche évoque les Sciences Physiques et Sciences de la Vie afin de comprendre les organismes de l'écosystème et de cadrer les problématiques environnementales, surtout celles qui découlent de l'exploitation d'hydrocarbures. Les connaissances en Sciences Physiques sont nécessaires pour comprendre le fonctionnement du monde physique, notamment les processus physiques qui sous-tendent la formation des gisements en ressources fossiles et les processus de production des hydrocarbures. Celles issues des Sciences de la vie, quant à elles, sont utiles pour comprendre les processus biologiques et écologiques qui régissent les écosystèmes marins, ainsi que leurs réponses aux changements environnementaux, en particulier ceux causés par les activités extractives. Pour ne pas rompre le cordon avec notre champ de recherche, notre état de l'art sur les sciences dites exactes s'enchevêtre avec des disciplines appartenant au SHS comme la sociologie, l'anthropologie, le contrôle de gestion sociale, la science politique, la communication, etc., d'où la pluridisciplinarité de l'étude.

Cette thèse étudie dans ses premières pages le changement climatique en abordant les principaux facteurs qui influencent le climat, notamment les gaz à effet de serre. Elle examine également les impacts du changement climatique sur l'environnement et la société, ainsi que les croyances au changement climatique. La constitution de nos idées autour de la question du climat est faite sur la base de connaissances issues ou portant sur la climatologie, la météorologie, la pluviométrie, l'océanographie, la biologie, la géographie, la géologie, entre autres. Tabeaud (2012) nous a permis d'avoir un large aperçu du système climatique, les variations climatiques et la spécificité des climats contemporains. Historien et docteur en lettres, Le Roy Ladurie, qui s'est toujours intéressé aux variations des glaciers qui ont marqué l'histoire des climats, publie en 2013 un ouvrage sur l'historique du climat. Son histoire, vue sous l'angle des climats de la Terre, permet de mieux appréhender les évolutions du climat dans le temps et la relation entre le climat et l'Homme. Mouhot (2012) a renforcé notre appréhension du fonctionnement des climats et l'histoire des changements climatiques en fournissant des détails sur le retard de prise de conscience face aux *chocs climatiques*. Trotignon (2009) et Le Treut & Jancovici (2001) ont enrichi également nos informations sur le climat en développant la notion du GES. Ces derniers et le GIEC (qui fournit diverses données pour la compréhension du changement climatique) nous ont permis de construire notre argumentaire sur l'origine et les conséquences physiques du changement climatique. Cependant, nos références sur le changement climatique, comme Gervais (2018), ont permis de déceler de multiples divergences au sein des communautés scientifiques et sociopolitiques. Guillemot (2014) et D'Apollonia

(2014), par exemple, proposent une revue détaillée des désaccords sur le changement climatique. La présentation du phénomène de changements climatiques au Sénégal a été faite sur la base de données expérimentales issues du terrain local. Nous avons pu montrer le phénomène de réchauffement climatique et de baisse de la pluviométrie dans les zones littorales grâce à Ndong (1995) et au rapport du ministère sénégalais de l'Environnement et du Développement Durable de 2015. Weissenberger & al. (2016) nous ont permis de développer une approche historique de la vulnérabilité des zones littorales du Sénégal face au changement climatique. Descroix, Djiba & al. (2015) nous ont fourni des éléments d'exemple sur la vulnérabilité des sociétés casamançaises devant le réchauffement des eaux. Les impacts et les corollaires du changement climatique sur les écosystèmes marins et côtiers ont été discutés au moyen des rapports de ministère sénégalais de l'Environnement et du Développement Durable¹⁹⁹ de 2006, de 2010, de 2015 et de 2016. Ces documents officiels nous ont permis de décrire l'empreinte du changement climatique matérialisée par l'érosion côtière, la salinisation des eaux et des terres, la raréfaction voire la disparition de certaines espèces halieutiques. En outre, ces rapports ont été nécessaires pour présenter les politiques nationales de lutte contre le changement climatique. Cette recherche s'appuie également sur des études issues des Sciences de l'Environnement. Elle recourt à des données issues de la zoologie, la botanique, l'écologie pour présenter la genèse et une définition historique de l'écologie. Drouin (1993) nous montre qu'historiquement l'écologie est une science appartenant aux Sciences de la Nature et donc à une sphère typiquement scientifique, distincte de discours politiques et militants. Debourdeau (2016) revient, lui, nommément sur la contribution de Darwin, d'Heackel et de la géobotanique dans l'invention de l'écologie en tant que science.

Notre récit sur les différentes pollutions, qui sévissent dans les écosystèmes marins et côtiers, s'adosse sur les rapports sur l'état de l'environnement proposé par le ministère sénégalais de l'Environnement et du Développement Durable. Les connaissances en biologie nous ont permis d'identifier les espèces marines en danger. Celles émanant de l'océanographie nous ont permis d'avoir une cartographie du potentiel de l'environnement marin de l'Afrique. Le rapport de la CEA (2016) sur l'économie bleue nous propose un panorama des ressources biologiques et non biologiques de l'Afrique et nous montre à quel point les océans et les mers constituent une richesse pour le continent africain. Ce dernier rapport montre également que les

¹⁹⁹ Anciennement appelé ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

océans et les mers sont une source de résilience face aux pollutions diverses et aux changements climatiques. La géologie est invoquée afin de définir et de différencier les ressources minérales, notamment le pétrole et le gaz et d'expliquer la formation des roches, notamment des gisements de ressources en hydrocarbures. Les informations géologiques ont permis aussi de comprendre les procédés géologiques nécessaires pour exploiter des gaz naturels. Bret-Rouzaut & Favennec (2011) indiquent que les étapes de l'exploitation d'hydrocarbures sont diverses, en illustrant que les procédés géologiques recourent à plusieurs spécialités et à différentes technologies. Les étapes de l'exploitation d'hydrocarbures présentées par ces derniers ont été comparées aux étapes définies par Ndao (2018) et différentes compagnies pétrolières pour en déduire que la présentation de celles-ci diffère selon les auteurs, même si elles sont les mêmes dans la pratique. Bret-Rouzaut & Favennec (2011) offrent une vue d'ensemble sur les aspects de l'exploration et de la production du gaz, et des informations relatives aux processus techniques, financiers et techniques. Bret-Rouzaut & Favennec (2011) et Ndao (2018) ont servi, en effet, de repères pour déceler la complexité d'un projet d'exploitation d'hydrocarbures. Les rapports du ministère sénégalais du Pétrole et des Énergies et ceux de l'ITIE ont permis également de mieux asseoir notre théorie sur les procédés d'exploitation de gaz naturels, les attributions de contrats et de licence d'exploitation, et les enjeux économiques de l'exploitation de gisements en hydrocarbure. Kloff & Wicks (2004 et 2010) fournissent de façon détaillée des informations et des exemples sur les risques environnementaux de l'exploitation d'hydrocarbures et leurs conséquences sur les écosystèmes littoraux en Afrique, notamment subsaharienne. En fait, Gueye (2018), Kloff & Wicks (2004 et 2010), Bret-Rouzaut & Favennec (2011) et Ndao (2018) abordent les enjeux environnementaux et les défis liés à l'exploration et à l'exploitation de ressources pétrogazières. Ils reviennent, également, tous, au travers d'exemples patents, sur la vulnérabilité des ressources marines et des populations côtières pouvant être provoquée par les activités extractives en mer.

Les données sur les politiques publiques et les législations qui cadrent le secteur de la pêche ont été aussi importantes pour connaître l'état de la gestion de la pêche. Cormier-Salem (2013) fait une narration de l'aménagement des territoires littoraux sénégalais depuis les années 1970 aux années 2000 et de son enjeu sur les pêcheries artisanales. Ce qui révèle les problèmes auxquels sont confrontés les acteurs de pêche. Fontana et Samba (2013) approfondissent nos connaissances sur l'histoire de la pêche maritime, surtout artisanale, au Sénégal, en pointant les problèmes auxquels fait face le secteur, sur la base de données factuelles. Boncoeur, Garcia & Gascuel (2013) examinent les variétés de catégories des aires marines protégées et leurs effets

sur les pêcheries, en particulier leurs effets sur la taille des stocks, la taille des poissons, la diversité des espèces et la productivité des pêcheries. Ils étudient également les avantages et les inconvénients des aires marines protégées pour les pêcheurs et les communautés côtières, en se basant sur une synthèse des travaux scientifiques disponibles. Les données de l'ANSD et du service départemental des pêches et de la surveillance à Cayar et à Saint-Louis montrent également l'état de la gouvernance des pêches et l'influence des facteurs socio-environnementaux sur les ressources marines et les dynamiques de la pêche artisanale. Ces informations disponibles portant sur les ressources halieutiques et sur la pêche nous ont permis de faire une analyse et une interprétation objectives, cadrées au regard des questions écologiques, de nos résultats de terrain.

IV-2-1-2- Synthèse des références théoriques sur la communication environnementale et la transparence

La présente recherche s'intéresse au bouleversement des équilibres naturels qui est le résultat de l'activité humaine et qui a des corollaires concernant l'environnement et les écosystèmes marins. Les principales causes des crises environnementales, qui sont la pollution, le changement climatique, la surexploitation des ressources marines et l'industrialisation grandissante des zones littorales, sont tant d'objets sur lesquels cette recherche porte un intérêt. Elle étudie également les conséquences négatives des activités humaines, notamment extractives sur la biodiversité, la qualité de l'eau marine et la disponibilité des ressources halieutiques. Pour comprendre l'influence des activités extractives sur les espaces littoraux, cette étude prend en compte les dimensions sociales et économiques. Il est donc important de comprendre les motivations et les intérêts des différents acteurs impliqués, ainsi que les systèmes socio-économiques qui sous-tendent leurs actions. Une approche interdisciplinaire est nécessaire pour comprendre et résoudre ces problèmes environnementaux (Kane, 2022). Nous avons précédemment montré l'apport des Sciences de Physiques et des Sciences de la nature dans les études socio-environnementales. Il est important que celles-ci intègrent également les Sciences et des disciplines issues des SHS, notamment les SIC.

Par le biais du domaine de recherche de la communication environnementale, les SIC façonnent la compréhension de l'information et des phénomènes environnementaux (Catellani, Espuny & al., 2019). Ainsi pour comprendre les fondements, les particularités, les formes et les

enjeux disciplinaires et organisationnels, voire sociaux de la communication environnementale, nous avons été aiguillée par un ensemble de références bibliographiques. Catellani, Espuny & al. (2019) retracent les origines de la discipline et proposent des définitions de concepts connexes, une approche méthodologique et l'état des lieux des recherches en communication environnementale. Tremblay (2007) montre comment le Développement Durable a émergé dans les discours et le rôle de la communication dans l'établissement du dialogue et la participation des parties prenantes. Partant des travaux de ces deux derniers, nous avons étudié les fondements théoriques de la communication environnementale, en insistant sur le concept du Développement Durable (DD) et ses principes sociaux. Cette approche réflexive, enrichie par diverses données publiées sur le DD par les Nations Unies au travers de son site officiel²⁰⁰, nous a amenée à aborder l'engagement des entreprises vers un nouveau modèle de développement. D'abord, concernant le volet environnemental, Baracchini (2004) montre comment les entreprises peuvent s'inscrire dans une démarche environnementale grâce à l'introduction de la norme ISO 14001. Cette norme ISO 14001 fournit une méthodologie de travail complète qui énonce les exigences nécessaires un Système de Management Environnemental (SME), visant à gérer et à réduire progressivement les impacts environnementaux de l'entreprise (Baracchini, 2004). Les études sur la contribution des entreprises à l'application des principes du DD nous ont conduite à revisiter un concept tirant ses origines dans les doctrines éthiques et religieuses des États-Unis et plus ancien de plus de trois décennies qu'est la RSE (Bowen (1950), In Capron & Quairel-Lanoizelée, 2010). Audouin, Courtois & al. (2009) démontrent la façon dont la RSE s'inscrit comme une phase clef de l'opérationnalisation du DD. Ces derniers auteurs présentent aussi le rôle et l'enjeu de la communication responsable dans la mise en œuvre de projet de DD. En effet, des initiatives du DD s'opèrent dans le secteur de la communication et façonnent ainsi les comportements des entreprises. En 1992, Libaert publiait un livre pionnier dans le domaine de la communication environnementale dans lequel il a montré comment la communication verte répond aux principes écologiques et durables. Cependant, Libaert (2010) soutient que le DD est un projet de développement inventé par les entreprises pour se donner bonne conscience et se présenter comme des acteurs responsables. Par conséquent, l'auteur soutient que la communication d'entreprise qui accompagne des projets de DD est mal perçue par le public et crée un effet

²⁰⁰ Accès aux informations détaillées sur les objectifs, les programmes, les partenaires, les actualités, entre autres initiatives du DD vulgarisées par les Nations Unies : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/> (Consulté le 26 août 2024).

pervers. Ensuite, pour le volet social du DD, la communication se concentre sur la participation et la responsabilisation des différentes parties prenantes concernées. La communication donne la parole aux parties prenantes et favorise leur participation à la prise de décision (Audouin, Courtois & al. (2009). Ce qui incite les institutions publiques à faire preuve de plus d'ouverture vis-à-vis des parties prenantes et à respecter les attentes des populations et les principes démocratiques et de transparence (Tremblay, 2007). Bessette (2004) montre le rôle de la communication participative dans la recherche de développement qui requiert l'adoption d'une méthodologie relative à la gouvernance. Celle-ci est un concept qui implique la prise en compte de l'aspect économique du développement durable. Maugeri (2013) étaye le parcours sociohistorique et les différents usages de la gouvernance dans les sphères organisationnelles, économiques, politiques et les pratiques de RSE. Les Nations Unies (2016), la CEA (2016) et l'UA (2012 et 2016) proposent un modèle de gouvernance des projets basés sur l'économie bleue, notamment les ressources minérales. En somme, c'est au moyen de toutes ces approches théoriques sur le développement durable et de rapports officiels qui ont contribué à l'institutionnaliser et le faire exister dans l'espace public que nous avons pu étudier les principes et les objectifs de la communication environnementale.

Ferdinand (2016) et Sarr (2016) proposent de penser les solutions à la crise environnementale à partir des savoirs locaux et des pratiques traditionnelles. Falq & Kane (1994), Diop (1958), entre autres, ont permis de mener une réflexion sur l'écologie locale et de présenter ses fondements socioculturels au Sénégal. Ce travail basé sur des connaissances socio-anthropologiques a été nécessaire pour comprendre l'épistémè de l'écologie et la prise de compte des préoccupations environnementales au Sénégal. Les rapports institutionnels, notamment du ministère sénégalais de l'Environnement et du Développement durable, mettent en exergue les insuffisances de communication et de sensibilisation pour lutter contre la crise environnementale au Sénégal. Olivier de Sardan (1995) met en lumière les échecs des États de l'Afrique en matière de développement, 30 ans après leur indépendance, et montre que pour arriver au développement, qui est une forme de changement, il faut adopter une approche socio-anthropologique. Eguren (2011) suggère, quant à lui, un procédé méthodologique pour arriver au changement social. Sur ce, nous nous sommes intéressée, aussi, aux processus d'engagement des parties prenantes et à la communication engageante (Rubans, Moch & al., 2009). Afin d'opérer le changement des sociétés vis-à-vis de l'environnement, les systèmes de communication doivent également évoluer (Tremblay, 2007 et Audouin, Courtois & al. , 2009). Les organisations intègrent désormais la notion de transparence dans leur communication,

notamment en matière d'impact environnemental pour, prétendument, se conformer à l'éthique de la RSE et du DD. Han (2017) enseigne que les exigences en matière de transparence sont telles que tout le monde tend à être visible, à défaut d'apparaître en suspect ; car l'invisibilité est perçue comme un moyen de dissimuler quelque chose de répréhensible. Il soutient, cependant, que la masse des informations diffusées délivre un message sur l'opacité du monde (Han, 2017). Libaert corrobore cette thèse en 2003, en insistant sur le fait que la transparence est une tromperie des entreprises pour atteindre des objectifs en matière de publicité, de légitimité et tout simplement de communication. Il n'empêche que de nos jours, dans les industries extractives, la transparence est une norme de gouvernance mondiale proposée par l'ITIE. Krolik & Moumouni (2021) mettent en exergue les enjeux de la transparence dans la gestion des ressources naturelles dans de nombreux pays africains, dont le Sénégal. Ils présentent les politiques publiques et réglementaires établies par le Sénégal pour encourager la transparence et la bonne gouvernance du secteur extractif. Fondée sur les rapports du ministère sénégalais du Pétrole et des Énergies et de l'ITIE, mais aussi sur un corpus de presse (précédemment plus haut), nous avons étudié la transparence des discours relatifs à l'exploration des ressources gazières. Catellani & al. (2015) abordent les rapports des communications, des discours et des pratiques organisationnels avec la transparence et ne manquent pas de pointer les enjeux de la transparence en matière de communication sur les questions environnementales. Ils apportent une contribution spécifique à notre recherche en révélant comment la transparence en communication peut influencer la réception et la perception du public, tout en soulevant des questions éthiques quant à son utilisation. Les auteurs sont parmi ceux qui nous ont permis de renforcer nos résultats de terrain.

En abordant la question de la transparence des communications portant sur l'environnement, cette recherche se fonde, évidemment, sur la base des théories connues en communication. Dans ses travaux de 1995, Miège expose la manière dont ont été construits les courants et les théories de communication. Il met en évidence aussi les enjeux de clarté et d'ouverture liés à l'essor des modèles de communication interactifs, ainsi qu'au développement des médias. En analysant d'une manière critique les discours dominants sur la communication et la société, Miège rend compte des questions relatives à l'éthique dans les interrogations sociales actuelles et éclaire sur l'émergence des questions relatives à la transparence avec l'évolution de la pensée communicationnelle. Neveu (2011) détaille aussi l'histoire et l'émergence des discours communicationnels. Puis, il se concentre sur les promesses et les espoirs de transparence et de démocratisation de la culture et de la politique, hérités des années

1970 et associés à la société de communication. Il propose, en définitive, une analyse critique de cette société de communication envisagée comme un modèle où la transparence atteint son paroxysme, en s'appuyant sur les enjeux relatifs à l'impact des nouvelles formes de communication sur cette société. De surcroît, notre étude aborde la communication des organisations publiques (Collet (2004) et Ghosn, Bendahan & al. (2020)) et privées qui s'intéresse aux problématiques environnementales, en l'occurrence l'exploitation des ressources naturelles et les modalités de réception de celle-ci (Catellani & al., 2015). L'étude des discours produits et circulant dans l'espace public s'appuie sur les approches linguistiques de Charaudeau (2017), Leray (2008) et de Bardin (2013) pour apprécier la notion de transparence et son usage dans les discours sur l'écologie marine. Winkin, dans *La nouvelle communication* (1981), développe une conception complexe de la communication à partir du *collège invisible*²⁰¹ dont les membres (notamment Bateson, Goffman, Hall et Watzlawick) développent une approche interactionniste de la communication. À la suite des travaux *sur l'interaction* de Watzlawick et Weakland (1981), nous avons étudié les facteurs influant les comportements des individus et la complexité des communications interhumaines.

Concernant l'étude des discours publics, elle a requis une focalisation sur le concept d'espace public et ses rapports avec la pratique de la communication. Miège (2010) développe l'espace public sur la base d'une pensée basée sur l'information et la communication. Partant d'une description et d'une critique des théories de Habermas, Miège (2010) montre les évolutions qui marquent l'espace public contemporain, où se déploient les différents discours. Enrichi par les travaux de Badouard & Mabi (2015), Cefaï (2016) et Carlino & Stein (2019) nous avons, ainsi, pu élargir notre cadrage théorique en intégrant la notion de controverse.

IV-2-2- Méthodologie de recherche

Pour aller au-delà de la théorie et avoir notre propre regard sur les communications inhérentes à la gouvernance des ressources gazières, nous avons eu recours à un cadre systématique qui nous a servi de guide pour répondre à notre question de recherche. En effet, nous avons utilisé un ensemble de méthodes de recherche d'informations sur notre thématique

²⁰¹ *Le collège invisible* est encore appelé l'école de Palo Alto. Il est constitué de plusieurs chercheurs (particulièrement des anthropologues et des psychiatres) venus d'horizons divers qui se regroupent progressivement dans la grande banlieue de San Francisco pour différentes raisons (Winkin, 1981).

et de recueil de données auprès des personnes cibles. Il s'agit d'inscrire notre travail dans une démarche respectueuse des normes et des principes éthiques de recherche en Sciences Humaines et Sociales (SHS), en particulier en SIC. La méthodologie présentée ci-après montre les processus adoptés pour voir comment les messages sur la transparence et l'écologie marine en lien avec l'exploitation des gaz naturels sont reçus et interprétés par le public cible. Elle s'aligne sur nos objectifs de recherche et constitue un levier déterminant de la qualité et de la validité de nos résultats, mais aussi de la fiabilité de nos conclusions.

Nous faisons d'abord une présentation de nos recherches exploratoires qui ont servi de méthodes visant à analyser et à faire des constats sur le mode de gouvernance des ressources en gaz naturel. Ensuite, nous présentons les techniques d'enquête utilisées pour recueillir des informations auprès de nos cibles.

IV-2-2-1- Recherches exploratoires

Déroulées en amont des enquêtes proprement dites, les recherches exploratoires ont fourni quelques éléments de compréhension des attitudes des parties prenantes à la gouvernance des gaz naturels et celles relatives à la transparence dans les communications portant sur la protection de l'environnement. Elles ont aussi permis d'avoir une vue partielle sur les pratiques et les processus de communication environnementale. Les enquêtes exploratoires ont été également un moyen de recenser les actions mises en œuvre pour la transparence et la communication inhérentes à l'exploitation des gisements gaziers.

Les enquêtes exploratoires ont été faites au moyen de deux techniques. D'une part, nous avons utilisé les méthodes de recherche documentaire qui nous ont permis de définir la thématique et de délimiter notre terrain de recherche, à l'aide des données déjà existantes. La veille informationnelle a été décisive pour effectuer un premier ensemble de constats et avoir une première approche avec l'environnement physique ciblé par la recherche. D'autre part, les entretiens exploratoires ont permis un premier contact avec la réalité et ont orienté la construction de la problématique de recherche. Les enquêtes exploratoires ont été, en effet, déterminantes pour orienter d'une manière pertinente et pour définir les bonnes options pour notre projet.

Corpus de veille et modalités d'analyse

La présente étude s'inscrit dans une dynamique temporelle qui évolue en même temps que le processus de l'exploration en vue de l'exploitation du gaz au Sénégal ; par conséquent, celle de l'environnement marin, prenant en compte la thèse²⁰² qui défend que *toute activité humaine a un impact environnemental*. Autrement dit, les temps de l'élaboration du projet de recherche et du déroulement de la thèse sont ceux des étapes exploratoires des projets gaziers. Et il est possible d'observer, au fur et à mesure de l'avancement des opérations gazières, des mutations dans la gouvernance stratégique de l'environnement physique d'exploitation des gaz : la mer. Ces évolutions liées aux processus d'exploration des gaz naturels et ses éventuels impacts marins sont susceptibles de manier l'opinion publique et la sphère médiatique sénégalaises. Ce qui aurait, inéluctablement des impacts sur les processus de réception et le traitement de l'information par les médias et de fait, sur nos modalités d'analyse informationnelle préétablies au début de la thèse. Dans une logique de suivi de l'actualité et de la sphère médiatique portant sur les questions de gaz et d'écologie maritime au Sénégal, nous avons effectué une veille médiatique et réalisé des synthèses de contenus de presse. Cette dernière nous a permis de faire un criblage analytique des informations relatives à la gouvernance transparente des gaz et à l'écologie maritime du Sénégal parues dans la presse sénégalaise en ligne. Pour une clarté dans notre procédé, nous éclaircissons d'abord notre choix du média avant celui des supports.

Notre choix du média Internet s'explique par deux facteurs. D'une part, par le fait que la thèse se déroule en France et que nous soyons absente momentanément du Sénégal qui constitue notre terrain de recherche. Ce qui laisse déduire que l'Internet est l'unique média qui nous a été complètement accessible. D'autre part, comme le sujet traite de la transparence des communications sur les gaz naturels, nous avons opté pour un média pouvant offrir des perspectives de transparence. Bien que la transparence informationnelle d'Internet soit largement critiquée par l'opinion publique, ce média propose généralement un large accès aux informations qui y sont disponibles et fournit au public la possibilité de participer librement aux débats socio-économiques et politiques (Neveu, 2011, p. 53). Dans le contexte sénégalais, Internet donne également accès à diverses opinions et informations de la sphère politique et économique. En raison de leur dépendance financière à l'égard de l'organe étatique, ainsi que

²⁰² En effet, cette thèse avancée par l'ADEME (2008) postule que toute activité « [...] a, par essence, un impact sur l'environnement ; les produits « verts », « écologiques » ou « bons pour l'environnement » ont également des impacts négatifs sur l'environnement ».

la pression exercée par l'État (pouvant aller jusqu'à des mesures coercitives telles que les suspensions, ce fut le cas du groupe de presse « Walfadjri » en 2023, à la suite de la diffusion de manifestations²⁰³), les médias traditionnels témoignent d'une prudence croissante. Cette situation compromet souvent leur impartialité dans le traitement et la production de l'information. De plus, en 2023, dans un contexte politique marqué par le report des élections présidentielles, pour contourner les canaux de communication traditionnels sous le contrôle de l'État, Internet a servi d'espace d'information, d'expression et de mobilisation citoyennes en vue d'exercer la pression sur les dirigeants sénégalais. En réaction à l'amplification des controverses publiques et des manifestations orchestrées depuis les réseaux sociaux et les outils numériques, l'État du Sénégal a opéré à plusieurs reprises des coupures d'accès à Internet à l'échelle nationale, dans le but de limiter la liberté d'expression et l'action citoyenne. Les restrictions d'Internet laissent entrevoir l'enjeu de transparence informationnelle et de démocratie participative que fournit Internet au Sénégal. Dans le cadre de notre recherche, Internet permet d'observer la manière dont les médias traitent de la gouvernance des projets extractifs du Sénégal. Pour les supports, nous avons choisi les portails et les sites d'organes publics ou privés, qui offrent des services de presse sur la toile. « On entend par service de presse en ligne tout service de communication au public en ligne édité à titre professionnel par une personne physique ou morale qui a la maîtrise éditoriale de son contenu, consistant en la production et la mise à disposition du public d'un contenu original, d'intérêt général, renouvelé régulièrement, composé d'informations présentant un lien avec l'actualité et ayant fait l'objet d'un traitement à caractère journalistique, qui ne constitue pas un outil de promotion ou un accessoire d'une activité industrielle ou commerciale »²⁰⁴. Le choix de la presse en ligne, quant à lui, s'explique, au-delà de l'accès à la dématérialisation de l'information sénégalaise relative à l'exploitation des gaz et à l'écologie maritime, par la possibilité de recueillir un éventail de points de vue et d'opinions sur le sujet et d'interagir avec les supports émetteurs de ces informations. La presse en ligne permet d'inclure des sources internationales et d'obtenir des réactions et des opinions de la communauté internationale. Au Sénégal, l'absence d'une rigueur concernant la pratique du plagiat dans la sphère journalistique induit également la reprise de plusieurs articles, des quotidiens, hebdomadaires, et mensuels dits physiques qui sont généralement plus lus sur les plateformes de services de presse en ligne. Ce qui conforte

²⁰³ Pour plus de détail : <https://rsf.org/fr/s%C3%A9n%C3%A9gal-rsf-d%C3%A9nonce-la-suspension-de-walf-tv-un-abus-de-pouvoir-qui-menace-tous-les-m%C3%A9dias> (Consulté le 28 août 2024).

²⁰⁴ Accès : <http://www.cppap.fr/definition-dun-service-de-presse-en-ligne/> (Consulté le 10 janvier 2019).

également notre choix d'effectuer non seulement la veille informationnelle, mais aussi le croisement des sources.

Nous avons opté pour la réalisation de synthèses de contenus issus de la presse²⁰⁵ à un rythme semestriel, couvrant la période de 2017 à 2020. Ce travail a été fait par le biais d'alertes effectuées au moyen de l'outil, appartenant à Alphabet²⁰⁶ (Google), qui est dédié à la veille et connu sous le nom de « Google alertes ». Les alertes sont effectuées avec les mots clés : transparence, exploitation des gaz, écologie marine, communication et Sénégal. Nous sélectionnons les articles de presse publiés au moins depuis 2015, année de la première découverte des gaz *offshore* au Sénégal. Comme énoncé plus haut, nous ciblons les services de presse en ligne sénégalais qui traitent d'économie, de politique, d'environnement, de social en général, et qui offrent des informations issues de reportages, d'interviews, d'évènements factuels, de sondages, de partages d'expériences ou d'avis sur une expertise dans un ou des champs divers... Nombreux sont les contenus journalistiques sénégalais disponibles sur Internet.

Certains sont des quotidiens d'informations sénégalais qui dématérialisent et rendent accessibles quelques-uns de leurs articles ou tous leurs contenus sur la toile. En effet, «si en France ou en Amérique du Nord, les groupes de presse développent des sites Web qui proposent des éditions électroniques payantes de leurs journaux, au Sénégal, ils se contentent de mettre en ligne la version numérisée du journal papier » (Ndiaye, 2013). D'autres sont des *pure players* dont le modèle économique est basé exclusivement sur Internet, et qui ne proviennent pas des acteurs traditionnels de la presse. Nous avons ciblé également des plateformes de services de presse en ligne qui diffusent des articles écrits par des journalistes ou non et qui traitent des sujets à des fins généralement commerciales. Cependant, cette dernière catégorie citée est constituée de supports qui reprennent le contenu d'autres sites d'information.

Il est important de mentionner qu'au Sénégal, les patrons de service de presse les plus représentatifs ont une orientation politique souvent non assumée, mais connue du public. Ce qui influence le management et le traitement de l'information des supports médiatiques. Par exemple, ils peuvent choisir de ne pas publier certaines informations ou de les traiter de manière partielle. Dans le tri des informations, nous avons mis en avant la collecte de différents points de vue, c'est-à-dire que nous avons porté un intérêt aux angles de traitement des informations ainsi qu'aux lignes éditoriales suivies par les organes qui nous servent de sources. Ce qui nous

²⁰⁵ Cf. Annexe F : synthèses de contenus presse

²⁰⁶ Alphabet est le nom de l'entreprise qui était connue au paravent sous le nom Google.

a permis de comparer la qualité, la pertinence et l'orientation idéologique des contenus disponibles. En effet, nous nous sommes assurée de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations en nous efforçant d'utiliser des sources variées et fiables. Nous avons aussi vérifié la validité des informations en les comparant à d'autres sources et en les analysant, impartialement, à la lumière des faits. Nous avons organisé aussi les informations en fonction de leur pertinence, de leur importance, de leur contexte, mais aussi de leur impact sur le public cible.

Cette veille informationnelle est qualitativement analysée afin de définir les attitudes et les stratégies communicationnelles des acteurs de la controverse sur l'exploitation des gaz découverts en milieu marin. En effet, le traitement qualitatif des données de la presse nous a offert la possibilité de recenser les sujets prisés par les pouvoirs publics et privés qui s'expriment sur la gouvernance des ressources fossiles ; qu'ils soient d'ordre administratif, politique, juridique, économique, social, etc. L'analyse qualitative nous a permis aussi de relever des éléments de langages relatifs aux acteurs des communications, aux contenus et aux tons des messages, à la clarté et à l'accessibilité des informations, et aux comportements des récepteurs.

Les entretiens exploratoires

Les entretiens préliminaires ont servi de premier contact avec le terrain. Pour cela, nous avons conçu un guide d'entretien²⁰⁷, qui est constitué essentiellement de questions ouvertes adressées à des acteurs ressources des secteurs de l'exploitation des gaz et de la mer. Il a été développé dans l'optique de thématiser et de faciliter nos échanges lors des entrevues. Le guide d'entretien était adapté chaque fois à la personne avec laquelle nous nous entretenions.

Les entretiens préliminaires ont servi à recueillir des informations portant sur les positions du public vis-à-vis des politiques de gouvernance et à identifier quelques comportements communicationnels des acteurs des gaz quant à la transparence dans la manière de gouverner et à la protection de l'espace et des ressources maritimes. Les études exploratoires ont aussi eu pour objectif de nous former une idée sur les modes de communication qui s'établissent autour de la gouvernance des gaz *offshore*. Les enquêtes exploratoires ont, par ailleurs, permis de

²⁰⁷ Cf. Annexe G : Guide d'entretien pour les enquêtes exploratoires

cerner notre objet d'étude, de définir et de consolider le cadre théorique, et la problématique de recherche.

Les enquêtes exploratoires sur nos terrains de recherche (que nous présentons plus loin) ont été menées entre les mois de mars et d'avril 2018. Elles ont ciblé principalement les acteurs de l'exploitation des gaz naturels identifiés qui peuvent nous renseigner sur la gestion des projets d'exploitation des gaz en mer et les interrelations éventuelles de celles-ci avec le milieu physique et social. Sur ce, nous avons visé les deux compagnies pétrogazières, BP et Kosmos Energy, qui travaillent en synergie pour l'exploitation de gaz naturels dans les blocs à hauteur de Cayar et de Saint-Louis, deux ingénieurs indépendants travaillant dans le secteur d'exploitation des gaz *offshore* dont l'un est géologue et l'autre un ancien responsable QHSE de la SAR, deux ONG (Oxfam, et PRCM), un représentant du CLPA de Saint-Louis et un représentant du CLPA de Cayar, la radio communautaire de Cayar, l'Agence Nationale des Affaires Maritime (ANAM) et la Haute Autorité chargée de la coordination, de la Sureté maritime, de la Sécurité maritime et de la protection de l'environnement Marin (HASSMAR). Toutefois, ces deux dernières travaillant dans le domaine maritime ont refusé notre demande d'autorisation à enquêter.

IV-2-2-2- Études sur la question recherche

Pour offrir un caractère objectif et scientifique à notre étude et répondre explicitement aux questions complexes qu'elle soulève, nous avons recours majoritairement aux techniques qualitatives. Les méthodes de recherche qualitative s'avèrent pertinentes pour répondre à nos questions de recherche, en collectant et en analysant des informations portant sur les comportements psychologique et communicationnel des parties prenantes quant à la gouvernance des gaz naturels. Autrement dit, elle nous permet de connaître les interactions socio-communicationnelles, les visions, les attentes, les perceptions et les dynamiques d'engagement des acteurs des gaz dans leurs modes de gouvernance, en particulier relative à la communication. Les méthodes qualitatives offrent aussi l'opportunité d'avoir un accès à l'opinion publique afin de déterminer la nature des débats soulevés et les paramètres de la

réception. Ce qui fournit des informations détaillées et approfondies sur les interactions et les relations entre les individus et les groupes sociaux impliqués dans la gouvernance des projets gaziers. Notre recherche qualitative comprend deux méthodes majeures à savoir les entretiens semi-directifs et l'analyse de contenu. Cette dernière méthode de recherche qualitative incorpore dans notre méthodologie une approche quantitative²⁰⁸ conférant à notre recherche une dimension méthodologique mixte. La triangulation méthodologique renforce la validité et la crédibilité des résultats tirés.

La prise avec le terrain : le rôle des entretiens

Nous avons effectué des entretiens semi-directifs, pour lesquels nous avons préalablement sollicité auprès de nos interlocuteurs une autorisation à enregistrer au moyen d'un dictaphone. Cependant, seules 20 personnes interviewées ont consenti à nous autoriser l'enregistrement. Chaque interview, qu'il s'agisse d'un entretien individuel ou d'un focus group, a eu une durée allant de 30 minutes à 1 heure. Comme dans les entretiens exploratoires, les entretiens de l'enquête proprement dite ont requis eux aussi un guide d'entretien²⁰⁹. Celui-ci est un document de base que nous avons rédigé dans le but de structurer le déroulé de l'interview et d'émettre des relances dans les cas où l'enquêté s'éloigne de la thématique. En effet, le guide d'entretien sert de fil conducteur, car il présente les variables à aborder et les questions à poser lors d'une discussion. Par ailleurs, en raison du caractère sensible de notre objet d'étude et de son enjeu social, nous choisissons de ne pas citer de nom. Nous nous limitons à citer la fonction des interviewés ou à parler d'« agent » ou encore de « membre » en nommant leur structure d'appartenance. En effet, l'emploi de termes génériques pour décrire les personnes interviewées est une option pouvant garantir l'anonymat des interviewés. La globalité des entretiens individuels avec les institutions publiques et privées concernées par l'exploitation des gaz a été menée dans la langue officielle du Sénégal, c'est-à-dire le français. Notre choix d'utiliser le français pour les entretiens avec les institutions s'explique par des raisons pratiques et institutionnelles, car c'est la langue de travail dans les domaines administratifs et professionnels au Sénégal. En revanche, les entretiens individuels et groupés avec les pêcheurs, les mareyeurs et les transformatrices de poissons ont été faits en *wolof* (langue nationale). L'utilisation du *wolof* est privilégiée pour des raisons de proximité culturelle et de facilitation de la

²⁰⁸ L'approche quantitative offre la possibilité de quantifier la fréquence des occurrences des mots, des expressions et des thèmes soulevés dans notre corpus de presse sélectionné.

²⁰⁹ Le guide d'entretien a été reproduit et adapté en fonction du profil de chaque interlocuteur. Cf. Annexe H : Guides d'entretien pour les enquêtes proprement dites.

communication. Le *wolof* est largement parlé au Sénégal et est généralement employé dans les interactions quotidiennes et sociales, en particulier dans les zones côtières où la pêche est une activité importante. Le choix du *wolof* est aussi justifié par le faible taux de scolarisation des communautés de pêche. D'ailleurs, *l'Atlas UEMOA de la pêche continentale* montre que « les chefs de ménages professionnels du sous-secteur pêche n'ayant aucun niveau d'éducation scolaire sont globalement en pourcentage très élevé (46%, auxquels on pourrait ajouter 22% de non-répondants), particulièrement dans les régions de Kolda, Matam, Saint-Louis et Tambacounda »²¹⁰. Les données collectées en *wolof* auprès des communautés de pêche ont été traduites et retranscrites en français.

La population de l'enquête inclut une diversité d'acteurs disséminés dans différents secteurs d'activités. Parmi ceux-ci, nous comptons des scientifiques et des ingénieurs spécialisés dans l'exploitation des hydrocarbures, des acteurs des médias, des représentants du Gouvernement et des organismes internationaux, des représentants des communautés côtières et des pêcheurs, et des représentants des compagnies d'exploitation des hydrocarbures et OSC qui s'intéressent à la défense des droits sociaux et économiques des populations, à l'environnement, et à la protection de la mer. En raison de la myriade d'acteurs concernés, il a été difficile de cantonner notre échantillon sur des critères de représentativité de la population mère, comme dans une étude quantitative. Nous avons ainsi opté pour un échantillonnage non probabiliste qui se fonde sur des critères de sélection des acteurs de l'exploitation des gaz naturels prédéfinis. Les parties prenantes choisies sont celles qui portent un intérêt manifeste pour les projets extractifs, celles qui ont une responsabilité directe ou indirecte dans la sauvegarde des écosystèmes marins, et les populations qui sont susceptibles d'être impactées. Ce modèle d'échantillonnage est appelé l'échantillon théorique. Ici « la question de l'échantillonnage est donc particulière parce qu'elle ne peut se faire qu'à partir du terrain et de la récolte des données. Partant d'un nombre limité d'individus ou de groupes, le chercheur se pose la question suivante : « au regard de ce que j'apprends, de ce que je découvre, que dois-je apprendre d'autre et auprès de qui (individus ou groupes) puis-je récolter l'information dont j'ai besoin ? » (Ulin, Robinson and Tulley, 2005 ; Flick, 2009) »²¹¹. Autrement dit, l'échantillon

²¹⁰ Accès :

http://sirs.agrocampus-ouest.fr/atlas_uemoa/index.php?action=fiche&code=sen&type_code=SG&atl_version=0&idlang=fr&idmedia=p_rint (Consulté le 21 février 2022).

²¹¹ Accès : https://fad.univ-lorraine.fr/pluginfile.php/23858/mod_resource/content/1/co/Echantil_qualit.html (Consulté le 10 juin 2023).

théorique choisit les participants à l'enquête en fonction de leur capacité à fournir des informations pertinentes pour répondre aux questions de la recherche et pour comprendre le phénomène étudié. Ainsi, notre guide d'entretien est adapté et administré à des acteurs de l'exploitation des gisements en hydrocarbure qui ont des caractéristiques uniques et utiles pour nous fournir des informations pertinentes pour tester nos hypothèses de recherches et développer des conclusions sous-jacentes. Notre échantillon a été aussi façonné par la technique *snowball effect*²¹² qui « consiste à demander à chaque personne contactée les coordonnées d'une ou plusieurs autres personnes à interroger »²¹³. Cette dernière méthode a été pertinente en ce qu'elle nous a facilité le contact avec des personnes d'une certaine élite sociale et qui sont difficiles d'accès. Par ailleurs, nous avons choisi les quartiers qui concentrent plus de pratiquants de pêche et sont plus représentatifs des communautés de pêche. Nous avons fait une cartographie de ces zones d'étude confectionnée grâce au logiciel « ArcGis »²¹⁴ ; nous allons l'esquisser plus loin. Notre échantillon a été ainsi évolutif. Nous détaillons, *infra*, les participants à notre étude et notre objectif derrière ce ciblage. En outre, nous avons eu quelques discussions informelles, à brûle-pourpoint, avec des acteurs concernés par l'exploitation, lesquels ont permis d'enrichir nos résultats de recherche.

²¹² Notre traduction : effet boule de neige.

²¹³ Accès : <https://www.intotheminds.com/blog/snowball-effect/> (Consulté le 03 février 2023).

²¹⁴ « ArcGIS Data Appliance is an Esri content solution that allows you to quickly create, publish, and share maps and related content (for example, elevation data, places locator) with colleagues securely behind your firewall » <https://doc.arcgis.com/en/data-appliance/7.2/get-started/what-is-da.htm>. Notre traduction : « ArcGIS Data Appliance est une solution de contenu Esri qui vous permet de créer, de publier et de partager rapidement des cartes et du contenu connexe (par exemple, des données d'élévation, des localisateurs de lieux) avec des collègues en toute sécurité derrière votre pare-feu ».

Tableau 2 : Récapitulatif des objectifs et des participants aux entretiens

Objectifs	Participants
-Connaître et comprendre les contenus et les motivations des communications	- GES-Petrogaz - Kosmos Energy - CN-ITIE - Médias privés - Radio communautaire de Cayar et radio Teranga Fm de Saint-Louis - Mairies de Cayar et de Saint-Louis - Département de Thiès et de Saint-Louis - AfrikaJom Center - Centre de Recherche et d'Actions sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels (CRADESC) - Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA)
-Identifier les critères de transparence dans les communications portant sur la protection de la mer -Connaître l'impact de la transparence des discours dans les relations à l'environnement	- CN-ITIE - Kosmos Energy - OSC (Forum Civil, OSIWA, Oxfam, WIM, PCQVP, Enda Lead, RADDHO, Cayar Vision Futur) - Représentant de la société civile dans le Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL) - Cayar FM - Teranga FM - Mairies de Cayar et de Saint-Louis - Département de Thiès et de Saint-Louis - Centre de Recherche et d'Actions sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels (CRADESC)
-Relever les réactions envers les stratégies et politiques de protection de l'environnement marin	- OSC (Forum Civil, OSIWA, Oxfam, WIM, PCQVP, Enda Lead, RADDHO, Cayar Vision Futur) - Cayar FM - Teranga FM - Coordination du Conseil Local de Pêche Artisanale (CLPA) de pêche de Cayar et de Saint-Louis - Mairies de Cayar et de Saint-Louis - Département de Thiès et de Saint-Louis - Parlementaire - Médias privés - Comité local de gestion de l'AMP de Cayar et de Saint Louis
-Mesurer les impacts de la transparence des communications sur l'opinion publique -Apprécier le niveau de confiance des interviewés aux politiques écologiques	- Coordination du Conseil Local de Pêche Artisanale (CLPA) de pêche de Cayar et de Saint-Louis - Comité local de gestion de l'AMP de Cayar et de Saint Louis - Pêcheurs - Mareyeurs - Transformatrices de poisson - Médias privés

Source : Ngom (2021)

Tableau 3 : Le détail de l'échantillon de l'étude

Catégorie d'acteurs	Cayar	Saint-Louis	Dakar	Nbre
<i>Institutions et initiatives gouvernementales</i>	CLPA de Cayar (2)	CLPA de Saint-Louis (2)	GES-Petrogaz (1)	8
	Comité local de gestion de l'AMP (1)	Comité local de gestion de l'AMP (1)	CN-ITIE (1)	
<i>Parlementaire</i>			Député du mouvement Tekki (1)	1
<i>Société civile</i>	Cayar Vision Futur (1)		Le Forum civil (1)	8
			OSIWA (1)	
			Oxfam (1)	
			Enda Lead (1)	
			PCQVP (1)	
			WIM (1)	
			Représentant de la société civile dans le CNSCL (1)	
<i>Médias privés</i>		Teranga Fm (1)	Emedia (1)	3
			Business221.com (1)	
<i>Radio communautaire</i>	Cayar Fm (1)			2
<i>Centres de recherche, think tank</i>			AfrikaJom Center (1)	3
			CRADESC (1)	
			Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (1)	
<i>Expert indépendant, ancien agent de ISRA</i>			Ingénieur environnementaliste (1)	1
<i>Départements et/ou communes</i>	Maire de Cayar (1)	Adjoint au maire de Saint-Louis (1)		4
	Conseiller municipal (1)	Conseiller municipal et départemental (1)		
<i>Compagnie gazière</i>			Kosmos Energy (1)	1
<i>Communautés de pêche</i>	Pêcheurs (4 entretiens individuels et 4 focus groups de 5 personnes)	Pêcheurs (4 entretiens individuels et 4 focus groups de 5 personnes)		28
	Transformatrices (2)	Transformatrices (2)		
	Mareyeurs (4)	Mareyeurs (4)		

Source : Ngom (2023)

Ce dernier tableau met en exergue le détail de l'intégralité des enquêtes effectuées qui s'élèvent au nombre de 59, soit 91 personnes interviewées. Il présente les cibles de notre étude en 10 catégories d'acteurs de l'exploitation des gaz *offshore*. Nous nous sommes entretenue avec huit institutions et initiatives gouvernementales représentées par deux membres du CLPA de Cayar, deux membres du CLPA de Saint-Louis, un agent du comité local de gestion de l'AMP de Cayar et un agent du comité local de gestion de l'AMP de Saint-Louis, un agent de GES-Petrogaz et un agent du CN-ITIE. Ces derniers nous ont permis de mieux appréhender les politiques de gouvernance responsable des gaz en vigueur, les éventuels impacts sur l'environnement et sur la disponibilité des ressources halieutiques, et les mécanismes de communication qui les accompagnent. En plus, l'agent de GES-Petrogaz est nommé un environnementaliste ; il nous a fourni des informations scientifiques sur les risques environnementaux de l'exploitation d'hydrocarbures. Nous avons interviewé un parlementaire, en l'occurrence un député du mouvement *Tekki*. En tant que représentant du peuple, celui-ci nous a permis de relever les opinions et les attentes des populations, mais aussi la relation de confiance des citoyens vis-à-vis aux communications, notamment à portée écologique, qui sont faites par le Gouvernement et les compagnies gazières. Nous avons enquêté un agent de Cayar Vision Futur, de la RADDHO, de Le Forum Civil, de OSIWA, de Oxfam de Enda Lead, de PCQVP, de *Woman In Mining* (WIM) et un représentant de la société civile dans le Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL). Ces 9 agents de la société civile interviewés ont permis de faire la lumière sur les critères de transparence des communications, les attentes communicationnelles des populations et l'impact de la transparence sur les attitudes et les comportements. Les médias privés, notamment Emedia²¹⁵ et Business221.com²¹⁶, servent à connaître le traitement des informations et les facteurs d'influence de l'opinion publique. Le journaliste de la radio communautaire de Cayar et le journaliste de la radio privée locale Teranga Fm de Saint-Louis interviewés nous ont servi à apprécier l'engagement des collectivités, de l'état et des compagnies gazières dans la promotion de l'écologie, mais aussi de connaître les acteurs engagés dans la communication. Ils ont également permis de mieux saisir les préoccupations des populations locales. Les trois représentants de centres de recherches ou *think tank* interrogés appartiennent respectivement à AfrikaJom Center,²¹⁷ au

²¹⁵ <https://emediasn.net/sn/>

²¹⁶ <https://business221.com/>

²¹⁷ afrikajomcenter.org

CRADESC²¹⁸ et à l'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA)²¹⁹. Ils ont souligné la place des instituts de recherche dans la gouvernance et dans la sensibilisation des populations aux enjeux environnementaux de l'exploitation des gaz naturels en mer. L'ingénieur environnementaliste, avec lequel nous avons échangé, est membre de l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA), notamment de CRODT (Centre de Recherche Océanographique Dakar-Thiaroye)²²⁰. Il nous a permis de comprendre les menaces qui pèsent sur les écosystèmes, les habitats et la biodiversité marins. Les quatre agents des collectivités locales de Cayar et de Saint Louis nous ont éclairée sur les attentes et les inquiétudes des autochtones, et sur les interactions des populations avec les institutions gouvernementales et les compagnies pétrolières. Notre entretien avec l'agent de la compagnie Kosmos Energy nous a renseignée sur quelques actions de communications à destination du public et sur les actions de RSE de BP en collaboration avec Kosmos Energy. Les 28 entretiens répartis en deux aux communautés de pêche de Cayar et de Saint-Louis quant à eux ont été décisifs pour connaître la perception, les comportements des communautés de pêche et leurs attentes des politiques écologiques.

Analyse du corpus de presse

Par ailleurs, nous allons croiser les résultats des entretiens avec les articles de la presse portant sur la gouvernance des gaz naturels au Sénégal, collectés au moyen de la veille informationnelle. La mise en relation des données expérimentales et scientifiques avec des données médiatiques, qui rendent compte d'événements, d'actualités ou de découvertes, permet de renforcer la crédibilité de notre démarche et de nos conclusions. Pour ce faire, nous intégrons aussi l'analyse de contenu à nos méthodes qualitatives. De ce fait, une démarche d'enquêtes quantitatives visant à recueillir des données chiffrables s'invite à notre étude. Approche fréquemment utilisée dans de nombreux domaines de recherche, y compris la psychologie, la sociologie, le journalisme et la communication, l'analyse de contenu désigne « un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces messages » (Berelson, In Bardin, 2013, p. 47). En effet, l'analyse de

²¹⁸ Site du CRADESC : <https://progressive.international/members/7ea74891-b994-4060-a124-38e31632fe6e-le-centre-de-recherche-et-daction-sur-les-droits-conomiques-sociaux-et-culturels-cradesc/fr>.

²¹⁹ Blog de l'IUPA : <https://iupa.ucad.sn/?fbclid=IwAR0zQXV-1sVl9a3XE9rQzuw3lQfIdkIm9ktZCVNbFPonegb--0OcwmC-XuA>.

²²⁰ Le CRODT est une partie intégrante de ISRA. Site Internet : <https://isra.sn/organisation-de-lisra/>.

contenu peut donc inclure des méthodes de recherche qualitative et quantitative. Notre objectif derrière l'usage de cette méthode est de démystifier et de déconstruire les messages afin de révéler les sens cachés, les intentions des auteurs ou des interviewés, les réalités socio-culturelles et politiques qui influencent les communications. En effet, l'analyse de contenu peut nous permettre de découvrir les motifs, les thèmes et les informations pertinentes dans le contenu presse pouvant renseigner sur les comportements communicationnels et les opinions des parties prenantes sur la gouvernance. Eu égard aux fonctions d'usage, ci-dessous, définies par Bardin (2013, p. 33), elle est, en effet, la méthode congruente pour discuter nos résultats de recherche et consolider la validation ou la réfutation de nos hypothèses.

- Une fonction heuristique : l'analyse de contenu enrichit le tâtonnement exploratoire, accroît la propension à la découverte. C'est l'analyse de contenu « pour voir ».
- Une fonction d'« administration de la preuve ». Des hypothèses sous forme de questions ou d'affirmations provisoires servant de lignes directrices feront appel à la méthode d'analyse systématique pour se voir vérifier dans le sens d'une confirmation ou d'une infirmation. C'est l'analyse de contenu « pour prouver ».

C'est une approche ouverte qui vise à interpréter la complexité d'un sujet en approfondissant sa compréhension et en laissant place à la découverte. Elle peut renforcer la validité des conclusions tirées des enquêtes de terrain en les étayant par des données tangibles aux sources diversifiées. Dans la présente étude, l'analyse de contenu permet un ciblage plus diversifié et plus globalisé des parties prenantes à la gouvernance des gaz naturel. Elle vérifie aussi si les données expérimentales concordent avec la manière dont les résultats de notre recherche sur les attitudes et les comportements des citoyens envers la transparence des communications sur les gaz naturels sont présentés dans les articles de presse, confirmant ainsi la précision et la validité des informations recueillies. Pour ce faire, partant de nos hypothèses de recherche, nous classons et catégorisons les unités de contenu en thématiques, identifions le contexte, la visée et la nature des discours, et quelques éléments langagiers dominants. Notre méthode d'analyse de données de la presse comprend un logiciel d'analyse des concordances des énoncés, des segments répétés et de la structuration du corpus, tel que « Hyperbase ». Ce dispositif de lexicométrie est associé à Cordial, ce qui lui permet d'effectuer de façon combinée le traitement des graphies, des formes, des lemmes, du codage grammatical et des enchainements syntaxiques des mots au sein d'un champ lexical²²¹.

²²¹ Accès : <http://ancilla.unice.fr/~brunet/PUB/default.html> (Consulté le 20 février 2023).

Notre corpus presse faisant l'objet d'analyse de contenu est constitué de 54 articles²²², portant sur des sujets variés inhérents aux projets extractifs en mer au Sénégal. Nous avons identifié 27 titres de presse en ligne (dont 17 nationaux et 10 internationaux) qui les ont publiés, ainsi que leur orientation éditoriale²²³. Les médias en ligne ont des lignes éditoriales différentes, ce qui explique la divergence d'intérêts sur la question extractive et sur la manière dont ils traitent les sujets y afférant. Les articles sélectionnés, obtenus grâce à des mots-clés tels que « préservation de la mer au Sénégal » et « hydrocarbures au Sénégal », ont été soumis à une analyse inductive. Cette analyse a permis de dégager plusieurs thèmes, à savoir : les politiques de gouvernance, le militantisme pour la transparence, les défis économiques et environnementaux, la transparence, la corruption, la gestion durable, le militantisme environnemental, l'opinion publique, ainsi que les ressources naturelles en tant qu'enjeu majeur lors des campagnes électorales. Nous regroupons ces thèmes en quatre catégories principales : les politiques de gouvernance, les opinions publiques, le militantisme en faveur de la bonne gouvernance, ainsi que les défis socioéconomiques et environnementaux. Cette structuration synthétique des thèmes simplifie la gestion et l'analyse de notre corpus pour permettre la compréhension des tendances et des préoccupations entourant les projets gaziers. Elle offre donc une vue d'ensemble cohérente des sujets traités dans les articles choisis et facilite l'extraction de données clés.

En raison de la taille de notre corpus, nous procédons au codage de la totalité des articles pour faciliter l'analyse et améliorer la lisibilité des données. C'est à partir des catégories de thèmes que nous créons un système de codage qui va permettre de discerner l'article, le thème, et la date de publication des extraits ou des citations. Notre système de codage est alors composé d'une combinaison de lettres et de numéro fournissant une structuration attribuant un code unique à chaque article. Comme représenté dans le tableau subséquent, nous avons opté pour un diminutif de chaque catégorie de thèmes. Ces derniers sont représentés par ces symboles : « Gouv » (les politiques de gouvernance), « Op_pu » (les opinions publiques), « Mili » (le militantisme en faveur de la bonne gouvernance) et « Défi » (les défis socio-économiques et environnementaux). Ces représentations sont complétées par la date de publication de l'article correspondant pour constituer un format de code clair. Par exemple, l'article sur les politiques de gouvernance publié le 27 octobre 2020 par Seneplus est symbolisé par « Gouv_27_10_2020

²²² Cf : Annexe I : Accès aux différents articles constituant notre corpus

²²³ Cf Annexe J : Caractéristiques du corpus presse

». Si une thématique est traitée et publiée deux fois à la même date par deux médias distincts, comme cela s'est produit le 16 septembre 2018 avec le thème des opinions publiques abordé à la fois par Seneweb et Lactuacho, nous ajoutons au code les deux premières lettres du nom de chaque presse en ligne. Ainsi, le codage se présente comme suit : Op_pu_16_09_18_Se (pour l'article de Seneweb) et Op_pu_16_09_18_La (pour la publication de Lactuacho).

Tableau 4 : Récapitulatif du codage des articles

Presse en ligne	Codes	Presse en ligne	Codes
Seneweb	Op_pu_16_09_18_Se	Le Quotidien	Mili_05_02_20
Lactuacho	Op_pu_16_09_18_La	Xibaaru	Mili_24_08_19
Senego	Op_pu_02_03_18	Senego	Mili_12_07_19
Africtelegraph	Op_pu_17_10_18	Senegal 7	Mili_25_04_19
Ouestaf	Op_pu_06_11_18	Pressafrik	Mili_01_11_18
Ferloo	Op_pu_14_03_18	Seneweb	Mili_08_12_18
Ferloo	Op_pu_24_11_18	Senego	Mili_27_03_18
Dakaractu	Op_pu_12_04_18	Kewoulo	Gouv_04_02_20
Dakarmidi	Op_pu_16_04_18	Afrik	Gouv_12_05_17
Alakhbar	Op_pu_02_06_18	Ndar Info	Gouv_04_07_18
Seneweb	Op_pu_21_01_18	Senego	Gouv_13_04_18
Le Quotidien	Op_pu_05_07_18	Xalima Sn	Gouv_07_02_18
Afrique La Tribune	Op_pu_09_08_17	Le Quotidien	Gouv_11_04_18
Jeune Afrique	Op_pu_24_11_17	Xalima Sn	Gouv_25_03_18
Xibaaru	Op_pu_27_10_20	Leral	Gouv_24_03_18
Dakaractu	Op_pu_28_08_20	Infomediaire	Gouv_03_10_18
Dakaractu	Op_pu_25_02_20	Afrique La tribune	Gouv_02_10_18
BBC	Défi_03_06_19	Senepius	Gouv_27_10_20
Senegal 7	Défi_14_08_19	Energies-media	Gouv_09_09_18
Dakarmidi	Défi_31_07_18	Seneweb	Gouv_08_10_18
Senego	Défi_11_08_19	Ndar Info	Gouv_12_03_18
Le point Afrique	Défi_12_07_19	Xalima Sn	Gouv_19_09_17
Jeune Afrique	Défi_28_06_19	La tribune	Gouv_08_02_18
Xalima Sn	Défi_05_12_18	Le 360 Afrique	Gouv_22_11_17
Dakaractu	Défi_17_08_17		
Leral	Défi_05_02_18		
Le Quotidien	Défi_13_05_19		
Senepius	Défi_10_12_18		
Le Quotidien	Défi_24_05_18		
Ndar Info	Défi_27_05_18		

Source : Ngom (2023)

IV- Conclusion intermédiaire

Les populations de nos zones d'étude sont très représentatives des identités et des valeurs socioculturelles sénégalaises. Elles sont des communautés de pêche et sont susceptibles d'être impactées par les activités extractives. Au-delà des problèmes liés au changement climatique et aux pollutions diverses, les problématiques socio-environnementales auxquelles fait face le sous-secteur de la pêche artisanale sont légion : la concurrence déloyale de la pêche industrielle, les problèmes de gestion de certaines personnes morales sous l'autorité desquelles la pêche artisanale est gouvernée, le manque d'application des lois, etc. La considération de l'état de la gouvernance de la pêche artisanale et de ses défis a été décisive dans l'interprétation de nos résultats relatifs à la perception des activités gazières en mer sur l'environnement marin et la dynamique de la pêche.

Pour étudier les relations possibles entre la transparence des communications sur les ressources naturelles et la préservation de l'environnement marin, il a été nécessaire de prendre en considération les parties prenantes de l'exploitation des gaz et les différentes réalités socioculturelles et environnementales qui entourent cette activité. Ce procédé a permis d'orienter notre recherche en communication environnementale avec pertinence, en fonction des enjeux environnementaux liés à l'exploitation des gaz *offshore*. Notre raisonnement a été étayé par une considérable documentation pluridisciplinaire et nos enquêtes de terrain, sans lesquelles cette recherche n'attesterait pas sa cohérence et sa pertinence. En ce sens, la transdisciplinarité du sujet implique que plusieurs disciplines sont employées dans l'étude et que les concepts et les méthodologies utilisés sont très variés. À cheval entre les SHS et les Sciences de l'Environnement, le sujet aborde des savoirs issus de l'anthropologie, de l'ethnologie, de la sociologie, du management des organisations, du management environnemental, de la biologie, de l'écologie, de l'océanographie, de la géologie, de la géomorphologie, de la climatologie, de la communication, etc. Pour traiter de la communication environnementale, cette approche interdisciplinaire est utile en ce qu'elle évoque les questions environnementales sous un angle plus large et plus intégré. Elle a permis à la fois d'éclairer les interactions entre l'homme et son environnement et de mieux clarifier les enjeux liés à la gouvernance de projet responsable, à la gestion durable de l'environnement marin et des ressources naturelles, en particulier halieutiques.

Le sujet a été étudié en mobilisant deux méthodes de recherche qualitative, à savoir les entretiens semi-directifs et l'analyse de contenu. Réalisés au moyen d'un guide d'entretien, les entretiens semi-directifs ont nécessité une immersion de terrain. Réparti en zones d'observation, le terrain de notre étude a concerné les territoires ou localités riverains à hauteur des blocs de Saint-Louis *offshore* profond et de Cayar *offshore* profond. L'échantillon de l'étude a été défini sur la base d'un échantillonnage complexe et non aléatoire. Ainsi, nous avons ciblé un groupe d'acteurs de la gouvernance et de la communication autour de l'exploitation des gisements en ressources fossiles. L'analyse de contenu, quant à elle, a concerné un corpus de la presse en ligne que nous avons codé et catégorisé en thèmes, en vue de faciliter la compréhension de la valeur de la transparence dans les discours médiatiques.

Chapitre V

La balance entre la transparence dite et la transparence perçue

Devant les fléaux environnementaux provoqués par les types de pollutions anthropiques ou naturelles, la sauvegarde des potentialités du patrimoine naturel et environnemental, notamment maritime s'invite au premier rang de l'actualité des communications sur les politiques de développement durable au Sénégal. En ce sens le pays place la communication au centre de la gouvernance de l'exploitation des ressources fossiles, reconnue comme susceptible d'engendrer des atteintes destructrices de l'environnement et des ressources marines par conséquent rédhibitoires pour l'activité de pêche artisanale. Comme abordé dans les pages précédentes, les politiques publiques et les textes et lois relatifs aux projets extractifs décrivent la volonté gouvernementale d'agir dans la promotion des communications entre les différentes parties prenantes. Ces stratégies de gouvernance semblent viser la transparence et la responsabilité des entreprises extractives, ainsi qu'à encourager le dialogue entre les gouvernants et les parties prenantes. Pour ce faire, en tant qu'acteur principal de la gouvernance, l'État a mis en œuvre d'importantes politiques de communication à travers ses institutions publiques. De même, les compagnies pétrolières, la société civile, les représentants du peuple, les municipalités, les entreprises privées, les chercheurs, les médias et les experts indépendants se mobilisent en tant qu'acteurs de la transparence et de la communication de l'exploitation de gaz naturels en mer. L'analyse des formes de transparence et leur matérialisation dans les politiques de communication peut permettre d'identifier les outils d'expression de la transparence et leur efficacité, en révélant l'influence de la clarté, de la cohérence et de l'accessibilité des messages dans la perception de la transparence par le public. Nous postulons ainsi que l'impact de la transparence sur les parties prenantes repose en grande partie sur les modalités de sa communication et sur la perception qui en découle. De plus, la transparence ne se limite pas simplement à l'accès et à la clarté de l'information, mais couvre des enjeux environnementaux. Il convient de déterminer dans quelle mesure la transparence peut servir de

levier de transition vers des pratiques responsables, durables et soucieuses des préoccupations des communautés locales, en particulier la conciliation de l'exploitation des gaz *offshore* avec l'activité de pêche.

V-1- La transparence : entre défis de gouvernance et obligation de communication

Les risques liés à l'exploitation des ressources extractives sont nombreux et variés sur le plan social et environnemental. Ils peuvent inclure des conséquences négatives sur la qualité des eaux et la disponibilité des ressources marines, les activités traditionnelles des riverains, la santé et le bien-être des populations locales, des inégalités sociales relatives à la répartition des retombées économiques, des violations des droits de l'homme comme la corruption et divers conflits sociaux. Pour répondre à ces défis, le Gouvernement du Sénégal manifeste, dans ses discours institutionnels, une volonté de promouvoir la transparence. Chaque partie prenante essaye de son côté de mettre en application les directives publiques et réglementaires de l'État et de contribuer à la gouvernance transparente des ressources fossiles en vue d'être exploitées. La transparence se traduit par plusieurs formes de communication autour de l'exploitation des gaz *offshore*. En analysant les données issues des entretiens, nous allons voir comment et par quels moyens les acteurs de la gouvernance des projets extractifs en mer expriment leur engagement dans la transparence.

V-1-1- Les voix et les voies de la transparence des communications des parties prenantes

La transparence dans des projets multisectoriels et multi acteurs tels l'exploitation de ressources fossiles implique que toutes les personnes concernées soient sensibles et conscientes de ses enjeux en matière de gouvernance. Dans ses politiques de transparence, le Sénégal s'est engagé à publier des informations sur les projets extractifs, à organiser des consultations publiques et à rendre accessibles des informations sur les procédures et les règles. L'État a promis aussi de veiller à ce que les acteurs concernés dans le projet soient informés des

décisions prises et des résultats attendus ou obtenus à chaque étape de l'exploitation. Ses promesses de transparence ont inclus également l'écoute et la prise en compte des attentes, des avis et des doléances des communautés locales et des populations autochtones.

L'État met en œuvre des politiques de communication pour informer, écouter et maintenir le contact avec les parties prenantes. Celles-ci déploient aussi des moyens pour favoriser les interactions avec leur collaborateur et les populations en vue de favoriser la transparence.

V-1-1-1- Les expressions de la transparence dans la gouvernance des *gaz offshore*

Les gouvernants des projets d'exploitation de ressources marines en hydrocarbures expriment de différentes façons leur engagement dans la transparence. À l'instar de nombreuses politiques publiques, « la création de COS-Petrogaz (Comité d'Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz) qui regroupe une bonne partie de la société civile et des partis politiques, et de son bras technique, GES-Petrogaz, qui met en œuvre ses orientations ou ses stratégies, démontre une volonté de garantir une gouvernance transparente des ressources naturelles »²²⁴. De même, avec son adhésion à l'ITIE, « le Sénégal s'est engagé à mettre en lumière toute la chaîne de production »²²⁵. Dans ces deux organisations comme dans le Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL), différentes catégories d'acteurs sont représentées, notamment les populations par le biais de la société civile, ce qui laisse apercevoir une politique de transparence et de démocratie. L'ouverture des institutions et des initiatives gouvernementales peut signifier que la sphère décisionnelle de l'État est rendue publique à l'égard des différents acteurs de la gouvernance des gaz. Si elle n'attend pas des retombées en matière d'image et de réputation et ne cherche qu'à répondre aux préoccupations des parties prenantes, cette ouverture peut renvoyer à ce que Oliver (2004) appelle la transparence proactive (*active disclosure*) (Nahon-Serfaty, In Catellani & al., 2015). Les politiques publiques et les lois qui régissent la gouvernance de l'exploitation des gaz paraissent être conçues avec la contribution des différents acteurs concernés. À ce sujet, le représentant de la société civile au sein du CNSCL (2021) confirme : « la loi sur contenu local et son décret d'application ont été

²²⁴ Entretien avec un agent de GES-Petrogaz tenu à Dakar, le 07 novembre 2021.

²²⁵ Entretien avec un agent du secrétariat exécutif du CN-ITIE tenu à Dakar, le 07 novembre 2019.

rédigés avec la contribution des différentes catégories d'acteurs »²²⁶. Le coordonnateur de PCQVP (2021) corrobore ces propos en déclarant que « c'est grâce à la pression de la société civile que le Sénégal a adhéré à l'ITIE »²²⁷ ; il poursuit en ajoutant que « la société civile a largement contribué à la révision du Code pétrolier et à l'adoption du Code gazier ». Il devient possible d'en déduire que le Sénégal est dans une démarche de construction d'un dialogue entre État-citoyens, en prêtant une attention particulière aux avis, aux réclamations et aux propositions des parties prenantes.

Cette approche de gouvernance participative peut être inscrite dans une logique d'encourager la transparence proactive de la gouvernance des projets extractifs, et de permettre aux citoyens de comprendre et de participer aux processus de prise de décision. Dans le même sillage, la communication semble être mise au cœur de cette démarche de gouvernance transparente. D'ailleurs, « GES-Petrogaz collabore avec la cellule du ministère du Pétrole et des Énergies en charge de la communication pour améliorer la disponibilité des informations au grand public » (agent de GES-Petrogaz, 2021). En impliquant la cellule de communication du ministère, GES-Petrogaz montre son engagement dans la gouvernance transparente, et sa volonté de partager des informations précises et pertinentes avec les citoyens et l'ensemble des parties prenantes. Le CN-ITIE qui regroupe différents représentants des acteurs concernés par les industries extractives promeut aussi la gouvernance participative et transparente. « L'ITIE met en œuvre d'importantes activités de communication et informe de celles-ci avec la publication des rapports annuels de plaidoyers » (agent du secrétariat exécutif du CN-ITIE, 2019). À l'instar de la stratégie de communication et du plan de communication du CN-ITIE, ces activités « visent à informer les populations sur les politiques et lois, les contrats pétrogaziers et miniers et revenus de l'État » (*Ibid.*). Elles incluent aussi la publication des accords conclus entre les compagnies pétrogazières et le gouvernement, détaillant les termes et les conditions de l'exploitation, les obligations financières, les droits d'exploitation, entre autres (*Ibid.*). La publication de rapports portant sur les activités de communication témoigne d'une confiance dans l'autorité, la crédibilité et la capacité de ces documents à atteindre et à influencer les destinataires. Elle traduit l'idée que ces documents formels et étayés possèdent un poids en termes de légitimité pouvant promouvoir l'impact public des initiatives communicationnelles. Celles-ci ciblent le gouvernement, les institutions étatiques, les entreprises pétrolières, le Citoyen, la société civile. Selon, l'agent du secrétariat exécutif, le CN-ITIE utilise, par ailleurs,

²²⁶ Entretien avec le représentant de la société civile au sein du CNSCL tenu à Dakar, le 14 novembre 2021.

²²⁷ Entretien avec le coordonnateur Régional/Afrique de l'Ouest de PCQVP tenu à Dakar le 24 août 2021.

divers canaux de communication pour assurer la participation des différentes parties prenantes aux activités interactives et aux instances de dialogue (comme les réunions, les forums, les enquêtes, les ateliers de formation, les programmes de sensibilisation, les conférences et les plateformes numériques), et la transparence des informations qui leur sont transmises. En outre, en 2021, alors que le CNSCL était à ses débuts et la stratégie nationale de développement du contenu local en cours d'élaboration, le représentant de la société civile au sein du comité nous a confirmé qu'il avait été sollicité par les acteurs économiques, notamment les transformateurs de poisson, en vue de tirer profit des projets extractifs et d'être accompagnés dans leur compréhension des enjeux socio-environnementaux des exploitations extractives. « Nous essayons de prendre en compte les doléances ou les recommandations formulées par les communautés » (représentant de la société civile au sein du CNSCL, 2021). De surcroît, le représentant de la société civile au sein du CNSCL confirme que le ministère en charge du pétrole et des énergies a mis en place une cellule pour favoriser les discussions et les échanges autour des questions relatives aux ressources en hydrocarbure. Pour ce faire, il poursuit en déclarant que « l'État a pris des fonds attribués par la Banque Mondiale pour mobiliser toutes les parties prenantes afin d'établir des discussions franches sur la gouvernance des ressources » (*Ibid.*). Ce qui témoigne de la volonté de promouvoir la communication ouverte et horizontale dans la gouvernance.

Dans une optique de soutenir les politiques publiques et de mettre en application les textes réglementaires, comme de respecter leur responsabilité sociale, les compagnies pétrolières montrent aussi l'intention de s'engager pour la transparence et pour l'inclusion des parties prenantes. Elles déroulent des actions de relation publique, surtout du mécénat à destination des populations. Ce fut le cas lors d'une rencontre de remise de matériels de pêche et de mareyage à la mairie et aux acteurs de la pêche de Cayar organisée en 2018 (coïncidant avec nos enquêtes exploratoires), par BP en collaboration avec Kosmos Energy, et à laquelle nous avons été conviée. L'accent mis par les entreprises sur le développement de leurs relations avec le public peut être considéré, en fait, comme une volonté de favoriser la cohésion sociale tout en améliorant leur image et leur réputation. Il peut être aussi appréhendé comme une incorporation volontaire des considérations sociales et environnementales au sein des activités économiques et des relations des entreprises avec les parties prenantes. À cet égard, « Kosmos Energy veille à établir une relation de confiance avec les communautés basées sur la communication et la formation »²²⁸. Nous n'avons pas pu enquêter auprès de BP pour des

²²⁸ Entretien avec le responsable des relations extérieures de Kosmos Energy tenu à Dakar, le 01 novembre 2019.

raisons que nous allons aborder et discuter plus loin, mais si nous nous basons sur nos résultats préliminaires, sur les informations portant sur les communications de BP disponibles sur Internet (notamment sur son site) et sur l'opinion de certains interviewés, nous pouvons retenir que la compagnie cherche à respecter sa responsabilité envers les populations locales et à encourager la gouvernance participative. D'ailleurs, à Saint-Louis, un des adjoints au maire de la ville avance ces propos : « nous ne restons pas 4 mois sans nous concerter avec BP pour mieux outiller les pêcheurs et les accompagner à la reconversion vers la pisciculture »²²⁹. C'est dans cette logique que BP et son partenaire Kosmos Energy ont mené auprès du public des consultations lors d'une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) (responsable des relations extérieures de Kosmos Energy, 2019). « Les communautés locales, les pêcheurs, les OSC, des ONG environnementales, des maires, des universitaires, les médias et d'autres parties prenantes ont été consultés et impliqués pendant les réunions pour recueillir les préoccupations des populations concernant l'exploitation des gaz *offshore* » (*Ibid.*). Cela permet de prendre en compte les attentes et les perspectives diverses, renforçant ainsi la transparence et la légitimité des décisions prises. Le géant pétrolier britannique qui est le principal responsable de l'exploitation des gisements en gaz naturels encourage ainsi le dialogue avec les communautés et l'association des communautés locales dans ses processus d'exploration. En outre, à Saint-Louis et à Cayar, la totalité des pêcheurs avec qui nous avons échangé (sur des intervalles de temps différents) a affirmé recevoir des consignes de sécurité de la part de BP. Ce qui témoigne de la démarche communicationnelle et sécuritaire mise en place par la compagnie.

En somme, les institutions étatiques et les compagnies pétrolières se constituent en actrices de gouvernance transparente dans le cadre de l'exploitation de gisement en ressources fossiles. Elles expriment de manière diverse leur engagement dans la transparence des projets extractifs afin d'assurer une divulgation et une responsabilité accrues. Il convient de souligner que la transparence dans la gouvernance des gaz *offshore* est un processus continu et évolutif. Ainsi, le Gouvernement et les compagnies sont appelés à travailler avec les populations et tous les acteurs concernés pour renforcer la transparence, assurer une divulgation adéquate des informations et pour promouvoir une gouvernance ouverte et responsable.

²²⁹ Entretien avec un des adjoints au maire de Saint-Louis tenu à Saint-Louis, le 09 septembre 2021.

V-1-1-2- La notion de transparence dans le contexte de la gouvernance participative

Pour diverses raisons qui peuvent être liées à leur volonté de tirer profit du projet et/ou à leur inquiétude face à l'activité extractive pouvant créer des perturbations sur leur cadre de vie, leur économie et leur harmonie sociale, les populations manifestent un intérêt particulier pour les informations relatives aux ressources naturelles. Par exemple, les neuf membres de la société civile interviewés (entre 2019 et 2021) ont confié aller vers l'information en faisant de la veille informationnelle et médiatique. Les citoyens cherchent à s'informer sur la gouvernance et les enjeux d'un projet d'exploitation de gisement en gaz *offshore*, que cette information leur soit accessible ou non. L'accès aux informations relatives à l'exploitation des gaz naturels est à même de permettre aux parties prenantes de comprendre les activités en cours et de participer aux échanges. En réalité, les citoyens informés peuvent mieux évaluer les avantages et les inconvénients de tels projets et participer de manière éclairée aux discussions et débats publics. Pour ce faire, dès l'annonce des découvertes les OSC, les départements et les mairies (en particulier ceux de Cayar et de Saint-Louis), les instituts de recherche et les médias ont commencé à se saisir de la question en vue d'encourager la transparence dans la gouvernance des gaz. Ils s'appliquent, par ailleurs, à rendre les informations auprès du public et à contribuer, ainsi, à faire la promotion de la transparence dans le projet extractif. Nous mettons en revue la contribution en matière de transparence de l'ensemble de ces acteurs.

La part des Organisations de la Société Civile (OSC)

La participation de la société civile dans la gouvernance des gaz joue un rôle déterminant dans l'appréciation de la transparence des projets extractifs. Elles sont des actrices indépendantes qui agissent dans les processus de prise de décision et dans la gestion des affaires sociales. Voici pourquoi la fondation OSIWA travaille avec le secrétariat du CN-ITIE pour assurer que la société civile est incluse et que sa participation est effective²³⁰. Le Forum Civil s'active, de son côté, à la participation de toutes les couches sociales dans la gouvernance des hydrocarbures²³¹. La participation des citoyens à la prise de décision est une démarche pouvant promouvoir la transparence. « Dans le secteur extractif, la RADDHO a commencé, à Kédougou, à défendre les populations impactées, dans les années 1990-1991 »²³². Étant une ONG qui se consacre dans

²³⁰ Entretien avec le directeur exécutif de OSIWA Sénégal tenu à Dakar, le 27 février 2019.

²³¹ Entretien avec le Forum Civil tenu à Dakar, le 06 novembre 2019.

²³² Entretien avec un agent de la RADDHO mené à Saint-Louis, le 10 septembre 2021.

la promotion de la démocratie, de la parité et des droits de l'Homme (agent de la RADDHO, 2021) peut lutter pour une gouvernance des ressources en gaz inclusive, transparente et respectueuse des droits économiques et environnementaux des populations. Dans cette mouvance, *Woman In Mining* (WIM) contribue, elle aussi, au respect des droits, notamment à l'inclusion des femmes dans la gouvernance²³³. « WIM informe, sensibilise, forme, et accompagne les femmes à la résilience » (agent de WIM, 2021). Oxfam s'intéresse également à la lutte contre les inégalités sociales (notamment de genre) et économiques, car « on constate un paradoxe, source de conflit, qui montre que les zones extrêmement riches en ressources abritent, en général, des populations très pauvres, c'est l'exemple de Kédougou et de Matam »²³⁴. Ainsi dans le cadre des projets d'exploitation des ressources naturelles, Oxfam aborde les questions de justice économique et sociale (agent de Oxfam, 2021). La coalition PCQVP se concentre sur la transparence et l'inclusion de la gouvernance des ressources gazières (coordonnateur régional de PCQVP, 2021). Enfin, « Enda Lead s'est appropriée les questions « hydrocarbures » avec la conduite d'un programme pour accompagner les communautés dans la connaissance et la valorisation de leurs droits socio-économiques, sociaux et culturels »²³⁵. Par ailleurs, Cayar Vision Futur, qui est une association des organisations socioprofessionnelles, « met en œuvre un plan d'action pour rendre le projet d'extraction de gaz profitable pour les communautés de Cayar »²³⁶. Il s'agit d'une OSC créée en janvier 2019 pour rendre la communauté de Cayar et ses activités économiques résilientes devant les risques environnementaux des activités extractives, et pour favoriser le développement local (agent de Cayar Vision Futur, 2019).

Les OSC interviewées interviennent en tant que défenseurs des intérêts des groupes marginalisés, de la transparence, de la responsabilité, ou de la mobilisation citoyenne. Elles encouragent globalement la gouvernance plus inclusive, démocratique et responsable. Certaines d'entre elles ont des motivations et des intérêts différents lorsqu'il s'agit de l'exploitation des ressources gazières. Cependant, elles partagent deux objectifs communs qui sont de promouvoir la transparence et la participation citoyenne dans la gouvernance de ces ressources. D'ailleurs, chacune d'entre elles manifeste une intention de faire la promotion de la disponibilité et du partage des informations et de la communication. Les OSC agissent en agents de développement qui établissent des échanges avec les membres de la communauté sur les

²³³ Entretien mené auprès d'un agent de *Woman In Mining* (WIM) tenu à Dakar, le 07 septembre 2021.

²³⁴ Entretien tenu avec un agent de Oxfam Sénégal à Dakar, le 25 août 2021.

²³⁵ Entretien mené auprès un agent de Enda Lead à Dakar, le 07 septembre 2021.

²³⁶ Entretien avec un agent de Cayar Vision Futur tenu à Cayar, le 06 novembre 2019.

questions de développement et facilitent le dialogue entre les différentes parties prenantes (Bessette, 2004). Elles font, en fait, le relais des informations des institutions étatiques et des compagnies pétrolières auprès des populations. Les OSC portent aussi la voix des populations et encouragent la gouvernance démocratique.

OSIWA appuie les institutions publiques et privées engagées dans la transparence et la bonne gouvernance des industries extractives. « Nous soutenons la volonté de l'ITIE d'informer et de communiquer avec le public en toute transparence » (directeur exécutif de OSIWA, 2019). La fondation contribue ainsi à la publication des rapports de l'ITIE et à l'établissement des outils et cadres de communication de l'initiative avec différentes parties prenantes (*Ibid.*). Elle intervient comme fournisseur et assistant technique. « OSIWA travaille à ce que toutes les parties prenantes soient impliquées » (*Ibid.*). L'idée derrière son partenariat avec l'ITIE est de promouvoir la transparence et la communication horizontale entre les acteurs de la gouvernance. D'après les propos que nous a confiés son directeur exécutif, « OSIWA vient en appui aux OSC et aux organisations citoyennes pour encourager leur implication et leur participation ».

Le Forum Civil s'investit dans la compréhension des populations aux enjeux socio-économiques et environnementaux de l'exploitation des gaz. « Il organise des ateliers de formation et des cadres de concertation avec les populations locales » (agent de Le Forum Civil, 2019). Ces outils de communication participatifs permettent d'éclairer les citoyens sur les politiques et les résultats en matière de gouvernance, et les implications sociales et environnementales des projets gaziers, mais aussi d'entendre les opinions et les recommandations des populations (*Ibid.*). Ils sont renforcés par des enquêtes de terrain qui permettent d'attribuer un caractère scientifique aux données sur lesquelles Le Forum Civil se base pour faire du plaidoyer en faveur des populations locales (*Ibid.*). L'OSC encourage une démarche de gouvernance participative, inclusive et transparente.

De son côté, la RADDHO essaye aussi de contribuer à la transparence de la gouvernance des gaz en mer et à la défense des droits des citoyens, particulièrement des populations locales. « Lors de la finalisation du rapport néerlandais, l'État du Sénégal n'avait que quinze jours pour le valider, il a fallu que les OSC y compris la RADDHO tapent sur la table pour qu'il soit soumis à une contre-expertise » (agent de la RADDHO (2021)). Cette demande de contre-expertise a porté sur l'examen de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ; il révèle un souci de transparence, d'impartialité et de rigueur scientifique dans l'évaluation des impacts de l'exploitation des ressources gazières en mer. Elle reflète également la volonté de la société

civile, notamment de RADDHO, de s'assurer que les décisions et les politiques relatives à cette exploitation reposent sur des informations solides et équilibrées. L'interviewé déclare : « nous faisons des actions de pression pour pousser les compagnies à respecter l'environnement » (*Ibid.*). Les actions de pression menées par la RADDHO prennent différentes formes, telles que des plaidoyers, des rencontres avec les compagnies et les autorités gouvernementales, des rapports de suivi, des recommandations et d'autres formes d'activisme. L'objectif est de mettre en évidence les enjeux environnementaux liés à l'exploitation des gaz en mer, d'écarter les risques de pratiques nuisibles à l'environnement et de demander des mesures de sécurité appropriées. L'OSC encourage aussi la participation des citoyens à la prise de décision. Pour ce faire, elle mène des enquêtes auprès de populations pour recueillir leur opinion.

Composée principalement de professionnel du secteur extractif, « *Woman In Mining* (WIM) travaille à fournir la bonne information aux communautés et les accompagne à saisir les opportunités économiques et à être mieux informées de leurs droits » (agent de WIM, 2021). WIM développe des outils d'aide à la décision et à la communication dans le cadre de la mise en place de *l'indice de genre* (*Ibid.*). Ce dernier « est un moyen de communication et un instrument de redevabilité qui permet d'apporter la lumière et de décrire les rôles et les responsabilités en termes de gouvernance » (*Ibid.*). Selon l'agent de WIM interviewé, *l'indice de genre* est publié tous les deux ans en version numérique et physique. Il poursuit en affirmant que ces outils sont mis à la disposition de tous les acteurs pour favoriser leurs accès à l'information et participer à l'amélioration de la gouvernance. Il s'agit alors de canal de communication qui informe et donne la parole aux populations. WIM mène aussi des activités périodiques comme des focus groups, des entretiens individuels dans l'objectif de dialoguer avec les populations (*Ibid.*). Ainsi, elle apporte aux femmes de Saint-Louis comme de Cayar les moyens informationnels pour comprendre les susceptibles impacts (positifs comme négatifs).

« Oxfam soutient et accompagne les partenaires, la société civile, les parlementaires, les agents de ministères pour renforcer leur capacité en vue de faciliter la transparence et de faire en sorte que la bonne gouvernance soit au rendez-vous » (agent de Oxfam, 2021). Parmi les actions de soutien et d'accompagnement sont des financements et l'organisation de dispositifs de formation, de concertation et de débat autour de la question de la gouvernance. Elles sont aussi des moyens pour favoriser la participation citoyenne. Oxfam met en place des outils de communication participative en vue d'inclure les populations à la prise de décision (*Ibid.*). L'organisation vulgarise des rapports d'activités des partenaires pour informer le public et

organise des fora au niveau local en vue de recueillir les avis, les attentes et les recommandations des communautés (agent de Oxfam, 2021). L'implication et la prise en compte des considérations des populations sont un objectif central de l'OSC. Ce qui explique, entre autres, les activités de sensibilisation et de formation des communautés pour la connaissance de leur droit environnemental, des processus de plaintes face aux attaques environnementales (*Ibid.*).

PCQVP aide à l'accès à l'information et à la compréhension des contrats, et sensibilise les communautés, notamment les femmes aux enjeux socio-économiques et environnementaux des activités extractives (coordonnateur régional, 2021). Composée d'un ensemble d'associations de la société civile, PCQVP met aussi en œuvre des activités de plaidoirie pour la transparence et le respect des droits et du cadre de vie des populations. La coalition promeut aussi l'inclusion des genres et la participation des citoyens dans la gouvernance des ressources naturelles. Son coordonnateur affirme que PCQVP utilise différents mécanismes de communication pour arriver à cette fin. D'abord, il y a les relais communautaires qui sont une association de membres de la coalition vivant dans les zones riveraines à l'exploitation des ressources naturelles. « Ils constituent des vecteurs d'informations des populations à travers des enregistrements audio ou vidéo. Nous avons un partenariat avec des acteurs des médias qui nous informent directement sur les actualités extractives » (*Ibid.*). Ainsi, l'OSC fait de la veille informationnelle sur les réalités du terrain pour porter constamment les voix des communautés. « Nous initions aussi des dialogues multi acteurs sur le terrain au moyen de fora communautaires pendant lesquels nous échangeons avec les populations, les compagnies et les institutions publiques et privées, en langue locale, sur diverses questions liées à la gouvernance du gaz » (*Ibid.*). Autrement dit, PCQVP incite à la communication participative, en vue d'inclure les différents acteurs aux processus de décision et de responsabiliser les populations locales. Ces dialogues sont une approche de communication qui permet d'informer et de comprendre les préoccupations des populations et des différents acteurs.

Enda Lead est en collaboration avec PCQVP pour encourager la transparence dans la gouvernance des gaz *offshore*. Cette collaboration entre les deux organisations de la société civile indique leur engagement commun à promouvoir une gestion inclusive, responsable et transparente des ressources gazières en mer au Sénégal. « À Saint-Louis, Enda a établi des cadres de suivi financier des activités extractives. C'est une démarche importante pour surveiller et évaluer l'utilisation des revenus issus de l'exploitation du gaz en mer » (agent de Enda Lead, 2021). Ces cadres de suivi permettent de suivre de manière transparente les flux

financiers, de vérifier que les compagnies respectent leurs engagements envers les communautés locales et le gouvernement, et de s'assurer que les revenus sont utilisés de manière efficace et équitable. Ils incluent des outils de communication participative qui informent sur la gouvernance et donnent la parole aux populations, notamment au moyen d'instances de dialogue comme des ateliers de débats, des réunions et des études sociales à caractère scientifique (*Ibid.*).

Cayar Vision Futur, en tant qu'organisation locale, s'efforce d'aller vers l'information pour améliorer la compréhension des autochtones de la gouvernance des ressources gazières. Cette démarche de médiation « permet aux populations de Cayar de connaître leur droit et de chercher à bénéficier des retombées de l'exploitation des ressources naturelles » (agent de Cayar Vision Futur, 2019). L'OSC a pour missions de défendre les intérêts des populations et de promouvoir leur adhésion dans toutes les étapes de la gouvernance. Pour ce faire, elle accorde à l'accès à l'information une place majeure dans sa démarche. En effet, elle sensibilise les populations sur les enjeux des projets extractifs à travers des *roadshow*. Ce moyen de communication permet d'informer, sensibiliser et mobiliser un grand nombre d'habitants et d'acteurs sur les éventuels impacts socio-environnementaux et les bénéfices potentiels dont pourra profiter la communauté de Cayar (*Ibid.*). Par ailleurs, les réunions et les débats organisés en présence des acteurs concernés permettent de collecter des informations, des opinions, des attentes et des recommandations des acteurs locaux. Cayar Vision Futur informe et promeut aussi la connaissance et la compréhension des droits des citoyens et des lois qui encadrent le secteur pétrogazier. Notre interlocuteur nous a informée que la création de clubs multisectoriels (pêche, environnement, élevage, etc.) est en perspective pour mobiliser les différentes parties prenantes *in situ* et les enrôler dans la gouvernance des gaz. Cependant, le recours au *roadshow*, moyen de promotion, d'un produit ou d'un service, prisé dans les opérations de marketing, peut soumettre l'engagement de l'OSC à la transparence à des critiques.

Tableau 5 : Synthèse des activités de communication de la société civile

OSC	Objectifs	Actions	Axes de communication	Outils
<i>OSIWA</i>	-Transparence -Participation des différents acteurs -Assistance des partenaire	-Financement des actions de bonne gouvernance -Soutien à la communication participative	-Informations sur ses partenariats	-Site Internet -Télévision - Radio
<i>Le Forum Civil</i>	-Transparence -Inclusion et participation des populations	-Cadre de concertations -Plaidoyer	-Politiques publiques et réglementaire -Enjeux économiques -Droits et risques socio-environnementaux	-Formations -Réunion -Enquête -rapport d'activités
<i>RADDHO</i>	-Transparence -Conscientisation et participation des populations -Défense des droits de l'Homme	-Campagne de sensibilisation -Lobbying -Plaidoyer -Suivi des politiques publiques	-Politiques et résultats de la gouvernance -Enjeux économiques -Droits et risques socio-environnementaux	-Rapports de suivi et de recommandations -Réunions -Formations
<i>WIM</i>	-Transparence -L'inclusion et la participation des femmes	-Sensibilisation -Développement d'outils d'aide à la décision	-Droits des femmes -Rôles et responsabilités des acteurs -Éventuels impacts environnementaux	- <i>Indice de genre</i> -Focus group -Entretiens individuels
<i>Oxfam</i>	-Transparence -Participation des différentes activités -Renforcement des capacités des partenaires	-Financement et accompagnements des actions de transparence -Soutien à la communication participative	- Droits et devoirs vis-à-vis de l'environnement -Information sur ses partenariats -Enjeux socio-économiques des projets	-Formations -Réunions -Rapport d'activités des partenaires -Fora
<i>PCQVP</i>	-Transparence -Inclusion -Défense des droits humains -Protection de l'environnement	-Sensibilisation -Veille informationnelle -Dialogue multi acteurs -Plaidoyer et Lobbying	-Droits des femmes -Informations sur la transparence des contrats -Contenu local -Risque d'impacts environnementaux	-Fora -Réunion -Enquêtes -Site Internet -Rapport d'activités
<i>Enda Lead</i>	-Transparence -Inclusion et responsabilisation des acteurs	-Suivi et évaluation des retombées financières -Dialogue avec des populations	-Droits des citoyens -Éventuels impacts environnementaux	-Débats -Réunions -Enquêtes
<i>Cayar Vision Futur</i>	-Conscientisation des acteurs locaux -Défense des droits et des intérêts des populations	-Sensibilisation -Campagne de massification -Dialogue multi acteurs	-Contenu local -Impacts environnementaux -Outils juridiques	-Réunions -Débats -Roadshow

Source : Ngom (2023)

Ce tableau passe en revue les politiques de communication déployées par les OSC dans l'objectif de promouvoir la transparence et la participation des citoyens dans les processus décisionnels. Ces communications, qui ciblent globalement l'ensemble des parties prenantes, passent par des actions d'information, de sensibilisation, d'alerte, de lobbying, de mobilisation et de participation. Les axes de communication, qui traduisent les idées centrales et qui sous-tendent les messages, sont en lien avec les objectifs et les actions développées. Ils portent essentiellement sur les politiques publiques et réglementaires, sur les droits des citoyens, et sur les enjeux socio-économiques et environnementaux de l'exploitation des gaz. Les outils de communication utilisés par les OSC sont majoritairement des canaux d'information et de communication participative. Nous remarquons que la majorité des communications effectuées prennent la forme de communication hors média. Cependant, certaines organisations comme OSIWA, Oxfam et Cayar Vision Futur, en raison de leurs axes de communication ou de leur choix d'outils donnent l'impression d'effectuer plus de la communication institutionnelle que de la communication publique. Elles semblent avoir des objectifs d'image ou de réputation, ce qui est paradoxal compte tenu des objectifs de communication mis en avant.

Le concours des départements et des mairies de Cayar et de Saint-Louis

En tant que structures administratives locales, les départements et les mairies de Saint-Louis et de Cayar sont des acteurs majeurs du pilotage de l'exploitation des ressources gazières dans leurs régions respectives. Ils ont une étroite proximité avec les communautés et le cadre spatial susceptibles d'être affectés par les activités extractives. Dans de tels projets de développement, « les conseillers territoriaux et les collectivités doivent être impliqués en tant que représentants des populations »²³⁷. D'une part, à Saint-Louis, « la mairie encourage la transparence en obligeant les compagnies à collaborer avec elle pour instaurer la transparence (un conseiller municipal et départemental de Saint-Louis, 2021). Ces entités territoriales sont souvent les premières à recevoir et à transmettre des informations relatives à la gouvernance gazière. La mairie fait tout pour suivre et avoir un œil sur les opérations gazières (*Ibid.*). « La mairie se constitue en médiatrice ou intermédiaire entre l'État et la population et entre les exploitants et la population » (adjoint au maire de Saint-Louis, 2021). En effet, la mairie de Saint-Louis agit comme un canal d'information entre l'État et les citoyens en relayant les décisions, les programmes et les lois applicables mis en œuvre par le gouvernement. Elle transmet aussi aux

²³⁷ Entretien avec un conseiller municipal et départemental de Saint-Louis tenu le 09 septembre 2021, à Saint-Louis.

autorités centrales les aspirations, les besoins et les préoccupations des communautés. Elle facilite également le partage d'information, la compréhension mutuelle entre les exploitants et les représentants des communautés pour résoudre les problèmes éventuels, répondre aux préoccupations et mettre en place des mécanismes de consultation et de participation citoyenne. « La mairie encourage et impulse la participation des citoyens dans les communications à travers les concertations » (*Ibid.*) pour la réalisation de son travail de médiateur. Pour ce faire, elle met en œuvre des séries de rencontres, d'ateliers, de conférences et d'émission radio dans l'objectif d'informer et d'interagir avec les acteurs locaux et les communautés (*Ibid.*). Le conseiller municipal et départemental interviewé ajoute que « le département et la mairie informent à travers les ateliers et les séminaires des OSC comme le forum civil ». D'après un des adjoints au maire de la ville de Saint-Louis, cette démarche communicationnelle répond à la demande des populations qui « veillent de près à la transparence de la gouvernance des ressources et qui attendent beaucoup de ce gaz naturel ».

D'autre part, la mairie de Cayar a un comité technique mis en place avec la collaboration d'une OSC spécialisée sur les questions de gaz²³⁸. La commune contribue à la transparence et la participation des citoyens pour la transparence. « Elle a aussi établi un partenariat avec Enda Lead pour contribuer à la lutte contre l'évasion fiscale » (maire de Cayar, 2021). L'idée est de promouvoir la lutte contre d'éventuels cas de corruption et la répartition équitable des revenus. D'après son maire la mairie de Cayar encourage également la disponibilité des informations et la communication entre les acteurs. Cependant, un conseiller municipal de Cayar affirme : « la mairie de Cayar ne communique pas sur les questions de gaz. Les informés sont informés par la société civile »²³⁹. Il poursuit en ajoutant que « je n'ai pas vu d'actions menées par la mairie pour encourager la transparence » (conseiller municipal de Cayar, 2021). Ce qui porte à remettre en question la validité des propos du maire de Cayar relatifs à la transparence et à la communication de l'entité gouvernementale au niveau local.

En somme, les départements et les mairies de Saint-Louis et de Cayar s'impliquent dans les processus décisionnels et de gouvernance des ressources gazières. Ils font la médiation des stratégies, des programmes et des textes réglementaires pour la gouvernance des ressources naturelles, et assurent la remontée des opinions des populations vers les gouvernants, les institutions étatiques et les compagnies pétrolières. Ces entités territoriales représentent les

²³⁸ Entretien avec le maire de Cayar tenu le 15 septembre 2021, à Cayar.

²³⁹ Entretien avec un conseiller municipal de Cayar tenu le 15 septembre 2021, à Cayar.

intérêts de leur population locale dans les discussions et les négociations avec les autres parties prenantes de l'exploitation des gaz naturels, y compris l'État et les compagnies gazières. Elles s'investissent donc, tant bien que mal, dans la promotion de la transparence, le dialogue et de la communication participative.

La contribution des médias

Les médias en tant que producteurs et diffuseurs d'informations sont des parties prenantes incontournables pour la création d'un cadre de gouvernance transparente. Conscients de leurs responsabilités relatives à l'éveil des citoyens, certains journalistes, pour approprier la question de l'exploitation des hydrocarbures, certains acteurs des médias, n'hésitent pas à suivre des formations ; c'est le cas d'un journaliste de Business221.com et membre du Collectif des Journalistes Économiques du Sénégal (COJES). Celui-ci avance que « pour pouvoir participer à la transparence nous avons suivi récemment une formation de trois jours proposés par Le Forum Civil sur le thème *atelier de renforcement de capacités des journalistes d'investigation dans le secteur extractif*, à la suite duquel chaque journaliste a eu à définir un sujet d'enquête à mener »²⁴⁰. Le suivi de formation permet aux journalistes d'acquérir des compétences et des connaissances approfondies sur les enjeux du secteur extractif, et en particulier sur la transparence dans ce domaine. Mais, notre interlocuteur au niveau du groupe Emedia soutient que les journalistes pâtissent d'un manque de formation sur les questions d'hydrocarbures²⁴¹. Pourtant, certains médias tiennent occasionnellement des programmes portant ou abordant les questions d'exploitation de gaz pour promouvoir l'accès des citoyens à l'information. Teranga Fm « organise des émissions sur le sujet de gaz naturels dans lesquelles les intervenants sont souvent des experts du secteur »²⁴². De son côté, « Cayar Fm anime aussi des émissions liées aux projets d'exploitation de gaz à Cayar pour faire informer et sensibiliser les populations sur des sujets liés aux projets extractifs »²⁴³. Ces émissions permettent d'encourager la participation des citoyens aux débats et d'assurer l'accès des communautés éventuellement impactées à l'information. Les journalistes de Cayar Fm et Teranga Fm ont soutenu qu'ils font aussi la couverture de toutes les activités en lien avec la gouvernance des gaz tenues au niveau local, notamment celles de la société civile et de BP. « Dans l'objectif de contribuer à la transparence et à la bonne gouvernance, Emedia mène des enquêtes » (journaliste de Emedia, 2023).

²⁴⁰ Entretien avec un journaliste de Business221.com tenu le 31 janvier 2023, à Dakar.

²⁴¹ Entretien avec un journaliste du groupe Emedia tenu le 31 janvier 2023, à Dakar.

²⁴² Entretien avec un journaliste de Teranga Fm tenu à Saint-Louis, le 10 septembre 2021.

²⁴³ Entretien avec un journaliste de Cayar Fm tenu à Cayar, le 04 novembre 2019.

L'interviewé au niveau de Business221.com affirme aussi participer à la transparence en effectuant des enquêtes. Les enquêtes expérimentales sont un moyen de surveiller les politiques et les pratiques liées à l'exploitation d'hydrocarbures. Les agents des quatre médias interviewés font aussi de la veille informationnelle pour rechercher des informations auprès des parties prenantes, faire le suivi des initiatives de la société civile, analyser les actualités et les documents officiels sur la gouvernance des ressources fossiles. Selon le journaliste de Business221.com, « ces activités de veille portent plus sur l'application des lois et des politiques publiques relatives à l'exploitation des hydrocarbures ». Ce qui permet de fournir au public des informations approfondies, vérifiées et impartiales pour éclairer de cette question de gaz naturels. Toutefois, « il y a un déficit énorme de production d'informations transparentes, car beaucoup de médias, notamment de radio, ne s'intéressent pas à la gouvernance du gaz et l'on note une insuffisance d'experts indépendants pouvant se prononcer publiquement » (journaliste de Teranga Fm, 2021). Le journaliste de Business221.com confirme qu'« il y a beaucoup de rétention d'informations dans ce secteur, ce qui empêche les médias d'avoir suffisamment de moyens pour participer à la transparence ».

Les médias jouent un rôle crucial dans l'accès du public à l'information sur les développements, les enjeux, les risques et les avantages liés à l'exploitation des gaz *offshore*. Ils sensibilisent le public sur les enjeux environnementaux, sociaux et économiques de l'exploitation des gaz naturels. Ils surveillent la sphère de la gouvernance du gaz. Les médias encouragent la participation et la responsabilisation des parties prenantes de l'exploitation d'hydrocarbures. Enfin, les médias sont des médiateurs multidirectionnels qui éclairent le public au travers de leurs activités rédactionnelles sur diverses thématiques de l'exploitation des gisements *offshore*. Toutefois, tous les médias ne sont pas impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles et ceux qui sont impliqués sont confrontés à quelques difficultés qu'on va étayer plus loin.

La participation des institutions de recherche

Les institutions de recherche peuvent permettre d'apprécier les stratégies et les méthodes de gouvernance des gaz déployées par le Gouvernement et les compagnies gazières. Ces entités de recherche peuvent être publiques comme privées. Leur implication est susceptible de promouvoir la production d'informations scientifiques, la compréhension approfondie des connaissances relatives à l'exploitation d'hydrocarbures, et la transparence de la gouvernance. Dans notre étude, trois instituts de recherche contribuent de façon différente à la transparence et à la gouvernance des gaz. D'abord, AfrikaJom Center accompagne la société civile et les

parties prenantes dans leur participation à la gouvernance des ressources en hydrocarbure. D'après son fondateur, l'institut informe et forme les acteurs à mieux saisir les enjeux des projets extractifs²⁴⁴. Parmi ses axes d'intervention, « AfrikaJom Center travaille pour une exploitation des ressources en hydrocarbure, garant de sécurité, de démocratie, et de transparence » (fondateur de AfrikaJom Center, 2021). L'institut s'active alors dans la disponibilité des informations, dans la participation des citoyens et de la société civile, dans la répartition équitable des revenus, et dans la surveillance et la responsabilisation des entreprises exploitantes. Pour ce faire, il mène des recherches sur des questions liées à la thématique et organise des ateliers de formation et des instances d'échange. « Pour favoriser l'accès à l'information, les activités de AfrikaJom Center sont diffusées généralement en direct sur Internet » (*Ibid.*). Ce qui permet aux citoyens en ligne de poser leurs questions et de partager leurs préoccupations avec les autres parties prenantes de la gouvernance des gaz naturels. Par ailleurs, son fondateur, ressortissant de la société civile, fait souvent des plaidoyers médiatisés pour faire entendre la parole des citoyens. Ensuite, « le Centre de Recherche et d'Actions sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels (CRADESC) travaille essentiellement avec les acteurs de base pour appuyer les collectivités locales dans la résilience économique »²⁴⁵. Ainsi, au chapitre de l'exploitation de gisements en hydrocarbures, CRADESC soutient les collectivités locales dans leur démarche de résilience économique devant l'exploitation des gaz et renforce les capacités des populations locales pour la défense de leurs intérêts et leur participation à la décision. À cet effet, l'institut a mis en place un cadre de concertation avec les communautés, comme les fora communautaires et les ateliers de formation, pour améliorer la transparence et la participation citoyenne. Dans une logique de motiver les acteurs locaux à l'implication et à la participation dans la gouvernance des ressources minérales, le CRADESC mène des recherches sur la participation (directrice de CRADESC, 2021). « Les résultats de recherches et les informations collectées lors de nos diverses activités sont publiés par le biais de la presse locale, de publications via des rapports, des revues, nos réseaux sociaux numériques, notre site Internet » (*Ibid.*). Ce qui permet d'informer, d'alerter et de sensibiliser des questions liées aux ressources naturelles. Par ailleurs, ces activités de CRADESC cherchent à encourager la participation des citoyens dans les processus de communication et gouvernance. Par ailleurs, l'IUPA de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), par le biais de ses chercheurs qui travaillent sur des sujets pluridisciplinaires abordant les activités extractives, participe à la

²⁴⁴ Entretien avec le fondateur de AfrikaJom Center tenu à Dakar, le 26 août 2021.

²⁴⁵ Entretien avec la directrice de CRADESC tenu à Dakar, le 02 septembre 2021.

production de savoir et à la transparence de l'exploitation des ressources naturelles²⁴⁶. Ainsi l'institut mène indirectement des enquêtes qualitatives et quantitatives en vue de recueillir des informations sur les opinions, les préoccupations et les comportements des populations (chercheur affilié à l'IUPA, 2021). Cependant, l'interviewé affirme que « l'IUPA n'a pas été associé dans l'exploitation des gaz. L'État ne nous consulte que sur la gestion de la pêche » (*Ibid.*). Ce qui constitue un frein majeur à la participation de l'institut dans la gouvernance des ressources en gaz naturels.

En travaillant de manière indépendante et objective, les institutions de recherche apportent des informations essentielles pour une prise de décision éclairée et pour renforcer la gouvernance transparente de l'exploitation des ressources gazières au Sénégal. Leurs travaux contribuent à l'établissement d'une gestion plus participative, responsable et durable des hydrocarbures, tout en préservant les intérêts des communautés locales et de l'environnement. Cependant, tous les instituts de recherche ne sont pas impliqués dans les affaires relatives à l'exploitation des hydrocarbures ; ce qui compromet la transparence de la gouvernance voulue participative.

Contribution des parlementaires : cas d'un député du mouvement Tekki

Sujet débattu au sein de l'Assemblée nationale, les députés se saisissent de la question et s'engagent apparemment dans la bonne gouvernance des hydrocarbures au Sénégal. Les acteurs de l'institution législative sénégalaise ont un rôle clé à jouer dans le processus de décision et dans la gouvernance démocratique et transparente des ressources naturelles. Si l'on se base sur le Code de la transparence des finances publiques et sur la Constitution sénégalaise, mais aussi de l'adhésion du Sénégal à l'ITIE, chaque citoyen a le droit d'être informé de la gestion des ressources naturelles. En ce sens, les députés sont informés de la gouvernance des ressources en hydrocarbures par le Gouvernement lors des projets de loi ou lors des questions écrites qui sont adressées au Gouvernement par les parlementaires²⁴⁷. « Pour voter des lois de manière mécanique, il faut avoir l'information sur la gestion de l'exploitation des ressources naturelles et sur leurs impacts sur les sociétés et l'environnement » (député du mouvement *Tekki*, 2021). En ce sens, le député interviewé et son mouvement vont vers l'information auprès des populations pour les informer au travers des rencontres d'échange et des ateliers de formation. Ils vont aussi vers l'information auprès des différents acteurs et des communautés impactées pour communiquer avec eux en vue de noter leurs inquiétudes et leurs attentes. Il précise que

²⁴⁶ Entretien tenu avec un chercheur de l'IUPA à Dakar, le 05 novembre 2021.

²⁴⁷ Entretien avec un député du mouvement *Tekki* tenu à Dakar, le 07 septembre 2021.

« le sujet de la transparence préoccupe les populations » (*Ibid.*). C'est, d'ailleurs, à cause de soucis de transparence de la gouvernance des gaz que « nous avons porté plainte avec Abdoul Mbaye pour le retrait d'un décret, basé sur des informations financières fausses, et qui a donné des blocs à PétroTim puis à Timis Corporation » (*Ibid.*).

Contribution des CLPA de Cayar et de Saint-Louis

En tant qu'organisation gouvernementale, les Coordinations du Conseil Local de Pêche Artisanale (CLPA) sont responsables des pêches au niveau local. Ainsi, devant les projets extractifs qui présentent de nombreux risques de pollution sur l'environnement marin, les CLPA, notamment de Saint-Louis et de Cayar sont appelés à informer les pêcheurs sur les enjeux économiques et environnementaux de l'exploitation des hydrocarbures. Les membres des CLPA interviewés à Saint-Louis²⁴⁸ et à Cayar²⁴⁹ nous déclarent ne pas être informés, ou être faiblement informés par BP. Un membre et ancien coordonnateur du CLPA de Saint-Louis affirme : « je n'ai pas les informations, donc je ne connais pas la réalité »²⁵⁰. En plus de ce déficit informationnel, le coordonnateur du CLPA de Cayar affirme manquer des moyens pour informer, former et sensibiliser les pêcheurs aux enjeux socio-environnementaux des projets gaziers. Ainsi, nous relevons une insuffisance d'implication des pêcheurs, mais aussi un manque de transparence vis-à-vis des acteurs de la pêche.

En résumé, le Gouvernement du Sénégal au travers de ses institutions publiques et de ses initiatives, notamment GES-Petrogaz, le CN-ITIE, et le Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL) encourage l'accès citoyen à l'information et à la communication. Cette démarche d'ouverture s'inscrit dans une volonté d'encourager la gouvernance participative et la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles. Les OSC favorisent également la gouvernance basée sur la communication, les responsabilisations des différentes parties prenantes et la transparence. En tant que représentant des intérêts de la population, les OSC se préoccupent essentiellement de l'inclusion des populations dans la gouvernance, de la répartition des retombées économiques et de la réduction des impacts environnementaux. Les départements et les mairies de Saint-Louis et de Cayar jouent un rôle de médiateur et encouragent la communication transparente, ouverte et inclusive dans les

²⁴⁸ Entretiens individuels tenus avec deux membres du CLPA de Saint-Louis tenu le 09 septembre 2021, à Saint-Louis.

²⁴⁹ Entretien avec deux membres du CLPA de Cayar tenu 04 novembre 2019, à Cayar.

²⁵⁰ Entretien avec un membre et ancien coordonnateur du CLPA de Saint mené le 09 septembre 2021, à Saint-Louis.

processus décisionnels relatifs à l'exploitation gazière. Les médias assurent que les prises de décisions informent, promeuvent la participation du public et font la médiation multidirectionnelle entre les différents acteurs. Cependant, en raison de manque de formation ou de spécialisation sur les questions de gouvernance d'hydrocarbures, les actions de certains médias sont insignifiantes. Ils éclairent le public, et permettent de faire remonter leurs préoccupations auprès des décideurs. Les instituts de recherche aident à la disponibilité d'informations scientifiques et à la formation des différents acteurs. Les députés assurent leur rôle de représentant du peuple en portant leurs voix et leurs intérêts au sein de l'Assemblée nationale. Cependant, l'IUPA est exclu de la gouvernance des ressources gazières. Enfin, les CLPA s'intéressent aux questions extractives, mais par manque d'informations, leur engagement est hypothétique.

V-1-2- La réception de la transparence

S'intéresser à la réception revient à dépasser la théorie de la seringue hypodermique proposée par Harold Lasswell en 1927 (Segur, 2017). En effet, Harold Lasswell présentait une vision traditionnelle de la communication, selon laquelle les messages étaient comme des seringues injectant de façon directe des idées dans l'esprit du destinataire. Ce dernier était considéré comme un réceptacle passif. Alors qu'il (l'auditeur, le spectateur ou le lecteur) joue un rôle capital dans l'interprétation des messages. La réception des informations liées à la transparence et à la gouvernance des gaz naturels dépend de plusieurs facteurs socioculturels et communicationnels spécifiques au Sénégal qui peuvent influencer la compréhension des informations. En effet, nous adhérons à « l'idée de la « réception négociée » proposée par Stuart Hall, et qui suppose que les récepteurs décodent les messages en modifiant les significations préférentielles sur la base de leurs intérêts et pratiques culturelles [...] » (Miège, 1995, p. 67-p. 89). Cette approche montre le rôle actif du récepteur dans la construction de la signification et de l'effet des informations qu'il consomme. La réception négociée peut nous permettre de discerner la complexité des interactions entre les actions de gouvernance transparente et le public. En raison de la dimension multisectorielle des projets extractifs et du large éventail d'acteurs concernés, les émetteurs d'informations et les axes de communication sur la transparence sont variés, par conséquent, les angles d'étude de la réception complexe et nuancée. Les modalités de la réception de la transparence impliquent la divulgation

d'informations clés concernant la manière dont la gouvernance de l'exploitation des ressources naturelles est pensée et menée. Elles incluent le partage d'informations liées aux mesures politiques et réglementaires, aux contrats, aux paiements effectués par les compagnies au Gouvernement et au suivi des revenus, la participation publique, la responsabilité environnementale des titulaires de permis d'exploitation, la surveillance et l'évaluation indépendantes des études environnementales et sociales et les politiques de communication. Nous présentons, ci-après, le sens donné à la transparence des communications et l'impact de celle-ci chez le public.

V-1-2-1- L'interprétation de la transparence

De manière globale, les acteurs de la société civile interviewée apprécient positivement l'adhésion du Sénégal à l'ITIE. D'ailleurs, « le comité national de l'ITIE a une des meilleures notations. Il fait beaucoup de recommandations et l'État du Sénégal fait des efforts pour les mettre en application » (agent de Oxfam, 2021). Un adjoint au maire de Saint-Louis interviewé indique que « nous ne pouvons que nous limiter aux déclarations de ceux qui nous dirigent et si l'on se réfère à leur déclaration, en matière de transparence, le Sénégal est 1^{er} au niveau africain ». En se référant aux données de *International Energy Agency*, le représentant de la société civile au sein du CNSCL avance qu'en matière de transparence le Sénégal est deuxième à l'échelle mondiale après la Norvège. Les agents des départements et des mairies de Cayar et de Saint-Louis, le député de *Tekki*, les acteurs des institutions de recherches et des médias confirment à cette opinion portant sur les résultats de l'ITIE au Sénégal. En effet, la performance du CN-ITIE peut être expliquée par le fait qu'« au sein de cet organisme, travaillent des profils assez compétents » (agent de Enda Lead, 2021). Et, la publication des contrats incitée par l'ITIE est perçue comme étant une marque de transparence. Le maire de Cayar pense que « la transparence est respectée, car on a donné la possibilité aux citoyens d'accéder aux contrats ». L'agent de GES-Petrogaz conforte en ces mots : « l'État a choisi une gestion sobre et claire. Il a un niveau très élevé en matière de transparence surtout concernant la publication des contrats ». Cependant, le coordonnateur régional de PCQVP mentionne des problèmes de transparence en soutenant que tous les contrats ne sont pas publiés. Et dépit de l'effort de les rendre publics, le député de *Tekki* (2021) considère qu'il n'y a pas de transparence, car dit-il : « le Gouvernement ment dans l'affaire de PetroTim ». Compte tenu

des enjeux géopolitiques de l'exploitation des ressources naturelles, l'agent de GES-Petrogaz remet en question la véracité de cette thèse. Pour le député de *Tekki* aussi le processus d'attribution des contrats n'est pas participatif. Et puis, « selon l'ITIE, l'État reste le seul décideur dans l'attribution des contrats » (représentant de la société civile au sein du CNSCL, 2021). Ce qui révèle aussi les limites de la gouvernance participative. Les réformes institutionnelles, politiques et juridiques sont considérées par nombre d'acteurs comme un socle congruent pour la bonne gouvernance des ressources fossiles. « Pour le cadre juridique, on a pris toutes les prédispositions nécessaires et pour le cadre institutionnel aussi » (représentant de la société civile au sein du CNSCL, 2021). Les avis de la majorité des parties prenantes sur les cadres institutionnel, politique et juridique de la gouvernance ont porté sur la loi sur le Contenu local. Avec cette loi, le Gouvernement montre une volonté d'encourager le développement des communautés (*Ibid.*). Aujourd'hui, les entreprises privées ont commencé à tirer d'importants revenus de l'exploitation des hydrocarbures. Néanmoins, bien qu'il y ait une volonté de promouvoir le Privé national, l'agent de GES-Petrogaz s'inquiète de la mise en œuvre de cette loi, car une bonne partie des équipements requis pour l'exploitation des ressources ne sont pas disponibles au Sénégal, voire en Afrique ; et avec la variété de régimes²⁵¹ prévue, le recours au marché international risque de dominer. Il évoque aussi le manque de compétences des entreprises privées nationales qui font que les opérateurs ont l'obligation de solliciter des compétences à l'échelle internationale. De surcroît, pour le coordonnateur régional de PCQVP, le pays fait face à certains écueils en ce qui concerne l'opérationnalisation de la loi sur le Contenu Local. D'abord, les entreprises privées nationales sont faibles en matière d'expertise, de qualité de travail et d'investissement sollicités par les compagnies internationales. Ensuite, la signature des Traités Bilatéraux d'Investissement (TBI) et l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) promeuvent l'ouverture du marché et constituent un blocage à la mise en œuvre effective de la loi sur le Contenu Local qui favorise la préférence nationale. En outre, « le cadre réglementaire est assez faible et n'a pas les moyens pour prévenir les catastrophes » (directeur exécutif de OSIWA, 2019). En raison de ces manquements, se présentent des problèmes relatifs au suivi et au contrôle environnementaux. « Les compagnies ont des obligations légales et contractuelles qu'elles ne respectent pas » (coordonnateur régional de PCQVP, 2021). Il y a alors des limites en matière de respect des droits des

²⁵¹ La loi sénégalaise sur le Contenu Local définit trois régimes. D'abord le régime exclusif réduit la quantité de bien et de services importés. Ensuite le régime mixte « renvoie aux activités nécessitant une association d'une société étrangère avec une entreprise nationale » (*Loi relative au Contenu Local*, 2019). Enfin, « le régime non exclusif regroupe les activités à faible potentiel de contenu local » (*Ibid.*).

communautés sur les questions d'occupation des terres, de pollution, et de retombées économiques (*Ibid.*).

D'après le cadre de la gouvernance mis en place, la participation citoyenne paraît être une préoccupation majeure de l'État. « Le Sénégal essaye d'intégrer les attentes des acteurs et des populations dans la gouvernance »²⁵². En effet, « la participation de la société civile est un indice de gouvernance » (directrice de CRADESC, 2021). La société civile est généralement très active dans la gouvernance des gaz. En guise d'exemple, la Loi sur le contenu local a été adoptée avec le consensus de tous les acteurs (le coordonnateur régional de PCQVP). S'il est vrai que les processus d'adoption de cette loi a requis la consultation et l'avis de différents acteurs, il n'empêche que le représentant de la société civile au sein du CNSCL (2021) considère que la société civile a été consultée de façon timide. En outre, certains acteurs déplorent l'insuffisance de l'implication des citoyens. À ce propos, l'agent de Enda Lead soutient que « dans les faits, les institutions gouvernementales appréhendent que la société civile les retarde dans leurs projets ou n'ait pas un rôle fondamental à jouer ». Autrement dit, le Gouvernement appréhende et minimise le rôle de la société civile. Ceci révèle le fait qu'il existe une certaine méfiance ou réticence à l'égard des OSC qui chercheraient à surveiller ou à remettre en question les projets gouvernementaux liés à l'exploitation des gaz. D'ailleurs, les propos de l'agent de l'État insinuent que la population n'est pas suffisamment informée ou n'a pas suffisamment d'opportunités pour participer aux débats et à la gouvernance concernant cette ressource naturelle. Notre interlocuteur au niveau de WIM corrobore en soulignant des problèmes d'inclusion et de partage d'informations. Thèse que le chercheur de l'IUPA appuie en avançant que « la gouvernance des hydrocarbures n'est pas inclusive, car une diversité de chercheurs devait être associée pour un meilleur partage de l'information ». Les problèmes d'accès à l'information sont tels que sur quatre agents des CLPA interrogés, seul le coordonnateur du CLPA de Cayar a pu se prononcer, d'une manière claire, sur les politiques et les textes juridiques de gouvernance des gaz naturels, et sur les enjeux de cette exploitation susceptibles d'influencer la gestion des pêches au niveau local. De même, en 2019, alors que le nouveau code pétrolier du Sénégal était approuvé et à notre disposition depuis un mois environ, le directeur exécutif de OSIWA n'avait aucune information de l'évolution du processus d'adoption du code pétrolier. Nous avons pris l'initiative de l'en informer, à l'occasion de notre entretien. Les problèmes d'accès à l'information sur la gouvernance des gaz au sein des CLPA

²⁵² Entretien avec un expert indépendant, ingénieur en eaux et forêts et ancien agent de ISRA, tenu à Dakar, le 17 septembre 2021.

et de OSIWA suggèrent des manquements relatifs à l'implication et la consultation des acteurs dans les prises de décision, un déficit d'échanges voire une gouvernance hiérarchique (dans laquelle les informations prennent un circuit unidirectionnel : haut en bas) et une opacité. En revanche, un conseiller municipal de Cayar nous affirme que les populations accèdent à l'information ; mais il se pose la question de savoir si elles ont la bonne information qui va retentir sur la liberté d'expression. Sachant qu'à la question de savoir les modalités de gestion de la transparence des messages et des supports de communication, l'agent de GES-Petrogaz nous a révélé que « la transparence de la communication sur les projets extractifs revient à l'ITIE » ; car, d'après lui, « chaque organe a sa mission ». Il est donc possible qu'il y ait une certaine opacité dans les informations fournies par le ministère du Pétrole et des Énergies, ce qui peut laisser supposer un manque de transparence. En plus, l'agent du secrétariat du CN-ITIE ne s'est pas prononcé sur cette question et par conséquent n'a pas confirmé que la communication de l'ITIE au Sénégal intègre la transparence dans la conception des actions et des supports de communication. Il a des incertitudes sur la manière dont le CN-ITIE gère *de facto* la transparence dans la communication. Ce qui soulève des questions sur la cohérence et l'efficacité de la communication du CN-ITI.

Tableau 6 : Bilan des réceptions sur la gouvernance

Points forts	Points faibles
▪ Adhésion à l'ITIE ▪ Publication des contrats ▪ Intégration de la société civile dans le processus d'adoption des lois ▪ Participation de la société civile dans la gouvernance ▪ Réformes institutionnelles, politiques et juridiques	▪ Manquements relatifs à la gouvernance inclusive et participative ▪ Difficulté d'application de la loi sur le Contenu Local ▪ Insuffisance d'informations et de communications ▪ Incertitude sur l'adoption d'une démarche communicationnelle transparente ▪ Déficit de suivi et de contrôle environnemental ▪ Incompétence du ministère de l'Environnement et du Développement Durable en matière de gouvernance d'hydrocarbure et de protection des mers ▪ Manque d'implication des chercheurs de l'université publique ▪ Insuffisance de la transparence des informations

Source : Ngom (2023)

Le tableau ci-dessus dresse un bilan de la gouvernance des gaz *offshore*. En se basant sur les réponses des différents acteurs des projets extractifs interviewés, il synthétise la compréhension, le sens et l'appréciation de ceux-ci de la manière dont les ressources gazières sont gouvernées. Cette synthèse montre que la gouvernance des gaz *offshore* met en évidence des aspects positifs tels que l'engagement envers la transparence, la participation de la société civile et les réformes institutionnelles, mais aussi des défis à relever concernant l'inclusivité, le suivi environnemental, la compétence des organismes gouvernementaux et la transparence des informations.

« Le secteur d'exploitation des ressources naturelles est souvent décrié pour les pots-de-vin, c'est pourquoi la communication y a un enjeu majeur » (adjoint au maire de Saint-Louis, 2021). En effet, la communication joue un rôle essentiel dans la lutte contre des pratiques de corruption qui peuvent détourner les retombées financières des ressources publiques, nuire à l'environnement et avoir des effets néfastes sur les communautés locales. Nous avons vu que

les institutions gouvernementales et les compagnies gazières manifestent une volonté d'instaurer un environnement de gouvernance participatif et communicatif. Le journaliste de Emedia confirme : « il y a une volonté de communiquer auprès des médias et de faire preuve de transparence. Le ministère du Pétrole et des Énergies fait des communications et des sensibilisations médiatiques ». Et pour le journaliste de Teranga Fm, l'État a donné la possibilité à tout citoyen qui veut s'informer de le faire ; mais faudrait-il qu'il soit au fait de son droit et de sa capacité à accéder à l'information. De plus, la plupart des parties prenantes informées estiment qu'il y a des efforts à faire en matière de communication. Ce qui indique qu'il existe des problèmes ou des lacunes dans la façon dont les communications sont menées. Selon l'agent de la RADDHO, « la transparence des communications n'est pas effective, de même que la prise en compte des attentes du public ». Un membre et ancien coordonnateur du CLPA de Saint-Louis confirme en mentionnant les actions de communication déployées par BP et avance qu'il n'en sait pas autant pour l'État. Ces observations soulèvent des préoccupations importantes quant à la manière dont les informations sont communiquées aux parties prenantes et au public en général. D'ailleurs, l'agent de Le Forum Civil affirme que la communication du secteur gazier est assez prudente et primaire ; d'après lui, elle ne renseigne pas en profondeur. Il perçoit la façon de communiquer comme une tentative de contrôler ou de restreindre les informations divulguées au public. L'agent de Enda Lead adhère à cette perception en soutenant que « toutes les informations ne sont pas partagées et que les dirigeants filtrent ce que le public doit recevoir et savoir ». Ces avis soulèvent des inquiétudes supplémentaires concernant la qualité et le niveau des informations fournies aux parties prenantes et au public, en général. De plus, certains acteurs, comme l'agent de la RADDHO, pensent que « la communication a été faussée dès le départ, car il y a beaucoup d'informations biaisées et les pêcheurs ne sont pas informés ». En fait, sur les 28 pratiquants de la pêche ou de ses activités connexes interviewés, seuls 13 ont déclaré recevoir des informations d'une manière officielle. Parmi ces 13 personnes, 10 disent être informées par BP, 2 par le CLPA, et 1 par la radio. Les 10 acteurs de pêche informés par BP affirment recevoir des informations sur les consignes de sécurité et sur les actions de mécénat faites par BP. Ce qui laisse entrevoir une méconnaissance de la plupart des pêcheurs de la gouvernance des gaz, un déficit de communications sur les politiques publiques et réglementaires de l'État et une inactivité de l'État en matière de communication auprès des communautés. Au regard de certains acteurs, ces manquements sont tels que les trois agents/chercheurs de *think tank* ou instituts universitaires s'accordent tous à déplorer les problèmes d'accès à l'information et de transparence. Selon le député interrogé, « l'État pense

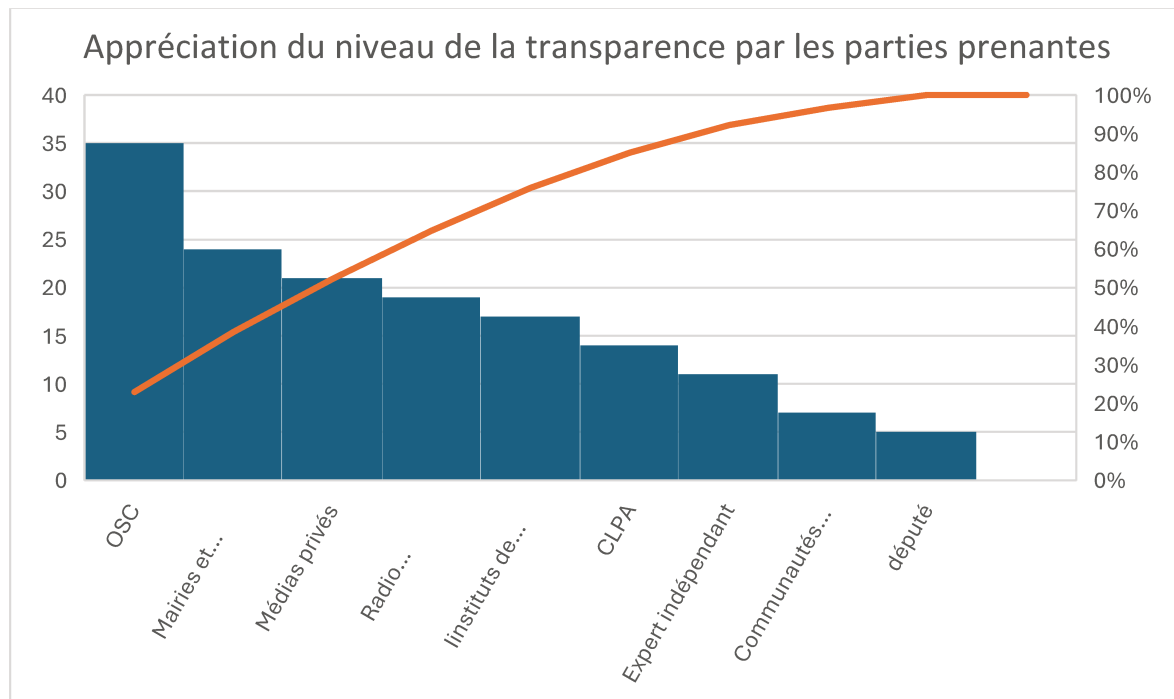
qu'il n'a pas à rendre compte ». Cette assertion remet en question la démarche démocratique et transparente que les acteurs du Gouvernement avancent dans leurs communications. Il se pourrait aussi que les supports de communication employés par les gouvernants ne soient pas appropriés. Comme diagnostiqué, les compagnies, surtout BP, le CN-ITIE et les institutions étatiques communiquent prioritairement sur leur site Internet concernant les décisions de gouvernance. Ce qui risque d'entraver la réception des informations, car les communautés de pêche ont faiblement accès à Internet. Le fait qu'elles aient un niveau de scolarisation faible démontre aussi des difficultés de compréhension des messages. Car « 90% des pêcheurs ne sont pas instruits et les communications sont faites en langue française » (membre et ancien coordonnateur du CLPA de Saint-Louis, 2021). Une transformatrice de poisson à Saint-Louis constate que : « les pêcheurs ne connaissent pas le contenu local, les informations ne sont pas accessibles, car étant en français »²⁵³. De plus, « à Cayar, lors des audiences publiques, une sélection des participants était faite et pendant ces rencontres, ceux qui défendaient des propos à l'encontre des intérêts de l'État, la parole leur était retirée » (conseiller municipal de Cayar, 2021). L'État choisit les acteurs à introduire dans la gouvernance des gaz *offshore*. Une telle pratique va à l'encontre des principes fondamentaux de la démocratie, de la transparence, de la liberté d'expression et des textes qui régissent le secteur pétrogazier du Sénégal. À en croire le journaliste de Emedia, cette communication sélective s'observe aussi dans le choix des médias. « La majorité des informations de l'État sur les hydrocarbures passent par la RTS, car ce qui passe dans cette télévision est taxé d'être en faveur de l'État » (journaliste de Emedia, 2023). En effet, la RTS qui est l'antenne nationale n'est pas réputée être indépendante et transparente. Ce qui peut laisser sous-entendre également que l'État cherche à garder la face et à manipuler l'opinion publique pour servir des intérêts politiques, en cachant la réalité sur la gouvernance des ressources naturelles.

De son côté, BP et Kosmos Energy ne font que peu de communication institutionnelle au Sénégal. Sur le terrain, ils communiquent essentiellement sur des actions RSE et sur des mesures de sécurité à adopter par des communautés. Et sur leur site Internet, ces compagnies pétrogazières ne renseignent pas sur leur politique de communication. Ces manques d'informations substantielles sur la communication institutionnelle indiquent des problèmes importants concernant la transparence et l'engagement de ces compagnies vis-à-vis des communautés locales et des parties prenantes concernées. Il est aussi impossible pour le public d'avoir des informations relatives à l'intégration de la transparence dans les processus

²⁵³ Entretien avec une transformatrice de poisson tenu le 09 septembre 2021, à Saint-Louis.

communicationnels de ces entreprises étrangères. Cette absence d'informations peut susciter un manque de confiance et des interrogations sur l'engagement de ces entreprises envers la transparence et la communication ouverte des compagnies pétrogazières.

Figure 5 : Appréciation du niveau de la transparence par les parties prenantes



Source : Ngom (2023)

Le graphique *supra* est une représentation visuelle de l'appréciation du niveau de transparence de la gouvernance des gaz naturels en mer par les parties prenantes. Il est basé sur des facteurs indicateurs de la qualité de la gouvernance transparente, notamment l'accès à l'information, l'implication et la satisfaction des parties prenantes envers la transparence. Sa conception a impliqué deux sources principales. D'une part, nous avons recueilli, auprès de la société civile, l'évaluation de la transparence de la gouvernance. Les participants ont attribué une note de 0 à 100 pour évaluer le niveau de transparence perçue dans la gouvernance. D'autre part, nous avons passé en revue l'ensemble des données qualitatives collectées pour estimer quantitativement l'appréciation des différentes parties prenantes. Dans un souci de proposer une évaluation objective, nous avons croisé toutes les données en comparant les niveaux d'appréciation de la transparence communiqués avec les opinions sur la transparence et avec la

capacité à répondre à nos questions qui renseigne sur le niveau d'accès à l'information. Ainsi, nous estimons que les OSC apprécient à hauteur de 35% la transparence de la gouvernance, les mairies et les départements à 24%, les médias privés à 21%, la radio communautaire de Cayar 19%, les instituts de recherche à 17%, les CLPA à 14%, l'expert indépendant à 11%, les communautés de pêche à 7%, le député à 5%.

En ce qui concerne l'exploitation des hydrocarbures au Sénégal, les parties prenantes interviewées définissent généralement la transparence comme étant la capacité à accéder à l'information et à s'impliquer dans les procédures de gouvernance. Les communications autour de la transparence de l'exploitation de ressources fossiles donnent lieu à différentes interprétations. Le Gouvernement et les compagnies communiquent tant bien que mal sur la transparence et sur leur système de gouvernance. Les parties prenantes apprécient de manière relative les stratégies de gouvernance. Elles déplorent quelques faiblesses en lien avec la transparence, la participation citoyenne, la gestion, et la communication. Nous avons diagnostiqué que les parties prenantes appréhendent un large écart entre la transparence souhaitée et communiquée par les institutions gouvernementales et la transparence perçue par le public, en ce qui concerne l'exploitation de gaz naturels. Cette divergence entre les communications émises par le Gouvernement et la perception du public en matière de transparence n'est pas sans impact sur l'opinion et le comportement du public.

V-1-2-2- Les effets de la disparité entre la transparence voulue et la transparence perçue

Chaque individu informé filtre et donne un sens ou des sens au message reçu. C'est ce processus individuel qui conduit à des interprétations différentes de l'information même si elle est présentée de manière claire et est véhiculée par un contenant approprié. La réception est régie par la subjectivité de chacun selon son niveau d'informations, d'implication, ses expériences personnelles, entre autres facteurs sociaux. Katz & Lazarsfeld (1955) ont montré que la recherche et l'acceptation d'un nouveau groupe social sont à même de changer les opinions, les attitudes et les habitudes des individus. Le pouvoir des groupes dans la formation des attitudes individuelles est alors un aspect important à considérer dans l'étude des perceptions et des comportements liés à la gouvernance des ressources gazières. En effet, les individus interagissent avec d'autres parties prenantes, échangent des idées, des opinions et des attentes, et construisent un sens collectif autour de l'information reçue. Ces relations et ces

communications sociales déterminent la perception globale de la transparence et conduisent à des attitudes et des comportements communs à l'endroit de la gouvernance des ressources des gaz.

À la découverte des gisements en hydrocarbures, les institutions gouvernementales et les compagnies pétrolières avaient aussitôt montré l'ambition d'établir une gouvernance stratégique et participative. Elles ont commencé à mener tant bien que mal des campagnes d'information et de communication sur les questions liées à l'exploitation des hydrocarbures. La volonté communiquée par l'État d'encourager la transparence, l'implication et la participation citoyenne avait été décisive pour l'acceptabilité des projets gaziers par les citoyens. Se sont ensuivies quelques actions d'information et de sensibilisation pilotées par la société civile, les mairies et les départements, les députés, les journalistes et les *think-tank* pour éclairer les citoyens sur les politiques publiques et réglementaires. En effet, les parties prenantes ont été dans une réactivité à un tel point qu'elles entraient systématiquement en interaction directe ou indirecte avec les gouvernants et les compagnies, dès le décodage des informations. Toutefois, les catégories de parties prenantes réagissent de manières variées et sur des aspects différents des décisions gouvernementales et des mesures des compagnies pétrogazières.

Les OSC n'ont pas tous les mêmes niveaux d'implication, de participation et les mêmes engagements dans la gouvernance. Nos résultats de veille informationnelle ont révélé que certaines OSC sont plus informées et impliquées que d'autres, du moins dans les sphères numérique et médiatique. Ceci peut s'expliquer par les inégalités dans l'accès à l'information. Les agents de Enda Lead, de Oxfam, de WIM, de OSIWA, de Le Forum Civil et de la RADDHO remarquent l'insuffisance voire le manque d'informations et de connaissances sur le secteur extractif. De même, nous avons recueilli des problèmes voire des conflits auprès des OSC relativement impliquées dans la gouvernance de gaz naturels et ciblées par notre étude. Ces obstacles à l'activité de la société civile relevés sont de deux natures. D'une part, selon le coordonnateur de régional de la coalition PCQVP, il y a des conflits au sein de la société civile qui découlent de divers facteurs, notamment des divergences d'intérêts, de visions et d'engagements entre les membres et les organisations au sein de la coalition. Ce qui peut constituer un handicap pour la mise en œuvre de programmes d'intérêt général au sein de la coalition d'OSC. D'autre part, les OSC font face à des problèmes de liberté d'expression et d'action. Tout d'abord, le coordonnateur régional de PCQVP affirme que dans le passé des OSC ont reçu beaucoup de menaces et de brimades provenant du Gouvernement et des compagnies visant à restreindre l'espace civique. En plus, « il arrive que l'État envoie ses

organes de police pour nous surveiller lors de nos activités » (*Ibid.*, 2021). L'attitude de l'État, les empêchant ainsi de mener librement leurs activités et d'exprimer leurs opinions sans crainte de représailles, a parfois un effet dissuasif sur les OSC. Les restrictions de liberté peuvent expliquer le fait que certaines OSC sont proches de l'État et ont tendance à défendre ses intérêts, comme nous le confie un agent de PCQVP²⁵⁴. Ensuite, l'agent de Oxfam confirme les problèmes de l'espace civique en donnant un exemple sur l'expérience de Oxfam au Sénégal. « Il a été reproché à Oxfam de collaborer avec « Y'en a marre ». Cela a été considéré par l'État comme une faute et Oxfam a reçu des menaces de retrait de son agrément. En fait, c'est une organisation étiquetée « société civile » qui s'est retrouvée à faire de la politique. Cela a porté préjudice à Oxfam qui a été considérée comme une complice. Et depuis lors, Oxfam est devenue plus prudente dans ses collaborations. On fait plus attention parce que les partenaires avec lesquels nous travaillons, nous ne les contrôlons pas forcément à 100% » (agent de Oxfam, 2021). Le Gouvernement a donc considéré la collaboration entre Oxfam et « Y'en a marre » comme une ingérence politique et a remis en question le statut et le rôle de Oxfam. Enfin, l'agent de Enda Lead appuie ces propos en ces mots : « au moment des élections de 2019, nous avons vu le retrait de notre agrément. Ce qui a coûté beaucoup d'argent aux bailleurs avec lesquels nous travaillions ». Le retrait de l'agrément de Enda Lead était dû aussi à sa collaboration avec « Y'en a marre ». Pour le directeur de l'association, cette collaboration avait pour objectif de mener des projets de recherche-action sur des thématiques comme le changement climatique et l'autonomisation économique des femmes²⁵⁵. Ces deux derniers cas laissent présager qu'au Sénégal les OSC n'agissent pas et ne s'expriment pas librement dans toutes les questions impliquant le bien commun, en l'occurrence la politique. Le Gouvernement sénégalais témoigne de la méfiance à l'égard de l'action de la société civile au travers des manifestations de surveillance, de menace et de retrait d'agrément. *Ipsa facto*, les acteurs de la société civile manifestent de la prudence dans leurs manières de s'exprimer et d'agir, et dans leur collaboration. Ce qui entrave la transparence des communications et des actions de la société civile. Cette réalité alimente également la méfiance de la société envers la transparence communiquée par l'État et les compagnies pétrolières. En outre, l'agent de la RADDHO dit : « BP s'adressait directement aux populations et aux pêcheurs par le biais des CLPA sous la

²⁵⁴ Entretien informel avec un agent de PCQVP tenu le 10 septembre 2021, à Saint-Louis.

²⁵⁵ Accès :

<https://www.business-humanrights.org/fr/derni%C3%A8res-actualit%C3%A9s/s%C3%A9n%C3%A9gal-lead-afrique-francophone-se-voit-retirer-son-agr%C3%A9ment-par-les-autorit%C3%A9s/> (Consulté le 02 juillet 2023).

tutelle du préfet, sans passer par la société civile ». Ce phénomène qui aurait pu être démotivant a, au contraire, encouragé la société civile à faire des plaidoyers en vue de remettre l'ordre dans les démarches de la compagnie et de reprendre son rôle de médiateur et de représentant des populations.

Les agents des départements et les mairies ont, eux aussi, des attitudes et des comportements différents à l'égard des communications sur la transparence. En ce qui concerne l'accès et la maîtrise des informations, un adjoint au maire de Saint-Louis déclare que la mairie est en étroite collaboration avec BP pour améliorer la transparence. « Les populations sont assez outillées, c'est pourquoi les débats sont houleux » (adjoint au maire de Saint-Louis, 2021). D'après lui, les populations ont des attentes ou des exigences élevées en matière de communication transparente et n'hésitent pas à exprimer leur mécontentement si elles estiment que cela n'est pas atteint. Pourtant le conseiller municipal et départemental de Saint-Louis entendu avance que de manière générale les populations ne sont pas au fait de cette exploitation. Il soutient aussi que « même les collectivités locales ne sont pas bien imprégnées de cette exploitation, car les compagnies les contournent pour s'adresser directement aux populations, quand il s'agit de communiquer » (un conseiller municipal et départemental de Saint-Louis, 2021). Propos qu'un adjoint au maire confirme en le conjuguant au passé. Ce qui donne à percevoir que les compagnies cherchent à renforcer leur licence sociale d'exploitation en vue d'éviter les contestations. Ces déclarations soulèvent aussi des questions en lien avec la transparence des informations sur l'exploration en cours *in situ* et sur la manière dont les compagnies traitent avec les populations locales. En raison du fait que les collectivités locales ne sont pas bien informées et que les compagnies contournent les canaux officiels de communication, les populations n'accèdent pas à des informations adéquates et toutes les parties prenantes ne sont pas impliquées et ne participent pas aux processus décisionnels. En plus, le maire de Cayar en dénonçant le manque de respect des responsabilités sociales par les compagnies dit : « j'ai du mal à rencontrer le directeur des compagnies. Ils ne répondent pas aux courriers de sollicitation d'appui social, notamment sur la santé et sur l'éducation. Nous n'avons pas les moyens de faire le suivi et le contrôle des activités, car les compagnies sont inflexibles ». Cette affirmation pointe du doigt un manque de transparence, de culture de dialogue et de responsabilité sociale de la part des compagnies. En effet, « la gouvernance n'est pas participative. L'exploitation d'hydrocarbure est une affaire d'initiés, donc les profanes sont exclus » (un conseiller municipal et départemental de Saint-Louis, 2021). Le conseiller municipal et départemental de Saint-Louis déclare, en outre, que « les acteurs publics n'ont pas

une bonne connaissance et compréhension, car OSC, les pêcheurs, les médias et les populations ont une connaissance superficielle et les aspects juridiques et financiers ne sont pas assez maîtrisés pour pouvoir percevoir les véritables enjeux ». D'après le maire de Cayar, c'est en raison de cette insuffisance et ce manque de clarté des informations que la mairie a du mal à informer à son tour les populations. Une connaissance superficielle n'est pas suffisante pour comprendre les aspects techniques ou complexes du secteur gazier et participer aux prises de décision. Cela laisse place à la rumeur ou à une perception erronée de la transparence et de la gouvernance. En plus, « les débats créent le flou. On ne sait pas discerner le vrai du faux » (maire de Cayar, 2021). Un conseiller municipal de Cayar corrobore en mentionnant ces difficultés à évaluer et à discerner la bonne information.

In fine, les agents municipaux et départementaux, sauf l'adjoint au maire de la ville de Saint-Louis, sont inquiets pour la transparence de la gouvernance des gaz *offshore*. Nous constatons que le maire de Cayar est très pessimiste par rapport à la transparence et à la gouvernance des projets extractifs. Pour lui, « l'État a failli à sa mission de communiquer et de promouvoir la transparence » (maire de Cayar, 2021). Les attitudes divergentes entre les agents municipaux et départementaux, en particulier entre le maire de Saint-Louis et le maire de Cayar, peuvent être influencées par des facteurs politiques. D'une part, le fait que le maire de Saint-Louis (en 2021) soit le frère de la femme du président de la République crée des soupçons de favoritisme ou de manque d'indépendance dans ses positions concernant les projets extractifs. Ainsi, son adjoint, qui est membre du parti au pouvoir, peut être perçu comme ayant une allégeance politique qui peut influencer sa vision des projets. D'autre part, le maire de Cayar (en 2021), étant membre de l'opposition, ses déclarations reflètent une critique envers le Gouvernement en place et sa gestion des projets extractifs, notamment en ce qui concerne la communication et la transparence.

De leur côté, les instituts de recherche sont insatisfaits des mécanismes de gouvernance. Ils déplorent des difficultés d'accès à l'information. Selon la directrice de CRADESC, la non-disponibilité influence négativement la maîtrise des questions extractives et la participation des citoyens. « L'implication des communautés dans les processus de communication et dans la gouvernance n'est pas priorisée » (directrice de CRADESC, 2021). D'après le fondateur de AfrikaJom Center les problèmes de gouvernance participative et le manque d'interaction entre les parties prenantes hypothèquent les décisions de gouvernance et ne garantissent pas le suivi et le contrôle financier et environnemental. Le chercheur de l'IUPA dénonce l'exclusion des chercheurs et des universités. « Les décideurs n'aiment pas les universitaires, car ils aiment

avoir le contrôle » (chercheur au niveau de l'IUPA, 2021). Il indique un manque d'ouverture des décideurs envers les universitaires, montrant que les décideurs sont réticents à inclure des experts indépendants dans le processus décisionnel. Il étaye avec un exemple de contentieux que l'institut a eu avec l'État : « pendant longtemps le Sénégal a autorisé la pêche du thiof²⁵⁶ à une taille de maturité (taille à laquelle l'individu se reproduit) de 24 cm. Or une étude que nous avons menée sur cette espèce montre que cet individu arrive pour la première fois en maturité entre 40 et 45 cm. Et alors les individus de cette espèce exportés étaient des juvéniles. Ce qui a favorisé la raréfaction ou une diminution de la taille de l'espèce. Les décideurs étaient préoccupés par des intérêts économiques et non de préservation des ressources » (*Ibid.*). Ce cas met en évidence un déséquilibre entre les intérêts de l'État qui sont économiques et ceux des chercheurs qui cherchent l'objectivité scientifique et la contribution à la connaissance des enjeux de conservation des ressources marines. Les gouvernants ont privilégié les intérêts économiques à court terme plutôt que de prendre en compte les implications à long terme sur la pérennité des ressources halieutiques et la durabilité de l'industrie de la pêche. En raison des problèmes relationnels entre l'État et les chercheurs, l'IUPA a des problèmes de moyens pour s'engager dans des programmes de recherche sur l'exploitation des hydrocarbures. Les chercheurs interrogés sont préoccupés par la préservation de l'environnement. Le chercheur de l'IUPA nous confie s'inquiéter du devenir de l'environnement marin et des ressources halieutiques. Et pour la directrice du CRADESC, « l'absence de suivi de contrôle environnemental est un manque de respect des engagements de l'État pour la transparence et le respect des exigences environnementales ». Par ailleurs, le directeur de AfrikaJom Center est sceptique par rapport à la transparence dans la gouvernance. Il apprécie, en plus, les communications sur les ressources naturelles comme des communications politiques. Pour lui, les discussions et les informations sur le sujet des ressources fossiles sont fortement influencées par des considérations politiques plutôt que par une communication objective et factuelle.

Les acteurs des médias de leur côté se réjouissent de la volonté gouvernementale de promouvoir la communication et la transparence. « Il y a une volonté d'occuper les médias et de se concerter avec les parties prenantes, mais les populations directement impactées sont marginalisées ». Les journalistes expriment tous un sentiment de méfiance envers la transparence et la bonne gouvernance des ressources naturelles. N'appartenant pas à la même catégorie de média et ne portant pas les mêmes intérêts à la gouvernance, les sources de leurs défiances sont variées. Les journalistes interviewés estiment que les populations locales

²⁵⁶ Notre traduction : mérrou bronzé.

rencontrent des difficultés d'accès à l'information. Sur ce, nous avons relevé que la plupart des pêcheurs, des mareyeurs et des transformateurs interviewés ont répondu de manière superficielle à nos questions et se sont parfois basés sur des « dit-on ». N'ayant pas accès à des sources fiables et à des informations complètes et limpides, les riverains se fient à des informations non vérifiées ou à des rumeurs. Le journaliste de Business221.com indique les failles en matière de partage d'information, d'implication des citoyens et de transparence. « Ce que les acteurs gouvernementaux font, c'est loin de la transparence. Personne ne connaît les implications des contrats ni la manière dont l'argent que génère le secteur est utilisé » (journaliste de Business221.com, 2023). Alors que « les populations attendent beaucoup de l'exploitation des gaz *offshore*, elles ne sont pas assez informées sur les ressources qui leur appartiennent » (journaliste de Cayar Fm, 2019). D'après les journalistes de Business221.com et de Cayar Fm, les parties prenantes, notamment les journalistes et les populations ne comprennent pas bien les détails des contrats et l'utilisation des revenus générés par les projets. De plus « beaucoup d'informations concernant le secteur gazier sont verrouillées, ce qui fait que les journalistes ne peuvent pas aborder ces questions à fond » (journaliste de Business221.com, 2023). Ces constats mettent en exergue des zones d'ombre dans les communications sur l'exploitation du secteur entravant l'expression des journalistes. Pour le journaliste de Teranga Fm « les communications sur les hydrocarbures identifiées dans la sphère médiatique sont des débats animés par des politiques et très politisés ». Par ailleurs, deux des journalistes interviewés reconnaissent que les médias et les journalistes ne sont pas exempts de critiques quant à leur posture à l'égard de la gouvernance. Par défaut de financements et de moyens, certains médias sont susceptibles d'être manipulés pour servir les intérêts de l'État. À ce sujet, le journaliste de Emedia avance que : « *ku la abal i gët wax la fi ngay xool* »²⁵⁷. Cet aphorisme *wolof* indique que les financeurs déterminent ce que font les médias des informations et influencent ce qu'ils traitent. Sachant que la majorité des médias sénégalais sont dépendants de l'aide de l'État à la presse, leur neutralité et la transparence de leur production sont à remettre en question. Les médias peuvent contribuer donc à la rétention ou à la déformation de certaines informations dans le but de manipuler l'opinion publique ou de protéger certains intérêts du gouvernement, notamment économiques, au détriment de la transparence et de l'intérêt général, en vue de maintenir leur soutien financier. Eu égard au contexte de communication, « les retombées économiques de cette exploitation en perspective vont revenir aux populations les mieux informées et les mieux formées » (*Ibid.*). Les journalistes des radios locales Teranga Fm

²⁵⁷ Notre traduction : celui qui te prête des yeux dirige ton regard.

et Cayar Fm sont inquiets pour les communautés de pêche qui risquent de subir les dommages environnementaux des extractions gazières sans pour autant être compensées économiquement. Le journaliste de Emedia exprime aussi de la méfiance à l'égard des discours sur la capacité du pays à concilier des activités de pêche et celles de l'exploitation de ressources naturelles. Il précise que les acteurs locaux et les pêcheurs sont très préoccupés pour leur cadre de vie et pour le devenir de leur principale source de revenus.

Parmi les missions des CLPA sont la gouvernance participative des pêches et la gestion durable des ressources halieutiques. Quant à l'exploration et l'exploitation des ressources gazières, les CLPA sont alors chargées, de façon tacite, de faire la médiation entre les autorités gouvernementales et les professionnels de pêche, et de veiller à ce que les projets extractifs ne dégradent pas la biodiversité marine. Le coordonnateur du CLPA de Cayar déclare être informé et échanger avec les décideurs, notamment la compagnie BP. De ce fait, il se sent impliqué dans les processus de gouvernance. Cependant, les trois autres membres des CLPA de Cayar et de Saint-Louis interviewés présentent des difficultés d'accès aux informations relatives à la gouvernance, notamment sur les politiques écologiques. « Il y a un déficit de partage d'informations de la part de l'État, mais des acteurs locaux aussi » (membre et ancien coordonnateur du CLPA de Saint-Louis, 2021). Les seules informations qu'ils reçoivent émanent de BP et n'informent pas sur les politiques publiques et les lois concernant les projets extractifs. Selon eux, l'État n'intègre pas les pêcheurs dans les processus de gouvernance. Ce que peut illustrer le choix du français comme langue privilégiée dans les communications relatives à l'exploitation des gaz *offshore*. Au sujet de la conciliation de la pêche avec l'exploitation gazière, tous les témoignages de nos interlocuteurs au sein des CLPA Cayar et de Saint-Louis se recourent. Ils sont préoccupés par les risques d'impacts environnementaux des activités extractives. D'autant plus que les « CLPA n'ont aucune connaissance sur le suivi et le contrôle des compagnies gazières » (coordonnateur national du réseau des CLPA, 2021).

Le député du mouvement *Tekki* est sceptique quant à l'efficacité de la gouvernance de l'État sur les projets extractifs. Il décrit un manque de transparence dans les processus de l'exploitation des hydrocarbures. « La nouvelle Constitution stipule que les ressources naturelles appartiennent aux peuples, mais l'État semble les gérer sans que le peuple lui autorise un certain mode de gestion » (député du mouvement *Tekki*, 2021). Ce qui suggère que le Gouvernement n'est pas à l'écoute des préoccupations et des attentes des citoyens et le système de gouvernance établie est autocratique. De surcroît, il dit que le fait que la majorité parlementaire appartienne au parti au pouvoir est une faiblesse qui fait que les sujets évoqués à

l'Assemblée nationale et les décisions parlementaires sont ceux voulus par président de la République. Selon le député de *Tekki* qui est ingénieur des mines, les sujets portant sur l'écologie sont très peu abordés. Et « il n'y a pas de débats de fond, car la majorité des parlementaires évitent ces sujets » (*Ibid.*). Enfin, la perception du député signifie que l'affiliation de la majorité parlementaire au parti au pouvoir montre l'influence de l'exécutif (le président et son gouvernement) sur les décisions prises au Parlement.

L'expert indépendant aborde avec beaucoup de prudence et d'incertitude la question de la transparence dans la gouvernance des affaires gazières. D'un côté, d'après lui, la participation de la société civile et des médias est une preuve de la volonté de l'État d'encourager la gouvernance participative. D'un autre côté, il défend que les citoyens, de façon générale y compris lui, ne connaissent pas les contrats et les conventions relatifs aux projets pétrogaziers. Il poursuit en soutenant que « sans informations et sans communications claires, on ne peut pas parler de bonne gouvernance » (expert indépendant, 2021). En outre, il craint d'importants impacts environnementaux pouvant affecter la qualité des espèces halieutiques et la santé des populations.

En résumé, au Sénégal, les parties prenantes et les populations ne sont pas réfractaires à l'exploration des gaz *offshore*. La perception du jugement collectif à l'égard des projets gaziers varie selon les perspectives et les intérêts des différentes parties prenantes. La plupart des parties prenantes soutiennent les projets gaziers en raison des avantages économiques potentiels, bien que certaines d'entre elles expriment des préoccupations environnementales et socio-économiques. Les parties prenantes font face à des difficultés d'accès à l'information qui sont interprétées comme un manque de transparence. Ce qui se traduit par des lacunes de gouvernance participative et de transparence observée par les parties prenantes. Celles-ci sont, de façon générale, méfiantes à l'égard des communications sur la transparence de la gouvernance, car ayant remarqué un grand écart entre les discours et la réalité. Par ailleurs, certains acteurs appartenant à la société civile, aux instituts universitaires et aux médias font face à des obstacles financiers et de liberté d'expression rédhibitoires à leur engagement dans la transparence et la bonne gouvernance, notamment en matière de protection de l'environnement.

V-2- Les limites de la gouvernance écologique : la partie émergée de l'iceberg

L'exploitation d'hydrocarbure en mer peut jouer un rôle significatif dans la promotion de l'économie bleue en influençant la création d'emplois et le développement local, les investissements dans les infrastructures industrielles, les revenus du gouvernement, le commerce et l'exportation de gaz naturels et la stabilité énergétique. Pour rappel, l'économie bleue « repose sur une utilisation durable des écosystèmes aquatiques, l'intégration, la conservation et les principes définis dans les objectifs de développement durable (ODD), relatifs à la garantie d'un accès à l'eau et à l'assainissement pour tous avec une gestion durable des ressources hydriques (objectif 6) ainsi qu'à la conservation et l'exploitation durables des océans, des mers et des ressources marines (objectif 14) » (CEA, 2016, p. 20). Pour inscrire les projets d'exploitation de gisements fossiles en mer, il faut alors que les extractions soient réalisées de manière durable et responsable en considérant les réalités et les normes sociales, environnementales et économiques à moyen terme et à long terme. Le Sénégal fait alors face à des défis environnementaux relatifs aux risques de fuite de gaz, d'émission de gaz à effet de serre, et d'impacts sur les habitats et les ressources marins.

V-2-1- La place de l'écologie dans la gouvernance des ressources gazières

« Les activités pétrolières et gazières passent par différentes étapes comme les campagnes sismiques, le forage et l'extraction. Chaque étape a des impacts spécifiques sur le milieu marin » (Kloff, Wicks & al., 2010, p. 23). Les impacts sur l'écosystème marin varient en fonction de facteurs tels que la technologie utilisée, les lois sécuritaires et les mesures de prévention en vigueur. Ils peuvent avoir des répercussions significatives sur l'environnement, la biodiversité marine, les activités économiques en lien avec l'exploitation de la mer et la santé et le bien-être des populations locales. L'adoption d'une approche holistique intégrant l'écologie dans les processus de décision et d'opérationnalisation peut avoir un enjeu central pour une gouvernance des ressources gazières prometteuse de développements social, économique et environnemental. Dans ses discours, le Gouvernement sénégalais promet une exploitation des ressources naturelles responsable et conciliable avec les activités économiques des riverains comme la pêche. Par les réformes et les innovations juridiques, le Sénégal montre une ambition de minimiser les risques d'impacts des activités extractives en eau profonde.

Cependant, les parties prenantes à l'exploitation de gaz naturels perçoivent un grand écart entre les discours à portée écologique et la réalité de la gouvernance.

V-2-1-1- Le mythe de la gouvernance écologique

Si l'on se réfère aux discours, le Sénégal privilégie la gouvernance responsable des ressources naturelles. « La révision du Code de l'environnement en cours a pour objectif la prise en compte des préoccupations liées aux impacts des activités pétrolières et gazières » (agent de GES-Petrogaz, 2021). La mise à jour de la législation environnementale, pour inclure spécifiquement les enjeux liés au pétrole et au gaz, reflète une reconnaissance de l'importance de la durabilité environnementale dans la gestion de projets extractifs. Selon les dires de l'agent de GES-petrogaz, dans le cadre institutionnel, un groupe de travail interministériel regroupant des représentants du ministère du Pétrole et des Énergies et du ministère de l'Environnement et du Développement Durable a été mis en place dans le cadre d'une politique environnementale portant sur l'évaluation environnementale et stratégique. Cela montre une volonté de coordination et de collaboration entre les ministères concernés pour aborder les enjeux environnementaux liés aux activités pétrolières et gazières de manière intégrée. De plus, GES-Petrogaz travaille, lui aussi, sur un projet d'assistance technique des ministères du Pétrole et des Énergies, de l'Environnement et du Développement Durable, des Finances et du Budget, de la Pêche et de l'Économie Maritime, ainsi que de l'Économie, du Plan et de la Coopération (agent de GES-Petrogaz, 2021). Ce projet financé par la BM vise à mettre en place une cogestion des affaires pétrolières et gazières (*Ibid.*). GES-Petrogaz manifeste une ambition de promouvoir une collaboration entre parties prenantes et ministères gouvernementaux pour garantir une gestion efficace et responsable des ressources pétrolières et gazières, tout en prenant en compte les aspects environnementaux, économiques et sociaux. L'ITIE se préoccupe aussi de la préservation de l'environnement marin. Selon l'agent du secrétariat exécutif de l'ITIE, à ses débuts au Sénégal, l'ITIE n'incluait pas la dimension environnementale ; c'est à la suite d'un diagnostic du secteur, ayant dévoilé les inadéquations entre les normes de contrôle et les rejets liquides et atmosphériques, les failles en matière de suivi des activités pétrogazières, entre autres problèmes de gouvernance environnementale, qu'un *plan offshore durable* a été élaboré. Ce plan a pour objectif de créer des revenus et des emplois durables, de préserver la production halieutique et de minimiser les impacts des projets extractifs sur la biodiversité et

l'écosystème marin (*Ibid.*). Les compagnies gazières s'essayent aussi dans l'écologie en vue de respecter leur responsabilité et les exigences environnementales du Sénégal. D'ailleurs, « l'Étude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) menée vise à prévenir les impacts potentiels des activités d'exploitation de gaz » (responsable des relations extérieures de Kosmos, 2019). Cette EIES qui concerne la phase 1 du projet GTA est mise à la disposition du public sur le site Internet de BP. Toutefois, malgré ces témoignages et les discours d'engagement de l'État et des compagnies gazières en faveur d'une exploitation de gaz naturels responsable, les parties prenantes trouvent que la réalité de la gouvernance n'est pas à la hauteur des promesses relatives à l'écologie. Cette perception est alimentée par des préoccupations concernant la manière dont les activités d'exploitation gazière sont gouvernées et la gestion de leurs impacts sur l'environnement marin.

D'une part, eu égard aux problèmes de transparence précédemment soulevés, la disponibilité des informations écologiques est affectée. Plus de la moitié des pratiquants de la pêche et de ses activités connexes n'ont pas d'informations accessibles et transparentes portant sur la gouvernance de gaz naturels, en l'occurrence écologique. D'après le directeur exécutif de OSIWA, les citoyens sont conscients du danger environnemental de l'exploitation, mais ils ne connaissent pas les enjeux. Cette méconnaissance des impacts éventuels est peut-être influencée par le fait que « la communication sur les enjeux environnementaux est quasi inexistante, tout reste obscur pour les populations » (agent de Le Forum Civil, 2019). Les communications n'intègrent pas les aspects écologiques (*Ibid.*). La majorité de nos interlocuteurs détectent un manque de volonté de communiquer sur les enjeux environnementaux des projets extractifs. De plus, les institutions publiques comme les compagnies gazières ne communiquent pas sur la dimension écologique de leurs communications mises en œuvre. Il ressort de ces observations que la communication sur les enjeux environnementaux, liés à l'exploitation gazière en mer, est insuffisante et manque de transparence dans les messages et dans la manière dont les canaux qui les transmettent sont conçus. Ce qui laisse supposer que les principaux acteurs de l'exploitation des gisements gaziers ne veillent pas dans leurs démarches communicationnelles à réduire leurs empreintes environnementales et à promouvoir l'exemplarité. Les obstacles communicationnels intrinsèques à la transparence et à la responsabilité sont renforcés par des problèmes d'accessibilité et d'adaptation des messages et des supports, et la non pertinence de l'usage de la langue française qui influencent la réception des informations. Ainsi, les informations disponibles, à l'instar des EIES, ne sont pas recevables et intelligibles par la majorité des

communautés de pêche. Dans une interview groupée, un pêcheur dit : « même moi qui ai fait des études universitaires, je ne connais pas grand-chose des EIES, le rapport fait plus de 1000 pages » ²⁵⁸. Les rapports d'EIES comportent des éléments d'informations complexes et techniques qui ne sont pas accessibles à tout le monde. En plus, ils sont détaillés et volumineux, ce qui peut dissuader de nombreuses personnes de les lire en entier. Selon l'agent de la RADDHO et l'agent de Enda Lead, l'inadéquation de la manière de présenter les EIES est telle qu'elles ne sont pas lues et comprises par les communautés. Le député de *Tekki*, quant à lui, remet en question la manière dont ces évaluations sont menées. Il dit : « je doute sur les résultats des EIES, car je sais qu'elles ne sont pas rigoureuses ».

D'autre part, à la perception de certains acteurs, l'État minimise voire ignore les préoccupations environnementales liées à l'exploitation des hydrocarbures. L'agent de Cayar Vision constate qu'« en matière d'écologie rien n'a été fait ». Le niveau de considération du volet écologique par les politiques publiques et les lois pétrogazières fait l'objet de critique. « Je ne vois pas de politiques publiques pour la préservation de l'environnement marin et de la pêche relativement à l'exploitation gazière » (membre et ancien coordonnateur du CLPA de Saint-Louis, 2021). Le code pétrolier n'est pas clair sur ces aspects écologiques (*Ibid.*). En fait, « le code pétrolier ne prend pas en compte les générations futures et ne consacre pas de l'importance à la gestion de l'environnement » (agent de WIM, 2021). Ainsi le représentant de la société civile au sein du CNSCL mentionne une absence de mesures en cas de catastrophe. En fait, « les clauses des contrats sénégalais sont en retard sur les pratiques internationales en matière environnementale » (Diawara, In Krolik & Moumouni, 2021, p. 220). Il existe un décalage entre la législation sénégalaise et les normes internationales en matière d'environnement. À ces manquements en matière de gouvernance responsable et écologique s'ajoutent des faiblesses du cadre institutionnel. « Le ministère de l'Environnement et du Développement Durable a un déficit de compétence sur les hydrocarbures » (agent de GES-Petrogaz, 2021). Et selon l'expert indépendant interviewé, ce ministère n'a même pas de compétence en matière de protection de l'environnement marin. Mais, le ministère du Pétrole et de l'Énergie a recruté un cabinet privé spécialisé en conseil et en gestion environnementaux et sociaux pour accompagner les acteurs de la gouvernance, pour une durée de deux ans (agent de GES-Petrogaz, 2021). Il n'empêche que l'« on identifie des problèmes de contrôle environnemental. On dirait que les institutions en charge de la gouvernance n'ont pas, elles toutes, des moyens de contrôle » (directrice de CRADESC, 2021). L'absence de surveillance

²⁵⁸ Focus group mené le 10 septembre 2021, à Saint-Louis.

des activités extractives influe, d'ailleurs, sur le comportement des compagnies gazières. « Les compagnies ne respectent pas leurs engagements en matière de responsabilité sociale. BP avait menti en déclarant avoir fait un don d'un milliard à la ville de Saint-Louis. Le maire, qui est le frère de la femme du président de la République, a dû faire une déclaration publique pour contredire la compagnie » (agent de la RADDHO, 2021). Cette fausse allégation était susceptible de créer des conflits entre la mairie et les populations locales. À ce sujet, un adjoint au maire de Saint-Louis déclare : « au départ, on avait l'impression que les compagnies avaient comme ambition de diviser la collectivité avec les populations pour faire ce qu'elles veulent, mais tout a été mis au clair ». En faisant cette déclaration fallacieuse, la compagnie BP a contrevenu aux exigences en matière de transparence du secteur extractif et à ses engagements en matière de RSE, mais aussi a trompé l'opinion publique. D'après le député de *Tekki*, ces écarts de conduite s'expliquent par le fait qu'il n'y a aucune loi qui encadre la RSE des compagnies pétrolières. « Le ministère de l'Environnement du Nigéria a préconisé la non-confiance aux engagements environnementaux des compagnies » (agent de GES-Petrogaz, 2021). Cependant, l'absence de contrôle signalée par les interviewés suggère que la relation entre les compagnies pétrogazières et l'État repose sur la confiance. En plus, nombre d'acteurs de la gouvernance partagent l'opinion du député du mouvement *Tekki* (2021), selon laquelle « on ne parle que d'argent, l'environnement n'est pas un souci ». Le chercheur de l'IUPA confirme : « l'État est animé par des préoccupations économiques et non par la préservation de l'environnement » (chercheur au niveau de l'IUPA, 2021). Cela soulève des questions sur l'équilibre entre les intérêts économiques et la durabilité environnementale dans les projets d'exploitation pétrolière et gazière. D'ailleurs, « ce qui est dit et ce qui est vécu par les riverains en matière d'impacts ne sont pas pareils » (agent de Enda Lead, 2021). Cette divergence entre ce qui est dit officiellement et la réalité reflète un manque de communication transparente, d'engagement significatif dans la transparence et dans la préservation de l'environnement marin, et de prise en compte *ad hoc* des préoccupations locales. Dans ce contexte marqué aussi par une insuffisance d'informations et de participation des citoyens, nombreux sont les riverains qui se sentent impuissants face aux comportements de l'État et des compagnies pétrolières. Ils sont, de fait, préoccupés par les risques de pollution marine et les menaces qui pèsent sur durabilité de l'activité de pêche. Pourtant, « l'exploitation est comme la loterie, elle peut être profitable comme elle peut favoriser la perte du Sénégal » (pêcheur participant à un focus group à Saint-Louis, 2021). Elle comporte des risques et des défis

significatifs qui pourraient avoir des conséquences négatives pour l'environnement, l'économie de pêche et le bien-être des populations.

V-2-1-2- Impacts socio-environnementaux des lacunes de la gouvernance écologique

Les activités extractives en mer s'inscrivent dans une approche d'économie bleue qui devrait être inexorablement guidée par la responsabilité et la durabilité. « Une belle image de l'intersection harmonieuse des trois sphères économique, sociale et écologique, devenue l'icône du DD raconté par la théorie dominante, contraste avec la dureté de la réalité représentée par un triangle asymétrique où l'économie domine le social et l'écologie » (Petrella, 2015, p. 41). Les résultats de nos enquêtes de terrain confirment cette opposition entre vision théorique et réalité pratique. Ils révèlent que les aspects sociaux et environnementaux sont négligés à un tel point que l'État ne se concentre prioritairement que sur des rendements financiers immédiats. Quoique les ressources fossiles sont polluantes et non renouvelables, leur exploitation prend le dessus sur d'autres activités économiques connues pour leur pérennité. D'après le chercheur de l'IUPA, « l'État est en train d'exploiter une ressource au détriment d'une autre. Malgré le poids économique de la pêche au Sénégal, la pêche est minimisée ». L'agent de GES-Petrogaz déclare qu'« il est évident que l'activité extractive aura des impacts sur la pêche. Le milieu marin est subdivisé en des zones de pêche potentielle, en des zones de nurserie, de poissons et en des zones sensibles écologiquement ; donc l'installation de plateformes gazières peut faire l'objet d'exclusion des ressources et la réduction des aires de pêche ». En effet, les zones de nurserie de poissons, lieu de développement et de croissance des juvéniles, sont particulièrement sensibles aux perturbations. La présence de structures extractives peut compromettre ces zones cruciales pour le cycle de vie des espèces marines. Et, les écosystèmes marins vulnérables du point de vue écologique peuvent être impactés de manière négative par les activités extractives, avec des conséquences potentiellement durables sur la biodiversité et la santé marines. En fait, Sandra, Clive & al. (2010, p. 23) « indiquent que les zones au plus grand potentiel pétrolier et gazier (le rebord du plateau continental) recoupent les zones de pêche les plus importantes pour les flottilles étrangères ainsi que des zones primordiales de diversité très peu étudiées comme les récifs coralliens d'eau profonde et les zones d'upwelling intense qui abritent une abondance de vie marine pélagique et d'oiseaux de mer ». Les lieux de découverte des ressources fossiles sont donc très poissonneux. Mais, comme « on dit que dans

les industries extractives que le risque zéro n'existe pas, donc systématiquement l'impact zéro n'existe pas » (agent de GES-Petrogaz, 2021). Même avec des pratiques responsables et des technologies avancées, il est peu probable que les activités extractives aient un impact environnemental nul sur le milieu marin et sa biodiversité (Sandra & Clive, 2004). Les activités extractives en mer, comme l'installation de plateformes gazières, entraînent, en effet, des perturbations dans l'environnement marin. Chaque étape de l'exploitation peut engendrer des impacts divers sur les habitats et les ressources de la mer.

Figure 6 : Organigramme présentant les impacts de l'exploitation pétrolière et gazière offshore sur l'écosystème marin (basé sur un tableau de Patin, 1999)

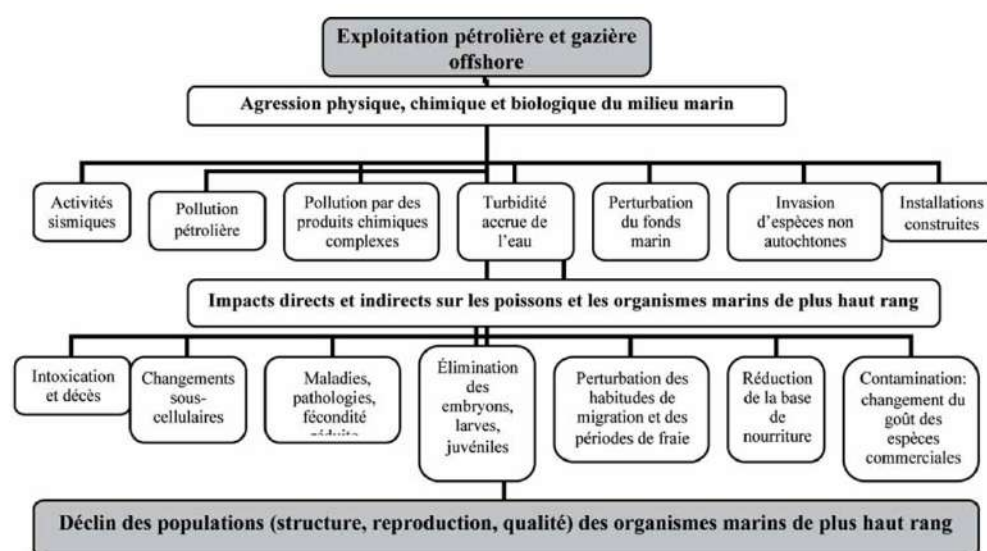


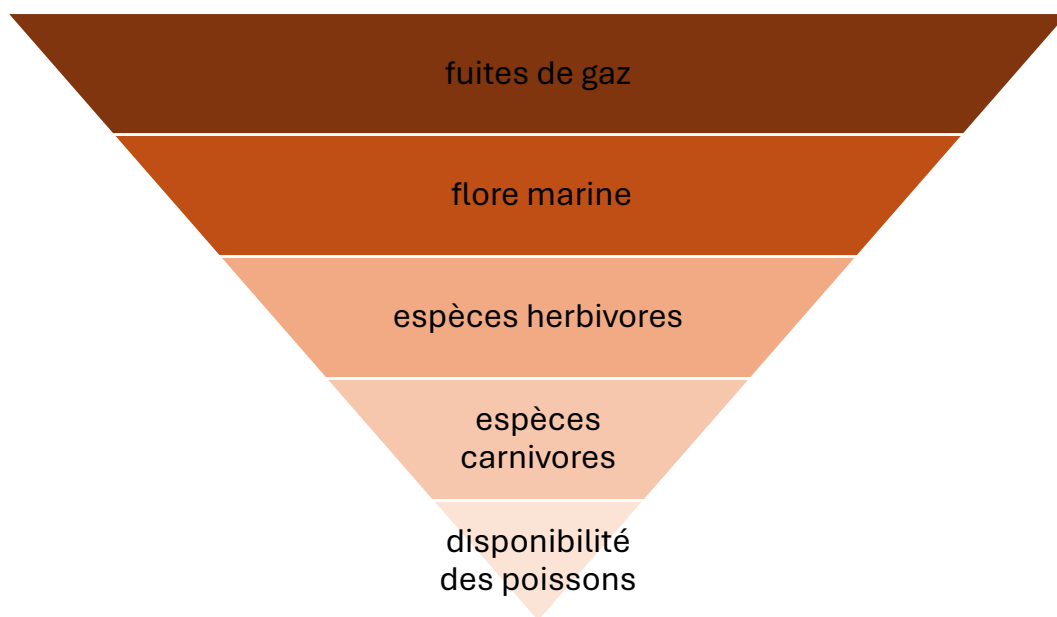
Tableau 3: organigramme présentant les impacts de l'exploitation pétrolière et gazière offshore sur l'écosystème marin (basé sur un tableau de Patin, 1999)

Source : Sandra, Clive & al., 2010, p. 6

Au travers de ce tableau Sandra, Clive & al. (2010) exposent les diverses manières par lesquelles les activités pétrogazières peuvent affecter le milieu et les ressources marines. D'après les auteurs, elles provoquent des agressions physiques, chimiques, et biologiques du milieu marin qui ont des conséquences sur le comportement et sur la biologie des espèces marines. Le chercheur de l'IUPA met l'accent sur les risques de fuite pouvant aller au-delà de la contamination des espèces. Les fuites peuvent engendrer des pollutions toxiques qui sont

susceptibles d'impacter négativement la disponibilité des ressources marines. Selon lui, certaines espèces peuvent mourir par asphyxie (manque d'oxygène). Les fuites peuvent entraîner aussi la disparition de la flore marine (qui est le premier échelon alimentaire des poissons), or sans cette dernière toutes les espèces herbivores disparaîtraient, par conséquent les espèces carnivores seraient également menacées.

Figure 7 : Schéma d'influence des fuites de gaz sur les espèces marines



Source : Ngom (2023)

Ce schéma, conçu à partir des données recueillies auprès d'un chercheur de l'IUPA, spécialisé en sciences halieutiques et en biologie des pêches, montre l'influence néfaste des polluants sur la vie en mer. En fait, en cas de fuites d'hydrocarbures, il y aura des perturbations en cascade sur la chaîne alimentaire des poissons pouvant engendrer une diminution sévère de la biodiversité. La disparition de la flore marine en raison de la pollution peut priver les espèces herbivores de leur source de nourriture, ce qui à son tour peut affecter les espèces carnivores qui dépendent des herbivores comme source de nourriture. Bien que la plupart des parties prenantes et des citoyens méconnaissent ou ont une perception limitée de la complexité et la nocuité des risques de l'industrie extractive sur la biodiversité marine, ils ont une certaine idée

des dangers environnementaux. Pour le coordonnateur du CLPA de Cayar, « ces exploitations des ressources fossiles engendrent l'occupation de la niche écologique des poissons. Les bruits souterrains, les fuites de gaz et l'interdiction d'accès des pêcheurs à ces zones vont avoir des impacts négatifs sur la disponibilité et sur la rentabilité du poisson ». Un pêcheur de Saint-Louis (2021) déclare : « le poisson n'aime pas le bruit et donc les exploitations de gaz les repoussent ». En plus, la majorité des interviewés partagent une inquiétude pour l'activité de la pêche à l'ère de l'exploitation des gaz en mer. Un des pêcheurs interviewés à Saint-Louis (2021) avance : « l'impact négatif nous a déjà frappés et l'on ne croit pas que l'exploitation des gaz nous apportera ce que la pêche nous apporte ». Pour 22 des 28 riverains et pratiquants de la pêche interrogés, les impacts de l'exploitation des industries extractives sont déjà perceptibles. « Depuis le début de l'exploration du gaz, on ne voit plus de sardinelle qui est un poisson très migrateur »²⁵⁹. Un mareyeur à Saint-Louis confirme : « depuis qu'on a installé cette plateforme en mer, on ne voit plus de poisson »²⁶⁰. Cette rareté de la ressource est telle qu'« à Saint-Louis, on partait en mer en jour pour avoir du poisson maintenant, on va pour une semaine »²⁶¹. À l'unanimité, les pêcheurs de Cayar et de Saint-Louis interviewés confirment que la recherche de la ressource en mer est de plus en plus longue et laborieuse, car le poisson se raréfie. Mais pour 6 des 28 pratiquants de la pêche et de ses activités connexes, la raréfaction des ressources halieutiques se manifestait avant les activités extractives. Il y a une diversité d'opinions parmi les pêcheurs en ce qui concerne l'origine de la raréfaction des ressources marines. En effet, quand certains font une corrélation entre les activités extractives en mer et l'amenuisement des populations de poissons, d'autres attribuent la raréfaction à une combinaison de facteurs, notamment la surpêche et les pratiques non durables. D'ailleurs, lors d'un entretien groupé, un pêcheur de Cayar²⁶², en partageant son expérience de travail sur un bateau de transport d'hydrocarbure au Nigéria nous déclare que tant qu'il n'y a pas de fuite, il n'y a pas de dangers environnementaux sur la mer et sur le poisson. D'après lui, comme il n'y a pas encore de fuite, la diminution des ressources en poisson n'est pas causée par l'exploitation des gisements gaziers. Un pêcheur participant à ce focus group tenu à Cayar nuance en affirmant que la présence de bateaux, y compris les bateaux de pêche et d'exploitation de gaz, et le bruit associé sont à l'origine de ce phénomène d'amenuisement des poissons. Sandra, Clive & al. (2010) confirme que les pollutions sonores provoquent l'invasion d'espèces non autochtones dans les

²⁵⁹ Entretien avec un pêcheur tenu le 04 novembre 2019, à Cayar.

²⁶⁰ Entretien avec un mareyeur tenu le 10 septembre 2021, à Saint-Louis.

²⁶¹ Entretien avec un pêcheur tenu le 10 septembre 2021, à Saint-Louis.

²⁶² Focus group avec des pêcheurs, tenu à Cayar, le 04 novembre 2019.

ballasts des navires et des bateaux-citernes de ravitaillement. Le bruit des bateaux combinés aux vibrations d'énergie sonore générées par les campagnes sismiques favorise l'évasion des poissons et d'autres organismes marins (*Ibid.*). Cela peut entraîner des changements dans les schémas de migration, d'alimentation et de reproduction, ce qui peut avoir un impact négatif sur les stocks de poissons. De plus, les émissions lumineuses provenant des plateformes pétrogazières en mer attirent les poissons, qui meurent ou se retrouvent piégés dans les installations, les rendant non comestibles (CEA, 2016).

Par ailleurs, nous constatons un consensus sur la réduction des aires de pêche. D'après les riverains, il est interdit aux piroguiers de s'approcher à 500 mètres des sites d'exploitation d'hydrocarbures en mer. En plus, selon eux, les gardes de côte font preuve d'une intransigeance en ce qui concerne ces consignes de sécurité et ils assurent un contrôle draconien. Cependant, ces restrictions spatiales ne sont pas toujours respectées par les pêcheurs. À Saint-Louis, un pêcheur nous affirme sans hésitation que certains de ses confrères et lui entrent, par moment, pêcher dans le site des activités gazières²⁶³. Il poursuit en expliquant que « la lumière attire les poissons et là où les pêcheurs voient le poisson, ils y vont ». Avec la limitation de leur zone de pêche, les pêcheurs subissent les conséquences de l'exploitation des ressources fossiles en mer. En effet, « les plateformes de gaz empêchent les pêcheurs de pêcher » (pêcheur participant à un focus group tenu à Cayar, 2019). À Cayar, les pirogues vont habituellement à 100 km alors que l'exploitation du gaz à 96 km des côtes (pêcheur interviewé à Cayar, 2019). Ce qui démontre que la plateforme de gaz située à proximité des zones de pêche restreint l'accès des pêcheurs à leurs zones habituelles de capture de poisson. À Saint-Louis, selon les pêcheurs, la zone de pêche est très petite et est de 10 km des côtes, distance à laquelle est installée la plateforme pétrolière. La proximité entre les zones de pêche et le site d'extraction augmente la probabilité d'entraîner une interaction directe entre les activités de pêche et l'infrastructure pétrolière. Par ailleurs, la plateforme gazière située sur les côtes de Saint-Louis est perceptible à l'œil nu depuis la rive. Ce qui favorise une prise de conscience des risques environnementaux potentiels chez les riverains et les pêcheurs, et des préoccupations sur la disponibilité des ressources en poisson. Finalement, la coexistence des activités de pêche et des opérations gazières dans des zones sensibles soulève des enjeux sociaux majeurs et exerce une influence sur les réactions et les actions des parties prenantes, notamment les riverains.

²⁶³ Entretien avec un pêcheur tenu le 10 septembre 2021, à Saint-Louis.

V-2-2- Les réponses à l'illusion de gouvernance durable des ressources naturelles

Les ressources en hydrocarbures, dont les enjeux économiques peuvent être avantageux pour le Sénégal, suscitent des préoccupations environnementales. Pourtant eu égard aux diverses problématiques qui sévissent dans l'environnement marin et dans les écosystèmes littoraux du Sénégal, les soucis écologiques peuvent être causés par d'autres facteurs sociaux et environnementaux. Ainsi pour analyser les origines des problèmes qui touchent les côtiers, au-delà de la considération de l'opinion publique sur la gouvernance de gaz naturels, il faut prendre en compte les réalités liées à la gestion écologique et économique de la mer, des ressources naturelles.

En ce qui concerne la gouvernance des ressources fossiles, au regard de plusieurs parties prenantes, notamment des riverains et des communautés de pêche, le Gouvernement néglige la durabilité de l'environnement au profit des gains économiques. Cette perception génère, en effet, des attitudes et des comportements variés chez elles, en fonction de leurs valeurs, de leurs expériences et de leurs intérêts portés à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité marins. Dans ce contexte de gouvernance anxiogène, parmi les parties prenantes sensibles à la cause écologique, certaines font preuve d'inertie pendant que d'autres expriment par des réactions complexes et différentes leurs ressentis. Dans cette section nous allons présenter les attitudes et les comportements des parties prenantes pour une meilleure considération de l'écologie avant d'étudier les différents facteurs sociaux environnementaux qui freinent l'avancée de l'activité de pêche.

V-2-2-1- Le militantisme écologique

Il est remarquable que les insuffisances en matière de transparence et d'inclusion des parties prenantes ne démotivent pas certains acteurs à chercher à participer à la gouvernance des gaz *offshore*. Ce constat est le même en ce qui concerne la gestion des questions d'écologie marine. Malgré les failles de la gouvernance et des communications écologiques généralement assimilées à un manque de volonté étatique, certains acteurs demeurent déterminés à suivre l'action du Gouvernement pour préserver l'environnement marin. Qu'elles soient animées par leur image et leur réputation, par leur responsabilité sociétale, par des opportunités

économiques et d'innovation, ou par une conformité politique et réglementaire minimale, en tout état de cause, ces parties prenantes s'engagent dans la lutte contre la dégradation des écosystèmes marins par les activités de l'exploitation des gisements en ressources minérales.

Certaines OSC impliquées dans la gouvernance participent à la promotion de l'écologie. La plupart de ces OSC semblent préoccupées par le bien-être des populations, en particulier des riverains. Montrant les raisons de l'engagement écologique de PCQVP, son coordonnateur régional en Afrique de l'Ouest évoque le déplacement des populations de la zone d'exploitation des phosphates à Thiès et ses conséquences sociales. La coalition PCQVP agit ainsi pour la durabilité des moyens de subsistance et la qualité de vie des riverains aux projets extractifs, notamment à l'exploitation de gaz. De même, notre interlocuteur à Oxfam aborde plusieurs problématiques environnementales expliquant l'intérêt de son organisation d'appartenance pour la gouvernance écologique des industries extractives. D'après lui à Kédougou, le cimetière traditionnel risque d'être déplacé pour une exploitation de mine potentiellement riche. Ce qui engendrerait un impact sur le patrimoine culturel et, par conséquent, des conflits sociaux. En ce qui concerne l'extraction des gaz en mer dans des localités comme Cayar et Saint-Louis, les activités en lien avec l'exploitation de la ressource halieutique risquent d'être lourdement impactées (agent de Oxfam, 2021). Ainsi, les OSC s'investissent dans l'éveil des consciences sur les enjeux environnementaux des activités extractives en mer. Sur ce, des OSC comme PCQVP, OSIWA, Enda Lead, WIM, Le Forum Civil et RADDHO effectuent des actions de sensibilisations auprès des communautés et des entreprises pour le respect de leur responsabilité sociale. De leur côté, les instituts de recherche comme AfrikaJom Center et CRADESC et certains universitaires, notamment de l'UCAD, s'engagent également au moyen de leurs recherches et/ou de programmes de formation à informer et sensibiliser sur la complexité des risques environnementaux de l'industrie gazière. Leurs actions sont renforcées par l'investissement de certains acteurs des médias qui essayent de faire la lumière sur la dimension environnementale des projets extractifs. En fait, l'insuffisance d'informations environnementales face à l'inquiétude grandissante des populations préoccupe ces acteurs de la société civile, des médias et des institutions de recherche. Le chercheur de l'IUPA est alarmé par les risques de pertes d'emploi qui seraient dus à la raréfaction potentielle des poissons. Concernant cette conjecture, le journaliste de Emedia avance : « je fais confiance aux pêcheurs sénégalais quand ils disent que les zones interdites d'accès sont des zones de pêche stratégiques. Je sens déjà que la relation entre l'État, les compagnies et la pêche sera très complexe. Les pêcheurs risquent de remettre en question cette exploitation ». En effet, il redoute que les

intérêts des populations et ceux de l'État et des compagnies gazières entrent en conflit et provoquent des tensions sociales. D'ailleurs, pour l'agent de Oxfam : « on dirait que l'État et les populations ne parlent pas le même langage, car pour l'État ces ressources ne peuvent avoir que des intérêts économiques alors que les populations s'inquiètent pour leurs sources de revenus » (agent de Oxfam, 2021). Pour les parties prenantes, cette divergence d'intérêt est telle que les questions écologiques ne sont abordées que rarement par l'État et les compagnies gazières. De plus, pour certains acteurs l'État ne veille pas à l'application des lois sur l'environnement. Le journaliste de Emedia donne l'exemple du non-respect de la distance de sécurité, entre la centrale à charbon de Bargny et la zone d'habitation des populations, de 500 mètres, définie par le Code de l'environnement du Sénégal. Cette violation du règlement environnemental, sans conséquences visibles, démontre que la préservation de l'environnement n'a pas une place prépondérante dans les préoccupations de l'État. Pourtant « si l'on se base sur le cas de Kédougou où sont exploitées différentes ressources naturelles, les populations locales sont très pauvres. D'ailleurs, elles sont obligées d'exploiter de l'or illégalement dans une zone classée patrimoine international en péril par l'UNESCO, par défaut de moyen de reconversion. Si l'on ne change pas de paradigme, la même chose va se reproduire avec l'exploitation du gaz » (journaliste de Emedia, 2023). Il y a la crainte que les enjeux écologiques prennent le dessus sur les enjeux économiques sans que ces derniers ne soient profitables pour les riverains. Par conséquent, ces acteurs de la société civile, des médias et des institutions de recherche informent, alertent et luttent pour la défense des droits environnementaux et économiques des citoyens. Même s'ils ne sont pas directement impliqués dans le processus décisionnel, ils espèrent influencer indirectement les décisions. Sur ce, ils établissent aussi des relations avec les populations et les autres parties prenantes ou exercent des pressions par le biais de réseaux et d'alliances.

Cependant, parmi les acteurs de la société civile, des médias et des institutions de recherche sont ceux qui ont fréquemment un sentiment d'impuissance face aux lacunes de gouvernance responsable et durable du milieu marin. Le coordonnateur de PCQVP et l'agent de Oxfam, par exemple, avancent que la société civile n'a pas de pouvoir de décision. Son action se limite à informer, sensibiliser et faire du plaidoyer. En plus, comme abordé plus haut, étant donné que les activités de la société civile peuvent être surveillées par l'État, certaines OSC évitent ou manifestent de la prudence quand il aborde des sujets sensibles comme l'impact écologique des industries extractives. Les universitaires quant à eux manquent de moyens pour mener des recherches approfondies et pour publier leurs travaux, et/ou craignent des représailles

s'ils venaient de diffuser des informations allant à l'encontre des politiques de gouvernance des hydrocarbures. Et les journalistes, par défaut de moyens, sont souvent dans l'incapacité de faire des reportages et des investigations sur les questions liées aux impacts environnementaux, ou hésitent à aborder ces sujets, par crainte de dégrader leur relation avec l'État et de perdre leurs avantages ou leurs subsides.

D'après les opinions recueillies, les communautés de pêche subissent de plein fouet les impacts environnementaux de l'exploration des ressources naturelles. Avec la réduction des zones de pêche qui vient s'imbriquer à la diminution des poissons, la pêche et ses activités connexes deviennent précaires. Les populations, qui perçoivent ces impacts de l'exploration des gaz en mer, sont anxieuses pour leur principale activité de subsistance, la pêche. « Si la mer se retrouve dégradée et qu'il n'y a plus de poissons, je n'aurai plus d'activité et de source de revenus » affirme un pêcheur de Cayar (2019). Selon un de ses confrères de Cayar (2019) impliqué dans le CLPA *in situ*, les pêcheurs ne font, désormais, que trois mois de campagne, alors qu'ils assuraient neuf mois de campagne, s'étalant de novembre à juin, auparavant. Celui-ci avance que cette diminution des campagnes de pêche est due à la raréfaction des petits pélagiques. Il ajoute qu'il est possible de remarquer, d'ailleurs, que les espaces de parcage des pirogues se font de moins en moins vides. En manque d'alternative, « les pêcheurs ont de plus en plus tendance à s'éloigner des côtes pour chercher la ressource qui se raréfie » (coordonnateur du CLPA de Cayar, 2019). En outre, avec la raréfaction du poisson, toute la chaîne économique liée à la pêche risque d'être impactée. Selon, les mareyeurs entendus, à Cayar comme à Saint-Louis, le problème d'amenuisement entraîne une augmentation des coûts du poisson et a des corollaires néfastes sur sa commercialisation. Il exerce aussi une influence dans les activités économiques des personnes impliquées dans la transformation. À Cayar, par exemple, une transformatrice (en 2019) déclare que la raréfaction de la ressource est telle que « les transformatrices ont du mal à vivre de cette activité de transformation, le poisson est de plus en plus inaccessible ». Les riverains dépendants de la pêche sont particulièrement vulnérables aux changements environnementaux et à la diminution des stocks de poissons, car cela peut avoir des répercussions directes sur leurs moyens de survie et de subsistance. Dans ce contexte anxiogène, de surcroît marqué par une insuffisance des informations et des communications des compagnies et de l'État, certains riverains se sentent impuissants et abandonnés à leur sort devant les enjeux des risques d'impacts environnementaux. Pendant ce temps, d'autres riverains, notamment ceux de Saint-Louis, s'efforcent de manière organisée de faire connaître leurs préoccupations. Pour ce faire, « les pêcheurs sont constamment en grève,

car on leur prive de leurs espaces de pêche pour développer des installations de plateforme extractive » (membre et ancien coordonnateur du CLPA de Saint-Louis, 2021). Ils expriment leur insatisfaction à l'égard d'une gouvernance des ressources naturelles qui ne prend pas en compte leurs besoins et qui manque de transparence, en ignorant les préoccupations de la population locale. Paradoxalement, cette catégorie d'habitants activistes ne plaide pas pour la cessation des activités extractives en mer qui sont à l'origine de la confiscation de leur zone de pêche. Un pêcheur de Saint-Louis (2021) affirme : « on veut que l'exploitation se poursuive, mais on a plus de zones de travail à cause des projets extractifs ». D'après deux membres du CLPA de Saint-Louis, les habitants de Saint-Louis recommandent des sacrifices à faire, aux compagnies, pour que le génie de la mer leur permette d'avoir un environnement de travail placide. En fait, les populations locales espèrent que l'exploitation des ressources naturelles en mer génère des avantages économiques, y compris des revenus, des emplois et des investissements pour le développement de leur localité. Cependant, ils sont également confrontés à la réalité des impacts sur la pêche, y compris la réduction des zones de pêche, la rareté des poissons et les perturbations environnementales. Malgré les dilemmes et les préoccupations des populations locales, l'État persiste dans une communication positive, assurant que l'exploitation demeure durable, bénéfique et compatible avec l'activité de pêche. Le coordonnateur du CLPA de Cayar avance que « l'État rassure les populations en affirmant que ce gaz naturel découvert au large des côtes de Cayar ne peut pas polluer la mer ». Cette communication positive peut être destinée à promouvoir l'investissement, à calmer les inquiétudes et à maintenir la confiance dans le développement économique. Elle renforce l'opacité auprès des populations dans un contexte de gouvernance marqué par le manque d'informations, de communications horizontales et de participation des communautés locales.

La velléité de l'État de promouvoir la gouvernance responsable de ressources fossiles en mer et les communications mensongères peuvent être perçues par les compagnies exploitantes comme une licence à la pollution marine. Par conséquent, les mers à hauteurs de Cayar et de Saint-Louis sont menacées de pollutions diverses pouvant être causées par les industries extractives en mer. L'activité de pêche artisanale fait ainsi face à plus de défis liés à des agents pollueurs et à des problèmes de gouvernance.

V-2-2-2- Gouvernance durable de la pêche artisanale : perception des défis et des conséquences

Au Sénégal, le changement climatique impacte grandement la qualité des eaux et la biodiversité marine. « La modification des courants peut donc menacer l'activité biologique dans l'océan. C'est ce qui se produit régulièrement au large du Pérou dans le cadre du phénomène El Niño : l'arrêt temporaire des remontées d'eaux froides le long des côtes de l'Amérique du Sud diminue dramatiquement la faune dans l'une des premières zones de pêche au monde » (Le Treut & Jancovici, 2001, p. 61). Au Sénégal, les activités de pêche artisanale subissent les conséquences du réchauffement des mers. En raison de l'augmentation de la température de l'eau, de nombreuses espèces marines, notamment les petits pélagiques, changent leur comportement de déplacement pour aller vers des eaux froides. « Les petits pélagiques sont intrinsèquement liés aux conditions environnementales telles que l'upwelling, la température, l'oxygène dissout ... » (ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2016, p. 103). Le changement climatique affecte, en effet, la reproduction et la survie des poissons ; ce qui peut réduire les stocks de poissons disponibles pour la pêche artisanale. Ainsi, à Cayar et à Saint-Louis, les transformatrices de poisson mettent en lien la raréfaction de leur matière première et le changement des climats. À Saint-Louis, une transformatrice de poisson (2021) témoigne : « l'activité de transformation de poisson est victime de changement climatique et d'érosion côtière ». Selon elle, à Saint-Louis, il y a quatre sites de transformation et chaque site comporte 200 femmes ; alors, la raréfaction de la ressource primaire favorise la vulnérabilité économique de celles-ci. Ce qui prouve que les communautés de pêche prennent conscience du phénomène climatique. En fait, d'après un pêcheur de Cayar (2019) « auparavant, les pêcheurs ne croyaient pas au changement climatique. Maintenant, ils sont conscients que c'est un phénomène réel. Et ils craignent les alertes météorologiques ». Car ce phénomène entraîne des variations météorologiques de plus en plus imprévisibles et des phénomènes météorologiques extrêmes pouvant mettre en danger la sécurité des pêcheurs en mer. De surcroît, à Saint-Louis, notamment dans les quartiers riverains comme Guet Ndar, les communautés de pêche pâtissent du phénomène d'augmentation des températures de la mer avec les érosions côtières qui les dépossèdent de plus en plus de leur habitation et de leur zone de parcage.

En plus, d'après les riverains, le secteur de la pêche artisanale souffre de la présence des bateaux de pêche industrielle. Nos riverains interviewés croient que la pêche industrielle est aussi responsable de la raréfaction des ressources halieutiques. En effet, la pêche industrielle

entraîne la surpêche et a des conséquences dévastatrices pour les populations de poissons et les écosystèmes marins (*Niang, 2011*). Le coordonnateur national des réseaux de CLPA corrobore en soutenant que les bateaux étrangers dégradent l'environnement marin. Il déplore aussi le fait que les pêcheurs n'ont pas connaissance du nombre de bateaux présents dans les mers sénégalaises. Un pêcheur de Saint-Louis (2021) ajoute que les informations sur les licences de pêche disponibles sont fausses. Le manque de transparence concernant le nombre de bateaux étrangers opérant dans les eaux sénégalaises et leurs activités rend difficiles les initiatives de suivi et de gestion des ressources marines par les communautés locales. En outre, pour les pêcheurs de Cayar et de Saint-Louis, les politiques de pêche et les attributions de licence de pêche à des flottes industrielles étrangères ne favorisent pas la pêche artisanale. De surcroît, pour un pêcheur de Saint-Louis (2021), « le code de la pêche favorise plus les pêcheurs industriels que les pêcheurs artisans ». Ce sentiment des pêcheurs d'être négligés, voire marginalisés par les politiques publiques et les règlements en vigueur, reflète des limites de gouvernance de la pêche artisanale au Sénégal.

Les problèmes de gouvernance au Sénégal sont perceptibles dans la mise en œuvre des cadres institutionnel, politique et réglementaire. D'abord, eu égard aux problèmes de gouvernance des CLPA et des AMP, nombre de parties prenantes à la gestion de la pêche jugent ces instances incompétentes. En ce qui concerne les CLPA, les agents des institutions de coordination locale des activités de pêche déplorent un manque de moyens financiers et de formations qui altère leur efficacité. Associées aux problèmes d'information sur les problématiques sociales liées à la gouvernance de la mer auxquels ils font face, les actions de médiation auprès des pêcheurs ou de contrôle environnemental sont freinées. Les comités locaux de gestion de l'AMP, à l'instar de ceux de Cayar et de Saint-Louis, souffrent aussi des mêmes problèmes de fonctionnement. D'après les informations fournies par le président du comité local de gestion de l'AMP de Saint-Louis²⁶⁴, les comités locaux de gestion des AMP du Sénégal en général souffrent d'un manque de formations et d'informations ; ce qui affecte leur capacité à atteindre leurs objectifs. À Saint-Louis, ces lacunes revêtent une importance accrue, car elles entravent la capacité du comité local à collaborer avec les autorités gouvernementales et à attirer l'attention des bailleurs de fonds pour obtenir des ressources financières et logistiques (*Ibid.*). À Cayar, le membre du comité local de l'AMP²⁶⁵ souligne des problèmes de gouvernance participative, de communication avec les pêcheurs, en particulier allochtones, et

²⁶⁴ Entretien avec le président du comité local de l'AMP de Saint-Louis mené le 12 novembre 2019, à Saint-Louis.

²⁶⁵ Entretien avec un membre du comité local de l'AMP de Cayar mené le 06 novembre 2019, à Cayar.

de surveillance de l'AMP. Ensuite, les pêcheurs de Cayar et de Saint-Louis estiment que les politiques de pêche ne sont pas avantageuses pour eux. D'après, les pêcheurs participants d'un focus group, à Saint-Louis, les permis de pêche et les moteurs de pêche sont dispendieux, et le bois pour la création de pirogues n'est pas accessible. Un pêcheur de Saint-Louis (2021), qui représente les pêcheurs utilisant la technique du *félé félé* (filet maillant dérivant), souligne le fait que les eaux mauritaniennes restent inaccessibles malgré les accords de pêche conclus entre le Sénégal et la Mauritanie. Il étaye ses propos en indiquant que chaque pirogue doit acheter une licence de trois mois au coût de 800 000 FCFA. De plus, un pêcheur de Cayar (2019) perçoit une incohérence dans les politiques de pêche artisanale. Il estime que, au-delà des problèmes liés à la pêche industrielle, la création de l'usine de farine de poisson ne coexiste pas harmonieusement avec la promotion de la pêche artisanale. Enfin, l'application des lois est lacunaire. Pour un pêcheur de Cayar, la loi interdisant les nanofilaments n'est respectée qu'à Cayar, car ce sont les habitants qui se chargent eux-mêmes du contrôle des pratiques. D'après lui l'État ne fait aucun effort de suivi de l'application de cette loi. Un pêcheur de Saint-Louis (2021) corrobore : « les politiques de pêche et les lois doivent être revues, car elles ne sont pas appliquées ».

Tous ces défis de la gestion durable des ressources halieutiques et de la bonne gouvernance de la pêche sont accentués par les projets d'exploitation de gaz en mer. En effet, il est plausible que les opérations d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbure en mer renforcent le phénomène de raréfaction des ressources halieutiques. De même, avec ces projets extractifs, les pêcheurs voient leurs espaces se réduire encore davantage. La zone de l'Aire Marine Protégée (AMP) de Cayar couvre 17 100 ha, empiétant sur une zone de pêche qui était, autrefois, très prisée par les pêcheurs. Par conséquent, avec la délimitation des zones d'exploitation de gaz à Cayar, la pratique de la pêche devient de plus en plus difficile. À Saint-Louis, la mise en place de l'AMP de Saint-Louis a occupé aux environs de 49 000 ha ; et l'exploitation d'hydrocarbure est venue tracer des périmètres à ne pas approcher par les pêcheurs. D'après un pêcheur de Saint-Louis (2021), la distance entre l'AMP et les installations pour l'exploitation gazière fait moins de 3 km. Par conséquent, un pêcheur de Saint-Louis (*Ibid.*) nous confie que « les aires marines protégées n'ont plus de sens ; on y entre pour pêcher, car on n'a pas d'aires de pêche ». Ce qui prouve que les projets extractifs entravent indirectement la réussite des projets de durabilité des ressources halieutiques. En outre, d'après les communautés de pêche, devant les problèmes d'accès à la ressource, les pêcheurs tendent de plus en plus à abandonner l'activité de pêche. En réalité, « avec des niveaux de revenus

faibles et face à leur grande vulnérabilité, les jeunes pêcheurs sont démotivés et toute occasion est bonne pour se désengager de la pêche » (Dème & Ndiaye, 2022, p. 7). À cet effet, des pêcheurs placent l'émigration clandestine au rang des alternatives qui s'offrent à eux. Un pêcheur de Cayar (2019) rapporte qu'en 2006, plus de 1000 jeunes ont choisi l'émigration clandestine comme une option ; parmi eux, 503 personnes ont été rapatriées, tandis que 500 autres ont réussi à atteindre l'Espagne. Entre 2017, 2018 et 2019, plus de 700 individus, principalement des hommes à hauteur de 99 %, ont encore tenté l'émigration clandestine (*Ibid.*). Selon lui, cette recrudescence de l'émigration clandestine est attribuable au fait que la pêche ne rapporte plus autant qu'auparavant.

Conclusion intermédiaire

Les expressions de la transparence dans la gouvernance des gaz *offshore* impliquent autant de parties prenantes que de facteurs à prendre en compte. En effet, la transparence peut être appréciée dans les politiques et les règles de gouvernance, dans la responsabilité des parties prenantes et dans les diverses informations transmises. Le Sénégal a mis en place des cadres politique, institutionnel et réglementaire pour promouvoir la transparence dans la gouvernance des ressources extractives. Sur ce, les institutions gouvernementales et les compagnies gazières s'appliquent à la transparence en informant et en impliquant les différentes parties prenantes à la prise de décision. De leur côté, les parties prenantes mènent des actions d'information, de communication, de sensibilisation et de plaidoyer pour promouvoir la gouvernance transparente et démocratique.

Globalement, les acteurs concernés par l'exploitation des gaz se réjouissent de l'adhésion de l'État à l'ITIE, de la publication des contrats, de la volonté d'intégrer les parties prenantes dans certaines instances de décision, et des réformes institutionnelles, politiques et réglementaires. Cependant, ils identifient des manquements à la gouvernance participative, une insuffisance d'informations et de communications, des problèmes relatifs à l'application de certaines lois et politiques publiques, et des écarts notables entre les discours de l'État et des compagnies pétrogazières sur la transparence et la réalité. Ainsi, dans la globalité, les parties prenantes témoignent d'une méfiance générale à l'égard des communications de l'État et des entreprises étrangères, en particulier en ce qui concerne la transparence. Cette méfiance est d'autant plus

marquée que le Gouvernement semble manifester un intérêt limité pour les questions écologiques, alors que l'industrie pétrogazière est connue pour comporter de nombreux risques pour l'environnement. Pourtant, « ce que l'on gagne en matière de contenu local ne pourra pas compenser les dommages sociaux environnementaux que peut engendrer cette exploitation » (représentant de la société civile au sein du CNSCL, 2021). De plus, le contenu local ne prévoit aucune disposition pour faire face aux corollaires sur la santé, en cas d'impacts (*Ibid.*). Les parties prenantes expriment aussi des doutes quant à la crédibilité des engagements pris par les entreprises étrangères en matière de préservation de l'environnement marin. En outre, les habitants locaux constatent déjà les conséquences de l'exploration des gaz, notamment la diminution du nombre de poissons disponibles qui altère la dynamique et la rentabilité de l'activité de pêche. Toutefois, pour l'instant, il n'existe pas d'étude scientifique pouvant confirmer cette thèse partagée par les communautés de pêche et la plupart des parties prenantes interviewées. Sur ce, il devient nécessaire de croiser les opinions recueillies avec les discours médiatisés.

Chapitre VI

Croisement des données expérimentales et des articles de presse

Les enquêtes de terrain détectent que la transparence dans les relations sociales entre parties prenantes et les mécanismes de communication liée à la gestion des exploitations de gaz naturels en mer sont déficitaires. Ces lacunes en matière de transparence sont perceptibles avec les inégalités tangibles inhérentes à l'accès à l'information et la participation des parties prenantes. Le caractère obscur des informations disponibles et l'inadéquation de certains paramètres communicationnels, notamment informationnels, linguistiques, et techniques, sont aussi tant de facteurs qui renseignent sur les limites de la transparence. Les résultats des enquêtes de terrain laissent penser que l'opacité de la gouvernance découle d'une volonté de protéger des intérêts économiques, comme cela a été observé dans le cas de la négligence envers la préservation de l'environnement marin.

Nous confrontons ici les données expérimentales aux informations relayées dans les articles de presse pour confirmer la justesse et la validité de l'interprétation des résultats de la recherche. Dans un contexte de communication sensible telle que l'exploitation d'hydrocarbure, il est possible que les parties prenantes changent leur comportement de communication quand elles sont devant les médias. Les canaux de diffusion d'informations peuvent influencer la perception du public. Ainsi, les discours médiatisés sont susceptibles de révéler des informations sur les opinions, les préoccupations et les réactions du public. L'utilisation de sources externes, comme les articles de presse, aide, à confirmer les principaux sujets de débat, les points de vue et les réflexions majeurs de l'opinion publique, l'influence médiatique, la perception des parties prenantes.

L'analyse des contenus de presse, combinant des méthodes qualitatives et quantitatives, nous offre une perspective plus complète et nuancée de la manière dont l'exploitation de gaz naturels en mer est traitée dans les médias. L'approche quantitative met en évidence la fréquence, tandis que l'approche qualitative fait ressortir la présence ou l'absence d'une caractéristique du contenu (Berelson, In Bardin, 2013), en l'occurrence des débats. Cela contribue à une meilleure compréhension de la communication transparente et de ses enjeux

dans ce contexte spécifique. La comparaison des données expérimentales et des données issues de la presse permet, en effet, de vérifier la transparence des discours et des communications des parties prenantes. Elle peut être un levier de discernement des concordances et des discordances des discours et des perceptions des parties prenantes sur la gouvernance. C'est, par ailleurs, un moyen de compléter les données recueillies et d'escamoter les éventuelles incertitudes pouvant porter sur nos résultats d'enquêtes de terrain.

VI-1-L'analyse de contenu des discours sur la gouvernance de gaz naturels

Les médias exercent un pouvoir sur les sujets de prédilection des citoyens et influencent les opinions publiques. Ils déterminent les actualités et les angles de traitement en fonction de leurs sujets privilégiés. Les médias peuvent ainsi éclairer sur des problèmes sociaux ou, à l'inverse, minimiser leur importance. La presse en ligne, s'inscrivant dans Internet, un média se voulant être transparent et neutre ne fait pas exception. En fait, « les médias, par le langage utilisé ou par les idées exprimées, avancent des arguments qui plaident pour ou contre le sujet couvert (c'est-à-dire qu'ils sont négatifs ou positifs par rapport à l'évènement relaté) » (Leray, 2008, p. 10). La diversité des sources, les lignes éditoriales, les sujets traités, les actants et les points de vue sont autant d'éléments qui renseignent sur cette caractéristique partielle des médias. L'analyse de contenu, une méthode propulsée par Harold Lasswell qui a pris un essor au début du XX^e siècle à l'École de Journalisme Columbia dans le cadre d'une étude de presse et de propagande (Bardin, 2013), est une approche pouvant faciliter la compréhension de la complexité des messages des médias et leur influence sociale.

L'analyse qualitative et quantitative des contenus de 54 articles de la presse en ligne, publiés entre 2017 et 2020, sur les questions de gouvernance d'hydrocarbure *offshore* peut permettre de distinguer les sujets prépondérants soulevés par les entreprises de presse, et de comprendre les perceptions et les comportements du public envers la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles. Elle peut fournir des informations sur l'engagement des différentes parties prenantes pour l'écologie au sujet de l'exploitation de gaz naturels en mer.

VI-1-1- Contextualisation des discours sur la gouvernance des gaz naturels

L'exploitation de gaz naturels est un sujet qui suscite un vif intérêt au sein de l'opinion publique, à travers plusieurs médias. Au Sénégal, les industries liées aux ressources naturelles, comme le gaz naturel, sont au cœur des débats et des préoccupations du public en raison de leurs implications socio-économiques et environnementales. En conséquence, la presse en ligne joue un rôle déterminant en tant que source d'informations, de débats et de sensibilisations sur ces questions. Elle contribue, en fait, à l'accessibilité de l'information, à alimenter les discussions, à susciter l'éveil des consciences sur les enjeux et les risques, et à exercer une surveillance sur la gouvernance et l'exploration des gaz naturels. Les producteurs d'informations peuvent être intéressés par l'impact sur l'économie et sur les communautés locales, l'opinion publique, les risques de pollution de l'air et de la mer, la durabilité environnementale, la gouvernance des hydrocarbures et ses influences sur les politiques publiques, sur les enjeux liés à la géopolitique, à l'innovation technologique et à la sécurité énergétique, etc. La couverture médiatique peut refléter et influencer l'opinion publique, ce qui en fait un élément clé du dialogue sur cette question cruciale. L'analyse des discours des parties prenantes repris ou interprétés par des journalistes nationaux et internationaux sur le sujet de l'exploitation de gisements en ressources fossiles peut donc offrir un regard clairvoyant sur la manière dont la gouvernance de ces ressources est perçue et discutée dans la société sénégalaise.

Nous allons, dans un premier temps, étudier et clarifier la charge sémantique des thèmes constituant notre objet d'analyse, justifier les discours par rapport à la situation temporelle de gouvernance des ressources fossiles et identifier les acteurs communicants ou dont les propos sont discutés. Dans un second temps, nous allons présenter le contexte d'adoption et d'application des politiques, des lois et des réglementations qui régissent l'exploitation de gaz naturels *offshore*.

VI-1-1-1- Les variables et les acteurs impliqués dans les discours médiatisés

Les débats politiques, économiques et sociaux des pays dotés de ressources en hydrocarbures, comme le Sénégal, intègrent fréquemment des questions relatives à l'exploitation de ces ressources. De plus, ces dernières captivent une variété d'acteurs et de parties prenantes, tant au niveau national qu'international ; ainsi, rares sont les entreprises

médiatiques qui font abstraction de ces sujets. Ils rapportent des opinions, effectuent des enquêtes et fournissent des instances de discussions et de confrontations de points de vue souvent divergents. La sphère médiatique sénégalaise, notamment celle de la presse en ligne, aborde des sujets complexes et multidimensionnels quant à l'exploitation de gaz naturels en mer. Dans les articles de la presse en ligne sélectionnés ressortent les thématiques prédominantes, renseignant sur les préoccupations et les points d'intérêt spécifiques liés à la gouvernance des ressources gazières, que nous avons esquissées dans le préluide de cette section.

Tout d'abord, notre corpus de presse comporte un ensemble d'articles qui couvrent les politiques de gouvernance. C'est une catégorie qui aborde le cadre de gouvernance en lien avec l'exploitation des ressources naturelles, en particulier de gaz naturels au Sénégal. Elle examine les lois et les règlements spécifiques aux projets gaziers. Ces articles incluent aussi les autorisations d'exploitation, les taxes, les redevances, des normes environnementales et d'autres aspects réglementaires. Ils discutent également des décisions gouvernementales comme les approbations des projets, les contrats des compagnies étrangères, les mesures stratégiques et institutionnelles pour la bonne gouvernance, etc. En conséquence, cette catégorie d'articles facilite la compréhension de l'importance politique et des enjeux notamment économiques et sociaux, mais aussi montre la place de la transparence dans la gouvernance et dans les débats publics en relation avec l'exploitation des gaz naturels. La diversité des débats soulevés renseigne sur la variété temporelle des discours et permet de situer un article par rapport à un autre dans le contexte d'exploitation de gisements en hydrocarbures. En effet, parmi les articles ciblés, ceux qui traitent de découverte en hydrocarbures datent de 2017. Entre les années 2017 et 2018, le contenu local constituait un sujet prédominant en ce qui concerne les discours sur les politiques de gouvernance. Dans l'année 2018, nous avons relevé les questions en lien avec l'attribution de blocs par appel d'offres et de contrats pétrogaziers. Dans cette même année, l'intérêt des journalistes était porté sur le budget alloué à PETROSEN, les raisons de la destitution de Thierno Alassane Sall (ancien ministre de l'Énergie), la gouvernance participative, les politiques de gouvernance régionale et nationale, l'investissement de la BM dans les projets gaziers du Sénégal, les enjeux diplomatiques des hydrocarbures. En 2020, les discours des acteurs de la presse sur les politiques de gouvernance des gaz naturels ont porté sur le dialogue des parlementaires et sur la communication de la compagnie BP. Dans cette catégorie d'articles, nous identifions que le Gouvernement du Sénégal y compris ses institutions publiques et sa compagnie nationale (PETROSEN), le comité national de l'ITIE, les OSC, les

acteurs de la pêche, les compagnies pétrogazières et la BM constituent les principales parties prenantes aux discours médiatiques.

Ensuite, notre corpus comporte des discours portant sur les idées et les points de vue qui émergent des controverses issues des sphères institutionnelles, politiques et socio-culturelles. Ces articles fournissent une variété d'opinions sur différentes questions propres aux enjeux et au mode de gouvernance des ressources gazières. Ils apportent la lumière sur l'évolution temporelle de l'opinion publique et des préoccupations sociales en lien avec les ressources fossiles, entre l'année 2017 et l'année 2020. Sur les 17 articles portant sur la thématique des opinions publiques, 12 s'inscrivent dans l'année 2018 ; ce qui prouve l'importance des débats ou des communications des parties prenantes au courant de cette année. D'ailleurs, ces discours traitent du rapport entre hydrocarbures et campagne électorale de Ousmane Sonko²⁶⁶, des risques passés de l'industrie pétrogazière, des risques socio-environnementaux, de contentieux, de corruption, de gouvernance, de débats, et de recommandations. Parmi ces articles de cette thématique, deux ont été publiés en 2017. Ils abordent le paradoxe de l'abondance et les risques environnementaux. Et trois des publications sélectionnées paraissaient en 2020. Ils examinent la corruption, la conciliation de la pêche avec l'exploitation d'hydrocarbure et les discours de campagne pour les élections présidentielles de 2019. Ces articles traitant des opinions publiques ont pour rôle d'éclairer le lectorat sur la place de la participation des parties prenantes dans la gouvernance, sur les avis, les désaccords, les doléances, les attentes et les recommandations des parties prenantes aux projets extractifs. À cet effet, ce sont les propos d'experts nationaux et internationaux, de politiques, d'universitaires, d'analystes, d'institutions gouvernementales, de parlementaires et de compagnies pétrogazières qui sont partagés ou discutés par les acteurs de la presse en ligne.

De plus, le militantisme en faveur de la bonne gouvernance est une thématique phare des articles. La lutte des parties prenantes pour l'adoption d'un système de gouvernance des ressources naturelles promettant un développement économique, social et environnemental suscite l'attention des journalistes. Ces articles illustrent la manière de gouverner les ressources naturelles, pointent du doigt les préoccupations des populations, et font la lumière sur l'intérêt et sur l'engagement des stakeholders. Récapitulant essentiellement le militantisme des acteurs de la société civile et des parlementaires pour une gouvernance démocratique, transparente et efficace, cette catégorie de notre corpus porte les voix des populations et renseigne sur les opinions de la société civile et les attentes des populations. Ils discernent les mécanismes de

²⁶⁶ Ledit Ousmane Sonko a été candidat à l'élection présidentielle 2019.

lutte pour la bonne gouvernance. Publiés entre 2018 et 2020, ces journaux en ligne détectent que parmi les objets du militantisme des parties prenantes sont la transparence des contrats et dans la gestion des finances, l'adoption d'un nouveau Code de l'environnement, l'application du Code pétrolier, la préservation de l'environnement marin et la liberté d'expression.

Enfin, les articles révèlent que les défis socio-économiques et environnementaux des industries extractives sont des questions majeures traitées par les médias nationaux et internationaux. L'attention portée à ces problématiques sociales entre les années 2017 et 2019 met en lumière les facteurs pouvant être rédhibitoires à la bonne conduite et à la rentabilité de l'exploitation des gaz naturels en perspective. D'une part, cette catégorie d'articles comporte des discours qui évoquent les scandales et les controverses liés à l'exploitation d'hydrocarbures au Sénégal. Elle souligne des problèmes factuels et potentiels de gouvernance, de corruption et de transparence. Elle aborde aussi les conséquences sociales et la gestion gouvernementale de ces situations de crise. D'autre part, ces articles se penchent sur la complexité des enjeux rencontrés par les industries extractives, incluant une possible "malédiction des ressources naturelles", les questions de gouvernance, les inquiétudes et le scepticisme au sein de la société, ainsi que les mesures de prévention des risques environnementaux et socio-économiques, notamment en ce qui concerne la pêche artisanale. Ils mettent en évidence les enjeux intrinsèques à l'exploration et à l'exploitation de gisements fossiles, tout en soulignant l'importance de surmonter ces obstacles afin d'assurer que ces projets soient menés de manière responsable, transparente et profitable pour la population du Sénégal. Ce qui élucide, en outre, la compréhension des perceptions du public et des réponses des autorités face à ces problèmes sociétaux liés au secteur pétrogazier. Les parties prenantes à ces discours sont des compagnies pétrogazières, l'entreprise médiatique BBC, des politiques, des journalistes, des institutions privées et publiques, des OSC et des spécialistes en géologie.

Pour conclure, les articles choisis, soumis à une analyse qualitative, traitent de sujets significatifs et distinguent divers acteurs clés dans le contexte de l'exploitation des gaz naturels. Ils couvrent les évolutions survenues dans la gouvernance de l'exploration des ressources naturelles de 2017 à 2020. Ce qui révèle les mutations des politiques publiques et des psychologies sociales dont témoignent les débats et les controverses, les opinions publiques et les formes de militantisme. L'analyse des discours médiatiques peut permettre d'explorer la relation entre la gouvernance, la transparence et l'écologie marine.

VI-1-1-2- La mise en contexte des cadres de gouvernance

En nous référant aux stratégies et aux politiques mises en place pour piloter les projets gaziers, nous retenons que la gouvernance est un ensemble de processus décisionnels pour une meilleure gestion des ressources naturelles et des relations entre parties prenantes, comme le définirait Moreau-Defarges (Maugeri, 2013). En raison de la dimension de négociation pour un compromis entre les acteurs concernés, les cadres de gouvernance institutionnels, politiques et réglementaires intègrent divers facteurs sociaux, politiques, économiques et environnementaux. Ces derniers sont en constantes évolutions et sont susceptibles de conduire à des changements dans la manière dont la gouvernance est pensée et mise en œuvre. Étant complexes et interconnectés, un changement d'un de ces facteurs peut alors déclencher des réactions en chaîne chez les parties prenantes, qui essayent de s'adapter aux besoins changeants des industries gazières et des populations.

Tableau 7 : Grille des contextes d'usage de la « gouvernance »

une organisation qui évalue bonne <i>gouvernance</i> des pays dans le secteur des hydrocarbures en fonction
Pétrole ou problème de <i>gouvernance</i>
on dirait que le problème de <i>gouvernance</i> est le véritable coupable et non le pétrole.
Des activistes, opposants et citoyens ont mis sur pied début juin, la plateforme dénommée « <i>Aar Li Nu Bokk</i> » pour réclamer davantage de transparences dans la <i>gouvernance</i> et la gestion des ressources naturelles du Sénégal, après la publication d'un reportage de la BBC, accusant Aliou Sall, frère du chef de l'État, de corruption.
« le Forum Civil interpelle le Président de la République et les Partenaires Techniques et Financiers sur cette volonté du Gouvernement de vouloir aménager un nouveau cadre de <i>gouvernance</i> des ressources pétrolières et gazières sans l'inclusion d'acteurs essentiels que sont les organisations de la société civile ».
les défis et les opportunités de la <i>gouvernance</i> transparente, inclusive, équitables et respectueuses de l'environnement.
« ces ressources (gaz et pétrole) feront l'objet d'une <i>gouvernance</i> rigoureuse et transparente, pour le bénéfice des générations actuelles et futures ».
Mais tant que les éléments fondamentaux constitutifs d'une bonne <i>gouvernance</i> - presse libre, système judiciaire opérationnel, respect des droits de l'homme, élections libres et justes-ne sont pas mis en place, le développement de ces industries ne fait qu'aggraver la situation des plus pauvres ».
L'analyste politique Ahmadou Ndiaye s'inquiète des risques que l'exploitation du pétrole découvert au large des côtes sénégalaises peut faire courir à l'environnement et à la <i>gouvernance</i> .
Pour dissiper les effluves de la malédiction du pétrole tant redoutée qui s'échappent déjà dans l'atmosphère, le Gouvernement s'y prépare avec plusieurs réformes tendant à améliorer le cadre institutionnel et juridique pour une <i>gouvernance</i> transparente du secteur du pétrole et du gaz ainsi que la gestion des impacts sociaux et environnementaux notamment sur le secteur de la pêche.
un débat national inclusif devrait être ouvert pour de larges concertations nationales sur les réformes pour une <i>gouvernance</i> transparente des ressources naturelles consacrée dans la Constitution du 20 mars 2016 (article 25-1, alinéa 4) et une gestion rationnelle et efficace des ressources qui seront tirées du pétrole et du gaz dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent (PSE) à l'horizon 2035.
Dans le souci de protéger contre les menaces sur les écosystèmes marins et côtiers, ainsi que la volonté d'informer le public en vue d'assurer sa participation, la société civile en tant qu'acteur majeur de la <i>gouvernance</i> économique et sociale, a engagé beaucoup de réflexions et d'initiatives autour de ces enjeux et défis de la <i>gouvernance</i> du secteur des ressources pétrolières et gazières.
« Protocole de l'Élysée » et <i>gouvernance</i> du Sénégal Secrets de Mafia.
après tant d'autres livres publiés sur les scandales de la <i>gouvernance</i> libérale tropicale de Wade à Macky, a fini de dénuder la Mafia - État
ont partagé des outils de <i>gouvernance</i> des industries extractives développés par la société civile sénégalaise.
Le Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives organise une rencontre régionale d'information sur l'état de la <i>gouvernance</i> du secteur des Hydrocarbures (pétrole et gaz) à Saint-Louis, annonce un communiqué transmis, lundi, à Ndarinfo.com.
Entamant sa communication autour de la mise en livre des conclusions et recommandations de la concertation nationale sur le pétrole et le gaz afin d'asseoir la performance de la <i>gouvernance</i> stratégique des ressources naturelles, le Chef de l'État remercie et félicite le Gouvernement, les acteurs publics, COS-Petrogaz, Petrosen en particulier, et toutes les forces vives de la Nation qui ont participé, dans un élan constructif et patriotique, au bon déroulement de la Concertation nationale sur la gestion des revenus du Pétrole et du Gaz.
Ce moment d'échanges et de partage est salué par tous les acteurs qui s'intéressent à la <i>gouvernance</i> du pétrole et du gaz.
Nous sommes résolument engagés dans la <i>gouvernance</i> transparente de nos ressources, a pour sa part assuré Eva Marie Coll Seck, président de l'ITIE Sénégal.

Source : Ngom, 2023

Pour contextualiser la gouvernance des hydrocarbures au Sénégal, nous nous intéressons à l'usage du mot « gouvernance » dans notre corpus médiatique. Le tableau ci-dessus recense un ensemble de propositions et de phrases contextualisant l'usage du terme. La gouvernance a été citée 20 fois dans les 54 articles. Elle tient en haleine des débats entourant les projets d'exploitation d'hydrocarbures. Dans les articles Op_pu_16_04_18 et Défi_28_01_19, la gouvernance est assortie de l'épithète « bonne ». La bonne gouvernance y est envisagée comme un ensemble de préceptes et de pratiques qui a pour but la gestion efficace et durable des ressources naturelles. Parmi ces principes est la transparence et il est possible de relever que la gouvernance des hydrocarbures au Sénégal est parfois taxée de transparente. Les segments textuels indiquent aussi qu'une organisation, l'ITIE, a la responsabilité d'évaluer les critères de bonne gouvernance dans le secteur extractif. Cependant, la gouvernance est aussi mise en lien avec la mafia et la corruption. Par conséquent, la presse en ligne met en corrélation la gouvernance avec le militantisme de la société civile pour la transparence, la participation citoyenne et la protection de l'environnement. De plus, la gouvernance est auditée pour vérifier les réussites, les échecs et les défis des pays, en l'occurrence du Sénégal, dans les industries extractives. D'ailleurs, la question de savoir si le problème réside dans la gouvernance plutôt que dans les ressources elles-mêmes est soulevée. Les articles (comme Défi_27_05_18, Op_pu_16_04_18 et Défi_31_07_18) stipulent que la "malédiction des ressources naturelles" est liée à une mauvaise gouvernance. Ils s'appuient sur les expériences d'autres pays, mais aussi sur des cas de corruption et de gestion opaque et non durable des ressources naturelles connus par le Sénégal pour prouver cette dernière thèse. Ainsi, les parties prenantes expriment leurs opinions sur la gouvernance des hydrocarbures au travers des débats.

En 2017, les débats portaient sur les politiques d'exploitation des hydrocarbures, ainsi que leurs conséquences socioéconomiques, les politiques énergétiques, les risques socio-environnementaux auxquels le Sénégal est exposé, et les défis en matière de gouvernance. C'est à partir de l'année 2018 que les débats ont commencé à prendre, progressivement, une nouvelle tournure avec une intensité croissante. La parution de l'ouvrage *Pétrole et gaz au Sénégal : chronique d'une spoliation* de Ousmane Sonko, en décembre 2017, a suscité des interrogations voire l'inquiétude de beaucoup de sénégalais. De nombreux médias ont porté leur attention sur ce livre, à l'exemple de Leral.net qui a publié un article résumant les principaux points (Défi_05_02_18). En mai 2017, Thierno Alassane Sall annonçait sa démission du Gouvernement en raison de désaccords importants, notamment son refus, en tant que ministre de l'Énergie du Sénégal, de signer un contrat d'exploration avec Total. Il argumentait que les

concurrents de la société française avaient présenté une offre plus avantageuse. En mars 2018, le Premier ministre est revenu sur les causes de la sortie du Gouvernement de ce dernier en précisant qu'il a été limogé pour des raisons de performances insatisfaisantes (Gouv_25_03_18). Cependant, l'ancien ministre de l'Énergie n'a pas tardé de réfuter les déclarations du Premier ministre (Op_pu_12_04_18). Avec les nombreux discours d'expert sur les enjeux et les défis liés aux activités extractives, la gouvernance des ressources naturelles était de plus en plus controversée et donnait lieu à un scepticisme grandissant. Pour pallier cette conjoncture défavorable à la relation entre les parties prenantes à la gouvernance des gaz, le Gouvernement a donné impulsion à une concertation nationale à laquelle tous les acteurs concernés à l'exception de l'opposition politique ont pris part. Au lendemain de cette rencontre, lors du conseil des ministres du 4 juillet 2018, le président de la République a donné l'instruction d'examiner toutes les propositions formulées et de mettre en œuvre les conclusions ainsi que les recommandations approuvées (Gouv_04_07_18). Dans cette optique, le Premier ministre a sollicité du secteur privé des avis en vue de la préparation de la loi sur le Contenu Local (Gouv_09_09_18). Mais, quelques jours après, l'opposant du régime au pouvoir, Ousmane Sonko a présenté officiellement au grand public son ouvrage et ses stratégies pour limiter les pouvoirs du président et promouvoir la gouvernance équitable et transparente de l'exploitation des hydrocarbures (Op_pu_16_09_18). En outre, le professeur en économie Aly Mbaye a exprimé une opinion pessimiste quant à l'impact économique des ressources naturelles (Op_pu_17_10_18). En montrant la stagnation de l'économie du pays depuis les années 1960 et en prenant l'exemple d'autres pays exportateurs de pétrole tels que le Nigéria, il a prévenu des risques liés à la dépendance à ces ressources et a préconisé la diversification des sources d'économie. Après la publication des contrats pétroliers et gaziers, le Sénégal a reçu les congratulations et les encouragements à la transparence de Oxfam (Mili_01_11_18). Cependant, le Forum civil a exprimé ses préoccupations concernant le retard dans la mise à disposition du Code Pétrolier à la société civile (Mili_08_12_18). Ce qui a laissé place à des soupçons de problèmes de gouvernance participative et de transparence. En juin 2018, la publication des investigations de BBC appelée « Sénégal : un scandale à 10 milliards de dollars » mettait en exergue un accord financier entre BP et Frank Timis en montrant les aspects controversés de l'affaire, qui a impliqué aussi le frère du président de la République (Défi_03_06_19). Les dénégations de ces faits répréhensibles par les parties concernées ont ajouté une dimension de contestation à cette transaction matérialisée par de nombreuses manifestations dans les rues de la capitale voire du pays. Soutenus par l'activisme de la société

civile, en particulier par *Aar Li Ñu Bokk*, ces mouvements de protestation plaident en faveur de la transparence et de la reddition des comptes concernant le scandale des hydrocarbures (Mili_12_07_19).

Dans ce contexte de gouvernance, marqué par de nombreuses et diverses controverses concernant la transparence, ainsi que les risques socioéconomiques et environnementaux, le Sénégal a adopté en 2020 le Code Gazier, en complément du Code Pétrolier de 2019 (Mili_05_02_20). Mais avec l'inquiétude accrue des populations locales, notamment des pêcheurs, la société civile réclame la révision du Code de l'Environnement (Ibid.). En 2020, la publication du livre de Thierno Alassane Sall, intitulé *Le Protocole de l'Élysée*, qui expose la réalité d'une prétendue mafia au sein de l'État sénégalais, appelle à une prise de conscience et à une action pour contrer cette influence pernicieuse sur les institutions du pays (Op_pu_27_10_20). Cette parution a revivifié le scepticisme de la population et a suscité davantage de controverses. Par conséquent, en octobre 2020, le ministre du Pétrole et des Énergies a initié un dialogue avec les parlementaires autour du projet gazier GTA en vue d'encourager la transparence.

De 2017 à 2020, la gouvernance des projets gaziers a connu d'importantes évolutions. Ces changements ou améliorations sont influencés par plusieurs facteurs indépendants. Les discours (organisation structurée de mots et/ou d'idées) et les communications (processus d'échange d'informations via des éléments de langages digitaux et/ou analogiques) occupent une place significative dans cette dynamique en tant que facilitateurs des objectifs des énonciateurs, qu'il s'agisse des acteurs gouvernementaux, des entreprises extractives ou des médias en ligne. En effet, les actualités des médias sur la gouvernance des gaz participent à la prise de conscience des enjeux des projets extractifs et alimentent les débats. La sensibilisation croissante du public aux limites de la gouvernance et aux risques économiques et environnementaux a conduit à une demande accrue de transparence et de participation du public. Les populations réagissent de manière organisée par des actes pouvant être contestataires pour mettre la pression sur les compagnies pétrogazières et les institutions gouvernementales. Par conséquent, l'État du Sénégal répond en renforçant son mode de gouvernance en donnant impulsion à des communications participatives ou en mettant en œuvre des politiques publiques et/ou réglementaires.

VI-1-2- La place de la transparence et de l'écologie dans les discours

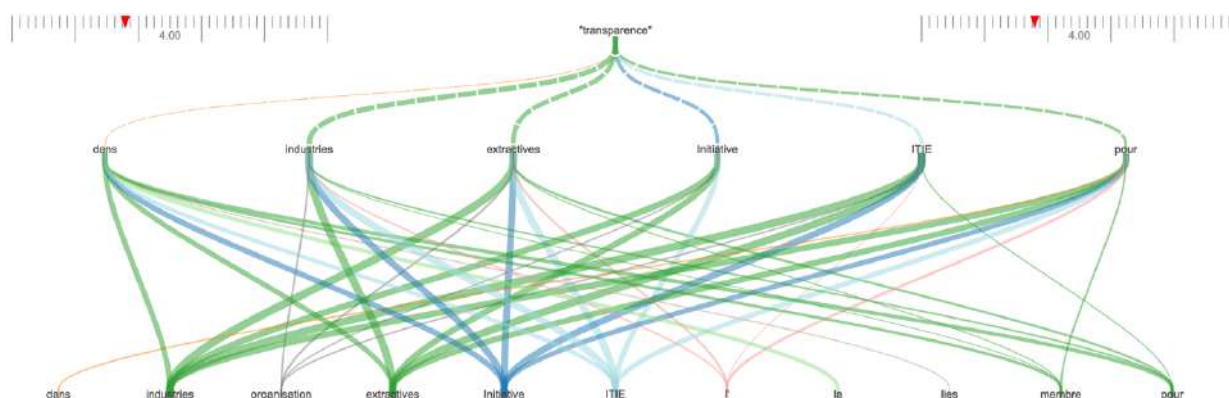
La transparence et la gestion responsable et durable de l'environnement présentent des enjeux significatifs dans la gouvernance des industries extractives. Les parties prenantes, en particulier les médias, participent à la mise en avant de ces questions, mais leurs perspectives peuvent varier en fonction de divers facteurs, reflétant la variété des acteurs, ainsi que la complexité et les intérêts multiples entourant ces industries. Avec l'interconnexion étroite entre les faits socio-économiques, politiques et environnementaux, et les décisions de gouvernance précédemment démontrée, la place accordée à la transparence et à la préservation de l'environnement, parmi tant d'autres enjeux connexes, n'est pas statique. Pour discuter de l'importance de la transparence et de l'écologie dans les articles, nous nous intéressons à la complexité des différents discours afin d'identifier les unités de vocabulaires référents à ces sujets. Pour des raisons liées à la considération éditoriale, à l'objectif et au contexte dans lequel l'information est produite, le journaliste adapte son style d'écriture et peut choisir de rapporter entièrement ou de discuter un fragment de discours, qu'il s'agisse d'une phrase, d'une citation ou d'une idée. Cela étant, notre approche englobe l'examen de termes spécifiques qui font référence à la transparence et à l'écologie, et qui contribuent à évaluer leur importance dans les discours. Elle comporte également l'identification de la fréquence d'apparition des mots porteurs de sens, en lien avec ces thématiques. Pour ce faire, nous établissons une liste de mots-clés spécifiquement liée à chaque sujet. C'est une approche qui permet de quantifier et de qualifier la manière dont celles-ci sont traitées par la presse. L'étude de ces termes dans les articles permet de mieux comprendre comment les différentes parties prenantes perçoivent et abordent la transparence et l'écologie, quant à la gouvernance des projets gaziers. Elle révèle également les soubassements sur lesquels se construisent les échanges relatifs à ces questions, fournissant ainsi un examen visuel des priorités et des orientations dans le domaine de la gouvernance socio-économique et environnementale.

VI-1-2-1- La complexité des discours sur la transparence

La transparence englobe les principes qui favorisent l'ouverture à la consultation, à la motivation et au contrôle des citoyens dans le cadre de la gouvernance (Ngnintedem, In Moumouni, 2021). Dans le secteur des industries extractives, la gouvernance s'appuie

indubitablement sur le principe de transparence, attirant un vif intérêt de diverses parties prenantes. Ces acteurs démontrent une volonté, étayée par des éléments tangibles, qui se matérialise fréquemment à travers des initiatives de communication visant à vulgariser leur engagement. Une analyse discursive confère la possibilité d'explorer ces actions et de comprendre comment les parties prenantes s'expriment au sujet de la transparence. La transparence est un terme qui revient souvent dans les communications portant sur les industries extractives et dans la gouvernance des affaires publiques. D'ailleurs, sans considérer ses dérivés, dans les catégories de thématique, le substantif apparaît 13 fois dans les opinions publiques, 6 fois dans les politiques de gouvernance, 5 fois dans les défis socioéconomiques et environnementaux et 4 fois dans le militantisme pour la bonne gouvernance. Ces données quantitatives sur les occurrences renseignent sur les préoccupations des parties prenantes, en mettant particulièrement en évidence l'attention du grand public à l'égard de la transparence dans les projets gaziers. Elles permettent de jauger aussi l'importance de la transparence dans les échanges portant sur une variété de sujets et dans les actions mises en œuvre pour la bonne gouvernance des gaz.

Figure 8 : Thèmes principaux autour de la transparence



Source : Ngom (2023)

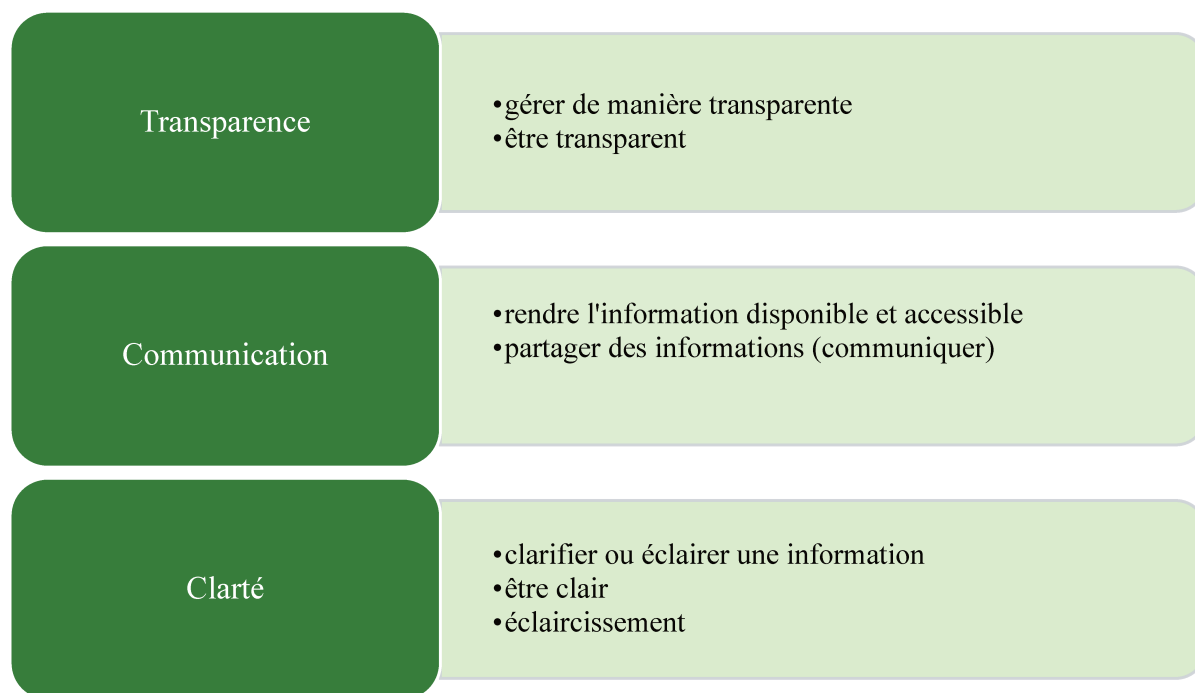
La figure ci-dessus²⁶⁷ met en relief les lexèmes qui sont régulièrement associés avec la transparence dans les discours. Les termes « industries » et « extractives » se distinguent par leur fréquence et leur indice de spécificité qui sont les plus élevés²⁶⁸ dans la partie textuelle, suivis par « initiative » et « l'ITIE ». Cette proximité lexicale révèle que, dans les discours de la presse en ligne, la transparence est principalement mise en corrélation avec les industries extractives puis avec l'ITIE. Ce qui conforte l'importance de la place accordée à la transparence dans les discours relatifs aux industries extractives et le rôle déterminant de l'ITIE, en tant qu'initiative gouvernementale et en tant qu'organisation.

Pour étudier la place du terme « transparence » dans les discours, nous intégrons aussi l'analyse de ses dérivés en vue de parvenir à discerner leur contexte d'usage et leur importance dans les discours. Comme dans notre cadre conceptuel, nous avons vu que la transparence est assimilée à la gestion ouverte et à la divulgation des informations, nous examinons également les termes qui sont dans la figure suivante. L'étude des divers lexiques ou formulations mis en corrélation avec la transparence peut permettre de discerner les différentes politiques et pratiques de la transparence dans les opérations des industries extractives. Et l'examen des phrases ou des paragraphes dans lesquels ils apparaissent peut fournir des informations plus précises sur les attitudes, les préoccupations et les objectifs associés à ce concept dans chaque catégorie thématique.

²⁶⁷ La largeur des liens est représentative des concordances. Plus un lien est épais plus le nombre d'occurrences est important.

²⁶⁸ Cf. Annexe K : Tableau d'informations sur les mots associés à la transparence

Figure 9 : Lexèmes liés à la transparence



Source : Ngom (2023)

Des politiques publiques sont mises en action pour encourager la transparence dans les industries extractives au Sénégal. Parmi celles-ci est citée la création de COS-Petrogaz et l'engagement du pays envers l'ITIE. COS-Petrogaz est une entité ouverte « [...] à la société civile et dont la finalité est de favoriser l'exploitation optimale des ressources pétrolières et gazières, au bénéfice des populations comme nous y invitent les nouvelles dispositions constitutionnelles adoptées par référendum » (Op_pu_27_10_20). Elle a pour mission d'initier des cadres de dialogue entre parties prenantes et de renforcer la communication dans le secteur. En associant la société civile, cette structure veut encourager la gouvernance participative et transparente. D'ailleurs, l'opinion publique espère que cette structure suit les pas de l'ITIE et de PCQVP (Op_pu_16_04_18). Le rappel dans les discours de l'adhésion du Sénégal à l'ITIE, un acte volontaire, moral et éthique (Moumouni, 2013), met l'accent dans l'engagement du pays dans la bonne gouvernance des industries extractives. L'ITIE « exige notamment un cadre juridique et institutionnel transparent concernant les contrats, les revenus et taxes de l'activité extractive, ainsi que leur répartition » (Op_pu_24_11_17). Les compagnies pétrolières adhèrent aussi aux normes de transparence (Gouv_25_03_18). En conséquence, des informations sur les politiques de gouvernance, notamment les contrats, les stratégies et les

opérations de l'exploration, mais aussi les diverses actions favorisant la transparence font l'objet d'importantes communications.

Au vu de la fréquence notable des apparitions du terme « transparence » dans la catégorie de thématique portant sur les opinions publiques, totalisant 13 sur 28 occurrences, il va de soi que l'opinion publique, au sens de grand public, se constitue en acteur principal de la communication sur les questions de la transparence concernant les projets extractifs. Ce qui révèle l'intérêt qu'une partie de l'opinion publique accorde à la transparence tout en informant sur l'évolution des prises de conscience sur les enjeux socio-environnementaux et économiques, ainsi que sur le rôle et la participation du public dans le pilotage des projets d'exploitation des ressources naturelles. Ce public informé est constitué principalement de membres de la société civile, de parlementaires, d'universitaires, d'experts indépendants, d'agents du secteur privé et de politiques. Ceux-ci se positionnent en acteurs d'information, de médiation et de sensibilisation. Ils relayent, étayent et/ou discutent des informations issues des institutions gouvernementales et/ou des compagnies pétrogazières concernant ou citant des politiques publiques (Op_pu_24_11_17 et Op_pu_27_10_20), des décisions relatives aux opérations de l'exploitation des ressources naturelles (Gouv_04_02_20), les contrats et/ou les licences (Op_pu_16_04_18), mais aussi des textes législatifs (Mili_27_03_18). Ils partagent aussi leurs opinions et font des commentaires sur la manière dont les ressources fossiles sont gouvernées. Pour ce faire, ces acteurs contribuent à la disponibilité et à la limpidité des informations par le biais de publication d'articles ou d'ouvrages. De plus, ils participent ou donnent impulsion à des cadres de communication médiatisée. Ces derniers sont des instances privilégiées pour l'échange d'idées entre les différentes parties prenantes qui peuvent être initiées par des institutions publiques ou privées, des instituts de formation et/ou de recherche, des OSC et des partis politiques. Parmi ces institutions non gouvernementales qui se positionnent en des promoteurs de la communication participative et de la transparence, nous identifions les Patriotes Africains du Sénégal pour le Travail, l'Éthique et la Fraternité (PASTEF), l'Institut Africain de Management (IAM), l'Association des Assureurs du Sénégal (AAS), en partenariat avec la Direction des assurances et la Société Sénégalaise de Réassurances (SEN-RE), le réseau Libre Afrique Sénégal (LAS), l'Action pour la Justice Environnementale (AJE), le Centre de Recherche et d'Action sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels (CRADESC), OXFAM, la Fondation Rosa Luxembourg et AfrikaJom Center. Les communications portent sur des axes politiques, socioéconomiques et éthiques traduisant les principales perceptions et préoccupations du public.

Tout d'abord, les articles montrent que les projets d'exploitations d'hydrocarbure prennent une place importante dans les discours et les débats politiques. Des figures politiques comme Ousmane Sonko et Thierno Alassane Sall se distinguent par leur mobilisation dans les débats. Ils abordent essentiellement la question de la transparence des contrats et de la gestion des revenus tirés de l'exploitation des ressources en hydrocarbure. Dans leurs discours, ils manifestent un scepticisme flagrant envers la transparence proclamée par les autorités gouvernementales. En s'exprimant sur le scandale impliquant Frank Timis, Ousmane Sonko suggère des réformes pour limiter les pouvoirs présidentiels et réviser les contrats pétroliers (Op_pu_16_09_18). Sa proposition vise à élargir le champ de la responsabilité présidentielle au-delà des questions purement pénales et de graver cette éventuelle mesure dans le marbre de la Constitution. Ce qui indique de la part du politique une ambition de renforcer les possibilités de surveillance démocratique sur les décisions du chef de l'État dans des secteurs essentiels tels que les industries extractives. Sur ce sujet, Thierno Alassane Sall loue l'audace manifestée par l'ancien inspecteur des impôts et des domaines du Sénégal dans son ouvrage de 2017 en ces mots : *« sur la question du pétrole et du gaz, votre courage a consisté à dire tout haut ce que beaucoup susurraient tout bas. Il était notoirement connu qu'un certain frère, Aliou, était mêlé au pétrole du Sénégal. De manière directe, indirecte, quel a été son rôle, sa responsabilité ? »* S'interroge-t-il avant d'ajouter que jusqu'ici, la question reste à être élucidée » (Ibid.). Par ces interrogations et ce sentiment d'insatisfaction en matière de disponibilité et de clarté des informations, il indique un déficit de transparence en ce qui concerne la responsabilité de certaines personnes du cercle du pouvoir, en l'occurrence le frère du président, dans les affaires liées aux ressources en hydrocarbure. D'ailleurs, Thierno Alassane Sall, dans son ouvrage paru en 2020, controversé et critique sans détour les manœuvres orchestrées par des politiciens et des hommes d'affaires, tant au niveau national qu'international, pour accaparer indûment les ressources naturelles du Sénégal à des fins personnelles (Op_pu_28_08_20). Il y remet aussi en question l'efficacité du rôle de contre-pouvoir et l'engagement de l'opposition politique dans la lutte contre la corruption. Il appelle à la mobilisation citoyenne, à la déconstruction et une refonte des valeurs de l'opposition politique pour combattre les maux de la gouvernance à même d'éroder des principes éthiques et démocratiques du pays tels que la transparence.

Ensuite, les discours médiatisés du public sensibilisent sur les perspectives socioéconomiques offertes par les projets extractifs. « Nous pouvons régler notre problème énergétique avec le gaz. Les infrastructures que nous allons mettre en place pour l'exploitation du pétrole et du gaz vont permettre de créer des pôles de croissance qui peuvent donner leur

viabilité à d'autres pôles adjacents dans d'autres domaines comme l'Agriculture, l'Élevage et le Tourisme » (Défi_11_08_19) déclare l'économiste Pape Demba Thiam. D'après celui-ci, l'exploitation des ressources en gaz naturels est envisagée comme une réponse aux problèmes énergétiques et une opportunité de croissance économique plus holistique, pouvant profiter aux secteurs clés de l'économie du pays. Mais nombreuses sont les parties prenantes qui lancent des alertes sur les risques de "malédiction des ressources naturelles". Parmi ces risques, nous répertorions des risques liés à la corruption, comme on les a observés dans tous les pays producteurs d'hydrocarbure en Afrique, aux diverses pollutions marines menaçant la santé et la stabilité sociale, mais aussi au recul des activités économiques comme la pêche et le tourisme (Défi_10_12_18). Ipso facto, l'opinion publique déplore et conteste une gouvernance de l'exploitation des ressources fossiles caractérisée par l'opacité et des cas de corruption. Le député Mamadou Lamine Diallo s'aligne sur les critiques de l'opposition politique. Au reflet de la façon dont elles sont gérées, il considère que le président de la République s'approprie les ressources naturelles (Op_pu_14_03_18). D'après lui, le chef de l'État a mis le Sénégal dans des complications juridiques avec le transfert des permis d'exploration de la société African Petroleum à Total. De même, il discute la dissimulation de l'endettement massif du pays, hypothéquant les opportunités économiques et sociales espérées de l'exploitation du pétrole et du gaz. Ce manque de consultation populaire et de transparence contrevient aux dispositions de la Constitution du Sénégal qui stipule que les ressources naturelles sont la propriété collective du peuple.

Enfin, ces contestations discursives sont des formes de communication sensibilisatrice et soulèvent des enjeux de morale collective. Il est logique que la transparence soit employée dans les discours pour désigner le bien, communément compris comme une composante essentielle de la bonne gouvernance, en contraste avec le mal, perçu comme la corruption ou tout autre facteur menant à la mauvaise gouvernance. Cette dimension morale amène non seulement à appréhender la transparence comme une pratique de bonne gouvernance, mais aussi comme un principe éthique fondamental, tel qu'admis par plusieurs normes internationales, à l'instar du Code éthique de l'UEMOA (Ngaido, In Moumouni, 2021). La corruption et l'obscurantisme du système de gouvernance sont donc considérés comme des réalités sociales menant à l'échec. Ainsi, émergent des débats publics visant à lutter pour la promotion de la transparence. Dans les discours médiatisés, les OSC telles que *Aar Li Ñu Bokk*, Le Forum Civil, Oxfam, PCQVP et le PRCM, sont mises en exergue. Ces OSC interviennent singulièrement ou collectivement comme des militants de la transparence sur divers sujets inhérents à

l'exploitation des gisements en ressources fossiles. Concernant le combat contre la spoliation des ressources naturelles, la plateforme *Aar Li Ñu Bokk* se distingue par son engagement se matérialisant en une variété d'actions. Dans un contexte où la préoccupation majeure du public est de contester le système de gouvernance, cette organisation mène des actions de sensibilisation et de mobilisation dans le but d'éduquer et d'impliquer différents groupes sociaux tels que les associations religieuses, coutumières et socioprofessionnelles du pays aux enjeux de la transparence dans cette affaire extractive (Mili_24_08_19). La dénomination « 400 000 Citoyens *Ngir Aar Sunu Pétrole* » indique l'objectif de ce programme de communication qui aspire à rassembler 400 000 citoyens (*Ibid.*) dans ce combat collectif où chaque militant revendique « 400 000 Fcfa », somme estimée à partir du montant important présumément dérobé par Frank Timis par l'intermédiaire du frère du Président de la République Macky Sall (Défi_14_08_19). Ciblante également la diaspora sénégalaise et incluant des manifestations devant des ambassades du Sénégal en Europe et en Amérique, cette campagne participe à donner une résonance internationale au problème sénégalais de transparence (*Ibid.*). Le Forum Civil milite pour le respect de la promesse gouvernementale d'inclure les citoyens dans la participation. Après constat, « le Forum Civil interpelle le Président de la République et les Partenaires Techniques et Financiers sur cette volonté du Gouvernement de vouloir aménager un nouveau cadre de gouvernance des ressources pétrolières et gazières sans l'inclusion d'acteurs essentiels que sont les organisations de la société civile » (Mili_08_12_18). Il exprime son désaccord quant à l'exclusion de la société civile dans les processus décisionnels reflétant un système de gouvernance au sein duquel sont voilés des secrets. Lorsque Oxfam choisit la reconnaissance et l'encouragement des efforts du Sénégal en matière de transparence, en particulier avec la publication des contrats, comme moyen de militantisme (Mili_01_11_18), le PRCM, quant à lui, opte pour la défense des causes de la transparence en formulant des recommandations (Mili_25_04_19). Celles-ci portent sur la conservation des milieux marin et côtier dans le contexte d'exploitation de gaz naturels. Préoccupée par les risques des activités extractives sur la pêche en relation avec le phénomène de raréfaction du poisson observé par les pêcheurs, PCQVP milite pour une répartition équitable et transparente des revenus des activités extractives et pour la promotion de la pêche (Mili_25_04_19).

Les acteurs gouvernementaux et les compagnies, quant à eux, communiquent faiblement sur la question de la transparence. Nous ne comptabilisons dans la catégorie des politiques de gouvernance que quatre articles, qui abordent la question de la transparence et qui impliquent

des représentants du Gouvernement ou des compagnies pétrogazières, pour lesquels nous examinons les extraits suivants.

Alors que les premières licences ont été octroyées dans des conditions qui ont été critiquées par les experts nationaux ainsi que les associations de la société civile qui dénonçaient, « *une opacité totale* », cette fois, le Gouvernement a décidé de prendre les devants. En privilégiant désormais les appels d'offres, les autorités entendent satisfaire les différentes revendications en matière de transparence dans les activités liées à l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz. La procédure sera d'ailleurs formalisée dans les différents textes qui vont régir le secteur, notamment le nouveau Code pétrolier, la loi d'orientation sur la répartition des revenus du pétrole et du gaz, et la loi d'encadrement et de développement du contenu local. Des projets de loi qui sont en cours de finalisation et qui devront permettre au pays de mieux s'assurer une gestion efficiente de ses ressources (Gouv_02_10_18).

Cet extrait appartient à l'article Gouv_02_10_18 intitulé « Pétrole et gaz : le Sénégal met sur le marché deux nouveaux blocs par appel d'offres » qui reprend les propos de l'Agence de Presse Sénégalaise (APS) citant le communiqué de PETROSEN. Ce passage reprend les critiques sévères émises par les experts nationaux et les OSC sur la manière dont les licences d'exploitation pétrolière et gazière sont octroyées. En fait, ceux-ci utilisent l'expression « une opacité totale » pour désigner le manque absolu de transparence dans les procédures d'attribution des contrats. Pour pallier ces manquements, le Gouvernement adopte dorénavant une approche basée sur des appels d'offres pour l'octroi des nouveaux blocs pétroliers et gaziers. Ainsi, il s'engage à promouvoir la transparence et la concurrence dans l'attribution des licences. Cette nouvelle orientation est une rupture significative par rapport aux procédés et aux pratiques antérieures, marquant, ainsi, l'intérêt que le Gouvernement accorde aux revendications et aux attentes sociales. L'extrait indique aussi que les nouveaux textes législatifs, notamment le Code Pétrolier, la loi sur la répartition des revenus pétroliers et gaziers, ainsi que la loi sur le développement du Contenu Local, en cours de finalisation devront réglementer de la nouvelle mesure relative à l'attribution des licences. Ces réformes législatives ont pour but de faciliter la gestion efficace des ressources naturelles en vue de garantir la répartition équitable des revenus et le développement local. Elles exigent aussi le partage d'informations et la participation des parties prenantes aux instances décisionnelles.

Ce conclave prévu le jeudi 15 mars 2018 sera une occasion pour le CN-ITIE « de partager les principaux résultats contenus dans les Rapports ITIE 2015 et 2016 avec les autorités administratives de la Région de Saint-Louis, les organisations de la société civile (OSC), les Organisations Communautaires de Base (OCB), les élus locaux, les représentants des communautés, les entreprises présentes dans la zone, la presse, etc. », note le document (Gouv_12_03_18).

Tiré de l'article Gouv_12_03_18 intitulé « gouvernance du secteur des Hydrocarbures au Sénégal : Saint-Louis abrite une rencontre régionale d'information, jeudi », cet extrait aborde la tenue d'une rencontre organisée par le Comité National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (CN-ITIE). Prévu pour le jeudi 15 mars 2018, cet événement, désigné de conclave, est conçu comme une tribune de communication significative pour le CN-ITIE. En effet, c'est l'occasion d'informer sur les principaux résultats des rapports ITIE des années 2015 et 2016. Parmi le public convié à cette présentation figurent les autorités administratives de la Région de Saint-Louis, les organisations de la société civile (OSC), les Organisations Communautaires de Base (OCB), les élus locaux, les représentants des communautés, les entreprises présentes dans la zone, ainsi que les médias. Cette assemblée revêt un caractère interactif qui vise à permettre à CN-ITIE d'informer, de sensibiliser, de dialoguer et d'échanger des informations relatives à la question de la transparence pouvant fomenter l'intérêt et la participation des parties prenantes. Cet événement, qui favorise l'accessibilité et la clarté des informations, mais aussi la mise en relation et la compréhension mutuelle entre les différents acteurs, laisse entrevoir une politique du CN-ITIE encourageant la transparence et la responsabilité dans le secteur extractif.

« Le ministre du Pétrole et des Énergies M. Mouhamadou Makhtar Cissé a ouvert ce mardi 27 octobre 2020 le dialogue parlementaire de haut niveau entre le Sénégal et la Mauritanie autour du projet GTA », indique dans un tweet le ministère du Pétrole et des Énergies. Ce dialogue vise à « promouvoir la création d'un cadre permanent entre les parlementaires du Sénégal et de la Mauritanie autour du projet GTA afin d'explorer toutes les opportunités de consolider les synergies entre les parties prenantes des deux pays », selon le ministère sénégalais.

« La gestion des attentes est capitale dans ce type de projet. C'est pourquoi la disponibilité de l'information fait partie des premiers niveaux de contrôle. J'invite les secteurs privés des deux pays à travailler ensemble pour prendre pleinement leur place dans ce projet », a déclaré le ministre Mouhamadou Makhtar Cissé (Gouv 27_10_2020).

Cet extrait est issu de l'article Gouv_27_10_2020 titré « ouverture d'un dialogue parlementaire autour du projet GTA ». Ce cadre d'échange inauguré le 27 octobre 2020 par le ministre sénégalais du Pétrole et des Énergies a but d'encourager l'établissement d'un cadre permanent de coopération entre les parlementaires des deux pays en relation avec le projet GTA, afin de favoriser l'exploration de toutes les opportunités pouvant renforcer la collaboration et les synergies entre les parties prenantes du Sénégal et de la Mauritanie, dans le contexte d'exploitation de gaz naturels. Ce qui dénote une démarche constructive visant à consolider la coopération diplomatique entre les deux États. Le ministre sénégalais du Pétrole et des Énergies insiste sur la nécessité de gérer convenablement les attentes des parties prenantes, mettant ainsi en évidence la priorité accordée à la gouvernance participative dans le cadre du projet d'exploitation des gaz naturels en question. Pour ce faire, il considère que rendre l'information accessible de manière transparente devient un impératif. Cela implique la mise en œuvre d'actions de communication pouvant construire un cadre positif pour les interactions et les interrelations entre les parties prenantes. En outre, il invite les divers acteurs du secteur privé des deux pays à travailler conjointement en vue d'exercer un rôle significatif dans la gestion du projet GTA.

Par ailleurs, le chef du Gouvernement a répondu tacitement au président du parti *Rewmi*, Idrissa Seck qui réclamait la publication du contrat pétrolier entre le Sénégal et la Mauritanie. «La diplomatie n'est pas le verbal et la grimace. Le gage que nous avons dans ce dossier est de 50/50 pour le Sénégal et la Mauritanie. Il n'y a rien à cacher dans ce dossier. Les majors sont à la bourse et ils exigent la transparence dans ces genres de dossiers», a-t-il répondu (Gouv_25_03_18).

Ce passage se trouve au sein de l'article Gouv_25_03_18 titré « Mouhamed Boun Abdallah Dionne : « ce monsieur a été démis de ses fonctions », dans lequel est relatée la réaction du Premier ministre Mouhamed Boun Abdallah Dionne face aux affirmations de l'ancien ministre de l'Énergie, Thierno Alassane Sall, concernant son départ du Gouvernement en lien avec le contrat pétrolier avec Total. À la même occasion, comme nous en informe cet extrait, le Premier ministre répond d'une manière implicite à la demande du président du parti *Rewmi* qui sollicitait la publication du contrat d'exploitation de gaz naturels conclu entre le Sénégal et la Mauritanie. Sur ce, il soutient l'idée que la diplomatie ne se limite pas à la rhétorique et à des expressions de communication analogique, notamment faciales. Ce qui insinue que les transactions diplomatiques se font dans une sphère privée, en dehors du regard et des commentaires du public, et que faire de la diplomatie requiert la définition de stratégie et de la prudence dans les processus décisionnels. De surcroît, le chef du Gouvernement met en avant le fait que, dans le dossier en question, le partage des revenus est équitable, soit 50% pour le Sénégal et 50% pour la Mauritanie. En raison de la relation de partenariat et de coopération fondée sur des intérêts équilibrés, il affirme qu'il n'y a rien à dissimuler, pointant du doigt le caractère transparent du contrat entre les deux pays. Enfin, il souligne que les grandes compagnies pétrolières et gazières sont cotées en bourse et requièrent un haut niveau de transparence. Étant soumises à des réglementations draconiennes, elles sont contraintes à opérer dans un cadre de transparence élevée, en mettant la lumière sur leurs activités financières et sur leurs accords.

En conclusion, le grand public au sens large constitue les parties prenantes prééminentes dans les discours médiatisés. Ces parties prenantes sont des acteurs de la production et de la compréhension d'information sur la transparence et ses enjeux transversaux dans les industries extractives. Elles font également le pont entre les acteurs environnementaux et les divers acteurs sociaux, y compris les citoyens en vue d'une meilleure structure relationnelle et communication. Elles sont également des lanceuses d'alerte et des militantes pour l'établissement d'une gouvernance des ressources naturelles transparente. Cependant, l'analyse des articles détecte que les acteurs du Gouvernement et des compagnies pétrolières et gazières ne s'engagent que peu dans la promotion de la transparence. Cet engagement se matérialise, d'abord, au travers de l'initiative gouvernementale, ITIE, qui promeut l'inclusion et la participation des parties prenantes dans les processus décisionnels et opérationnels, mais aussi la disponibilité et l'accessibilité des informations, dans l'objectif d'encourager la transparence dans le secteur extractif. Ensuite, les compagnies gazières et les institutions et autorités

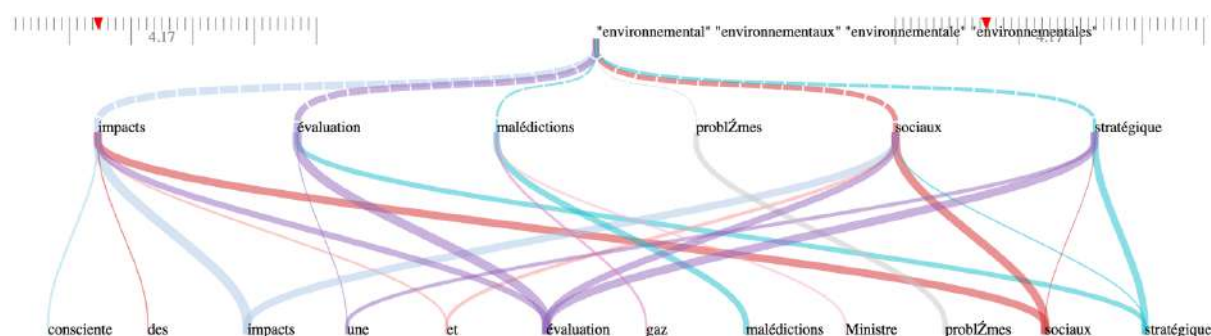
gouvernementales entreprennent des initiatives visant à favoriser la transparence des communications, ce qui contribue, par extension, à promouvoir la gouvernance participative. Enfin, les initiatives de communication gouvernementales s'apparentent aussi, par moment, à des tentatives de règlement de comptes ou à des stratégies visant à redorer l'image du gouvernement par rapport aux projets extractifs.

VI-1-2-2- Les discours médiatisés sur l'écologie

Les activités extractives visant à exploiter des champs de gaz naturels nécessitent un contact direct avec l'environnement. Elles sont réputées pour laisser des empreintes variées et calamiteuses sur l'environnement. Par conséquent, les industries extractives et leurs impacts suscitent une préoccupation de plus en plus importante au sein de la communauté internationale soucieuse de la santé humaine et de la qualité de vie des habitants conduisant à des débats axés sur l'impératif de protéger l'environnement et les ressources naturelles dont il regorge. Pour explorer la place de la préservation de l'environnement dans les discours relatifs à l'exploitation des gaz naturels au Sénégal, nous faisons abstraction du terme « écologie », car celui-ci est totalement absent des articles sélectionnés. De ce fait, nous sommes amenée à porter de l'intérêt à d'autres terminologies ou concepts qui réfèrent à la problématique écologique. En raison de l'enjeu de l'écologie sur l'étude et la prévention des différents types de pollution ainsi que sur les projets de développement, la focalisation sur le terme « environnement » peut être une voie efficace pour examiner la manière dont les médias abordent cette question sociétale. Nous analysons les variétés adjectivales du substantif pour découvrir les différents lexèmes avec lesquels il forme des syntagmes nominaux. De même, comme le développement durable vise à protéger l'environnement, dans le dessein de pérenniser les ressources naturelles et la biodiversité pour assurer le bien-être aux générations futures, nous étudions les contextes d'usage du « développement durable ». L'étude des concepts de « développement durable » et d'« environnement » ainsi que ses déclinaisons tels que « environnemental », « environnementale », « environnementales » et « environnementaux » peut fournir des éléments de connaissance et de compréhension sur les thèmes et les préoccupations environnementales qui sont fréquemment traités dans les discours de la presse.

Les dérivés du substantif « environnement »²⁷¹, quant à eux, apparaissent 36 fois en tout. Ils sont utilisés 18 fois dans la catégorie de thématique sur les opinions publiques, 9 fois dans la thématique sur les défis socioéconomiques et environnementaux, 5 fois dans celle portant sur le militantisme pour la bonne gouvernance, et 3 fois sur les politiques de gouvernance. La place majeure des déclinaisons du terme dans les articles qui traitent des opinions publiques révèle que la problématique environnementale est une préoccupation majeure du public, quant aux projets extractifs. Le contraste dans la figuration des adjectifs entre la thématique sur les politiques de gouvernance et celle sur les opinions publiques est révélateur de significations que nous décryptons au travers de l'étude des différents contextes d'emploi des groupes nominaux dans lesquels le terme « environnement » et ses dérivés se manifestent. Nous repérons au travers du graphique en multicouches, ci-dessous, que dans les discours médiatisés les mots « impacts », « évaluation », « sociaux », « stratégique », « malédiction » et « problème », classés dans cet ordre décroissant d'importance, représentent respectivement les cooccurrences prévalentes. En effet, les adjectifs dérivés du mot « environnement » forment avec ces termes des syntagmes nominaux usuels tels que « impacts environnementaux » et/ou « impacts sociaux et environnementaux », « évaluation environnementale stratégique », et « malédiction environnementales ».

Figure 11 : Les cooccurrences en lien avec les dérivés du mot « environnement »



Source : Ngom (2023)

²⁷¹ Cf. Annexe M : Le détail sur les concordances en relation avec les dérivés de « environnement »

La fréquence d'utilisation de ces expressions souligne l'interrelation entre l'environnement et la société, montrant, ainsi, que tout effet des industries extractives sur l'environnement retentit sur la société, vice versa. Elle renseigne aussi sur la focalisation accrue des médias et des parties prenantes sur les éventuels corollaires négatifs de l'exploitation des ressources naturelles sur l'environnement. Les discours portent une attention notable aux risques et aux défis sociaux et environnementaux de l'exploitation des gaz. Ils soulèvent des questions critiques sur la capacité du pays à gérer et à prévenir les potentiels impacts environnementaux sur la santé et la vie des espèces végétales, animales et humaines. Les analyses suivantes portées sur des extraits d'articles permettent de comprendre les impacts sociaux et environnementaux susceptibles d'être engendrés par les activités extractives. Ces examens qualitatifs fournissent aussi des informations sur les contextes d'usage du terme « environnement » et des expressions au sein desquelles prennent sens l'emploi de ses dérivés.

Le plus grand déversement de pétrole est survenu au Koweït, au cours de la guerre du Golfe, le 19 janvier 1991. Les forces irakiennes ont délibérément ouvert des vannes de protection anti-huile pour ralentir la progression des troupes américaines. Environ 1249 millions de litres de pétrole ont été déversés dans la mer, qui couvrait plus de 4 000 km² avec une nappe de pétrole de 4 pouces d'épaisseur. [...]. En 2008 et 2009, un oléoduc de 55 ans appartenant à Shell s'est rompu à deux reprises, donnant 600 000 barils de pétrole brut, dans les criques environnantes du delta du Niger. Royal Dutch Shell et la multinationale pétrolière italienne ENI ont admis plus de 550 déversements de pétrole dans le delta du Niger l'année dernière, selon une analyse publiée par Amnesty International. Les marées noires de Bodo, au Nigéria, ont fait l'objet d'années de querelles juridiques. En 2015, Shell a accepté la responsabilité des déversements et accepté de verser 83 millions de dollars aux villageois de Bodo et d'assainir leurs terres et leurs cours d'eau (Défi_10_12_18).

Cet extrait cite l'exemple de deux événements de déversement d'hydrocarbure, qui se sont déroulés dans des contextes spatio-temporels et géopolitiques différents. Ces incidents ont chacun des caractéristiques singulières en matière de causes, d'impacts et de conséquences sur la société et l'environnement. Dans un premier lieu, en 1991, dans le contexte de la guerre du Golfe, a été libérée intentionnellement au Koweït une importante quantité de pétrole symbolisant le plus grave déversement d'hydrocarbure de l'histoire. Il s'agissait d'une tactique militaire des forces irakiennes visant à hypothéquer l'avancée de leurs ennemis américains. Cet acte de guerre environnementale a causé une marée noire couvrant 4 000 km² de surface marine et a eu des conséquences néfastes sur la vie marine et les écosystèmes côtiers. Cet exemple illustre à la fois l'impact des conflits armés sur l'environnement et les désastres sociaux et environnementaux que peuvent provoquer les déversements d'hydrocarbure. Dans un second lieu, en 2008 et 2009,

ont eu lieu dans le delta du Niger des déversements accidentels résultant du vieillissement des équipements et d'un défaut de maintenance des installations pétrolières. Cette gestion inadéquate des infrastructures pétrolières a provoqué des dommages environnementaux persistants sur la biodiversité exceptionnelle du Niger. Par conséquent, les moyens de subsistance, le cadre de vie, la santé et la qualité de vie des riverains ont été directement affectés. Des batailles juridiques de longue haleine ont amené la compagnie Shell à reconnaître sa responsabilité et à payer 83 millions de dollars aux habitants du village de Bodo en guise d'effort de compensation des dégâts socio-environnementaux et de contribution à la restauration des écosystèmes marins. Ces incidents montrent les enjeux des combats juridiques et de l'action des OSC telles que Amnesty International dans la responsabilisation des compagnies pétrolières. Ces deux exemples illustrent les impacts environnementaux des activités d'exploitation d'hydrocarbure et mettent en lumière l'importance de la gestion des risques et de la prévention des catastrophes environnementales, de la protection de l'environnement, ainsi que de la responsabilité des différents acteurs concernés.

L'industrie du pétrole et du gaz est l'un des pires ennemis de l'Environnement. Leurs méthodes et actions assassinent faune et flore et n'épargnent rien ni personne. Leurs explosions, leurs produits et déchets toxiques, leurs fuites et leurs marées noires ont fini de faire parler d'eux partout dans le monde et principalement dans les pays faibles comme les nôtres. Le delta du Niger, l'Angola, le Gabon, le Congo ont des écosystèmes complètement et terriblement dévastés par des pratiques agressivement méprisantes de l'Environnement (Défi_17_08_17).

Ce passage résume de façon explicite les conséquences négatives de l'industrie pétrolière et gazière sur l'environnement, en particulier dans les pays en développement. Durant toutes les phases d'exploitation d'hydrocarbure, le risque d'accident comme des fuites d'oléoducs, des explosions et des marées noires, se présente. Quand un accident se produit, il engendre des formes de pollution de l'air, de l'eau et des terres se répercutant sur la santé et la survie de l'Homme, de la faune et de la flore. L'exploitation de gisements en ressources fossiles génère habituellement des déchets considérables, dont des eaux usées, des produits chimiques et des boues. Le rejet de ces déchets contribue à l'augmentation des gaz à effet de serre, contamine les eaux marines et les terres littorales. Ces pollutions agissent sur la vie et la qualité des ressources halieutiques et de la végétation marine et côtière, ainsi que sur la santé des populations locales. Ce qui peut affecter,

sur le long terme, la disponibilité des produits alimentaires dépendant de l'exploitation des écosystèmes marins et côtiers, et la santé publique. Le Nigéria, l'Angola, le Gabon et le Congo sont des pays qui ont subi pleinement les corollaires environnementaux des industries extractives. La vulnérabilité de ces pays aux atteintes environnementales s'est matérialisée par les difficultés de leurs écosystèmes à soutenir la vie et le progrès des communautés locales. D'ailleurs dans ces pays, l'agriculture, la pêche, l'élevage, l'aquaculture, le tourisme subissent les corollaires des perturbations environnementales, exacerbant la pauvreté et les problèmes publics liés à la nutrition.

Les pêcheurs sont formels, leur connaissance empirique les autorise à affirmer qu'ils ne pourront plus pêcher dans la zone du champ gazier GTA. Ils estiment le manque à gagner à 35%. Ces pêcheurs n'ont pas été invités à la concertation du Président Macky Sall sur le gaz. Ils sont laissés à eux-mêmes et deviennent une proie facile pour la Mauritanie. La stratégie du Président Aziz est simple : transformer les pêcheurs de Gueth Ndar et Santhiaba en pêcheurs de Mauritanie, pays qui pourra par la suite exporter les poissons au Sénégal. Dans ces circonstances, il est compréhensible que certains jeunes sans espoir au Sénégal tentent de rejoindre l'Europe (Défi_31_07_18).

Cet extrait se focalise sur les problématiques sociales liées à l'exploitation des ressources naturelles à Saint-Louis, à la gestion des impacts sociaux et économiques et aux craintes des communautés locales. Avec le développement du projet d'exploitation de gaz naturels, les pêcheurs font face à la réduction de leur espace de pêche. Les pratiquants de la pêche, notamment des quartiers de Gueth Ndar et de Santhiaba estiment une diminution de leur revenu de 35%. Ce qui représente une perte importante de chiffre d'affaires et une menace à la pérennisation de cette activité traditionnelle, mais aussi à la sécurité alimentaire. La désolation des pêcheurs est aggravée par le fait qu'ils n'aient pas été inclus ni invités aux discussions organisées dans le cadre du développement des stratégies de gouvernance des ressources naturelles. L'absence de considération de l'expertise, des intérêts et des attentes des communautés de pêche dans ce projet qui affecte leur cadre de vie et leurs moyens de subsistance soulève des problèmes d'inclusivité et de transparence dans les prises de décision. Elle laisse aussi entrevoir que la résilience et la durabilité de la pêche artisanale face aux extractions d'hydrocarbure *offshore* ne sont pas une préoccupation majeure pour les gouvernants. Devant ces problèmes qui affectent la pêche artisanale sénégalaise, le président de la Mauritanie propose aux pêcheurs sénégalais de travailler pour l'État mauritanien, pour ensuite exporter du poisson vers le Sénégal. Sa stratégie est révélatrice de la concurrence économique entre les deux États voisins, des problèmes d'accessibilité du poisson dans les eaux saint-louisiennes, du besoin mauritanien de

main-d'œuvre dans le secteur de la pêche. Cependant, si elle venait à se concrétiser cette proposition pourrait affaiblir la sécurité alimentaire et l'économie sénégalaises qui sont dépendantes de la pêche, mais aussi accentuer les tensions déjà existantes entre les deux nations liées à pêche. Dans ce contexte marqué par le recul de l'activité de pêche, le chômage et le désespoir des pêcheurs, certains jeunes n'envisagent pas d'autre perspective que la migration vers l'Europe pour espérer du travail et un avenir meilleur. Cela met en évidence comment les impacts environnementaux et économiques des projets extractifs du Sénégal peuvent exercer des influences sur les problématiques migratoires à l'international.

Les extraits des articles mettent en exergue les principaux impacts négatifs qui peuvent découler de l'exploitation des ressources fossiles. Ces impacts sur l'environnement marin surviennent en cas d'accidents, de déversement d'hydrocarbure et de rejets de déchets. Ils se manifestent par des formes de pollutions diverses auxquelles les écosystèmes marins et côtiers et leur biodiversité sont particulièrement vulnérables. Ces dégradations de l'environnement ont des conséquences sur le bien-être des populations locales et sur les activités économiques traditionnelles qui reposent sur l'exploitation des eaux marines ou des territoires côtiers. De plus, à l'instar du contexte sénégalais s'observe une forme de "malédiction environnementale" qui menace le succès de la principale activité économique des communautés riveraines, la pêche artisanale. En effet, à Saint-Louis, en raison de la réduction des zones de pêche à cause des installations des plateformes gazières, s'opèrent des répercussions sur les plans alimentaire et économique, dans les relations bilatérales entre le Sénégal et la Mauritanie, sans oublier dans les flux migratoires.

Les différentes parties prenantes militent pour la cause de l'écologie et le bien-être des populations. Elles agissent au travers des discours militants qui se focalisent sur la remise en question ou s'opposent aux impacts des activités extractives sur l'environnement et la vie des populations locales. Les discours militants portés sur l'écologie visent des objectifs différents. Ils informent et éveillent la conscience du public sur les dangers environnementaux et sociaux liés à l'exploitation des hydrocarbures. Les interventions sensibilisatrices proviennent majoritairement des populations locales et autochtones, des OSC, des médias et des scientifiques. Les communautés locales et autochtones de Cayar et de Saint-Louis, partageant leur environnement de vie et de travail avec les sites d'exploitation gazière, sensibilisent à travers des témoignages sur les pollutions de leur territoire local, les problèmes de santé, les perturbations sur les activités économiques et les modes de vie traditionnels. Les OSC comme Le Forum Civil, le Réseau Libre Afrique Sénégal (LAS), le PRCM, et PCQVP se distinguent à

l'avant-garde de la sensibilisation pour la défense de l'environnement et des intérêts sociaux et économiques quant aux projets gaziers. Elles mobilisent des rapports de recherche pour apporter la lumière sur les répercussions négatives de l'extraction de gaz naturels sur l'environnement, ainsi que l'augmentation du chômage, de la précarité économique et des problèmes de santé. Les médias, en l'occurrence la presse en ligne, donnent la parole aux parties prenantes et rendent accessibles au public les informations relatives aux enjeux et aux risques de l'exploitation des ressources naturelles. Quant à la communauté scientifique, qui appartient à des organisations privées comme AfrikaJom Center, le CRADESC et aux universités publiques du Sénégal, elle fournit des données issues d'études portant sur les impacts environnementaux, y compris l'analyse des risques pour le climat, la biodiversité, l'économie et la santé. Les discours de ces différentes parties prenantes ont aussi pour but d'alerter le public et les décideurs sur les risques de dégradation de l'environnement et des ressources marines. Les intervenants au sujet des risques des industries extractives se constituent également en acteurs de réflexion pour la prise de décisions et de mesures favorables pour une exploitation des ressources naturelles sécurisée et respectueuse de l'environnement. Ils formulent des recommandations pour la prévention des risques sur l'environnement et la promotion de la gouvernance durable. Les parties prenantes qui contribuent aux prises de décision pour la gouvernance environnementale sont légion. En mai 2018, les scientifiques, en particulier les océanographes ont organisé une consultation nationale sur la socioéconomie durable, le maintien de l'équilibre de l'écosystème, les ressources halieutiques, les questions juridiques et politiques et le rôle de la science et de la technologie dans la gestion des océans. Cette concertation avait pour but de « mettre en place un document qui servira de guide aux décideurs pour réduire les méfaits du changement climatique » (Défi_24_05_18). De même, le PRCM par la voix de son directeur exécutif préconise d'exploiter les ressources naturelles tout en favorisant l'expansion de la sauvegarde de l'environnement (Mili_25_04_19). Le Réseau Libre Afrique Sénégal (LAS) a organisé, à son tour, en octobre 2020 une consultation citoyenne en vue de saisir « [...] des éléments nécessaires et formuler des propositions et recommandations pour une gestion efficace des impacts de l'exploitation pétrolière et gazière sur le secteur de la pêche » (Op_pu_27_10_20). Pour maintes raisons, y compris jauger leur relation de confiance avec les gouvernants et évaluer l'effectivité de la gouvernance participative ainsi que l'engagement gouvernemental à la gestion des risques environnementaux et sociaux, les parties prenantes effectuent de la veille portant sur la mise en œuvre des recommandations environnementales au chapitre de l'exploitation de gaz naturels. Ainsi, une surveillance de la

mise en application des recommandations environnementales pilotée par la coalition PCQVP a dévoilé des lacunes significatives inhérentes au non-respect des engagements en matière de transparence, de gouvernance participative et de respect des procédures de gestion environnementale. En fait, « la Commission néerlandaise avait recommandé à l'État du Sénégal, selon le coordonnateur adjoint de l'antenne régionale PCQVP, de ne pas autoriser le projet tant que certains manquements majeurs notés dans l'étude d'impact n'étaient pas corrigés. Parmi ceux-ci, l'absence d'analyse approfondie de l'écosystème marin pour mesurer l'impact par rapport à la faune marine » (Mili_05_02_20). Pourtant l'État a accordé le quitus environnemental avant même de recevoir l'avis définitif de la Commission néerlandaise d'évaluation environnementale (*Ibid.*). Ce qui indique un déficit de participation publique et de transparence dans les procédures décisionnelles relatives à la gestion environnementale. Le fait d'outrepasser ces recommandations dénote aussi un manque de volonté de suivre les conseils d'organisations expertes compromettant ainsi la rigueur d'évaluation environnementale requise, et une minimisation des risques environnementaux d'un tel projet. Lorsqu'advient un manquement ou une lacune dans les pratiques de gouvernance environnementale, certaines parties prenantes ne se manifestent guère réticentes à exprimer leur désapprobation. Cela est attesté par l'assertion suivante extraite d'une missive qu'un citoyen a adressée au ministre sénégalais de l'Environnement et du Développement Durable propos d'un citoyen.

Nous n'entendons rien venant de votre ministère relativement à cette frénésie autour du pétrole et du gaz *offshore* du Sénégal. Pourtant, vous devriez être au-devant de la scène pour faire valoir les devoirs de tous les acteurs à préserver et protéger notre environnement marin et ses habitats très variés composés de falaises rocheuses, de vasières recouvertes d'herbiers marins, de forêts denses, de mangroves, de plages et d'innombrables espèces animales et végétales. La pêche, le tourisme, la santé et le cadre de vie en dépendent largement (Défi_17_08_17).

Ces reproches sont un mécanisme de remémoration du devoir institutionnel de transparence concernant les problématiques environnementales. Ils visent aussi à rappeler le ministère en charge de la protection de l'environnement à son devoir et à l'inciter à l'adoption de mesure corrective pour réduire les risques de dommages environnementaux. Ces critiques relatives aux manquements du Gouvernement peuvent s'apparenter à des menaces. D'ailleurs, dans le même courrier, le citoyen sénégalais renforce son propos : « ni nous, ni l'Histoire, ni nos enfants et petits-enfants ne vous pardonnerons jamais si vous veniez à manquer à votre impérieux devoir d'anticipation et de préparation à tous les niveaux pour que le pétrole et le gaz du Sénégal ne soient pas des catastrophes et des malédictions environnementales » (*Ibid.*). Cet avertissement

mentionne la responsabilité qui incombe au ministère de l'Environnement et du Développement Durable de protéger l'environnement et les ressources naturelles pour les générations futures. En se référant à l'histoire de l'exploitation des ressources naturelles jalonnée d'exemples où les ressources environnementales sont sacrifiées au profit de bénéfices à court terme, il laisse entrevoir l'impératif d'ériger une gouvernance éthique et durable des ressources fossiles. Enfin, la référence au jugement indique que les décisions de gouvernance actuelles et leurs conséquences seront soumises à l'examen critique des générations actuelles et futures et sous-tend un appel à la sagesse, à la prudence et à la prévention dans la gouvernance environnementale en lien avec les exploitations de ressources naturelles. En outre, compte tenu du nombre important de dégâts socioéconomiques et environnementaux observé dans les pays exploitateurs d'hydrocarbure, mais aussi de l'inquiétude grandissante des populations sénégalaises, parmi les parties prenantes apparaissent des OSC qui n'hésitent pas à combattre l'inaction des gouvernants ou la lenteur d'application de leurs mesures et de leurs réglementations environnementales. C'est par le biais de diverses controverses médiatiques que les activistes pour la cause environnementale cherchent ainsi à éveiller l'opinion publique et à exercer une pression sur les décideurs politiques et les compagnies pétrogazières.

Pourtant, devant les plaintes pour la défense de l'environnement, les représentants des institutions gouvernementales tiennent des points de vue opposés. Les discours des acteurs du Gouvernement promettent une exploitation des ressources naturelles responsable et compatible avec les activités de l'économie traditionnelle et profitable pour les populations locales. Le Secrétaire Général du ministère du Pétrole affirme que l'exploitation des ressources en hydrocarbure entrant dans la nouvelle politique énergétique s'inscrit « dans le respect des principes d'acceptabilité sociale et environnementale » (Gouv_19_09_17). Ce qui implique la prise en considération des opinions et des attentes des parties prenantes dans les cadres décisionnels, la considération des impacts écologiques et la reconnaissance des enjeux des principes de responsabilité et de durabilité dans de tels projets extractifs. Relativement aux multiples revendications et à l'inquiétude croissante des populations locales pour le devenir de la pêche, les représentants du Gouvernement adoptent un discours qui se veut rassérénant. D'ailleurs, le ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime en s'adressant aux populations de Cayar déclare que : « l'exploitation du gaz n'aura pas d'impacts négatifs sur les activités de pêche à Cayar » (Gouv_11_04_18). Il poursuit : « nous y veillerons pour qu'il en soit ainsi pour que la pêche continue à exister, mais également l'exploitation du gaz puisse également exister

; ce qui est une très bonne chose pour notre économie nationale » (*Ibid.*). En promettant une surveillance des impacts des opérations extractives et la conciliation des activités gazières avec la pêche, ce ministre soutient un point de vue divergent de celui de l'opinion publique qui avance que l'exploitation des gaz a des impacts négatifs sur la pêche. Ces déclarations visent à susciter chez les populations locales une vision optimiste des enjeux des activités extractives. Cependant, eu égard à la diversité d'acteurs engagés dans la médiation des plaintes des riverains, notamment des pêcheurs et la lutte pour la réduction des risques et des impacts environnementaux et sociaux des activités extractives, ces propos illustrent l'écart de positionnements discursifs entre le Gouvernement et les populations locales au sujet des impacts des gaz naturels. Cette divergence met en lumière la non-prise en considération des opinions, des perceptions et des expériences sociales des populations et des riverains mettant en exergue des insuffisances en matière de communication, de participation et de transparence dans la gouvernance des ressources naturelles.

En outre, « la question environnementale est d'autant plus importante que la plupart des « décideurs politiques n'envisagent les choses qu'à l'horizon de leurs mandats » » (Op_pu_06_11_18) déclare une chercheuse en sociologie. Cette allégation sous-entend un déficit de conscience publique sur les questions de durabilité, le faible intérêt porté aux questions environnementales et l'insuffisance des décisions politiques relatives à l'écologie. Ces lacunes relatives à la psychosociologie des gouvernants et à la manière dont les projets extractifs sont gouvernés confortent le faible taux de participation des politiciens dans les débats portant sur la protection de l'environnement, qu'ils appartiennent au régime au pouvoir ou qu'ils soient de l'opposition. Dans la gouvernance des ressources naturelles, le caractère non durable des décisions relatives à la question environnementale s'explique donc par le fait que les acteurs du Gouvernement privilégient des mesures pouvant engendrer des résultats immédiats à même de leur procurer une bonne image perçue par le public. En d'autres termes, la problématique environnementale est utilisée à des fins de légitimité et de crédibilité politique.

L'exploitation des ressources naturelles implique des risques de différente sorte de pollution pouvant dégrader l'environnement et les ressources marines. Au Sénégal, les institutions de recherche et les organisations de la société civile informent et sensibilisent sur les risques d'impacts environnementaux des activités extractives. Les impacts négatifs des activités extractives retentissent souvent sur la santé et les sources de revenus de la population,

en particulier la pêche. Au Sénégal, les pêcheurs identifient déjà des dommages sur leur activité. Ainsi, les parties prenantes soucieuses de la défense de l'environnement et de la protection des intérêts des populations au sujet de l'exploitation des gaz en mer s'engagent à militer pour une exploitation responsable et durable des ressources naturelles qui pourrait ainsi cohabiter avec les moyens de subsistance des populations. Mais les institutions gouvernementales et les compagnies gazières évoquent faiblement les enjeux et les préoccupations environnementales quant à l'exploitation des ressources naturelles. De surcroît, les discours des acteurs du Gouvernement mettent en doute l'existence même d'impacts des activités extractives sur l'activité de pêche. Cette réalité confirme l'insuffisance de transparence dans les débats publics, mais aussi la velléité des volontés politiques et la non-mise en application de certaines mesures réglementaires sur la transparence.

VI-2- L'impact écologique de la transparence mythique

Les industries d'exploitation de gisement en hydrocarbures peuvent avoir des implications sociales sur la santé, la sécurité, l'économie et le cadre de vie des populations. Dans ce type d'activité, les questions relatives au développement et au bien-être sont traitées dans un embrassement où les moyens de subsistance des communautés, les écosystèmes marins et les décisions de gestion des activités extractives sont intrinsèquement en interaction. Ainsi, au Sénégal, pays en voie d'exploiter des ressources de gaz naturels, la gouvernance revêt un enjeu déterminant pour la protection et la durabilité des habitats et de la biodiversité marins. En raison de ces éventuels impacts sociaux, la gouvernance écologique voulue par les parties prenantes intègre la considération des attentes du grand public, dont la transparence.

L'exploration des données expérimentales issues de la réalité du terrain et des récits médiatiques fournit un regard éclairé sur la manière dont la transparence, qui implique la disponibilité, la clarté et la facilité d'accès à diverses formes d'information y compris les contrats et les permis d'exploitation, est mise en pratique dans les affaires extractives au Sénégal. Cette démarche examinatrice évalue aussi l'enjeu de la transparence dans les processus de mise en pratique d'une gouvernance démocratique. Elle apporte également la lumière sur l'état des politiques publiques et réglementaires portant sur l'environnement et leurs retombées dans les écosystèmes marins et chez les populations locales. Enfin, cette lecture croisée des

résultats de notre recherche révèle la relation de dépendance qui existe entre la transparence des communications et l'écologie dans le contexte d'exploration de ressources naturelles.

VI-2-1- Dissonance entre communications politiques et impératif de transparence

Dans la gouvernance des ressources extractives, la communication politique est cruciale pour gérer les relations publiques, établir des processus décisionnels participatifs et favoriser l'acceptabilité sociale. Au Sénégal, la communication politique sur les projets extractifs en mer utilise des actions visant à informer, à impliquer le public ainsi qu'à légitimer les politiques et les décisions du gouvernement. Assujetties aux réglementations des industries pétrogazières en vigueur, les entreprises extractives qui subissent l'influence de ces communications gouvernementales opèrent également une politisation de leur interaction avec le public. Elles s'efforcent à répondre aux attentes du public pour ainsi cultiver une réputation positive et légitimer leurs activités au travers de leurs communications. Dans la pratique de la communication politique concernant de tels projets, le Gouvernement et les entreprises extractives sont soumis à des exigences normatives en matière de transparence.

La nature multisectorielle de la gouvernance des ressources gazières se traduit par une implication d'une variété d'acteurs et d'institutions dans les processus d'exploitation, notamment d'exploration. De ce fait, les obligations de transparence s'étendent aux delà des frontières des entreprises extractives et couvrent plusieurs domaines d'activités et entités publiques et privées, chacun ayant des fonctions et des responsabilités spécifiques dans la gouvernance de ces projets. La connaissance de la place ainsi que les modalités selon lesquelles la transparence est mise en pratique dans les affaires extractives a alors requis l'évaluation de la communication des parties prenantes à ce sujet. Toutefois, les résultats issus de la recherche empirique et de l'analyse de contenu de la presse en ligne attestent d'importantes lacunes en matière de gouvernance transparente des ressources gazières. Ces défaillances en termes de transparences sont perceptibles au travers des nombreuses limites d'engagement des parties prenantes, y compris l'État et les compagnies pétrogazières dans la définition et la mise en application des mesures de transparence, d'inclusion, de responsabilité et écologique.

VI-2-1-1- État de la transparence des communications : regard sur la perception du public

La transparence est un des sujets privilégiés par les parties prenantes des projets d'exploitation de gaz naturels. Qu'ils soient médiatisés ou non, les communications institutionnelles comme les discours individuels des parties prenantes accordent une place prédominante à la transparence. Pour des raisons diverses, notamment liées aux attentes du public et les exigences du secteur extractif en matière de transparence, les acteurs concernés par la gouvernance des ressources des hydrocarbures font de la lutte contre l'opacité un objectif central. C'est la raison pour laquelle l'État du Sénégal a adopté d'ambitieuses politiques institutionnelles, publiques et réglementaires. D'abord, l'adhésion à l'ITIE témoigne de l'engagement du Sénégal en faveur de la transparence d'autant que cette entité publie de manière régulière des informations sur les revenus d'exploitation et la façon dont ils sont gérés et utilisés. Il est à noter que les contrats et les permis d'exploitation de gisements en Pétrole et en gaz naturel ont été rendus publics en conformité avec les exigences de l'ITIE. Ensuite, la création du Comité d'Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz dit COS-Petrogaz, qui a comme missions la formulation des directives stratégiques, le contrôle de l'application des politiques publiques ainsi que la promotion de la transparence, doit éclairer le public sur les décisions de gouvernance. Pour promouvoir, surveiller et évaluer les politiques publiques visant à favoriser la participation des entreprises sénégalaises et les communautés locales, le Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL) a été institué. Le CNSCL encourage la transparence en facilitant l'accès à l'information et le dialogue, mais aussi en promouvant la responsabilité et la reddition des comptes. Enfin, des réformes et des innovations ont été apportées dans le cadre réglementaire. Parmi les raisons pour lesquelles des révisions ont été introduites dans le Code Pétrolier et dans la Constitution du Sénégal est l'instauration de mesures réglementaires visant à favoriser la transparence dans la gestion des ressources naturelles qui sont la propriété du peuple. En outre, l'adoption du Code gazier et de la loi sur le Contenu local corrobore l'engagement du pays en faveur de la transparence dans la gouvernance des ressources en hydrocarbure. Toutes ces mesures de gouvernance pour la transparence convergent vers la recherche de la participation publique. En intégrant diverses catégories de parties prenantes, notamment la société civile, le Gouvernement encourage la légitimité des initiatives de transparence, en s'assurant qu'elles sont liées aux besoins et aux attentes des citoyens et des communautés locales, mais aussi, en retour, que ceux-ci surveillent

et évaluent l'activité du Gouvernement et des entreprises extractives. Cependant, les données empiriques indiquent que la transparence relative aux projets gaziers est plus un argument de persuasion utilisé dans le cadre de la communication politique qu'un objectif de gouvernance voire un phénomène tangible. « La politique est construite autour d'un discours de transparence et d'une pratique d'opacité. La transparence apparaît alors comme une façade que [l'organisation] est disposée à afficher, mais qu'elle répugne absolument à mettre en pratique (Dagenais, In Catellani & al., 2015, p. 277). À cet effet, le fonctionnement des mesures de gouvernance n'est pas exempt de critiques. Certaines parties prenantes reprochent à l'État un manque d'inclusion et de participation citoyenne dans la gouvernance des hydrocarbures. À propos des processus d'adoption des textes réglementaires, les avis sont partagés. Quand certaines parties prenantes se réjouissent de la participation citoyenne aux prises de décision relatives à la réglementation, d'autres déplorent le caractère limité de cette implication du public. Concernant l'adoption de la loi sur le Contenu Local, les enquêtes de terrain ont montré que malgré les considérables efforts d'implication et de consultation citoyenne perçus par la plupart des interviewés, ces derniers s'avèrent limités pour le représentant de la société civile au sein du CNSCL (2021). Pour la réforme du Code Pétrolier, les données expérimentales montrent que la société civile a été impliquée tandis que dans la presse en ligne les OSC, telles que Le forum Civil, regrettent le caractère clos des processus décisionnels. En 2018, Le Forum civil exprimait d'ailleurs son point de vue en ces mots : « l'attitude du régime [...] « semble indiquer que le Gouvernement a choisi de ne pas respecter les engagements pris par Monsieur le Président de la République et de présenter à l'Assemblée nationale le projet de code pétrolier après un simulacre d'atelier de validation où la société civile servirait de faire valoir » » (Mili_08_12_18). Cette critique soulevant des questions relatives à la transparence et à la démocratie indique un manque d'intégrité et de légitimité des processus d'élaboration du Code Pétrolier. Par ailleurs, la mise en application des textes législatifs est défailante. Au sujet de la loi sur le Contenu Local, les interviewés appartenant à des OSC et l'agent de l'entité gouvernementale GES-Pétrogaz sont préoccupés par l'opérationnalité des mesures prises. Leur inquiétude découle d'une pluralité de facteurs tels que la pénurie des ressources humaines, les entraves logistiques et techniques, ainsi que la variété de régimes définis par la loi. Cette dernière est en contradiction avec l'essence même de la notion de contenu local, car elle profite au marché international. À cela s'ajoute l'hétérogénéité des réglementations et des politiques en vigueur à savoir l'adhésion du Sénégal à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et la signature des Traités Bilatéraux d'Investissement (TBI) qui font la promotion de l'ouverture

au marché international et constituent une entrave au contenu local. De plus, les données issues du terrain montrent que « la loi sur le Contenu Local est disponible, mais les décrets d'application sortent au compte-gouttes. Ce qui remet en question l'applicabilité de cette loi » (agent de la RADDHO, 2021). Il poursuit en ajoutant qu'« il n'y a pas de mesures de reconversion pour les pêcheurs alors que ceux-ci doivent être dédommagés » pointant du doigt les lacunes de la réglementation. Ce qui corrobore les informations fournies par la presse et le constat des interviewés au sujet de la faiblesse des mesures de préservation de l'environnement et de conciliation des activités gazières avec la pêche. Tous ces manquements soulevés dans les processus d'amélioration du cadre réglementaire, mais aussi dans la mise en œuvre des lois mettent en lumière des déficits de transparence et de sincérité dans les engagements et les politiques publiques de gouvernance des ressources naturelles. Ils fournissent aussi les éléments de compréhension des problèmes de communication quant aux projets extractifs.

Conformément à ses engagements en matière de transparence, le pays s'attèle à faciliter la disponibilité et la circulation des informations auprès des différentes parties prenantes. Pour cela, les résultats du terrain montrent que CN-ITIE met en œuvre de façon régulière des politiques de communication visant à informer et à impliquer les différents acteurs. Ces communications s'effectuent au travers de publication de rapports d'activités et d'informations sur les contrats et les revenus sur le site du CN-ITIE, de formations, d'ateliers et de consultations du public. Les articles confirment ces résultats et révèlent que le CN-ITIE du Sénégal collabore avec le CN-ITIE de la Mauritanie. Cette coopération permet aux deux pays de partager des expériences sur leurs défis et leurs succès dans la mise en œuvre de l'ITIE et d'établir de meilleures pratiques en matière de transparence et de responsabilité dans les industries extractives (Gouv_12_03_18). Le Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL) se positionne aussi en acteur d'information et de communication. Bien que les discours relayés dans la presse en ligne omettent de mentionner les politiques de communication de ce comité, les constatations de terrain mettent en évidence la place majeure que ce dernier confère à la communication, en particulier participative. Selon le représentant de la société civile au sein du CNSCL (2021), le CNSCL relaye et encourage la compréhension des enjeux et des politiques de la gouvernance des ressources naturelles auprès des populations. Il organise aussi des instances d'expression et de dialogue avec les populations afin de recueillir leurs opinions sur la gouvernance (*Ibid.*). Selon l'agent de GES-Petrogaz (2021), le ministère sénégalais du Pétrole et des Énergies met en œuvre des actions de communication visant à

informer, à impliquer et à sensibiliser les populations et les différents acteurs. Les communications de cette institution gouvernementale se déroulent principalement sur Internet. Cependant, un journaliste de la presse en ligne *Ouestaf* commente le site du ministère du Pétrole et des Énergies en ces mots : « site très peu fourni en informations où figurent encore des chiffres de 2015 » (Op_pu_06_11_18). Cet avis exprimant une insatisfaction sur la quantité et la mise à jour des informations fournies par le ministère sur son site soulève une préoccupation concernant la transparence. De plus, lors des entretiens, l'agent de GES-Petrogaz, un organe dépendant du ministère du Pétrole et des Énergies, a déclaré que la responsabilité de la transparence des communications incombe à l'ITIE. En attribuant l'intégralité de la tâche de garantir la transparence des communications à l'ITIE, l'agent de GES-Petrogaz démontre par inadvertance que les institutions gouvernementales n'assurent pas la transparence des informations et des échanges entre les différents acteurs des projets gaziers. Ce qui suggère des insuffisances criantes en termes de communication participative.

De leur côté, les compagnies extractives encouragent aussi à la transparence de la gouvernance des exploitations de gaz. Elles déploient des actions de communication pour rendre compte et interagir avec le public à propos de leurs activités au Sénégal. Les articles de la presse en ligne attestent que Kosmos Energy et son partenaire BP ont communiqué sur leurs découvertes de gisement de gaz respectivement en 2016 et en 2017. L'entretien avec le responsable des relations extérieures (2019) révèle que Kosmos Energy et son partenaire BP mènent ensemble différentes actions de Relations Publiques qui s'inscrivent tant dans le cadre de leur communication institutionnelle que de leur responsabilité sociale en tant qu'entreprises. Les deux entités envisagent une démarche d'exploration et d'exploitation participative et respectueuse du cadre de vie et les intérêts des populations. Ce que conforte l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) qui a servi, à la fois, de technique d'évaluation des éventuels enjeux environnementaux et sociaux des projets gaziers et de moyen de communication participative. Par ailleurs, en 2020, à la suite des scandales portant sur les contrats pétroliers, dans un contexte marqué par une inquiétude grandissante à l'endroit des activités extractives, le directeur de la compagnie BP au Sénégal soutenait : « une grande partie de la richesse générée par l'exploitation gazière restera au pays » (Gouv_04_02_20). Il poursuivait : « nous avons définitivement embarqué dans le même bateau ; nous devons ramer en synchronisation pour atteindre le gaz [...] » (*Ibid.*). Cette rhétorique optimiste avait comme but de dissiper les inquiétudes en assurant les populations sur leur part des bénéfices. De plus, l'analogie du

« bateau » et du « ramer en synchronisation » est une métaphore appelant à l'unité pour la réussite des exploitations en perspective. Ce discours met la lumière les objectifs communicationnels de BP que sont ici la recherche d'une image positive et de la crédibilité envers les populations. Cependant, tout comme la communication gouvernementale, la transparence et l'efficacité des communications des compagnies extractives sont sujettes à de nombreuses remises en question.

Différentes catégories de parties prenantes déplorent un déficit d'informations. Les interviewés appartenant à la société civile, aux médias, aux instituts de recherche, à l'Assemblée nationale, aux CLPA et aux collectivités locales de Saint-Louis et de Cayar constatent sans exception une insuffisance des informations. Ce qui influence la connaissance des enjeux, des politiques et des réglementations des industries extractives. Et les informations disponibles sont exposées des obstacles d'accessibilité et de compréhension. En effet, le choix de l'Internet comme média privilégié et les formes des messages, notamment la langue française et le volume de certains rapports, entravent les communications des institutions gouvernementales et des entreprises extractives. De ce fait, nombre de parties prenantes se sentent exclues quant à la gouvernance des gaz naturels. Ces problèmes de disponibilité et d'accessibilité des informations sous-tendent aussi des manquements en termes de transparence et de communication participative. Les résultats des enquêtes auprès des OSC et des acteurs locaux au niveau de Cayar et de Saint-Louis détectent des communications sélectives. Le coordonnateur régional de PCQVP (2021) dénonce le népotisme de l'État envers certaines OSC, délaissant d'autres. À propos des audiences publiques, un conseiller municipal de Cayar (2021) pointe du doigt le ciblage des participants basé sur des critères préférentiels établis par l'État et la nature anti-démocratique de ces rencontres. En outre, le maire de Cayar (2021) déplore le fait que BP soit réfractaire aux dialogues. De plus, les représentants des collectivités locales de Cayar et de Saint-Louis, mais aussi l'agent de la RADDHO (2021) décrivent le non-respect de la part des compagnies extractives des circuits locaux de communication. Ils soupçonnent ces entreprises étrangères de vouloir diviser les populations et les représentants de l'organe exécutif au niveau local et de dissimuler certaines informations. L'usage de supports et de message inappropriés, la diffusion ciblée d'informations, le refus de la collaboration et le fait court-circuiter les circuits locaux de communication reposent sur des stratégies d'évitement. Celles-ci « déguisent la non-conformité par l'élaboration d'une image de conformité » (Capron & Quairel-Lanoizelée, 2010, p. 79). Les stratégies d'évitement sont ici des techniques

délibérées pour contourner les normes et les attentes du public, sans subir les conséquences négatives telles que la dégradation de l'image, la perte de confiance, les sanctions juridiques et la cessation des activités extractives. Les communications des institutions gouvernementales et des compagnies extractives renseignent sur de criantes limites d'intégrité et transparence.

Les remises en question de la transparence des contrats ont été un des facteurs principaux qui ont entretenu le doute les parties prenantes concernant la transparence de la gouvernance, surtout des débats publics. Les entretiens ont révélé que les contrats ont été attribués sans la consultation du public, notamment de la société civile. Les articles de presse mettent en exergue les controverses sur les scandales autour des spoliations des ressources naturelles par le Gouvernement du président Macky Sall et les compagnies étrangères telles que PetroTim et Total. Les controverses jouent un rôle d'alerte et de révélation (Charaudeau, 2017). Les controverses publicisent et décortiquent les fondements des transactions contractuelles relatives aux projets gaziers, et avertissent le public des détournements des revenus publics par une minorité de pouvoirs publics. La confrontation des controverses entre le député du mouvement *Tekki* (2021), le député Ousmane Sonko du PASTEF, l'ancien ministre Thierno Alassane Sall (Op_pu_21_01_18) et les pouvoirs publics à propos de l'affaire de PetroTim, dont la filiale sénégalaise est dirigée par le frère du président Macky Sall, révèle que les décrets d'attribution de permis cachent des secrets. Les opposants politiques taxent ces non-dits de pratiques de corruption orchestrées au sein des plus hautes sphères privées de l'État, tandis que les autorités gouvernementales réfutent catégoriquement toutes ces accusations. Dans ce contexte de controverses agonistiques où les divergences de points de vue s'étalent de plus en plus dans les arènes médiatiques, les interviewés, quant à eux, estiment avoir des connaissances succinctes et non vérifiées sur les contrats de Total et de PetroTim. En effet, les controverses politiques n'arrivent pas à produire des connaissances à même d'éclairer les populations. Loin de favoriser un débat constructif, elles tendent à brouiller les perspectives critiques et à empêcher l'émergence d'une compréhension nuancée des enjeux des ressources naturelles. Les vérités sont perçues comme fragmentées, manipulées ou obscurcies par le tumulte des controverses politiques. Dès lors, les populations sont privées d'informations claires pouvant orienter leurs opinions et leurs jugements. De ce fait, l'analyse de contenu et les données empiriques détectent que l'opinion publique ne détient que des connaissances spéculatives. De plus, avec la privatisation des instances d'attribution des contrats, les parties prenantes sont en manque d'opportunités et de moyens cognitifs pour évaluer la fiabilité des informations, en vue

de faire l'arbitrage des controverses. Cependant, ces contre-arguments ont entraîné la méfiance envers les communications de l'État et des compagnies étrangères. Par surcroît, s'agissant de leurs actions de RSE, l'adjoint au maire de Saint-Louis entendu a déclaré que dans sa commune, BP a fait des déclarations fallacieuses. La discordance entre le dire et le faire en termes de RSE est une expression de *greenwashing* visant à véhiculer une image positive et responsable de l'entreprise étrangère. Ainsi, pour cultiver la sympathie et être légitime au regard des citoyens, les compagnies pétrogazières sont susceptibles de manipuler des informations.

Concernant la question de la préservation de l'environnement et de la résilience des communautés locales quant aux exploitations des ressources naturelles, les communications promettent une démarche basée sur les principes de responsabilité et de durabilité. Néanmoins, la question environnementale est aussi au cœur des controverses. Les résultats empiriques et de l'analyse de contenu montrent que les communautés locales observent déjà des conséquences sur les activités de pêche, alors que le Gouvernement et les compagnies extractives s'accordent à nier ces constats. Cette réalité provoquant une anxiété de plus en plus importante chez les communautés de pêche laisse transparaître des limites de transparence sur les communications portant sur la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Les communications autour des projets extractifs ciblant diverses parties prenantes visent à accroître la transparence conformément aux politiques publiques et réglementaires adoptées au Sénégal. L'ITIE œuvre pour la gouvernance participative et transparente des ressources naturelles à travers plusieurs actions de communication. Le CNSCL et le ministère du Pétrole et des Énergies avec ses différents organes institutionnels, dont COS-Petrogaz et GES-Petrogaz développent d'une manière singulière des actions de communication en vue de promouvoir la transparence. De leur côté, BP et son partenaire, Kosmos Energy, communiquent, tant bien de mal, pour contribuer à la transparence de la gouvernance des gaz naturels. Toutefois, les communications des institutions étatiques comme celles des entreprises extractives présentent de nombreuses limites en termes d'efficacité et de transparence. En sus, elles provoquent souvent des controverses visant à défendre le contre-argument des discours des acteurs gouvernementaux et des entreprises extractives. Par conséquent, les parties prenantes sont méfiantes vis-à-vis des communications portant sur le pétrole et le gaz. Ce qui affecte l'application des politiques de gouvernance et l'implication citoyenne.

VI-2-1-2- L'impact de la transparence déficitaire chez les parties prenantes

La place prépondérante accordée à la transparence par les discours et les communications des gouvernants peut laisser croire que la transparence dans la gouvernance des gaz, surtout les communications des institutions gouvernementales et des compagnies gazières, est effective. La notion de transparence appliquée à la communication se concrétise par des valeurs qui « affirment la volonté de l'entreprise de permettre au plus grand nombre de savoir et de participer, et ce faisant favorisent une forme de démocratie interne et une ouverture au milieu environnant » (Dagenais, In Catellani & al., 2015, p. 271). Mais l'analyse de discours et les résultats empiriques ont montré qu'il existe un écart considérable entre la transparence voulue et la transparence perçue par les parties prenantes. En abordant les insuffisances de la transparence sous cet angle, nous laissons le bénéfice du doute au Gouvernement qui exprime régulièrement la volonté de gouverner les ressources naturelles de manière transparente. Pourtant, pour certains acteurs interviewés, la situation déficitaire de la transparence résulte d'une intention délibérée d'établir une culture du secret afin de protéger les intérêts d'une minorité de dirigeants. D'ailleurs, ils craignent que ce soit la principale raison pour laquelle la participation des citoyens aux instances décisionnelles est défailante. De ce fait, des OSC et des institutions de recherche tels que OSIWA, Enda Lead et l'IUPA remettent en question la conscience de l'État de leurs rôles en tant que parties prenantes des exploitations des ressources naturelles. Ce qui peut expliquer la surveillance des activités de la société civile par l'État ainsi que la sélection délibérée des parties prenantes à associer. La gouvernance sélective et restrictive des libertés de s'exprimer et d'exercer a des conséquences sur la motivation et l'engagement des parties prenantes pour la question extractive.

Les enquêtes de terrain ont montré que, depuis leurs démêlés antérieurs avec l'État, lesquels avaient menacé leur accréditation et leur exercice au Sénégal, Oxfam et Enda lead accordent désormais une attention minutieuse à l'examen de partenariat. Les recherches empiriques prouvent aussi que les OSC qui ont le plus la sympathie du Gouvernement sont celles qui ne défendent pas des idées allant à l'encontre des intérêts de l'État. Celles-là bénéficient d'un traitement privilégié se traduisant par leur participation active aux prises de décision, tandis que les OSC qui s'inscrivent dans une démarche impartiale et éthique ne sont pas toujours impliquées. Ce manque de transparence et d'équité dans la considération des OSC

accroît les conflits au sein de la société civile. Les journalistes interviewés aussi dénoncent le fait que le Gouvernement communique essentiellement par les médias de l'organisme public sénégalais de diffusion radiophonique et audiovisuelle, omettant ainsi les autres entreprises médiatiques. De surcroît, en raison de leur dépendance aux subventions de l'État, les entreprises craignent d'aborder librement des sujets sensibles impliquant la transparence de l'autorité étatique. La restriction de l'État des libertés d'expression et le manque de moyen et d'autonomie financière de certaines parties prenantes comme les médias et les OSC sont alors des facteurs de démotivation à la participation et l'engagement.

La velléité de l'État dans ses politiques de transparence ne favorise pas l'appropriation par le public des questions extractives. Les résultats croisés mettent en lumière le fait que devant les problèmes de disponibilité d'informations qui se traduisent par le manque de connaissance sur les enjeux et les implications sociaux et environnementaux des exploitations de gaz naturels de certaines parties prenantes, notamment les communautés locales, les CLPA et les agents des collectivités locales, se sentent impuissantes et restent passives. Tandis que les acteurs tels que les OSC, les médias, les parlementaires et les institutions de recherche, essayent de mettre en œuvre des actions de veille informationnelle ou de recherche pour s'informer. Mais l'inaccessibilité de certaines informations d'ordre financier et la nature des données disponibles constituent en général un facteur de découragement chez les communautés locales en raison de l'accès à Internet et le niveau d'instruction limités. La faiblesse d'opportunité de formation décriée par les journalistes et les membres de la société civile confirme également l'attitude hésitante de l'État dans la pratique de la transparence. Ceci se manifeste de même par le manque d'attribution de subvention de recherche (chercheur affilié à l'IUPA, 2021) pouvant encourager la connaissance des défis et des enjeux environnementaux des activités gazières. L'insuffisance de la transparence devient une entrave à l'efficacité des politiques de gouvernance participative, car la communication devant permettre la rétroaction de l'information et la participation des parties prenantes à la prise de décision en pâtit.

Dans cet environnement de gouvernance empreint d'opacité et d'anxiogénéité, pendant que certains acteurs tels que les communautés de pêche succombent à la démotivation d'autres trouvent davantage de raisons pour fortifier leur engagement en faveur de la transparence. Conscientes des enjeux économiques et socio-environnementaux des ressources fossiles, les parties prenantes qui militent pour la transparence mettent en œuvre des actions pour la disponibilité et la clarté des informations et pour la participation publique. Les chercheurs

appartenant à des disciplines et à des organisations distinctes forment des étudiants et des parties prenantes et publient des rapports d'études critiques, mais aussi des recommandations. Ces actions visent à informer et à sensibiliser sur les opportunités, les risques et les défis des activités extractives ainsi qu'à motiver les gouvernants à agir pour la transparence et l'exemplarité quant aux exploitations de ressources fossiles. Les OSC se positionnent parmi les premières actrices de la communication notamment participative de la gouvernance. Une lecture croisée des recherches permet de distinguer l'engagement des OSC comme PCQVP, Oxfam, RADDHO, Woman In Mining (WIM), OSIWA, Le PRCM, Le Forum Civil, la RADDHO, Enda Lead, *Woman In Mining* (WIM), Cayar Vision Futur, Action pour la Justice Environnementale (AJE) et *Aar Li Ñu Bokk* pour la bonne gouvernance des ressources naturelles. Ces OSC font la médiation des enjeux de l'exploitation de gisements en gaz *offshore* et des politiques de gouvernance pour contribuer à les rendre accessibles et compréhensibles pour le grand public. Elles relayent et défendent aussi les opinions et les intérêts des populations. À propos de la lutte pour la transparence, l'analyse de contenu révèle que *Aar Li Ñu Bokk* s'est différenciée par des communications intrépides et sans complaisance au sujet du *scandale à 10 milliards de dollars*. Sur ce, alors que le mouvement civil devenait de plus en plus influent, le Gouvernement avait initié une procédure judiciaire qui a abouti à l'arrestation du leader, Guy Marius Sagna, de *Aar Li Ñu Bokk* accusé de *fausse alerte au terrorisme* (Défi_14_08_19). Ce qui a été interprété comme une stratégie de musellement du mouvement et de dissuasion des voix militantes pour la lutte contre la corruption (*Ibid.*). Le leader du mouvement sera libéré à la suite de véhémentes campagnes de mobilisation des citoyens sénégalais, tant au niveau national qu'international, autour de la dénonciation du caractère arbitraire de son incarcération. Ainsi, au cours des manifestations et des débats contestataires largement médiatisés, *Aar Li Ñu Bokk* a acquis une visibilité et une légitimité accrues qui lui ont permis de poursuivre leurs efforts pour la transparence financière. Par ailleurs, le député du mouvement *Tekki* et d'autres politiques comme Thierno Alassane Sall et Ousmane Sonko militent de différentes façons contre la corruption et pour apporter la lumière aux sujets des scandales concernant l'exploitation des ressources en hydrocarbure.

La confrontation des résultats des enquêtes indique que les médias en particulier les radios locales Teranga Fm et Cayar Fm intègrent dans leurs programmes des débats portant sur les enjeux locaux de l'exploitation des ressources gazières, y compris le rapport de causalité entre les activités extractives et le ralentissement de la dynamique de pêche. Ils couvrent les événements locaux en lien avec l'extraction des gaz naturels et relayent les opinions et les

attentes des autochtones. Le groupe Emedia et la presse Business221.com contribuent tant soit peu à la disponibilité de l'information et à la sensibilisation sur les questions environnementales. Ils mènent des enquêtes de terrain et organisent des débats sur la gestion des ressources naturelles. L'étude qualitative et quantitative des 54 articles sélectionnés décèle que la presse en ligne confère une place capitale à la gestion des ressources en hydrocarbure. D'un point de vue global, elle informe, sensibilise, alerte et milite pour la gouvernance des ressources naturelles ayant pour soubassement des valeurs telles que l'éthique, la responsabilité, la durabilité et la transparence. Les agents des collectivités locales sont également des acteurs de la transparence en ce qu'ils s'appliquent à la médiation des politiques de gouvernance et au relais des opinions et des revendications des populations locales. Les CLPA quant à eux sont les premiers canaux d'informations des pratiquants de la pêche et de ses activités connexes. Ils transmettent, *de facto*, les informations reçues de la part des administrations gouvernementales locales et des compagnies extractives, et sensibilisent aux mesures sécuritaires et aux comportements exemplaires à adopter par les pêcheurs en mer.

Toutefois, compte tenu de l'insuffisance des informations, des formations des acteurs, de la participation citoyenne et de l'application des politiques de gouvernance, les parties prenantes tardent à réaliser leur volonté ou bien à obtenir le résultat escompté en matière de transparence. L'entretien avec le chercheur affilié à l'IUPA de l'UCAD (2021) a permis de déceler que le manque de financement de la part de l'État peut dissuader les universitaires de mener des études sur les projets extractifs. Par le biais de l'analyse de contenu, nous avons remarqué que les chercheurs des universités publiques sénégalaises qui traitent des ressources extractives sont en partenariat avec des OSC ou avec des entreprises privées. Cette dépendance à des financements privés risquant d'engendrer des conflits d'intérêts peut amener à remettre en question le caractère objectif et impartial des recherches sur les industries extractives. Les entretiens dénotent également qu'il existe des OSC qui n'ont pour motivation que la recherche de financement. Ils révèlent aussi que la communication des OSC telles que Cayar Vision Futur est lacunaire. Cette organisation utilise prioritairement des outils de communication privilégiés en marketing pour s'adresser au public. Par conséquent, lors d'une discussion informelle, un acteur de la collectivité de Cayar a remis en question la crédibilité de cette OSC qui, d'après lui, ne chercherait qu'à profiter des opportunités financières des projets extractifs. Les OSC, en général, excepté quelques-unes comme *Aar Li Ñu Bokk*, rechignent à aborder des sujets sensibles tels que la transparence au sujet des scandales autour des ressources naturelles, à cause des obstacles financiers, mais aussi de la limitation de leur expression. Les interviews mettent

en lumière le fait que les journalistes manquent de moyens d'investigation et de formation sur les industries extractives pour aborder de manière détaillée et fréquente les projets d'exploitation. D'ailleurs, le passage en revue de notre corpus presse permet de remarquer que les entreprises de presse republient fréquemment le contenu d'autres organes de presse afin de proposer du contenu portant sur les industries extractives sans les coûts associés à la production de l'information. Ces réalités sont à l'origine de l'insuffisance de la diversité des thèmes et des opinions traités par les médias, et des analyses critiques inter-médias. Au sein de l'hémicycle de l'Assemblée nationale, le fait que le parti au pouvoir soit majoritairement représenté influence la place minoritaire accordée à des questions comme la transparence et l'écologie (député du mouvement *Tekki*, 2021). L'ampleur des controverses médiatiques au sujet des scandales financiers impliquant d'une part, l'ancien Premier ministre, Mouhamed Boun Abdallah Dionne et Thierno Alassane Sall, et d'autre part, Ousmane Sonko, BBC et les hommes d'État n'ont pas permis de déterminer avec certitude la véracité de leurs opinions respectives. Par conséquent, à travers les articles, il est possible de lire, par exemple, que « l'opinion attend toujours d'être éclairée sur la nébuleuse qu'est devenue l'affaire Petro-Tim » (Op_pu_24_11_18). Ce que confirment les interviewés qui dénoncent globalement le manque d'informations claires et satisfaisantes au sujet des scandales financiers. Les actions des mairies sont freinées par le manque d'ouverture de la compagnie BP (maire de Cayar, 2021), par les communications fallacieuses (adjoint au maire de Saint-Louis, 2021) et le non-respect des circuits traditionnels de communication (agent de la RADDHO et l'adjoint au maire de Saint-Louis, 2021). Ces problèmes ralentissent les politiques communicationnelles, renforcent les difficultés pour évaluer la transparence des discours et peuvent générer des conflits au niveau local. L'insuffisance des informations reçues par les CLPA de Cayar et de Saint-Louis et le fait que BP soit le principal informateur de ces entités locales influence la qualité de leur communication auprès des pêcheurs. À cet égard, les communautés de pêche déplorent un manque d'information et de transparence, notamment en termes d'impact des projets extractifs sur leur activité principale. Prenant en considération l'insuffisance des politiques et des communications relatives à la protection de l'environnement qu'il sied de rappeler, les riverains, en particulier les pêcheurs, qui constatent de plus en plus les obstacles à la pratique de leur activité, se plongent dans la détresse. Il existe un lien étroit entre la transparence, la participation citoyenne et la promotion de pratiques de développement qui peuvent préserver l'environnement tout en soutenant durablement les communautés locales.

VI-2-2- Les conséquences environnementales de la gouvernance extractive : un bilan inquiétant

Les phases exploratoires des ressources fossiles *offshore* ont un enjeu déterminant pour l'écologie marine. Elles peuvent permettre d'anticiper et de prévenir les risques de pollutions et les éventuels dommages sur les populations riveraines. C'est au moyen d'actions de communication, mais aussi de sensibilisation que les différentes parties prenantes contribuent à la connaissance des défis environnementaux des industries extractives. Notre corpus de presse en ligne évoque les questions environnementales en lien avec les projets extractifs à travers différentes approches. Les articles fournissent des informations expérimentales en se basant sur des rapports de recherche ou sur les expériences de pays exploitateurs d'hydrocarbures. Les interviews des parties prenantes, notamment des membres des instituts de recherche, des agents des OSC et acteurs locaux de pêche informent aussi sur le danger social et environnemental que représentent les activités extractives en mer. Par conséquent, l'État et les compagnies extractives s'engagent à instaurer des politiques de gouvernance respectueuse de l'environnement marin et des traditions socioprofessionnelles. Les réformes législatives accompagnées par de considérables communications gouvernementales autour des enjeux environnementaux et de la conciliation de la pêche avec les activités extractives se veulent rassurantes. Cependant, les parties prenantes, dont les communautés locales, perçoivent que l'environnement marin et la pêche artisanale sont sacrifiés au profit de gains financiers aléatoires et non durables. Cet écart entre les discours et la réalité sur la gestion de l'environnement corrobore les lacunes de transparence observées dans la gouvernance des gaz naturels. En raison de ces problèmes, la mobilisation et l'engagement citoyens au service de la protection de l'environnement et des ressources naturelles sont défaillants. Nous allons donc examiner les conséquences des lacunes de la transparence des communications dans la promotion de l'écologie marine pour enfin, vérifier la validité des hypothèses de la recherche devant les résultats issus des enquêtes expérimentales et de l'analyse de contenu de la presse en ligne.

VI-2-2-1- Effets d'une déficience en transparence des communications sur l'écologie marine

Le contraste entre les discours et les pratiques relatives à la transparence est tel que les problématiques environnementales ne figurent pas parmi les thèmes priorités par les communications des institutions étatiques et des compagnies gazières alors que celles-ci promettent une gouvernance des ressources naturelles respectueuse de l'environnement. L'examen des articles de la presse en ligne indique que l'essentiel des discours de ces entités étatiques et extractives se focalisent sur les opportunités financières des ressources gazières. Les parties prenantes interviewées estiment que l'État accorde plus d'importance aux bénéfices économiques potentiels de l'exploitation du gaz qu'à la protection de l'environnement. Cette réalité est confortée par l'insuffisance des politiques et des réglementations écologiques remarquée par les enquêtés dans la gouvernance des gaz naturels. De plus, les entretiens révèlent l'inexistence d'organe gouvernemental chargé spécifiquement de veiller à la protection et à la restauration des écosystèmes marins et à la sécurité des installations gazières potentiellement polluantes. En outre, bien que dans ses axes d'intervention l'ITIE intègre la transparence sur les interactions entre les industries extractives et l'environnement, les audiences publiques ont été pensées et tenues d'une façon arbitraire et antidémocratique. Et la nature des documents informatifs disponibles tels que les rapports des EIES menées par les compagnies gazières, les contrats gaziers et les textes législatifs restent peu accessibles et intelligibles pour les citoyens, notamment les communautés locales. Ceux-ci demeurent avec une prise de conscience des risques d'impacts environnementaux en lien avec les activités extractives relativement faible. Pourtant, les acteurs de la gouvernance tels que les chercheurs, les universitaires, les OSC et les députés confèrent à la question environnementale une place majeure dans leurs préoccupations communicationnelles. Comme en témoignent les résultats de terrain et les articles étudiés, ces acteurs s'appliquent à l'information, à la sensibilisation et au militantisme pour la protection de l'environnement quant aux projets extractifs. Leur ambition est de faire croître la place de l'écologie et de la durabilité dans les affaires extractives. Néanmoins, vu l'opacité qui sévit dans la gouvernance des gaz *offshore*, cette tâche présente un haut niveau de difficulté.

Les problèmes de disponibilité de l'information et d'implication des parties prenantes exacerbés par le manque de ressources humaines qualifiées et de finances des instituts universitaires, des médias et des OSC ont pour corollaire la faible connaissance et prise de conscience des enjeux environnementaux de l'exploitation de gisement d'hydrocarbures

offshore. Toutefois, quelques financeurs comme Oxfam et OSIWA appuient la formation et la recherche des journalistes et des membres de la société civile sur les impacts sociaux et environnementaux des industries extractives. Mais ces financements ne ciblent qu'une minorité de parties prenantes et ne participent que faiblement à la connaissance des opportunités et des menaces que représentent les projets extractifs. Par ailleurs, les lacunes de participation citoyenne et de démocratie influant sur les possibilités de surveiller l'État et les compagnies étrangères ne favorisent pas les investigations citoyennes pour la connaissance de l'impact social et environnemental des extractions de gaz naturels. Les OSC interviewés confirment à l'unanimité le manque de moyen de suivi et de contrôle des opérations gazières. De plus, ces organisations civiles informent et sensibilisent sur les enjeux environnementaux, mais elles exercent une pression très limitée sur le Gouvernement. Les articles de presse prouvent d'ailleurs que les luttes des OSC pour la minimisation des impacts environnementaux quant aux affaires extractives ne sont pas assez nombreuses et mobilisatrices. En plus, d'après le coordonnateur régional de PCQVP (2021), « la société civile peut alerter, mais ne fait changer à l'État des décisions que très rarement ». Cette affirmation indiquant les limitations de l'efficacité de l'influence de la société corrobore les restrictions de liberté d'expression, l'indifférence ou l'hostilité du Gouvernement vis-à-vis des préoccupations des organisations civiles, la faiblesse de la transparence structurelle et les lacunes en termes de démocratie au Sénégal. Néanmoins, la reconnaissance des limites d'influence de la société civile dans les changements de décisions politiques constitue d'emblée un facteur de démotivation et d'inaction, et un frein au militantisme, en l'occurrence pour l'environnement.

Aucun des membres des trois instituts de recherche enquêtés ne mène pour l'heure des programmes de recherche sur les impacts sociaux et environnementaux des extractions *offshore*. Pourtant, pour le chercheur affilié à l'IUPA (2021) et pour les discours des chercheurs et des universitaires cités dans notre corpus presse, les activités extractives représentent des dangers corrosifs pour la biodiversité, les habitats marins et sur l'activité de pêche. En considérant l'autorité intimidante du Gouvernement, la dépendance au financement, le manque de moyens et de formations sur les questions environnementales, surtout en lien avec les industries extractives, les journalistes font abstraction ou produisent des articles avec des réserves. De ce fait, les articles de la presse en ligne oublient les conséquences climatiques des industries extractives tandis que le chercheur affilié à l'IUPA (2021) nous révèle que « les fuites d'hydrocarbure peuvent entraîner également l'acidification des océans, ce qui va impacter la disponibilité des variétés des coquillages ». En effet, « alors que les océans absorbent environ

un quart du CO₂ provenant des combustibles fossiles lorsqu'ils brûlent, l'acide carbonique se forme (Site Internet de l'UNESCO) et réduit la capacité qu'ont les organismes marins à fabriquer des carapaces calcaires ou d'autres structures squelettiques » (Kloff, Wicks & al., 2010, p. 42). L'acidification des océans, résultant de la masse de dioxyde de carbone (CO₂) généré par les combustibles fossiles, affecte les espèces marines, notamment les coquillages tels que les huîtres, les moules et les palourdes et accentue le changement climatique. De plus, les articles de presse ne traitent pas de façon approfondie et diversifiée de la manière dont les ressources extractives sont susceptibles d'agir sur la dynamique de la pêche artisanale au Sénégal. En outre, les articles de presse ne traitent pas des conséquences des activités extractives sur la santé ni des activités économiques dépendantes de l'exploitation de la mer autre que la pêche comme le tourisme, l'agriculture et l'élevage.

La profusion d'articles de la presse en ligne abordant la dimension environnementale des activités extractives témoigne de l'importance que les médias portent à cette la question. Cependant, les contraintes relatives à la spécialisation et aux moyens financiers, et à la dépendance des subventions de l'État entravent la réalisation d'enquêtes, la production de dossiers d'investigation et d'articles documentés sur l'environnement. De surcroît, sur les quatre journalistes interviewés, seul celui de Emedia détient des connaissances approfondies sur les enjeux environnementaux. Quoique spécialisé sur les questions environnementales, celui-ci n'effectue pas pour le moment des investigations portant sur l'extraction des gaz. La radio communautaire de Cayar et la radio Teranga Fm, quant à elles, se contentent d'organiser des débats sensibilisateurs des potentiels impacts des activités d'extraction de gaz naturels sur l'activité de pêche et sur la vie des communautés locales. Mais ces sensibilisations ne possèdent pas une envergure nationale. Aussi les médias exercent-ils une influence très limitée sur la prise de conscience publique des risques environnementaux, les politiques gouvernementales et les pratiques des compagnies extractives.

Les inégalités dans la représentation des groupes politiques au sein de l'organe parlementaire ne favorisent pas les débats sur les impacts environnementaux et, à fortiori, l'adoption de politiques écologiques. Pour le député du mouvement *Tekki* (2021), bien que la question de la conciliation des activités gazières avec celles de la pêche soit primordiale, les débats en la matière s'avèrent superficiels, car la majorité des parlementaires appartenant au régime au pouvoir préfère parler des opportunités financières des ressources fossiles. D'ailleurs dans les articles de presse, des députés tels que Idrissa Seck et Déthié Fall du parti *Rewmi*, Ousmane Sonko du PASTEF, y compris Mamadou Lamine Diallo du parti *Tekki*, n'abordent

que les revenus des ressources en hydrocarbure, omettant la dimension des enjeux environnementaux.

Le manque de transparence et d'ouverture des compagnies extractives accentue les limites de prise de conscience publique. À plus forte raison que la majorité des communications des compagnies extractives portent sur leurs actions RSE et la sensibilisation des pêcheurs aux mesures de sécurité. Ces communications institutionnelles détournent l'attention des communautés locales sur les risques environnementaux potentiels et procurent une réputation relativement positive aux entreprises extractives. D'ailleurs, la plupart des acteurs locaux dont les CLPA, les conseillers départementaux et municipaux et quelques pêcheurs s'estiment satisfaits des communications émanant des compagnies gazières et les jugent plus consistantes, en comparaison avec les communications gouvernementales quasi inexistantes, selon eux. En ce sens, à Saint-Louis, une transformatrice de poisson (2021) déclare : « l'État ne fait rien pour la résilience des pêcheurs à Saint-Louis. C'est BP qui déploie des actions en ce sens ». Néanmoins, les entretiens révèlent que BP met en œuvre des communications mensongères portant sur ses actions mécènes entrant dans le cadre de ses politiques RSE. En induisant en erreur le public, BP contrecarre le développement des politiques de protection sociale et environnementale, au-delà de son impact engendrant le retard de l'éveil des consciences sur les enjeux environnementaux et l'érosion de la confiance du public envers ses communications institutionnelles. Dans un contexte de développement de politiques économiques marqué par la faiblesse de mesures de régulation et de contrôle des activités extractives, les contre-vérités des communications de BP sont impunies et elles rendent légitime, *de facto*, le non-respect des normes de transparence et des engagements entrepreneuriaux envers les populations et l'environnement.

La totalité de ces défaillances inhérentes à la gouvernance agit sur l'activité de pêche dans les localités de Cayar et de Saint-Louis. Les pêcheurs déplorent la réduction de leurs zones de pêche, la disparition de certaines espèces halieutiques et la raréfaction générale des poissons. Les pêcheurs observent un recul de leur activité depuis l'installation des plateformes gazières en mer. « Actuellement, nous pouvons faire trois voire cinq jours en mer sans avoir de poisson », constate un pêcheur de Saint-Louis (2021). Pourtant, les entretiens montrent que la mer et l'activité de pêche sont une composante de l'identité culturelle des pêcheurs de Cayar et de Saint-Louis, comme annoncé dans l'épistémologie sur l'anthropologie des communautés de pêche. Immergés dans cette culture de pêche, les pêcheurs interviewés notamment à Cayar déclarent mener des pratiques écologiques pour conserver leur capital symbolique et

économique, qu'est la mer. En plus, la plupart de ces pêcheurs craignant le mécontentement des génies respectifs de la mer de Cayar et de Saint-Louis effectuent des sacrifices et définissent des jours de non-pêche, encourageant le repos biologique, pour faciliter la cohabitation avec les esprits sacralisés. D'ailleurs, les interviews à Saint-Louis révèlent que la compagnie anglaise BP s'est pliée à ses croyances en faisant d'importants sacrifices en amont de ses activités exploratrices en vue de fomentier le consentement et l'hospitalité du génie. Ainsi, devant le constat de la dégradation de l'environnement marin par BP et son partenaire, Kosmos Energy, les populations locales craignent le mécontentement des génies et les éventuelles catastrophes environnementales pouvant provoquer la cessation de la pêche artisanale, tant de facteurs problématiques qui s'ajoutent aux obstacles liés à l'activité des chalutiers, à l'inefficacité des comités locaux de gestion des AMP et plus généralement aux lacunes de la gestion des pêches au Sénégal. D'après les résultats de terrain, ces riverains s'organisent alors en mouvements de pression pour susciter l'action du Gouvernement. Cependant, la principale tactique des communautés de pêche pour exercer la pression sur les autorités c'est la grève, excluant les campagnes de sensibilisation sur les conséquences sociales d'une éventuelle cessation de la pêche sociale à cause des impacts des activités extractives et d'une mauvaise gouvernance des pêches. Si l'on prend l'exemple du concours régional du défi « Familles à énergie positive », tenu en 2009, visant à encourager et à tirer profit des efforts de réduction de gaz à effet de serre au travers de bonnes pratiques individuelles de consommation d'énergie, c'est la mise en scène de la sphère privée qui a été concluante (Dymytrova, In Catellani & al., 2015). Sa grande médiatisation au travers de *Grand Lyon Magazine* a favorisé la visibilité des préoccupations énergétiques appréhendées au prisme des enjeux environnementaux du changement climatique. Cette démarche sensibilisatrice donnant à voir les conséquences de l'action individuelle dans la réduction de la consommation d'énergie a été persuasive. Ainsi, avec l'inexistence de preuve scientifique visant à démontrer l'impact des extractions de gaz sur l'écosystème marin, et par conséquent la pêche artisanale, mais aussi avec l'absence de politique de communication sensibilisatrice, les communautés riveraines ne mobilisent que peu le soutien de la société civile et des citoyens, en général. De plus, les articles de presse en ligne mettent en exergue un déni des constats des populations par le Gouvernement et les compagnies gazières. Cette situation, ajoutée aux lacunes de transparence des politiques et des communications gouvernementales, mais aussi à l'impuissance ou à l'inaction des OSC, génère un sentiment de frustration, d'impuissance et de désespoir chez les pratiquants de la pêche et les personnes impliquées dans les activités connexes.

Pour conclure, la faiblesse de la transparence dans la gouvernance, en particulier les communications autour des ressources extractives, agit sur la prise de conscience des problèmes environnementaux. Ces lacunes ralentissent la mobilisation citoyenne et l'engagement public pour le militantisme autour des questions environnementales pouvant inciter à la promotion de politiques écologiques. Ces résultats ouvrent la voie pour apporter une réponse à notre question de recherche.

VI-2-2-2- Vérification des hypothèses de la recherche

Les entretiens et l'analyse de discours ont permis de rendre compte des implications complexes de la mise en œuvre d'une gouvernance ambitionnant d'être transparente. Ils montrent la place cruciale que joue la communication, notamment participative, dans la démarche de la transparence. Ces enquêtes renseignent aussi sur les effets des communications voulues transparentes sur la relation entre les parties prenantes. Ils apportent également la lumière sur les risques d'impacts socio-environnementaux des industries extractives et permettent de connaître l'influence que peuvent exercer les pratiques de communication transparente dans la mise en place de mesure de gouvernance écologique. En nous adossant sur notre cadre théorique, nous discutons ici ces différents résultats afin de vérifier la validité de nos quatre hypothèses de recherche.

Premièrement, l'appréhension de la transparence varie selon les perspectives et les aspirations des parties prenantes. Pour les institutions gouvernementales, la transparence se traduit par l'adhésion à l'ITIE et la mise à disposition d'informations comme les contrats, les rapports d'EIES, les revenus, les textes réglementaires et les politiques publiques. Le CN-ITIE « [...] doit assurer la transparence des revenus, notamment pétroliers, ne peut que contribuer à l'établissement d'un climat de confiance et d'un espace de dialogue pour que les différentes parties prenantes puissent « discuter des modalités d'allocation des dépenses publiques avec les autorités de manière pacifique, réduisant ainsi le risque de troubles internes [...] et favorisent la lutte contre la pauvreté » » (Ngaido, In Krolik & Moumouni, 2021, p. 88). La transparence est alors considérée par les entités gouvernementales comme le fondement pour la construction

d'un espace de développement, de dialogue et de paix. Elle est une source de culture de la confiance du public et de légitimité. En ce sens, la transparence dans la gouvernance des ressources extractives est même utilisée comme argument de persuasion dans le cadre des élections présidentielles sénégalaises. BP et Kosmos concrétisent la transparence par la mise en œuvre de programmes de communication leur permettant d'informer et de partager des informations avec les populations. Leurs actions de communication portant essentiellement sur leurs engagements volontaires envers les populations locales et sur des politiques de sécurité font de la transparence un outil de renforcement de l'image de marque et de l'acceptabilité sociale de leurs activités au Sénégal. De plus, Zamoum (2014) indique que les nouvelles technologies de l'information et de la communication exercent un rôle crucial dans la mise en œuvre de la bonne gouvernance et de la transparence dans les communications publiques, car Internet incite les organisations publiques à promouvoir des discours crédibles et transparents. Pourtant, la communication institutionnelle et publique, mais aussi la participation de BP aux débats médiatisés sont estimées laconiques et insuffisantes et parfois dénuées de vérité par le public. La réticence à la communication transparente peut s'expliquer par la sensibilité et la confidentialité de la stratégie des projets extractifs qui ont, généralement, la réputation associée à la corruption et à la dégradation de l'environnement. Dans le contexte des organisations, le secret est intrinsèque au fonctionnement de toute affaire, au risque de compromettre celle-ci (Libaert, 2010), « le contraire de la transparence n'est pas le secret, mais l'opacité » (*Ibid.*, p. 152). Sur ce, la limitation et le filtrage des communications exposées aux médias peut s'avérer être une stratégie d'évitement de l'intensification des controverses, des conflits entre les citoyens, notamment les communautés locales et les compagnies extractives, et des critiques négatives des médias. Bien que la définition et la délimitation de sa politique de transparence soient absentes, la mise en application du secret, perçue certes comme une limite de transparence institutionnelle, notamment dans la communication, permet probablement à BP de maîtriser la légitimité et l'image positive de la compagnie gazière. En fait, alors que « l'exposition de l'organisation aux médias locaux et internationaux constitue un facteur supplémentaire pour qu'elle adopte une communication transparente [...] ces moyens d'information et de communication de masse sont devenus de plus en plus des espaces de divulgation de l'information qui peuvent nuire à l'image de l'organisation » (Zamoum, 2014, p. 21-p.34). Pourtant, selon les agents des médias entendus, la transparence ne rime pas avec le secret. « La logique médiatique est une logique de révélation, elle force la nudité [...] » (Libaert, 2003, p. 30). La nudité métaphorique montre que les médias s'efforcent à exposer les

réalités cachées des sphères privées et à lutter contre le secret. Ainsi, pour les médias, la transparence devient le contraire du secret. La transparence est déterminée par la libre expression des journalistes et leur capacité à accéder à des informations complètes. Le parfait accès aux informations implique la possibilité pour les journalistes de suivre des formations sur les industries extractives. Malheureusement, au Sénégal, l'environnement médiatique est caractérisé par des lacunes d'autonomie financière et de liberté d'expression, influençant les modalités de production des informations par les entreprises médiatiques. Ainsi, le caractère vérifiable, discutable et neutre de ces dernières est exposé perpétuellement à des remises en question, à l'instar de la RTS. Le manque de transparence rejaillit sur la capacité des médias à remplir leur fonction de transmetteur de la culture et de l'héritage social, de contrôleur de l'environnement, en l'occurrence extractif, de facilitateur des relations entre les différentes parties prenantes, entre autres (Miège, 1995). Les OSC, quant à elle, conçoivent que le manque d'inclusion et de participation découle d'un déficit de transparence. Ainsi, elles comprennent par transparence la disponibilité de l'information complète et claire, et la possibilité de participer aux prises de décision. La transparence implique alors l'instauration d'un environnement politique démocratique et la mise en œuvre de politiques de communication participative permettant la gouvernance consultative des projets de développement. En effet, la transparence dans les communications publiques des institutions gouvernementales et extractives est une passerelle pour la société civile permettant d'établir le dialogue et la coopération entre les parties prenantes et de surveiller l'application des politiques publiques et la mise en œuvre d'action de plaidoirie ou de contestation, comme dans les pays démocratiques où « le citoyen a le droit de participer à la gestion des affaires publiques, à discuter et à communiquer librement avec les différents organismes publics » (Zamoum, 2014, p. 21-p.34). Les autres parties prenantes, à savoir les agents des CLPA, les agents des collectivités locales, les députés, les chercheurs, les politiques, les agents des comités locaux de gestion des AMP et les pratiquants de la pêche appréhendent également que la transparence est déterminée par la mise à disposition d'informations complètes, précises et compréhensibles. Beaucoup d'acteurs, notamment les pêcheurs et les transformateurs de poisson, déplorent un manque de transparence à cause des déficits d'information suffisante et claire, mais aussi d'implication. Au Sénégal, « les pêcheurs ne participent pas aux organes de décision et se contentent souvent de recevoir des informations par le biais du service de Pêche représentant localement l'État dans les centres de pêche. Les décisions prises sans concertation avec les pêcheurs sont rarement appliquées, car ils se sentent peu concernés » (N. Niang, 2011, p. 258). La transparence

nécessite de penser la communication avec des messages adaptés et des supports de communication accessibles et favorisant la participation publique. Les parties prenantes considèrent l'implication et la participation des citoyens comme des critères *sine qua non* à la transparence. Mais l'établissement de ces caractéristiques conditionnelles requiert des institutions gouvernementales et extractives ouvertes et interactives. Par ailleurs, les débats autour de l'exploitation des hydrocarbures sont considérés comme essentiels aux partages d'informations et à la participation citoyenne. Les débats publics sont des espaces formels ou informels qui encouragent la transparence. D'ailleurs, ce n'est que grâce à l'accessibilité des informations et aux débats publics orientés par les données de l'ITIE que l'ITIE Sénégal a été évalué en 2019 et a obtenu un score élevé de 91 points sur la transparence²⁷². Selon Fouad, Chamseddine & al. (2019), les débats publics sont un paramètre d'évaluation de la transparence financière. À propos des scandales financiers opposant Ousmane Sonko et Thierno Alassane Sall au Gouvernement sénégalais, certains échanges de points de vue clivés en pour et contre, ont comme finalité la détermination de la vérité. Cependant, l'existence de controverses médiatiques, sans l'audit par une entité indépendante, n'a pas suffi à dissiper les doutes en établissant la vérité. Plusieurs facteurs liés aux limites de la liberté d'expression, de la neutralité, des financements, de l'homogénéité et de la superficialité des contenus justifient le manque de rigueur des controverses au sein des médias. La transparence est comprise comme étant l'expression de la vérité et de la vérifiabilité de la véracité des points de vue. En raison de leur incapacité à déterminer la véracité ou la fausseté des informations véhiculées au travers des débats et des communications institutionnelles, les parties prenantes décrivent une opacité. Enfin, la transparence est certes définie par disponibilité des informations incluant l'accessibilité des canaux, mais elle ne prend pas en compte la fréquence des messages et la fluidité des supports de communication. Ce qui permet d'infirmer partiellement notre première hypothèse, car la transparence est appréhendée globalement par les parties prenantes comme étant la résultante de la disponibilité, de la clarté et de la véracité des informations, mais aussi l'ouverture des entités décisionnelles et la participation des différents acteurs concernés.

Deuxièmement, les citoyens sénégalais, en général, considèrent que les projets extractifs en perspective peuvent soutenir le développement économique du pays. Compte tenu des promesses gouvernementales en matière de partage des revenus, de création d'emploi et de

²⁷² Les informations portant sur les critères évalués et la procédure de validation sur lesquels repose le résultat de l'ITIE Sénégal sont disponibles sur le lien : <https://eiti.org/fr/board-decision/2021-62> (Consulté le 02 octobre 2023).

développement d'infrastructures au niveau local, les riverains sont enthousiastes quant aux projets extractifs. « Selon un sondage Afrobaromètre 2019, les sénégalais sont généralement optimistes quant à la possibilité que les ressources en hydrocarbures du pays puissent alimenter le développement du pays et améliorer leur niveau de vie » (Davis & Mihalyi, 2021, p. 9). En dépit des risques d'impacts sociaux environnementaux et des constats sur la raréfaction des ressources halieutiques et la réduction des périmètres de pêche, les populations riveraines ne sont pas réfractaires à la continuité des activités exploratrices entrant dans le cadre de l'exploitation des gaz naturels. D'ailleurs, elles revendiquent une répartition des revenus qui leur serait profitable. Les seules contestations des riverains relevées se résument à des grèves, en vue de la réduction des impacts et de la résilience des pêcheurs quant aux projets extractifs. En ce sens, nos résultats confirment le constat de Chaskiel (2018) selon lequel l'acceptabilité sociale est idéologiquement utilisée pour amoindrir l'impact des contestations publiques en prétendant les gérer au lieu de les intégrer sérieusement dans les processus de prises de décisions. Encore que non explicitement employée dans les discours, les institutions politiques, gouvernementales et extractives désignent l'acceptabilité sociale en évoquant des termes tels que la sympathie ou l'optimisme des citoyens. Les communications portant sur les promesses de développement et sur la confiance des populations envers les projets extractifs sont vectrices d'une image positive tant pour le Gouvernement que pour les compagnies extractives. Ainsi, les populations riveraines tissent de bonnes relations avec les compagnies extractives, lesquelles, d'après elles, sont leur principale émettrice d'information, en opposition aux institutions étatiques. La simple observation d'impacts environnementaux ne constitue pas, en soi, un argument suffisant pour encourager la réfutation de projet de développement. Prenons l'exemple de l'Équateur, qui est le théâtre de projets d'exploitation pétrolière depuis une cinquantaine d'années. Ce sont des séries de manifestations communicationnelles à l'échelle nationale et internationale qui ont été déterminantes pour la sensibilisation sur les impacts sociaux et environnementaux, la mobilisation et la coordination d'actions collectives²⁷³. Ces efforts ont permis de contester les injustices politiques, environnementales et judiciaires liées aux projets extractifs, aboutissant finalement à l'abandon du projet d'extraction des puits de pétrole du bloc 43 dans le Yasuni, à la suite d'une consultation populaire le 20 août 2023. *A contrario*, dans un pays tel que le Sénégal, où la précarité économique est répandue, la prééminence des discours porteurs de promesses de développement local agit sur la perception

²⁷³ Accès : <https://www.yasunidos.org/le-processus-participatif-de-protection-du-parc-national-yasuni-equateur/> (Consulté le 4 mars 2024).

et les comportements des communautés riveraines, surtout lorsque les initiatives de communications sensibilisatrices et proactives sont faiblement mises en œuvre pour appuyer les processus participatifs des luttes collectives. Ainsi, les populations riveraines témoignent de la sympathie à l'endroit des activités extractives et soutiennent l'exploitation des gaz naturels, conformément à la deuxième hypothèse.

Troisièmement, les problèmes de communication et de transparence dans les interactions, et la gouvernance affectent la sensibilité des implications environnementales des activités extractives. Les parties prenantes n'ont pas une parfaite connaissance des politiques publiques et des textes légiférant l'environnement, ni des enjeux environnementaux des projets extractifs, en raison des déficiences des communications des institutions gouvernementales et des entreprises extractives. La méconnaissance des risques et des défis environnementaux est aggravée par l'insuffisance de débats publics, orientés sur la préservation du milieu et des ressources marines quant aux activités extractives, dans l'arène médiatique. De plus, les discours des institutions gouvernementales et médiatiques disponibles contredisent la parole des experts, des chercheurs environnementaux et des communautés de pêche sur les risques et les impacts des exploitations de ressources fossiles. Nos résultats corroborent les travaux de Oreskes & Conway (2010) et de Libaert & Allard-Huver (2014) sur les stratégies de communication sur les sujets sensibles qui « ont montré une tendance très nette des acteurs défendant un intérêt catégoriel – industriels, lobbyistes voire acteurs institutionnels dans certains cas – à engager des actions de communication et de relations publiques parfois agressives à l'encontre de ces acteurs de la société civile s'opposant à leurs projets ou aux secteurs d'activités qu'ils représentent » (Allard-Huver, In Carlino & Stein, 2019, p. 292). Le déni organisé des impacts potentiels et constatés par les riverains dans les opérations gazières entraîne la faiblesse des initiatives et de l'application des politiques publique et réglementaire visant à protéger l'environnement marin. Se sentant exclues et en manque d'informations nécessaires, les parties prenantes sont, de fait, privées de moyen de surveillances des décisions gouvernementales et des opérations extractives en cours. De plus, l'insuffisance d'informations complètes et claires, mais aussi les discours captieux et l'inflexibilité des institutions extractives exacerbent l'ignorance et le retard de prise de conscience des enjeux environnementaux des industries extractives. Cela constitue des éléments de mise en lumière du contraste existant entre les discours économiques et les discours environnementaux au sein de la sphère médiatique. À cela s'ajoute la carence de politiques de communication institutionnelle et publique, promotrices de la participation et de la transparence, qui vise exclusivement à favoriser l'éveil des consciences,

l'éducation et la mobilisation citoyenne au service de l'environnement, en vue de promouvoir sa préservation et sa durabilité. Communément appelée communication environnementale, d'après Robert Cox (In Libaert, 2010, p. 167), elle est « un vecteur essentiel et pragmatique de notre compréhension de ce qui nous environne ainsi que de notre relation au monde ». En somme, la pratique de la communication et de la transparence par les institutions gouvernementales et extractives est cruciale pour la sensibilisation et l'éducation environnementales. Elle constitue aussi un moteur de connaissance et de compréhension des impacts environnementaux des exploitations de gaz naturels tels que les pollutions de l'eau, de l'air et des terres, fournissant ainsi de solides arguments permettant la validation de notre troisième hypothèse.

Quatrièmement, il existe un lien intrinsèque entre la pratique de la transparence et la promotion de la préservation de l'environnement. En référence à la confirmation de la troisième hypothèse, le manque de transparence entrave la sensibilisation et l'éveil des consciences sur les préoccupations environnementales. Les problèmes de formation et de compréhension des enjeux environnementaux des projets extractifs limitent la sensibilité citoyenne et politique, et la prise de décision portant sur l'écologie. Ainsi, les différentes parties prenantes, y compris la société civile et les populations locales, privilégient les retombées économiques au détriment des questions environnementales dans les débats publics. L'insuffisance de transparence, qui se manifeste aussi par une défaillance des conduites démocratiques et des communications, agit aussi sur l'implication et la participation des citoyens dans les prises de décision portant sur la gouvernance environnementale. Le caractère infranchissable des sphères stratégiques et décisionnelles des institutions de l'État et des compagnies extractives, rendant inaccessibles et non vérifiables les informations, intensifie le sentiment de mise à l'écart chez les populations. « Le secret est vécu comme une forme de mépris, d'arrogance scientifique et d'exclusion » (Faillon, In Ghosn, Bendahan & al. 2020, p. 234). Les parties prenantes, en particulier les journalistes, les universitaires et les membres de la société civile appréhendent globalement leur libre expression et leur engagement en faveur de l'environnement et de la durabilité quant aux projets extractifs. La dépendance ou le manque de financement, le contrôle, l'intimidation et la limitation des actions civiles par l'État constituent une source de démotivation aux communications militantes sur des sujets sensibles tels que les impacts environnementaux pouvant être factieux ou freiner la continuité des activités extractives. De même, les problèmes de sensibilisation et de la participation citoyennes aux processus de gouvernance empêchent le contrôle et le suivi des politiques de gouvernance et des opérations extractives. De ce fait, les

parties prenantes méconnaissent les impacts réels des extractions d'hydrocarbure. Puis, la diffusion d'informations captieuses par les autorités gouvernementales et les compagnies étrangères désoriente l'attention du public vers les réels problèmes de société. En outre, la communication des parties prenantes qui militent pour la cause environnementale n'intègre aucune démarche engageante formalisée, associant des actes engageants à des messages persuasifs (Rubans, Moch & al., 2009). La communication des parties prenantes, surtout des OSC, des instituts privés de recherche et des collectivités territoriales sensibilise, mais n'a pas d'impact réel en matière de mobilisation et de soutien citoyen, en vue de susciter l'action concrète et durable des pouvoirs publics. Pourtant, la « démarche de communication engageante table sur la synergie de médiations, et donc sur la mise en mouvement de « médiateurs », dont le rôle consiste à obtenir des actes de la part de la population, mais aussi de la part des pouvoirs publics » (Bernard & Joule, p. 185-p.207). De plus, ces communications des parties prenantes n'ont pas pour finalité la compréhension entre le transmetteur et le destinataire. Les communications environnementales au sujet de l'extraction des gaz naturels ne visent pas alors ce que Habermas (1987) désigne par l'*agir communicationnel* pour un acte de langage qui favorise la compréhension et le consensus entre les différentes parties prenantes de la communication. « Le consensus normatif de base, qui s'exprime dans l'action commune, établit et conserve l'identité du groupe : c'est pourquoi le fait du consensus réussi est simultanément son contenu essentiel » (Habermas, 1987, p. 63). Ce concept est alors fort pointilleux en matière de transparence, car il requiert des procédures de communication horizontales, participatives et libres de contraintes. Contrairement à Libaert (2010) qui préconise l'ouverture de la communication au conflit pour favoriser la participation, Habermas (1987) promeut le consensus réussi pour fomentier l'acceptation et l'engagement sincère envers une action collective. En plus, les communications ne cherchant pas l'*agir communicationnel* qui manifeste aussi la volonté de prétendre la vérité (D'Apollonia, 2014) ne permettent pas au public d'arbitrer les débats publics en déterminant la véracité des discours médiatisés. De plus, il est essentiel de souligner que le système politique sénégalais et le mode de gouvernance des ressources extractives ne permettent ni la participation effective ni la liberté d'expression absolue aux médias et aux autres acteurs s'opposant ainsi à l'exigence démocratique qu'impose l'*agir communicationnel* de Habermas. Ainsi, malgré les efforts de communication militante, les conséquences des activités extractives sur la pêche peinent à s'imposer comme au centre des débats médiatiques, et encore moins à faire réagir les pouvoirs publics. Tous ces problèmes de transparence dans les communications diminuent la pression sur les autorités

gouvernementales et favorisent l'évasion des responsabilités de ces derniers. Le militantisme en faveur de l'environnement et de la résilience des pêcheurs, qui constatent de plus en plus d'obstacles à leur activité, est aussi affaibli. En résumé, les manquements en matière de communication, n'intégrant pas les principes de transparence, freinent les initiatives pour la défense de l'environnement. Ce qui valide la quatrième hypothèse de notre recherche proposant que la transparence dans les communications est un pilier de la préservation de l'environnement.

Au Sénégal, la transparence est comprise de différentes façons par les parties prenantes. Globalement, elle est désignée comme étant l'expression de critères informationnels et d'ouverture facilitant l'accès et la compréhension des informations et la communication participative dans la gouvernance des ressources gazières. L'introduction des valeurs de transparence dans les systèmes de communication peut contribuer à la bonne gouvernance. Les projets d'exploitations perçues comme une opportunité de développement économique disposent de l'acceptation sociale des citoyens, y compris des communautés riveraines. Celles-ci escomptent les impacts positifs des projets extractifs, comme dans les promesses du Gouvernement. Cependant, actuellement, les riverains observent une prédominance d'impacts négatifs par rapport aux retombées positives des opérations gazières. Ces constats sont aggravés par les lacunes de prise de conscience publique sur les enjeux environnementaux des activités industrielles en mer provoquées par les déficits de communication et de transparence. Compte tenu des différentes déficiences en termes de gouvernance environnementale et de la non-transparence des communications, l'écologie tarde à percer dans les débats publics et dans les communications institutionnelles inhérents à la gouvernance des gaz naturels.

Conclusion intermédiaire

La méthode de l'analyse contenu « permet de concilier analyses qualitative et quantitative en réalisant un tri statistique des données recueillies dans un corpus et en permettant l'évaluation, ce qui fait sa force » (Leray, 2008, p. 7). En organisant méthodologiquement les données extraites du corpus, elle a permis une évaluation approfondie qui a facilité l'intelligibilité des relations entre la transparence des communications autour de l'exploitation des gaz *offshore* et la préservation de l'environnement. L'analyse de contenu a

nuancé et a complété les résultats de nos enquêtes de terrain, et a ainsi favorisé la formulation de conclusions plus étayées. Elle a permis d'examiner les controverses et de recueillir des points de vue plus détaillés concernant les scandales financiers. En examinant les propos d'une variété de parties prenantes, y compris des acteurs non inclus dans notre échantillon de recherche, l'analyse de contenu des articles de la presse en ligne a aussi élargi les cibles de notre étude. Elle a procuré également des informations sur les interactions entre les différentes parties prenantes, mettant davantage la lumière sur les politiques de gouvernance et la nature des interrelations, ainsi que les répercussions de celles-ci sur les comportements sociaux. Néanmoins, l'analyse de contenu présente des limites, parce que les articles de presse n'abordent pas les politiques des communications des institutions étatiques, extractives et civiles. Ils omettent aussi d'examiner en profondeur la transparence des discours des parties prenantes dans la sphère politique et publique. Les articles de presse sélectionnés ne sont pas produits sur la base de résultats issus d'enquête de terrain. Ce qui réduit la vérifiabilité de la transparence des informations de la presse. Par ailleurs, étant donné que le corpus de presse ne traite pas des opinions de certains interviewés tels que les agents des collectivités locales, les CLPA, de Cayar et de Saint-Louis, l'analyse de contenu n'a pas enrichi les propos recueillis lors des interviews avec ces derniers. Cependant, l'absence de ces parties prenantes dans les articles de presse est révélatrice de leur participation insuffisante aux débats publics au sein de la sphère médiatique. La confrontation des résultats de l'analyse de contenu avec les données expérimentales diversifie et complète les informations recueillies sur le terrain. C'est une démarche objectivante qui renforce la fiabilité de nos conclusions. À cet effet, nous avons réussi à apporter des nuances à la première hypothèse et à confirmer les trois autres.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les écosystèmes littoraux du Sénégal s'érodent à cause du phénomène de changement climatique et des lacunes de gouvernance de celle-ci. Concomitamment, les lacunes en matière d'éveil des consciences publiques sur les enjeux de la préservation du patrimoine environnemental, y compris de la biodiversité et du biotope, et sur les dangers économiques et socio-sanitaires des pollutions naturelles et anthropiques rejaillissent sur les politiques publiques et la promotion de l'écologie à l'échelle nationale. Ainsi, dans les territoires littoraux, se manifestent une faiblesse de la connaissance des savoirs endogènes et une décrue de l'animisme, au profit de l'accroissement des religions abrahamiques, notamment l'islam et le christianisme, et de formes d'occidentalisation avec des conséquences potentielles sur les valeurs traditionnelles plutôt conservatrices de l'environnement. Malgré les innombrables conséquences des crises environnementales dont la dégradation du cadre de vie et la raréfaction des ressources halieutiques, les populations et les pouvoirs publics ne font pas de la préservation de la mer et de ses ressources naturelles une préoccupation prédominante. Parmi les principales raisons de ces manquements en termes de gouvernance environnementale figurent les déficits d'information et de communication. De plus, en ses phases exploratoires, le pilotage des projets d'extraction d'hydrocarbures en mer, qui s'additionnent aux écueils empêchant un environnement sain et durable, ne parvient ni à relever les défis de communication ni à stimuler le changement d'idéologie sociale et politique pour la préservation de l'environnement marin.

L'essor d'une industrie extractive comportant un enjeu économique de taille repose fondamentalement sur le consentement du public ; en effet, elle ne saurait susciter et maintenir l'intérêt des parties prenantes qu'à la condition que les dirigeants démontrent, aux yeux de tous, son utilité en termes de développement, sa bonne gestion, ainsi que sa conformité aux principes communément admis comme de l'éthique (Bret-Rouzaut & Favennec, 2011). Ainsi, en ce qui concerne les projets d'exploitation de gisements fossiles en eau marine profonde, le Sénégal aspire à bien gouverner et s'efforce d'établir un cadre de gestion basée sur des principes éthiques et démocratiques tels que la transparence. À l'unanimité, les acteurs institutionnels ciblés de cette étude observent dans les initiatives de gouvernance des avancées majeures en matière de transparence. Néanmoins, celles-ci sont remises en question par nombre de parties prenantes à cause de la faiblesse de leur applicabilité et de leur application, sans compter les manquements institutionnels, politiques et législatifs. De plus, le système étatique en vigueur ne fournit pas un cadre démocratique propice pour l'engagement absolu des parties prenantes. Il s'opère une méfiance mutuelle entre l'État et les parties prenantes, en particulier la société

civile. Ce qui limite d'emblée la participation active de celles-ci et leur capacité à influencer les décisions relatives à la gouvernance. Toutefois, pour essayer de se conformer à la bonne gouvernance des industries extractives, qui exige la transparence des processus, le pays recourt à des politiques de communication publique. Que ce soient des discussions, des controverses médiatiques, des communications institutionnelles, la communication publique alimente la transparence. Cependant, elle comporte de multiples insuffisances qui résonnent sur la disponibilité, la pertinence et l'intelligibilité des informations, ainsi que l'implication et la contribution des citoyens aux processus d'exploration des gisements en hydrocarbures, entravant la transparence.

Pourtant, l'accessibilité de l'information et la participation citoyenne ne s'avèrent pas assez déterminantes dans la motivation et l'engagement des citoyens pour la transparence. Une grande part des parties prenantes est déterminée à lutter pour son inclusion dans les processus de décision et combattre l'opacité, en raison des promesses de développement social et économique véhiculées à travers les communications des institutions gouvernementales et extractives, tandis que le reste, notamment les communautés riveraines, se sent impuissant devant le phénomène de gouvernance peu transparent. Les parties prenantes engagées soutiennent peu les préoccupations environnementales des communautés au sein de la sphère publique par le biais d'actions collectives de communication organisées ou de débats publics. N'empêche que ceux-ci servent, *de facto*, de catalyseur pour le changement et la prise de conscience des questions environnementales. Ils sont un cadre de sensibilisation et de mobilisation des citoyens autour de la gouvernance environnementale des questions gazières, à même de stimuler la sensibilité environnementale du Gouvernement. Les échanges contradictoires des acteurs de la société civile s'engagent également dans des actions juridiques pour faire respecter les lois environnementales et protéger les droits des communautés locales. La controverse environnementale de la société civile devient une sorte de militantisme qui cherche « à faire triompher des idées et des opinions » (Doutreix, In Carlino & Stein, 2019) pour la protection de l'environnement marin.

Malgré l'insuffisance de la sensibilisation sur les risques d'impacts environnementaux, émerge, tant bien que mal, l'expression d'alertes sur les pollutions périlleuses et des combats pour la cohabitation des activités de pêche avec celles extractives. Dans les affaires extractives à forts enjeux économiques, le manque de transparence et les observations populaires non étayées et non scientifiques sur les impacts environnementaux ne constituent pas des arguments décisifs pour empêcher l'assentiment social des exploitations de gisements fossiles *offshore*.

Néanmoins, la fréquence de discours captieux et l'absence de communication conçue sur des valeurs telles que la démocratie, la rectitude et la transparence, portant sur les enjeux de l'économie bleue et sur les impacts environnementaux, retardent l'éveil des consciences sur les périls liés aux industries extractives et l'urgence d'établir des politiques écologiques rigoureuses. Par conséquent, les discours institutionnels et les débats publics militants entrepris par les parties prenantes, notamment la société civile, ne parviennent pas à mobiliser suffisamment l'opinion publique autour des questions de développement centré sur la durabilité. Le militantisme environnemental mis en œuvre pour obvier aux éventuelles *malédiction des ressources naturelles*, lesquelles généreraient des effets négatifs sur le milieu marin compromettant ainsi la principale source de résilience économique des populations riveraines, sans que celles-ci ne puissent s'adosser sur les revenus des gaz naturels, peine à produire des résultats concluants.

Tout bien considéré, la communication des acteurs concernés par l'exploration des gaz *offshore* est dominée davantage par l'opacité que par la transparence. Les compagnies gazières et les institutions gouvernementales motivées par la gestion de leur image recourent à des stratégies d'opacité pour légitimer les projets d'exploitation d'hydrocarbures en perspective. Elles visent à émettre des messages encadrés et à utiliser même des techniques de *greenwashing* en vue de forger l'acceptabilité sociale des projets extractifs et à jouir d'une réputation positive profitable à des fins politiques. Pour mettre en œuvre une communication sélective dans toutes ses modalités et ainsi contrôler la perception du public, les pouvoirs décisionnels jouent de cette opacité en passant par diverses stratégies dont la limitation des parties prenantes impliquées dans les débats (restreignant leur participation active et leur capacité à influencer les décisions), la diffusion d'informations peu accessibles, incomplètes et/ou trompeuses, la capture de régulateurs (se traduisant par la création de liens forts adjacents à des affinités entre des parties prenantes supposées surveiller la gouvernance et l'opération extractives et l'État et des compagnies gazières), la restriction des libertés démocratiques et le contrôle des champs d'expression publique. Au Sénégal, aborder le sujet de la préservation de l'environnement quant aux industries extractives devient, à cet effet, une question à haut risque de conflits pour les parties prenantes. De surcroît, les acteurs qui s'appliquent à la dénonciation des pratiques non transparentes et destructrices de l'environnement sont confrontés à des manquements de moyens financiers et de formation. De ce fait, leur communication peine à être persuasive et à susciter la mobilisation sociale et politique pour la transformation des industries extractives en opportunités de développement économique et durable. Le manque de communication

transparente a un enjeu négatif pour la promotion de l'écologie au chapitre de l'exploration des gisements en ressources fossiles *offshore*.

L'étude de l'influence de la transparence des communications, autour des projets d'exploitation de gisements fossiles dans de différentes zones de la côte sénégalaise, sur la préservation de l'environnement marin a pu être réalisée de façon pertinente aux moyens d'entretiens semi-directifs et d'analyse de contenu presse. Au terme de cette recherche de longue haleine, l'étude de la communication publique multi-acteurs portant sur la défense de l'environnement marin apparaît dans toute sa complexité. D'un point de vue du terrain de recherche et des SIC, la thèse est particulièrement novatrice, car elle est une des pionnières à s'intéresser aux premiers projets d'exploitation des gaz naturels dans le contexte sénégalais. À la littérature de la communication publique, notre étude trouve son originalité dans l'examen des expressions de la transparence dans les communications, des perceptions sociales de cette transparence communicationnelle axée sur les questions gazières et leurs enjeux comportementaux (en termes de confiance, de mobilisation et d'engagement). Notre recherche s'inscrit dans la recherche en communication environnementale en ce qu'elle étudie à la fois l'enjeu perceptuel et comportemental des communications extractives, y compris des controverses financières et environnementales, et leurs conséquences en matière d'engagement social et politique pour la préservation de l'environnement marin et pour la résilience de la pêche. De plus, grâce à l'étude des communications institutionnelles et des communications interpersonnelles, notre travail contribue à la divulgation des enjeux complexes et multifacettes de la communication sociale. La thèse permet aussi de rendre compte de l'utopie de la transparence des communications environnementales, quand il s'agit de questions extractives. Par ricochet, elle révèle comment la transparence est instrumentalisée pour la fabrique de l'acceptabilité sociale de projets extractifs et en quoi les communications autour de la transparence peuvent minimiser les questions écologiques au profit d'intérêts économiques, à court terme.

Il est opportun de signaler les obstacles rencontrés, lesquels constituent des limites à la rigueur de notre recherche. D'une part, menée sans appui financier, la thèse a été élaborée à temps partiel et a exigé sept longues années de dévouement. Ce qui a par ailleurs nécessité des ajustements continuels pour éviter l'obsolescence de certaines informations relevant de l'actualité politique et extractive. Ce problème financier a été d'autant plus influent que nous avons mené les enquêtes de terrain proprement dites sur deux années discontinues (2019 et 2020). D'autre part, il nous a été impossible de mener des entretiens au sein des institutions

étatiques telles que l'ANAM et HASSMAR, mais aussi de la compagnie extractive BP Sénégal. Malgré notre requête formulée par courrier, suivi de multiples relances, l'ANAM n'a jamais daigné fournir une réponse à notre demande d'autorisation à enquêter. De son côté, un délégué du Secrétaire Général de HASSMAR, dans son courriel²⁷⁴ répondant à notre demande d'entretien, dit : « comme vous le savez certainement, HASSMAR est juste une structure de coordination de l'action de l'État en mer. Nous coordonnons toutes les actions, mais il y a des structures étatiques spécialisées qui ont des compétences avérées dans des domaines bien définis ». Pourtant, le ministère de l'Environnement et du Développement Durable (2018) mentionne la HASSMAR et l'ANAM comme deux des acteurs phares des institutions exécutives rattachées à la primature intervenant dans l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. En ce qui concerne BP Sénégal, le responsable de la communication a nous suggéré qu'il est hautement improbable d'obtenir une autorisation de conduire des enquêtes sur des aspects de la communication en interne. Il nous a alors recommandé d'entamer des procédures administratives auprès de son siège social mondial, situé au Royaume-Uni, certes complexes, mais lesquelles nous offriraient l'opportunité d'effectuer un stage d'observation ou de bénéficier d'une bourse de recherche sur des questions communicationnelles qui seraient définies par la compagnie. Compte tenu de la centralisation des autorisations au siège social mondial qui laisse entrevoir un contrôle minutieux des interactions de la compagnie avec les chercheurs, nous avons décliné cette proposition pour éviter de compromettre l'intégrité scientifique de la recherche. Pour recueillir des informations sur la communication de ces acteurs décisionnaires de la gouvernance des exploitations gazières, nous avons examiné les données qu'ils fournissent sur leurs plateformes numériques et ce qui se dit sur Internet. Néanmoins, comme les systèmes de communication renferment une dimension intentionnelle ou non conférant de la valeur à leurs comportements (Watzlawick, In Winkin, 1981), la négation à nos demandes d'autorisation pour mener des entretiens est considérée comme l'expression du caractère fermé de ces institutions, rejoignant ainsi les résultats de la recherche.

Préoccupées par les lacunes de transparence et de communication, et leurs impacts sur la gouvernance environnementale, les parties prenantes ont formulé des recommandations notables. Ces dernières visent à améliorer la fonctionnalité du cadre institutionnel, l'applicabilité des politiques publiques et législatives et l'exploitation profitable des ressources gazières fondée sur le respect des normes socio-environnementales ; parce que « le gaz n'est

²⁷⁴ La réponse nous a été adressée par mail le 20 avril 2018.

pas une ressource durable, il faut donc préserver *diatara* et *praya* (puits de pêche très poissonneux) qui accueillent les opérations extractives » (une transformatrice de poisson à Saint-Louis, 2021). Pour ce faire, les parties prenantes proposent la promotion de la synergie entre les différents acteurs, de la communication participative, de la transparence économique, sociale et environnementale des affaires extractives, et de la gouvernance inclusive, responsable et durable.

Au Sénégal, le concept de la communication transparente ne trouve quasiment pas d'usage dans le langage courant, encore moins en lien avec les questions de préservation de l'environnement. En général, les parties prenantes tendent à associer la notion de transparence davantage avec les pratiques financières qu'à la communication. En fait, elles utilisent « la bonne information » ou « la vraie information » pour définir la transparence (en référence à la vérité) dans les communications. Ce qui s'avère fort réducteur pour l'essence même du concept de communication transparente. En considérant les précédentes recommandations des parties prenantes, il convient d'ouvrir des pistes de réflexion pour envisager la montée en puissance des recherches portant sur la transparence dans les communications. En plus, en raison des lacunes de transparence dans les systèmes de communication organisationnelle et du retard des recherches dans ce domaine au Sénégal, il apparaît pertinent de prévoir des travaux visant à promouvoir la transparence des communications publiques. Dans nos projets d'étude à venir, nous allons nous intéresser aux facteurs ethnologiques et sociopolitiques pouvant influencer l'intégration de la transparence dans les dynamiques managériales, aux pratiques de la transparence dans la culture d'entreprise et dans les politiques de communication des organisations (surtout en situation sensible ou de crise), ainsi qu'aux procédures pour mettre en œuvre des outils de communication transparente. Ces recherches vont contribuer à l'enrichissement des connaissances relatives à la transparence des organisations s'inscrivant dans les SIC. Ce champ entreprend déjà des recherches sur l'analyse de la transparence au sein des organisations sous divers angles, comme son enjeu dans les organisations, la perception qu'en ont les différents publics et ses manifestations discursives (Catellani & al., 2015). De plus, les déficiences soulevées par le diagnostic de la communication publique des acteurs de l'exploration et de l'exploitation des gisements en ressources fossiles, et les recommandations précédentes témoignant de leurs souhaits étayent l'enjeu utilitaire de projeter l'élaboration de travaux portant sur le rapport entre les pratiques participatives dans les affaires publiques et la promotion de la transparence dans les actions de la communication pour la préservation de l'environnement. Il s'agira d'apporter la lumière sur la manière dont la transparence peut être

conçue comme une initiative de communication co-construite par les différentes parties du système relationnel et mettre en évidence l'enjeu de cette approche en matière d'efficacité dans les initiatives environnementales. Cette étude apportera une avancée aux recherches sur la communication circulaire et la communication environnementale. En outre, nous allons envisager des recherches se focalisant sur la place de la transparence dans la production de savoirs en SIC afin de contribuer au renforcement de la crédibilité de ce champ qui se concentre de plus en plus sur des questions à forts enjeux sociaux telles que l'environnement et les projets de développement. Les recherches en SIC commencent à porter un intérêt grandissant à cette thématique en l'abordant sous différentes dimensions telles que l'influence de la médiation des productions scientifiques et l'importance des dispositifs communicationnels dans la visibilité des vulgarisations (Miège (1995), Jeanneret (2014) et Couzinet & Liqueste (2021), et la transparence dans les controverses au sein de la sphère scientifique (Allard-Huver, 2013). Notre contribution se concentrera sur la transparence des données, des méthodes de recherche utilisées et des procédures d'analyse des résultats. Elle pourra également insister l'impact de la transparence de la production des savoirs dans les processus de prise de décision politique relative à la sauvegarde de l'environnement. Enfin, de cette dernière perspective, nous allons nous appliquer à une approche interdisciplinaire en combinant les pensées décoloniales avec les théories de la communication dans le but d'enrichir l'épistémologie sur la médiation écologique, notamment au Sénégal. Les pensées décoloniales souffrent de marginalisation et de caricatures ; or comme nous l'avons vu dans le cas du Sénégal, les savoirs locaux et indigènes peuvent être transmetteurs de valeurs écologiques. Toutefois, les savoirs, que les penseurs décoloniaux désignent généralement comme étant eurocentrés pour leur vision hégémonique, ont, de plusieurs manières, posé les bases et structuré les réflexions théoriques, méthodologiques et analytiques des recherches en SHS. Certes dans sa contribution s'inscrivant dans un contexte des luttes sociales et écologiques en Amérique latine, Escobar (2023) ne s'empêche pas de critiquer, lui aussi, les modes de pensée et de développement des sociétés occidentales, mais il propose à la place le *plurivers*, c'est-à-dire un monde marqué par une diversité de réalités et de cosmovisions. Les études de ce dernier, qui prône la considération des différents phénomènes ontologiques et épistémiques, nous inspirent à questionner et à repenser les fondements de la communication visant à promouvoir la préservation de l'environnement. En interrogeant la visibilité et l'accessibilité des informations, en particulier celles qui portent sur la nature et l'écologie, la recherche sur transparence des savoirs établira des ponts pour permettre la découverte de la manière dont la transparence ou l'opacité dans la transmission des

savoirs et des réalités endogènes affecte la perception des crises environnementales et l'engagement des communautés scientifiques et locales dans la gestion de l'environnement. Il s'agira de questionner cette fois-ci en profondeur les processus discursifs et communicationnels véhiculant des héritages culturels, mais aussi des savoirs écologiques qui peuvent révéler de nouvelles dynamiques de pouvoir, de représentation et de mobilisation communautaire adaptés aux réalités scientifiques et sociales contemporaines. En traitant ensemble le savoir, la communication et l'écologie, cette étude fusionnera des questions jusqu'ici soulevées séparément et aura un apport considérable sur les littératures communicationnelles et décoloniales.

Table des matières

INTRODUCTION	1
LA PROBLÉMATIQUE DE LA TRANSPARENCE DE LA COMMUNICATION DES ACTEURS GAZIERS POUR L'ÉCOLOGIE MARINE AU SÉNÉGAL.....	11
Première Partie	40
<i>Approche conceptuelle : les enjeux communicationnels de la gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement</i>	40
<i>Chapitre I.....</i>	41
<i>Les enjeux communicationnels de la crise climatique</i>	41
I-1- Les vacarmes autour du climat. Nature et enjeux des controverses.....	42
I-1-1- La guerre pour le climat : origines et armes de défense	43
I-1-2- Les conflits sociaux pour le climat : une bataille de la communication	49
I-2- Crise climatique et communication au Sénégal : un couplage pour la résilience des écosystèmes marins	57
I-2-1- Les impacts sur l'environnement marin au Sénégal	58
I-2-2- Les communications sur le changement climatique	63
<i>Conclusion intermédiaire.....</i>	68
<i>Chapitre II</i>	69
<i>Écologie au Sénégal : approche historique, culturelle et communicationnelle</i>	69
II-1- Écologie : entre impératifs politique et socio-environnemental	70
II-1-1- Origine et définition de l'écologie politique	70
II-1-2- Les politiques de préservation de l'environnement marin au Sénégal	76
II-2- Communications de la transition écologique : une approche anthropologique	86
II-2-1- Les communications environnementales	87
II-2-2- Les communications sur l'anthropologie socio-environnementale	98
<i>Conclusion intermédiaire.....</i>	109
<i>Chapitre III</i>	112
<i>Communications et exploitation des ressources extractives</i>	112
III- 1- La gouvernance africaine des ressources naturelles	114
III-1-1- La gouvernance, de quoi parle-t-on ?	114
III-1-2- Les socles de la gouvernance minérale en Afrique	126
III- 2- Exercice de transparence dans la gouvernance des gaz au Sénégal : effet sur la communication	138
III-2-1- La communication publique sur l'exploitation des gaz au Sénégal	139
III-2-2- La transparence des controverses sur les ressources naturelles. Quels enjeux écologiques ?	148
<i>Conclusion intermédiaire.....</i>	162
<i>Deuxième Partie.....</i>	165
<i>Impact des limites de la transparence dans les communications relatives à l'exploitation des ressources naturelles sur la préservation de l'environnement au Sénégal.....</i>	165

Chapitre IV	166
<i>Positionnement épistémologique et pratique du terrain de recherche.....</i>	166
IV- 1- Présentation socioculturelle du terrain de l'étude	167
IV-1-1- Description du terrain	168
IV-1-2- Situation locale de la pêche.....	174
IV- 2- Approche théorique et méthodologique de la recherche sur les enjeux de la transparence des communications sur les questions liées à l'écologie marine	180
IV-2-1- Cadrage théorique	181
IV-2-2- Méthodologie de recherche	190
<i>IV- Conclusion intermédiaire</i>	207
Chapitre V.....	209
<i>La balance entre la transparence dite et la transparence perçue</i>	209
V-1- La transparence : entre défis de gouvernance et obligation de communication....	210
V-1-1- Les voix et les voies de la transparence des communications des parties prenantes.....	210
V-1-2- La réception de la transparence	229
V-2- Les limites de la gouvernance écologique : la partie émergée de l'iceberg	247
V-2-1- La place de l'écologie dans la gouvernance des ressources gazières.....	247
V-2-2- Les réponses à l'illusion de gouvernance durable des ressources naturelles	257
<i>Conclusion intermédiaire</i>	265
Chapitre VI	267
<i>Croisement des données expérimentales et des articles de presse.....</i>	267
VI-1-L'analyse de contenu des discours sur la gouvernance de gaz naturels	268
VI-1-1- Contextualisation des discours sur la gouvernance des gaz naturels	269
VI-1-2- La place de la transparence et de l'écologie dans les discours	278
VI-2- L'impact écologique de la transparence mythique.....	301
VI-2-1- Dissonance entre communications politiques et impératif de transparence	302
VI-2-2- Les conséquences environnementales de la gouvernance extractive : un bilan inquiétant	315
<i>Conclusion intermédiaire.....</i>	329
<i>CONCLUSION GÉNÉRALE</i>	331
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	342
<i>ANNEXES</i>	360

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Audouin, A., Courtois, A., & Rambaud-Paquin, A. (2009). *La communication responsable*. Eyrolles-Éd. D'Organisation.

Baracchini, P. (2004). *Guide à la mise en place du management environnemental en entreprise selon ISO 14001* (3e éd. mise à jour). Presses polytechniques et universitaires romandes.

Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu* (2e éd.). PUF.

Berque, A. (2014). *La mésologie, pourquoi et pourquoi faire ?* Presses universitaires de Paris Ouest.

Bessette, G. (2004). *Communication et participation communautaire : Guide pratique de communication participative pour le développement*. Les Presses de l'Université Laval ; Centre de recherches pour le développement international.

Bonnin, M., Ly, I., Queffelec, B., & Ngaido, M. (2016). *Droit de l'environnement marin et côtier au Sénégal*. IRD.

Bret-Rouzaut, N., & Favennec, J.-P. (2011). *Recherche et production du pétrole et du gaz : Réserves, coûts, contrats* (2e éd., [revue, actualisée et enrichie]). Éd. Technip.

Bouchard, F., Prud'homme, J., & Doray, P. (2017). *Sciences, technologies et sociétés de A à Z*. Presses de l'Université de Montréal.

Capron, M., & Quairel-Lanoizelée, F. (2010). *La responsabilité sociale d'entreprise*. La Découverte.

Carlino, V., & Stein, M. (avec Centre de recherche sur les médiations). (2019). *Les paroles militantes dans les controverses environnementales*. PUN-Éditions universitaires de Lorraine.

Caron, P., & Châtaigner, J.-M. (Éds.). (2017). *Un défi pour la planète : Les objectifs de développement durable en débat*. IRD éditions ; Éditions Quae.

Catellani, A., Crucifix, A., Hambursin, C., & Libaert, T. (2015). *La communication transparente. L'impératif de la transparence dans le discours des organisations*. Presses Universitaires.

CEA. (2015). *La planification au service du développement de l'Afrique. Enseignements, indications et messages tirés des expériences passées et présentes*. Nations Unies, Commission Économique pour l'Afrique (CEA).

CEA. (2016a). *L'économie bleue*. Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique.

CEA. (2016b). *Rapport sur la gouvernance en Afrique. Mesurer la corruption en Afrique : Prendre en compte la dimension internationale*. Nations Unies, Commission Économique pour l'Afrique.

CEA. (2018). *Rapport sur la gouvernance en Afrique. La gouvernance des ressources naturelles et la mobilisation des ressources publiques pour la transformation structurelle*. Nations Unies, Commission Économique pour l'Afrique (CEA).

CEA, & UA. (2011). *Les ressources minérales et le développement de l'Afrique. Rapport du Groupe d'études international sur les régimes miniers de l'Afrique*. Nations Unies, CEA.

Charaudeau, P. (2017). *Le débat public, entre controverse et polémique : Enjeu de vérité, enjeu de pouvoir*. Lambert-Lucas.

Clément, E., Demonque, C., Hansen-Love, L., & Kahn, P. (2000). *La philosophie de A à Z*. Hatier.

Collet, H. (2004). *Communiquer : Pourquoi, comment ? Le guide de la communication sociale*. CRIDEC.

Couzinet, V. & Liquete, V. (2021). Médiation documentaire : à la confluence entre information et communication. In E. Delamotte (dir.). *Éducatons aux médias, à l'information et au numérique. Contributions scientifiques en dialogues*. Montpellier : Presses universitaires de la Méditerranée.

Darwin, C. (2022). *L'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle ou La préservation des races favorisées dans la lutte pour la vie* (E. Barbier, Trad. ; Éd. mise à jour en 2022). Flammarion.

Descroix, L., Djiba, S., Sané, T., Tarchiani, V., Istituto de biometeorologia, Université Assane Seck de Ziguinchor, LMI PATEO, Institut sénégalais de recherches agricoles, Consiglio nazionale delle ricerche (Italy), Italian Cooperation, & PAPSEN (Project) (Éds.). (2015). *Eaux et sociétés face au changement climatique dans le bassin de la Casamance : Actes de l'Atelier scientifique et du lancement de l'initiative « Casamance : un réseau scientifique au service du développement en Casamance » du 15-17 juin 2015 à Hôtel Kadiandoumagne de Ziguinchor, Sénégal*. Atelier scientifique « Eau et sociétés face au changement climatique dans le bassin de la Casamance », Paris. L'Harmattan.

Dictionnaire de l'écologie. (1999). Michel.

Diop, B. (1958a). *Les Contes d'Amadou Koumba*. Présence africaine.

Diop, B. (avec Senghor, L. S.). (1958b). *Les nouveaux contes d'Amadou Koumba*. Présence africaine.

Drouin, J.-M. (1993). *L'écologie et son histoire : Réinventer la nature*. Flammarion.

Escobar, A. (2023). *Un autre possible est possible. Des chemins pour la transition depuis Abya Yala/Afro/Latinoamérica* (L. Rougier, Trad. ; Jimsaan).

Falq, J., & Kane, M. (1974). *Littérature africaine. Textes et Travaux*. Les Nouvelles Éditions Africaines (Nathan Afrique).

Felli, R. (2008). *Les deux âmes de l'écologie : Une critique du développement durable*. L'Harmattan.

Fenouillet, F. (2017). *La motivation* (3e éd. corrigée et actualisée). Dunod.

Fontana, A., & Samba, A. (2013). *Artisans de la mer : Une histoire de la pêche maritime sénégalaise*. Rochette.

Fontanel, J. (1979). *Écologie, économie et plurigestion*. Éditions Entente.

Formarier, M., & Jovic, L. (avec Association de recherche en soins infirmiers). (2012). *Les concepts en sciences infirmières* (2e éd). Éd. Mallet conseil.

García, S.-M., Boncoeur, J., & Gascuel, D. (2013). *Les aires marines protégées et la pêche : Bioécologie, socioéconomie et gouvernance*. Presses universitaires de Perpignan.

Gervais, F. (2018). *L'urgence climatique est un leurre : Prévenir un gâchis économique gigantesque*. L'Artilleur.

Ghosn, C., Bendahan, M., & Merah, A. (2020). *Communication publique, espace et citoyenneté*. L'Harmattan.

Gueye, A. (2018). *Gestion environnementale de l'exploitation du pétrole offshore* (1. Auflage). Éditions universitaires européennes.

Habermas, J. (1987). *Théorie de l'agir communicationnel. 2 : Critique de la raison fonctionnaliste / trad. de l'allemand par Jean-Louis Schlegel* (J.-L. Schlegel, Trad.). Fayard.

Halland, H., Lokanc, M., Nair, A., & Kannan, S. P. (2015). *Le secteur des industries extractives. Points essentiels à l'intention des économistes, des spécialistes des finances publiques, et des responsables politiques*. World Bank Group.

Han, B.-C. (2017). *La société de transparence*. PUF.

Janicot, S., Aubertin, C., Bernoux, M., Dounias, E., Guégan, J.-F., Lebel, T., Mazurek, H., & Sultan, B. (Éds.) (Avec Reinert, M.). (2015). *Changement climatique : Quels défis pour le Sud ?* Conference of the Parties (United Nations Framework Convention on Climate Change), Marseille. IRD éditions.

Jarrety, M., & Aquien, M. (Éds.). (2001). *Lexique des termes littéraires*. Libr. Générale française.

Jeanneret, Y. (2014). *Critique de la trivialité. Les médiations de la communication, enjeu de pouvoir*. Éditions Non Standard, Paris.

Katz, E., & Lazarsfeld, P. F. (1955). *Personal Influence: The Part Played by People in the Flow of Mass Communications* (1^{re} éd.). The Free Press.

Kosmowski, F. (2015). Observations et perceptions des changements climatiques. Analyse comparée dans trois pays d'Afrique de l'Ouest. In B. Sultan, R. Lalou, M. Amadou Sanni, R. Lalou, & Institut de recherche pour le développement (France) (Éds.), *Les sociétés rurales face aux changements climatiques et environnementaux en Afrique de l'Ouest* (p. 89-p110). IRD Éditions, Institut de recherche pour le développement.

Krolik, C., & Moumouni, C. (Éds.). (2021). *La transparence des industries extractives en Afrique*. Presses de l'Université du Québec.

Le Brun, P.-D. E. (1806). *Les Conquêtes de l'homme sur la nature, ode en trente-six strophes*. BNF.

Le Roy Ladurie, E. (2013). *Naissance de l'histoire du climat*. Hermann.

Le Treut, Hervé., & Jancovici, J.-M. (2001). *L'effet de serre : Allons-nous changer le climat*. Flammarion.

Leray, C. (2008). *L'analyse de contenu : De la théorie à la pratique : la méthode Morin-Chartier*. Presses de l'Université du Québec.

Libaert, T. (1992). *La communication verte : L'écologie au service de l'entreprise*. Ed. Liaisons.

Libaert, T. (2003). *La transparence en trompe-l'œil*. Descartes & cie.

Libaert, T. (avec Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme). (2010). *Communication et environnement, le pacte impossible*. Presses universitaires de France.

Libaert, T. (2013). *Communication(s). 20 ans d'articles de référence*. Dunod ; Cairn.info.

Maugeri, S. (2014). *Gouvernance(s)*. Dunod.

Meier, G. M., & Stiglitz, J. E. (avec Banque internationale pour la reconstruction et le développement). (2002). *Aux frontières de l'économie du développement : Le futur en perspective* (M. Rozenbaum, Trad.). Éd. ESKA.

Miège, B. (1995). *La pensée communicationnelle*. Presses universitaires de Grenoble.

Miège, B. (2010). *L'espace public contemporain : Approche info-communicationnelle*. Presses universitaires de Grenoble.

Morin, E. (1973). *Le paradigme perdu : La nature humaine* (2. éd.). Ed. Du Seuil.

Morin, E. (2011). *La voie : Pour l'avenir de l'humanité*. Fayard.

Morin, E., & Hulot, N. (2007). *L'an I de l'ère écologique : La Terre dépend de l'homme qui dépend de la Terre*. Tallandier.

Nations Unies. (2016). *L'économie bleue en Afrique : Guide pratique* (Première édition). Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique.

Ndao, F. (2018). *L'or noir du Sénégal : Comprendre l'industrie pétrolière et ses enjeux au Sénégal*.

Neveu, É. (2011). *Une société de communication ?* (5e éd). Montchrestien-Lextenso éd.

Olivier de Sardan, J.-P. (1995). *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*. APAD ; Karthala.

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales Ed. 4*. Armand Colin.

Pauli, G. (2019). *L'économie bleue 3.0* (Nouvelle éd., [avec une] nouvelle traduction revue et augmentée). Éditions de l'Observatoire.

Perret, B. (2001). *L'évaluation des politiques publiques* (3e éd). La Découverte.

Petrella, R. (2015). *Au nom de l'humanité : L'audace mondiale*. Couleur Livres.

Poirot-Delpech, S. L., & Raineau, L. (Éds.). (2012). *Pour une socio-anthropologie de l'environnement*. L'Harmattan.

Rousseau, J.-J. (1763). *Contrat social ou principes du droit politique* (Marc-Michel Bousquet).

Safa, H. (2013). *Quelle transition énergétique ?* EDP sciences.

Sall, M., Samb, A. A., Tall, S. M., & Tadian, A. (2011). *Changements climatiques, stratégies d'adaptation et mobilités. Évidence à partir de quatre sites au Sénégal*. IIED.

Sarr, F. (2016). *Afrotopia*. Philippe Rey.

Sonko, O. (2017). *Pétrole et gaz au Sénégal : Chronique d'une spoliation*. Fauves Éditions.

Tabeaud, M. (2012). *La climatologie générale* (3e éd). A. Colin.

Tremblay, S. (Éd.) (Avec IRD). (2007). *Développement durable et communications : Au-delà des mots, pour un véritable engagement*. Presses de l'Université du Québec.

Trotignon, R. (2009). *Comprendre le réchauffement climatique : Connaître le phénomène scientifique, mesurer les impacts sur la planète, comprendre les conséquences économiques*. Pearson.

Watzlawick, P. (1988). *Comment réussir à échouer : Trouver l'ultrasolution*. Éd. Points.

Watzlawick, P., & Weakland, J. H. (Éds.). (1981). *Sur l'interaction. Une nouvelle approche thérapeutique : travaux du Mental Research Institute Palo Alto, 1965-1974*. Éd. du Seuil.

Weart, S. R. (2008). *The discovery of global warming* (Rev. and expanded ed). Harvard University Press.

Winkin, Y. (avec Bateson, G., Birdwhistell, R. L., & Goffman, E.). (1981). *La nouvelle communication* (M.-C. Chiarieri, A. Cardoën, & D. Bansard, Trad. ; Édition revue et corrigée). Éditions du Seuil.

Revues

Aguiar, L. A., Garneau, M., Lézine, A.-M., & Maugis, P. (2010). Évolution de la nappe des sables quaternaires dans la région des Niayes du Sénégal (1958-1994) : Relation avec le climat et les impacts anthropiques. *Science et changements planétaires / Sécheresse*, 21(2), 97-104. <https://hal.science/hal-03199870/document>.

Allard-Huver, F. (2013). La question de la “ transparence ” dans les dispositifs d'évaluation du risque. *Journées doctorales de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication* (SFSIC), May 2013, Paris, France. <https://shs.hal.science/halshs-03118033/document>.

Allard-Huver, F. (2021). « Ce que les SIC font aux controverses environnementales, ce que les controverses environnementales font aux SIC ». *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 21, Article 21. <https://doi.org/10.4000/rfsic.10215>.

Badouard, R., & Mabi, C. (2015). Le débat public à l'épreuve des controverses. *Hermès, La Revue*, 71(1), 145-151. <https://doi.org/10.3917/herm.071.0145>.

Becerra, S. (2012). Vulnérabilité, risques et environnement : L'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 12(1), En ligne. <https://doi.org/10.4000/vertigo.11988>.

Bernard, F., & Joule, R.-V. (2005). Le pluralisme méthodologique en sciences de l'information et de la communication à l'épreuve de la « communication engageante ». *Questions de communication*, 7, 185-208. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.4647>.

Bouju, J. (2011). Une application de l'anthropologie au développement. *Cahiers d'études africaines*, 202-203. <https://journals.openedition.org/etudesafriaines/16788>.

Catellani, A., Espuny, C. P., Malibabo lavu, P., & Vigouroux, B. J. (2019). Les recherches en communication environnementale. *Communication - Information, médias, théories, pratiques*, Vol. 36/2, En ligne.

<https://doi.org/10.4000/communication.10559>.

Cefai, D. (2016). Publics, problèmes publics, arènes publiques. ... *Questions de communication*, 30, Article 30.

<https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.10704>.

Chaskiel, P. (2018). Acceptabilité sociale. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*, En ligne.

<http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/acceptabilite-sociale/>.

Combe. (2015). La gouvernance, une impérieuse nécessité pour le développement durable. *Développement durable et territoires Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 6(2), En ligne.

<http://journals.openedition.org/developpementdurable/10852>.

Cormier-Salem, M.-C. (2013). L'aménagement du littoral : Un enjeu crucial pour les pêcheries artisanales. *Artisans de la mer : Une histoire de la pêche maritime sénégalaise. IRD*, 136-145.

<https://hal.ird.fr/ird-00827404>.

Debourdeau, A. (2016). Aux origines de la pensée écologique : Ernst Haeckel, du naturalisme à la philosophie de l'Oïkos. *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 44, 33-62.

<https://signal.sciencespo-lyon.fr/article/610845/Aux-origines-de-la-pensee-ecologique-Ernst-Haeckel-du-naturalisme-a-la-philosophie-de-l-Oikos>.

Debia, M., & Zayed, J. (2003). Les enjeux relatifs à la perception et à la communication dans le cadre de la gestion des risques sur la santé publique. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 4(1), En ligne.

<https://doi.org/10.4000/vertigo.4700>.

Dème, E. H. B., Brehmer, P., & Failler, P. (2022). La pêche artisanale sénégalaise à l'épreuve de la cogestion : Le local désormais utilisé comme échelle de planification des politiques de pêche. *Revue Gouvernance*, 19(2), 25.

<https://doi.org/10.7202/1094075ar>.

Dème, E. hadj B., Failler, P., & Touron-Gardic, G. (2021). La gouvernance des aires marines protégées au Sénégal : Difficulté de la gestion participative et immobilisme des comités de gestion. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 21 numéro 1, Article Volume 21 numéro 1.

<https://doi.org/10.4000/vertigo.30880>.

Dème, E. hadj B., & Ndiaye, N. (2022). La migration irrégulière des jeunes pêcheurs vers les côtes espagnoles : L'expression d'un secteur de la pêche artisanale sénégalaise en difficulté ? *Sciences et actions sociales*, 15(17), Article 17.

<http://journals.openedition.org/sas/2185>.

Faye, C., Ba, D. D., & Diagne, A. (2019). Changement climatique observé sur le littoral sénégalais, Région de Dakar, depuis 1960 : Tendances et perception des populations de Dakar. *Afrique Science*, 4(15), 203-214.

https://www.researchgate.net/publication/334637798_Changement_climatique_observe_sur_le_littoral_senegalais_Region_de_Dakar_depuis_1960_tendances_et_perception_des_populations_de_Dakar.

Ferdinand, M. (2020). Pour une écologie décoloniale. *Revue Projet*, 375, 52-56.

<https://www.cairn.info/revue-projet-2020-2-page-52.htm>.

Gérard, J. (1994). Un parti vert au Sénégal : Une participation militante. *Politique Africaine*, 53, Article 53.

<http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/053075.pdf>.

Godard, O. (2012). Le climato-scepticisme médiatique en France : Un sophisme moderne. *Écologie & politique*, 45, 47-69.

<https://doi.org/10.3917/ecopo.045.0047>.

Grenon, F. B. (2015). L'émergence tardive de la communication de l'environnement et du développement durable. *Hermès*, 71, 161-163.

<https://doi.org/10.3917/herm.071.0161>.

Guillemot, H. (2014). Les désaccords sur le changement climatique en France : Au-delà d'un climat bipolaire. *Natures Sciences Sociétés*, 22(4), 340-350.

<https://doi.org/10.1051/nss/2014047>.

Herskovits, M. J. (s. d.). *Les bases de l'anthropologie culturelle*.

[https://www.doc-developpement-durable.org/file/Communications-Relations_Interculturelles/esprit-critique-vs-suivi-des-traditions/bases_anthropologie_culturelle\(1\).pdf](https://www.doc-developpement-durable.org/file/Communications-Relations_Interculturelles/esprit-critique-vs-suivi-des-traditions/bases_anthropologie_culturelle(1).pdf).

Kane, O. (2022). La communication environnementale : Qu'est-ce que c'est et comment entend-elle contribuer aux pistes de solution relatives à la crise climatique ? *Le Climatoscope*, 4, 101-105.

<https://climatoscope.ca/article/la-communication-environnementale-quest-ce-que-cest-et-comment-entend-elle-contribuer-aux-pistes-de-solution-relatives-a-la-crise-climatique/>.

Kerléo, J.-F. (2023). La carte et le territoire de la transparence en droit. : *Action publique*, N° 18(3), 17-27.

<https://doi.org/10.3917/aprp.018.0017>.

Labelle, S. (2001). « La société de l'information », à décrypter ! *Communication & Langages*, 128(1), 65-79.

<https://doi.org/10.3406/colan.2001.3075>.

Labrecque-Lebeau, L. (2016). La réception des conversations quotidiennes. Communication ordinaire et normativité sociale. *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, 17, Article 17.

<https://doi.org/10.4000/communiquer.1948>.

Lacaze, G. (2015). L'énonciation aphorissante dans l'article de presse : Une syntaxe sous contrôle(s). *Revue électronique d'études sur le monde anglophone*, 20(12.2).

<https://shs.hal.science/halshs-01165857/file/erea-4200-12-2-1-enonciation-aphorissante-dans-l-article-de-presse-une-syntaxe-sous-controle-s.pdf>.

Libaert, T. (2009). Aléa communicationnel et communication sensible. *Communication et organisation. Revue scientifique francophone en Communication organisationnelle*, 36, Article 36.

<https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.973>.

Mathis, C.-F., Frioux, S., Dagenais, M., & Walter, F. (2016). Vulnérabilités environnementales : Perspectives historiques. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 16(3), En ligne.

<https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2016-v16-n3-vertigo03075/>.

Mazzucchi, N. (2016). Compagnies nationales, compagnies internationales : Vers une nouvelle donne pétrolière. *Revue internationale et stratégique*, 104, 49-57.

<https://shs.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2016-4-page-49?lang=fr>.

Mbaye, I. (2015). Perception des impacts du changement climatique et stratégie d'adaptation en milieu périurbain de la ville de Ziguinchor au Sénégal. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 15(1), En ligne.

<https://journals.openedition.org/vertigo/16005>.

Milani, M. (2019). Time-sensitive communication. *L'art de La Pratique Vétérinaire Privée*, 60, 659-660.

https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6515804/pdf/cvj_06_659.pdf

Mouhot, J.-F. (2012). Du climat au changement climatique : Chantiers, leçons et défis pour l'histoire. *Cultures & Conflits*, 88, 19-42.

<https://journals.openedition.org/conflits/18571>.

Ndong, J.-B. (1995). L'évolution de la pluviométrie au Sénégal et les incidences de la sécheresse récente sur l'environnement. *Revue de géographie de Lyon*, 70(3-4), 193-198.

https://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1995_num_70_3_4212.

Pallemaerts, M., & Moreau, M. (2004). Les rôles des parties prenantes dans la gouvernance internationale de l'environnement. *Institut du développement durable et des relations internationales*, 45(N° 07), En ligne.

https://www.iddri.org/sites/default/files/import/publications/id_0407_pallemaerts.pdf.

Petersen, A. M., Vincent, E. M., & Westerling, A. L. (2019). Discrepancy in scientific authority and media visibility of climate change scientists and contrarians. *Nature Communications*, 10(1), Article 1.

<https://doi.org/10.1038/s41467-019-09959-4>.

Reinert, M. (Éd.). (2011). L'émergence de partis verts en Afrique. Entretien avec Papa Meïssa Dieng. *Presses de Sciences Po, « Écologie & politique »*, 42, 59-63.

<https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2011-2-page-59.htm>.

Rennes, J. (2016). Les controverses politiques et leurs frontières. *Études de communication*, 47, 21-48.

<https://doi.org/10.4000/edc.6614>.

Rodary, E. (2011). Crises et résistants : Les écologies politiques en Afrique. *Écologie & politique*, 2(42), 19-32.

<https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-sciences-cultures-societes-2011-2-page-19.htm>.

Rubans, L., Moch, A., & Gosling, P. (2009). La communication engageante : Une solution pour favoriser les comportements pro-environnementaux. *Pollution Atmosphérique*, 204, 475-482.

<https://www.peren-revues.fr/pollutionatmospherique/1247>.

Thior, M., Dièye, E. H. B., & Sané, T. (2019). Érosion côtière et impacts socioéconomiques dans la commune de Diembéring en basse Casamance (Sénégal). *Bulletin de l'Institut fondamental d'Afrique noire*, 1-2, 83-99.

https://www.researchgate.net/publication/338798852_Erosion_cotiere_et_impacts_socioeconomiques_dans_la_commune_de_Diembering_en_basse_Casamance_senegal.

Weissenberger, S., Noblet, M., Plante, S., Chouinard, O., & Guillemot, J. (2016). Changements climatiques, changements du littoral et évolution de la vulnérabilité côtière au fil du temps : Comparaison de territoires français, canadien et sénégalais. *VertigO : La Revue Électronique en Sciences de l'Environnement*, 16(3), En ligne.

<https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2016-v16-n3-vertigo03075/1039982ar/>.

Zamoum, K. (2014). Transparence et communication publique : Étude du cas de la Ligue des États Arabes. *Global Media Journal -- Édition canadienne*, 7, 21-34.

https://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/300/global_media_journal/v07n01/www.gmj.uottawa.ca/1401/v7i1_zamoum.pdf.

Zin, J. (s. d.). Qu'est-ce que l'écologie-politique ? *Écologie & politique*, 40(2), 41-49.

<https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-sciences-cultures-societes-2010-2-page-41.htm>.

Rapports

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. (2018). *Situation économique et sociale du Sénégal en 2015*. Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan.

Aïdara, Ibrahima. (s.d.). *Synthèse sur les défis de la gouvernance des ressources pétrolières et gazières du Sénégal*. OSIWA.

https://base.afrique-gouvernance.net/docs/synthese_sur_les_defis_de_la_gouvernance_des_ressources_petrolieres_et_gazieres_du_senegal1.pdf.

ANSD. (2016). *Situation économique et sociale du Sénégal en 2013*. Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan.

https://www.ansd.sn/ressources/ses/SES_2013-fin-mars-2016.pdf.

ANSD. (2018). *Situation économique et sociale du Sénégal en 2015*. Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération.

ANSD. (2020). *Situation économique et sociale de la région de Saint-Louis*. Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération.

ANSD. (2021). *Situation économique et sociale régionale 2019*. Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération.

<https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf>.

ANSD. (2022). *Situation Économique et Sociale du Sénégal 2019*. Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération.

Banque Mondiale. (2011). *Réalisation d'une étude de diagnostic sur la gouvernance et la lutte à la corruption au Sénégal*.

<https://documents1.worldbank.org/curated/pt/580511468158979860/pdf/695870FRENCH0E0nce0P10654800PUBLIC0.pdf>.

Cambre, J. (2019). *Le changement climatique est-il d'origine Humaine ?*

https://cybertruc.info/leptitgrain/_Documents/climatosceptique.pdf.

CEA/BSR-AO. (2016). *Mobiliser plus de ressources pour financer le développement : Nécessité d'appliquer une Vision Minière Africaine*. Le Bureau Sous-Régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (BSR-AO/CEA)).

CEDEAO, & CEA. (s.d.). *La CEDEAO a 40 ans. Une évaluation des progrès vers l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*.

https://archive.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/uneca_ecowas_report_fr_web.pdf

CESTI. (s. d.). Découverte de gaz à Saint-Louis. Menaces sur la faune aquatique. *Ressources énergétiques du Sénégal. L'ère du pétrole et du gaz au Sénégal.*, 66(4), 2017.

Conseil Économique, Social et Environnemental. (2017). *Avis n°2017-06. Les enjeux et opportunités d'une gestion durable des ressources Naturelles, en particulier le gaz et le pétrole. Saisine présidentielle*. République du Sénégal.

<https://cesesenegal.sn/wp-content/uploads/2021/08/3-AVIS-2017-06-GESTION-petrogaz.pdf>.

Cvetek, N., & Daiber, F. (s. d.). *Qu'est-ce que la société civile ?* (p. 2009).

<https://www.issueclab.org/resources/20204/20204.pdf>.

Davis, W., & Mihalyi, D. (2021). *Opportunités et défis pour le Sénégal dans le domaine de la production pétrolière et gazière : Enseignements tirés de l'expérience d'autres nouveaux producteurs*. Natural Resource Governance Institute.

<https://resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/opportunitites-defis-senegal-petroliere-gaziere-enseignements>.

Eguren, I. R. (2011). *La théorie du changement. Une approche pensée-action pour naviguer dans la complexité des processus de changement social*. PNUD & HIVOS.

Forum Civil. (2006). *Gouvernance et corruption dans le domaine des ressources naturelles et de l'environnement au Sénégal. Série de rapports d'étude*.

Fouad, M., Chamseddine, N., Gonguet, F., Imbert, B., Samborski, P., & Tenne, A. (2019). *Sénégal. Évaluation de la transparence des finances publiques* (No. 19/34). FMI.

GIEC. (2016). *Stratégie de communication du GIEC*.

Gorée Institute. (2019). *Forum multi-acteurs de dialogue et de plaidoyer. Pour une gestion transparente et inclusive des ressources minérales : Quelles stratégies pour la sécurité et le bien-être des populations ? Synthèse de recommandations*.

Heller, P., Mahdavi, P., & Schreuder, J. (2014). *Réforme des compagnies pétrolières nationales : Neuf recommandations*. Natural Resource Governance Institute.

IFOP. (2017). *Les principaux enseignements de l'enquête*.
https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2017-11/171103_Sondage_Perception_des_citoyens_sur_le_changement_climatique.pdf.

Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE). (2018). *Rapport sur les Revenus-ITIE-2017*. ITIE.

International Senior Lawyers Project & al. (2011). *Contrat Minier. Comment les lire et les comprendre*.
https://eiti.org/sites/default/files/attachments/ContratsMiniers_LireEtComprendreWeb2.pdf.

Jeanneret, Y. (2005). La « société de l'information », glossaire critique, Commission française pour l'Unesco *Communication & Langages*, 143(1), 125-126.
https://www.persee.fr/doc/colan_0336-1500_2005_num_143_1_3328.

Jokkale. (s.d.). *Le développement local et changement climatique : Parole à la Société Civile*. PFONGUE.
https://www.pfongue.org/IMG/pdf/synthese_-_developpement_local_et_cc_-_version_finale.pdf.

Joumard, R. (2009). *Le concept de gouvernance* (No. LTE 0910). Institut National de Recherche sur les Transports et leur sûreté.
<https://hal.science/hal-00489237>.

Kloff, S., & Wicks, C. (2004). *Gestion environnementale de l'exploitation de pétrole offshore et du transport maritime pétrolier*. Commission de l'UICN des Politiques Environnementales, Économiques et Sociales (CEESP).

Kloff, S., Wicks, C., & Siegel, P. (2010). *Industries extractives et développement durable : Guide de meilleures pratiques pour l'exploitation pétrolière et gazière offshore dans l'Écorégion Marine Ouest-Africaine*. PRCM.

Mailey, J. R. (s. d.). *Anatomie de la malédiction des ressources naturelles : L'investissement prédateur dans les industries extractives en Afrique*. (No. Rapport spécial du CESA N° 3). Le Centre d'études stratégiques de l'Afrique.

<https://africacenter.org/fr/publication/la-malediction-des-ressources-naturelles-investissements-predateurs-dans-les-industries-extractives-en-lafrique/>.

Marcel, V. (2016). *Directives pour une gouvernance efficace chez les producteurs émergents de pétrole et de gaz 2016*. Chatham House: The Royal Institute of International Affairs.

Masson-Delmotte, V., Pörtner, H.-O., & Skea, J. (2019). *Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C : Résumé à l'intention des décideurs, résumé technique et foire aux questions*. GIEC.

https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf.

Mezzalama, F. (1995). *Les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies*. UNESCO.

Ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables. (2016). *Rapport de la Conférence sur les Impacts Économiques des découvertes de pétrole et de gaz*. République du Sénégal.

Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. (2006). *Plan d'action national pour l'adaptation au changement climatique*.

<https://faolex.fao.org/docs/pdf/Sen169374.pdf>.

Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. (2010). *Rapport sur l'État de l'environnement au Sénégal*. Centre de Suivi Écologique (CSE).

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. (2015). *Rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal* (p. 201). Centre de suivi Écologique (CSE).

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. (2016). *Plan national d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture face au changement climatique horizon 2035*. République du Sénégal.

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. (2018). *3e Edition de la Conférence nationale sur le Développement durable. Thème : « Pour une exploitation durable et saine des ressources gazières et pétrolières »*. (p. 116).

https://www.itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Rapport_final_Comite-Scientifique_PAD_2018.pdf.

Ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies renouvelables. (2017). *Conférence débat sur les impacts économiques des découvertes de pétrole et de gaz naturel*. République du Sénégal.

Natural Resource Governance Institute. (2014). *Charte des Ressources Naturelles. Seconde Édition*. Natural Resource Governance Institute.

https://resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/natural_resource_charter_french_20141002-2.pdf

OCDE. (1992). *Principe pollueur-payeur. Analyse et recommandation de l'OCDE*.
[https://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=OCDE/GD\(92\)81&docLanguage=Fr](https://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=OCDE/GD(92)81&docLanguage=Fr).

Office National de la lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC). (2017). *Étude sur la perception et le coût de la corruption au Sénégal*.

Oliveros, C. (1985). *Étude de la houle en théorie linéaire. Modèle de réfraction*. École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique et d'hydraulique de Toulouse.

Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). (2014). *Rapport annuel*. Nations Unies.

Projet de Loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne en matière économique et financière. Étude d'impact. (2014).
<https://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl2148-ei.asp>.

Ramsar. (2015). *La Convention de Ramsar : Qu'est-ce que c'est ?*
https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/fs_6_ramsar_convention_fr.pdf.

République du Sénégal. (2014). *Plan Sénégal Émergent (PSE)*.

Sall, A., & Dieye, A. M. (2011). *Adaptation au changement climatique. Quelles stratégies d'échanges et de partage de l'information scientifique*. CSE.

Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Thiès. (2020). *Rapport Annuel Cayar 2020*. Ministère des Pêches et de l'Économie Maritimes.

UA. (2009). *Vision du Régime Minier de l'Afrique*. Union Africaine.

UA. (2015). *Agenda 2063. Plan décennal de mise en œuvre 2013-2023*. African Union Commission.

UNESCO. (s. d.). *Patrimoine. Indicateurs UNESCO de la Culture pour le Développement*.
<https://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/digital-library/cdis/Dimension%20Patrimoine.pdf>.

UNESCO. (1982). *Conférence mondiale sur les politiques culturelles. Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence mondiale sur les politiques culturelles Mexico City*.
Union Africaine. (2012). *Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans- horizon 2050 (stratégie AIM 2050)*. UA.

Lois et textes réglementaires

Arrêté Ministériel n° 9077 du 8 octobre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) maritime.

Article 376 du chapitre 39 des Lois du Canada.). Loi sur les Mesures de Transparence dans le Secteur Extractif du Canada (LMTSEC). (2014).

<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-22.7/page-1.html>.

Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique (Charte de Lomé). (2016).

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (avec annexes, acte final et procès-verbaux de rectification de l'acte final en date des 3 mars 1986 et 26 juillet 1993. Conclue à Montego Bay le 10 décembre 1982. Recueil de traités. (1994).

Décret n° 2003-651 du 12 août 2003 portant création au sein de la Gendarmerie d'une Section spéciale chargée de la Protection de l'Environnement.

Décret n° 2006-322 du 7 avril 2006 portant création de la Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin (HASSMAR).

Décret n° 2013-881 du 20 juin 2013 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives (CN-ITIE).

Décret n° 2020-2214 Relatif aux attributions du ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

<http://www.environnement.gouv.sn/presentation-du-ministere/missions-et-attributions>.

Directive sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier. (2009).

Loi constitutionnelle n° 2016-10 du 05 avril 2016 portant révision de la constitution.

Loi n° 2012-30 du 28 décembre 2012 portant création de l'Office national de la lutte contre la Fraude et la Corruption.

Loi n° 2015 18 du 13 juillet 2015 portant Code de la Pêche maritime.

Loi n°1995/16 du 24 août 1995 autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole d'Accord ayant trait à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence de Gestion et de Coopération entre la République du Guinée – Bissau, institué par l'Accord du 14 octobre 1993, signé à Bissau, le 12 juin 1995.

<http://www.dri.gouv.sn/loi-n%C2%B0199516-du-24-ao%C3%BBt-1995>.

Loi n° 2020-06 du 7 février 2020 portant sur le Code gazier.

https://www.sentresor.org/app/uploads/Loi-n%C2%B02020-06-du-07-f%C3%A9vrier-2020-Code-gazier-du-S%C3%A9n%C3%A9gal-1_compressed.pdf.

Loi n°2019-04 du 1 février 2019 relative au contenu local dans le secteur des hydrocarbures.
<https://www.dri.gouv.sn/sites/default/files/LOI/LOI%202019/L-2019-04.pdf>.

Loi-Modèle de la CEDEAO sur l'exploitation minière et le développement des ressources minérales. (2019).

Thèses

D'Apollonia, L. S. (2014). *Les controverses climatiques : Une analyse socioépistémique*. [Doctorat en Sociologie, Université Paul Valéry].
<https://theses.hal.science/tel-01130597>.

Fortier, E. (2020). *Les indicateurs de l'efficacité des équipes de direction de grandes entreprises privées*. [Doctorat en psychologie, Université de Sherbrooke].
https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/16810/Fortier_Emmauelle_DPs_2020.pdf?sequence=4&isAllowed=y.

Ferdinand, M. (2016). *Penser l'écologie depuis le monde caribéen. Enjeux politiques et philosophiques de conflits écologiques (Martinique, Guadeloupe, Haïti, Porto Rico)* [Doctorat en Sciences politiques. Philosophie politique, Université Paris 7 Diderot].
<https://www.theses.fr/2016USPCC156>.

Niang, N. A. (2011). *Dynamique socio-environnementale et développement local des régions côtières du Sénégal : L'exemple de la pêche artisanale* [Doctorat en Géographie, Université de Rouen].
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00561298>.

Samb, N. (2014). *Gouvernance territoriale et participation citoyenne au Sénégal* [Phdthesis, Université Paul Valéry - Montpellier III].
<https://theses.hal.science/tel-01134413>.

Sarr, I. (2018). *Préservation du patrimoine naturel en milieu Seereer Ñoominka : Impact écologique des imaginaires et de leurs manifestations discursives. Projet de thèse. Sénégal. UCAD*.

Sène, M. (1989). *Le surnaturel et la relation du merveilleux dans les ethno-textes wolofs (corpus de mythes et de contes. Essai sur l'imaginaire et les visions endogènes de l'environnement*. [Doctorat en Lettres et Sciences humaines]. Université Cheikh Anta Diop.

Blogs et sites

De Perthuis, C. (2021). *N... Comme Neutralité climatique*.
<https://christiandeperthuis.fr/n-comme-neutralite-climatique/>.

Ha, M., & Schleiger, R. (2022, octobre 31). *1 : Préface des sciences de l'environnement*. [https://query.libretexts.org/Francais/Sciences_de_l%27environnement_\(Ha_et_Schleiger\)/01%3A_Introduction/1.01%3A_Pr%C3%A9face_des_sciences_de_l%27environnement](https://query.libretexts.org/Francais/Sciences_de_l%27environnement_(Ha_et_Schleiger)/01%3A_Introduction/1.01%3A_Pr%C3%A9face_des_sciences_de_l%27environnement).

Le podcast : Qu'est-ce que c'est et comment cela fonctionne ? (s.d.). Podcast France : Annuaire des podcasts francophones. Consulté 19 avril 2024. <https://podcastfrance.fr/decouvrir/>.

Lecolle, M., & Noûs, C. (2020). Société civile (lexique). *Publitionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics. Centre de recherche sur les médiations*, [En ligne]. <https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02891853>.

Macky Sall : « *De toutes les formes de corruption, celle qui touche aux ressources naturelles est l'une des plus graves* ». (s. d.). Dakaractu.com. Consulté 25 juin 2024. https://www.dakaractu.com/Macky-Sall-De-toutes-les-formes-de-corruption-celle-qui-touche-aux-ressources-naturelles-est-l-une-des-plus-graves_a151329.html.

Ndiaye, M. (2013, septembre 23). *La presse en ligne au Sénégal : Entre diversité et uniformisation*. Le blog de Mamadou NDIAYE. <http://mamadoundiaye.over-blog.com/article-la-presse-en-ligne-au-senegal-entre-diversite-et-uniformisation-120212345.html>.

PopulationData.net. (2021, mars 30). Sénégal. Fiche pays. *PopulationData.net*. <https://www.populationdata.net/pays/senegal/>.

Sambou, D. (2020, septembre 3). *Changement climatique à Saint-Louis du Sénégal : Risques, vulnérabilité et résilience des populations face à la montée des eaux*. The Conversation. <http://theconversation.com/changement-climatique-a-saint-louis-du-senegal-risques-vulnerabilite-et-resilience-des-populations-face-a-la-montee-des-eaux-137337>.

Séguir, C. (2017). Réception. *Publitionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*, [En ligne]. <https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01704166>.

Hadir-Aïdara, A. (s. d.). *Découvrir Saint-Louis du Sénégal avec Abdoul Hadir Aïdara*. Consulté 8 juin 2023. <https://lepetitjournal.com/dakar/comprendre-senegal/decouvrir-saint-louis-du-senegal-avec-abdoul-hadir-aidara-255196>.

Multimédias

Gras, A., & Groux, A. (2015, février 3). *Transition énergétique et décroissance : Une double nécessité*. WebTV Université de Lille. <https://webtv.univ-lille.fr/video/7606/transition-energetique-et-decroissance-une-double-necessite->.

TV5MONDE Info (Réalisateur). (2022, octobre 17). *Sénégal : Le terminal gazier fait le malheur des pêcheurs* [Enregistrement vidéo]. <https://www.youtube.com/watch?v=aLX4Msi-3Q0>.

Autres sources

GIEC. (2019). *Communiqué de presse du GIEC*.

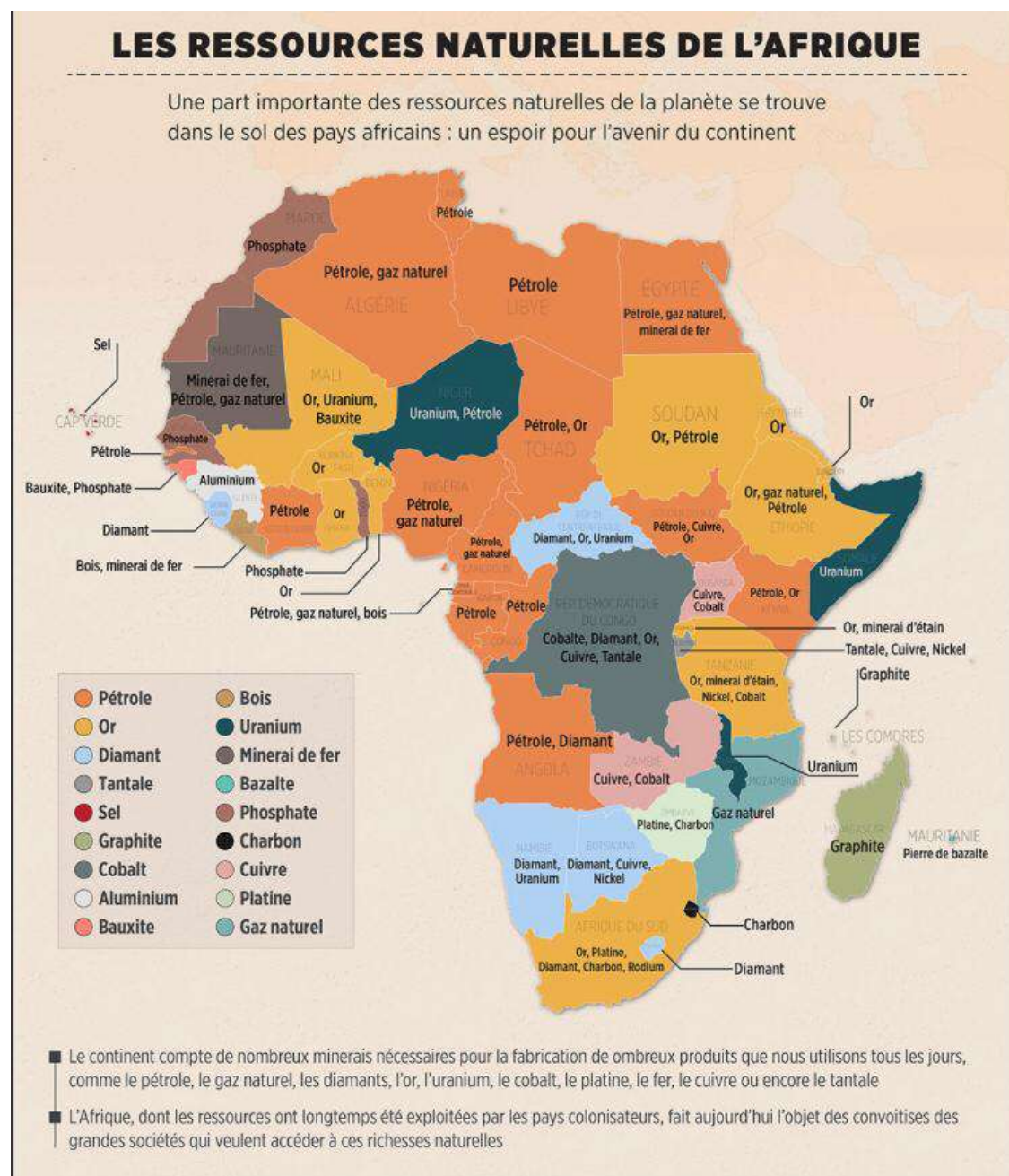
<https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2019/09/sroc-press-release-fr.pdf>.

Jeuge-Maynard, I., & Garnier, Y. (Éds.). (2007). *Le petit Larousse illustré : En couleurs ; 87000 articles, 5000 illustrations, 321 cartes ; chronologie universelle*. Larousse.

Le Robert (Éd.). (2007). *Le Robert de poche* (Éd. 2008, mise à jour). Dictionnaires le Robert.

ANNEXES

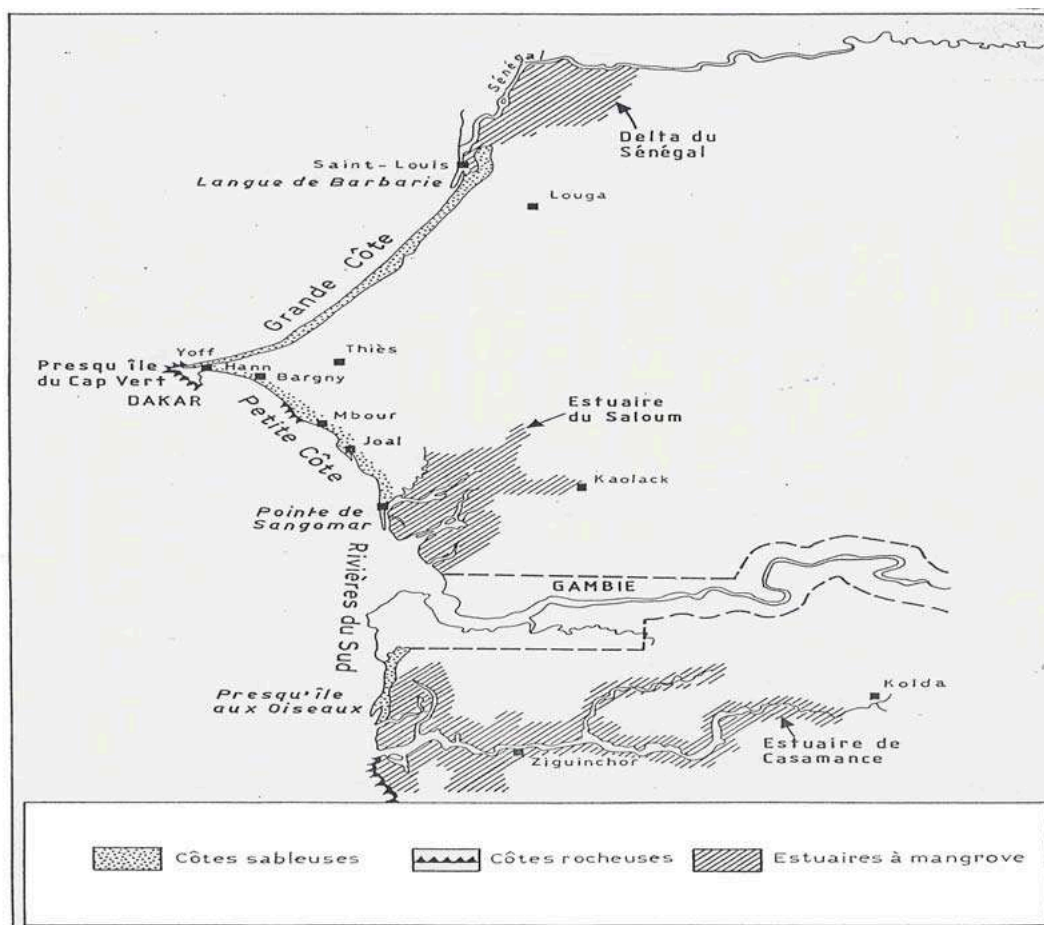
Annexe A : Carte des ressources naturelle de l'Afrique



Source : Anadolu Agency (AA) (2017)²⁷⁵

²⁷⁵ <https://www.aa.com.tr/fr/info/infographie/6602>

Annexe B : Carte des côtes du Sénégal



Source : Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (2002)

Annexe C : Tableau toponymique et topographique de quelques lieux dits (du sacré) de l'île de Niodior

Village	Noms	Emplacements , Particularités physiques & symboles	Groupes officiants		Interdits relatifs à la nature	Sanctions
			Patronymiques	Matrilinéaires		
Niodior	Site : ßakolaa	Marigot entouré de forêt dense et mystique/proche de la mer /culture de mil			- Couper de bois - Cueillir des fruits sauvages	Incendie domestique après usage
	Esprit du lieu ou fangool : ßakole					
	Site : Fandanga	Amas coquillers/ Ancien lieu de Culte/ espace hanté/ exploité/ à l'Est de l'île	Saar (Sarr)	Simala	Autrefois l'exploitation du coquillage	-Possession mystique -Folie
	Esprit du lieu/fangool: Mama Saar					
	Site : Ngonooli	Forêt d'arbres et de mangrove redoutée, façade maritime ouest de l'île		Faata-faata	Couper du bois et de la mangrove	Cauchemars pendant la nuit/ Ngonooli vient reprendre son bois
	Esprit ou fangool : Ngonooli					
	Site : Tumbe (Toumbé)	Forêt à l'extrême Est du village, très redoutée. Baobab comme réceptacle	Caare (Thiaré) & Saaxo (Sakho)	Jaxanoora (Diakhanora)	Coupe de bois	Risque de mort par maladie rapide et mystérieuse
	Esprit du lieu ou fangool : Maa Baaba ³					
	Site: Jumaaja (Dioumadia)	A la façade maritime ouest de l'île, présence de mangrove, Baobab en réceptacle du fangool		Fuuma	Amener des propagules (plantules) des palétuviers de ce lieu	Apparitions cauchemardesques pendant la nuit/ "ôðoomonge" vient réclamer ses propagules et se venger des fautifs
	Esprit / fangool: ôðoomongè					
	Site & Esprit : Ngañaara	Îlot en face du quai principal du village		Faata-faata	Cultiver la terre les lundis et jeudi	Infortunes : mauvaises récoltes, famines, pauvreté

Source : Sarr, I. (2018). Préservation du patrimoine naturel en milieu Seereer Ñoominka: impact écologique des imaginaires et de leurs manifestations discursives . *Projet de thèse* . Sénégal.

Annexe D : Maam Kumba Lambay

[...] Lamba, le père de Maam Kumba, le grand Tuur de Rufisque avait conclu un pacte avec l'ancêtre lointain des Ndoye de cette ville. Ce dernier, homme immense aux cheveux bouclés tombant sur les épaules, grand buveur de vin de palme et d'un courage exceptionnel, se décida un jour d'aller s'installer dans un pays jusqu'alors inhabité et couvert de forêts. Il quitta donc le Diender (région près de la côte où les lébous d'installèrent après leur départ mouvementé du Cayor) et s'avançant vers l'actuel de la végétation abondante. Après une longue marche, il déboucha de la mer à la place dite « Ndeppe » dont une partie devait recevoir ensuite le nom de Nduku Pêêy. Une roche noire se dressait à proximité de la place. Après avoir inspecté les lieux, il décida d'y élever les branches d'un arbre, Lamba, le génie apparut. L'ancêtre ne s'enfuit pas en le voyant. Il leur regardait les yeux dans les yeux. Surpris par son courage, le génie l'incita à parler/ « Rien ne me fait peur, c'est ainsi que j'ai quitté les hommes » dit l'homme. « C'est la première fois que je rencontre un homme aussi courageux » dit le génie. Puis réalisant son vieux désir de vivre auprès des hommes, Lamba proposa à l'ancêtre de conclure un pacte et de partager son domaine de Nduku. En vertu de cette alliance : 1) La famille de l'ancêtre et celle de Lamba devait porter el même nom (secret) et chaque enfant devait avoir son double dans la famille de l'autre ; 2) L'ancêtre et ses descendants devaient devenir riches, puissants et savants ; 3) Ils s'engageaient à verser en contrepartie chaque année sept gourdes de vin de palme et sept calabasses de nakk, liquide sur la roche noire ; 4) Les enfants de l'ancêtre de l'ancêtre et ses descendants ne devaient être rasés que le jour où ils en exprimeraient le vœu et ce jour ils devaient être présentés sur la roche : si l'homme était destiné à devenir un homme vaillant et savant, « Celui que le tuur suit » (moom laa tuur yi topp) la roche noire devait virer au blanc ; 5) enfin, le génie indiqua à l'ancêtre un trou au flanc de la roche, « le trou de la vengeance » où il pouvait, en cas de besoin, introduire un lézard pour appeler Lamba afin qu'il accomplisse son désir. Tout sort infligé à l'animal (torsion, facture) devait immédiatement se répercuter sur l'adversaire de l'ancêtre (Andrès Zempleni (1968) In de Moustapha Sène, 1989, p.36-37)

Annexe E : Répartition géographique de la population de nos terrains d'étude

Annexe E1 : Répartition de la population de Saint-Louis

Région	Département	Commune	Quartiers-villages	Population
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Balacos	4819
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Bango Nord	3269
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Bango Sud	4703
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Bas Ndar Toute	3370
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Bas Nord	3399
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Cite Niakh	6340
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Dakk Guet Ndar	9895
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Darou Medina Marmyal	8642
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Darou Route De Khor	3176
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Diamaguene	9732
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Diaminar	6680
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Eaux Claires	6001
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Goxu Mbacc	18150
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Guinaw Rail	12696
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Haut Ndar Toute	5043
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Haut Nord	3038
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Hlm	2853
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Hydrobase	2909
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Khor Mission	2717
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Khor Usine	1741
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Leona	6327
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Lodo Guet Ndar	6504
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Medina Course Pethieuly	3642
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Ndiolofene Nord	6050
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Ndiolofene Sud	3280
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Ngallele Nord	1581
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Ngallele Sud	2055
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Pikine Bas Senegal	14308
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Pikine Sor Daga	10529
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Pikine Sor Diagne	9184
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Pikine Tableau Walo	17429
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Sud	3002
Saint-Louis	Saint Louis	Com. Saint Louis	Tendjiguene	6668

Source : ANSD (2021)

Annexe E2 : Répartition de la population de Cayar

Région	Département	Commune	Quartiers-villages	Population
Thies	Thies	Com. Cayar	Darou salam	8452
Thies	Thies	Com. Cayar	Keur abdou ndoye	2123
Thies	Thies	Com. Cayar	Mbawane	1206
Thies	Thies	Com. Cayar	Ndiokhop guedji	402
Thies	Thies	Com. Cayar	Point rond	3871
Thies	Thies	Com. Cayar	Tanty yoff	2374
Thies	Thies	Com. Cayar	Thiossane	5155

Source : ANSD, 2021

Annexe F: Synthèses de contenus presse

<http://www.afrik.com/senegal-nouvelle-decouverte-de-gaz>

26 septembre 2017 / mis à jour à 16:19 – Paris

Publié par Ali Attar

Sénégal : nouvelle découverte de gaz

De nouvelles explorations devraient avoir lieu au large du Sénégal après que Kosmos Energy et son partenaire BP aient annoncé lundi une troisième découverte importante de gaz.

La découverte a été réalisée au puits *offshore* d'exploration Yakaar 1, situé dans le Cayar Offshore Profond. Selon les estimations il pourrait contenir jusqu'à 425 milliards de mètres cubes de gaz, selon Kosmos.

Les compagnies qui opèrent dans cette zone à cheval sur la frontière mauritano-sénégalaise espèrent ouvrir à l'exploitation 25 Tcf (trillion cubic feet) de gaz supplémentaires, à la fin de cette seconde phase de forage. La production pourrait démarrer en 2021.

www.afrique.latribune.fr

Publié par Khadim Mbaye | le 09/08/2017, 11 :13

Sénégal : encore du pétrole, mais attention au paradoxe de l'abondance

Le 7 août via un communiqué de presse par la société Far Limited et son partenaire Cairn Energy a été annoncée la découverte de colonnes d'hydrocarbures dans trois réservoirs du puits d'exploration SNE North-1, dans le bloc Sangomar Deep Offshore. « Il faut s'attendre à d'autres découvertes plus importantes », confie l'expert pétrolier, Bachir Dramé, à La tribune Afrique, en ajoutant que le potentiel pétrolier sénégalais est encore très sous-exploité.

Pour dépasser ce gap, le Sénégal, membre de l'ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) multiplie les octrois de licences d'exploitation pétrolière et gazière. Inquiet de cette situation, Abdou Aziz Diop, membre du Forum civile, alerte en soutenant que « L'État du Sénégal doit cesser d'octroyer en tout temps, en tous lieux, les contrats de recherche et d'exploitation des ressources naturelles, notamment les hydrocarbures, car il y a des enjeux stratégiques très importants au tour du pétrole à prendre en compte ». Il conforte : « il faut penser aux générations futures et éviter de tomber dans le paradoxe de l'abondance ».

M. Diop recommande que les contrats pétroliers passent au préalable à l'Assemblée nationale faire l'objet de débat à « l'hémicycle ». Il rappelle aussi que les capacités de production de pétrole du pays de l'Afrique de l'Ouest de 14 millions d'habitants sont estimées « entre 200 000

et 300 000 barils par jour » sur plusieurs années. Il conclut en précisant que le Sénégal se prépare à l'exploitation du pétrole attendue entre 2021 et 2023.

www.aps.sn

Publié le 31/12/2017 à 20h32

Sénégal-nouvel an-message-économie Macky Sall promet des "performances économiques meilleures" avec l'exploitation des hydrocarbures

Lors de son discours de fin d'année, le président Macky Sall stipule que « l'année 2017 s'achève sous de bons auspices pour notre pays. Grâce à nos efforts soutenus, notre économie progresse année après année dans tous les secteurs ». Selon le président Sall, le Sénégal enregistre pour "la 3e année consécutive une des meilleures performances économiques en Afrique". "Nos performances seront encore meilleures quand l'exploitation prochaine des ressources pétrolières et gazières de notre pays viendra en appoint aux autres secteurs stratégiques pour amplifier la croissance et le développement", a promis Macky Sall. Il assure que ces ressources feront l'objet d'une "gouvernance rigoureuse et transparente, pour le bénéfice des générations actuelles et futures".

Il rappelle que depuis 2014, plusieurs gisements de pétrole et de gaz ont été découverts au Sénégal. L'exploitation du gaz qui sera effectué par BP en partenariat avec Kosmos Energy est prévue en 2021.

CAIRN Energy a également fait des découvertes de pétrole au Sénégal, dont la plus célèbre concerne le puits de Sangomar dont "les évaluations tournent entre 75 à 100.000 barils/jour".

www.sudonline.sn

Écrit par Ndeye Aminata CISSE

Publié le 21/02/2018 | 10H31

Exploitation du gisement de gaz entre le Sénégal et la Mauritanie.

Le réseau des parlementaires... demande plus de transparence sur les contrats signés

Le réseau des parlementaires pour la bonne gouvernance des ressources minérales (Rgm) du Sénégal veut plus de transparence sur les contrats que l'État du Sénégal vient de signer avec la République Islamique de Mauritanie.

« La Constitution dit que les ressources minérales appartiennent au peuple. Dans les codes miniers et pétroliers qui existaient avant, on disait que les ressources appartenaient à l'État. Donc le président de la République étant le représentant de l'État, c'est lui qui décide de l'octroi

des permis par décret. Aujourd'hui, « nous voulons qu'il y ait une plus grande transparence dans la gouvernance des ressources minières. Dans cette affaire de pétrole et de gaz avec la Mauritanie [...] il faudrait plus de transparence et plus d'informations sur les contrats signés » a soutenu Mamadou Lamine Diallo, président du Réseau des parlementaires pour la bonne gouvernance des ressources minérales. Le parlementaire et patron du Mouvement *Tekki* estime que la demande d'information est devenue aujourd'hui une nécessité. « Nous voulons éviter la malédiction du pétrole et du gaz qu'ont connu beaucoup de pays d'Afrique. Les ressources peuvent être tellement mal utilisées que ça crée des conflits dans la société et même souvent des guerres civiles avec toutes ses conséquences. Et nous ne le souhaitons pas au Sénégal », prévient-il. De son côté, Marrakchi Abdourahmane, député mauritanien et, par ailleurs, vice-président du Rgm-Ao a fait savoir que ces accords signés par les Présidents sénégalais et mauritanien vont dans les semaines prochaines parvenir aux parlements des deux pays pour être promulgués. « Ces accords signés sont plus un arrangement technique que politique. Ils vont permettre à l'opérateur d'agir le plus rapidement possible afin d'exploiter ces gisements. Vraiment, en Mauritanie, nous sommes tranquilles sur cette question », rassure-t-il.

www.lesoleil.sn

Mis en ligne le 30/01/2018

Écrit par Matel Bocoum

Gestion des ressources naturelles en Afrique : Les journalistes africains mis à contribution

Les journalistes de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont invités à apporter leur touche pour une gestion efficiente et efficace des ressources naturelles qui n'ont pas toujours profité aux populations africaines. C'est l'objet de l'atelier de formation, sur le thème : « Investigation et journalisme économique par les médias de la CEDEAO », organisé par le Syndicat des professionnels de l'information et de la communication du Sénégal (Synpics).

Un des objectifs majeurs de l'atelier, c'est d'encourager les journalistes à contribuer à un changement de pratiques et de politiques quant à la gestion des biens publics. Si des études ont démontré que la plupart des pays africains ont vécu la malédiction du pétrole, la partition des journalistes d'investigation peut induire des sauts qualitatifs.

L'ambassadeur des États-Unis au Sénégal magnifie cette rencontre qui ambitionne aussi d'encourager les journalistes à jouer leur rôle de quatrième pouvoir. « Vous avez une grande

influence sur la société et le système politique », soutient-il. D'ailleurs, le secrétaire général du Synpics encourage les journalistes à développer de nouveaux réflexes centrés sur le contexte pétrolier dans le traitement de l'information.

En résumé, il faut éviter que ces ressources soient une source d'un appauvrissement croissant du continent. Le conseiller technique du ministre de la Communication rappelle qu'« il est très souvent beaucoup attendu des médias sans que le minimum soit pourvu ». D'où la nécessité de renforcer les capacités des journalistes. Une initiative en perspective de l'exploitation du gaz et du pétrole qui impose un changement de paradigmes dans l'intérêt collectif.

www.xalimasn.com

Publié le 19 septembre 2017

Source : APS

Le Sg du ministère du Pétrole précise les contours de la nouvelle politique énergétique

Le secrétaire général du ministère du Pétrole et des Énergies, Pape Bitèye, lors l'ouverture officielle des travaux d'une session de formation internationale sur la politique et l'économie d'énergie, à l'initiative de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), a soutenu que le Sénégal à travers sa politique écologique vise « une parfaite disponibilité des produits, les meilleurs prix et un accès universel aux services modernes » conformément aux « principes d'acceptabilité sociale et environnementale ».

Il rappelle que dans les projets du Plan Sénégal Émergent (PSE) sont l'accessibilité et la promotion des énergies renouvelables. Le SG du ministère du Pétrole a alors évoqué « la sécurisation de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures, avec la mise en place des conditions de baisse des coûts », ainsi que « l'amélioration de la qualité des produits de la recherche.

M. Bitèye précise que dans le domaine du transport et de la distribution, « 357 milliards de francs CFA sont à mobiliser d'ici 2020 pour la mise aux normes et l'extension des réseaux de transport et de distribution de SENELEC ».

www.osiwa.org

Écrit par Ibrahima Aïdara, Administrateur de programme gouvernance économique à OSIWA
Synthèse sur les défis de la gouvernance des ressources pétrolières et gazières du Sénégal
À l'image de nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal a intégré depuis 2014 le paysage pétrolier.

Cependant, l'expérience a montré que dans plusieurs pays en développement, particulièrement ceux de l'Afrique, il y a une forte interrelation entre l'exploitation des ressources pétrolières et la pauvreté, la corruption, les défis socio-économiques et environnementaux, les inégalités et l'instabilité politique. Ce phénomène décrit « la malédiction » des ressources pétrolières.

La loi 98-05 du 08 janvier 1998 portant code pétrolier régleme le secteur. Cette loi a une capacité marketing qui attire les investisseurs multinationaux vers le pays. Le Sénégal a accordé des contrats de recherches et d'exploration sur la base d'une approche « porte ouverte » (négocier en privé avec des entreprises individuelles qui ont manifesté de l'intérêt) ; ce qui met en jeu la transparence. C'est grâce à une campagne citoyenne en faveur de la transparence et de la redevabilité dans le secteur que le gouvernement a autorisé la publication de tous les contrats sur le site internet du gouvernement. Quoique cet acte devrait être formalisé dans le code pétrolier pour assurer son institutionnalisation et sa durabilité. Il est aussi à noter que la dimension fiscale est absente dans ces contrats du fait de l'exemption accordée aux multinationales.

Le Président de la République a créé en août 2016 un Comité d'Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz (COS-PETROGAZ) qui assiste d'assister le Président de la République et le Gouvernement dans la définition, la supervision, l'évaluation et le contrôle de la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de développement de projets pétroliers et gaziers. Pourtant, il ne sera d'aucune valeur ajoutée au secteur. Il faut plutôt réformer et renforcer la Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN) et aller résolument vers la mise en place d'une autorité indépendante de régulation du pétrole et du gaz.

Le gouvernement du Sénégal a reconnu la nécessité de réviser son code pétrolier de 1998 pour répondre aux réalités actuelles et aux nouvelles exigences du développement des ressources pétrolières et gazières. L'élaboration du nouveau code pétrolier devrait promouvoir la participation citoyenne et de tous les acteurs, mais aussi faire preuve de transparence. Aujourd'hui, le pays ne dispose pas encore des capacités adéquates pour réguler les impacts de l'industrie pétrolière et investir de façon transparente et stratégique les revenus générés par l'industrie, et cela malgré son adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

www.thiesinfo.com

Mis en ligne le 05/01/2018

Écrit par Abdoulaye Diop, coordonnateur Forum Civil et antenne régionale

Contribution gouvernance des hydrocarbures au Sénégal : enjeux et défis

La gestion du secteur des hydrocarbures et des énergies au ministère du Pétrole et des Énergies. En plus du Ministère, le Cos-petrogaz et Petrosen interviennent dans le secteur stratégique des hydrocarbures. Cependant, si les domaines de compétence et les missions ne sont pas clairement définis, il risque d'avoir un conflit de compétences et un flou institutionnel entre ces différentes entités.

Le processus d'octroi des contrats et licences devrait aussi être revu avec l'inclusion des acteurs concernés. Le contrat d'exploration et d'exploitation d'une durée de 45 ans signé en mai 2017 entre l'état du Sénégal et Total représentée par son PDG Patrick Pouyanne et qui a valu la démission ou le limogeage du ministre de l'Énergie Thierno Alassane Sall continue de susciter un débat public, car jusqu'ici nul n'a été édifié sur le contenu du dit contrat. Ce contrat doit être rendu public avec toutes les clauses d'autant plus que les articles 17 et 34 du code pétrolier et le code de transparence de l'UEMOA stipulent que tous les contrats doivent être rendus publics. Cependant, depuis octobre 2016, la quasi-totalité des contrats miniers pétroliers et gaziers a été publiée par l'État sénégalais, ce qui est une avancée dans le cadre de la transparence en plus de l'adhésion volontaire à l'ITIE et son institutionnalisation dans les nouveaux codes avec toutes les exigences et tous les principes de 2016.

Pour se prémunir de la malédiction des ressources minérales, le Sénégal doit relever beaucoup de défis dont la vision et les stratégies de gouvernance, la transparence dans toute la chaîne d'exploitation, la répartition équitable des revenus, la proposition de formation qualifiante sur le secteur, la prémunition à la corruption...

Le Sénégal a les moyens pour se prémunir de la malédiction du pétrole connue dans d'autres pays.

www.dakaractu.com

Écrit par Mamadou Sy Tounkara

Le pétrole et le gaz du Sénégal ne doivent pas être des malédictions environnementales

Dans sa lettre ayant pour objet : « le pétrole et le gaz du Sénégal ne doivent pas être des malédictions environnementales », adressée au ministre sénégalais en charge de l'Environnement, Mamadou Sy Tounkara pose la question de savoir quels sont les stratégies gouvernementales et plans pour protéger et préserver notre Environnement alors que la phase d'exploration a commencé.

L'industrie du pétrole et du gaz est l'un des pires ennemis de l'Environnement. Leurs méthodes et actions assassinent faune et flore et n'épargnent rien ni personne. Nous n'entendons rien venant de votre ministère relativement à cette frénésie autour du pétrole et du gaz *offshore* du Sénégal. Pourtant, vous devriez être au-devant de la scène pour promouvoir la protection de l'environnement, notamment marin. La pêche, le tourisme, la santé et le cadre de vie en dépendent largement. Pour tout ce qui a trait au pétrole et au gaz au Sénégal, avez-vous procédé à une évaluation environnementale stratégique et une évaluation d'impacts environnementaux et sociaux ? Quels sont vos plans de protection marins ? Quel est votre système de gestion environnementale ? Avez-vous un programme de gestion de tous les risques liés au pétrole et au gaz en mer ? Avez-vous une cartographie exacte de tous les dangers ? Avez-vous des plans de contingence ? Pourriez-vous partager tout cela avec le public et les défenseurs de l'Environnement pour une approche participative croisée dynamique ? Vous n'avez nullement le droit de répondre par la négative. C'est votre travail et votre devoir d'éviter que le pétrole et le gaz du Sénégal ne soient pas des catastrophes et des malédictions environnementales.

www.lesoleil.sn

Publié le 13/02/2018 à 14h51

Écrit par Pape Demba Sidibé

Importation, distribution et réexportation du pétrole : Mocoh veut s'installer au Sénégal
Mocoh Group Companies établi en Suisse souhaite s'installer au Sénégal. Mocoh Sénégal voudrait importer du pétrole de qualité et en quantité, en le stockant dans des installations qui seront créées à cet effet et à des endroits où le besoin se fait réellement sentir, et le réexporter vers la sous-région.

À en croire, le directeur général de Mocoh Group Companies, Mocoh Sénégal voudrait faire quelque chose de différent par rapport à ce que le pays a connu jusqu'ici. Mocoh intervenait, pour 80 %, en Afrique, mais essentiellement dans les pays anglophones, car l'entreprise est l'une des plus grandes importatrices connues du pétrole au Nigéria et au Ghana. Ce qui paraît original dans le projet de Mocoh Sénégal, selon son patron Michael Hacking, c'est de travailler en joint-venture avec des privés nationaux et de créer ses propres unités de stockage. « Nous espérons travailler avec la Sar pour les exportations, les importations et les achats pour le marché local après avoir bien sûr obtenu toutes nos licences », a-t-il ajouté.

Mocoh Sénégal compte également créer des emplois en élargissant son bureau de Dakar au fur et à mesure que les activités de l'entreprise se développeront. Ce projet devrait intégrer le besoin

de délocalisation d'une partie des capacités vers les villes de l'intérieur et le long du corridor d'exportation vers le Mali.

www.leral.net

Publié le 5 février 2018

Écrit par Ousseynou Wade

Pétrole et gaz du Sénégal : L'illustration matérielle de la spoliation

L'ex-inspecteur des Impôts et Domaines dans son ouvrage, intitulé « *Pétrole et Gaz au Sénégal* », reste d'avis qu'il serait possible d'admettre que les États non pétroliers recourent aux compagnies juniors pour explorer leur potentiel en hydrocarbures.

Si l'on regarde attentivement le profil des entreprises avec lesquelles, le Sénégal a contracté, trois constats se dégagent. Le chroniqueur a constaté d'abord que les sociétés à très faible capitalisation ont été créées uniquement pour la circonstance. Ousmane Sonko évoque, dans la foulée, le cas de Petro-Tim Limited et de Tender Oil and Gas Casamance Sarl. Les Sénégalais, qui espèrent beaucoup de la découverte et de l'exploitation de son pétrole et gaz, risquent d'être déçus avec la multitude de supercheries. Les surprises continuent dans cette affaire de pétrole et de gaz du Sénégal. Il a été découvert que certains hommes d'affaires, tapis derrière ces compagnies, traînent des réputations sulfureuses de mauvais garçons d'affaires. Le 3^e constat de l'auteur de "Chronique d'une spoliation", reste que beaucoup de compagnies contractantes avec l'État du Sénégal pour l'exploration ou l'exploitation d'hydrocarbures, sont domiciliées dans les paradis fiscaux. Dans son ouvrage, il avertit les Sénégalais sur le balisement du terrain pour faciliter une évasion fiscale à grande échelle pendant l'exploitation du pétrole. D'après Sonko, le refus injustifiable de la Direction générale des Impôts et des Domaines de tirer les conséquences fiscales des cessions d'intérêts dans l'affaire Petro-Tim, en donne un avant-goût inquiétant.

www.xalimasn.com

Publié le 07 février 2018

Pétrole et Gaz : La BM engagée à accompagner le Sénégal pour surmonter les défis de l'exploitation

« Dans notre partenariat avec le Sénégal, nous sommes conscients des risques et des problèmes auxquels est exposé un pays lorsqu'il découvre des richesses naturelles », a reconnu le président de la Banque mondiale, dans un entretien publié ce mercredi dans Le Soleil. Jim Yong Kim a

par ailleurs encouragé le Sénégal à “accélérer” la mise en œuvre de l’assistance technique d’un montant de 29 millions de dollars financé la Banque mondiale. Dans cette perspective, il a invité le gouvernement sénégalais à renforcer les capacités du nouveau ministère du Pétrole et de l’Énergie et du ministère des Finances pour la mise en valeur réussie des ressources pétrolières et gazières. Selon lui, pour des pays comme le Sénégal, qui doivent gérer la découverte de grands gisements de ressources naturelles, la difficulté réside généralement dans la nécessité d’accroître fortement et rapidement les capacités institutionnelles requises pour développer et administrer un secteur nouveau et complexe. C’est pourquoi la Banque Mondiale s’engage à soutenir les autorités sénégalaises à intensifier leurs efforts pour s’assurer que les ressources pétrolières et gazières du pays soient à la fois une manne pour l’économie nationale, un moteur de croissance inclusive et un vecteur d’intégration régionale.

www.afrique.latribune.fr

Publié par 08/02/2018, à 8 :00

Écrit par Ibrahima Bayo

Sénégal-Mauritanie : visite en eaux troubles pour Macky Sall à Nouakchott

Les « excuses [mauritaniennes] pour l’incident regrettable » de la nuit du samedi 27 au dimanche 28 janvier semblent donc « insuffisantes ». Cette nuit-là, un pêcheur sénégalais de 19 ans est mort après que la pirogue qui le transportait avec 7 autres membres d’équipage ont essuyé des tirs des garde-côtes mauritaniens pour s’être aventurés dans les eaux territoriales du pays. En représailles, des commerces de plusieurs mauritaniens ont été vandalisés, saccagés ou même brûlés à Saint-Louis.

Au milieu de cette situation explosive, Macky Sall devrait négocier une exemption assortie de taxes pour les pêcheurs sénégalais, notamment ceux de Saint-Louis (nord du Sénégal). D’un autre côté, même s’il est prêt à faire des concessions pour calmer l’agitation, Mohamed Ould Abdelaziz, devrait serrer la vis sur les négociations autour de la pêche. Les mesures prises devraient multiplier par trois, le rendement de la pêche dans le pays. Et pourtant, Mohamed Ould Abdelaziz aura bien besoin de son homologue de l’autre rive. Si la pêche est une pomme de discorde que les deux présidents veulent croquer avec diplomatie, l’autre sujet qui pourrait soulever la tempête est celui du gaz et du pétrole à la frontière avec les deux pays.

Sur un plan purement diplomatique, Macky Sall devrait murmurer dans l’oreille du Président Ould Abdelaziz, sa volonté de faire du Sénégal, un partenaire même périphérique de la Force du G5 Sahel à défaut d’en devenir un pays membre à part entière. La partie mauritanienne

devrait quant à elle pousser auprès de la diplomatie sénégalaise, le dossier de sa ré-adhésion à la CEDEAO.

www.afrique.le360.ma

Publié le 22/11/2017 à 12h57

Écrit par Mamadou Awa Ndiaye

Sénégal : le pétrole et le gaz offrent des perspectives mirobolantes

Selon les simulations faites par le ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, une utilisation efficiente des ressources financières générées par les hydrocarbures permettra de maintenir le cap dans la voie du développement économique. Les études réalisées par les services du ministère tablent sur un taux de croissance moyenne annuelle de 7,5% pour une production de 50 000 barils, sur la période 2020-2035. Ce qui implique que d'ici une vingtaine d'années, la filière des hydrocarbures permettra de générer plus de 40 milliards de dollars de PIB par an. Mieux, avec une production comprise entre 50 000 et 100 000 barils par jour, cette croissance pourrait augmenter et atteindre 9,11%. Et au-delà de 100 000 barils par jour, elle se stabilisera à 9,4%, correspondant à 52 milliards de dollars de PIB supplémentaires par an. Avec ces prévisions pour la période 2020-2035, l'indice de développement humain passerait de 0,7%, selon le PSE, à 0,85%. Pour permettre de réelles retombées sur le développement du pays, il faudra toutefois gérer ces nouvelles ressources de façon inclusive et participative pour éviter au pays de tomber dans ce qui est communément appelé «la malédiction du pétrole », comme c'est le cas dans de nombreux pays producteurs d'hydrocarbures dans le monde.

www.jeuneafrique.com

Publié le 24 novembre 2017 à 18h22

Pétrole sénégalais : les dangers de l'eldorado

Abdou Aziz Diop du Forum civil et le géologue Fary Ndao estiment que le pétrole doit faire l'objet d'une gestion consciencieuse, axée sur la durabilité. Le Sénégal est membre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), pourtant les négociations autour du pétrole sénégalais semblent pour le moment être uniquement diligentées par l'exécutif sénégalais et par les dirigeants des sociétés pétrolières.

Par ailleurs, des considérations d'ordre environnemental doivent aussi guider les décisions économiques. L'accident de BP, au large du golfe du Mexique en 2010, avec ses impacts marins, est un exemple patent des risques planétaires de l'activité extractive.

Enfin, le forage *offshore* est l'une des activités maritimes les moins encadrées par le droit, alors qu'il s'agit d'une activité dangereuse. Tandis que l'idée d'une convention internationale peine à faire son chemin, les Nations unies insistent sur la nécessité de voies de recours appropriées, y compris en réparation, pour les victimes éventuelles d'atteintes aux droits, notamment celui à un environnement sain.

www.ndarinfo.com

Gouvernance du secteur des Hydrocarbures au Sénégal : Saint-Louis abrite une rencontre régionale d'information, jeudi

Publié le 12 /03/2018 à 20 :16

Le Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (CN-ITIE) organise, le 15/03/2018, une rencontre régionale d'information sur l'état de la gouvernance du secteur des Hydrocarbures (pétrole et gaz) à Saint Louis, annonce un communiqué transmis, à Ndarinfo.com. Ce rendez-vous sera une occasion pour le CN-ITIE «*de partager les principaux résultats contenus dans les Rapports ITIE 2015 et 2016* » avec les acteurs concernés dans la région de Saint-Louis. Cette activité verra la participation du ministère du Pétrole et des Énergies, de la Société des Pétroles du Sénégal (Petrosen), le ministère de l'Environnement et des Établissements classés, les compagnies British petroleum et Kosmos Energy, le Comité national ITIE de la Mauritanie.

www.lesoleil.sn

Gouvernance du secteur des hydrocarbures : Un CRD d'information à Saint-Louis

Écrit par Mbagnick Kharachi Diagne

Publié le 16/03/ 2018

Le président du Comité national de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (CN/ITIE), M. Mankeur Ndiaye, a annoncé lors du débat organisé à la préfecture, dans le cadre d'un atelier de partage d'informations et de sensibilisation sur l'état de la gouvernance du secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz), que le gouvernement a mis en place un cadre adéquat «*dont l'objectif est de donner le maximum d'information au public* ». En présence des responsables ITIE de la Mauritanie, le ministre Mankeur Ndiaye a affirmé que le Sénégal a déjà produit son rapport 2015-2016, ainsi que celui de 2017 qui sera bientôt publié. À l'en croire, «*ces publications consacrent l'engagement indéfectible de l'État, des Organisations de la société civile et des entreprises extractives dans la transparence* ».

D'après Alioune Badara Paye, le rapport de 2015/2016 fait état des principales entreprises contributrices à la manne financière de 105,5 milliards de FCFA perçue du secteur extractif, en 2015, par l'État du Sénégal.

M. Paye précise que le CN/ITIE veut promouvoir un dialogue inclusif et constructif entre les différents acteurs de la région autour de la gestion des impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation des hydrocarbures, du suivi des opérations pétrolières et gazières et des investissements locaux des entreprises pétrolières présentes à Saint-Louis.

www.senego.com

Contrat pétrolier – Ce sera 26% pour le Sénégal, 74% à Total...

Publié par Eleanor Strangways, le 13/04/2018 à 11 :03

Le Sénégal a signé un contrat avec Total pour la recherche d'hydrocarbure dans un champ de 7000km² de Rufisque *offshore*. Ce contrat offrira, en cas de découverte et production, 74% des barils à Total et 24% au Sénégal.

Total investira 1 million de dollars pour la formation des agents du ministère de l'Énergie et ceux de Petrosen et recrutera des citoyens sénégalais dans sa main-d'œuvre, confirme *Les Échos*.

Pendant la période de recherche révèle, la compagnie Petrosen, qui représente les intérêts sénégalais, va recevoir 10% des parts.

www.pressafrik.com

Révision du code pétrolier de 1989 : le bonus et la redevance introduits dans le nouveau code

Écrit par Minata Diouf

Publié le 18/04/2018 à 19 :09

Un atelier de partage d'informations a été organisé avec les acteurs concernés pour discuter des nouvelles réformes relatives au code pétrolier. Le Directeur général de Petrosen a déclaré qu'« avec ce nouveau code la part de Petrosen va passer de 10 à 30%, le bonus et la redevance ont été introduits et les taxes superficielles augmentées ».

Selon Mamadou Faye, avec ce nouveau code, l'État va maîtriser les opérations pétrolières et les revenus issus du pétrole. Il stipule aussi qu'il faut que « [...] *les sénégalais s'approprient les industries pétrolières pour pouvoir en tirer le maximum de bénéfices* ». M. Faye recommande également que les retombées financières du pétrole soient investies dans des

activités durables. Par ailleurs, M. Faye montre que le code pétrolier de 1998 est largement dépassé au plan technologique, stratégique et opérationnel. Donc, le nouveau code va tenir compte du présent contexte pétrolier et gazier.

www.apanews.net

Le second compact du MCA va éradiquer les problèmes énergétiques du Sénégal (ministre)

Publié le 17/03/2018 à 17 :43

À l'ouverture de l'atelier de présentation des résultats préliminaires des études de faisabilité du projet, Mansour Elimane Kane s'est félicité des deux compacts successifs bénéficiés par le Sénégal.

« C'est la première fois qu'un pays africain a eu deux compacts successifs. Ce deuxième compact qui a la particularité d'être un compact uni-sectoriel, donc 100% d'énergie, est un compact innovateur », a expliqué le ministre.

La formulation du projet, qui durera 5 ans, est un « don du peuple américain d'une valeur de 10 750 000 de dollars », soit plus de 5 milliards FCFA.

Cet atelier a deux objectifs principaux à savoir présenter les résultats des études de faisabilité des infrastructures menées par le cabinet WPS-CPCS et recueillir les commentaires et recommandations des parties prenantes.

Le projet concerne trois régions, à savoir Dakar, Louga et Kédougou.

www.lesoleil.sn

Serigne Mboup sur les concertations sur les ressources pétrolières et gazières : « L'appel du chef de l'État est une invite à la réflexion sur les meilleures pratiques »

Écrit par Mamadou Lamine Guèye

Publié en ligne le 18/05/2018

Le nouveau directeur général de la Société Africaine de Raffinage (SAR), Serigne Mboup a expliqué que l'appel à de larges concertations sur les ressources pétrolières et gazières, lancé par le président de la République, est une invitation à réfléchir sur les meilleures pratiques d'exploitation des ressources d'hydrocarbures afin que les revenus profitent aux générations actuelles et futures.

D'après Serigne Mboup, la publication des contrats pétroliers, miniers et gaziers par le Premier ministre renseigne que tous les contrats signés respectent les textes législatifs et réglementaires du Sénégal.

D'une part, ces concertations qui se veulent inclusives sont une sorte d' « Assises nationales » des forces vives du pays et englobe deux lois. D'autre part, il s'agira, pour les participants, *« de réfléchir sur la loi sur le contenu local du pétrole »*, c'est-à-dire l'effet du pétrole et son impact sur les populations.

www.fr.alakhbar.info

Pétrole et gaz du Sénégal : l'Assemblée donne carte blanche à Macky Sall pour...

Mis en ligne le 02.06.2018 à 12 :15

Le projet de loi numéro 16/2018 autorisant le président de la République à ratifier l'accord de coopération inter-État portant sur le développement et l'exploitation des réservoirs du champ Grand tortue/Ahmeyim entre le Sénégal et la Mauritanie, signé le 09 février 2018 à Nouakchott a été voté à l'Assemblée nationale.

Cette découverte de gaz a fait l'objet de travaux d'évaluation suivis d'essais de production entre 2016 et 2017.

Les parties ont manifesté leur désir de s'accorder sur les conditions et les modalités efficaces inhérentes au développement et à l'exploitation du Champ Grand tortue/Ahmeyim GTA comme une unité unique.

C'est au terme de ce processus de négociations avec leurs partenaires que les gouvernements du Sénégal et de la Mauritanie ont signé, le 09 février 2018 à Nouakchott, cet accord de coopération inter-État pour le développement et l'exploitation de ces importants réservoirs.

www.ndarinfo.com

Communiqué du conseil des ministres du 4 juillet 2018

Publié le 04/07/2018 à 20h22

Le Président de la République a demandé au gouvernement d'examiner toutes les propositions émises et de mettre en œuvre, sans délai, toutes les conclusions ainsi que les recommandations validées lors de la concertation nationale sur les hydrocarbures. À cet égard, il demande au gouvernement de bâtir une véritable « Économie du Pétrole et du Gaz » et d'élaborer, en relation avec le secteur privé national, une doctrine efficace d'encadrement et de développement du contenu local. Rappelant son intérêt et son attachement des questions environnementales,

notamment marines et à ses impacts sociaux, le Président de la République invite le gouvernement à finaliser, avant fin septembre, l'élaboration des projets relatifs au Code pétrolier, à la loi d'orientation sur la répartition des revenus du Pétrole et du Gaz, et à la loi d'encadrement et de développement du contenu local.

www.dakarmidi.net

Gestion des ressources pétrogazières *offshore* : Quelles issues pour l'État du Sénégal ?

Écrit par Abdou Guèye (auteur de « Éléments d'alerte face à la découverte de pétrole et de gaz au Sénégal »)

Publié par Diama Ndao, le 16 avril 2018

En 2004, le rapport d'Évaluation des Industries Extractives, commissionné par le Groupe de la Banque Mondiale (GBM), a démontré que les industries extractives ne jouent pas forcément un rôle décisif dans l'économie d'une nation. Ce document veut attirer l'attention des décideurs sur les risques liés au piège du paradoxe de l'abondance.

Après avoir présenté l'historique de l'exploration d'hydrocarbures en Afrique, Abdou Guèye présente les nouvelles découvertes *offshore* ultra-profond, à 1500 m de profondeur, fait en 2014 & 2015 au Sénégal.

Dans les contrats pétroliers déjà signés entre l'État du Sénégal et les contractants, la part affectée au recouvrement des coûts est de l'ordre 75 %, ce taux élevé constitue un piège pour le Sénégal. Il invite ce qui signe les contrats d'être accompagnés à de différents services d'experts non seulement pour mieux défendre les intérêts du pays en prenant en compte les risques socio-environnementaux.

Il y a principalement trois sources de revenus : Impôts & Taxes, bonus ou primes ; part du « profit oil » et dividende au niveau de Pétrosen pour ses 10 % d'actions supportées ou plus.

La rentabilité de la pêche maritime pourra diminuer quand la production des hydrocarbures va prendre forme, raison pour laquelle une évaluation environnementale stratégique est nécessaire pour mieux négocier avec les multinationales dans le jeu des contrats. M. Guèye préconise aux États africains de faire une inclinaison sur la notion de transparence dans la gouvernance et le processus de l'exploitation *offshore*. Il propose l'adoption d'une typologie, proposée par Claude Raffestin.

(1980). Le modèle d'analyse de ce dernier est utile, selon lui, pour comprendre les relations contemporaines entre acteurs autour de l'exploitation des ressources naturelles, notamment pétrogazières.

M. Guèye recommande aussi au Sénégal de promouvoir des débats de solution et surtout faciliter les exercices de dialogues politiques et la participation des citoyens et des experts. Il souligne que les efforts pour gérer de manière transparente les ressources naturelles sont à saluer et à encourager.

L'État et les autres parties prenantes clés doivent jouer pleinement leur rôle et de relever les défis suivants :

D1 : Concilier la pêche et les hydrocarbures dans le secteur de l'environnement marin.

D2 : Transformer la future manne financière en une opportunité de développement bénéfique aux populations notamment locales et d'éviter le risque de potentiel conflit : le spectre du Nigeria.

D3 : Adopter des réformes législatives ayant trait à la gestion des ressources pétrogazières en suivant le pas des pays qui ont connu un succès sur la gestion optimale des ressources extractives notamment pétrole et gaz.

D4 : Renforcer le mécanisme contractuel garantissant la part de revenus de l'État du Sénégal

D5 : Prendre bien en compte les préoccupations environnementales, car la protection des ressources renouvelables *offshore* est essentielle en milieu *offshore*.

www.geopolis.francetvinfo.fr

Afrique de l'Ouest : la lutte contre l'érosion côtière au sommet de l'agenda

Par Michel Lachkar | Publié le 17/04/2018 à 16 h 38

Le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et le Togo bénéficieront de prêts et de dons de la Banque Mondiale de 210 millions de dollars pour lutter contre l'érosion côtière et la dégradation du littoral. Selon la Banque mondiale, ce fonds permettra d'ériger des ouvrages de protection des digues, de fixation des dunes, mais aussi de restaurer les zones humides et les mangroves de la zone, de recharger les plages, etc.

Les autorités de la ville de Saint-Louis du Sénégal ont érigé une digue de protection de plus de trois kilomètres. L'érosion côtière est un phénomène naturel causé par les vents, les tempêtes, les courants, les glissements de terrain. Au Sénégal, à Rufisque, au sud de Dakar, la ligne de côte a reculé à certains endroits d'une centaine de mètres. L'avancée de la mer à Saint-Louis du Sénégal a emporté maisons et écoles, et menace la ville historique classée patrimoine mondial. Le Togo, quant à lui, a perdu sa route côtière pour la troisième fois en quarante ans et une bonne partie de sa mangrove. Et de nombreux villages installés sur le littoral togolais doivent être déplacés.

<http://www.aps.sn>

Le Sénégal s'inspire du modèle néerlandais de gestion sécuritaire des ressources pétrolières

Publié le 18/04/2018 à 18h22

M. Peters intervenait, à Dakar, au cours d'un séminaire civilo-militaire sur la "coopération optimale pour la sécurité maritime", organisé par la Haute Autorité chargée de la coordination de la Sécurité maritime, de la Sureté maritime et de la protection de l'environnement Marin (HASSMAR), en partenariat avec l'ambassade du pays bas. « Nous avons développé beaucoup de connaissances dans l'exploitation du pétrole et du gaz, mais nous avons également fait des erreurs qui ont abouti à une crise économique bien connue sous le nom de "maladie néerlandaise" », a-t-il dit. Selon le diplomate, les entreprises néerlandaises auront l'occasion de faire profiter au Sénégal leur expertise et de l'accompagner dans la question des risques environnementaux, sociaux et économiques, liés aux activités pétrogazières, notamment maritimes. D'autre part, Théo Peters, a confirmé que la base de la sécurité maritime dans l'exploitation *offshore* est une expérience reconnue au Sénégal.

www.adiac-congo.com

Grande-Bretagne : lancement du premier Forum sur l'économie bleue en Afrique

Écrit par Noel Ndong

Publié le 23/04/2018 à 13:58

Le 1^{er} Forum sur l'Économie Bleue en Afrique (FEBA) verra la participation de chefs d'entreprises, des experts des océans et des organisations environnementales et maritimes. Il couvrira l'agenda. L'économie bleue occupe une place centrale dans l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. La fondatrice du FEBA 2018 et Présidente Directrice Générale (PDG) de Blue Jay Communication, Leila Ben Hassen, explique : "Le FEBA 2018 est une plate-forme qui permettra de débattre de questions cruciales autour de l'économie bleue, notamment en matière de création d'emploi, de croissance et de développement durable du continent". Elle précise qu'en Afrique, « [...] 70% des pays sont côtiers, l'océan est non seulement l'un des moteurs principaux des échanges commerciaux, mais aussi une source importante de nourriture et d'énergie pour la population ». Le président et PDG du World Océan Council, Paul Holthus, a affirmé que le FEBA traite des questions transversales touchant au développement des océans et veut faire relever les défis de la durabilité des océans. Le FEBA est aussi pour lui une instance

de sensibilisation sur les enjeux marins. L'économie comprend un large éventail de secteurs productifs, tels que la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, le commerce, la construction navale, l'énergie, la protection et la restauration. Elle englobe également les industries extractives, à condition qu'elles ne causent pas de dommages irréversibles à l'écosystème. Carlos Lopes a invité plusieurs pays à suivre la voie de l'Afrique du Sud pour "tirer profit des opportunités socio-économiques disponibles".

www.lequotidien.sn

Élaboration d'un document sur les enjeux et défis du développement durable : les océanographes se jettent à l'eau

Publié le 24/05/2018

Les scientifiques ont élaboré un document sur les océans qui servira de guide aux décideurs pour réduire les méfaits du changement climatique. C'était à l'occasion d'une rencontre organisée par l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS) qui portait sur « l'importance de l'avancement des sciences de l'océan et la nécessité de mieux intégrer les connaissances dans la prise de décision en Afrique ». L'objectif est pour les scientifiques de mieux contribuer à la gouvernance durable de l'environnement marin et de ses ressources.

Selon le coordonnateur de cette consultation, les scientifiques cherchent à contribuer à la minimisation de l'évasion de la mer, l'érosion côtière et certaines activités de pêche, l'exploitation du pétrole et du gaz, à travers des recommandations.

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation salue cette initiative en ces propos « la planète ne peut survivre elle-même, si les hommes qui y vivent ne gèrent pas de façon intelligente et rationnelle ses ressources ».

www.lequotidien.sn

Pêche- Rencontre ministre-acteurs de la pêche : Cayar sur un océan d'espoir

Publié le 11/04/2018

L'exploitation des gisements découverts à Cayar, troisième site de pêche artisanal du Sénégal, ne devrait pas être sans conséquences sur l'environnement marin et les activités de la localité, notamment la pêche. Devant cette inquiétude, le ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime, Omar Guèye, lors de sa visite à Cayar, assure que l'exploitation pétrolière et gazière n'aura pas d'impacts négatifs sur la pêche. Il poursuit en déclarant que le gouvernement fera le

nécessaire pour concilier activités de pêche et activités extractives. Ce qui est une bonne nouvelle pour l'économie nationale.

Le ministre a discuté avec les acteurs maritimes de la sécurité maritime et promet le renforcement de la surveillance maritime (qui sera aussi participative). À la suite de leur rencontre, le coordonnateur du Comité Local de Pêche Artisanal (CLPA) se réjouit de cette concertation qu'il juge bénéfique pour la communauté de Cayar.

www.reussirbusiness.com

« L'élaboration du nouveau Code des pêches était une nécessité », Fatou Niang Ndiaye (GAIPES)

Publié par Amayi Badji le 16/04/2018

Le Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal (GAIPES) rassemble les principaux acteurs de la pêche industrielle au Sénégal.

Le GAIPES se pose des questions sur les perspectives que pourront offrir les activités extractives *offshore*. Il dit recevoir beaucoup d'informations, parfois très contradictoires, sur les interactions du secteur de la pêche avec celui du pétrole et du gaz. Le groupement réclame de la transparence. Car la pêche fait vivre et travailler, en emplois directs et indirects, des centaines de milliers de personnes.

Il espère que les activités autour du pétrole et du gaz ne seront pas des activités de substitution, mais viendront en complément des secteurs qui ont toujours tiré l'économie sénégalaise, comme la pêche. Selon sa représentante interviewée, les acteurs du secteur de la Pêche et l'Administration de l'Économie maritime devraient être associés, par le Gouvernement, à l'élaboration de ces stratégies autour de cette nouvelle économie du Pétrole et du Gaz.

www.ndarinfo.com

Ruée des compagnies pétrolières et gazières vers le bassin *offshore* Sénégalais : quels risques sur la pêche artisanale ?

Écrit par Adama Fall

Publié le 27/05/2018 à 00h51

Au Sénégal, plus de 160 puits ont été forés de 1981 à 2014, date de la première découverte. Beaucoup d'investissements de compagnies pétrolières ont été vains à l'instar de la découverte

de pétrole lourd du Dôme Flore non commerciale, au large de la Casamance. Ce n'est qu'en 2014, qu'il y a eu les fruits de recherches dans le bassin sédimentaire sénégalais, avec les découvertes de réserves récupérables de pétrole sur Sangomar *offshore* Profond ; en 2015 la découverte de gaz naturel. Une des activités majeures de la côte sénégalaise est la pêche. Le secteur de la pêche compte au niveau primaire (capture de la ressource) environ 52000 pêcheurs artisanaux et 5000 pêcheurs dans le sous-secteur industriel. Avec le niveau secondaire (transformation, vente), le secteur de la pêche emploie plus de 650000 personnes, ce qui représente environ 1/5 de la population active du Sénégal (FAO, 2008). En plus d'être importante pour l'économie, la pêche est aussi importante pour la santé des communautés. Le Sénégal devra impérativement veiller aux impacts socio-environnementaux de l'exploitation d'hydrocarbures pour ne pas compromettre la pêche. Aujourd'hui, les consommateurs sont de plus en plus avertis en ce qui concerne la qualité des produits halieutiques, ce qui entraîne au-delà des problèmes de santé, la perte de marché. Ce qui aura incontestablement des répercussions sur l'économie nationale. À ce titre, le suivi et l'évaluation des indicateurs écologiques, biologiques et socio-économiques devraient aider à prévoir les situations de tension éventuelle et par conséquent à cibler l'action régulatrice nécessaire.

www.senegalinfos.com

Impacts de l'exploitation gazière sur la pêche : l'État invité à dégager des fonds de compensation pour les communautés impactées

Publié par Babacar Diouf le 14/06/2018

Source : Ndar Info

Au cours de la formation sur les hydrocarbures et la réglementation minière organisée par l'Association pour la Recherche-Action Développement et Environnement au Sahel (ARADES), le spécialiste en hydrocarbure, Abdou Guèye a invité le gouvernement à dégager des fonds spéciaux destinés aux pêcheurs dans le but d'amoindrir les impacts négatifs de l'extraction gazière sur leurs activités. Selon lui cette mission devrait être confiée à COS-PETROGAZ.

Plaidant pour la conciliation des deux entités macro-économiques, M. Guèye rappelle que « *les travaux d'exploitation gazière se font sur une courte durée alors que la pêche artisanale repose sur une ressource qui se régénère* ».

Moustapha Dieng, lors de son discours, a affirmé que l'impact des activités gazières sur la pêche a commencé déjà avec les périodes de recherche et de forage et se poursuivra avec l'évolution des activités extractives. Il a dénoncé les nuisances sonores et la diminution des périmètres de pêche.

www.dakarmidi.net

Questekki 105 – Dossier Ressources naturelles : Les Pêcheurs sénégalais menacés par la malédiction du pétrole

Écrit par Junior

Publié le 31/07/2018

La zone de la « Langue de Barbarie » à Saint-Louis est menacée par la crise environnementale. D'une part, l'habitat est affecté avec l'avancée de la mer et les inondations récurrentes. D'autre part, il y a incontestablement une raréfaction de la ressource halieutique au Sénégal.

Les pêcheurs sont formels, leur connaissance empirique leur autorise à affirmer qu'ils ne pourront plus pêcher dans la zone du champ gazier GTA. Ils estiment leur perte à 35%. Les pêcheurs ne sont pas impliqués dans les concertations gouvernementales relatives aux hydrocarbures. Dans ces circonstances, l'émigration clandestine peut se comprendre.

www.apanews.net

Sénégal-Presse-Revue

La visite d'Erdogan éclipse les autres sujets dans les quotidiens sénégalais^[L]_[SEP] Publié le 02/03/2018 à 07h44

« Volume des échanges commerciaux entre le Sénégal et la Turquie-215 milliards de Fcfa sont en jeu », titre le quotidien national Le Soleil.

Selon le Journal, Dakar et Ankara ont également signé des Accords sur le Tourisme, les Chemins de fer et une Lettre d'intention sur les hydrocarbures.

Pour L'AS, « Erdogan obtient un Accord sur les hydrocarbures » et salue « le courage de Macky Sall d'avoir fermé le groupe scolaire Yavuz Selim ».

Le Sud Quotidien note que « Dakar et Ankara scellent l'entente cordiale », avec l'entrée d'Erdogan dans le pétrole et le gaz sénégalais.

« Le discours guerrier de Erdogan », titre L'Observateur, dans le même journal, le président turc ajoute : « notre culture et notre morale, ce n'est pas d'exploiter les Africains ».

www.leral.net

Production de pétrole : Cairn Energy prévoit 100 000 barils par jour

Rédigé par leral.net

Samedi 24 mars 2018 à 10:12

L'octroi des licences d'exploitations d'hydrocarbure et leurs résultats soulèvent de nombreux débats. Cairn Energy ainsi que ses collaborateurs, après avoir trouvé du pétrole au large de Sangomar Offshore profond et Rufisque Offshore, ont commencé à exploiter ces sites. La phase d'évaluation est achevée. L'industrie projette d'envoyer le rapport, au cours du premier semestre, au gouvernement pour approbation. Cairn Energy sortira les barils entre 2021 et 2023 au niveau de Champ Sne. Pour la production, Cairn Energy cible un taux initial de 100 000 barils par jour. La compagnie pétrolière a lancé des appels d'offres pour préparer l'extraction des premières gouttes de pétrole. Dans l'optique de mener à bien cette tâche, la compagnie a opté pour des choix stratégiques et logistiques prometteurs.

www.dakaractu.com

Démission à haute teneur en pétrole : la version de Thierno Alassane Sall, qui répond au Premier ministre

Publié le 12/04/2018

Après, la sortie du Premier ministre déclarant que Thierno Alassane Sall a été éjecté de la tête du ministère de l'Énergie pour « incompétence », le concerné révèle qu'il a, pour la première fois, rédigé sa lettre de démission le 24 avril 2017, avant de revenir sur cette décision. Face à Pape Cheikh Sylla, il raconte que le 2 mai 2017, suite à sa rencontre avec les représentants de Total, le Premier ministre l'a convoqué en aparté pour savoir s'il maintenait sa décision de ne pas signer le contrat. Le chef du gouvernement a essayé vainement de le convaincre, car pour M. Sall, les concurrents de Total ont présenté une meilleure offre.

Thierno Allasane Sall affirme avoir répondu à la question du PM, de savoir s'il connaissait le prix de l'inaction, en ces propos: «le sachant que je suis venu avec ma lettre de démission». « Monsieur le ministre, j'aurais aimé que vous soyez Premier ministre pour mesurer vos propos », lui a rétorqué le Premier ministre. M. Sall a souligné qu'on voulait lui faire signer un accord opposé aux intérêts du Sénégal.

<http://www.dakarmatin.com>

Rufisque *offshore* profond : Franck Timis porte plainte contre le Sénégal

Publié le samedi 14 juillet 2018 - 09:25

Source : Dakarmatin via seneweb

La société de Frank Timis a saisi le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs à l'Investissement (CIRDI) avec une plainte contre l'État du Sénégal.

La filiale sénégalaise d'African Petroleum avait annoncé une plainte il y a moins d'un mois pour contester l'attribution à Total de "Sosp" (Sénégal *offshore* sud profond) et "Rop" (Rufisque Offshore Profond), deux blocs pétroliers où la compagnie détient 90%. Néanmoins, elle se disait "ouverte à engager un dialogue constructif avec les autorités sénégalaises par les canaux officiels appropriés, en vue de trouver une solution satisfaisante dans l'intérêt des toutes les parties". Visiblement les deux parties n'ont pas trouvé un accord.

www.senenews.com

Pétrole au Sénégal : Thierno Alassane Sall mouille Aliou Sall

Publié le 31/01/2018 à 13 : 56 - mis à jour le 31/01/2018 à 13 : 56

Thierno Alassane Sall a dénoncé fortement l'implication du frère du président, Aliou Sall. Acte qu'il accuse comme « *une tentative de dévolution monarchique du pouvoir* ». Il poursuit en remettant en question le traitement de l'information en matière de pétrole et de gaz. « Lorsque donc, venant de son lointain exil chinois, M. Aliou Sall s'est introduit dans la gestion notre pétrole. Beaucoup de parties prenantes tentent d'ignorer cette question, de l'éviter ou de l'éluder », déclare Thierno Alassane Sall.

Sur ce, Thierno Alassane Sall a remercié Ousmane Sonko d'avoir posé une question de fonds à travers son ouvrage. Question qui s'est caractérisée par son objectivité et son militantisme altruiste pour que « le Sénégal soit un pays où tout le monde a la même chance et que les ressources ne soient pas gérées de manière patrimoniale ou familiale », lance Thierno Alassane Sall.

www.xalimasn.com

Mouhamed Boun Abdallah Dionne : « ce monsieur a été démis de ses fonctions »

Publié le 25/03/2018

Invité à la TFM, le Premier ministre a démenti Thierno Alassane Sall, qui stipulait avoir démissionné pour des questions de transparence liées au contrat de pétrole avec Total, en précisant que "ce monsieur a été démis de ses fonctions pour des raisons de performance".

«[...] il a été démis de ses fonctions non pas pour des raisons de valeurs, mais pour des raisons de performances », a précisé le Premier ministre, Mouhamed Boun Abdallah Dionne. Il poursuit en précisant qu'il n'a pas pu respecter le délai précis de signature de contrat qu'il s'est lui-même fixé, alors que le chef de l'État travaille dans la rigueur.

Par ailleurs, le Premier ministre se dit prêt à l'ouverture d'une enquête parlementaire.

En outre, le chef du gouvernement répond tacitement à Idrissa Seck qui réclamait la publication du contrat pétrolier entre le Sénégal et la Mauritanie en rappelant les normes de transparence qui sont soumises à ce dossier.

www.senego.com

Vidéo-Pétrole et Gaz: Déthié Fall dépose une demande pour la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire...

Publié par Khalil Kamara le 27/03/2018 à 15h28

M. Déthié Fall a déposé, à l'Assemblée nationale, une demande de mise en place d'une commission d'enquête parlementaire.

Le partisan du parti «Rewmi» se base sur l'*Article 25-1 de la Constitution*, qui défend que les ressources naturelles appartiennent au peuple et que leur exploitation et leur gestion doivent se faire dans la transparence.

M. Déthié Fall défend que le parlementaire trouve normal que le président de la République et son Premier ministre reviennent sur tous les contrats qui ont été signés entre 2012 à 2017. Car, dit-il, « ce sont des mannes financières importantes qui sont engagées et qui devront avoir, en principe, un impact considérable sur notre économie et qui vont engager les générations futures... »

À cet effet, M. Idrissa Seck estime que « la farce a assez duré » et exige la transparence en ce qui concerne les contextes et conditions de signatures des contrats pétroliers.

www.senego.com

« Total n'a rien à cacher dans les contrats pétroliers signés avec le Sénégal »

Publié par Couly Casse Le 02/03/2018 à 22:29

Source Agence de Presse Sénégalaise (APS)

Le directeur général marketing et services de Total-Sénégal, Momar Nguer dans son communiqué défend que Total est une compagnie totalement transparente. Il défend que Total

n'a rien à cacher. Momar Nguer a affirmé, lors de la célébration des 70 ans d'existence de Total au Sénégal, que « (...) l'accord pétrolier signé avec l'État du Sénégal est pour faire de l'exploration, de la recherche et des dizaines de milliards de francs CFA seront dépensées pour chercher du pétrole et si on trouve, on va partager ». Il a souligné néanmoins que la compagnie a pris d'énorme risque en se lançant dans ce projet.

M. Nguer a rappelé que ce n'est pas la première fois que Total se lance dans l'exploration au Sénégal. D'ailleurs, il conforte que « Total est la première compagnie à avoir recherché du pétrole au Sénégal il y a quelques années, mais n'a pas trouvé ».

Le directeur général de Total exploration et production, Eric Bonnin, a souligné quant à lui l'état des lieux des travaux de recherche d'hydrocarbure par Total et d'actions de sensibilisations et de préventions des risques sociaux et environnementaux.

www.news.sen360.sn

À cause d'un malentendu qui dure depuis 3 ans Le pétrole brûle entre le Sénégal et la Guinée-Bissau

Publié le 08/03/2018

Par Georges Emmanuel Ndiaye- Source Rewm

Depuis 3 ans, la Guinée-Bissau refuse tout renouvellement du protocole qui le lie au Sénégal à travers l'Agence de Gestion et de Coopération (AGC). Tant qu'un comité d'évaluation ne sera pas mis en place pour faire l'état des lieux, le protocole pour le renouvellement des clauses ne sera pas signé.

S'inspirant de la collaboration réussie entre le Sénégal et la Mauritanie, à propos de la gestion du gaz, la Guinée espère avoir une meilleure part. La réalité est qu'elle ne veut plus accepter le pourcentage reçu du Sénégal. Conséquence, elle ne veut pas signer le traité malgré les pressions du gouvernement sénégalais. Cette situation de blocage est aussi à mettre sur le dos du Secrétaire général Julio Mamadou Baldé et de son adjoint Baidy Diène, qui gouverne l'agence depuis 25 ans dans une gestion jugée "opaque". Actuellement, l'AGC est bloquée dans son fonctionnement et les investisseurs risquent de partir parce qu'ils n'ont plus de garanties juridiques devant leur permettre de pourvoir à des investissements.

La conséquence directe de ce blocage, c'est que les deux pays ont perdu, en trois ans, une centaine de milliards de nos francs et un malaise réel est en train de s'installer. Pourtant, l'AGC avait été mise en place depuis le 14 octobre 1993 dans le but justement d'assurer une exploitation concertée des ressources entre les deux pays.

www.ferloo.com

Mamadou Lamine Diallo : “Erdogan aura sa part du gâteau pétrolier et gazier”

Écrit par Abdou Timera

Publié le 14/03/2018

M. Mamadou Lamine Diallo, président du mouvement « *Tekki* », a rappelé que la société African Petroleum avait disposé de deux permis d’exploration, Rufisque Offshore Profond et Sénégal Offshore Sud Profond, qu’il a cédé à Jens Pace. Cette dernière menace de traîner le Sénégal en justice parce que le permis Rufisque Offshore Profond a été donné à Total. M.Diallo poursuit en mettant en avant que le DSK a promis le permis Senegal Offshore Sud Profond à la Turquie arrivé à expiration en décembre 2017, Jens Pace ira en justice.

Aujourd’hui, le président Macky Sall implore Erdogan d’acheter des graines d’arachide pour chercher à équilibrer la balance commerciale entre les deux pays.

Macky Sall a emprunté plus de mille milliards de FCFA et hypothèque notre avenir pétrolier et gazier et l’emploi des jeunes. Le Gouvernement cache alors l’existence d’arriérés intérieurs massifs et a présenté de faux chiffres. M.Diallo stipule que cet argent sera utilisé pour payer des commissions et acheter des consciences pour la réélection du présent président.

Député à l’Assemblée nationale, aussi, M. Diallo dénonce les risques d’endettement à partir de 2019 et de malédiction du pétrole au Sénégal.

Pour conclure, il annonce qu’il va au FMI pour demander une enquête interne afin de situer les responsabilités.

www.lequotidien.sn

Ibrahima Bachir Dramé, expert pétrolier : il faut que les gens se mettent à niveau pour comprendre les enjeux du pétrole et du gaz

Écrit par Dialigué Faye

Publié le 05/07/2018

L’association des assurances, en partenariat avec la Direction des Assurances et de la Senre, a organisé une journée de réflexion sur les enjeux stratégiques et économiques de l’assurance et de la réassurance des risques pétroliers.

Selon M. Dramé, il faut que les populations soient informées pour comprendre le mode de fonctionnement et les enjeux du secteur pétrolier. Il invite les assureurs à s’exercer dans un

travail de communication et de collaboration avec les médias pour faciliter la vulgarisation de leur métier dans la gouvernance pétrolière.

www.infomediaire.net

Pétrole : Le Sénégal met deux nouveaux blocs sur le marché

Publié le 03/10/2018

Pétrosen a annoncé la disponibilité de deux blocs *offshore* pour l'octroi de licences, et a, par conséquent, invité les compagnies pétrolières et gazières intéressées à manifester leur intérêt au plus tard le 31 octobre.

C'est la première fois qu'une procédure par appel d'offres est ouverte pour l'octroi des licences. C'est une mesure qui s'inscrit dans le respect des engagements pris, lors de la concertation nationale pour la bonne gouvernance des ressources extractives, par le président Macky Sall.

www.afrique.latribune.fr

Pétrole et gaz : le Sénégal met sur le marché deux nouveaux blocs par appel d'offres Par La Tribune Afrique | 02/10/2018 à 18 :50

Le gouvernement va céder deux nouveaux blocs : « Sénégal *offshore* sud (SOS) » et « Sénégal *offshore* Sud profond (SOSP) ». C'est la première fois qu'une procédure par appel d'offres est ouverte pour l'octroi des licences. Le chef de l'État avait annoncé, en juin dernier, que « dans le code pétrolier que nous sommes en train de rédiger et qui devra être adopté, c'est ce que nous avons adopté comme démarche. C'est-à-dire que les blocs seront cédés par appel d'offres ».

Cette décision a été prise à la suite des critiques des experts nationaux et des associations de la société civile qui dénonçaient, « une opacité totale » dans l'attribution des contrats. En privilégiant désormais les appels d'offres, les autorités entendent satisfaire les différentes revendications en matière de transparence dans les activités liées à l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz.

Le directeur de Pétrosen a déclaré que le gouvernement prépare une nouvelle loi qui sera publiée en 2019. Après, il ouvrira la plupart des blocs de pétrole qui ne sont pas disponibles aujourd'hui.

Avec des capacités de production de pétrole estimées entre 200 000 et 300 000 barils par jour sur plusieurs années, le Sénégal affiche de grandes ambitions pour l'exploitation de son pétrole dont le démarrage est attendu en 2021.

www.energies-media.com

Sénégal : vers une décision finale d'investissement sur le champ pétrolier SNE en 2019

Publié le 17/01/2019

La coentreprise présente sur le champ pétrolier SNE, au large du Sénégal, projette d'aboutir à une décision finale d'investissement pour le développement de la phase 1 du champ en 2019.

Le 17 décembre dernier, l'entreprise australienne Far Limited (l'un des membres de la coentreprise) a annoncé le début des études d'ingénierie préliminaire (FEED) pour la phase 1 du développement de ce champ *offshore* situé à la frontière avec la Gambie.

La première phase du développement de SNE ciblera l'exploitation de 230 millions de barils de pétrole à partir de 11 puits producteurs, 10 puits d'injection d'eau et deux d'injection de gaz, selon les données communiquées par Far Ltd. Cette phase ciblera "les réservoirs les moins complexes".

Le brut sera exploité par une unité flottante de production, stockage et déchargement de pétrole (FPSO) d'une capacité d'environ 90 000 barils par jour dans la phase une, avec la première production attendue en 2022.

Le champ SNE a été découvert en 2014. Il est situé dans le bloc Sangomar Deep Offshore, à environ 100 km au sud de la capitale Dakar.

L'entreprise écossaise Cairn est opérateur du champ, avec une participation de 40% dans la coentreprise qui exploite le bloc, aux côtés des entreprises australiennes Woodside Energy (35%) et Far Ltd. (15%). La Société nationale des pétroles du Sénégal (Pétrosen) détient les 10% restants.

www.energies-media.com

Sénégal : première production de pétrole du champ SNE attendue en 2022, avec un plateau de 100 000 barils par jour

Par Energy media

Publié le 29/10/2018

La co-entreprise qui exploite le champ SNE, au large du Sénégal, à la frontière avec la Gambie, a soumis le Plan de développement et d'exploitation du champ au gouvernement sénégalais, d'après une annonce faite le 25 octobre dernier. L'approbation des autorités sénégalaises est attendue avant la fin de l'année 2018.

Le plan vise l'exploitation de 500 millions de barils de pétrole brut. La production de pétrole démarrera en 2022 avec un plateau de production de 100 000 barils de pétrole brut par jour. Le gaz sera produit à partir de 2024 et sera destiné aux besoins domestiques du Sénégal.

Cairn est opérateur du champ, avec une participation de 40% dans la coentreprise qui exploite le bloc. Parmi les autres partenaires de la coentreprise, on retrouve les entreprises australiennes Woodside Energy (35%) et Far Ltd. (15%). La Société nationale des pétroles du Sénégal (Petrosen) détient les 10% restants.

www.senenews.com

Pétrole : quels budgets les multinationales allouent-elles à Petrosen par an pour la formation ?
Publié le 08/10/2018 à 03 :41 - mis à jour le 08/10/2018 à 11 :00

Entre autres obligations que doivent assumer les compagnies pétrolières vis-à-vis de l'État du Sénégal, il y a le volet formation des cadres et techniciens sénégalais. Il s'agit souvent de géologues et de géophysiciens qui sont du personnel de Petrosen et du ministère du Pétrole. Ce sont souvent des géologues et géophysiciens.

Dans le code pétrolier de 1998, Petrosen négocie en compagnie du représentant de l'État le budget de formation avec toute compagnie attributaire d'un permis de recherche. Ce budget varie entre 100.000 dollars (57 millions de F CFA) et 200.000 dollars (114 millions) par an et est directement versé à la Société des Pétroles du Sénégal (Petrosen) par chaque compagnie. C'est grâce à ces allocations que les cadres de Petrosen pouvaient se déplacer et faire la promotion du bassin sédimentaire du Sénégal auprès d'autres multinationales du pétrole, explique Birame Diouf ancien cadre du ministère de l'Énergie et ancien responsable chargé de la promotion à Petrosen. Comme toutes les compagnies n'ont pas la même envergure, certaines n'atteignent pas le seuil de 200.000 dollars. « Tout dépend des négociations de Petrosen », précise Idrissa Bodian, consultant pétrolier. Mais les compagnies pétrolières respectent ce devoir parce qu'à la fin de chacune des 3 phases de la recherche, le ministère vérifie si les engagements pris ont été respectés. Les compagnies qui ne respectent pas les contrats ne bénéficieront pas de renouvellement et les sanctions prévues peuvent aller jusqu'au retrait définitif du contrat.

Les ingénieurs géologues et géophysiciens, déjà formés, bénéficient de renforcement de capacités, de spécialisation grâce à ces allocations. Ces cadres et techniciens sont formés par exemple sur les aspects de négociations pétrolières, l'exploration, la recherche et interprétation des données, les études géophysiques et la sismique.

Aujourd'hui, avec l'attractivité de son bassin sédimentaire sénégalais l'État du Sénégal peut exiger des budgets de formation beaucoup plus importants. « Petrosen, à partir de maintenant, a les moyens de négocier les budgets de formation de 1 million de dollars (570 millions de francs CFA », explique M. Diouf.

www.energies-media.com

Le Sénégal prépare une loi sur le « contenu local » dans les secteurs pétrolier et gazier

Par Énergies Media avec APA

Publié le 09/09/2018

Le Premier ministre sénégalais, Mahammed Boun Abdallah Dionne a rappelé que le président de la République, à la sortie des concertations sur le pétrole et le gaz en juin, avait instruit le gouvernement de finaliser trois projets de loi, dont l'un sur « le contenu local ».

Cette loi permettra de positionner le secteur privé national sur la chaîne de valeur du gaz et du pétrole. Il invite le secteur privé de faire des propositions stratégiques et innovantes permettant la promotion du contenu local dans les secteurs pétrolier et gazier au Sénégal.

www.infomediaire.net

Sénégal : Le pays adopte le nouveau code pétrolier

Publié le 24/01/2019

Le projet de loi se veut un instrument législatif plus adapté à la sauvegarde des intérêts nationaux du Sénégal dans les domaines de la chaîne pétrolière, « tout en maintenant l'attractivité du bassin aux investissements étrangers », selon le ministère du Pétrole et des Énergies.

Le nouveau texte a été élaboré après une revue de 34 des 75 articles du précédent code pétrolier, et le reste des articles ayant fait l'objet de reformulation pour une meilleure compréhension et une plus grande précision.

Suivant les dispositions du nouveau code, l'État sénégalais, à travers Petrosen (Société de pétrole du Sénégal), « détient 10% des parts de contrats » le liant aux compagnies pétrolières en charge de l'exploitation pétrolière au Sénégal, a indiqué le ministre du Pétrole et des Énergies. Pour lui ce pourcentage peut atteindre 20% en phase d'exploitation, « tout en ayant, cette fois-ci, l'obligation de participer aux dépenses d'exploitation au même titre que ses autres partenaires ». Mais, « la part du Sénégal pourrait passer à plus de 30% voire 40% si les gisements étaient soumis à l'arbitrage du nouveau Code », a-t-il ajouté. Le champ gazier «

Grand Tortue/Ahmeyim », mis à jour en janvier 2016, est considéré comme « le plus important gisement » en Afrique de l'Ouest, avec des réserves estimées à 450 milliards de mètres cubes. Le ministre déclare aussi que Dakar et Nouakchott ont finalisé, le 21 décembre dernier, les derniers documents rendant possible le démarrage des travaux.

www.pressafrik.com

Publication des contrats pétroliers, gaziers...Oxfam félicite le Sénégal, mais...

Par Ousmane Demba Kane

Jeudi 1 novembre 2018 - 15 :48

Oxfam décerne au Sénégal un satisfécit concernant le respect des nouvelles normes internationales en ce qui concerne la divulgation des contrats pétroliers, gaziers et miniers. C'est ce qui découle du rapport 2018 de cette entité qui a été rendu public ce jeudi 1 novembre.

Selon la responsable d'Oxfam États-Unis, une quarantaine de grandes entreprises évoluant dans ces trois secteurs ont été consultées dans ce rapport.

Mais, la chef du bureau d'Oxfam États-Unis prévient toutefois qu'il pourrait y avoir quelques tensions puisque tout le monde sera désormais en mesure de lire et de comprendre les tenants et les aboutissants des documents signés par l'État du Sénégal dans les domaines des mines, du pétrole ou du gaz.

N'empêche, recommande-t-elle, le Sénégal doit encore persévérer et appliquer tous les contrats.

www.senenews.com

Code pétrolier : « le Gouvernement a choisi de ne pas respecter les engagements pris... », constate Birahim Seck

Par Ibrahima Dieng

Publié le 08/12/2018 à 13 :08 - mis à jour le 08/12/2018 à 13 :08

« Le Forum Civil tient à rappeler que les ressources naturelles appartenant au Peuple Conformément à l'article 25 de la constitution, la société civile a le droit légitime de disposer de ces projets de textes pour formuler des propositions concrètes », affirme Birahim Seck et Cie dans un communiqué.

D'après eux, le Forum Civil se désole de la volonté du Gouvernement de vouloir aménager un nouveau cadre de gouvernance des ressources pétrolières et gazières sans l'inclusion d'acteurs essentiels que sont les organisations de la société civile.

Le Forum Civil défend que pour les textes de loi qui vont être votés sous peu par le parlement, engageant plusieurs générations de compatriotes, il est indispensable que les organisations de la société civile soient directement associées à leur élaboration, comme c'est d'ailleurs la pratique dans tous les pays membres de l'ITIE.

De l'avis du Forum civil, l'attitude du régime « semble indiquer que le Gouvernement a choisi de ne pas respecter les engagements pris par Monsieur le Président de la République et de présenter à l'Assemblée nationale le projet de code pétrolier après un simulacre d'atelier de validation où la société civile servirait de faire valoir », rapporte pressafrik.com.

www.ferloo.com

Sénégal : encore un contentieux lié au pétrole ! (EXCLUSIF)

Par Abdou Timera

Publié le 24/11/2018

Dès la publication dans les médias de l'appel d'offres, la société Africa Petroleum Corporation Limited (APCL), en bisbille avec l'État du Sénégal, a sonné l'alerte pour rappeler qu'un contrat le lie déjà au Sénégal sur ce bloc où la compagnie détient 90 %.

L'appel d'offres publié début octobre 2018 dans le quotidien national sénégalais, *Le Soleil*, par le ministère sénégalais du Pétrole et des Énergies, invite les sociétés intéressées à se manifester. Mais, pour Africa Petroleum Corporation Limited, le Sénégal n'a pas le droit de mettre ce bloc sur le marché, car leur contrat n'est pas arrivé à échéance. Dans un échange de courriels avec Ouestaf News, M. Romney précise en outre : « APCL reste le propriétaire légitime de ce bloc et en aucun cas il ne devrait faire l'objet d'un appel à manifestation d'intérêts ».

L'équipe de Ouestaf a contacté en vain le gouvernement pour avoir davantage d'informations sur ce dossier. Des recherches ont permis à Ouestaf News d'en savoir plus : un décret portant approbation du contrat de APCL sur le bloc SOSP a été signé le 2 novembre 2011 par le président Abdoulaye Wade et contresigné par son Premier ministre d'alors.

Dans ce décret, il est écrit que ce contrat est valable pour une période initiale de recherche de trois années, renouvelable deux fois, pour une durée de trois ans pour le premier renouvellement et pour une période de deux virgules cinq ans pour le second renouvellement, soit une période totale de recherche de 8,5 ans. D'après ce texte, le contrat devrait effectivement prendre fin à la mi-2019. Cependant, en janvier 2018, APCL a déposé une demande d'arbitrage au niveau du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI), un organe de la Banque mondiale.

« Nous avons été surpris de voir que le bloc SOSP fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt alors qu'il fait l'objet d'un arbitrage au niveau de la CIRDI », a déclaré le directeur général d'APCL qui a aussi écrit une lettre d'avertissement aux autorités sénégalaises.

www.seneplus.com

Le Sénégal est-il prêt pour l'exploitation du pétrole ?

Par Mouhamed Dia

Publié le 10/12/2018

Le secteur de la pêche joue un rôle socio-économique considérable au Sénégal. Selon la Direction de la Prévision et des études économiques qui se base sur des données datées de 2016, le Sénégal est le deuxième pays producteur de la sous-région, derrière le Nigéria (530 000 tonnes). L'abondance de la pêche au Sénégal est liée à « l'upwelling » qui est la remontée d'eaux froides profondes des océans le long de certains littoraux. Ces écosystèmes fournissent plus de 40 % des captures de pêcheries dans le monde pour 3 % de la surface de l'océan. Les recettes générées par cette activité sont estimées à plus de 200 milliards et plus de 190 000 tonnes de produits halieutiques exportés. La pêche contribue considérablement au PIB, aux emplois, à la sécurité alimentaire et sanitaire. Cependant, selon la DPÉE, le sous-secteur de la pêche fait face à un ralentissement. La pêche artisanale est en baisse à cause de la migration des poissons vers le Sud, mais également le retard noté dans la signature des accords de pêche avec la Mauritanie.

Avec le pétrole, la santé et la stabilité sociale seront menacées. Notons aussi que la pollution des plages est en jeu alors que le Sénégal veut redynamiser son secteur touristique. La destruction floristique, faunique et surtout les maladies respiratoires seront aussi en jeu avec le pétrole.

On dirait que le problème de gouvernance est le véritable coupable et non le pétrole. Dans tous les pays producteurs en Afrique, on voit la corruption et les détournements de fonds, la pollution marine, les accidents, etc.

Dans le contrat de recherche et de partage de production d'hydrocarbures entre l'État du Sénégal et Total, nous notons quelques points parlant de réduction et de prévention des risques socio-environnementaux.

Mais la question qui se pose est de savoir si le Sénégal est vraiment prêt à relever ses défis socioenvironnementaux et économiques.

www.ouestaf.com

Sénégal : le pétrole toujours en débat

Publié le 06/11/2018

Afrikajom a organisé un panel sous le thème : « les défis et les opportunités de la gouvernance transparente, inclusive, équitable et respectueuse de l'environnement », où le débat sur le pétrole aura encore retenu l'attention.

Pour la sociologue, Fatou Sow Sarr, la question environnementale est d'autant plus importante que la plupart des « décideurs politiques n'envisagent les choses qu'à l'horizon de leurs mandats ». En effet, pour elle, l'exploitation du gaz et du pétrole expose des pays des problèmes qui ne sont pas qu'environnementaux. En réponse aux préoccupations de Dr Sarr, le secrétaire permanent adjoint du Comité national de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE Sénégal), Alioune Badara Paye a annoncé sans avancer de date précise qu'une « étude d'impact environnemental stratégique » est prévue. « Il faut un débat inclusif, participatif et surtout réaliste », a plaidé l'expert de ITIE Sénégal.

Pour l'ex-parlementaire, Cheikh Oumar Sy, il y a aujourd'hui une « incohérence » à relever : « la Constitution dit que les ressources naturelles appartiennent au peuple et on signe des contrats sans consulter les parlementaires ».

Loin de ses polémiques politiques, l'économiste Chérif Salif Sy, invite à la prudence, car le pétrole ne rime pas forcément avec développement. Le Professeur Sy a donné l'exemple du Nigeria et de l'Angola qui, malgré leur rente pétrolière, présentent des indicateurs de développements en deçà de ceux d'un pays comme le Bangladesh.

« Les ressources, on peut les avoir sans qu'elles n'apportent rien comme développement socio-économique, aujourd'hui où est le pétrole du Tchad ? », a renchéri le fondateur d'Afrikajom, Alioune Tine.

« Les pays africains qui ont mal négocié leurs contrats miniers et pétroliers perdent beaucoup lors des cessions », soulignait l'économiste sénégalais Chérif Salif Sy, lors d'un débat organisé, fin octobre 2018 par le think tank AfrikaJom sur la transparence dans le secteur minier et pétrolier au Sénégal.

En outre, l'opinion attend toujours d'être éclairée sur la nébuleuse qu'est devenue l'affaire Petro-Tim, avec le permis de recherche délivré à cette compagnie dirigée par Frank Timis et dont la filiale sénégalaise était administrée au moment des faits par le frère cadet du président de la République,

Aliou Sall.

Les tenants et les aboutissants de cette affaire ont fait l'objet d'un rapport spécial de l'Inspection générale d'État, un rapport qui n'est toujours pas rendu public.

L'on se souvient aussi des contrats accordés au français Total, qui ont un temps défrayé la chronique et ont poussé l'ancien ministre de l'Énergie, Thierno Alassane Sall, à démissionner de son poste avec fracas.

L'ancien ministre aujourd'hui adversaire politique du président de la République dit avoir refusé d'apposer sa signature sur le contrat conclu avec Total, lequel va mettre les « sénégalais dans un trou », selon ses propos.

La suspicion allant crescendo, le gouvernement se débat pour prouver ses bonnes intentions en ce qui concerne la transparence dans ce secteur. Depuis octobre 2016, un processus a été entamé qui assure la publication de certains contrats miniers et pétroliers, dont les deux contrats de recherches et de partage de production accordés à Total.

En dépit de ces efforts, certains Sénégalais continuent de jeter un regard suspicieux sur la gestion de leur pétrole et gaz.

www.sudonline.sn

Les bons et mauvais comptes du Sénégal

Par Ndeye Aminata CISSE | 02/01/2019

L'année 2018 a été marquée par la finalisation des accords de pêche et de gaz finalisés entre le Sénégal et la Mauritanie.

Dans un premier temps, le 19 décembre 2018, le ministre de la Pêche Oumar Guèye avait procédé à la signature du protocole d'accord avec son homologue mauritanien. D'une durée d'un an renouvelable, cette nouvelle convention accorde aux pêcheurs sénégalais 400 licences de pêche, pour une capture de 50000 tonnes de poissons pélagiques. Toutefois, les captures seront désormais débarquées en présence d'experts halieutiques mauritaniens.

Dans un second temps, le 21 décembre 2018, le Sénégal et la Mauritanie ont signé de nouveaux accords gaziers, avant le lancement de l'exploitation à l'horizon 2022 du champ marin de "Grand Tortue Ahmeyim" à la frontière entre les deux pays. À rappeler que le gisement de "Grand Tortue Ahmeyim" a été découvert en 2015 par Kosmos Energy et British Petroleum.

www.sudonline.sn

La SOSESATE liste les facteurs de risques

Par Marième Camara

Publié le 05/10/2018

La Société sénégalaise de Santé au Travail et Environnement (SOSESATE) a tenu les 4, 5 et 6 octobre 2018 son premier congrès international placé sous le

Thème : « pathologie dans les métiers du pétrole et gaz »

Lors de ce congrès, des experts des domaines de la santé et de l'environnement ont fait une réflexion poussée autour des risques qui pèsent sur les travailleurs des industries pétrolières et gazières. Il s'agit de faire des recommandations sur la gestion des pathologies qui sont liées aux métiers du pétrole et du gaz.

Selon le Pr Mor Ndiaye, président du Comité préopératoire du congrès, les métiers pétrogaziers suscitent beaucoup de risques. Il invite à prévenir les risques de stress, d'accidents, de maladies que peut engendrer l'installation des mini-vies.

Il ajoute que « les travailleurs sont souvent exposés à des pathologies de risques psychosociaux liées, parfois, à des conditions de travail difficiles, de variabilité de température (chaud à l'intérieur et très froid dehors), des conduites addictives (boire, fumer ou même se droguer) débouchant sur une mauvaise alimentation et quelquefois sur la violence. Ils ne vont pas faire du sport ni bien dormir, ce qui peut entraîner une maladie qui peut renvoyer à des pertes économiques ».

Il déclare que ce sont les risques psychosociaux, mais aussi physiques, chimiques et biologiques qui pèsent toujours sur les travailleurs.

www.lactuacho.com

Pétrole au Sénégal : Les risques passés décortiqués par un expert international

Par Saer Dial

Publié le 16/09/2018

En marge de la conférence sur le droit pétrolier, organisée par « Offshore One », Professeur Edouardo Preira, a évoqué les risques liés au pétrole tout en précisant qu'on ne doit pas seulement dépendre du pétrole, il faut diversifier notre économie. Dans son argumentaire, il préconise la prévention des risques de corruption.

M. Abdoulaye Ndiaye, membre fondateur d'Offshore One, indique que les risques liés à l'exploitation de gisements minéraux sont nombreux sur les plans technologique, géologique, environnemental, financier, politique. Il conclut en recommandant de défendre les intérêts du pays en protégeant ses ressources et trouver un équilibre entre l'ensemble de la fiscalité qui va tourner autour des activités extractives et les intérêts de l'État.

www.xalimasn.com

Le pétrole et le gaz ne doivent pas occulter les énergies renouvelables (acteur)

Publié le 05/12/2018

Lors d'un atelier organisé sous l'égide de l'Union nationale des consommateurs du Sénégal (UNCS), en partenariat avec le Programme des Nations unies (PNUD) et l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis autour de l'énergie solaire, M. Diop a fait la promotion des énergies renouvelables. D'ailleurs, l'objectif de cette rencontre vise à sensibiliser les populations sur l'énergie solaire et les avantages de cette source d'énergie durable, de manière à couvrir les besoins énergétiques des consommateurs et des entreprises.

Selon lui, la valorisation de ce type d'énergie peut « résoudre les problèmes environnementaux, avec une réduction des émissions de gaz à effet de serre ».

Avec les phénomènes de changement climatique, il est indispensable que sur le plan local, les acteurs échangent sur les « enjeux et défis à relever pour les énergies renouvelables », a-t-il plaidé.

www.africitelegraph.com

« Les découvertes de pétrole et de gaz ne vont rien changer au Sénégal » selon le Professeur Aly Mbaye économiste

Publié le 17/10/2018

Invité à la Sud FM, l'économiste Aly Mbaye déclare que l'on n'a pas beaucoup changé ou fait augmenter notre capacité à générer des richesses.

L'économiste donne une leçon à ceux qui pensent que les découvertes du pétrole et du gaz auront un impact positif sur l'économie sénégalaise. À l'en croire, « les découvertes du pétrole et du gaz ne vont pas changer grand-chose. Ça ne fera que renforcer les tendances ».

Pour cela, il suffit de regarder les pays exportateurs de pétrole en Afrique. Très peu d'entre eux ont su diversifier leur économie. Le pétrole est souvent considéré par les populations de ces pays comme maudit. Il ne profiterait qu'aux élites et aux entreprises venues pour l'extraire. Les conséquences négatives peuvent aller jusqu'à des conflits armés. C'est le cas du Nigéria, qui a dû bunkériser les sites de productions à la suite de la création de mouvement rebelle dans la zone du Delta du

Niger.

www.samarew.com

Le pétrole en passe de changer l'économie du Sénégal

Par Samarew, publié le 26/02/2019

De 2014 à 2016, d'importantes quantités de pétrole et de gaz ont été découvertes au Sénégal et l'exploitation de ces ressources débutera en 2021. Selon Cheikh Ahmed Bamba Diagne, économiste à la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'UCAD à Dakar, « tout dépendra de la gestion qui sera mise en place par le gouvernement, mais ces rentrées de devises pourraient profondément dynamiser l'économie ». D'après des simulations effectuées, en 2017, par le ministère de l'Économie, une production moyenne au-delà de 100.000 barils par jour entre 2021 et 2035 devrait entraîner un taux de croissance de 9,4 % par an, pour 52 milliards de dollars de PIB supplémentaires par an.

www.seneweb.com

Pétrole, pouvoirs du président de la République ; Ce qui va changer avec "Sonko président "

Par Seneweb news| 16/09/2018 à 22 :09

Lors de la présentation de son livre-vision au grand public, le leader de Pastef, Ousmane Sonko, a annoncé que s'il est élu, il renégociera tous les contrats pétroliers, gaziers et miniers. Il explicite en déclarant que : « le premier gouverneur de notre pétrole (Ndlr : le Président de la République Macky Sall a échoué. Ce que j'ai écrit dans mon livre-vision, c'est que les contrats pétroliers, gaziers et miniers seront tous renégociés. Ce ne sera pas chose facile, mais nous le ferons. Parce que ces contrats sont défavorables au Sénégal ».

www.thiesinfo.com

Loi sur le « contenu local » : un atelier ouvert à diamniadio

Publié le 02/07/2019 par Babacar Diouf

Source : APS

Un atelier de concertation sur la mise en œuvre de la loi sur le « contenu local » dans le secteur des hydrocarbures, tenu au CICAD a vu la participation des membres du gouvernement, des responsables des compagnies pétrolières et gazières, des acteurs économiques, ainsi que des membres de la société civile.

Cet atelier de concertation s'inscrit « dans le cadre de la politique inclusive et pragmatique du développement du contenu local dans le secteur des hydrocarbures, en adéquation avec les meilleures pratiques internationales en la matière »

Selon le ministre du Pétrole, les ressources gazières découvertes au large du Sénégal classent le pays au 5e rang en Afrique et au 27e rang mondial sur la base de données de la revue statistique de BP.

www.thiesinfo.com

Local content ou contenu local

Écrit par M. Mor Ndiaye Mbaye

Publié le 17/08/2019

Les découvertes de pétrole et de gaz ont amené l'État du Sénégal à se pencher sur la question du contenu local. Une initiative qui a abouti à l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi y relative après son évocation lors de la journée nationale de concertation sur la gestion des recettes du pétrole et du gaz.

On peut simplement définir le contenu local comme représentant toutes les activités qui se développent autour d'une industrie minière et ayant des retombées directes dans l'économie du pays qui les abritent. Plus qu'une Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) qui est plutôt volontariste, on parle maintenant d'Exigence de Contenu Local (ECL).

Les importantes mannes financières que les ressources minières génèrent constituent, pour les économies des pays qui en disposent, à la fois, une aubaine et une source de dépendance qui les fragilisent d'autant par affectation de leur résilience. L'erreur à ne pas commettre est de faire reposer toute l'économie d'un pays sur ces ressources naturelles éphémères et de ne pas développer des capacités pérennes de développement économique résilientes.

Le Sénégal a fait voter par notre Assemblée nationale le 24 janvier 2019, la loi sur le contenu local. Celle-ci permet aux entreprises privées nationales de bénéficier de certains privilèges dans l'exploitation de nos ressources pétrolières et gazières. Pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des dispositions de cette loi ; il a été institué la création d'un Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL). Il s'y ajoute que la loi oblige « les contractants, sous-traitants, prestataires de services et fournisseurs, impliqués directement ou indirectement dans les activités pétrolières et gazières, à établir un plan de contenu local qu'ils soumettent au CNSCL. Ce plan décrit les activités de l'entreprise ainsi que les biens, services et compétences nécessaires à leur réalisation ». Les dispositions de cette loi viennent compléter l'article 58 du nouveau Code pétrolier de 2019.

Le Chef de l'État rassure les parties prenantes et le peuple en ces propos : « nous savons où nous allons. Il nous faut retrousser les manches, travailler davantage dans la formation des

hommes, des femmes, le renforcement des PME et PMI, le développement de ces niches pour que nous puissions avoir cet objectif d'atteindre de 50% de contenu local d'ici 2030, pour que le combat soit gagné ».

www.senegal7.com

Gaz/Pétrole – Un expert prône une politique du juste milieu pour préserver des milieux marins

Par Saliou Ndiaye

Le directeur exécutif du Partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest (PRCM), Ahmed Senhoury, introduisait une communication intitulée « Littoral africain : opportunités et menaces », dans le cadre d'une session de formation destinée aux journalistes de la sous-région portées sur des questions liées à l'environnement.

Dans son propos, il insiste sur la nécessité de réaliser des études d'impact au préalable, pour que l'exploitation des ressources pétrogazières n'impacte les autres sites.

En soulignant les opportunités des zones côtières africaines, M. Senhoury déclare qu'elles abritent des « ressources halieutiques qui constituent le pilier de l'économie nationale pour certains pays ».

Le directeur exécutif du PRCM, évoquant les menaces pesant sur cette bande côtière, est revenu sur la surexploitation des ressources halieutiques, les mauvaises pratiques de pêche, la perte massive de la biodiversité, sans compter un manque de planification, mais également la vulnérabilité aux changements climatiques avec l'accroissement de phénomènes inattendus.

L'expert environnementaliste Pierre Campredon a lui appelé à promouvoir une gestion intégrée des zones côtières, à travers des approches interministérielles plus soutenues. « Il faut travailler ensemble pour trouver des solutions et penser la zone côtière comme une unité fonctionnelle », a-t-il conclu.

www.lequotidien.sn

Maitrise des coûts de production des ressources naturelles : Le défi à relever pour profiter du pétrole et du gaz

Écrit par Khady Sonko

Publié le 13/05/2019

L'auteur du livre intitulé *L'or noir du Sénégal*, a entretenu avec les étudiants de l'institut supérieur des métiers de l'automobile et de l'aviation Perform lors d'une conférence publique sur l'amont pétrolier.

Selon Fary Ndao, la maîtrise des coûts passe par une organisation interne en termes de lutte contre la corruption au niveau des ingénieurs, des auditeurs, des architectes pétroliers, la formation de ressources humaines de qualité. « Il y a plein de domaines en amont et en aval des constructions pétrolières. Il faut un contrôle permanent des coûts », a insisté M. Ndao. À l'en croire Fary Ndao, le Sénégal n'a pas mal négocié ses contrats pétroliers et gaziers. « Les contrats de production sont positifs dans l'absolu pour le Sénégal. Si on est un pays pétrolier qui n'a jamais exploité sa ressource et qu'on se retrouve dans nos contrats au moins majoritaires sur les bénéfices, c'est bien négocié », convainc l'ingénieur géologue, selon qui le Sénégal a plus de 50% des profits dans tous les contrats. « Maintenant de 50% de quoi, c'est là où la question des coûts revient », s'est-il interrogé avant d'inviter les autorités à bien dépenser les rentes du pétrole. « Géologiquement, nous n'avons pas découvert des gisements comme ceux de l'Arabie Saoudite ou du Qatar, nous restons un pays très modeste avec cent mille barils de pétrole par jour. Les États-Unis en produisent 12 millions et l'Arabie Saoudite 11 millions », fait remarquer M. Ndao. Il recommande surtout de mettre l'argent que le pays gagnera de cette exploitation dans de l'investissement et non dans le fonctionnement.

www.senego.com

Pape Demba Thiam : «la malédiction, c'est nous même »

Par Mouhamadou Sissoko

Le 11/08/2019 à 12:29

« Lorsque vous voyez le niveau du baril de pétrole que nous avons, aujourd'hui, les majors peuvent se risquer à dire que les tendances structurelles montrent que le prix du pétrole restera à un certain niveau. Donc, ça vaut la peine d'investir et de rattraper cet argent plus tard » a déclaré l'économiste, Pape Demba Thiam invité par le journaliste Mamoudou Ibra Ka dans son émission « Jury Du Dimanche ».

« Nous pouvons régler notre problème énergétique avec le gaz. Les infrastructures que nous allons mettre en place pour l'exploitation du pétrole et du gaz vont permettre de créer des pôles de croissance qui peuvent donner leur viabilité à d'autres pôles adjacents dans d'autres domaines comme l'Agriculture, l'Élevage et le Tourisme », ajoute-t-il.

Cependant, il rajoute : « Je ne crois pas à la malédiction du pétrole. La malédiction, c'est nous même.

www.ndarinfo.com

Comment on vole le pétrole sénégalais : Chronologie de la transaction Kayar offshore profond et Saint-Louis *offshore* profond

Écrit par Fadel Baro

Publié le 10 /03/2019

Le Protocole d'Accord spécifie que Petro-Tim est une entreprise d'une forte expérience spécialisée dans l'exploration et le développement ; ce qui était faux. Et le code pétrolier du Sénégal exige pour tous les bénéficiaires de contrats d'exploration de pétrole une riche expérience dans le domaine. Le 12 janvier 2012, l'État a signé des Contrats de Partage de Production (PSC) avec Petro-Tim Ltd. 90 % des parts de participation ont été cédés à Petro-Tim dans les deux blocs Cayar Offshore Profond et Saint Louis Offshore Profond du Sénégal contre 10 % pour Petrosen. Le 19 janvier 2012, une entreprise dénommée Petro-Tim a été créée par M. Wong Joon Kwang. L'objectif unique de cette société était l'exploitation des blocs qui lui sont attribués au Sénégal. Le 6 mars 2012, une nouvelle entreprise du nom de Petro Asia Resources Limited a été créée à Hong-Kong et est présentée comme étant la propriétaire de Petro-Tim. Le 19 Juin 2012, Mr. Frank Timis nomma Mr. Aliou Sall, le frère du nouveau Président, "employé" principal de Petro-Tim Ltd au Sénégal et ouvrit la filiale de Petro-Tim au Sénégal. Malgré la recommandation faite par l'Inspection Générale de reporter le décret et sachant parfaitement que Petro-Tim n'a pas l'expérience et les moyens requis, Macky SALL, a signé le décret présidentiel accordant à Petro-Tim Limited les deux blocs de pétrole de Cayar Offshore Profond et de Saint Louis Offshore Profond le 19 juin 2012. Le 23 août 2013, Macky SALL a signé deux nouveaux décrets prolongeant la période initiale de recherche et d'exploration de Petro-Tim de deux ans, qui devait expirer le 19 juin 2014 jusqu'au 19 juin 2015.

Le 3 juillet 2014, Petro-Tim Limited a transféré la totalité de ses 90% de capitaux propres à Timis Corporation, une société appartenant à Frank TIMIS, impliqué dans beaucoup de transactions douteuses et de condamnations criminelles à son actif. Le Gouvernement sénégalais a déclaré qu'il n'y a eu aucun échange d'argent sur cette transaction. Cependant, M. Frank TIMIS a déclaré le 06 octobre 2016 qu'en plus de la reprise de l'engagement d'investir

et de la garantie à Petro-Tim, il a payé 10 millions de Dollars US pour cette transaction. Cependant, aucun impôt n'a été versé au Sénégal dans le cadre de cette transaction.

Au plus fort de la controverse, plus tard en 2016, Aliou SALL, le frère du Président a affirmé dans un entretien télévisé qu'il a été appelé à plusieurs reprises à Londres et interrogé par les Avocats de Kosmos Energy, qui, à la fin, ont posé sa démission de toute responsabilité dans Petro-Tim comme condition préalable à la conclusion de la transaction. Quarante-six jours après que Petro-Tim a transféré ses intérêts à la Société Timis, le 19 août 2014, la Société Timis les transférait à Kosmos Energy Ltd, une Société des Bermudes inscrite à la Bourse de New York. Kosmos Energy Ltd, dans sa déclaration à la Security and Exchange Commission (SEC) a annoncé qu'ils ont acquis 60% des 90% en échange d'investissements en explorations pétrolières et de gaz pour travailler dans les deux blocs et qu'aucune somme d'argent ou autre contrepartie en actif ou en nature n'a été remise à Frank TIMIS, à Timis Corporation ou à aucun de leurs proches.

En 2014, préoccupés par la nature obscure de ces accords et suspectant divers schémas de corruption, plusieurs citoyens sénégalais et le Forum Civil, qui jouent un rôle de surveillance pour la société civile, ont saisi l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption du Sénégal (OFNAC). L'autorité de l'OFNAC reçut la plainte et commença à mener une enquête. Malheureusement, la directrice de cette entité fut démise de ses fonctions. Avec les questionnements du peuple, le gouvernement a commencé à publier quelques documents.

Ousmane SONKO, ancien inspecteur des Impôts et des Domaines a été aussi radié de la fonction publique sénégalaise le 28 août 2016 pour avoir publiquement dénoncé l'absence de déclaration et de paiement d'impôts et taxes sur ces transactions. M. Alioune GUEYE, expert-comptable à Colombus (USA), avait publié un article « Une analyse des états financiers de Kosmos révèle un paiement à Timis » dans lequel il pointe 104 millions de Dollars que Kosmos aurait investi dans les immobilisations au courant du troisième trimestre de 2014 et a découvert une augmentation de 88 millions de Dollars investis dans les actifs appelés « propriétés non prouvées ». Il fait l'objet d'intimidation de la part des avocats de Kosmos pour la rétractation de cet article.

Après sa rétraction, Frank TIMIS, au cours d'un entretien dans un journal, menaçait le 7 octobre 2016 toute l'opposition politique et la société civile sénégalaise et tous ceux qui ont eu à se prononcer sur ces transactions de procès à Londres.

Par deux lettres adressées au Président de la République, Abdoul Mbaye, ancien Premier ministre du Sénégal, a déclaré avoir été trompé par des rapports de présentation, signés par le

ministre Aly Ngouye Ndiaye, contenant de fausses informations destinées à provoquer la signature des décrets concernés, et donc l'attribution des permis au groupe de Frank Timis.

www.bbc.com

Sénégal : un scandale à 10 milliards de dollars

Publié le 03/06/2019

BP, le géant de l'énergie, a accepté de payer près de dix milliards de dollars à un homme d'affaires impliqué dans un contrat pétrolier controversé, d'après une enquête de la BBC.

BP avait acheté les actions de Frank Timis dans un gisement de gaz au large des côtes du Sénégal pour 250 millions de dollars en 2017.

Mais les documents obtenus par BBC Panorama et Africa Eye révèlent que BP versera également à sa société entre neuf et douze milliards de dollars en redevances.

BP et M. Timis ont tous deux nié tout acte répréhensible dans cette affaire.

www.jeuneafrique.com

Affaire Pétro-Tim : l'État du Sénégal a-t-il bradé ses hydrocarbures ?

Publié le 28 juin 2019 à 15h57 | mis à jour le 28 juin 2019 à 17h45

Par Marième Soumaré

C'est un scandale pétrolier qui pourrait impliquer le président du Sénégal, en raison du rôle prêté à son frère Aliou Sall auprès du trust appartenant à l'homme d'affaires Frank Timis qui se serait enrichi massivement au détriment des Sénégalais.

Depuis l'élection de Macky Sall, le Sénégal s'est pourtant engagé à promouvoir une gestion transparente de ses richesses gazières et pétrolières. Dès 2013, il a rejoint l'ITIE, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et a d'ailleurs été le premier pays africain à enregistrer des « progrès satisfaisants » dans la mise en œuvre des normes de cette initiative.

Jeune Afrique les a passés au crible les contrats pétroliers ; l'occasion de relever certaines contre-vérités, mais aussi de distinguer plusieurs zones d'ombres, dans cette affaire qui embarrasse la présidence depuis plusieurs années.

africanews.com

Beaucoup de bruit pour rien : l'industrie pétrolière africaine dénonce l'attaque de BBC Panorama contre le Sénégal

Publié le 17/06/2019 à 17 :31

Par APO Group pour African Energy Chamber.

La Chambre africaine de l'énergie rejette les accusations formulées par le récent programme BBC Panorama sur le Sénégal. Elle estime qu'il s'agit d'une sinistre course au jugement et d'une obsession de ternir le Président réformiste Macky Sall et l'industrie pétrolière à tout prix et par tous les moyens, et baser sur un certain manque de compréhension des faits et du fonctionnement de l'industrie du pétrole.

Il est important que dans cette course au jugement, la vérité et la compréhension de l'industrie pétrolière soient la priorité numéro un, plutôt que de négliger et de fabriquer des preuves.

Conformément au Code pétrolier sénégalais, l'acquisition des blocs par BP correspond bien aux processus d'appel d'offres en vigueur au Sénégal. Compte tenu des solides pratiques de BP et de Kosmos Energy en matière de conformité et des implications de la Loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger et de la Loi anti-corruption du Royaume-Uni, il est impensable que BP ou Kosmos Energy aient conclu des accords si les conséquences ou modalités de l'attribution de ces licences étaient douteuses.

Enfin, toutes les enquêtes menées par de nombreux régulateurs sénégalais ont révélé que toutes les transactions s'étaient déroulées dans les meilleures conditions.

« Le Sénégal ne doit pas être privé des millions d'emplois que son secteur pétrolier apportera au pays. Ces attaques visent à ralentir les investissements dans les projets de l'industrie pétrolière et les investissements au Sénégal », a déclaré Ayuk.

L'industrie pétrolière est une aventure faite de risque, et les compagnies qui prennent des risques doivent être indemnisées. BP et Kosmos Energy sont des entreprises solides qui ont de grands projets pour le Sénégal et de très bons antécédents opérationnels en Afrique. Il est injuste qu'elles soient diabolisées de cette façon lorsque tous les faits ne sont pas passés en revue. Grâce aux investissements dans le secteur de l'énergie et aux réformes du Président Macky Sall, la production de pétrole et de gaz au cours des 10 prochaines années injecterait des milliards de dollars dans l'économie sénégalaise et créerait près d'un million d'emplois. À cet égard, il est important que des politiques intelligentes axées sur la croissance continuent d'être mises en œuvre pour assurer le développement du secteur.

www.lepoint.fr

Sénégal : Aliou Sall démissionne de la Caisse des dépôts et des consignations

Écrit par Le point Afrique

Publié le 25/06/2019 à 09 :30

Aliou Sall, le frère du président Macky Sall, a annoncé sa démission de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) trois semaines après avoir été mis en accusation de corruption dans un reportage de la BBC à propos de la gestion du pétrole et du gaz au Sénégal. « Pour dire enfin que, fort de la conviction profonde que demain il fera jour, et que la lumière finira d'avoir raison des ténèbres, je prends ici devant vous la décision de donner ma démission de la tête de la Caisse des dépôts et des consignations à compter de ce jour », a-t-il écrit dans sa déclaration. « Toute cette malheureuse controverse n'est entretenue qu'autour d'un tissu d'amalgames et de contre-vérités destinés à alimenter une autre campagne, plus insidieuse celle-là, qui va au-delà de ma modeste personne », a affirmé dans sa lettre Aliou Sall, en sous-entendant que c'était son frère qui était visé à travers lui. Aliou Sall a formellement démenti avoir reçu un montant 250 000 dollars de la part du groupe Timis et a menacé de porter plainte pour diffamation contre la chaîne britannique, avant d'y renoncer à la suite de l'ouverture d'une information judiciaire au Sénégal. Le frère du président avait déjà démissionné en octobre 2016 de son poste au sein du groupe Timis après de premières critiques sur un possible conflit d'intérêts.

Intitulé *Sénégal : scandale à 10 milliards*, le documentaire de la BBC affirme démontrer comment la société de Frank Timis s'était vu retirer puis réattribuer son autorisation après l'accession au pouvoir du président actuel Macky Sall, en mars 2012. Il motive des manifestations d'opposants et de la société civile les 14 et 21 juin pour réclamer la « transparence » des contrats liés à l'exploitation du gaz et du pétrole. Macky Sall a dénoncé une « tentative de déstabilisation » du pays, sans se prononcer sur le cas de son frère. En marge de cette affaire, le chef de l'État a limogé son ministre conseiller en communication, El Hadji Hamidou Kassé, qui avait maladroitement tenté de défendre Aliou Sall le 19 juin sur TV5. Ce dernier avait expliqué qu'une prime de 250 000 dollars avait été effectivement versée à une société appartenant à Aliou Sall, mais au titre, selon lui, d'« une mission de consultation agricole ». Il avait été démenti par le camp d'Aliou Sall. Plusieurs personnes, dont des opposants et des experts, ont été auditionnées par la division des investigations criminelles (DIC, police judiciaire) et la section de recherches de la gendarmerie depuis l'ouverture de l'enquête et le lancement d'un appel à témoins, le 12 juin, par le procureur de la République.

www.senego.com

Pétrole et gaz : Aar li nu bokk s'invite chez Aliou Sall

Écrit par Khadre Sakho

Publié le 12/07/2019

« Nous informons que nous avons reçu le récépissé de dépôt, nous donnant droit d'organisation à un vaste rassemblement pacifique à Guédiawaye sur le parking du stade Amadou Barry pour exiger la transparence et la reddition des comptes sur le scandale du pétrole et du gaz », a déclaré Doudou Gueye, membre de Aar Li nu bokk.

Il ajoute que la plateforme a choisi Guédiawaye, comme première étape de sa stratégie visant à décentraliser la lutte vers toutes les contrées du Sénégal. Sur ce, les populations ont été invitées à sortir en masse et à manifester dignement dans la paix avec le drapeau national.

Concernant la convocation de Aliou Sall par le procureur de la République ; Cheikh Tidiane Dieye et Cie prennent acte des initiatives judiciaires en cours ainsi que de l'audition de témoins au niveau de la Direction des investigations criminelles. Cependant, ils précisent que ceci n'est pas synonyme de faire jaillir la vérité.

www.xibaaru.sn

AAR LI NU BOKK veut changer de stratégie de combat

Publié le 24/08/2019

Écrit par Abdou Marie Dia

La Plateforme citoyenne Aar Li Nu Bokk informe les Sénégalaises et Sénégalais a lancé son nouveau plan d'action, le 23 août, pour intensifier le combat pour le traitement diligent du scandale du pétrole et du gaz et la mise en place de mécanismes pour garantir la transparence dans la gestion de ces ressources.

Ce plan d'action comporte des caravanes de sensibilisation dans les quartiers de Dakar et à l'intérieur du pays; des visites aux autorités religieuses, coutumières et aux organisations socioprofessionnelles pour leur expliquer les soubassements du scandale et les enjeux de la gestion du pétrole; des rencontres avec les missions diplomatiques et les institutions internationales basées à Dakar pour leur remettre le mémorandum sur le scandale du pétrole et du gaz, des conférences publiques et des forums dans les quartiers ainsi que des rassemblements périodiques, des concerts et marches partout dans le pays.

Le programme comporte deux volets :

Dans la diaspora : Rassemblement devant les ambassades du Sénégal à Paris, Milan, New York, Bruxelles, Ottawa et dans de nombreuses autres villes pour dénoncer l'inaction de la justice sénégalaise devant le scandale de corruption avérée et la spoliation des ressources ;

À Dakar et dans les régions : une vaste opération de sensibilisation et de distribution de flyers et de documents dans les artères de rues, les marchés, les gares routières, etc., pour informer tous les citoyens et les appeler à la mobilisation.

Cette campagne est intitulée « 400.000 Citoyens Ngir Aar Sunu Pétrole ».

Ces activités seront menées parallèlement aux initiatives sur le plan judiciaire au Sénégal et au niveau international.

www.kewoulo.info

Exploitation du Gaz : Le Dg de Bp Sénégal rassure les populations

Par Dielma Diagne

4 février 2020

Le bruit autour de l'exploitation du pétrole et du gaz au Sénégal a suscité beaucoup d'interrogations chez les populations. Certains doutent même que les Sénégalais puissent bénéficier des richesses de ces ressources. Mais selon le Directeur général de Bp Sénégal en charge de l'exploitation du gaz de la société, une grande partie de la richesse générée par l'exploitation gazière restera au pays.

« Plus de 80% de la richesse générée retournera au pays », soutient-il dans les colonnes du quotidien Le Soleil. « Nous avons définitivement embarqué dans le même bateau ; nous devons ramer en synchronisation pour atteindre le gaz en 2022 », ajoute-t-il.

www.lequotidien.sn

Exploitation du pétrole et du gaz : La société civile veut un nouveau Code de l'environnement

Le 5 février 2020

La société civile sénégalaise demande l'adoption urgente d'un nouveau Code de l'environnement pour mieux encadrer l'exploitation des ressources gazières et pétrolières et limiter leurs impacts sur la pêche et l'agriculture, secteurs cruciaux pour l'économie du pays. Bien que le Sénégal ait déjà adopté des codes pétrolier et gazier, le Code de l'environnement n'a pas été mis à jour. Les communautés locales, notamment les pêcheurs de Saint-Louis, craignent des effets néfastes déjà visibles, tels que la baisse des prises de poissons en raison des activités *offshore*.

Le secteur de la pêche, qui emploie plus de 600 000 personnes et génère d'importants revenus, est particulièrement menacé, alors que l'exploitation du gaz ne concernerait qu'une fraction des

emplois. En outre, la société civile dénonce l'absence de compensations pour les pêcheurs et demande des mesures pour atténuer les impacts environnementaux et socio-économiques de ces projets extractifs.

www.dakaractu.com

Mardi 25 février 2020

Champ pétrolier SNE : Les populations exigent une plus grande implication et une meilleure prise en compte de leurs préoccupations (Déclaration de Sokone)

Les communautés riveraines du champ pétrolier SNE ont participé à un atelier sur l'exploitation pétrolière à Sangomar, organisé par AJE et le CRADESC. Elles ont exprimé leurs préoccupations face aux impacts environnementaux, notamment pour le delta du Saloum, et demandé un dialogue permanent avec les entreprises pétrolières. Elles ont appelé à une responsabilité sociétale renforcée, avec des mesures concrètes telles que des équipements pour la pêche et des formations locales. Les communautés sollicitent également une meilleure inclusion dans les processus de décision et la répartition des revenus, tout en encourageant la création de comités de veille environnementale.

www.dakaractu.com

« Protocole de l'Élysée » et gouvernance du Sénégal : Secrets de Mafia.

Par Ousmane Ndoye

Secrétaire National chargé de l'organisation de la LD-Debout.

La publication du livre *Le Protocole de l'Élysée* de Thierno Alassane Sall a suscité des critiques virulentes de la part des défenseurs du régime, l'accusant de divulgation de secrets d'État. L'ouvrage révèle une "mafia d'État" ayant pris le contrôle des institutions sénégalaises depuis 2000, avec l'arrivée des régimes libéraux de Wade et Macky Sall. Il expose un système corrompu où politiciens, multinationales, et intérêts néocoloniaux pillent les ressources nationales, notamment à travers la gestion du pétrole et du gaz, au détriment des secteurs vitaux comme la santé.

Le livre dépeint une mafia ayant capturé les leviers économiques, juridiques et fonciers du pays, dilapidant des milliards de francs CFA, avec de graves conséquences sur le développement du Sénégal. L'auteur dénonce également la complicité ou la passivité des citoyens et l'inefficacité de l'opposition face à ce système.

Enfin, il appelle à une refondation politique et citoyenne pour contrer cette mafia, prônant l'union de l'opposition autour de principes démocratiques, afin de reconstruire la nation sénégalaise.

www.xibaaru.sn

Pêche et exploitation pétrolière : des experts se penchent sur le sujet

Par Niakar

Le 27 octobre 2020

L'atelier organisé par le Réseau Libre Afrique Sénégal a réuni des experts pour discuter des impacts de l'exploitation pétrolière sur la pêche et l'environnement. Les intervenants ont souligné l'importance d'une gouvernance transparente pour éviter la "malédiction des ressources" et ont plaidé pour un "débat national inclusif" qui engage la société civile. Cette démarche vise à garantir une exploitation durable des ressources naturelles, tout en prenant en compte les préoccupations des communautés locales.

www.seneplus.com

Ouverture d'un dialogue parlementaire autour du projet Gta

Le ministre du Pétrole et des Énergies, Mouhamadou Makhtar Cissé, a ouvert, ce mardi le dialogue parlementaire de haut niveau entre le Sénégal et la Mauritanie autour du projet Grand Tortue Ahmeyim

Publié le 27/10/2020

Le ministre du Pétrole et des Énergies du Sénégal, Mouhamadou Makhtar Cissé, a inauguré ce mardi un dialogue parlementaire de haut niveau avec la Mauritanie concernant le projet Grand Tortue Ahmeyim (GTA). Ce dialogue vise à établir un cadre permanent de coopération entre les parlementaires des deux pays pour explorer les synergies autour du projet. Le ministre a souligné l'importance de la transparence et de la disponibilité de l'information pour la gestion des attentes, invitant également les secteurs privés à collaborer.

Le Sénégal et la Mauritanie ont signé, le 27 octobre 2020, un contrat d'achat et de vente de gaz naturel liquéfié (GNL) avec BP pour la première phase du projet GTA, qui produira environ 2,5 millions de tonnes de GNL par an pour l'exportation et 70 millions de pieds cubes de gaz par jour pour les marchés domestiques des deux pays. Les quantités de gaz seront partagées équitablement selon l'accord de coopération. Ce projet, développé en trois phases, démontre les

liens étroits entre les deux pays et leur volonté de renforcer leur position sur le marché international du gaz.

www.senegal7.com

Comment le Macky a réussi à enterrer le débat sur le pétrole ?

Écrit par Assane Seye

Le août 14, 2019

L'ouvrage d'Ousmane Sonko portant sur la gestion du pétrole avait fait tilt sans pour autant caporaliser l'attention de tous les Sénégalais. Mais il a fallu que la chaîne publique anglaise BBC mette sur l'international les terribles révélations relatives aux pots-de-vin attribués à Aliou Sall pour voir les Sénégalais s'intéresser intensément à notre pétrole. Un faisceau de mouvements citoyens dont « Aar Li Nu Bokk » en a profité pour sensibiliser les Sénégalais sur la nécessité de se réapproprier la gestion de notre pétrole supposément vendangé par nos décideurs. D'où le concept très cadré de : « donne -moi mes 400.000 FCFA » déduit de la somme faramineuse présumée détournée par Franck Timis par l'entregent du frère du président de la République. Ainsi, il fallait bien au pouvoir une stratégie de musellement des « théoriciens du pétrole » pour clore ce débat trop gênant. Eh bien, l'arrestation de Guy Maruis Sagna accusé de fausse alerte au terrorisme a été le premier jalon posé par le pouvoir pour détourner « Aar Li Nu Bokk » de son combat. Et comme si cela ne suffisait guère, la grâce présidentielle de Khalifa Sall accompagnée par d'intenses lobbyings occupa de facto tous les esprits. En effet, le débat tournait désormais sur la libération de Guy Maruis Sagna et celle de Khalifa Sall. Le premier par décision de justice probablement et le second par grâce présidentielle traditionnellement accordée à des tiers. Et le « tour de magie » est ainsi joué. Le Macky aura réussi avec brio à neutraliser le tollé soulevé par le pétrole. À présent, loin de s'estomper, ce « débat est aujourd'hui assimilable à des braises dormantes. Il suffit de les souffler pour les rendre incandescentes. Mais pour l'heure, il est recouvert de cendres. C'est donc l'accalmie tant recherchée par le Macky.

Annexe G : Guide d'entretien pour les enquêtes exploratoires

À destination d'une coordonnatrice de programme de la Conservation des zones côtières et Marines en Afrique de l'Ouest (PRCM), un agent de BP, un agent de Kosmos Energy,

deux ingénieurs indépendants, un représentant du CLPA de Saint-Louis et un représentant du CLPA de Cayar et un agent de la radio communautaire de Cayar.

Étude exploratoire de la gouvernance communicationnelle et écologique des ressources naturelles

Renseignement sur les acteurs

Pourriez-vous nous présenter votre structure ?

Êtes-vous impliqué dans la gouvernance des ressources naturelles ?

Quel est, ou quel pourrait être, votre rôle dans cette gouvernance ?

Pourriez-vous citer quelques-unes des principales parties prenantes dans la gouvernance des ressources gazières ?

Les enjeux du secteur de l'exploitation pétrolière et gazière

Selon vous, comment les exploitations gazières pourraient-elles soutenir la croissance économique et le développement social du Sénégal ?

Quels sont les principaux défis auxquels l'État fait face dans le contexte d'exploitation de gisement en gaz naturels ?

Selon vous, en quoi les acteurs de la pêche, du tourisme, entre autres activités socio-économiques, sont-ils concernés par l'exploitation des ressources fossiles ?

Quels sont les enjeux de la transparence promue par l'État dans la gouvernance des gaz naturels ?

Les politiques écologiques des acteurs

Selon vous quelles sont les sources de pollution de l'environnement marin au Sénégal ?

Avez-vous connaissance des politiques sénégalaises de préservation de l'environnement marin ? Si oui, pouvez-vous nous y imprégner ?

Avez-vous connaissance des associations de la société civile qui s'activent dans l'écologie marine ?

Les populations sont-elles conscientes des enjeux de la pollution en général ? Justifiez votre réponse !

Communication et sensibilisation

Comment évaluez-vous le niveau d'information et de sensibilisation des sénégalais aux enjeux des projets extractifs ?

Partagez-vous des informations portant sur les enjeux des projets extractifs ? Si oui, promeuvent-elles l'implication citoyenne dans vos activités ?

Les communications inhérentes à la gouvernance des gaz naturels intègrent-elles les enjeux écologiques ?

Quelle est votre opinion sur la communication du secteur de l'exploitation pétrolière et gazière en général ?

Annexe H : Guides d'entretien pour les enquêtes proprement dites

Annexe H1 : À destination de l'adjoint au maire de Saint-Louis, du conseiller municipal et départemental de Saint-Louis, du maire de Cayar et du conseiller municipal de Cayar

Contribution de la mairie de Saint-Louis à la gouvernance des gaz naturels

Place de la transparence dans la gouvernance des gaz naturels

En quoi la mairie contribue-t-elle à la bonne gouvernance des ressources en gaz ?

Pensez-vous que les projets d'exploitation des gaz naturels auront un impact positif dans la vie des communautés locales ?

Pensez-vous que les populations locales sont préoccupées par la transparence dans la gouvernance des gaz *offshore*, notamment sur les affaires financières ?

La mairie mène-t-elle des actions pour contribuer à la transparence du secteur !

Concernant les opérations gazières, le suivi et le contrôle sont-ils une préoccupation de la mairie ? Expliquez !

Avis sur les rapports droits citoyens et exploitation des gaz naturels ?

Pensez-vous que dans le cadre de gestion des ressources en hydrocarbure le droit citoyen d'accéder à l'information et les principes de liberté d'expression sont-ils respectés ?

La conciliation des activités économiques comme la pêche et les opérations gazières est-elle une question débattue au sein de la collectivité ?

Pensez-vous que la société civile et les médias contribuent à la connaissance des citoyens de leur droit sur la gouvernance des gaz naturels ?

Selon vous quelle est la source de l'insuffisance de débats gouvernementaux sur la thèse selon laquelle « les opérations gazières commencent d'ores et déjà à impacter l'activité de pêche et paupériser les riverains » ? Mettez-vous en œuvre des actions pour pallier ces manquements d'ordre communicationnel ?

Perception de la transparence du système de gouvernance des ressources

Comment appréciez-vous les politiques publiques du Sénégal relatives à la transparence des industries extractives ?

Quelle est votre opinion sur la transparence des débats relatifs aux contrats pétrogaziers ?

D'après vous, les compagnies pétrolières et gazières respectent-elles dans les faits leur responsabilité sociale d'entreprise ? Avez-vous au sein de la mairie un dispositif de suivi et de contrôle de leurs actions ?

D'après vous quelles sont les limites de la gouvernance des hydrocarbures *offshore* au Sénégal ?

Communications sur le gaz

Par quels biais recevez-vous des informations sur la gouvernance ?

Comment appréciez-vous la transparence des communications sur le gaz *offshore* ?

Pensez-vous que les acteurs de l'exploitation des gaz naturels (société civile, les politiques, les médias et les services publics et civiques) ont une bonne connaissance et compréhension des opérations de gaz ?

La mairie encourage-t-elle la participation des citoyens dans les communications ? Expliquez votre réponse !

Par quels moyens la mairie informe-t-elle les populations sur les enjeux et la gouvernance de l'exploitation des gaz naturels ?

Que préconisez-vous pour l'amélioration des communications et de la transparence dans le secteur ?

Annexe H2 : À destination du député de « Tekki »

Perception de la transparence de la gouvernance des gaz naturels

Place de la transparence dans les débats à l'assemblée

Existe-t-il un réseau de parlementaires sur la transparence ? Y a-t-il une jonction des pratiques avec d'autres pays pour une action conjointe régionale sur certains sujets relatifs à la transparence des projets extractifs ? Sinon quelle est la commission de l'assemblée qui gère la thématique de la transparence ?

En tant que député recevez-vous des doléances sur la transparence de la gouvernance des gaz naturels *offshore*, notamment sur les affaires financières ?

Les citoyens dont vous portez leur voix sont-ils préoccupés par la transparence de la gestion pétrogazière ? Expliquez votre réponse !

Concernant les opérations gazières, le suivi et le contrôle sont-ils une préoccupation de la majorité parlementaire ?

Avis sur les rapports droits citoyens et exploitation des gaz naturels ?

Les politiques de contenu local répondent-elles au paradoxe social matérialisé par la pauvreté des populations riveraines aux gisements ?

Pensez-vous que dans le cadre de gestion des ressources en hydrocarbures le droit citoyen d'accéder à l'information et les principes de liberté d'expression sont-ils respectés ?

La conciliation des activités économiques comme la pêche et les opérations gazières est-elle une question débattue au sein de l'assemblée ?

Selon vous quelle est la source de l'insuffisance de débats gouvernementaux sur la thèse selon laquelle « les opérations gazières commencent d'ores et déjà à impacter l'activité de pêche et paupériser les riverains » ?

Perception de la transparence du système de gouvernance des ressources

Comment évaluez-vous les politiques publiques du Sénégal en matière de transparence des industries extractives ?

Quelle est votre opinion sur la transparence des débats concernant les contrats pétrogaziers ?

Selon vous, les compagnies pétrolières respectent-elles effectivement leur responsabilité sociale d'entreprise ?

Les parlementaires disposent-ils des outils nécessaires pour suivre et contrôler l'impact des compagnies exploitantes sur les communautés et l'environnement, en particulier marin ?

Quelles sont, selon vous, les limites de la gouvernance des hydrocarbures *offshore* au Sénégal ?

Communications sur le gaz

Le cadre de gouvernance des hydrocarbures encourage-t-il la participation des citoyens dans les communications ?

Selon vous l'État fait-il preuve de transparence dans ses communications ? Expliquez votre réponse !

Par quels moyens de communication participez-vous à améliorer la connaissance et la compréhension publiques de la gouvernance ?

Que préconisez-vous pour l'amélioration des communications et de la transparence dans le secteur ?

Annexe H3 : À destination du directeur exécutif de OSIWA

Perception de la transparence et de l'écologie dans la gouvernance des gaz naturels

Gouvernance des ressources gazières

Quel rôle joue OSIWA dans la gouvernance des hydrocarbures ?

Quels sont vos différents axes d'intervention dans la gestion des ressources extractives ?

Quels sont les différents acteurs avec lesquels vous collaborez en vue d'atteindre vos objectifs sur les industries extractives ?

Comment appréciez-vous le mode de gouvernance des gaz naturels *offshore* ?

Transparence du secteur extractif

Quelle est votre opinion de la transparence du secteur extractif ?

Quels peuvent être les enjeux de la transparence dans la gestion des ressources extractives ?

Quel rôle OSIWA accorde-t-elle à la transparence dans la gestion des ressources extractives ?

Avez-vous des programmes de renforcement de la transparence dans le secteur ?

Protection de l'environnement

Pensez-vous que l'activité extractive pourrait avoir un impact négatif sur la biodiversité marine et les activités connexes à l'exploitation du milieu marin ?

Pensez-vous que les populations riveraines sont conscientes de ces risques environnementaux ?

Y a-t-il des politiques gouvernementales de réduction des risques environnementaux de l'exploitation des hydrocarbures ?

OSIWA est-elle engagée dans la protection de l'environnement marin ? Si oui en quoi ?

Communication sur la transparence et l'écologie

Comment appréciez-vous le volume et la fréquence des informations sur les hydrocarbures que diffusent les acteurs (PETROSEN, le CN-ITIE et les compagnies pétrolières) ?

Pensez-vous que les discours sur les hydrocarbures sont transparents ?

Pensez-vous que la transparence des communications étatiques et la prise en compte des attentes du public en matière de communication sont-elles effectives ?

Que préconisez-vous en matière de communication pour une meilleure préservation du milieu marin ?

Annexe H4 : À destination du coordonnateur régional de PCQVP, des agents de Enda Lead, de Oxfam, de la RADDHO, de Woman In Mining (WIM), de Cayar Vision Futur et du Forum Civil, du fondateur de AfrikaJom Center et de la directrice de CRADESC, du chercheur associé à l'IUPA

Étude de la contribution et de la perception de la société civile sur la gouvernance des ressources en gaz *offshore*

Fonctionnement de votre organisation

Pouvez-vous me présenter les objectifs et les programmes de votre organisation au Sénégal ?

Quelles sont les actions du secteur extractif que votre organisation déploie et/ou accompagne au Sénégal ?

Pensez-vous que vos actions ont un impact dans la bonne gouvernance des affaires publiques au Sénégal, notamment en termes de gestion de l'environnement et des ressources halieutiques dans le contexte d'exploitation de ressources extractives

Avez-vous identifié des freins à votre fonctionnement ou à votre performance au Sénégal ?

Droits citoyens et gouvernance des ressources extractives

Les politiques de contenu local répondent-elles au paradoxe social matérialisé par la pauvreté des populations riveraines aux gisements en ressources naturelles ?

Pensez-vous que dans le cadre de gestion des ressources en hydrocarbures, le droit citoyen d'accéder à l'information et les principes de liberté d'expression sont-ils respectés ?

Que pensez-vous de l'insuffisance des débats de la part des autorités gouvernementales devant la thèse selon laquelle « les opérations gazières commencent d'ores et déjà à impacter l'activité de pêche et paupériser les riverains » ?

D'après vous, les compagnies pétrolières respectent-elles dans les faits leur responsabilité sociale d'entreprise ?

Les OSC ont-elles les instruments idoines pour faire le suivi et le contrôle de l'impact des compagnies exploitantes sur les communautés et l'environnement notamment marin ?

Perception de la gouvernance étatique des ressources extractives

Selon vous, quels sont les exploits du Sénégal en matière de bonne gouvernance du secteur extractif ?

D'après vous, quelles sont les limites de la gouvernance des gaz naturels au Sénégal ?

Quelle est votre opinion sur la transparence des débats relatifs aux contrats pétrogaziers ?

Dans la gouvernance des ressources extractives, on parle le plus souvent de sujets financiers qu'environnementaux, pensez-vous que la réduction ou la neutralisation des potentiels impacts environnementaux est une priorité pour les compagnies pétrogazières et l'État ? Justifiez votre réponse !

Sur une échelle de 100 où placeriez-vous la participation citoyenne et de la société civile à la gouvernance des opérations pétrogazière ?

Contribution en matière de gouvernance des ressources en gaz offshore

En quoi votre organisation participe-t-elle à la transparence de la gouvernance des projets extractifs ?

Quelles sont vos principales méthodes de recueil d'opinions du public sur la gouvernance des ressources ?

La minimisation des impacts environnementaux fait-elle partie de vos axes d'intervention ? Si oui, quelle en est votre action ?

Les actions de la société civile dans la gouvernance des ressources sont-elles assez rigoureuses pour permettre de court-circuiter les potentiels impacts environnementaux ?

La communication publique : enjeux et méthodes

Comment votre organisation reçoit-elle des informations sur la gouvernance des gaz naturels ?

Pensez-vous que la transparence des communications étatiques et la prise en compte des attentes du public en matière de communication sont-elles effectives ?

Quels sont les moyens de communication déployés par votre organisation pour informer et recueillir les opinions publiques ?

Selon vous, le cadre de communication de la gouvernance de l'exploitation des ressources fossiles est-il satisfaisant pour promouvoir l'engagement des communautés ?

Pensez-vous que la transparence des communications puisse impacter la préservation de l'environnement et la résilience des communautés, notamment de pêche ?

Que préconisez-vous en matière de communication pour une meilleure préservation du milieu marin ?

Annexe H5 : À destination du représentant de la société civile au sein du CNSCL

Étude de la contribution et de la perception de la société civile sur la gouvernance des ressources en gaz offshore

Présentation du Comité du Contenu Local

Qu'est-ce que le comité du Comité Local ?

Comment est composé le comité du Comité local ?

Pensez-vous que la société civile est assez représentée ?

La minimisation des impacts environnementaux fait-elle partie de vos axes d'intervention ? Si oui, quelle en est votre action ?

Quel est l'apport du comité du contenu local en matière de transparence dans la gouvernance des projets extractifs ?

Perception de la gouvernance étatique des ressources extractives

Selon vous quelles sont les réussites du Sénégal en matière de bonne gouvernance du secteur extractif ?

D'après vous quelles sont les limites de la gouvernance des gaz naturels au Sénégal ?

Comment appréciez-vous le cadre institutionnel et juridique ?

Quelle est votre appréciation de la loi sur le contenu local ?

Appréciation des politiques publiques relatives au contenu local

D'après vous quelles sont les forces des mesures du contenu local ?

Ces mesures intègrent-elles la résilience environnementale ?

La dimension sanitaire des populations riveraines est-elle prise en compte ?

Les politiques de contenu local répondent-elles au paradoxe social matérialisé par la pauvreté des populations riveraines aux gisements ?

Selon vous, les potentiels revenus du contenu local pourront-ils substituer les potentiels impacts environnementaux ?

La communication publique : enjeux et méthodes

En tant que représentant de la société civile, comment recevez-vous les doléances ou avis des populations ? Ces avis sont-ils pris en compte par le comité ?

Pensez-vous que la transparence des communications étatiques et la prise en compte des attentes du public en matière de communication sont-elles effectives ?

Quels sont les moyens de communication déployés par le comité pour informer le public ?

Pensez-vous que la transparence des communications puisse avoir un impact sur la préservation de l'environnement et la résilience des communautés, notamment de pêche ?

Que recommandez-vous pour une meilleure transparence des communications sur le gaz offshore ?

Annexe H6 : À destination de l'agent du secrétariat exécutif du CN-ITIE

Le rôle du CN-ITIE dans la gouvernance transparente et écologique des industries extractives

Gouvernance transparente des ressources extractives offshore au Sénégal

Quelle est l'appréhension du CN-ITIE du concept de la transparence ?

Quelles sont les politiques publiques de transparence du CN-ITIE ?

À quelles fins seront utilisées les retombées financières des ressources extractives ?

Quel est l'avis du CN-ITIE sur le scandale à 10 milliards de dollars ?

Quelles sont les actions de plaidoyer effectuées pour mettre la lumière sur les zones d'ombre du scandale ?

Perception de la gouvernance écologique des ressources extractives

Comment appréciez-vous la capacité des politiques publiques et législatives à protéger l'environnement marin ?

Pensez-vous que l'exploitation gazière se fera sans impacts sur l'environnement marin ?

Selon vous, est-ce que les politiques de transparence intègrent un volet écologique relatif à la sauvegarde de l'environnement marin ?

Pensez-vous que l'activité de pêche et l'exploitation gazière sont conciliables ? Argumentez.

La place de l'écologie et de la résilience des communautés locales dans les axes d'intervention du CN-ITIE

En quoi encouragez-vous la défense des intérêts de populations au chapitre de l'exploitation des ressources extractives ?

Est-ce que vous faites un contrôle stratégique sur les potentiels impacts sur l'environnement et les communautés locales ?

On soupçonne les industries extractives d'avoir un impact sur l'activité de pêche. Qu'en pensez-vous ?

Avez-vous des politiques de résilience de l'activité de pêche ?

Information et communication

Quelles sont les différentes actions de communication du CN-ITIE ?

Quels sont vos acteurs cibles en matière de diffusion d'information ?

Par quels supports émettez-vous des informations pour communiquer avec les citoyens ?

Encouragez-vous une démarche participative et inclusive dans vos actions de communication ?

Quelle place la transparence occupe-t-elle dans vos communications ?

Pensez-vous que la transparence des communications puisse avoir un impact sur la préservation de l'environnement et la résilience des communautés, notamment de pêche ?

Annexe H7 : À destination des pêcheurs, des mareyeurs et des transformatrices de poisson

Perception de la gouvernance des ressources gazières

Opinion sur la gouvernance de l'activité de pêche

Avez-vous connaissance des politiques publiques et du cadre législatif de la pêche sénégalaise ?

Si oui vous pouvez m'en parler ?

Comment appréciez-vous ces politiques de pêche dont vous avez connaissance ?

Qu'est-ce que vous déplorez dans la gouvernance du secteur de la pêche sénégalaise ?

Que préconisez-vous pour le développement du secteur de la pêche artisanale ?

Définition des liens sociaux à l'environnement marin

Comment définiriez-vous vos relations à l'environnement marin ?

En tant qu'acteurs de la pêche menez-vous des activités communales ou individuelles pour la protection de l'environnement marin ? Lesquelles ?

En quoi les croyances traditionnelles (par exemple ne pas partir en mer les mercredis et les vendredis sous peine de subir une malédiction) vous permettent-elles de conserver l'environnement marin ?

Quels sont les principaux défis écologiques auxquels la pêche fait face aujourd'hui ? Quelles solutions préconisez-vous ?

Perception de l'impact des industries extractives sur la pêche

Que connaissez-vous des politiques publiques d'exploitation des gaz naturels *offshore* ?

Pensez-vous que l'exploitation des gaz naturels favorisera le développement économique des communautés ?

Pensez-vous que l'exploitation pétrolière et gazière aura un impact sur la disponibilité de la ressource halieutique ? Si oui en quoi ?

Que préconisez-vous pour rendre résiliente la pêche face aux activités extractives ?

Information et communication

Recevez-vous des informations relatives à la gouvernance de la pêche quant à l'exploitation gazière ? Si oui qui sont les émetteurs et quels sont leurs contenus ?

Par quels outils recevez-vous de l'information ?

Pensez-vous que les communications intègrent une démarche participative et transparente ?

Que préconisez-vous pour une meilleure transparence de la gestion des affaires de pêche face aux projets extractifs ?

Annexe H8 : À destination des agents des CLPA et des comités locaux de gestion AMP de Saint-Louis et de Cayar

Perception de la transparence et de l'écologie dans la gouvernance des gaz naturels

Gestion gouvernementale de votre activité

Comment appréciez-vous les politiques publiques et les textes réglementaires liés à votre activité ?

Définissez-vous votre rôle et vos missions ?

Comment décririez-vous la nature des interactions et des relations que vous maintenez avec l'institution gouvernementale à laquelle vous êtes rattaché ?

Quels sont les principaux défis auxquels vous faites face ?

Gouvernance écologique de ressources extractives

Quelles sont les politiques écologiques que vous avez soulignées dans la gouvernance des ressources gazières ?

Pensez-vous que l'exploitation d'hydrocarbure se fera sans impacts sur l'environnement marin ?

Croyez-vous qu'il existe factuellement un contrôle environnemental dans les opérations gazières ?

Comment appréciez-vous la compétence du code pétrolier quant à la sécurisation de l'environnement marin ?

Impacts des ressources extractives sur l'activité de pêche

Beaucoup soupçonnent l'exploitation d'hydrocarbure d'avoir des impacts négatifs sur l'activité de pêche. Pouvez-vous nous donner votre opinion détaillée de cette thèse ?

Pouvons-nous envisager un recul de l'activité de pêche au détriment des activités extractives ? Justifiez votre réponse.

Pensez-vous que les lois sur l'environnement marin et sur la pêche permettent d'exercer un contrôle sur les opérations gazières. Si oui sont-elles appliquées ? Comment appréciez-vous la transparence en matière d'écologie en général quant à l'exploitation gazière ?

Information et communication

Y a-t-il une démarche inclusive dans la circulation des informations liées à la protection de l'activité de pêche quant à l'exploitation gazière ?

Quelle est votre opinion sur la transparence des communications sur la gouvernance du secteur de la pêche ?

Comment appréciez-vous la transparence des communications des acteurs gaziers quant à la protection de la mer et de la pêche ?

En matière de transparence dans la gouvernance des industries extractives, qu'est-ce que vous préconisez pour protéger l'activité de pêche ?

Pensez-vous que la transparence des communications puisse avoir un impact sur la préservation de l'environnement et la résilience des communautés, notamment de pêche ?

Annexe H9 : À destination des journalistes de la radio communautaire de Cayar, de Teranga Fm, de Business221.com et du groupe Emedia

Étude de perception de la transparence de l'exploitation des gaz naturels

Perception de la gouvernance étatique des ressources extractives

Selon vous quels sont les exploits du Sénégal en matière de bonne gouvernance du secteur extractif ?

D'après vous quelles sont les limites de la gouvernance des gaz naturels au Sénégal ?

Selon vous, le système de gouvernance établi par les gouvernants encourage-t-il la participation des citoyens ?

Comment appréciez-vous la transparence de la gouvernance ? Expliquez !

Droits citoyens et gouvernance des ressources extractives

Pensez-vous que dans le cadre de gestion des ressources en hydrocarbure, le droit citoyen d'accéder à l'information et les principes de liberté d'expression sont respectés ?

En tant que journaliste, suivez-vous/avez-vous suivi une formation sur des questions liées à la gouvernance des hydrocarbures ? Si oui elle porte/a porté sur quel sujet ? Elle est/a été financée et organisée par quel organisme ?

Comment appréciez-vous la liberté des journalistes d'aborder et de traiter des questions relevant de la gouvernance gazière en toute transparence ?

Que pensez-vous de l'insuffisance de débats de la part des autorités gouvernementales devant la thèse selon laquelle « les opérations gazières commencent d'ores et déjà à impacter l'activité de pêche et paupériser les riverains » ? Selon vous, quelles sont les causes de ces manquements ?

Le rôle des médias dans la transparence et la protection de l'environnement

En quoi participez-vous à la transparence et à la gouvernance participative du secteur extractif ?
D'après vous, quelle importance les médias accordent-ils à la minimisation des potentiels impacts environnementaux et la préservation de l'environnement marin ? Justifiez votre réponse !

Pensez-vous que les acteurs de médias sont assez outillés pour prendre part et animer des débats publics sur la protection de l'environnement quant à l'exploitation des gaz naturels ?

Les médias mettent-ils en œuvre des programmes de veille à l'application des lois et des politiques publiques relatives à l'exploitation des hydrocarbures ? Si oui, pouvez-vous nous en citer ?

En votre qualité de journaliste que préconisez-vous pour la minimisation des impacts environnementaux ?

Communication sur le gaz offshore

Comment appréciez-vous les communications sur la transparence de l'exploitation des hydrocarbures au Sénégal ?

Pensez-vous que les communications tenues par les acteurs gouvernementaux sont assez transparentes ?

À travers vos observations, quel est le comportement ou encore le niveau de confiance du public face aux informations émises par l'État ?

Pensez-vous que l'État prend en compte les opinions et les attentes du public dans son action ?

Que préconisez-vous pour une exploitation des gaz naturels transparente et durable ?

Annexe H10 : À destination de l'agent de GES-Petrogaz

Perception de la place de la transparence et de l'écologie dans les projets extractifs

Les politiques de gouvernance du pétrole et des gaz naturels au Sénégal

Comment appréciez-vous le cadre juridique et institutionnel du secteur extractif du Sénégal ?

Ce cadre de gouvernance permet-il la participation des citoyens à la gestion des affaires gazières ?

Quelle est votre opinion des contrats pétroliers ? Quid du scandale de 10 milliards de dollars ?

Pensez-vous que l'État est en train de respecter les principes de transparence dans la gouvernance du secteur ?

Les enjeux sociaux de l'exploitation des ressources naturelles

Comment appréciez-vous les politiques du contenu local ?

On soupçonne souvent l'activité extractive d'avoir des impacts sur la pratique de l'activité de pêche. Pouvez-vous nous apporter votre point de vue scientifique sur la question ?

Pensez-vous que l'on puisse concilier activité de pêche et exploitation des gaz naturels ? Expliquez !

Pensez-vous que l'exploitation pétrolière puisse engendrer des risques sociosanitaires ? Si oui par quel moyen ?

Gouvernance écologique

Pensez-vous que l'exploitation des gaz naturels pourrait se faire sans impacter les écosystèmes marins ?

Selon vous, le gouvernement du Sénégal a-t-il pris toutes les prédispositions nécessaires pour garantir la préservation de l'environnement marin ? Justifiez votre propos ?

Quelle est la place de la transparence dans les politiques écologiques (si elles existent) du gouvernement quant à l'exploitation gazière ?

Quelles mesures de prévention de risques sociaux et environnementaux préconisez-vous aux acteurs gaziers pour une bonne conservation de l'environnement ?

Quid de la communication

GES-Petrogaz émet-il des informations vers les citoyens ?

Est-ce que GES-Petrogaz établit une démarche inclusive pour la conciliation de l'activité des gaz naturels et celle de la pêche ?

Quelle est la place de la transparence dans vos politiques de communication ?

Que recommandez-vous aux principaux acteurs pour une gouvernance de la communication transparente et garante de la préservation de l'environnement marin ?

Pensez-vous que la transparence des communications puisse avoir un impact sur la préservation de l'environnement et la résilience des communautés, notamment de pêche ?

Annexe H11 : À destination de l'Ingénieur environnementaliste

Étude de perception de la transparence et de l'écologie dans la gouvernance de l'exploitation des gaz naturels

Les politiques de gouvernance du pétrole et des gaz naturels au Sénégal

Comment appréciez-vous la gouvernance des ressources naturelles ?

Ce cadre de gouvernance favorise-t-il la participation des citoyens à la gestion des affaires gazières ?

Quelle est votre opinion sur les contrats pétroliers, en particulier à la lumière du scandale des 10 milliards de dollars ?

Pensez-vous que l'État respecte effectivement les principes de transparence dans la gouvernance de ce secteur ?

Les enjeux sociaux de l'exploitation des gisements fossiles

Comment évaluez-vous les politiques relatives au contenu local ?

L'activité extractive est souvent soupçonnée d'affecter la pratique de la pêche. Pourriez-vous nous donner votre perspective scientifique sur cette question ?

Pensez-vous qu'il soit possible de concilier l'activité de pêche et l'exploitation des gaz naturels ? Expliquez votre point de vue.

Croyez-vous que l'exploitation gazière puisse engendrer des risques sociosanitaires ? Si oui, par quels moyens ?

Gouvernance écologique

Pensez-vous que l'exploitation des gaz naturels puisse se faire sans affecter les écosystèmes marins ?

À votre avis, le gouvernement sénégalais a-t-il pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la préservation de l'environnement marin ? Justifiez votre propos.

Quelle est la place accordée à la transparence dans les politiques écologiques du gouvernement en matière d'exploitation gazière ?

Selon vous, les compagnies exploitantes respectent-elles réellement leurs responsabilités sociétales, notamment en ce qui concerne la réduction des impacts environnementaux ?

Communication

Pensez-vous que les populations ont de bonnes connaissances de la gouvernance des gaz naturels ?

Selon vous, le cadre de gouvernance établi par l'État est-il promoteur de la communication participative et transparente ?

Comment appréciez-vous la transparence des communications portant sur la gouvernance des gaz naturels ?

L'on constate que les débats sur la gouvernance des gaz naturels n'incluent que peu les questions de minimisation d'impacts environnementaux. Qu'est-ce qui pourriez expliquer ce fait ?

Que préconisez-vous en matière de communication pour une gouvernance responsable ?

Pensez-vous que la transparence des communications puisse impacter la préservation de l'environnement et la résilience des communautés, notamment de pêche ?

Annexe H12 : À destination du responsable des relations extérieures de Kosmos Energy

Politique de gouvernance transparente et écologique des industries extractives

Transparence des contrats

Quels sont les objectifs que vous poursuivez à travers votre partenariat avec le Sénégal dans l'exploitation des ressources gazières ?

Pourriez-vous nous exposer vos principales découvertes au Sénégal ainsi que les détails de votre collaboration avec BP ?

Les contrats gaziers s'avèrent-ils profitables pour le Sénégal ? Si tel est le cas, de quelle manière ?

Quel est votre avis concernant les scandales financiers liés aux contrats gaziers ?

Perception des politiques de gouvernance du pétrole et des gaz naturels au Sénégal

Quelle est votre opinion sur le cadre politique et institutionnel de la gouvernance ?

Comment appréciez-vous les politiques réglementaires en place ?

Pensez-vous que les revenus issus des ressources naturelles seront bénéfiques pour les populations locales ?

Quels sont, selon vous, les défis de la gouvernance extractive au Sénégal ?

Politique de RSE

Existe-t-il des législations internationales qui conditionnent vos opérations au Sénégal ? Si oui, lesquelles ?

Quelle importance accordez-vous à la réduction de vos impacts environnementaux ?

Quelles sont vos principales actions en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au Sénégal ?

Avez-vous établi une politique de résilience pour les communautés locales, notamment pour les pêcheurs ? Si oui, pourriez-vous nous en présenter les grandes lignes ?

Information et communication

Avez-vous une stratégie de communication publique ? Quels sont ces principaux objectifs ?

Avez-vous mis en place des moyens de communication participative ? Si oui lesquels ?

Comment décririez-vous votre relation avec les populations locales ?

Avez-vous une idée de la perception sociale de la transparence de vos communications ?

Annexe I : Accès aux différents articles constituant notre corpus

Défi_03_06_19. Accès : <https://www.bbc.com/afrique/region-48501301>

Défi_14_08_19. Accès : <https://senegal7.com/comment-le-macky-a-reussi-a-enterrer-le-debat-sur-le-petrole/>

Défi_11_08_19. Accès : https://senego.com/pape-demba-thiam-la-malediction-cest-nous-meme_960351.html

Mili_24_08_19. Accès : <https://www.xibaaru.sn/aar-li-nu-bokk-veut-changer-de-strategie-de-combat/>

Défi_12_07_2019. Accès : https://www.lepoint.fr/afrique/senegal-aliou-sall-demissionne-de-la-caisse-des-depots-et-des-consignations-25-06-2019-2320794_3826.php

Défi_28_01_19. Accès : <https://www.jeuneafrique.com/788719/politique/affaire-petro-tim-letat-du-senegal-a-t-il-brade-ses-hydrocarbures/>

Mili_12_07_19. Accès : https://senego.com/aar-li-nu-bokk-la-manifestation-a-guediawaye-ce-vendredi-autorisee_944702.html

Mili_25_04_19. Accès : <https://senegal7.com/gaz-petrole-un-expert-prone-une-politique-du-juste-milieu-pour-preserver-des-milieus-marins/>

Défi_13_05_19. Accès : <https://lequotidien.sn/maitrise-des-couts-de-production-des-ressources-naturelles-le-defi-a-relever-pour-profiter-du-petrole-et-du-gaz/>

Op_pu_16_09_18. Accès : http://www.seneweb.com/news/Politique/petrole-pouvoirs-du-president-de-la-repu_n_259069.html

Gouv_03_10_18. Accès : <https://www.infomediaire.net/petrole-le-senegal-met-deux-nouveaux-blocs-sur-le-marche/>

Op_pu_16_09_18. Accès : <https://www.lactuacho.com/petrole-au-senegal-les-risques-passes-decortiques-par-un-expert-international/>

Gouv_02_10_18. Accès : <https://afrique.latribune.fr/entreprises/industrie/2018-10-02/petrole-et-gaz-le-senegal-met-sur-le-marche-deux-nouveaux-blocs-par-appel-d-offres-792492.html>

Gouv_09_09_18. Accès : <https://energies-media.com/senegal-prepare-loi-contenu-local-sect-petrol-gazier/>

Gouv_08_10_18. Accès : https://www.senenews.com/actualites/petrole-quels-budgets-les-multinationales-allouent-a-petrosen-par-an-pour-la-formation_249683.html

Mili_01_11_18. Accès : https://www.pressafrik.com/Publication-des-contrats-petroliers-gaziers-Oxfam-felicite-le-Senegal-mais_a191741.html

Op_pu_17_10_18. Accès : <https://africtelegaph.com/les-decouvertes-de-petrole-et-de-gaz-ne-vont-rien-changer-au-senegal-selon-le-professeur-aly-mbaye-economiste/>

Op_pu_06_11_18. Accès : <https://www.ouestaf.com/senegal-le-petrole-toujours-en-debat/>

Op_pu_24_11_18. Accès : <https://www.ferloo.com/senegal-encore-un-contentieux-lie-au-petrole-exclusif/>

Défi_05_12_18. Accès : <https://www.xalimasn.com/le-petrole-et-le-gaz-ne-doivent-pas-occulter-les-energies-renouvelables-acteur/>

Mili_08_12_18. Accès : https://www.senenews.com/actualites/code-petrolier-le-gouvernement-a-choisi-de-ne-pas-respecter-les-engagements-pris-constate-birahim-seck_255773.html

Défi_10_12_18. Accès : <https://www.seneplus.com/opinions/le-senegal-est-il-pret-pour-l'exploitation-du-petrole>

Op_pu_02_03_18. Accès : https://senego.com/total-na-rien-a-cacher-contrats-petroliers-signes-senegal_650667.html

Gouv_12_03_18. Accès : https://www.ndarinfo.com/Gouvernance-du-secteur-des-Hydrocarbures-au-Senegal-Saint-Louis-abrite-une-rencontre-regionale-d-information-jeudi_a21282.html

Op_pu_14_03_18. Accès : <https://www.ferloo.com/mamadou-lamine-diallo-erdogan-aura-sa-part-du-gateau-petrolier-et-gazier/>

Gouv_24_03_18. Accès : https://www.leral.net/Production-de-petrole-Carn-Energy-prevoit-100-000-barils-par-jour_a222862.html

Gouv_25_03_18. Accès : <https://www.xalimasn.com/mouhamed-boun-abdallah-dionne-ce-monsieur-a-ete-demis-de-ses-fonctions/>

Mili_27_03_18. Accès : https://senego.com/video-petrole-et-gaz-dethie-fall-depose-une-demande-pour-la-mise-en-place-dune-commission-denquete-parlementaire-regardez_663138.html

Gouv_11_04_18. Accès : <https://lequotidien.sn/peche-rencontre-ministre-acteurs-de-la-peche-cayar-sur-un-ocean-despoir/>

Op_pu_12_04_18. Accès : https://www.dakaractu.com/Demission-a-haute-teneur-en-petrole-la-version-de-Thierno-Alassane-Sall-qui-repond-au-Pm_a150197.html

Gouv_13_04_18. Accès : https://senego.com/contrat-petrolier-ce-sera-26-pour-le-senegal-74-a-total_671245.html

Op_pu_16_04_18. Accès : <https://www.dakarmidi.net/actualite/gestion-des-ressources-petro-gazieres-offshore-queelles-issues-pour-letat-du-senegal/>

Défi_24_05_18. Accès : <https://lequotidien.sn/Aelaboration-dun-document-sur-les-enjeux-et-defis-du-developpement-durable-les-oceanographes-se-jettent-a-leau/>

Défi_27_05_18. Accès : https://www.ndarinfo.com/Ruee-des-compagnies-petrolieres-et-gazieres-vers-le-bassin-offshore-Senegalais-quels-risques-sur-la-peche-artisanale_a21908.html

Op_pu_02_06_18. Accès : <https://fr.alakhbar.info/13674-0-Petrole-et-gaz-du-Senegal-lAssemblee-donne-carte-blanche-a-Macky-Sall-pour.html>

Op_pu_21_01_18. Accès : https://www.senenews.com/actualites/petrole-au-senegal-thierno-alassane-sall-mouille-aliou-sall_217186.html

Gouv_04_07_18. Accès : https://www.ndarinfo.com/Communique-du-Conseil-des-ministres-du-04-juillet-2018_a22203.html

Op_pu_05_07_2018. Accès : <https://lequotidien.sn/ibrahima-bachir-drame-expert-petrolier-il-faut-que-les-gens-se-mettent-a-niveau-pour-comprendre-les-enjeux-du-petrole-et-du-gaz/>

Défi_31_07_18. Accès : <https://www.dakarmidi.net/actualite/questekki-105-dossier-ressources-naturelles-les-pecheurs-senegalais-menaces-par-la-malediction-du-petrole/>

Gouv_19_09_17. Accès : <https://www.xalimasn.com/le-sg-du-ministere-du-petrole-precise-les-contours-de-la-nouvelle-politique-energetique/>

Op_pu_09_08_17. Accès : <https://afrique.latribune.fr/entreprises/industrie/energie-environnement/2017-08-09/senegal-encore-du-petrole-mais-attention-au-paradoxe-de-l-abondance-746622.html>

Gouv_12_05_17. Accès : <https://www.afrik.com/senegal-nouvelle-decouverte-de-gaz>

Défi_17_08_17. Accès : https://www.dakaractu.com/Le-petrole-et-le-gaz-du-Senegal-ne-doivent-pas-etre-des-maledictions-environnementales_a137108.html

Défi_05_02_18. Accès : https://www.leral.net/Petrole-et-gaz-du-Senegal-L-illustration-materielle-de-la-spoliation_a220143.html

Gouv_07_02_18. Accès : <https://www.xalimasn.com/petrole-et-gaz-la-bm-engagee-a-accompagner-le-senegal-pour-surmonter-les-defis-de-lexploitation/>

Gouv_08_02_18. Accès : <https://afrique.latribune.fr/politique/integration-regionale/2018-02-08/senegal-mauritanie-visite-en-eaux-troubles-pour-macky-sall-a-nouakchott-767620.html>

Gouv_22_11_17. Accès : <https://afrique.le360.ma/senegal/economie/2017/11/22/16656-senegal-le-petrole-et-le-gaz-offrent-des-perspectives-mirobolantes-16656/>

Op_pu_24_11_17. Accès : <https://www.jeuneafrique.com/495478/economie-entreprises/petrole-senegalais-les-dangers-de-leldorado/>

Gouv_27_10_2020. Accès : <https://www.seneplus.com/politique/ouverture-dun-dialogue-parlementaire-autour-du-projet-gta>

Op_pu_27_10_20. Accès : <https://www.xibaaru.sn/peche-et-exploitation-petroliere-des-experts-se-penchant-sur-le-sujet/>

Op_pu_28_08_20. Accès : https://www.dakaractu.com/Protocole-de-l-Elysee-et-gouvernance-du-Senegal-Secrets-de-Mafia_a192689.html

Op_pu_25_02_20. Accès : https://www.dakaractu.com/Champ-petrolier-SNE-Les-populations-exigent-une-plus-grande-implication-et-une-meilleure-prise-en-compte-de-leurs_a184457.html

Mili_05_02_20. Accès : <https://lequotidien.sn/exploitation-du-petrole-et-du-gaz-la-societe-civile-veut-un-nouveau-code-de-lenvironnement/>

Gouv_04_02_20. Accès : <https://kewoulo.info/exploitation-du-gaz-le-dg-de-bp-senegal-rassure-les-populations/>

Annexe J : Caractéristiques du corpus presse

Nbre d'art.	Presse	Ligne éditoriale	Nat.	Inter-nat.	Thèmes abordés
1	Africotelegraph	Informations et analyses sur l'Afrique et l'Afrique centrale en particulier		X	Opinion publique
1	Afrik	Informations culturelles, économiques, sanitaires et sportifs de l'Afrique et du Maghreb		X	Politiques de gouvernance
1	Le 360 Afrique	L'essentiel des événements, des sujets et des débats sur le Maroc et l'Afrique		X	Politiques de gouvernance
1	Alakhbar	L'impartialité, la véracité et la célérité		X	Corruption
1	BBC	Impartialité		X	Corruption
4	Dakaractu	Révélations exclusives et analyses poussées en versions française et anglaise	X		Opinion publique (2 fois) /défis économiques et environnementaux/corruption
2	Dakarmidi	Actualité économique du continent africain	X		Politiques de gouvernance /défis économiques et environnementaux
1	Energies-media	Informations sur les énergies renouvelables et les énergies fossiles en Afrique		X	Politiques de gouvernance
2	Ferloo	Politique, société, économie, sports, international, culture, people	X		Corruption /opinion publique
1	Infomédiaire	Intermédiaire entre les producteurs d'informations et les internautes		X	Politiques de gouvernance
2	Jeune Afrique	Informations et des enjeux politiques et économiques de l'Afrique		X	Politiques de gouvernance / défis économiques et environnementaux
1	Kewoulo	Investigation de l'Afrique de l'Ouest	X		Politiques de gouvernance
3	La Tribune Afrique	Actualité, économie, politique du Continent et Union africaine		X	Transparence/politiques de gouvernance/corruption
1	Lactuacho	Actualité nationale et internationale	X		Politiques de gouvernance
1	Le point Afrique	Actualité française et internationale		X	Corruption
5	Le Quotidien	Neutralité sur les questions politiques, sociales, économiques et culturelles	X		Politiques de gouvernance/gestion durable (2 fois) /opinion publique/militantisme environnemental
2	Leral	Informations à temps réel sur l'économie, la politique, le sport, la finance et la technologie	X		Politiques de gouvernance / Corruption
3	Ndar Info	Informations fiables et équilibrées sur l'écologie, l'agriculture et les opinions	X		Politiques de gouvernance/gestion durable/transparence
1	Ouestaf	Informations fiables et indépendantes portant sur l'Afrique	X		Opinion publique
1	Pressafrik	Actualité fiable au Sénégal et en Afrique	X		Opinion publique

3	Senenews	Information sur les news et actu politique, économie, sportif au Sénégal	X		Transparence/militantisme pour la transparence/opinion publique
2	Senegal7	Informations justes et vraies, en temps réel	X		Corruption /gestion durable
5	Senego	Actualité sénégalaise et africaine	X		Défis économiques et environnementaux /militantisme pour la transparence (2) /transparence (2 fois)
2	Seneplus	Informations détaillées, critiques, pertinentes sur le Sénégal	X		Politiques de gouvernance (2 fois)
1	Seneweb	Toute l'actualité sénégalaise et africaine en continu	X		Ressources naturelles : sujet de campagne électorale
4	Xalima Sn	Informations indépendantes sur les opinions, le people et le sport	X		Gestion durable/ politiques de gouvernance (3 fois)
2	Xibaaru	Exclusivités nationales et internationales	X		Militantisme pour la transparence/ défis économiques et environnementaux

Source : Ngom (2022)

Annexe K : Tableau d'informations sur les mots associés à transparence

Indice de spécificité	Probabilité	Fréquence corpus	Fréquence partie	Taille corpus	Taille partie	Mot
5.54	2.87e-08	9	5	37344	446	industries
5.3	1.03e-07	11	5	37344	446	extractives
4.8	1.35e-06	8	4	37344	446	Initiative
4.68	2.39e-06	19	5	37344	446	ITIE
4.56	4.22e-06	302	15	37344	446	pour
4	5.44e-05	291	13	37344	446	dans
3.89	8.55e-05	532	18	37344	446	l'
3.77	1.42e-04	2	2	37344	446	considérations
3.7	1.89e-04	10	3	37344	446	membre
3.5	4.21e-04	3	2	37344	446	liées
3.25	1.08e-03	943	23	37344	446	la
3.07	2.05e-03	6	2	37344	446	organisation
2.82	4.80e-03	9	2	37344	446	ils
2.69	7.20e-03	11	2	37344	446	liés
2.64	8.56e-03	12	2	37344	446	doivent
2.61	9.14e-03	69	4	37344	446	exploitation
2.33	2.08e-02	19	2	37344	446	octobre
2.3	2.23e-02	51	3	37344	446	fait
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	genres
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	bonnes
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	exigent
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	exige
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	différentes
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	bourse
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	crédibilité
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	Alioune
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	Fall
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	comptes
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	opérateur
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	mécanismes
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	adjoint
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	répondu
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	réclamer
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	législation
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	Déthié

2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	références
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	justifier
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	initiative
2.28	2.35e-02	2	1	37344	446	passer
2.26	2.46e-02	53	3	37344	446	secteur
2.16	3.22e-02	24	2	37344	446	exploration
2.13	3.50e-02	3	1	37344	446	Depuis
2.13	3.50e-02	3	1	37344	446	chaîne
2.13	3.50e-02	3	1	37344	446	Mouhamed
2.13	3.50e-02	3	1	37344	446	échange
2.13	3.50e-02	3	1	37344	446	tank
2.13	3.50e-02	3	1	37344	446	industrie
2.13	3.50e-02	3	1	37344	446	think
2.13	3.50e-02	3	1	37344	446	principes
2.05	4.25e-02	28	2	37344	446	gouvernement
2.01	4.63e-02	4	1	37344	446	ÊÊ
2.01	4.63e-02	4	1	37344	446	informations
2.01	4.63e-02	4	1	37344	446	loin
2.01	4.63e-02	4	1	37344	446	majors
2.01	4.63e-02	4	1	37344	446	Amadou
2.01	4.63e-02	4	1	37344	446	Comité

Source : Ngom (2023)

Annexe L : Tableau d'informations sur les mots associés à l'environnement

Indices de spécificité	Probabilité	Fréquence corpus	Fréquence partie	Taille corpus	Taille partie	Mot
8,65	3,11E-17	15	11	37336	620	marin
7,14	1,59E-12	532	36	37336	620	l'
4,49	0,00000598	880	34	37336	620	et
4,37	0,0000105	31	6	37336	620	notamment
3,67	0,000214	52	6	37336	620	pêche
3,61	0,000275	2	2	37336	620	étatiques
3,61	0,000275	2	2	37336	620	adoption
3,38	0,000674	11	3	37336	620	Code
3,33	0,00081	3	2	37336	620	Évaluation
3,33	0,00081	3	2	37336	620	réforme
3,33	0,00081	3	2	37336	620	Environnementale
3,17	0,00143	14	3	37336	620	impact
3,14	0,0016	4	2	37336	620	prévenir
3,14	0,0016	4	2	37336	620	préserver
3,14	0,0016	4	2	37336	620	alimentaire
3,01	0,00256	17	3	37336	620	nouveau
3	0,00264	5	2	37336	620	marines
2,82	0,00476	21	3	37336	620	projet
2,78	0,00541	7	2	37336	620	permettra
2,73	0,00632	100	6	37336	620	ressources
2,7	0,00712	8	2	37336	620	protection
2,62	0,00904	9	2	37336	620	secteurs
2,55	0,0113	380	13	37336	620	d'
2,5	0,0128	225	9	37336	620	un
2,37	0,0186	13	2	37336	620	halieutiques
2,27	0,0245	15	2	37336	620	code
2,22	0,0276	16	2	37336	620	débat
2,22	0,0276	16	2	37336	620	durable
2,16	0,0325	2	1	37336	620	éventuels
2,16	0,0325	2	1	37336	620	vrai
2,16	0,0325	2	1	37336	620	variés
2,16	0,0325	2	1	37336	620	sous-région
2,16	0,0325	2	1	37336	620	récentes
2,16	0,0325	2	1	37336	620	poser
2,16	0,0325	2	1	37336	620	pertes

2,16	0,0325	2	1	37336	620	mouvements
2,16	0,0325	2	1	37336	620	minimiser
2,16	0,0325	2	1	37336	620	maîtriser
2,16	0,0325	2	1	37336	620	dénonce
2,16	0,0325	2	1	37336	620	devons
2,16	0,0325	2	1	37336	620	destruction
2,16	0,0325	2	1	37336	620	conséquent
2,16	0,0325	2	1	37336	620	assurent
2,16	0,0325	2	1	37336	620	appropriier
2,16	0,0325	2	1	37336	620	Stratégique
2,16	0,0325	2	1	37336	620	PÉTROLE
2,16	0,0325	2	1	37336	620	PAR
2,16	0,0325	2	1	37336	620	LES
2,16	0,0325	2	1	37336	620	AUTOUR
2,16	0,0325	2	1	37336	620	2009
2,06	0,0416	20	2	37336	620	gouvernance

Source : Ngom (2023)

Annexe M : Le détail des concordances en relation avec les dérivés de « environnement »

Indice de spécificité	Probabilité	Fréquence corpus	Fréquence partie	Taille corpus	Taille partie	Mot
7,09	2,3E-12	11	8	37336	700	impacts
6,64	4,25E-11	6	6	37336	700	évaluation
5,67	1,34E-08	6	5	37336	700	sociaux
4,96	0,0000006	5	4	37336	700	stratégique
4,47	0,00000656	3	3	37336	700	malédiction
4,17	0,0000257	4	3	37336	700	problèmes
4,09	0,0000361	11	4	37336	700	social
4,08	0,0000391	642	28	37336	700	des
4	0,0000533	12	4	37336	700	doivent
3,96	0,0000634	5	3	37336	700	étude
3,77	0,000141	43	6	37336	700	gestion
3,55	0,00034	8	3	37336	700	protection
3,55	0,000351	2	2	37336	700	considérations
3,55	0,000351	2	2	37336	700	consciente
3,55	0,000351	2	2	37336	700	apprécier
3,26	0,00103	3	2	37336	700	ordre
3,26	0,00103	3	2	37336	700	considération
3,14	0,00161	13	3	37336	700	risque
3,12	0,00172	28	4	37336	700	pétrolière
3,1	0,00182	69	6	37336	700	exploitation
3,09	0,0019	120	8	37336	700	gaz
3,08	0,00202	14	3	37336	700	impact
3,07	0,00204	4	2	37336	700	critères
3,07	0,00204	4	2	37336	700	conséquences
3,07	0,00204	4	2	37336	700	Ministre
3,03	0,00235	380	16	37336	700	d'
3	0,00263	880	29	37336	700	et
2,93	0,00335	5	2	37336	700	-vous
2,81	0,00495	6	2	37336	700	économique
2,81	0,00495	6	2	37336	700	prise
2,81	0,00495	6	2	37336	700	Conseil
2,73	0,00638	40	4	37336	700	aussi
2,71	0,00683	7	2	37336	700	gazière
2,62	0,00899	8	2	37336	700	suivi
2,62	0,00899	8	2	37336	700	marins
2,62	0,00899	8	2	37336	700	environnemental
2,62	0,00899	8	2	37336	700	Par
2,6	0,00963	45	4	37336	700	offshore

2,54	0,0114	9	2	37336	700	–
2,54	0,0114	9	2	37336	700	charge
2,5	0,0129	49	4	37336	700	?
2,47	0,014	10	2	37336	700	questions
2,46	0,0143	238	10	37336	700	une
2,4	0,0169	11	2	37336	700	liés
2,34	0,02	12	2	37336	700	économiques
2,34	0,02	12	2	37336	700	Monsieur
2,34	0,02	12	2	37336	700	D'
2,32	0,0215	183	8	37336	700	Sénégal
2,23	0,0268	14	2	37336	700	question
2,23	0,0268	14	2	37336	700	activité
2,18	0,0305	15	2	37336	700	ailleurs
2,18	0,0306	37	3	37336	700	;
2,14	0,0342	97	5	37336	700	ne
2,11	0,0366	2	1	37336	700	veille
2,11	0,0366	2	1	37336	700	traiter
2,11	0,0366	2	1	37336	700	sollicite
2,11	0,0366	2	1	37336	700	sociologue
2,11	0,0366	2	1	37336	700	résoudre
2,11	0,0366	2	1	37336	700	prévue
2,11	0,0366	2	1	37336	700	procédé
2,11	0,0366	2	1	37336	700	poser
2,11	0,0366	2	1	37336	700	pose
2,11	0,0366	2	1	37336	700	ores
2,11	0,0366	2	1	37336	700	négocié
2,11	0,0366	2	1	37336	700	mécanismes
2,11	0,0366	2	1	37336	700	modeste
2,11	0,0366	2	1	37336	700	fortes
2,11	0,0366	2	1	37336	700	finir
2,11	0,0366	2	1	37336	700	essentielle
2,11	0,0366	2	1	37336	700	des
2,11	0,0366	2	1	37336	700	autoriser
2,11	0,0366	2	1	37336	700	accorder
2,11	0,0366	2	1	37336	700	accident
2,11	0,0366	2	1	37336	700	Venture
2,11	0,0366	2	1	37336	700	Lundi
2,11	0,0366	2	1	37336	700	Joint
2	0,047	19	2	37336	700	Selon

Source : Ngom (2023)